

Document de référence

2007



ERAMET

DES ALLIAGES,
DES MINÉRAIS ET DES HOMMES.

➤ SOMMAIRE

Le plan du Document de référence ci-dessous est en conformité avec l'annexe 1 du Règlement européen (CE) n°809/2004.

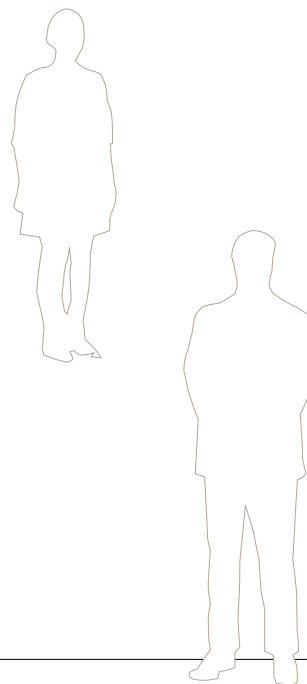
01. Personne responsable du document de référence	3	15.1. Administrateurs - jetons de présence	96
1.1. Nom et qualité du responsable	3	15.2. Membres du Comité exécutif "COMEX"	97
1.2. Attestation du responsable du document de référence	3	15.3. Mandataires sociaux - rémunérations	99
		15.4. Engagements de retraite	99
		15.5. Autres engagements	100
		15.6. Rapport spécial sur l'attribution gratuite d'actions	100
02. Contrôles légaux des comptes – Dénomination des Commissaires aux comptes	5		
2.1. Commissaires aux comptes titulaires	5	16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	101
2.2. Commissaires aux comptes suppléants	5	16.1. Mode de fonctionnement	102
		16.2. Règles d'organisation du Conseil d'administration	102
03. Informations financières sélectionnées – Chiffres clés de l'activité	7		
3.1. Informations historiques sélectionnées	8	17. Salariés	105
3.2. Chiffres clés de l'activité	9	17.1. Politique sociale	106
3.3. Marché des titres de la société	10	17.2. Les grands axes de la politique ressources humaines en 2007	106
		17.3. Effectifs	107
		17.4. Organisation du travail et rémunération	112
		17.5. Dialogue social	113
		17.6. Formation	113
		17.7. Schémas d'intéressement du personnel	114
		17.8. Hygiène, Sécurité et Santé	115
		17.9. Intérêts capitalistiques des dirigeants	117
04. Facteurs de risques	13		
4.1. Risques de marché	14	18. Principaux actionnaires	121
4.2. Risques juridiques/Litiges	18	18.1. Pactes d'actionnaires	121
4.3. Risques industriels	21		
4.4. Assurance/Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur	25	19. Opérations avec les apparentés	123
4.5. Autres risques particuliers	27		
4.6. Relations spécifiques avec les tiers	28	20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	125
		20.1. Comptes consolidés de l'exercice 2007	126
		20.2. Comptes sociaux de l'exercice 2007	191
		20.3. Comptes consolidés des exercices 2006 et 2005	217
		20.4. Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2008 - Texte des projets de résolutions	217
		20.5. Politique de distribution des dividendes	221
		20.6. Honoraires des Commissaires aux comptes	223
05. Informations concernant L'émetteur	29		
5.1. Renseignements concernant la Société	30	21. Informations complémentaires	225
5.2. Investissements	32	21.1. Capital social	226
		21.2. Actes constitutifs des statuts	233
		21.3. Modifications du capital social	236
06. Aperçu des activités	35		
6.1. La branche Nickel	36	22. Contrats importants	239
6.2. La branche Manganèse	45		
6.3. La branche Alliages	54	23. Informations provenant des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	241
6.4. Organisation Eramet/Eramet Holding	62		
		24. Documents accessibles au public	243
		24.1. Politique de l'information	244
		24.2. Lieux où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la Société	245
07. Organigramme	63		
7.1. Organigramme du contrôle	63	25. Informations sur les participations	249
7.2. Organigramme du Groupe au 31 décembre 2007	63		
		Annexes	251
08. Propriétés immobilières du Groupe, usines et équipements	65	Annexe 1. Rapport du Président du Conseil d'administration – Exercice 2007	252
		Annexe 2. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration - Exercice 2007	257
09. Examen de la situation financière et de résultat	67	Annexe 3. Liste des rapports 2007	258
9.1. Chiffres clés de l'activité	67	Annexe 4. Liste et adresses des filiales consolidées au 31 décembre 2007	258
		Annexe 5. Charte de l'Environnement	264
		Annexe 6. Données environnementales	265
10. Trésorerie et capitaux – Risque de marché	69	Annexe 7. Tableau de réconciliation	312
10.1. Informations sur les capitaux propres du Groupe	70		
10.2. Financement et ressources de liquidités	71		
11. Recherche et développement et Réserves et ressources minérales	73		
11.1. Recherche et développement - Une organisation spécifique au service des Branches	74		
11.2. réserves et ressources minérales	75		
12. Informations sur les tendances	83		
12.1. Évolution récente et perspectives	83		
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	85		
14. Organes d'administration, de Direction et de surveillance et Direction générale	87		
14.1. Présentation des organes de Direction et d'Administration de la Société et du Groupe	88		
14.2. Situation personnelle des dirigeants	90		
15. Rémunération totale et avantages des mandataires sociaux et COMEX	95		



ERAMET

Société anonyme au capital de
79 012 144,05 euros

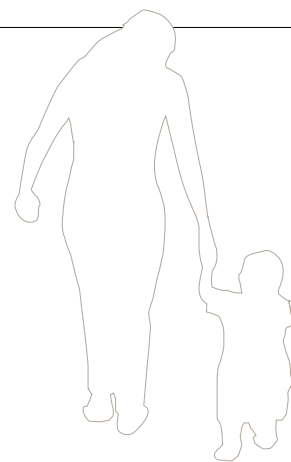
Siège social : Tour Maine
Montparnasse – 33, avenue du
Maine – 75015 Paris. Immatriculée
au registre du commerce et des
sociétés de Paris sous le numéro
632 045 381.



Document de référence 2007

Document établi conformément aux
articles 211-1 à 211-42 et 222-7 du
règlement général de l'Autorité des
Marchés Financiers (AMF).

Le présent document, établi sur la
base des comptes de l'exercice
2007, incorpore les informations
significatives postérieures à l'arrêté
des comptes à la date de son
dépôt.



01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 9 avril 2008, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

Personne responsable du document de référence



01.

1.1. NOM ET QUALITÉ DU RESPONSABLE

Monsieur Patrick Buffet
Président-Directeur général d'Eramet.

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et le rapport de

gestion* présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Nom : Patrick Buffet
Fonction : Président-Directeur général
Signature : Fait à Paris, le 9 avril 2008

* *Figurant en chapitres 3, 4, 6, 7, 9, 10, 11 et 15 et en annexe 6.*

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A

Contrôles légaux des comptes – Dénomination des Commissaires aux comptes



02.

Le contrôle des comptes sociaux et consolidés des trois derniers exercices a été assuré par les Commissaires aux comptes dont la liste suit.

2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

➤ A. Ernst & Young Audit

Société par actions simplifiée à capital variable.

Appartenant au groupe Ernst & Young.

Adresse : Tour Ernst & Young,
11 allée de l'Arche – Paris – La Défense Cedex.

Représentée par Monsieur François Carrega.

Associé responsable du contrôle : François Carrega.

Nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 21 juin 1985, renouvelé en cette qualité par l'Assemblée réunie le 28 juin 1991, puis à nouveau par celle réunie le 31 juillet 1997, et enfin par l'Assemblée réunie le 21 mai 2003 pour une nouvelle durée de six exercices.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice 2008.

➤ B. Deloitte & Associés

Société anonyme au capital de 1 723 040 euros.

Adresse : 185 avenue Charles de Gaulle, 92254 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Représentée par Monsieur Nicholas L.E. Rolt.

Associé responsable du contrôle : Nicholas L.E. Rolt.

Nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 juillet 1997, et renouvelé en cette qualité par l'Assemblée réunie le 21 mai 2003, pour une nouvelle durée de six exercices.

Il est précisé que, du fait de la fusion intervenue en 2004 par voie d'absorption de la société Deloitte Touche Tohmatsu (Commissaire aux comptes titulaire) par la société Deloitte Touche Tohmatsu Audit (Commissaire aux comptes suppléant), le mandat de Commissaire aux comptes titulaire est poursuivi par la société Deloitte Touche Tohmatsu Audit, laquelle a changé de dénomination pour adopter celle de Deloitte & Associés.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice 2008.

2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

➤ A. Jean-Marc Montserrat

Adresse : Tour Ernst & Young,
11 allée de l'Arche – Paris – La Défense Cedex.

Nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 21 juin 1985, renouvelé en cette qualité par l'Assemblée réunie le 28 juin 1991, puis à nouveau par celle réunie le 31 juillet 1997, et enfin par l'Assemblée

réunie le 21 mai 2003, pour une nouvelle durée de six exercices.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice 2008.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



➤ B. Cabinet BEAS (Bureau d'Études Administratives Sociales et Comptables)

Société anonyme au capital de 8 000 euros.

Adresse : 7/9, Villa Houssay-92524 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Représentée par Alain Pons.

Il est précisé que, du fait de la fusion évoquée ci-dessus, la démission de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société Deloitte Touche Tohmatsu Audit (dorénavant dénommée Deloitte & Associés) a

conduit à proposer à l'Assemblée Générale du 11 mai 2005 la nomination, en remplacement, du Bureau d'Études Administratives Sociales et Comptables – BEAS.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice 2008.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

Informations financières sélectionnées – Chiffres clés de l'activité



03.

➤ **Sommaire**

3.1. Informations historiques sélectionnées	8
3.2. Chiffres clés de l'activité	9
3.3. Marché des titres de la société	10
3.3.1. Place de cotation	10
3.3.2. Évolution du cours	10
3.3.3. Service du titre	12

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



3.1. INFORMATIONS HISTORIQUES SÉLECTIONNÉES

Le groupe Eramet est un groupe minier et métallurgique français qui détient des positions mondiales de premier plan dans chacune de ses activités. Le Groupe, qui a employé en 2007 environ 15 000 personnes dans près de 20 pays, a réalisé sur cet exercice un chiffre d'affaires de 3,8 milliards d'euros. Les trois métiers sont en croissance sur le long terme.

La branche Nickel détient des mines de nickel en Nouvelle-Calédonie et transforme elle-même la quasi-totalité de son minerai. Sixième producteur mondial de nickel, le Groupe est le premier producteur mondial de ferronickel, un des trois principaux producteurs mondiaux de nickel de haute pureté, ainsi que le leader mondial du chlorure de nickel. En 2006, Eramet a fait l'acquisition du gisement de nickel de Weda Bay situé sur l'île de Halmahera en Indonésie. Ce gisement de classe mondiale pourrait permettre à terme un quasi-doublement de la production de nickel du Groupe.

La branche Manganèse est le deuxième producteur mondial d'alliages de manganèse, le deuxième producteur mondial de minerai de manganèse à haute teneur grâce à sa mine de Moanda (Gabon) et le premier producteur mondial de dérivés chimiques du manganèse.

La branche Alliages est le premier producteur mondial d'aciers rapides, le deuxième producteur mondial de pièces matricées pour l'aéronautique et l'énergie.

Le Groupe dispose d'avantages compétitifs majeurs :

- des réserves minières de qualité tant en terme de richesse (teneur des minerais) que de durée de vie ;
- de fortes compétences technologiques dans les domaines de la mine, de la métallurgie, du forgeage matriçage, de la chimie des métaux et de l'hydrométallurgie.

La stratégie du Groupe vise à renforcer durablement ses positions et sa rentabilité sur des marchés en croissance sur le long terme :

- par des extensions de capacité compétitives dans le nickel et le manganèse, qui valorisent au mieux ses importantes ressources minières tout en accompagnant la croissance de ses grands clients mondiaux ;
- par le maintien permanent de ses activités au meilleur niveau de compétitivité internationale ;
- par une présence mondiale, grâce à son réseau de vente Eramet International et à des investissements stratégiques, notamment en Chine ;
- par une politique de recherche et de développement dynamiques, tant sur le plan des procédés que des produits ;
- par une gestion prudente permettant au Groupe de traverser les périodes plus difficiles liées aux cycles de ses marchés et d'être capable d'investir à contre-cycle afin de tirer le meilleur parti des périodes les plus dynamiques ;
- par des acquisitions ciblées et complémentaires des activités existantes.

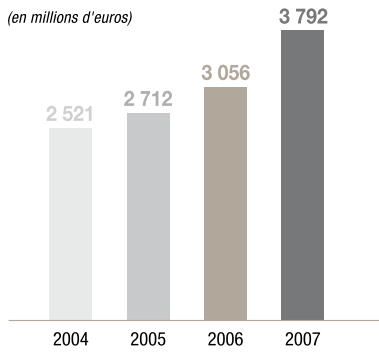
Le développement du Groupe s'inscrit dans le long terme. Le Groupe agit de façon responsable vis-à-vis de son environnement, de ses employés et de ses actionnaires.

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A

3.2. CHIFFRES CLÉS DE L'ACTIVITÉ

CHIFFRES D'AFFAIRES

(en millions d'euros)

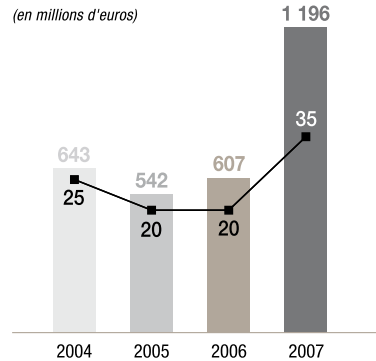


+ 24 %

Un chiffre d'affaires en hausse de 24 %, avec une forte progression des trois Branches.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

(en millions d'euros)



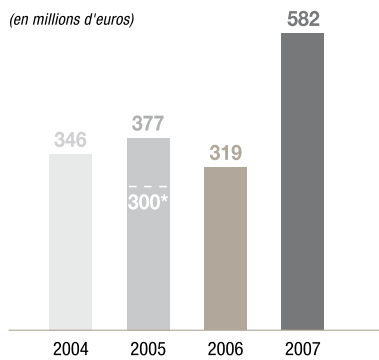
+ 97 %

Très forte hausse du ROC et de la marge opérationnelle courante grâce à la hausse des prix de vente et à la montée en régime des nouvelles capacités.

— Marge opérationnelle courante en %

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

(en millions d'euros)



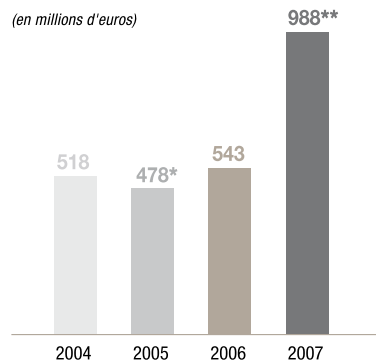
+ 82 %

Très forte progression du résultat net part du Groupe.

* Hors indemnité minière.

FLUX DE TRÉSORERIE NET GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ

(en millions d'euros)



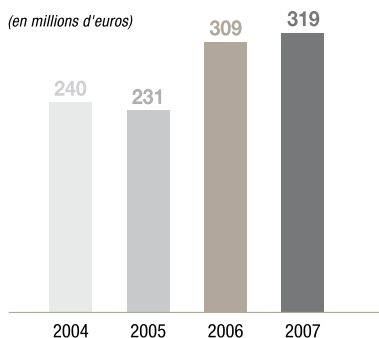
+ 82 %

Très forte hausse du flux de trésorerie généré par l'activité ; amélioration du ratio BFR/CA du Groupe.

* Y compris 124 millions d'euros sans incidence sur la trésorerie nette du Groupe, liés au dénouement des Accords de Bercy.
** Y compris titrisation pour 96 M€.

INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS

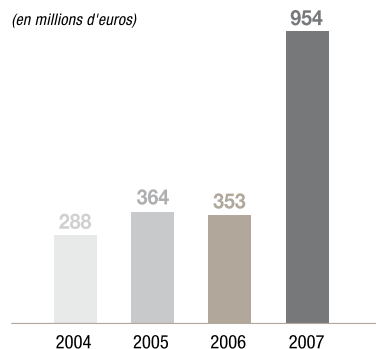
(en millions d'euros)



319 M€

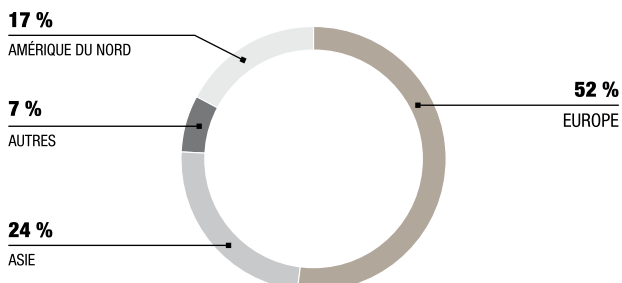
TRÉSORERIE NETTE (ENDETTEMENT NET)

(en millions d'euros)

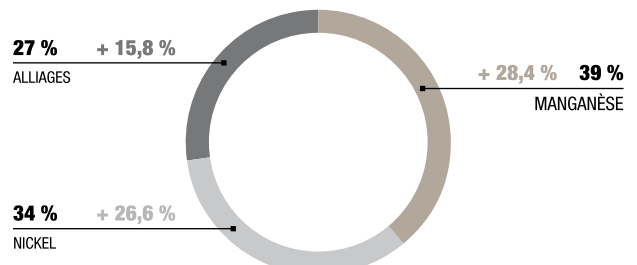


Une situation financière encore renforcée, qui permet des développements accélérés.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ





3.3. MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

➤ 3.3.1. Place de cotation

L'action de la Société a été introduite (au cours de 310 francs, soit 47,26 euros environ) le 29 septembre 1994 – après une division par cinq du titre décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 1994 – sur le Second Marché de la Bourse de Paris.

À compter du 26 juin 1995, les actions ont été transférées à la Cote Officielle (compartiment du règlement mensuel).

Les titres de la Société sont négociés chez NYSE Euronext sur le marché Euronext Paris (code ISIN : FR 0000131757) où Eramet fait partie du compartiment A.

La valeur est intégrée dans l'indice SBF 250 d'Euronext Paris. Aucun titre d'une autre société du Groupe n'est admis aux négociations d'une autre bourse de valeurs. Depuis janvier 2005, la valeur est intégrée dans l'indice CAC Mid-100.

Euronext Paris a annoncé début 2006 le passage de l'action Eramet au SRD (Service à Règlement Différé) à compter du 28 mars 2006.

Eramet a rejoint le 2 juillet 2007 l'indice N 150 d'Euronext Paris, puis à partir du 2 janvier 2008, l'indice N100. Par ailleurs, le 24 décembre 2007, Eramet a intégré l'indice DJ STOXX 600.

➤ 3.3.2. Évolution du cours

Progression record de l'action Eramet en 2007 : + 188 %

Le cours de l'action Eramet a connu en 2007 une nouvelle hausse record de 188 % faisant suite à une progression déjà très soutenue de 50 % en 2006.

Après avoir débuté l'année à 122,00 euros, le cours a atteint un plus bas de 114,00 euros le 10 janvier. Il a ensuite constamment progressé, hormis une correction au mois d'août, pour toucher un plus haut de 391,26 euros le 21 décembre et terminer l'année 2007 à 350,00 euros.

Cette performance est à comparer à la faible hausse de l'indice CAC 40 (+ 1,31 %) sur la période, et en 2006 à une progression de cet indice trois fois plus faible que celle de l'action d'Eramet.

La capitalisation boursière d'Eramet a atteint 9,1 milliards d'euros au 31 décembre 2007, positionnant Eramet approximativement à la 40^e position parmi les sociétés françaises cotées à Euronext Paris.

Compte tenu des levées d'options de souscription d'actions nouvelles exercées par les salariés et l'acquisition définitive d'actions gratuites, le nombre total d'actions émises au 31 décembre 2007 était de 25 905 621 contre 25 880 894 au 31 décembre 2006.

Par ailleurs, le volume moyen des transactions sur l'action Eramet (24 022 actions/jour) a augmenté de 62 % par rapport à 2006.

La Communication Financière est chargée de mettre en œuvre la politique d'information du Groupe à l'égard de la communauté financière, des investisseurs et des actionnaires.

Outre les deux réunions destinées aux analystes et aux journalistes à l'occasion de la publication des résultats annuels et semestriels, plusieurs autres réunions d'information ont été organisées à Paris, Londres, Stockholm et Francfort.

Le site internet d'Eramet (www.eramet.fr – rubrique « Investisseurs ») destiné à présenter le Groupe et ses activités, permet de retrouver toutes les présentations, les communiqués de presse (possibilité de s'abonner) ainsi que les documents financiers (documents de référence et rapports annuels) réalisés par le Groupe.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

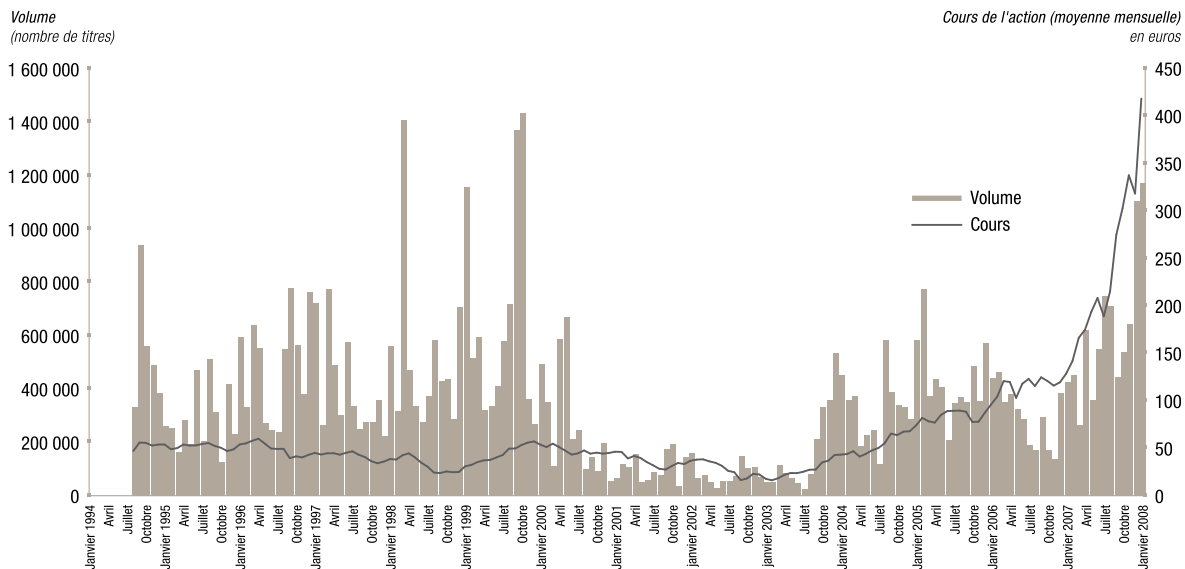
A

Renouvellement du Pacte des actionnaires

SORAME et CEIR (Famille Duval) d'une part et AREVA d'autre part, avaient signé le 17 juin 1999 un Pacte d'actionnaires d'Eramet. Ce Pacte avait été conclu pour une durée de sept années, renouvelable par période d'une

année. Il est donc venu à expiration le 30 juin 2006 et a été renouvelé une première fois à compter du 1^{er} juillet 2006 et une seconde fois à compter du 1^{er} juillet 2007.

ILLUSTRATION DES ÉVOLUTIONS



DONNÉES BOURSIÈRES

	Cours (en euros)			Capitalisation boursière au 31/12 (en millions d'euros)	Volume (moy./jour)
	Extrêmes sur la période				
	plus haut	plus bas	Clôture au 31/12		
1994*	57,93	47,26	52,59	771	37 385
1995*	58,39	41,31	48,78	743	15 673
1996*	61,89	34,91	41,47	643	23 981
1997*	53,20	33,08	34,76	542	22 172
1998	47,72	22,11	25,60	399	24 176
1999	58,75	23,15	57,00	1 393	33 810
2000	61,75	41,90	43,55	1 076	14 100
2001	47,80	22,00	34,60	855	4 664
2002	39,80	13,90	21,05	527	4 928
2003	38,60	14,50	38,50	985	5 834
2004	72,90	36,70	66,20	1 704	15 953
2005	94,90	66,10	81,00	2 089	19 319
2006	147,40	79,00	121,40	3 142	14 806
2007	391,26	114,00	350,00	9 067	24 022

* Recalculé en euros.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



	Cours (en euros)			Volume
	plus bas	plus haut	Moyen (clôture)	(moy./mois)
2008				
Février	328,00	509,96	418,39	1 168 588
Janvier	249,00	367,90	318,37	1 101 950
2007				
Décembre	297,00	391,26	337,68	641 029
Novembre	265,00	333,00	302,97	535 937
Octobre	250,43	322,80	274,95	442 298
Septembre	193,03	255,40	215,18	709 482
Août	163,40	219,99	189,11	748 051
Juillet	197,17	233,50	208,45	548 907
Juin	176,02	209,00	193,66	357 674
Mai	163,00	181,90	174,95	619 138
Avril	154,00	177,99	166,48	264 651
Mars	125,50	158,30	141,99	449 879
Février	123,10	132,00	128,83	426 275
Janvier	114,00	127,50	119,60	382 460
2006				
Décembre	111,30	124,70	116,13	138 274
Novembre	114,00	130,20	121,00	171 773
Octobre	115,00	132,00	124,90	293 343
Septembre	106,80	125,20	115,71	170 284
Août	118,10	129,00	123,16	188 297
Juillet	110,00	126,00	118,22	287 598
Juin	87,00	117,20	103,21	323 317
Mai	100,40	137,30	119,93	379 998
Avril	107,10	147,40	120,90	350 107
Mars	97,15	114,70	104,69	461 964
Février	88,20	103,70	96,24	438 666
Janvier	79,00	91,40	87,53	571 899

Source : Euronext.

➤ 3.3.3. Service du titre

La tenue du registre des titres de la Société est assurée par :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

GCT – Services aux émetteurs

Immeuble Tolbiac

75450 Paris Cedex 09

Tél. 0826.109 119.

La mise en œuvre du contrat de liquidité a été confiée à EXANE BNP PARIBAS.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



Facteurs de risques

➤ Sommaire

		01
		02
		03
		04
		05
		06
		07
		08
		09
		10
		11
		12
		13
		14
		15
		16
		17
		18
		19
		20
		21
		22
		23
		24
		25
		A
4.1. Risques de marché	14	
4.1.1. Organisation générale	14	
4.1.2. Risque de change	14	
4.1.3. Risque de taux	16	
4.1.4. Risque de liquidité	16	
4.1.5. Covenants	17	
4.1.6. Risque de contrepartie	17	
4.1.7. Principaux engagements hors bilan	17	
4.1.8. Risque actions	18	
4.2. Risques juridiques/Litiges	18	
4.2.1. Dépendance du Groupe vis-à-vis de l'environnement législatif et réglementaire	18	
4.2.2. Risques résultant d'engagements conventionnels avec des tiers	19	
4.2.3. Litiges significatifs	20	
4.3. Risques industriels	21	
4.3.1. Une activité industrielle inscrite dans une logique de développement durable	21	
4.3.2. Renforcement de la politique du Groupe en matière d'environnement	21	
4.3.3. Poursuite du déploiement d'EraGreen	21	
4.3.4. Adoption d'une politique santé Groupe	22	
4.3.5. Vers la certification ISO 14 000 des sites industriels	22	
4.3.6. Objectif « Zéro contentieux »	22	
4.3.7. Anticiper et préparer la mise en œuvre de REACH	23	
4.3.8. Gestion de la pollution historique des sites et actions de réhabilitation	23	
4.3.9. Gestion de la fermeture du site de Boulogne-sur-Mer (Comilog France)	24	
4.3.10. Contribution à la politique de réduction des gaz à effet de serre	24	
4.3.11. Politique de prévention des risques industriels	25	
4.4. Assurance/Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur	25	
4.4.1. Politique générale de couverture du Groupe/Stratégie de couverture des risques	25	
4.4.2. Différentes catégories de police d'assurance souscrites	26	
4.5. Autres risques particuliers	27	
4.5.1. Risques spécifiques liés aux transports	27	
4.5.2. Risques liés à l'énergie	27	
4.5.3. Risques associés à des facteurs politiques	27	
4.5.4. Risque amiante	27	
4.6. Relations spécifiques avec les tiers	28	
4.6.1. Dans la branche Nickel	28	
4.6.1. Dans la branche Manganèse	28	



4.1. RISQUES DE MARCHÉ

➤ 4.1.1. Organisation générale

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour maîtriser son exposition aux risques. La gestion des principaux risques est effectuée, après délégation du Comité exécutif, de façon centralisée au niveau de la Direction financière d'Eramet. Cette gestion est effectuée directement au niveau d'Eramet ou au travers de sociétés *ad hoc* comme Metal Currencies créée spécifiquement pour gérer les risques de change du Groupe.

Le Groupe a maintenu en 2007 le cadre fixé dès 2003 qui repose sur une centralisation du suivi et de la couverture des expositions de change nées dans les sociétés du Groupe, une gestion du risque de change dans le cadre d'une politique pluriannuelle et de procédures approuvées par le Comité exécutif et de reportings mensuels à destination des membres du Comité exécutif.

➤ 4.1.2. Risque de change

Le groupe Eramet est exposé à diverses natures de risques de change, à savoir :

- ⊕ les risques de change transactionnels rattachés aux opérations commerciales libellées en monnaies autres que l'euro ;
- ⊕ les risques de change bilantiels liés aux variations des actifs nets des filiales valorisés en devises autres que l'euro.

Risque de change transactionnel

Dans le cas des risques transactionnels, les couvertures de change portent en quasi-totalité sur le dollar américain et sont destinées à couvrir la position présente et future du Groupe, structurellement longue des opérations commerciales, dont plus de 50 % sont facturées en devises alors que les coûts de production sont principalement libellés en euros. L'exposition nette est déterminée à l'aide de prévisions ou de budgets pluriannuels de chiffre d'affaires et les risques associés font l'objet d'une couverture sur un horizon maximum de trente-six mois, à l'aide de contrats à terme ou d'options. La politique de gestion de ces risques est centralisée au niveau du Groupe à travers sa filiale financière Metal Currencies.

Encours des contrats de change au 31 décembre 2007 (montants notionnels en millions de devises)

DEVISE CONTRE EUR	Ventes à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente
USD	908,4	1,2	1 287,5	1 319,0
JPY	340,0	-	250,0	125,0
GBP	5,5	1,6	5,2	2,4
NOK	-	-	-	-

DEVISE CONTRE NOK	Ventes à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente
EUR	99,0	-	58,0	31,5

DEVISE CONTRE SEK	Ventes à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente
EUR	9,0	-	-	-
USD	16,8	-	9,7	4,7
JPY	168,8	-	90,0	45,0
GBP	6,7	-	5,5	2,6

DEVISE CONTRE GBP	Ventes à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente
USD	4,2	-	3,2	1,5
EUR	-	-	-	-

DEVISE CONTRE USD	Ventes à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente
CAD	4,7	-	-	-



Sensibilité et juste valeur

La politique du Groupe est de couvrir au moins un an de chiffre d'affaires net. Les couvertures ci-dessous ont été réalisées par la trésorerie centrale pour le compte des différentes sociétés opérationnelles.

COUVERTURES DE CHANGE AU 31 DÉCEMBRE 2007

(en millions de devises)	Chiffre d'affaires 2007			Chiffre d'affaires 2008			Chiffre d'affaires 2009 et plus		
	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours
Couvertures commerciales									
Eur/Usd	345	Usd	1,3788	1 565	Usd	1,3694	-	-	-
Eur/Nok	20	Eur	7,9461	110	Eur	7,8599	-	-	-
Eur/Gbp	2	Gbp	0,7099	6	Gbp	0,7039	-	-	-
Gbp/Usd	3	Usd	1,9785	3	Usd	2,0153	-	-	-
Gbp/Sek	2	Gbp	13,0326	7	Gbp	13,3023	-	-	-
Jpy/Sek	47	Jpy	0,0563	144	Jpy	0,0608	-	-	-
Eur/Sek	4	Eur	9,3790	5	Eur	9,2151	-	-	-
Usd/Sek	12	Usd	6,5087	10	Usd	6,5658	-	-	-
Eur/Jpy	117	Jpy	157,7304	230	Jpy	151,4743	-	-	-
Couvertures financières									
Eur/Usd	158	Usd	1,4596						
Cad/Usd	5	Cad	1,0169						
Eur/Jpy	118	Jpy	162,2952						
Eur/Gbp	1	Gbp	0,7208						

Au 31 décembre 2007, les gains latents liés à la différence entre les cours de clôture et les cours de couverture des opérations présentées ci-dessus s'élèvent à un actif net de 69 millions d'euros (31 décembre 2006 : actif net de 26 millions d'euros), principalement sur le dollar USD et la couronne norvégienne.

Une variation de plus ou moins 10 % des cours des principales devises d'exposition aurait un impact sur les instruments financiers de couverture en contrepartie des capitaux propres de l'ordre de - 13 millions d'euros en cas de hausse des cours et d'environ + 103 millions d'euros en cas de baisse des cours.

Comptabilisation

La conversion des ventes/achats en devises (factures émises, factures reçues, encaissements, paiements) s'effectue à un cours mensuel représentant une approximation fiable du cours de change du marché. Chaque fin de mois, les créances/dettes/comptes bancaires sont revalorisés au cours de couverture indiqué par la trésorerie Groupe.

Les écarts entre :

- ⊗ le **cours mensuel** de comptabilisation ventes et encaissements/achats et paiements ; et
- ⊗ le **cours contractuel** de dénouement des opérations de couverture,

sont comptabilisés par chaque société en résultat d'exploitation attaché au chiffre d'affaires ou aux achats : compte « Chiffre d'affaires – écart de change »/compte « Achat – écart de change ».

Risque de change bilantiel

Le groupe Eramet gère en partie les risques de change bilantiels, essentiellement liés au dollar américain, à travers l'émission de dettes financières libellées dans la même devise que les actifs nets concernés.

À cet effet, pour l'acquisition de sa filiale Weda Bay Minerals Inc. Eramet a utilisé une partie de son programme de billets de trésorerie en euros. Ensuite, les états financiers de sa filiale étant libellés en dollar USD, Eramet a mis en place un emprunt de 228 millions de dollar USD (sous forme de swap de change) en 2006, reconduit pour 233 millions de dollar USD en 2007. Le gain de change résultant de cette opération pour un montant de 6 millions d'euros au 31 décembre 2006 a été comptabilisé en capitaux propres au niveau de la rubrique « écarts de conversion ». Au 31 décembre 2007, le montant comptabilisé en capitaux propres ressort à 15 millions d'euros. Fin 2007, le Groupe a commencé à protéger ce gain de change contre une hausse du USD. En conséquence, cette position continuera à profiter de la totalité de la baisse du dollar jusqu'à 1,51.

Au-delà de 1,51, 34 % des gains comptabilisés au 31 décembre 2007, soit 5 millions d'euros, seraient figés.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



➤ 4.1.3. Risque de taux

Politique de gestion

Le Groupe décide de l'opportunité de réaliser ou non des couvertures de taux en fonction de la situation de la dette et de l'évolution des marchés. Les opérations de couverture sont réalisées par la trésorerie Groupe.

STRUCTURE DE LA DETTE FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2005, 2006 ET 2007 (en millions d'euros)

	2007	2006	2005
Par devise	152	290	159
Euro	88	261	110
Dollar américain	23	7	16
Franc CFA	4	3	12
Livre sterling	1	1	1
Autres devises	34	18	20
Par taux d'intérêt	152	290	159
Sans intérêt	6	8	3
Dette à taux fixe	15	15	22
Dette à taux variable	131	267	134
Par échéance	152	290	159
Moins d'1 an	87	218	110
1 à 5 ans	21	24	33
Plus de 5 ans	44	48	16

Gestion du risque de taux

Le Groupe réalise des couvertures de taux en fonction de la situation de sa dette et de l'évolution attendue des marchés. La gestion des opérations de couverture est centralisée au niveau de la Direction financière d'Eramet. Ainsi, jusqu'en mars 2007, Eramet couvrait en partie son exposition au risque de taux d'intérêts, essentiellement de son endettement financier, par l'intermédiaire de swaps de taux EURIBOR trois mois contre des taux variables et fixes de durées variant entre trois mois et trois ans. Ce dispositif

mis en place fin 2002 en raison de la position nette emprunteuse du Groupe était reconstitué chaque année. L'intégralité des écarts dénoués est passée en résultat financier de la période. Eramet n'a pas renouvelé ses couvertures de taux en raison de la trésorerie nette positive du Groupe.

La trésorerie excédentaire du Groupe est placée à court terme et son exposition à une baisse des taux d'intérêts de 10 % (ou 40 points de base) aurait un impact négatif de 4 millions d'euros environ sur le coût de l'endettement net.

➤ 4.1.4. Risque de liquidité

Le Groupe n'est pas soumis aux risques de liquidité compte tenu de la situation financière nettement positive de sa trésorerie nette. De plus, au 31 décembre 2007, Eramet dispose de lignes de crédit confirmées disponibles pour 600 millions d'euros (identiques au 31 décembre 2006). Ces lignes de crédit sont assorties d'une clause de défaut liée au ratio d'endettement financier net ramené aux capitaux propres, qui en raison de la trésorerie nette positive du Groupe, est entièrement respecté. Eramet dispose également d'en-cours de billets de trésorerie non émis pour un montant de 400 millions d'euros au 31 décembre 2007 (220 millions d'euros au 31 décembre 2006) qui doivent

être couverts par des lignes de crédit confirmées long terme (dites de « *back up* »). Le montant des lignes de crédit confirmées étant supérieur au montant des billets de trésorerie non émis, cette règle est respectée en 2007, comme lors des exercices antérieurs.

	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Taux variables	-	600,0	0	600,0

➤ 4.1.5. Covenants

Les principaux covenants au niveau du Groupe sont décrits dans le tableau ci-dessous. Concernant Eramet, les covenants s'appliquent également aux lignes non utilisées, décrites dans le chapitre 1.1.3.

Société	Crédit/Concours bancaires		Ratios	Montants
Eramet	Prêt syndiqué	Endettement financier net/Capitaux propres de l'ensemble	< 1	600 M€
Erachem Comilog Inc.	Divers concours bancaires	EBITDA/Dettes financières	> 3	2 M USD
GCMC	Divers concours bancaires	Autres endettements financiers Dettes financières/capitaux propres Actifs circulants/passifs circulants Immobilisations corporelles nettes	> 500 K USD < 1 < 1,15 < 90 M USD	5 M USD

Ces différents covenants sont respectés au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007. En cas de non-respect, tout ou partie des prêts doivent être remboursés.

➤ 4.1.6. Risque de contrepartie

Les risques de contrepartie du Groupe portent essentiellement sur ses opérations commerciales et par extension sur les comptes clients. Ainsi, le Groupe peut être exposé au risque crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Pour limiter ce risque dont l'exposition maximum est égale au montant net des créances comptabilisées au bilan, le Groupe a recours à la collecte et à la consultation d'informations en amont des opérations financières (agences de notation, états financiers publiés...) et par conséquent

aucune disposition systématique n'est mise en place pour couvrir ce risque de contrepartie. Toutefois, le Groupe peut avoir recours à l'émission de lettres de crédit afin de prévenir de certains risques ponctuels inhérents par exemple à la situation géographique de ses clients. Par ailleurs, le portefeuille de clientèle du Groupe est surtout composé de grands groupes internationaux dans les métiers de la métallurgie, de la construction aéronautique ou encore de l'énergie, dont les risques d'insolvabilité sont limités.

➤ 4.1.7. Principaux engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan au niveau du groupe Eramet et indiqués dans l'annexe des comptes au 31 décembre 2005, au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007, s'analysent par nature selon le tableau suivant (en milliers d'euros) :

Détail par nature des Engagements hors bilan	31/12/05	31/12/06	31/12/07
Cautions bancaires	19 088	11 681	25 236
Cautions Fournisseurs	432	--	--
Cautions douanières et fiscales	12 429	13 452	13 848
Cautions filiales	0	99	1 000
Cautions autres	2 071	4 887	16 121
Total cautions	34 020	30 119	56 205
Sûretés immobilisations sur prêts bancaires	100 649	30 764	1 695
Sûretés stocks sur prêts bancaires	13 369	11 177	625
Sûretés autres sur prêts bancaires	2 308	10 253	--
Total sûretés réelles sur actifs	116 326	52 194	2 320
Total Engagements hors bilan donnés	150 346	82 313	58 525
Détail par nature des engagements hors bilan reçus	31/12/05	31/12/06	31/12/07
Cautions fournisseurs	8 306	1 021	2 369
Autres	12 658	11 109	15 388
Total Engagements hors bilan reçus	20 964	12 130	17 757



Concession du chemin de fer « Transgabonais » – SETRAG SA : Selon les termes de la convention de novembre 2005, d'une durée initiale de trente ans, la société SETRAG SA, concessionnaire, est tenue de remplir des objectifs de capacité d'exploitation (volume de marchandises et nombre de passagers). Le concessionnaire dispose de la liberté tarifaire. Son actionnaire principal, Comilog S.A., est engagé à ce que les financements nécessaires aux investissements permettant d'atteindre les objectifs de capacité d'exploitation soient mis en place.

Il n'existe pas d'autres engagements significatifs donnés ou reçus, autres que ceux indiqués au chapitre 4.2.2.

La diminution des engagements hors bilan s'explique essentiellement par l'organisation du financement du Groupe et son désendettement.

En effet, plusieurs emprunts hors Groupe sont venus à échéance et/ou ont été substitués par les lignes de financement au niveau du Groupe.

➤ 4.1.8. Risque actions

Eramet et ses filiales ne sont pas engagés dans des opérations boursières spéculatives et les participations détenues correspondent à des sociétés contrôlées non cotées et entièrement rattachées aux activités du Groupe. Au 31 décembre 2007, Eramet détenait 340 786 actions propres (130 257 actions au 31 décembre 2006) représentant un investissement comptabilisé en diminution des capitaux propres de 53 millions d'euros (5 millions d'euros au 31 décembre 2006). Les titres Eramet étant négociés au Service à Règlement Différé (SRD) d'Euronext Paris à compter du 28 mars

2006 et depuis le 2 juillet 2007 à l'indice N150, il existe un risque lié à la volatilité du cours de l'action et dans la mesure où ce cours serait inférieur à la valeur nette comptable. Toutefois, Eramet n'a effectué aucune opération de couverture liée à ces risques actions. À titre d'information, la plus-value latente, par rapport à la valeur de marché du portefeuille d'auto détention s'élèverait à 66 millions d'euros au 31 décembre 2007 (11 millions d'euros au 31 décembre 2006).

4.2. RISQUES JURIDIQUES/LITIGES

➤ 4.2.1. Dépendance du Groupe vis-à-vis de l'environnement législatif et réglementaire

Réglementations spécifiques

L'exploitation minière est soumise à des réglementations spécifiques suivant les activités et les sites d'extraction. Ces réglementations concernent principalement :

- ⊕ les régimes miniers des permis et des concessions ;
- ⊕ les obligations spécifiques propres à l'exploitation ;
- ⊕ les limitations et contrôles relatifs à la protection de l'environnement ;
- ⊕ la remise en état aux termes de l'exploitation.

Depuis novembre 2005, l'exploitation du chemin de fer au Gabon est soumise à un contrat de concession.

Fiscalités spécifiques

Par ailleurs, l'activité est soumise, pour partie, à une fiscalité (redevances, taxes ou impôts) qui lui est propre. Les sociétés et établissements du Groupe situés en France métropolitaine sont soumis à la fiscalité française de droit

commun, le taux de l'imposition sur les bénéfices étant actuellement de 33,33 % hors contribution sociale de 3,3 %.

Il est précisé qu'Eramet est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale, qui comporte vingt sociétés au 31 décembre 2007.

Pour les filiales, hors métropole ou à l'étranger, il convient de souligner que :

- ⊕ la société Le Nickel-SLN est redevable de l'impôt sur les sociétés minières et métallurgiques en Nouvelle-Calédonie, au taux de 35 %. Cette société bénéficie, depuis 1975, d'un régime de stabilisation fiscale qui a fait l'objet de renouvellements successifs - en dernier lieu pour une durée de quinze ans à compter du 1^{er} janvier 2002 - en vertu d'un arrêté local en date du 13 juin 2002. Certains des investissements de cette filiale en Nouvelle-Calédonie bénéficient, par ailleurs, des mesures de défiscalisation instaurées par les lois Paul et Girardin et des avantages accordés par le Code des impôts de Nouvelle-Calédonie aux investissements dans la métallurgie ;

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



- ✎ de son côté, la filiale Comilog est soumise à un impôt sur les sociétés au taux de 35 %, à des droits de sortie et à une redevance minière représentant environ 6 % de la valeur carreau mine des produits extraits (valeur proche de la valeur FOB) ainsi qu'à un impôt sur dividendes de 15 %. Cette fiscalité est stabilisée jusqu'en 2032 dans le cadre d'une convention minière signée en octobre 2004 et qui a été ratifiée par le Parlement gabonais en 2005 ;
- ✎ d'une façon générale, les filiales implantées à l'étranger (Norvège, Suède, États-Unis, Chine...) sont soumises à la fiscalité locale de droit commun. Les dividendes versés par celles-ci à la maison mère sont dans certains cas soumis à une retenue à la source ;

- ✎ il est à noter qu'à compter 1^{er} janvier 2008, la fiscalité chinoise est profondément réformée avec principalement la suppression des régimes de faveur accordés à certaines sociétés étrangères et l'unification du taux d'imposition sur les bénéfices à 25 %. Cette réforme n'entraîne pas de conséquences particulières pour les sociétés chinoises du groupe Eramet.

➤ 4.2.2. Risques résultant d'engagements conventionnels avec des tiers

Contrats d'approvisionnement ou de commercialisation

Le Groupe maîtrise dans l'ensemble les contrats d'approvisionnement et de commercialisation du minerai et de ses sous-produits, dès lors que ces contrats sont conclus avec les sociétés qu'il contrôle (contrat d'approvisionnement et de commercialisation entre Eramet et Le Nickel-SLN ; approvisionnement des usines de la branche Manganèse par Comilog).

Les autres accords commerciaux relevant des opérations courantes ne présentent pas de risques ou d'engagements particuliers par le Groupe. Il s'agit notamment des achats de matières premières (électricité, coke, alliages spéciaux), de frets (maritimes, terrestres). Comme indiqué dans le paragraphe 4.1, une partie de ces achats fait l'objet de couverture le plus généralement sur une base annuelle.

La mise en œuvre des accords de Bercy du 1^{er} février 1998 a trouvé son dénouement fin 2005. Les titres miniers du massif de Koniombo ont été dévolus à SMSP, ceux de Poum à la société Le Nickel-SLN.

Rappel du dossier minier calédonien

L'État français reste le garant de la bonne application de ces accords. Eramet/Le Nickel-SLN resteront très vigilants quant au bon déroulement de la situation et veilleront au respect des engagements de Falconbridge repris par le groupe suisse Xstrata et à ce que le transfert des titres miniers soit effectivement lié à la construction d'une usine dans le Nord de la Nouvelle-Calédonie.

Levée de l'option d'achat par la STCPI

En application du Pacte d'actionnaires Le Nickel-SLN du 13 septembre 2000 signé entre Eramet et la Société Territoriale Calédonienne de Participations Industrielles (STCPI), qui faisait suite à l'Accord du 17 juillet 2000 entre l'État, les provinces de Nouvelle-Calédonie et les représentants des principaux partis politiques de l'île, la STCPI a levé, le 6 décembre 2006, l'option qui lui avait été consentie par Eramet de lui céder 4 % du capital de la société Le Nickel-SLN, par voie d'échange d'actions Eramet, à raison de trois actions Eramet contre cinq actions de la société Le Nickel-SLN. La STCPI a demandé qu'il soit procédé à l'échange des actions, par acte d'huissier le 4 janvier 2007.

Le Conseil d'administration d'Eramet du 23 mai 2007 a autorisé l'échange d'actions à la parité du pacte d'origine. L'opération a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 juillet 2007. Les conséquences comptables et fiscales de ces opérations ont été intégrées dans les comptes du second semestre 2007. La participation de la société Le Nickel-SLN est consolidée sur la base de 56 % et les actions Eramet récupérées lors de cet échange sont comptabilisées en diminution des capitaux propres pour un montant de 52 millions d'euros.

Pacte d'actionnaires Le Nickel-SLN : autres engagements

Outre l'option d'achat mentionnée ci-dessus, le Pacte d'actionnaires Le Nickel-SLN du 13 septembre 2000, qui a une durée de validité de dix ans renouvelables par périodes de cinq ans, comprend :

- ✎ une répartition des postes d'administrateurs à raison, à ce jour, de huit postes réservés à Eramet et quatre postes réservés à STCPI, à laquelle revient également le droit de proposer un censeur ;
- ✎ une clause de préemption réciproque en faveur de chacune des parties ;
- ✎ une option d'achat réciproque des actions de la partie qui ferait l'objet d'un changement de contrôle au profit d'une entreprise « dont l'activité principale ou celle du Groupe auquel elle appartient est concurrente de l'activité de la société Le Nickel-SLN » ;
- ✎ une clause de non dilution aux termes de laquelle en cas de rachat d'actions à un autre actionnaire ou en cas d'augmentation de capital, chaque partie conserve un pourcentage de participation en capital ou en droits de vote identique à celui qu'elle avait auparavant, soit par le jeu d'une rétrocession d'actions, soit par une concertation dans l'exercice des droits de souscription à une augmentation de capital.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



➤ 4.2.3. Litiges significatifs

Les litiges significatifs concernent les branches Nickel et Manganèse.

4.2.3.1. Branche Nickel

LITIGES POLLUTION TERRAIN

Deux litiges (dont un perdure) ont opposé en Nouvelle-Calédonie la filiale Le Nickel-SLN et respectivement deux propriétaires éleveurs, Messieurs Gauzère (en Province Nord) et Newland (en Province Sud), qui ont engagé des actions en réparation de prétendus préjudices résultant de la pollution de leur propriété par des travaux miniers.

L'affaire Gauzère a donné lieu à une décision défavorable pour la société Le Nickel-SLN en première instance en mai 1999 mais la Cour d'Appel de Nouméa a ordonné le 15 juin 2000 une nouvelle mesure d'instruction.

L'affaire Newland a également fait l'objet d'une même mesure d'instruction. L'expertise concerne d'autres concessionnaires miniers et a été étendue aux collectivités. Un pré rapport a été émis en janvier 2007 et fait l'objet d'un examen par les parties.

L'enjeu de ces deux litiges, provisionnés à hauteur de 1,4 million d'euros au 31 décembre 2004, résidait principalement dans le risque d'effet d'entraînement que pourrait représenter le succès des plaignants auprès des autres riverains de massifs miniers. Par un arrêt du 1^{er} septembre 2005, la Cour d'Appel de Nouméa a débouté pour l'essentiel Monsieur Gauzère de sa demande, infirmant le jugement de première instance de mai 1999, en reprenant les conclusions du rapport de l'expert. Dans le litige opposant la société Le Nickel-SLN à Monsieur Newland, le dépôt du rapport de l'expert est intervenu le 28 décembre 2007. Il impute à la société Le Nickel-SLN une légère part de responsabilité, mais celle-ci, pour l'essentiel, est partagée entre les collectivités et d'autres mineurs. Les provisions constituées à hauteur de 1,4 million d'euros ont été conservées.

LITIGES FOURNISSEURS

La société Le Nickel-SLN a conclu un contrat de type « clefs en main » à prix global et forfaitaire d'un montant total fixé à 24,6 millions d'euros avec la société Barclay-Mowlem Nouvelle-Calédonie pour la construction d'une installation de stockage et de chargement en mer destinée à la mine de Tiébaghi. L'installation a été réalisée avec un retard significatif et Barclay-Mowlem Nouvelle-Calédonie a soumis à la société Le Nickel-SLN une réclamation à titre d'augmentation de prix et/ou dommages et intérêts qui, en l'espace d'une année, est passée de 7 à 20 millions d'euros. Cette réclamation ayant été refusée, par requête en date du 6 février 2006, Barclay-Mowlem Nouvelle-Calédonie a déposé une demande d'arbitrage devant la Chambre de Commerce Internationale. De son côté, la société Le Nickel-SLN estime avoir subi un préjudice dont elle entend être indemnisée et provisoirement évalué à la somme de 5,3 millions d'euros. La procédure d'arbitrage a été engagée et l'acte de mission signé en juillet 2006. Après échange des mémoires, une négociation est intervenue et une transaction a été signée le 20 septembre 2007, mettant fin au litige.

4.2.3.2. Branche Manganèse

CONTENTIEUX AVEC LE GROUPE CARLO TASSARA ET MONSIEUR ZALESKI

Un certain nombre de procédures opposait depuis 1994 le groupe Carlo Tassara (Monsieur Romain Zaleski) à Comilog et à certaines de ses filiales. Les principaux litiges portaient sur le paiement du prix des actions de Comilog France (anciennement SFPO) rachetée en 1994 et les conséquences de l'annulation du contrat d'agent commercial ayant existé à cette époque entre Parofer et Comilog France. Après différentes étapes de procédure, un arrêt de la Cour de Cassation gabonaise du 3 janvier 2008, rendu à la suite d'une requête en rétractation de Monsieur Zaleski, rétracte l'arrêt du 28 juin 2007 et rejette les pourvois contre l'arrêt de la Cour d'Appel de Franceville du 7 avril 2006, ce qui relaxe Monsieur Zaleski. Par ailleurs, des saisies pratiquées en France et au Gabon bloquaient tout règlement financier. Un arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 11 janvier 2008 infirmant la décision de 1^{re} instance mettait à la charge de Comilog France et Comilog Dunkerque le règlement financier bloqué par les saisies au Gabon. À la suite de ces différentes décisions, les protagonistes ont trouvé une solution transactionnelle satisfaisante pour les parties et qui a donné lieu à la signature d'un Protocole d'Accord Transactionnel le 14 février 2008.

RÉCLAMATION DE SOCIÉTÉS KAZAKHES

À la suite du dépôt d'une plainte anti-dumping en 2006 par Euroalliages au nom de ses membres contre les producteurs Kazakhs d'alliages de manganèse auprès de l'Union européenne, ces producteurs estimant la plainte abusive et non fondée, ont assigné Euroalliages et ses membres (dont Eramet Comilog Manganèse) devant le Tribunal de Bruxelles le 9 mai 2007. Ils réclament 335 millions d'euros de dommages et intérêts. Eramet Comilog Manganèse, en liaison avec Euroalliages, a pris toutes les dispositions pour combattre cette réclamation manifestement excessive, qui est en réalité destinée à faire indirectement pression sur l'Union européenne. Elle a en l'état peu de chance d'aboutir, la Commission ayant d'ores et déjà imposé des droits de douane sur une partie des produits, par un Règlement du 4 décembre 2007.

Eramet estime qu'il n'existe pas d'autre procédure judiciaire ou arbitrage, qui prise isolément ou avec les autres, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur son activité, sa situation financière ou son résultat, autre que celles détaillées ci-dessus.

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
A



4.3. RISQUES INDUSTRIELS

➤ 4.3.1. Une activité industrielle inscrite dans une logique de développement durable

Compte tenu de la spécificité unique des métaux d'être recyclables pratiquement à l'infini, les activités du Groupe s'inscrivent naturellement dans une logique de développement durable, dans un contexte mondial de rareté, et donc de valorisation et d'optimisation maximale des ressources naturelles.

Cependant ces produits, durables et recyclables, peuvent, à certaines étapes de leur transformation ou de leur usage, présenter des dangers ou des risques. L'enjeu est donc tout à la fois pour le Groupe d'identifier ces dangers potentiels de façon exhaustive et de prévenir et maîtriser sur ses sites, et vis-à-vis de son environnement extérieur, les risques qui en découlent, tout en contribuant à la pérennité et au développement de son activité.

➤ 4.3.2. Renforcement de la politique du Groupe en matière d'environnement

Le Groupe s'est doté en juillet 2002 d'une Charte Environnement (cf. annexe 5) avant de créer, en juin 2003, une Direction dédiée à l'Environnement et aux Risques Industriels (« DERI »). Début 2007, la DERI a rejoint une nouvelle Direction regroupant communication et développement durable (Direction Communication et Développement Durable – DC2D) dont le responsable est membre du Comité exécutif (« COMEX »).

Le Groupe a développé ces dernières années des actions de progrès dans le domaine de l'environnement. Afin de traduire de manière concrète et mesurable la mise en œuvre de sa politique Environnement, le Groupe, à la demande du Conseil d'administration, s'est fixé en janvier 2007 des objectifs pour les années 2007 et 2008 dont le contenu et le degré d'avancement sont développés ci-dessous. Les objectifs fixés pour l'année 2007 ont été atteints.

➤ 4.3.3. Poursuite du déploiement d'EraGreen

Le Groupe disposait à fin 2006 sur ses sites industriels français, belge, norvégien, suédois et calédonien d'un système d'information environnemental opérationnel appelé EraGreen dont l'objectif est tout à la fois :

- ❶ d'assurer la traçabilité et la consolidation des données environnementales des sites dans les domaines de l'air, de l'eau, des déchets, de l'énergie ou de la gestion des substances ;
- ❷ d'organiser et de faciliter les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre les sites ;
- ❸ de développer la veille réglementaire et technique sur les sujets d'intérêt pour le Groupe.

Le déploiement d'EraGreen sur les sites gabonais (Comilog) et américains figurait parmi les objectifs environnementaux 2007. Afin d'assurer une mise en place précise et pertinente de cet outil, chaque déploiement est précédé d'un audit environnemental approfondi du site concerné. Comme prévu, les sites américains et gabonais ont tous fait l'objet de ces audits en 2007. EraGreen a ensuite été déployé sur trois sites américains : Baltimore, New Johnsonville et Freeport. Le déploiement sur le site de Marietta ainsi que la mise en place du logiciel au Gabon seront conduits au cours de l'année 2008.

Les données environnementales figurant dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et le Document de référence sont agrégées, pour les sites équipés, sur la base d'EraGreen.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



➤ 4.3.4. Adoption d'une politique santé Groupe

Le groupe Eramet a renforcé ses compétences dans le domaine de la santé en recrutant un médecin Conseil Groupe en avril 2007 et une politique Santé a été approuvée par le « COMEX » en août 2007.

Cette politique se fonde sur les lignes directrices suivantes :

- réduire les risques d'altération de la santé liés au travail ou à l'impact sanitaire des activités industrielles et des produits d'Eramet par l'implication de tous et en liaison avec les spécialistes de la santé au travail, les lignes hiérarchiques et les CHSCT ou/et organismes assimilés ;
- respecter les réglementations locales, les normes en vigueur et les standards élaborés par le Groupe en matière de santé ;
- développer la responsabilité de chacun pour la préservation de la santé par une information claire et transparente sur les risques sanitaires et les moyens de prévention adaptés ;
- contribuer de façon active aux travaux scientifiques sur les risques inhérents aux procédés et aux produits ;
- mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer cette politique de santé.

Afin de les mettre en œuvre, la politique Santé prévoit des axes d'actions prioritaires :

1. intégrer au quotidien la santé et les conditions du travail dans toute décision et à chaque niveau managérial au même titre que la sécurité et l'environnement ;
2. rédiger, diffuser et appliquer les standards, guides et procédures nécessaires à la politique de santé en association avec le personnel et ses représentants ;
3. bâtir pour chaque unité un plan d'action santé-sécurité ;
4. assurer une surveillance qui permette le dépistage précoce des problèmes de santé pouvant être liés aux procédés de fabrication actuels et antérieurs ou aux produits mis sur le marché ;
5. poursuivre la veille scientifique et le benchmark sur les nouveaux risques et les meilleures pratiques ;
6. développer une politique de lutte contre les comportements addictifs ;
7. identifier les postes de travail pénibles en matière de TMS/lombalgies par une méthode d'analyse de manière à envisager l'aménagement ergonomique des postes de travail concernés.

➤ 4.3.5. Vers la certification ISO 14 000 des sites industriels

Des progrès significatifs ont été enregistrés ces dernières années au regard de l'objectif de mise en place progressive de démarches de type SME (Systèmes de Management de l'Environnement), prévu par la charte de 2002.

Les objectifs fixés début 2007 prévoyaient que soit établi un calendrier d'engagement de l'ensemble des sites dans des démarches de certification ISO 14 001 ainsi que l'obtention de la certification du site de Pamiers.

Au 1^{er} février 2008, six sites, dont Pamiers en novembre 2007, sont certifiés ISO 14001 : Terte (activité recyclage du cuivre, certification renouvelée début 2008), Commentry, les deux usines d'Eramet Norway et Sandouville. Un calendrier d'engagement a été établi pour les autres sites.

Le référentiel d'audit interne environnement du Groupe a été déployé depuis mi-2006 dans sa fonction initiale de diagnostic, mais également comme un véritable instrument d'accompagnement, de progression et d'évaluation des démarches engagées.

➤ 4.3.6. Objectif « Zéro contentieux »

Le groupe Eramet promeut une politique de strict respect des réglementations et de dialogue avec les autorités compétentes en cas de difficultés temporaires ou de conditions particulières d'exploitation. Il s'est fixé dans ce contexte en 2007 un objectif dit de « Zéro contentieux » : il s'agit de tendre vers l'absence de mises en demeure ou plaintes pénales, qui pourraient

résulter de manquements de notre fait aux obligations réglementaires des autorisations d'exploitation. L'ensemble des situations a été recensé et un objectif de diminution de moitié des cas entre 2006 et 2007 était fixé. Cet objectif a été atteint pour l'année 2007 (périmètre retenu dans un premier temps : France, Suède, Norvège, Gabon et Nouvelle-Calédonie).

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



➤ 4.3.7. Anticiper et préparer la mise en œuvre de REACH

Conformément aux principes de sa Charte Environnement, le Groupe porte une attention particulière au suivi des substances produites ou utilisées sur les sites :

- participation active, en relation avec les organisations professionnelles et les réseaux d'experts indépendants compétents, aux travaux d'évaluation et de gestion des risques conduits dans le cadre de processus réglementaires du type « Risk Assessment » notamment pour le nickel métal et ses composés ;
- contribution au programme de recherche sur la santé et le manganèse développé dans le cadre de l'Institut International du Manganèse ;
- suivi et mise à jour régulière des Fiches de Données de Sécurité attachées aux substances dangereuses ;
- lancement d'actions d'information et de sensibilisation des salariés, clients et parties prenantes, en relation avec la Direction Hygiène-Santé-Sécurité, rattachée à la Direction des Relations Humaines Groupe, et les médecins du travail.

Le Groupe s'est considérablement investi depuis 2001 sur le dossier REACH (nouvelle politique européenne des produits chimiques) qui concerne la quasi-totalité de ses produits.

En vue de l'entrée en vigueur de REACH intervenue le 1^{er} juin 2007, Eramet s'était fixé comme objectif en janvier 2007 de recenser de manière exhaustive

l'ensemble des produits fabriqués et commercialisés par le Groupe entrant dans le champ d'application de REACH et d'identifier leur statut au regard du règlement (substances, intermédiaires, préparations, articles, etc.) Ce travail considérable, piloté par un groupe de travail *ad hoc* appelé « Progress Task Force REACH », a été finalisé en fin d'année pour les produits de la famille des métaux. Il doit être complété en 2008 par le recensement et l'identification des substances utilisées dans les process. On soulignera que la mise en œuvre de REACH représente une charge de travail nouvelle considérable pour le Groupe.

Le principal objectif REACH pour 2008 est de réaliser avant le 1^{er} décembre, délai de rigueur, le pré enregistrement des substances produites et/ou importées par les entités du Groupe. Organisé en interne pour faire face à ce nouveau défi, le Groupe s'est également associé à d'autres industriels produisant les mêmes substances dans le cadre de consortia volontaires. À ce jour, Eramet a rejoint les consortia du nickel, du manganèse, du cobalt, du molybdène et du tungstène. D'autres associations sont prévues en 2008.

Les travaux scientifiques et tests toxicologiques ou éco-toxicologiques engagés dans le cadre de REACH seront également l'occasion d'approfondir et de compléter les connaissances sur les produits mis sur le marché. Si les travaux conduits depuis plus de dix ans sur le nickel et ses composés ont permis d'atteindre un niveau de connaissances très complet, les données sont à compléter pour le manganèse sur de nombreux aspects.

➤ 4.3.8. Gestion de la pollution historique des sites et actions de réhabilitation

Né de regroupement d'entreprises anciennes et diverses, le Groupe exerce ses activités dans des régions et pays aux cadres réglementaires variés, dans un contexte d'exigences accrues en matière d'environnement. Le Groupe s'est fixé comme objectif de gérer de manière responsable et industriellement raisonnable l'héritage de périodes d'activité antérieures souvent marquées par l'existence de pollutions historiques. Comme le montre la gestion du dossier de cessation d'activités du site de Boulogne-sur-Mer, il s'attache également à assumer l'ensemble des responsabilités liées dans ces domaines aux processus de cession et cessation d'activités.

Le Groupe intègre dans sa démarche la réhabilitation des sites miniers. Au cours des années 2004 et 2005, une revue importante des données et des estimations de réhabilitation des domaines miniers au Gabon et en Nouvelle-Calédonie a été menée, afin de tenir compte des derniers investissements réalisés. Cette évaluation a été également effectuée en application des

nouvelles normes comptables IFRS, qui intègrent notamment la constatation d'un actif de démantèlement et de l'actualisation de la provision (taux d'actualisation utilisé : 5,25 %).

Au Gabon, l'investissement « 3,5 millions de tonnes » a conduit à revoir en 2005 la durée du plateau Bangombe. La provision s'établit à 7,7 millions d'euros au 31 décembre 2007 (7,1 millions d'euros au 31 décembre 2006). En Nouvelle-Calédonie, la montée en puissance de la mine de Tiébaghi, ainsi que la construction des équipements de bord de mer, ont contribué à augmenter les provisions pour réhabilitation des sites. Le montant au 31 décembre 2007 s'établit à 134,1 millions d'euros (57 millions d'euros au 31 décembre 2006) et l'augmentation en 2007 s'explique par la réévaluation des coûts de démantèlement et de revégétalisation de l'ensemble des surfaces, y compris des centres fermés ainsi que par l'effet de l'actualisation.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



➤ 4.3.9. Gestion de la fermeture du site de Boulogne-sur-Mer (Comilog France)

La cessation d'activités du site Comilog France de Boulogne-sur-Mer – intervenue fin 2003 – a conduit le Groupe à provisionner une enveloppe totale de 77 millions d'euros (solde de 32,6 millions d'euros au 31 décembre 2007), correspondant, outre le volet social de la fermeture, aux trois principaux volets du processus de remise en état : les opérations de démolition, les opérations de réhabilitation et la fermeture du centre de stockage de Manihen.

L'arrêté préfectoral de remise en état du site en date du 22 novembre 2004 a précisé les objectifs des travaux de réhabilitation à conduire dans la perspective d'un usage futur industriel. Démarrés en avril 2005 et terminés

en octobre dernier, les travaux de réhabilitation ont été conduits dans le strict respect des obligations de prévention et de protection de l'environnement.

Par ailleurs, le site a déclaré la cessation d'activités de son centre de stockage de déchets dangereux de Manihen en juillet 2007. Le dossier des études techniques et environnementales relatives à sa réhabilitation a été déposé en décembre 2007 et a conduit Comilog France à revoir l'estimation de ses provisions financières sur la base des éléments issus de ces études complémentaires.

➤ 4.3.10. Contribution à la politique de réduction des gaz à effet de serre

La directive européenne 2003/87/CE du 13 octobre 2003 établissant un système de permis d'émission de gaz à effet de serre, concerne, en France, les trois aciéries (Aubert & Duval – Les Ancizes, Aubert & Duval – Firminy et Erasteel – Commentry) ainsi qu'en Suède l'aciérie de Söderfors (Erasteel Kloster).

Les émissions de CO₂ sont liées essentiellement à la consommation de gaz naturel dans les fours de réchauffage ou de traitement thermique.

Suite à un arrêté complémentaire d'exploitation, Erasteel Commentry a obtenu 6 371 quotas supplémentaires pour 2006 et 2007.

Le tableau ci-dessous fait le bilan pour l'ensemble de la première période de la directive (2005-2007). Il fait apparaître un surplus global de 18 792 quotas.

Conformément à la réglementation, ces quotas ne pourront pas être transférés à la deuxième période (2008-2012) et devront donc être vendus sur le marché des quotas (prix actuel inférieur à 0,1 euro/tCO₂).

BILAN DES ÉMISSIONS DE CO₂ POUR LA PREMIÈRE PÉRIODE (2005-2007) (montants en tonnes de CO₂)

Sites	Allocation annuelle	2005	2006	2007	Cumul des écarts
Aubert & Duval Les Ancizes	43 336	45 591	45 280	46 146	(7 009)
Aubert & Duval Firminy	25 934	20 725	21 979	23 173	11 925
Erasteel Commentry	26 203 + 6 371 = 32 574	27 791	26 817	24 259	12 484
Erasteel Kloster	3 182	2 347	2 230	3 577	1 392
Total Eramet	105 026	96 454	96 306	97 155	18 792

Les déclarations des émissions ci-dessus listées ont été validées par des vérificateurs agréés.

Au cours du mois d'avril 2008, une réallocation des quotas interviendra entre les sites excédentaires et déficitaires. Ces transactions seront effectuées sur la base des valeurs de marché à la date de transaction. Ces opérations internes sont sans impact sur la situation financière du Groupe.

Allocations et prévisions d'émissions pour la deuxième période (2008-2012)

Conformément à l'arrêté du 31 mai 2007, Erasteel Commentry a obtenu 19 590 quotas annuels en supplément de ceux initialement affectés pour le PNAQ2 (2008/2012), soit une allocation annuelle de 55 795 quotas.

Si les prévisions d'émissions se confirment, les quotas ainsi obtenus devraient permettre de compenser les manques de quotas des autres sites et conduire à un surplus annuel d'environ 12 750 quotas.

Sites	Allocation annuelle	Émissions annuelles estimées (moyenne)	Écart annuel prévisionnel
Aubert & Duval Les Ancizes	51 321	61 200	(9 879)
Aubert & Duval Firminy	27 154	30 000	(2 846)
Erasteel Commentry	36 205 + 19 590 = 55 795	28 000	27 795
Erasteel Kloster	3 182	5 500	(2 318)
Total Eramet	137 452	124 700	12 752



➤ 4.3.11. Politique de prévention des risques industriels

En matière de maîtrise des risques industriels, la politique s'articule autour des points suivants :

- ❖ le déploiement en 2006 et 2007 des procédures Groupe de gestion de crise sur l'ensemble des sites. Elles définissent la communication et les bonnes pratiques pour trois situations :
- **prévention des situations de crise** : identification de l'environnement local et national (autorités, élus, médias...), plan de contacts, identification des signaux faibles, reporting Groupe, exercices de simulation,
- **gestion des incidents sérieux** : définition d'un incident sérieux, reporting Groupe, retour d'expérience, communication,
- **lors d'une crise** : critères d'identification d'une situation de crise, reporting Groupe, organisation en temps de crise (direction des opérations, communication, expertise, cellule de crise), retour d'expérience.

Une synthèse semestrielle des événements liés aux risques industriels a été mise en place en 2007 sur les sites francophones et sera étendue à l'ensemble des sites en 2008.

- ❖ **Une assistance méthodologique dans l'analyse des risques** effectuée sur les sites, dans le cadre de leurs études de dangers. Cette analyse permet d'identifier, de façon exhaustive, les scénarios d'accidents

majeurs, leurs causes et leurs conséquences, et débouche sur la mise en place de barrières de prévention et/ou de protection (éléments importants pour la sécurité) qui réduisent la probabilité ou la gravité d'un événement.

- ❖ **Dans le cadre de la police Groupe d'assurance dommages/pertes d'exploitation**, Eramet a poursuivi en 2007 sa campagne de visites annuelles ou bisannuelles d'ingénierie (audits prévention) de tous ses sites industriels en collaboration étroite avec l'assureur. Un nouveau programme d'audits va être défini début février pour 2008. Ces visites de prévention sont essentiellement axées sur les risques incendie, bris de machine, catastrophes naturelles et les pertes d'exploitation correspondantes. Des tableaux de suivi des recommandations assurance sont mis à jour trois fois par an par les sites. Des indicateurs ont été mis en place en 2007 afin de mieux suivre la progression des sites dans leur maîtrise des risques incendie/bris de machines sous deux aspects essentiels :
- le respect des procédures standard de sécurité incendie,
- les actions de protection des installations stratégiques.
- ❖ Enfin, une forte implication des équipes ingénierie de l'assureur principal dans tous les projets d'investissement, permet de protéger de façon optimale les nouvelles installations.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

4.4. ASSURANCE/COUVERTURE DES RISQUES ÉVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENCOURUS PAR L'ÉMETTEUR

➤ 4.4.1. Politique générale de couverture du Groupe/Stratégie de couverture des risques

Organisation du Groupe

La Direction Assurances Groupe a été créée en 2003 avec pour mission de développer la mise en place de programmes Groupe, le suivi de la politique de prévention en liaison avec la DC2D et la recherche de solutions optimales risque-primaires-rétention incluant l'intervention de la captive de réassurance du Groupe.

Identification et maîtrise des risques

Le Groupe a élaboré un programme d'audit des risques majeurs, afin d'en établir la cartographie précise, de déterminer les impacts éventuels pouvant résulter de leur survenance, et, enfin, de mettre en place le dispositif approprié en vue de prévenir leur réalisation et de limiter leur impact.

Recours au marché de l'assurance

Les risques étant identifiés et leurs impacts maîtrisés, le Groupe recherche sur le marché de l'assurance les solutions les plus adaptées, offrant le meilleur équilibre entre le coût et l'étendue des couvertures proposées.

Ainsi, le Groupe a mis en place par l'intermédiaire de courtiers des programmes mondiaux d'assurance souscrits auprès de pools d'assureurs de réputation et de solidité financière internationalement reconnues.

Le Groupe recourt également au marché pour la couverture des risques spécifiques à certaines activités de ses filiales ou à des opérations ponctuelles, ainsi que dans les cas où les assurances sont rendues obligatoires par la réglementation locale.

Réassurance

Par ailleurs, le Groupe dispose d'une société captive de réassurance (dénommée ERAS), ce qui lui permet d'intervenir en première ligne sur certains programmes d'assurance.

Niveau des couvertures

Le Groupe estime avoir mis en place des couvertures adéquates, tant dans leur étendue qu'en termes de montants assurés ou de limites de garanties, pour les principaux risques liés à son activité dans le monde.



➤ 4.4.2. Différentes catégories de police d'assurance souscrites

Les trois principaux programmes d'assurance couvrent les risques de responsabilité civile, de dommages et pertes d'exploitation et de transport.

Assurance responsabilité civile

Ce programme couvre la responsabilité civile légale encourue par le Groupe en raison des dommages causés aux tiers dans le cadre de ses activités ou du fait de ses produits, à savoir : la responsabilité générale d'exploitation, les biens confiés, la responsabilité produits y compris produits aéronautiques, la responsabilité civile professionnelle, la pollution soudaine et accidentelle.

La garantie s'exerce sous une forme « tout sauf », ce qui signifie que ce qui n'est pas exclu est couvert, les exclusions étant celles communément admises pour ce type de risques.

La garantie s'applique sur une base « réclamation », ce qui signifie qu'elle s'applique à toute réclamation formulée pendant la période d'assurance (y compris la période subséquente de cinq ans, conformément à la réglementation française).

Pour toutes réclamations reçues, le programme intervient depuis la France. Le cas échéant, lorsque la réglementation locale impose des polices locales, il intervient au-delà de ces polices en différence de conditions et/ou de limites (DIC/DIL), partout dans le monde.

Au-delà des polices locales, ce programme repose sur une première ligne de 50 millions d'euros appelée police « Master » émise en France et sur deux lignes supplémentaires de 50 millions d'euros chacune dite « Excess » complétant la police « Master » offrant ainsi une couverture totale de 150 millions d'euros ; les franchises applicables pouvant varier suivant les polices locales, sont en général de l'ordre de 15 000 euros par sinistre.

Ce programme intervient également au-delà des plafonds et des garanties de plusieurs sous-programmes spécifiques, notamment : en Amérique du Nord, pour couvrir la responsabilité civile automobile et employeur, et au Royaume-Uni, en complément d'assurances obligatoires comme la responsabilité civile employeur.

L'échéance de renouvellement annuelle de ce programme est fixée au 1^{er} juillet.

Ce programme, a été mis en place le 1^{er} juillet 2004 auprès d'AXA Corporate Solutions. Il a été renouvelé le 1^{er} juillet 2006 pour une durée de trois ans sans augmentation du montant des primes forfaitaires.

Par ailleurs courant 2007, une police spécifique responsabilité civile atteinte à l'environnement d'un montant de 10 millions d'euros a été mise en place pour les filiales en France et en Europe et une police similaire d'un montant de 25 millions de dollars USD a été mise en place au début de l'année 2008 pour les sociétés aux États-Unis et au Canada.

Assurance dommages matériels et pertes d'exploitation

Ce programme mondial couvre les dommages matériels directs d'origine soudaine et accidentelle atteignant les biens assurés y compris le risque de bris de machine, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives de

toutes les entités du Groupe. La garantie s'exerce sous une forme « tous risques sauf », ce qui signifie que tout ce qui n'est pas exclu est couvert, les exclusions étant celles communément admises pour ce type de risques.

Ce programme s'articule autour d'une police-mère émise en France qui couvre directement les pays suivants : France, Belgique, Italie, Norvège, Royaume-Uni et Suède et intervient en différence de conditions et/ou de limites (DIC/DIL) des polices locales pour les sociétés intégrées au programme comme pour les sociétés non intégrées. En 2008, seules les sociétés implantées en Chine ne sont pas intégrées dans le programme.

Ce programme a été souscrit auprès d'un pool d'assureurs, dont la compagnie AXA Corporate Solutions est apériteur, et mis en place avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2005 pour un montant de garantie maximum de 250 millions d'euros sous réserve des sous limites appliquées à certains événements et des exclusions communément admises.

Il a été renouvelé le 1^{er} janvier 2006 pour une durée de deux ans avec des améliorations très significatives telles que le doublement du plafond de la garantie bris de machine passant ainsi de 50 à 100 millions d'euros et l'abaissement de la franchise en perte d'exploitation pour les activités de mine de 20 à 10 jours à des conditions de primes quasi-identiques. Car la gestion de la couverture de ces risques donne lieu à des visites préalables des sites industriels débouchant sur des recommandations, ce qui permet de personnaliser le programme de prévention. À l'occasion de la date anniversaire du 1^{er} janvier 2007, ce programme a fait l'objet de nouvelles améliorations techniques sensibles en termes de franchises et de limites de garanties.

Assurance transport

Jusqu'à fin 2007 les branches Nickel et Manganèse disposaient chacune d'un programme d'assurance transport maritime pour le fret des minerais et des produits entre les sites industriels et vers les clients ; la branche Alliages n'avait pas de programme particulier.

À la fin de l'année 2007, un appel d'offres a été lancé afin de mettre en place un programme Groupe mondial transport.

Ce programme couvre depuis le 1^{er} janvier 2008 toutes les entités du Groupe partout dans le monde pour l'ensemble des transports qu'ils soient d'origine maritime, fluviale, terrestre ou aérien aussi bien pour les marchandises transportées, le fret ou les équipements.

Ce programme est composé de trois polices : une police dite « facultés » pour les marchandises transportées placée auprès de la compagnie AIG, une police dite « affrèteur » placée auprès du RAETS Club et une police dite « corps de navire » souscrite auprès d'AXA.

La mise en place de ce programme a permis d'obtenir à la fois des conditions de garantie particulièrement favorables et une réduction des primes très substantielle.

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
A



4.5. AUTRES RISQUES PARTICULIERS

➤ 4.5.1. Risques spécifiques liés aux transports

Fret maritime

Le Groupe a largement recours à la voie maritime pour l'acheminement des produits, d'abord, aux différents stades, sur les sites de production, ensuite pour leur livraison aux clients, en raison de l'éloignement d'une part entre les mines d'extraction de la matière première et les sites de traitement, d'autre part entre lesdits sites et les marchés.

Aussi, pour se protéger contre d'éventuelles hausses brutales de prix du fret, le Groupe s'efforce-t-il de conclure des contrats à long terme à des conditions prédéfinies, et de procéder à des réservations à long terme de certains navires.

Le risque dommages est par ailleurs couvert par des assurances spécifiques (cf. ci-dessus).

Transports ferroviaires

Le Groupe a obtenu la concession du train Transgabonais pour une durée de trente ans. Outre les missions de service public et le transport de marchandises diverses, celui-ci assure l'acheminement du minerai de manganèse entre la mine de Moanda et le port d'embarquement d'Owendo.

Une interruption des transports maritimes ou ferroviaires, ou une forte hausse des prix de transport, en dépit des contrats à long terme, aurait néanmoins une incidence négative sur les résultats.

➤ 4.5.2. Risques liés à l'énergie

L'énergie représentant une part non négligeable des coûts de production, le Groupe a adopté, pour se protéger contre la hausse de ces coûts, une politique de diversification des sources d'énergie (électricité, fuel, charbon et gaz), n'excluant pas la conclusion de contrats de couverture chaque fois que cela est possible.

Une variation significative du prix de la ressource pourrait, toutefois, et en dépit des mesures prises, avoir dans le futur une incidence négative sur le résultat du Groupe.

➤ 4.5.3. Risques associés à des facteurs politiques

Certaines activités du Groupe s'exercent dans des pays dont l'évolution politique peut engendrer des modifications réglementaires.

En particulier, le Groupe élabore et/ou commercialise ses produits dans des pays hors de la zone OCDE, dont certains peuvent être analysés comme des pays dans lesquels la situation politique et économique n'est pas pérenne.

Tout en faisant en sorte de prendre les mesures appropriées pour éviter ces risques, les changements politiques et/ou économiques pourraient avoir des conséquences significatives pour l'activité du Groupe.

➤ 4.5.4. Risque amiante

Le Groupe a mis en place une structure interne de suivi des dossiers de maladies professionnelles liées à l'amiante. Il rappelle qu'il est en mesure de prouver qu'il n'a jamais produit ou transformé l'amiante, ni commercialisé des matériaux composés pour tout ou partie d'amiante. Cette matière n'a jamais été pour lui une matière première mais seulement un composant des matériaux de protection de son personnel et, plus généralement, de certains de ses équipements thermiques.

À titre d'exemple, les matériaux réfractaires contenant de l'amiante, utilisés dans le passé sur le site des Ancizes, représentaient moins de 1 % de l'ensemble des matériaux réfractaires présents sur le site.

Conformément à la réglementation applicable, notamment en France, le Groupe a fait réaliser sur ses sites industriels, par des entreprises agréées, des diagnostics techniques amiante (DTA) dont les conclusions et préconisations sont ensuite traduites en plans d'actions détaillés.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



Au niveau des sites français, le point effectué au 24 janvier 2008 fait état de 329 déclarations de maladies professionnelles liées à l'amiante, essentiellement des plaques pleurales et des épaissements pleuraux, dont seulement 113 ont été à la fois reconnues et imputables à des sociétés

du Groupe. 70 recours en faute inexcusable ont été déposés à cette date. Les procédures sont en cours. Les risques afférents à ce sujet ont été provisionnés sur la base des indemnités généralement accordées pour ce genre de dossier.

4.6. RELATIONS SPÉCIFIQUES AVEC LES TIERS

➤ 4.6.1. Dans la branche Nickel

Contrat d'approvisionnement avec Nisshin-Steel

Nisshin-Steel, producteur japonais d'acier inoxydable, est actionnaire de la société Le Nickel-SLN depuis 1991 (10 % du capital de la société Le Nickel-SLN à ce jour. Cf. chapitre 4.2.2.).

Depuis 1991, Eramet et Nisshin-Steel ont un accord d'approvisionnement en ferronickel. Nisshin-Steel est un des principaux clients et représente environ 10 % du chiffre d'affaires de l'activité Nickel. Cet accord a été renouvelé en 2001 et vise à garantir les livraisons de ferronickel sur plusieurs années ainsi qu'à lisser les prix du nickel. Il a été renégocié fin 2007 pour la période 2008-2009 et renouvelé dans le cadre d'un troisième contrat pour la période 2010-2017. Ce contrat est en cours de finalisation.

Relation avec la STCPI et la Nouvelle-Calédonie

La société Le Nickel-SLN, filiale à 56 % d'Eramet, a comme actionnaire à hauteur de 34 % : la Société Territoriale Calédonienne de Participations Industrielles – STCPI. Cette société représente les trois Provinces de Nouvelle-Calédonie que sont la Province du Sud d'un côté (de population en majorité d'origine européenne) et les Provinces du Nord et des Iles (à majorité mélanésienne) de l'autre.

➤ 4.6.1. Dans la branche Manganèse

Avec l'État gabonais

Depuis sa création, Comilog entretient des relations privilégiées avec l'État gabonais, qui est présent au capital depuis 1973 (participation légèrement supérieure à 25 %) et dispose de quatre administrateurs au Conseil d'administration. Depuis l'origine, l'état soutient Comilog, sur le plan fiscal (convention minière et convention fiscale particulière pour le financement du complexe d'agglomération), sur le plan industriel (partenaire de Comilog pour la construction du port d'Owendo) ; plus récemment encore, en accordant la concession du chemin de fer à la SETRAG dont Comilog est le partenaire de référence, à côté d'autres actionnaires gabonais.

Ces relations de confiance et la conscience des intérêts communs permettent de travailler sur des bases constructives et d'envisager le développement de nouveaux projets industriels. Le projet de 3,5 millions de tonnes participe efficacement au développement social et économique du Gabon.

Cette participation, à l'origine, de 30 %, a été transférée par l'État français lors de la privatisation d'Eramet et a une valeur politique, financière et stratégique, puisqu'elle associe les intérêts publics locaux aux intérêts miniers et industriels du Groupe en Nouvelle-Calédonie.

En application du Pacte d'actionnaires du 13 septembre 2000, cette participation a été portée à 34 % après l'Assemblée Générale du 23 juillet 2007.

La STCPI est une SAS qui a pour seul objet de détenir les actions de la société Le Nickel-SLN et d'Eramet (4 % environ). Quatre administrateurs sur douze, plus un censeur, la représentent au Conseil d'administration de la société Le Nickel-SLN, tandis que deux autres sur quatorze la représentent au Conseil d'Eramet. Le choix de ces administrateurs et du censeur assure aux Provinces une représentation équilibrée entre le Nord et les Iles d'un côté, le Sud de l'autre.

Avec le groupe Carlo Tassara

La société Carlo Tassara France (appartenant à Monsieur Zaleski) est actionnaire d'Eramet à hauteur de 13,10 % à ce jour et s'est substituée, le 20 décembre 2004, à la société Maaldrift BV (selon déclarations d'intention AMF n°204C1559, n°207C0134 et n°207C0137 – chapitre 21.2.6). Par ailleurs, les sociétés Formang et Maaldrift BV (appartenant également à Monsieur Zaleski) sont actionnaires de la société Comilog ; ces sociétés qui ont été en litige (cf. chapitre 4.2.3.2.) avec celle-ci viennent de signer (le 14 février 2008) un protocole transactionnel mettant fin à tous les différends.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

Informations concernant L'émetteur



05.

➤ Sommaire

5.1. Renseignements concernant la Société	30
5.1.1. Raison sociale (article 2 des statuts)	30
5.1.2. Numéro d'enregistrement de la Société	30
5.1.3. Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)	30
5.1.4. Siège social (article 4 des statuts)	30
5.1.5. Histoire et évolution de la Société	31
5.2. Investissements	32
5.2.1. Objectifs poursuivis	32
5.2.2. Principaux investissements	32

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



5.1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

➤ 5.1.1. Raison sociale (article 2 des statuts)

Eramet. Dans le présent document, la Société est dénommée "la Société" ou "l'émetteur" ; le Groupe constitué par Eramet et ses filiales est désigné par "le Groupe".

➤ 5.1.2. Numéro d'enregistrement de la Société

5.1.2.1. Registre du commerce de la Société/ SIRET

La Société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 632 045 381 et sous le numéro SIRET 632 045 381 000 27.

5.1.2.2. Code NAF et dénomination du secteur d'activité

- Code NAF : 515 C.
- Secteur d'activité : recherche et exploitation de gisements miniers de toute nature, métallurgie de tous métaux et alliages, et leur négoce.

➤ 5.1.3. Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter du 23 septembre 1963 venant à expiration le 23 septembre 2062, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

➤ 5.1.4. Siège social (article 4 des statuts)

Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75015 Paris

Téléphone : 01 45 38 42 42
Télécopie : 01 45 38 41 28
Site internet : www.eramet.fr

Contrôle légal de la Société (article 20 des statuts)

Conformément à la loi, le contrôle légal de la Société est assuré par deux Commissaires aux comptes titulaires et deux Commissaires aux comptes suppléants.

Selon l'article 20 des statuts, les Commissaires aux comptes doivent jouir de la nationalité de l'un des états de l'Union européenne.

Forme juridique et législation applicable

Eramet est une société anonyme de droit français, à Conseil d'administration, régie par les dispositions des articles L. 224-1 et suivants du Code de commerce, (partie législative et réglementaire), ainsi que par les dispositions de ses statuts.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



➤ 5.1.5. Histoire et évolution de la Société

La Société a été créée sous le nom de Le Nickel, en 1880, pour l'exploitation, à l'origine, de mines de nickel en Nouvelle-Calédonie.

Contrôlée majoritairement depuis la fin du XIX^e siècle par la famille Rothschild, elle devient, à la fin des années soixante, la société mère de l'ensemble des filiales minières du groupe Rothschild (groupe Le Nickel-Penarroya-Mokta). Ultérieurement, les principales dates qui ont marqué la vie de la Société et du Groupe sont les suivantes :

1974- L'activité Nickel est filialisée sous le nom de société métallurgique Le Nickel-SLN : Elf Aquitaine prend une participation de 50 % dans cette nouvelle société. L'ancienne société Le Nickel change de nom en devenant Imétal et détient les 50 % restants de la société Métallurgique Le Nickel-SLN.

1983- Dans le cadre d'une restructuration industrielle, actionnariale et financière, ERAP, une société publique française, entre à hauteur de 70 % dans le capital de la Société. Les participations d'Imétal et d'Elf Aquitaine sont réduites à 15 % chacune.

1985- Les actifs localisés en Nouvelle-Calédonie sont regroupés dans la société métallurgique Le Nickel-SLN, filiale à 100 % d'une nouvelle société mère, dénommée Eramet-SLN, dont l'actionnariat demeure à 70 % ERAP, 15 % Imétal, 15 % Elf Aquitaine.

À partir de 1989 et afin d'atténuer les effets des cycles du nickel, la Société adopte une stratégie de diversification dans des activités complémentaires, avec l'objectif de détenir de fortes positions mondiales sur ses marchés principaux.

1989-1991- Acquisition de la société française La Commentryenne et de la société suédoise Kloster Speedsteel, respectivement troisième et premier producteurs mondiaux d'aciers rapides. Ces deux sociétés sont regroupées en 1992 au sein d'une nouvelle société dénommée Erasteel, intégralement détenue par Eramet-SLN, qui devient ainsi le leader mondial du secteur avec plus de 25 % de parts de marché.

1991- Accord de partenariat commercial et financier à long terme avec le sidérurgiste japonais Nisshin Steel (un des principaux producteurs japonais d'aciers inoxydables) qui se traduit par une prise de participation progressive dans le capital de la société métallurgique Le Nickel-SLN. La participation de Nisshin Steel a atteint son niveau définitif de 10 % fin octobre 1994.

1992- La société métallurgique Le Nickel-SLN et Eramet-SLN prennent leur dénomination actuelle respective de société Le Nickel-SLN et Eramet.

1994- Acquisition de 51 % d'Eurotungstène, producteur de poudres de cobalt et de tungstène.

Placement privé suivi d'une introduction d'Eramet au Second Marché de la Bourse de Paris, à hauteur de 30 % du capital, par cession par l'ERAP, Elf et Imétal.

1994- Apport à Eramet par le groupe BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières, société publique française) de sa filiale Cofremmi, détentrice de réserves minières de nickel en Nouvelle-Calédonie, en échange de l'octroi d'actions représentant 2,34 % du capital nouveau d'Eramet.

1995- Transfert de l'action Eramet au Premier Marché de la Bourse de Paris (compartiment du Règlement Mensuel).

1995-1996- Prise de participation, par Eramet, à hauteur de 46 % dans le capital de Comilog (Gabon), le deuxième producteur mondial de minerai de manganèse à haute teneur et également l'un des premiers producteurs mondiaux de ferromanganèse pour la sidérurgie et de produits chimiques à base de manganèse.

1997- Accord avec Gengabon (groupe Gencor) aux termes duquel ce dernier cède à Eramet 15 % du capital de Comilog. Eramet détient désormais 61 % du capital de Comilog.

1998- Accord sur l'échange de titres miniers Poum/Koniambo en Nouvelle-Calédonie.

1999- Plusieurs opérations majeures sont réalisées, qui conduisent à la structure actuelle du capital et à la configuration actuelle du Groupe en termes d'activités :

- intégration au sein du Groupe de la société SIMA (famille Duval), un des premiers producteurs et transformateurs mondiaux d'aciers spéciaux à hautes performances et d'alliages de nickel ;
- cession de 30 % du capital de la société Le Nickel-SLN dans le cadre d'un échange avec l'ERAP contre des actions Eramet ; l'ERAP transfère ensuite cette participation à une structure publique de Nouvelle-Calédonie, la Société Territoriale Calédonienne de Participations Industrielles (STCPI). L'État français transfère la participation restante de l'ERAP à Cogema, par la suite elle-même intégrée au sein du groupe AREVA ;
- acquisition des activités Manganèse du groupe norvégien Elkem, grâce à laquelle Eramet devient le premier producteur mondial d'alliages de manganèse et complète sa gamme de produits avec des alliages à forte valeur ajoutée, les alliages affinés.

Au terme de ces opérations, le groupe Eramet est profondément transformé. Ses activités sont réparties en trois Branches, Nickel, Manganèse et Alliages, d'importance voisine et le capital du Groupe se trouve majoritairement détenu par des actionnaires privés, l'État français conservant une participation minoritaire.

2000- Acquisition de la société mexicaine Sulfamex, producteur de produits agrochimiques à base de manganèse.

Inauguration du complexe industriel de Moanda (Gabon) : cette nouvelle usine d'enrichissement et d'agglomération du minerai de manganèse renforce la gamme de produits de Comilog et permet de rallonger la durée de vie des réserves.

2001- Lancement d'un programme d'augmentation de 25 % de la capacité de production de nickel en Nouvelle-Calédonie.

Lancement de l'investissement dans une nouvelle usine de forgeage-matriçage en France comprenant une presse de 40 000 tonnes.

Fermetures d'un haut-fourneau de ferromanganèse à Boulogne-sur-Mer et d'un four électrique produisant du silicomanganèse en Italie.

Dépréciation de Special Metals Corporation.

2002- Acquisition de l'usine d'alliages de manganèse de Guilin (Chine).

Prise de contrôle à 78 % de la société Peter Stubs (Royaume-Uni) par Erasteel.

2003- Lancement d'un programme de restructurations dans les branches Alliages et Manganèse, confrontées à des pertes importantes :

- fermeture de l'usine de ferromanganèse de Boulogne-sur-Mer et de l'usine d'alliages de manganèse de Shaoxing (Chine) ;
- cession par Comilog de Sadaci (grillage de molybdène) et de l'activité Noir de Carbone, toutes deux basées en Belgique ;

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



➤ lancement du programme d'investissement dans une nouvelle usine d'aciers rapides en Chine, en joint-venture avec la société chinoise Tiangong.

Prise de contrôle à 100 % du Centre de Recherche de Trappes et à 100 % d'Eurotungstène.

2004- Nouvelle-Calédonie : démarrage du nouveau four.

Lancement de l'investissement dans une augmentation de 50 % de la production de minerai de manganèse de Comilog.

Lancement de l'investissement en Chine dans une nouvelle usine de dérivés du manganèse destinés au marché des piles alcalines.

Rachat des participations minoritaires détenues par le groupe AREVA dans la branche Manganèse.

Rachat à Comilog de 80 % de Comilog Asia, société détenant les joint-ventures en Chine (Guilin et Guangxi).

2005- Décision de porter la capacité de production de minerai de Comilog à 3,5 millions de tonnes à l'horizon 2008. Eramet renforce son activité de recyclage des catalyseurs pétroliers grâce à deux investissements de sa filiale Gulf Chemical and Metallurgical Corp. (GCMC) : prise de participation à 100 % dans Bear Metallurgical et lancement de la construction d'une nouvelle unité de recyclage de catalyseurs pétroliers au Canada.

En novembre 2005, Eramet obtient la concession du train transgabonais pour trente ans.

Erasteel : Arrêt de la joint-venture avec la société chinoise Tiangong.

2006- Aubert & Duval : Ouverture du centre de distribution d'aciers à outils de Wuxi (Chine).

Acquisition de Weda Bay Nickel.

Production de minerai de manganèse à 3 millions de tonnes.

Démarrage de la nouvelle usine de matriçage de Pamiers (presse de 40 000 t).

2007- Usine d'EMD en Chine (bioxyde de manganèse électrolytique) : démarrage de la nouvelle usine de Chongzuo, dans le sud de la Chine.

Tiébaghi (Nouvelle-Calédonie) : démarrage à marche réduite au 2^e semestre de l'usine d'enrichissement des minerais de nickel.

Erasteel en Chine : construction d'un atelier d'étrépage à Tianjin. Les premières livraisons ont eu lieu en novembre 2007.

Juillet 2007 : échange d'actions Eramet contre des actions SLN pour STCPI dans le cadre du Pacte d'actionnaires de la SLN.

Nouvelle-Calédonie : fin 2007, ouverture de la mine de Poum.

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
A

5.2. INVESTISSEMENTS

➤ 5.2.1. Objectifs poursuivis

Le Groupe poursuit depuis de nombreuses années une politique régulière d'investissement. La finalité poursuivie est tout à la fois le renforcement de la compétitivité et le développement de l'activité des trois Branches stratégiques

(Nickel, Manganèse et Alliages) ; la politique repose sur la recherche de la différenciation des produits, focalisée sur des marchés structurellement en croissance sur le moyen-long terme.

➤ 5.2.2. Principaux investissements

5.2.2.1. Montant total des investissements

Les investissements corporels comptabilisés au niveau du Groupe se sont élevés 231 millions en 2005, 309 millions d'euros en 2006 et 319 millions d'euros en 2007. Le mode de financement des grands projets est différent en fonction de chaque investissement. Le programme de développement dans la branche Nickel est financé par des fonds propres et une partie par une opération de défiscalisation dans le cadre de la loi Paul. La presse 40 000 tonnes dans la branche Alliages est financée en partie par un crédit-bail. Le projet 3,5 millions de tonnes au Gabon est également financé sur fonds propres.

Les investissements courants sont généralement financés sur fonds propres.

Les investissements financiers à caractère industriel représentent un montant de 164 millions d'euros en 2006 et de 32,3 millions d'euros en 2005. En 2005, les acquisitions sont constituées de l'achat des minoritaires de Bear Chemicals, filiale de GCMC pour 10,3 millions d'euros, de l'augmentation de capital de SETRAG (concessionnaire du Transgabonais) pour 12,7 millions d'euros, et de 6,1 millions d'euros de la SAS Poum, dans le cadre des accords de Bercy (cf. chapitre 4.2.2.). En 2006, l'investissement est constitué de l'acquisition suite à l'OPA amicale de la société Weda Bay en Indonésie. Il n'y a pas eu d'investissement financier significatif en 2007.



5.2.2.2. Détail des investissements par Branche et nature des principaux projets

BRANCHE NICKEL

Branche Nickel	2004	2005	2006	2007
Investissements comptabilisés	139 M€	68 M€	125 M€	135 M€
• Dont :				
- Projet Augmentation de capacité	94 M€	20 M€	60 M€	33 M€
- Engins mobiles		18 M€	17 M€	19 M€
- Investissements financiers : Weda Bay			164 M€	

- **Le projet d'Augmentation de capacité** de la société Le Nickel-SLN qui comprenait les deux ensembles essentiels suivants :

- la réfection, déjà réalisée, d'un four électrique à l'usine de Doniambo à Nouméa ;
- le développement de la mine de Tiébaghi en Nouvelle-Calédonie avec, entre autres installations, une usine d'enrichissement des minerais extraits,

arrivera à conclusion avec la mise en production de l'Unité de Traitement des Minerais de Tiébaghi au cours de l'année 2008.

- **Modernisation de l'outil de production Le Nickel-SLN.** Pour conforter le niveau de production visé, un important programme de mise à niveau de l'outil de production à Doniambo et sur mines a parallèlement été mis en place en Nouvelle-Calédonie.

À Doniambo, ce programme a débuté en 2006 avec depuis, la réfection de deux fours rotatifs. La réfection du four électrique n° 9 a par ailleurs été lancée avec un chantier qui interviendra en 2008. Enfin, les deux derniers fours rotatifs seront refaits en 2009 et 2010. Un très important volet environnemental est compris dans ce programme (projet "Doniambo propre").

Sur mines, le renouvellement des engins mobiles se poursuit à un rythme élevé, les installations fixes des centres SLN actuels sont en cours de

modernisation, le centre SLN de Poum a été ouvert en fin d'année 2007 et l'ouverture de plusieurs mines dont l'activité sera sous-traitée est en cours de préparation.

- **Nouvelle Centrale électrique C.** Les études d'Avant Projet Détaillé pour la construction d'une nouvelle centrale électrique au charbon avec la technologie LFC se poursuivent. L'objectif est une prise de décision fin 2008 pour une construction s'étalant sur environ trois années.

- **Eurotungstène et Le Havre-Sandouville.** Afin de tirer pleinement partie des synergies à l'intérieur de la branche Nickel grâce à une intégration totale de la production depuis l'extraction minière jusqu'au produit fini, un investissement de fabrication d'un nouveau produit destiné essentiellement au marché de l'électronique a été lancé à la raffinerie de Le Havre-Sandouville. Il sera opérationnel au 1^{er} trimestre 2008. À Eurotungstène, plusieurs projets de faible ampleur mais permettant la production de nouveaux produits ont été réalisés.

- **Projet Weda Bay.** Les études de préféabilité ont débuté en juillet 2006 et se poursuivront jusque vers fin 2008, tant en Indonésie qu'en France. La société Technip est en charge de la majeure partie de ces études d'ingénierie préliminaires.

BRANCHE MANGANÈSE

Branche Manganèse	2004	2005	2006	2007
Investissements comptabilisés	39 M€	94 M€	122 M€	129 M€
• Dont :				
- «Projet 3,5MT»	1 M€	24 M€	23 M€	11 M€
- «Projet EMD»	--	6 M€	17 M€	3 M€
- «Projet Canadian Calciner»	--	--	14 M€	26 M€
- «Projet de rattrapage SETRAG»	--	5 M€	9 M€	17 M€

- **Projet "3,5 MT".** Ce projet initié en 2004 a pour objet l'augmentation de capacité de la mine de manganèse de Comilog S.A. à Moanda au Gabon. Initialement calibré à 3 millions de tonnes, il a vu son objectif augmenté en 2005 et porte sur un accroissement de la capacité de production à 3,5 millions de tonnes par an de manganèse. Mené au sein de Comilog S. A., il représente un investissement total de 61 millions d'euros sur la période 2004-2008.

Il couvre l'ensemble de la chaîne minérale (extraction, enrichissement, agglomération, transport et chargement du minerai) depuis la mine de Moanda jusqu'à l'expédition au port d'Owendo.

La production a continué à progresser, conformément aux objectifs, en 2006 et 2007 avec l'atteinte d'un rythme équivalent à 3,3 millions de tonnes annuels fin 2006 et 3,5 millions de tonnes annuels fin 2007, pour un coût final estimé conforme au budget de départ.

- **Projet "Electrolytic Manganese Dioxide" ("EMD") Chine.** Le projet d'implantation en Chine d'une unité de production de dioxyde de manganèse électrolytique ("Electrolytic Manganese Dioxide"), a été réalisé dans sa phase 1 pour un investissement initial de 28 millions de dollars USD pour un budget de 25 millions de dollars USD.



Les premiers tests de production ont eu lieu en décembre 2006. En 2007, la production est montée en puissance et s'est échelonnée sur les deux semestres avec les premières ventes réalisées sur le second semestre.

L'usine de Chongzuo pourrait voir sa capacité de production EMD doublée suivant l'évolution des marchés et dispose également de l'infrastructure pour produire d'autres dérivés chimiques du manganèse.

- **Projet "Canadian Calciner"**. Le projet d'extension au Canada de Gulf Chemical and Metallurgical Corp. (GCMC), portant sur la construction de deux fours de calcination pour traiter les catalyseurs usés issus du raffinage pétrolier, se poursuit avec quelques difficultés générant un dépassement de budget et un retard de quelques mois.

Ce projet vise à :

- sécuriser les contrats canadiens actuels et l'utilisation des capacités aval de GCMC à Freeport ;
- répondre à l'augmentation du marché lié au développement des sables bitumineux au Canada.

Le coût final devrait être aux environs de 73 millions de dollars canadiens pour un budget de 51 millions de dollars canadiens.

Les tests de réception des différents sous-ensembles se poursuivent. Le démarrage global de l'usine est prévu en avril 2008.

- **Projet "Rattrapage SETRAG"**. Le projet de rénovation des voies et infrastructures fait suite à la signature du contrat de concession de l'exploitation ferroviaire du Transgabonais par SETRAG, filiale de Comilog S.A. D'un montant de 75 millions d'euros sur cinq ans, ce projet porte sur la remise à niveau et la modernisation de la voie, des installations ferroviaires et du matériel roulant. Il pérennise le débouché du minerai de Comilog S.A. tout en améliorant le service aux autres clients du Transgabonais.

BRANCHE ALLIAGES

Branche Alliages	2004	2005	2006	2007
Investissements comptabilisés	60 M€	66 M€	58 M€	54 M€
• Dont :				
- Projet 40KT	33 M€	21 M€	7,9 M€	2 M€
- Projet JV Tiangong Erasteel	7 M€*	--	--	

* Il s'agit d'investissement financier.

- **Projet "40 000 tonnes"** : Le projet d'investissement d'une presse à matricer s'est achevé en 2007 et représente un investissement total sur 2002/2007 de 104 millions d'euros. Il consiste en la réalisation d'un atelier de matriçage autour d'une presse de 40 000 tonnes. Cet investissement est opérationnel depuis le 4^e trimestre 2006 et permet de répondre à la croissance du marché des pièces aéronautiques (pièces de structure et disques moteur).

Les autres investissements d'Aubert & Duval, pour un montant de 36 millions d'euros, concernent des investissements d'augmentation de capacité (dont pièces unitaires sur le site de Firminy, Fours de Forge et traitements thermiques sur les sites des Ancizes et d'Issoire), de productivité et optimisation des flux

Lancé en 2005, il a réellement démarré en 2006. L'année 2007 a vu le rythme de remise en état s'amplifier avec la pose de 37 000 traverses et 7 200 mètres de rails.

Par ailleurs des études préliminaires de faisabilité ont été initiées ou poursuivies sur trois projets majeurs qui pérenniseraient l'activité de la branche Manganèse.

- **Étude de faisabilité "OKOUMA"**. Cette étude a pour objet l'exploitation d'un plateau proche de quelques kilomètres du plateau exploité actuellement par Comilog S.A. au Gabon.

Renfermant un minerai d'une richesse équivalente à celle extraite du plateau actuel et permettant la reprise d'une partie des installations existantes, ce plateau devrait permettre de pérenniser la production de minerai au rythme 3,5 Mt/an à un horizon supérieur à 2050. L'année 2007 a vu notamment la mise en place d'un programme de sondages du futur plateau.

- **Étude de faisabilité "MABOUMINE"**. L'étude préliminaire réalisée a porté sur l'exploitation éventuelle d'un gisement de Niobium au Gabon et sa transformation locale en alliage de Niobium. Produit à très forte valeur ajoutée, le Niobium est utilisé comme élément d'alliage dans les aciers à haute performance : son marché est en progression constante.

Les études ont conclu jusqu'à présent à une non viabilité du projet dans le cadre d'un procédé en deux phases : un traitement minéralurgique puis pyrometallurgique. La poursuite des études a été décidée en visant un traitement hydro métallurgique.

- **Étude de faisabilité des projets Mn métal et SiMn à Moanda** : Ces deux études ont été lancées afin d'étudier la rentabilité de projets de valorisation de ressources minérales plus pauvres pour l'élaboration de SiMn et de Mn métal. L'alimentation électrique serait obtenue d'une centrale hydroélectrique publique à construire dans une zone proche de Moanda.

(dont regroupement de la distribution sur le site d'Heyrieux) pour répondre à la demande des différents marchés d'Aubert & Duval dont l'Aéronautique, l'Énergie et l'Outillage.

Erasteel a au cours de l'année 2007 investi pour un montant de 15 millions d'euros ; ces investissements correspondent principalement pour 5,8 millions d'euros à l'investissement pour un atelier d'étrirage en Chine à Tianjin et pour les montants complémentaires à des investissements de productivité, d'optimisation des coûts d'énergie, de capacité pour accompagner le plan industriel, mais aussi de sécurité et de gros entretiens sur tous les sites.

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A

Aperçu des activités



06.

➤ Sommaire

6.1. La branche Nickel	36
6.1.1. Le marché du nickel	36
6.1.2. Présentation de la branche Nickel d'Eramet	40
6.2. La branche Manganèse	45
6.2.1. Le marché du manganèse	45
6.2.2. Présentation de la branche Manganèse d'Eramet	49
6.3. La branche Alliages	54
6.3.1. Les métiers de la branche Alliages	54
6.3.2. Les marchés de la branche Alliages	54
6.3.3. Procédés de production des alliages	55
6.3.4. Les producteurs d'alliages	56
6.3.5. Structure de la branche Alliages	57
6.4. Organisation Eramet/Eramet Holding	62

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



6.1. LA BRANCHE NICKEL

➤ 6.1.1. Le marché du nickel

6.1.1.1. La demande de nickel

PROPRIÉTÉS DU NICKEL

Le nickel est un métal peu connu du grand public, car il est généralement utilisé en alliage avec d'autres produits. Le nickel est pourtant un métal doté d'une riche combinaison de propriétés, qui en font un élément indispensable à la vie moderne, compte tenu de son caractère recyclable.

Le nickel est un élément d'alliage essentiel qui apporte, selon les nuances d'acier :

- résistance à la corrosion atmosphérique, en combinaison avec le chrome ;
- résistance à la haute température tout en conservant de bonnes propriétés mécaniques ;
- ductilité (facilité de transformation) ;
- résistance mécanique ;
- résistivité électrique ;
- propriétés magnétiques.

Il possède des propriétés électrochimiques : il peut être déposé par électrochimie sous forme d'un dépôt mince et il est utilisé dans les batteries rechargeables. Le nickel possède également des propriétés catalytiques.

Le symbole du nickel dans la table des éléments est « Ni », généralement utilisé comme abréviation pour désigner le nickel.

UTILISATIONS DU NICKEL

L'acier inoxydable est de très loin le premier secteur consommateur de nickel dans le monde. La consommation mondiale de nickel est répartie en 2007 comme suit :

Acier inoxydable (8 à 12 % de nickel)* :	61 %
Alliages base nickel (25 % à 100 % de nickel) :	12 %
Galvanoplastie (nickelage) :	9 %
Aciers alliés et fonderie (moins de 4 % de nickel) :	9 %
Batteries rechargeables :	4 %
Monnaie :	2 %
Autres (dont catalyse) :	3 %

* Nuances austénitiques, y compris séries 200 à bas nickel.
Sources : estimations Eramet.

USAGES FINAUX DU NICKEL

Les usages finaux sont très variés et essentiels à la vie moderne. Le nickel est difficilement remplaçable dans ces différents usages.

Acier inoxydable (« inox »)

Sécurité alimentaire et hygiène

C'est une des utilisations importantes de l'acier inoxydable. L'acier inoxydable est un matériau qui présente d'excellentes propriétés d'hygiène, indispensables pour garantir la sécurité des consommateurs notamment sous les formes suivantes : les équipements ménagers (évier, couverts, casseroles, plats...) ; l'électroménager (machines à laver, fours à micro-ondes, cuisines pour restauration) ; les outils de production de l'industrie agroalimentaire et également pharmaceutique ; le matériel chirurgical... Pour ces propriétés, l'usage de l'acier inoxydable est souvent imposé par les législations dans les pays développés.

Industries de base

Chimie, pétrochimie, papier, production d'énergie.

Bâtiment, construction

Ascenseurs, rampes, mobilier urbain, citernes d'eau, décoration et accessoires des bâtiments. L'usage de l'inox est retenu pour ses propriétés esthétiques, son faible coût d'entretien, ainsi que pour sa durée de vie.

Transport

Trains (carrosserie et aménagements intérieurs), marine, camions citernes, aéronautique, pots catalytiques des automobiles.

Alliages base nickel

Superalliages

Le développement de l'aviation moderne (réacteurs) s'est largement appuyé sur le développement des superalliages, qui utilisent des teneurs en nickel élevées (supérieures à 45 %) en association avec d'autres métaux (notamment le cobalt et le chrome). Les superalliages ont la capacité de conserver des propriétés mécaniques élevées malgré les températures de plus en plus élevées de fonctionnement des réacteurs. Ces superalliages sont également utilisés pour les turbines à gaz servant à produire de l'énergie, ainsi que dans certaines applications de la production pétrolière.

Alliages nickel/fer

La production et le transport des gaz industriels, ainsi que du gaz naturel liquéfié, à de très basses températures rendent indispensable l'usage de certains alliages nickel/fer. D'autres alliages nickel/fer sont utilisés dans les appareils de mesure, les écrans de téléviseurs, les semi-conducteurs.

Alliages à base de nickel résistants à la corrosion

Ces alliages sont utilisés dans les industries chimiques et dans les installations de protection de l'environnement (traitement des fumées et des gaz, traitement des eaux...).

Galvanoplastie (revêtement de métal pur)

Le nickel procure un aspect brillant et une résistance à la corrosion atmosphérique (robinetterie, quincaillerie, tubes...).

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



Aciers alliés et fonderie

Automobiles et constructions mécaniques.

Batteries rechargeables

Batteries de secours, téléphones, ordinateurs portables, automobiles électriques et hybrides.

Monnaies

Dans de nombreux pays, il existe des pièces de monnaie soit en nickel pur (cas du franc français jusqu'à l'introduction de l'euro) soit en alliages cuivreux contenant du nickel (pièces de 1 et 2 euros).

Autres

Catalyse (pétrochimie, production de margarine, colorants...).

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET NICKEL

Le nickel confère dans toutes ses applications une longue durée de vie aux composants dans lesquels il est incorporé. Ainsi, outre ses qualités intrinsèques, la justification économique de l'usage du nickel par rapport à d'autres matériaux se retrouve pleinement dans une analyse du cycle de vie des composants.

Le nickel est recyclable à l'infini et sa valeur économique élevée rend sa collecte et son recyclage rentables. Ainsi, la structure de l'industrie du recyclage du nickel est largement établie depuis de nombreuses années : la collecte des produits à recycler (chutes industrielles ainsi que produits issus de la démolition d'appareils et d'équipements) est généralement le fait de sociétés de petite taille, qui vont elles-mêmes vendre les produits collectés aux grands industriels du recyclage du nickel. Ces derniers assemblent les différents alliages contenant du nickel (acier inoxydable, superalliages, aciers alliés...) dans des proportions soigneusement définies, pour en faire un nouveau produit parfaitement utilisable par leurs clients : les producteurs d'aciers inoxydables. En 2007, le nickel issu du recyclage représentait environ 47 % du nickel consommé pour la production d'acier inoxydable dans le monde.

Le nickel est utilisé dans un grand nombre d'usages liés à la protection de l'environnement (traitement des gaz, des effluents...).

MARCHÉ DU NICKEL

Grâce à ses nombreuses applications en forte progression, le nickel a connu un taux de croissance moyen historique de 4 % par an depuis 1950, qui se compare très favorablement à celui d'autres produits industriels. L'acier inoxydable, premier usage du nickel, a progressé lui-même à un taux moyen de 5 % par an.

L'accession d'une frange croissante des populations des pays dits « nouvellement industrialisés » à un niveau de vie plus élevé s'est accompagnée d'une très forte accélération de la demande de nickel de la part de ces pays. Historiquement, le Japon, puis les « dragons » asiatiques ont validé cette observation. Le nouveau pôle de développement est aujourd'hui la Chine, où une classe moyenne de plusieurs centaines de millions de personnes est en train d'émerger.

Plus récemment est apparue une substitution entre nuances d'acier inoxydable. Les cours très élevés du nickel ont provoqué le développement de nuances à bas nickel « séries 200 » (1 à 4 % de Ni contenu) ou sans nickel « séries 400 », tandis que les aciers inoxydables austénitiques « séries 300 » (environ 8 à 10 % de Ni contenu) ont perdu environ 18 points de part de marché mondial en six années.

6.1.1.2. L'offre de nickel

LES TROIS TYPES DE MINÉRAIS DE NICKEL

L'accès à des réserves minières de qualité (richesse du minerai, caractéristiques chimiques, taille des gisements) est un facteur déterminant dans l'industrie du nickel. Les teneurs en nickel des minerais exploités aujourd'hui sont typiquement comprises entre 1 % et 3 % pour les plus riches.

Il existe trois familles de minerais :

- les minerais sulfurés ;
- les minerais oxydés latéritiques (limonites) ;
- les minerais oxydés garniéritiques (sapolites).

Les différentes familles de minerais ont des caractéristiques propres, qui différencient leurs modes d'exploitation et la structure de leurs coûts de production.

➤ Minerais sulfurés.

Les mines de minerais sulfurés sont généralement souterraines. Elles sont situées géographiquement plutôt au Nord (Canada, Sibérie...) ou au Sud (Afrique du Sud, Australie...). Le nickel est associé dans ces minerais à plusieurs autres métaux : le cuivre, le cobalt, l'or, l'argent et souvent des platinoïdes.

Le minerai peut être concentré par voie physique, permettant d'accroître la teneur à environ 10 à 20 %. Le concentré qui en résulte est traité par un procédé pyrométallurgique (fours) pour donner un produit intermédiaire, la matte. Des procédés de raffinage chimique complexes permettent de récupérer et valoriser les différents métaux contenus. Le procédé se termine en général par une phase de réduction (production de poudres et de briquettes) ou par une électrolyse (nickel électrolytique). Le procédé carbonyle (vapométallurgie) permet également de produire du nickel métal (poudres et billes de nickel carbonyle).

➤ Minerais oxydés : les latérites, partie supérieure du profil minier.

Les mines sont à ciel ouvert. Elles sont situées en général dans les zones à climat tropical (Nouvelle-Calédonie, Indonésie, Philippines, Cuba...). Les teneurs en nickel sont faibles, autour de 1 % en général. Les minerais oxydés contiennent du cobalt.

Ces minerais ne sont généralement pas enrichissables. Ils sont traités par des procédés hydro-métallurgiques (dissolution par l'ammoniaque ou l'acide sulfurique), afin de séparer le nickel et récupérer le cobalt contenu.

➤ Minerais oxydés : les garniérites, partie inférieure du profil minier.

Les mines sont à ciel ouvert, situées en général dans les zones à climat tropical (Nouvelle-Calédonie, Indonésie, Philippines, Colombie, République Dominicaine...). Les garniérites sont situées sous les latérites. Les teneurs sont plus élevées, de l'ordre de 1,5 à 3 %. Ces minerais sont peu ou pas enrichissables.

Le minerai est traité par un procédé pyrométallurgique (four électrique), qui donne généralement un produit fini, le ferronickel (utilisé pour l'élaboration des aciers inoxydables) ou, plus rarement, un produit intermédiaire, la matte (sulfure de nickel), destinée à être raffinée pour produire du nickel métal.

Depuis 2006, des importations importantes de garniérites et de latérites ont été faites par la Chine pour produire un ferronickel à basse teneur (dénommé *Nickel Pig Iron* ou *Nickel Basic Feed*) en convertissant des anciens hauts fourneaux de production de fonte.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA PRODUCTION MINIÈRE PAR PAYS EN 2007

PRODUCTION MINIÈRE 2007 EN MILLIERS DE TONNES DE NICKEL CONTENU

Russie	290,0	19 %
Canada	240,0	15 %
Indonésie	180,0	12 %
Australie	159,8	10 %
Nouvelle-Calédonie	110,0	7 %
Colombie	95,0	6 %
Philippines	90,0	6 %
Cuba	80,0	5 %
Chine	70,0	4 %
Afrique du Sud	45,6	3 %
Brésil	42,6	3 %
Botswana	35,0	2 %
République Dominicaine	28,7	2 %
Grèce	21,0	1 %
Vénézuela	16,5	1 %
Macédoine	15,0	1 %
Ukraine	12,0	1 %
Espagne	10,0	1 %
Zimbabwe	9,0	1 %
Finlande	5,0	0 %
Turquie	1,5	0 %
Kazakhstan	1,0	0 %
Serbie	1,0	0 %
Norvège	0,4	0 %
MONDE	1 559,1	100 %

Prévision - Source : International nickel Study Group, INSG.

COÛTS D'INVESTISSEMENT DANS L'INDUSTRIE DU NICKEL

Les coûts d'investissement sont particulièrement élevés dans l'industrie du nickel. Pour un nouveau projet comportant une nouvelle mine et une nouvelle usine intégrée d'une capacité de 50 000 à 60 000 tonnes par an (soit environ 4 % de l'offre mondiale), il faut investir environ 3,5 milliards de dollars USD. Ceci correspond à un coût de l'ordre de 26 à 32 USD par livre (soit 58 000 à 70 000 USD/tonne) de capacité annuelle, alors que le cours moyen historique du nickel au LME de 1979 à 2007 est de 4,12 USD/livre (USD/lb), soit 9 087 USD/tonne.

De ce fait, le mode de développement privilégié par les producteurs existants est celui des extensions de capacité, dont le coût d'investissement est la moitié seulement de celui d'une nouvelle usine.

En raison de ces coûts très élevés, les décisions d'investissement sont souvent prises par les producteurs en période de pics de prix du nickel.

De ce fait l'offre de nickel tend à arriver sur le marché par « vagues » successives de projets, ce qui accentue le caractère cyclique du marché.

DÉLAIS DE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS INTÉGRÉS DANS L'INDUSTRIE DU NICKEL

Le temps de développement d'un nouveau projet intégré (mine + usine) est long.

Plusieurs étapes sont indispensables :

- études géologiques : 2 à 5 ans ;
- étude de préfaisabilité : 1 an ;
- pilote en cas de procédé nouveau : 2 ans ;
- étude de faisabilité bancaire : 1 à 2 ans ;
- construction (mine et usine) : 2 à 3 ans.

La durée minimum est ainsi de neuf à treize ans, mais elle peut être prolongée parfois de plusieurs années en cas de difficultés dans les négociations des conditions fiscales, environnementales et dans l'obtention des financements nécessaires.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



PROCÉDÉS DE TRAITEMENT DU NICKEL

La lixiviation (mise en solution) acide est aujourd'hui la voie privilégiée pour exploiter ces minerais. En effet, elle permet de traiter les latérites qui n'étaient pas exploitées par voie pyrométallurgique ainsi que les garniérites à teneur plus faible. De plus, ce procédé est très peu consommateur en énergie et permet de valoriser le cobalt contenu dans les minerais. Eramet a développé son propre procédé de production par hydrométallurgie, qui

sera déployé industriellement pour la première fois sur son projet Weda Bay Nickel en Indonésie et serait également particulièrement adapté aux minerais de Nouvelle-Calédonie non traitables par pyrométallurgie à Doniambo.

La technologie par lixiviation acide apparaît ainsi aujourd'hui comme le relais indispensable pour apporter au marché les quantités de nickel dont il a besoin.

6.1.1.3. Les producteurs de nickel

Année 2007 <i>(en milliers de tonnes de nickel contenu)</i>		Production métallurgique Produits finis	
Norilsk	Russie/Finlande	274,5	19 %
Vale Inco	Indonésie/Canada	260,0	18 %
BHP Billiton	Australie/Colombie	137,1	10 %
Jinchuan	Chine	115,5	8 %
Xstrata (Falconbridge)	Canada/République Dominicaine	115,1	8 %
Eramet*	France/Nouvelle-Calédonie	60,0	4 %
Sumitomo Metal Mining	Japon	55,0	4 %
Cubaniquel	Cuba	43,0	3 %
Pamco	Japon	33,2	2 %
Sherritt	Cuba/USA	31,8	2 %
Autres		314,4	22 %
Total		1 439,6	100 %

Sources : INSG (International Nickel Study Group) – Producteurs – Estimation Eramet.

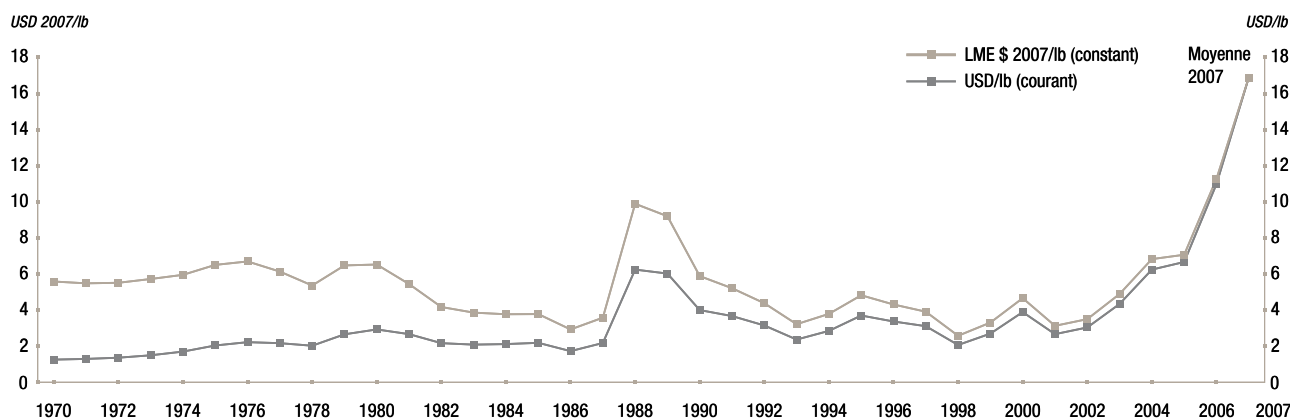
* Eramet : garniérite pour l'usine de Doniambo (Nouvelle-Calédonie).

6.1.1.4. Les prix du nickel

Avant 1979, le prix du nickel était fixé par les principaux producteurs de nickel. Depuis 1979, le nickel est coté au London Metal Exchange (« LME »), sur lequel les intervenants peuvent prendre des positions à terme et réaliser des couvertures. Tous les échanges sur le LME peuvent théoriquement être dénoués par une livraison physique de métal. Mais en pratique seule une petite fraction des échanges se traduit par une livraison physique. Les volumes traités annuellement sur le nickel au LME représentent entre quinze et trente fois la demande physique mondiale.

Le poids considérable des intervenants financiers sur le LME se traduit par une forte volatilité à court terme et des effets d'anticipation par rapport aux perspectives d'évolution du marché physique.

Le graphique ci-après illustre la variation historique des cours (en monnaie courante USD/livre et en monnaie constante USD 2007/livre) :



- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



Sur le long terme, le marché physique reste néanmoins le principal paramètre qui encadre les fluctuations des cours du nickel.

Quand les cours du nickel passent en dessous des seuils critiques de rentabilité, les producteurs de nickel les moins compétitifs sont contraints de réduire leur production. À l'inverse, des cours du nickel élevés stimulent la réouverture d'anciennes mines moins compétitives, ainsi que l'exploration et le financement de nouveaux projets.

Le cours moyen historique du nickel au LME entre 1979 et 2007 est de 4,12 USD/lb, soit 9 087 dollars par tonne.

6.1.1.5. Situation du marché du nickel

Les cours du nickel au LME ont atteint de nouveaux records en 2007, avec toutefois deux semestres très contrastés. Ils ont fortement progressé au début de l'année, pour atteindre un record de 54 200 \$/t, soit 24,585 \$/lb le 16 mai 2007. Puis, suite à l'intervention des autorités du marché visant à relâcher la contrainte que faisaient peser deux détenteurs de positions longues, les cours du nickel ont subi rapidement une correction notable. Au mois d'août, ils étaient divisés par deux environ par rapport au pic du mois de mai. Le 2^e semestre a été plus stable, les cours oscillant entre 25 500 et 35 000 \$/t (11,6/15,9 \$/lb) et terminant l'année à 25 805 \$/t (11,70 \$/lb).

Le marché physique du nickel a lui aussi vu deux semestres contrastés. L'acier inoxydable, premier débouché du nickel a connu un 1^{er} semestre très robuste, matérialisant des excès de production et un stockage excessif, suivi par un fort ajustement au 2^e semestre. Sur l'année, la production d'acier inoxydable n'a progressé que de 1,2 %.

BILAN OFFRE – DEMANDE DE NICKEL

(en milliers de tonnes)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 E
Production d'inox	18 655	19 835	21 917	23 712	23 929	27 951	28 272
Production d'inox austénitique	14 343	15 454	17 180	18 243	17 560	21 233	20 136
Nickel vierge %	54,1 %	56,5 %	56,4 %	54,3 %	52,4 %	53,3 %	53,4 %
Nickel vierge dans l'inox tonnes	681,6	767,4	842,1	841,5	811,5	892,0	847,3
Nickel autres secteurs	415,0	386,8	405,9	415,5	470,2	499,2	530,0
Consommation apparente de nickel	1 096,6	1 154,2	1 248,0	1 257,0	1 256,1	1 381,1	1 377,3
Offre de nickel	1 143,1	1 177,3	1 196,0	1 258,6	1 283,3	1 354,6	1 437,8
Balance	46,5	23,2	(52)	1,6	27,1	(26,5)	60,5
Stocks en semaines de consommation (fin d'année)	12,9	10,5	7,6	7,4	8,8	6,7	10,0

Sources : INSG - Producteurs - Estimations Eramet

La Chine a continué à affirmer son rôle de premier plan : sa part dans la consommation mondiale d'acier inoxydable est montée à 30 % contre 27 % l'année précédente, tandis que sa production, en hausse de 43,8 %, a dépassé 27 % de la production mondiale.

La Chine a ainsi fortement réduit ses importations nettes d'acier inoxydable.

L'autre grand phénomène marquant est la progression des substitutions entre nuances d'aciers inoxydables, en faveur des nuances ferritiques, sans nickel, ou des nuances à basse teneur en nickel dites « séries 200 ». Les inox austénitiques, contenant typiquement 8 à 10 % de nickel, ont vu leur part reculer en 6 ans de 74 % environ à 57,6 %.

Les autres secteurs consommateurs de nickel ont été bien orientés, notamment les superalliages pour l'aéronautique. Au total, la demande est restée stable. L'offre de nickel a progressé de 6,4 % à 1 438 milliers de tonnes, principalement sous l'effet du développement des fontes au nickel en Chine, qui sont passées d'environ 26 milliers de tonnes en 2006 à environ 85 milliers de tonnes en 2007. Ces productions, basées sur des hauts fourneaux reconvertis de la production de fonte à celle d'alliages de nickel à basse teneur, ainsi que sur des fours électriques, se sont développées dans le contexte de prix record de l'année 2007, à partir de minerai importés à faible teneur. Elles sont réputées peu compétitives, notamment pour les acteurs consommant du minerai importé à très basse teneur (environ 1 % pour le minerai des Philippines).

Le marché du nickel a ainsi été en surplus en 2007 d'environ 60 000 tonnes. Les stocks du LME ont fortement augmenté, passant de 6 594 tonnes fin 2006 à 47 940 tonnes fin 2007.

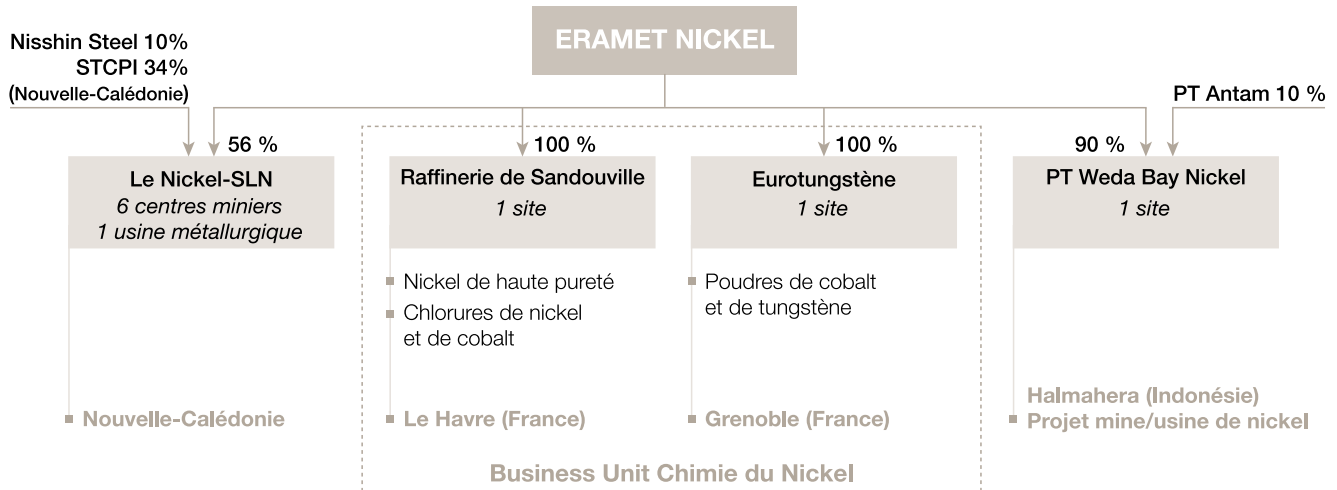
➤ 6.1.2. Présentation de la branche Nickel d'Eramet

6.1.2.1. Points clés de la branche Nickel

- Eramet dispose d'une présence très ancienne (1880) et solide en Nouvelle-Calédonie.
- Eramet est le sixième producteur mondial de nickel.
- Les mines exploitées par Eramet sont de haute qualité (teneur et réserves).
- Toute la production métallurgique d'Eramet est réalisée à partir de minerai de ses propres mines.
- Eramet est le leader mondial du ferronickel, destiné au marché de l'acier inoxydable.
- Eramet a développé une politique d'extensions graduelles rendues possibles par l'amélioration constante des procédés.
- Eramet réalise actuellement une extension de sa capacité de production à Doniambo (de l'ordre de 20 % dans un délai inférieur à quatre ans).
- Depuis 2006, Eramet détient le gisement de nickel de classe mondiale, Weda Bay Nickel, à Halmahera en Indonésie, qui lui permettrait à terme de doubler de taille dans le nickel (décision d'investissements prévue en 2009).

6.1.2.2. Structure de la branche Nickel

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AU 31 DÉCEMBRE 2007



La branche Nickel du Groupe, dénommée « Eramet Nickel » est organisée aujourd'hui autour de quatre sociétés : Le Nickel-SLN, Eramet, Eurotungstène et Weda Bay Minerals Inc.

Le Nickel-SLN

La société Le Nickel-SLN, créée en 1880, exploite de manière continue depuis plus de cent vingt ans des gisements de nickel en Nouvelle-Calédonie. Aujourd'hui, elle exploite des mines et une usine métallurgique en Nouvelle-Calédonie.

Weda Bay Minerals Inc.

Le 2 mai 2006, Eramet a réalisé l'acquisition de Weda Bay Minerals Inc. cotée à la Bourse de Toronto, qui détient le gisement de nickel de classe mondiale de Weda Bay à Halmahera en Indonésie. Ce gisement est co-détenu par la société Indonésienne PT Antam à hauteur de 10 %. Eramet a engagé les études en vue de la construction d'une mine et d'une usine qui utiliserait le procédé hydrométallurgique mis au point par le Groupe dans son centre de recherche. Le démarrage de la production est visé en 2013.

Eramet

Eramet possède et exploite une raffinerie de nickel à Sandouville, en France métropolitaine, et commercialise tous les produits de la société Le Nickel-SLN, à l'exception des ventes de minerai qui sont réalisées par la société Le Nickel-SLN. De plus, Eramet apporte une assistance technique à la société Le Nickel-SLN dans de nombreux domaines, en particulier pour la gestion des achats, la recherche, l'ingénierie, le juridique et le financier.

Eramet est donc ainsi tout à la fois l'actionnaire majoritaire, et l'opérateur industriel et commercial de la société Le Nickel-SLN.

La totalité de la production métallurgique de Doniambo est vendue par Le Nickel-SLN à Eramet. Le prix de vente du ferronickel à Eramet est fonction du prix de vente moyen d'Eramet à ses clients après déduction des frais de commercialisation et d'une marge commerciale pour Eramet. Le prix de vente de la matte est fonction du prix de vente moyen d'Eramet à ses clients pour les produits de Sandouville après déduction des frais de commercialisation et des frais de raffinage.

La société Le Nickel-SLN est détenue à 56 % par Eramet, à 34 % par la STCPI (Société Territoriale Calédonienne de Participations Industrielles qui est codétenue par les trois Provinces de Nouvelle-Calédonie) et à 10 % par

Nisshin Steel (Japon), à la suite des opérations suivantes :

1991 : Eramet a conclu avec le producteur japonais d'acier inoxydable Nisshin Steel un accord de coopération de long terme qui s'est traduit par :

- une prise de participation de Nisshin Steel dans le capital de Le Nickel-SLN : la participation initiale de 5 % (résultant d'une augmentation de capital réservée) a été portée à 6 % en 1992, à 8 % en 1993, et a atteint son niveau définitif de 10 % fin 1994 à la suite de cessions d'actions par Eramet ;
- la signature d'un contrat d'approvisionnement en ferronickel de Nisshin Steel par le groupe Eramet. L'accord, conclu en 1991 et renouvelé en 2001, prévoit des livraisons de ferronickel sur plusieurs années. Il est en cours de renégociation pour une période allant jusqu'en 2017.

1999 : Le groupe Eramet a réalisé – parallèlement à l'opération d'apport d'actions S.I.M.A. – une réorganisation du capital de la société Le Nickel-SLN, aboutissant à sa détention – à hauteur de 30 % des titres – par une structure publique de Nouvelle-Calédonie spécialement créée à cet effet, la STCPI. La STCPI recevait, simultanément, une participation de 5,1 % du capital d'Eramet.

2006 : en décembre, la STCPI a levé l'option d'achat lui permettant de monter à 34 % dans le capital de la société Le Nickel-SLN. La réalisation de l'opération s'est faite le 23 juillet 2007, par échange d'actions Eramet/SLN, STCPI ne détenant plus que 4,1 % du capital d'Eramet.

Eurotungstène

Eramet détient également – depuis le 21 août 2003 – 100 % de la société Eurotungstène SA, située à Grenoble (Eramet détenait depuis juillet 1994 une participation de 51 % dans cette société).

Eurotungstène est spécialisée dans la production de poudres de cobalt extraraffines et de poudres de tungstène. Ces poudres sont utilisées notamment pour la fabrication des carbures cémentés employés dans l'usinage des métaux et pour les outils diamantés, utilisés pour découper la pierre et les matériaux de construction.

Les recherches effectuées pendant plusieurs années par cette société ont permis la mise au point de nouvelles lignes de produits (les gammes de poudres polymétalliques Next ® et Keen ®). Ces nouveaux produits, où le cobalt est partiellement remplacé par des métaux moins coûteux, présentent des propriétés spécifiques qui ont permis leur fort développement par rapport aux liants traditionnels au cobalt.

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



Eurotungstène a la possibilité de s'approvisionner en cobalt en utilisant le chlorure de cobalt fourni par l'usine Eramet de Sandouville.

LES MINES ET L'OUTIL INDUSTRIEL

Le Groupe est un producteur de nickel intégré, de la mine au produit commercialisable.

Il a engagé un programme d'investissement visant à accroître sa capacité de production à Doniambo de l'ordre de 20 % dans un délai inférieur à quatre ans.

Les mines de nickel

Les mines de la branche Nickel situées en Nouvelle-Calédonie bénéficient :

- de réserves importantes en garniérîtes ;
- de teneurs en nickel élevées (2,8 % en moyenne) après enrichissement ;
- d'une connaissance approfondie de la géologie et des méthodes d'exploitation mises au point par Le Nickel-SLN ;
- de techniques d'exploitation permettant la préservation de l'environnement.

Par ailleurs, le Groupe a développé sa propre technique d'enrichissement des minerais oxydés calédoniens. Cette technologie a été mise en œuvre d'abord avec l'usine d'enrichissement de Népoui et a été adaptée pour valoriser au mieux le gisement de Tiébaghi.

Les réserves minières de nickel

Cf. chapitre 11.2.3.

Exploitation des mines de nickel

Les gisements de minerais oxydés (garniérîtes) de la société Le Nickel-SLN sont exploités à ciel ouvert. Ils se situent en général entre 500 et 1 000 mètres d'altitude. Aujourd'hui, la société Le Nickel-SLN dispose de six mines en activité.

Cinq d'entre elles sont exploitées directement par la société :

- Thio, exploitée depuis 1875 ;
- Kouaoua, exploitée depuis 1960, ré-ouverte en 1977 ;
- Népoui Kopéto, exploitée entre 1970 et 1982, ré-ouverte en 1994 ;

La production minière globale de la société Le Nickel-SLN pour ces trois dernières années a été la suivante :

(milliers de tonnes humides)	2007	2006	2005
Production directe	2 885	2 344	2 546
Production sous-traitée	766	695	492
Total	3 651	3 039	3 038
Latérites achetées à des contracteurs	359	350	399

L'usine métallurgique de Doniambo

L'usine de Doniambo produit du ferronickel (approximativement 80 % de sa production), directement commercialisable, et de la matte de nickel (20 % de la production), qui est utilisée en totalité par l'usine de Sandouville.

Le minerai reçu des mines est homogénéisé, puis séché. Il est ensuite calciné dans cinq fours rotatifs, après ajout d'un réducteur. L'étape suivante est la fusion, dans trois fours électriques Demag. Le produit résultant est transformé, soit par affinage en poche puis grenailage, en ferronickel commercialisable (SLN 25), soit en matte de nickel, par ajout de soufre et affinage dans des convertisseurs Bessemer.

➤ Tiébaghi, exploitée depuis 1997. La capacité de la mine de Tiébaghi sera de 1,2 million de tonnes humides à échéance de 2009 ;

➤ Poum : la mine a été ouverte fin 2007. Elle est actuellement en phase de travaux préparatoires avec des équipes SLN et sous-traitées.

La sixième, Étoile du Nord, est exploitée depuis 1988 par un sous-traitant, la Société Minière Georges Montagnat. Cette exploitation se terminera en 2008.

La capacité de la mine de Tiébaghi a été progressivement portée en 2004 et 2005 à 1,2 million de tonnes humides. En outre, la société Le Nickel-SLN dispose du gisement de Poum à l'issue de l'opération d'échange de titres miniers, objet de l'accord de février 1998 avec l'État français.

La société Le Nickel-SLN dispose d'une grande expérience de l'exploitation minière des gisements de Nouvelle-Calédonie. Les gisements sont définis par des études géologiques, géochimiques et géophysiques et les structures géologiques font l'objet de modélisations. L'extraction est guidée par la géologie de planification minière et elle est effectuée par des pelles hydrauliques. Le transport du minerai est effectué par camions ayant une charge utile de 50 tonnes à 100 tonnes selon les modèles.

La production minière est principalement expédiée vers l'usine de Doniambo. La production est acheminée de la mine vers le bord de mer, soit par camions, soit comme à Kouaoua, par un convoyeur de onze kilomètres de long, soit comme à Népoui ou Tiébaghi sous forme de pulpe. En bord de mer, le minerai est stocké et homogénéisé avant d'être chargé sur des navires pour expédition à l'usine de Doniambo.

Les techniques minières prennent en compte les nécessités de la préservation de l'environnement : stockage des stériles en verses stabilisées, contrôle de l'écoulement des eaux, et revégétalisation/réhabilitation.

Les usines d'enrichissement de Népoui et de Tiébaghi

À Népoui, le minerai fait l'objet d'une évacuation hydraulique par un tuyau de sept kilomètres vers l'usine d'enrichissement. Cette dernière, inaugurée en 1994, utilise une technologie innovante, qui permet par tri granulométrique et densimétrique d'accroître la teneur des minerais. Ceci permet d'exploiter une portion plus large du gisement (en incluant des minerais à plus basse teneur) et d'augmenter ainsi la durée de vie des réserves. Ce procédé a été adapté pour traiter le minerai de la mine de Tiébaghi où la nouvelle usine d'enrichissement montera en régime en 2008.

L'usine de Doniambo est une des deux plus importantes unités de production de ferronickel au monde et un effort d'investissement soutenu a permis de faire régulièrement évoluer les technologies et les équipements qui y sont utilisés. Sa situation à proximité du port de Nouméa permet également à l'usine de bénéficier d'un accès direct pour les minéraliers et les navires cargo.

Un important programme de modernisation de l'outil de production à Doniambo est en cours. Ainsi, en 2007, deux fours de calcination ont fait l'objet de réfection et en 2008 est prévue la reconstruction d'un four électrique.

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A

**PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (FERRONICKEL + MATTE)
DE L'USINE DE DONIAMBO** (en tonnes de nickel contenu)

1994	50 129
1995	52 343
1996	53 413
1997	54 892
1998	56 502
1999	56 642
2000	57 463
2001	58 973
2002	59 867
2003	61 523
2004	55 180
2005	59 576
2006	62 383
2007	59 796

La raffinerie de Sandouville

La raffinerie de Sandouville-Le Havre utilise un procédé hydrométallurgique très performant spécialement développé par les équipes de recherche d'Eramet. L'approvisionnement en mattes à 75 % de nickel est assuré en totalité par l'usine métallurgique de Le Nickel-SLN à Doniambo en Nouvelle-Calédonie.

La matte est broyée puis attaquée par une solution de chlorure ferrique en présence de chlore. Plusieurs étapes successives d'extraction dans des mélangeurs-décanteurs permettent d'extraire le fer, sous forme de chlorure ferrique et le cobalt, sous forme de chlorure de cobalt. Les diverses impuretés restantes sont ensuite éliminées. La solution de chlorure de nickel restante est pour la plus grande part envoyée dans une série de cuves d'électrolyse. On obtient ainsi une cathode de nickel très pur, qui est généralement découpée et mise en fût. La raffinerie de Sandouville a engagé une politique de création de produits à forte valeur ajoutée destinés à diverses applications (électronique, chimie...).

La raffinerie produit du nickel de haute pureté (plus de 99,97 % de nickel contenu) sous forme de nickel métal (nickel électrolytique) ainsi que du chlorure de nickel, du chlorure de cobalt et du chlorure ferrique.

POLITIQUE COMMERCIALE ET PRODUITS DE LA BRANCHE NICKEL

Le Groupe dispose d'un réseau commercial mondial, Eramet International, qui assure l'essentiel de la commercialisation du nickel. Le minerai est vendu directement par la société Le Nickel-SLN.

Le Groupe est présent sur tous les grands marchés de consommation de nickel. La répartition géographique des ventes hors Eurotungstène est la suivante :

(en %)	2007	2006	2005	2004
Zone Europe*	46	42*	35	31
Amériques	7	7	4	4
Asie et autres zones	47	51	61	65
Total	100	100	100	100

* À partir de 2006, zone euro. Avant 2006, Europe de l'ouest hors France.

La stratégie commerciale de la branche Nickel repose sur une gamme de produits à forte valeur ajoutée, développés spécifiquement pour répondre aux besoins techniques de leurs utilisateurs. Le Groupe détient des positions mondiales de premier plan sur ses principaux produits.

Le Groupe apporte un accompagnement technico-commercial important à ses clients, afin de les aider à valoriser pleinement ses produits dans leur propre procédé de production. Le Groupe entretient des relations de partenariat de long terme avec ses clients. Les ventes de ferronickel sont réalisées généralement dans le cadre de contrats pluriannuels, qui se traduisent par des engagements de tonnages.

Les prix de vente utilisent comme référence le cours du nickel au LME, auquel sont ajoutées des « primes » significatives traduisant notamment la valeur d'usage de ces produits. Les primes font l'objet de négociations annuelles ou trimestrielles.

Ferronickel : premier producteur mondial

La totalité de la production de ferronickel du Groupe est vendue à des producteurs d'aciers inoxydables. Le ferronickel est un alliage de nickel (entre 23 et 30 %) et de fer. Le ferronickel SLN 25 apporte aux producteurs d'acier inoxydable non seulement du nickel, mais aussi du fer d'excellente qualité. Utilisé par l'aciériste dans un convertisseur, grâce à sa forme en grenailles, il permet des gains de productivité importants. Le Groupe est le premier producteur mondial de ferronickel ; la plupart des grands producteurs d'aciers inoxydables sont clients du Groupe.

Le Groupe a conclu, avec certains clients japonais et européens, des contrats à long ou moyen terme, prévoyant des engagements en volume sous réserve de prix à négocier périodiquement. Ces contrats assurent à Eramet une relative régularité des livraisons. Ils représentent la plus grande part des livraisons de ferronickel du Groupe.

Nickel pur et produits associés : un des trois seuls producteurs de nickel de haute pureté au monde

- Nickel Métal (Nickel HP) : Les cathodes de nickel sont principalement vendues à des fabricants d'alliages de nickel (superalliages pour l'aéronautique et le nucléaire, alliages fer-nickel pour l'électronique...) et à des ateliers de traitement de surface par galvanoplastie (nickelage) ;
- Chlorure de nickel (SELNIC) : Eramet est le premier producteur mondial de chlorure de nickel, produit utilisé pour le nickelage et dans l'industrie chimique (catalyseurs) ;
- Chlorure de cobalt : Il est utilisé dans l'industrie des pneumatiques, dans l'industrie chimique (catalyseurs) et par la filiale Eurotungstène.

Minerai

Le minerai est vendu essentiellement au Japon à des producteurs de ferronickel et à BHP Billiton en Australie.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



POLITIQUE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DE LA BRANCHE NICKEL

La politique recherche et développement de la branche Nickel a permis des développements importants depuis 30 ans. Le Groupe dispose de moyens de recherche avec le Centre de Recherche de Trappes. (cf. chapitre 11 – Recherche et développement).

Les travaux ont permis le développement :

- du procédé hydrométallurgique de l'usine de Sandouville en 1976 ;
- des grenailles de ferronickel en 1978 ;
- des procédés d'enrichissement des minerais pour les usines de Népouï (1991) et de Tiébaghi (2008) ;
- des techniques de géologie minière.

RENTABILITÉ DES CAPITAUX EMPLOYÉS DE LA BRANCHE NICKEL

ROCE : Résultat exploitation retraité*/Capitaux employés**

* Résultat d'exploitation – amortissement des écarts acquisitions nets des tests de juste valeur.

** Capitaux propres de la Branche, plus l'endettement financier net, plus l'indemnité minière Poup/Koniambo, plus les provisions pour grands contentieux, plans sociaux et restructurations, moins les immobilisations financières, hors investissements Weda Bay.

ROCE Nickel

%	1991 ⁽¹⁾	2000	2001	2002	2003	2004*	2005*	2006*	2007*
Nickel	14	47	15	28	64,2	93,5	58,6	79,7	119,6

(1) 1999 : calculé avec le RE proforma et les capitaux de fin d'année.

* Normes IFRS.

6.1.2.3. La branche Nickel en 2007

CHIFFRES CLÉS

(en normes IFRS et en millions d'euros)	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	1 290	1 019	774
Résultat opérationnel courant	693	388	243
Flux net de trésorerie généré par l'activité*	556	317	321
Capitaux employés*	703	580	487
Investissements industriels	135	125	68
Effectif moyen	2 875	2 668	2 551

(* Hors investissements Weda Bay (données 2006 retraitées).

COMMENTAIRES

Eramet Nickel a bénéficié de prix et de résultats record en 2007, qui lui permettent de se préparer à une nouvelle phase de son développement, en accentuant ses investissements, en progression de 8 % à 135 millions d'euros en 2007 par rapport à l'année 2006.

Le chiffre d'affaires a progressé de 27 % par rapport à 2006 à 1 290 millions d'euros. Le résultat opérationnel courant est en hausse de 79 % par rapport à 2006 à 693 millions d'euros, soit une marge opérationnelle de 54 %. Le flux net de trésorerie généré par l'activité a progressé de 76 %, à 556 millions d'euros, limité en partie par le restockage de produits finis.

Les cours du nickel au LME ont atteint 37 240 \$/t en moyenne (16,9 \$/lb) en 2007, avec un record de 54 200 \$/t, soit 24,6 \$/lb le 16 mai 2007.

L'intervention des autorités du LME pour desserrer la contrainte que faisaient peser deux détenteurs de positions longues a en effet été un catalyseur qui,

Par ailleurs, l'amélioration des procédés obtenue par la recherche et le développement a rendu possible l'accroissement progressif et fiable de la capacité des trois fours Demag, ce qui a permis à la production de passer de 40 000 à 61 500 tonnes entre 1990 et 2003. Le programme d'extension en cours vise à augmenter la capacité de l'ordre de 20 % pour des montants d'investissements modérés pour l'industrie du nickel.

Plus récemment, le Groupe a franchi une nouvelle étape majeure de son développement en créant son propre procédé hydrométallurgique pour traiter les latérites. Celui-ci sera mis en application industrielle sur le gisement de Weda Bay, et pourrait également être déployé à terme sur d'autres gisements, notamment en Nouvelle-Calédonie.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



Les livraisons de nickel d'Eramet Nickel ont baissé de 14,9 % en 2007 par rapport à 2006, à 55,1 milliers de tonnes. Outre les conditions du marché, ceci traduit d'une part la baisse de la production métallurgique, à 59,8 milliers de tonnes contre 62,4 milliers de tonnes en 2006 et la nécessité de reconstituer les stocks, qui avaient été excessivement réduits fin 2006 du fait de la longue grève du dernier trimestre. Enfin, Eramet Nickel prépare l'arrêt de l'un de ses trois fours électriques à Doniambo en accroissant ses stocks de produits commercialisables pour lisser ses ventes.

La production métallurgique a été limitée en 2007 principalement par les effets différés de la grève en Nouvelle-Calédonie sur la teneur du minerai et par les travaux de réfection sur deux fours de calcination du minerai. Ces travaux qui ont lieu tous les 15 à 20 années, ont permis de moderniser ces équipements notamment sur le plan de la protection de l'environnement, dans le cadre d'un plan global « Doniambo propre ».

Une grande étape du développement de la société Le Nickel-SLN sera franchie avec l'achèvement de la construction et la pleine montée en régime de la nouvelle usine d'enrichissement du minerai de Tiébaghi. Celle-ci permettra une utilisation optimale du gisement, dans une optique de développement durable, tout en accroissant la capacité de production de nickel d'environ 3 000 tonnes. Une défaillance technique de la cuve d'épaisseur a cependant causé un décalage dans la montée à plein régime de la nouvelle usine qui se réalisera en 2008.

Eramet Nickel continue par des investissements stratégiques à préparer l'avenir en Nouvelle-Calédonie. Ainsi, les études ont été engagées sur la construction d'une nouvelle centrale au charbon utilisant la technologie du lit fluidisé circulant, afin de remplacer l'actuelle centrale au fuel, très ancienne. Cette centrale permettrait de renforcer la compétitivité d'Eramet Nickel tout en améliorant fortement l'impact environnemental du site. La conclusion de ces études sera remise à la décision des Conseils d'administration de la SLN et d'Eramet fin 2008.

Par ailleurs, l'usine de Sandouville d'Eramet Nickel a atteint une production record, contribuant à la diversification des débouchés hors aciers inoxydables.

Eramet Nickel a poursuivi ses études en vue du développement du projet Weda Bay en Indonésie. Ce projet a progressé conformément au calendrier visé. Des étapes importantes ont été franchies avec notamment le pilotage du nouveau procédé hydrométallurgique développé par le Groupe sur du minerai de Weda Bay, la confirmation du niveau des ressources à plus de 4 millions de tonnes de nickel contenues, la sélection de Technip comme société d'ingénierie pour les études du projet. L'objectif est, à terme, une production de 60 000 tonnes, soit un quasi-doublement de la taille de la branche dans le nickel, et la constitution d'un deuxième socle géographique. Le démarrage de la production est visé en 2013 (décision d'investissements prévue en 2009).

Le procédé métallurgique développé au Centre de Recherches du groupe Eramet est parfaitement adapté pour une valorisation optimale des minerais oxydés de Nouvelle-Calédonie qui ne peuvent pas être traités économiquement à l'usine de Doniambo par voie pyrométallurgique.

Des échanges ont été engagés avec les autorités de la Nouvelle-Calédonie afin d'examiner les conditions dans lesquelles ces minerais pourraient être exploités par la SLN.

2007 a été une année importante pour le resserrement du lien entre la SLN et la Nouvelle-Calédonie. En effet, la STCPI est montée de 30 % à 34 % du capital de la SLN, dans le cadre de l'option qui lui avait été consentie dans le Pacte d'actionnaires de septembre 2000.

LEVÉE DE L'OPTION D'ACHAT TITRES LE NICKEL-SLN PAR LA STCPI

Voir chapitre 4.2.2.

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A

6.2. LA BRANCHE MANGANÈSE

7 6.2.1. Le marché du manganèse

6.2.1.1. La demande de manganèse

6.2.1.1.1. PRINCIPALES APPLICATIONS

L'acier

Plus de 90 % du manganèse dans le monde est utilisé pour la production d'acier. Tous les producteurs d'aciers utilisent du manganèse dans leur processus de production ; en moyenne, 6 à 7 kg de manganèse sont utilisés par tonne d'acier. Le manganèse représente une part très faible du coût de production de l'acier.

Dans l'acier, le manganèse sert principalement comme élément d'alliage, pour améliorer la dureté, la résistance à l'abrasion, l'élasticité, l'état de surface au laminage. Il est également utilisé pour la désoxydation/désulfuration lors de l'élaboration. Il est consommé sous forme d'alliages de manganèse (ferromanganèse, silicomanganèse).

Autres applications

- piles et batteries : Il s'agit principalement des piles alcalines. Une consommation moins importante subsiste en outre dans les piles salines, dont les performances sont inférieures. On trouve des dérivés du manganèse également dans les batteries rechargeables au lithium ;
- ferrites : utilisées dans les circuits électroniques ;
- agriculture : engrais et alimentation animale ;
- divers chimie : pigments, chimie fine ;
- autre usage dans la métallurgie : principalement comme agent durcisseur pour l'aluminium (cannettes pour boissons).



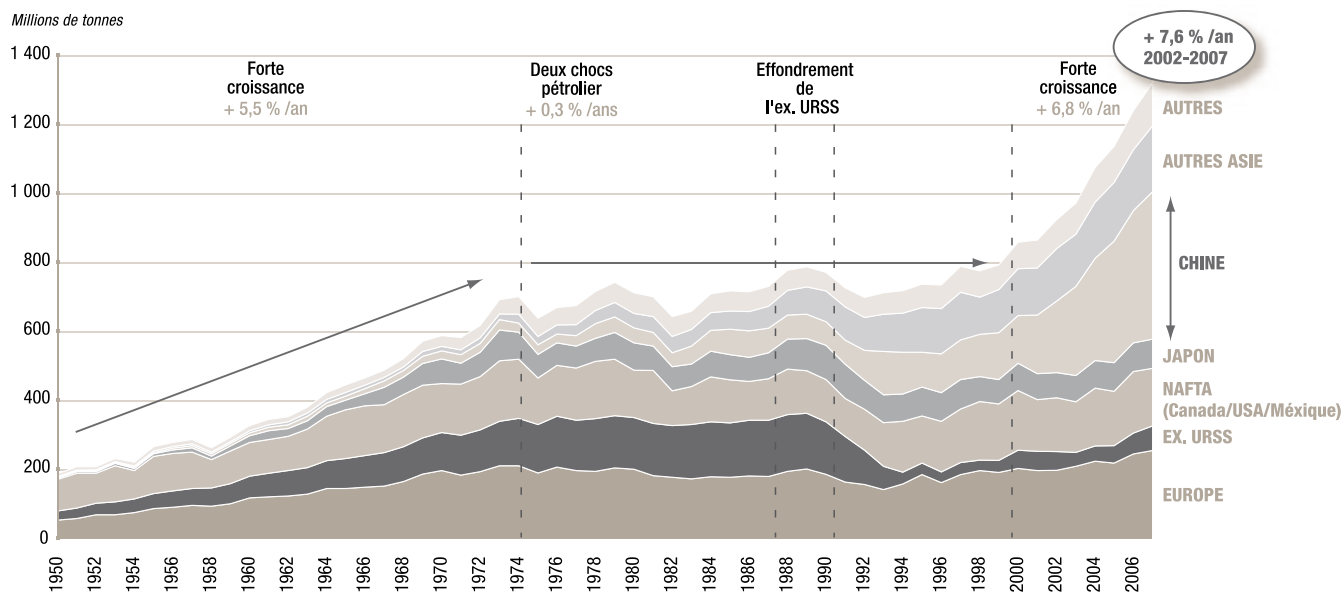
6.2.1.1.2. ÉVOLUTION HISTORIQUE DE LA CONSOMMATION ET PERSPECTIVES

La demande de manganèse est influencée principalement par l'évolution de la production mondiale d'acier au carbone. Cette dernière a longtemps été considérée comme stagnante ou en très légère croissance.

Depuis 1998, on constate une forte croissance moyenne de la consommation mondiale d'acier au carbone. Ceci s'explique par la fin de la baisse de la consommation d'acier de l'ancien bloc soviétique, la reprise d'une légère croissance de la demande dans les zones traditionnelles et surtout par la forte accélération de la demande chinoise.

Sur les années 2002 à 2007, la croissance de la demande mondiale a même progressé de plus de 7 % par an, tirée notamment par la croissance de la demande chinoise, qui a augmenté de près de 15 % par an.

GRAPHIQUE DE LA CONSOMMATION APPARENTE D'ACIER AU CARBONE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE *



* 2007 : Estimations.
Source : Eramet et IISI.

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION MONDIALE D'ACIERS CARBONE

(millions de tonnes)	2005	%	2006	%	2007	%
EUROPE (27)	195,5	17,1 %	206,9	16,5 %	210,1	15,6 %
Ex. URSS	113,2	9,9 %	119,8	9,6 %	124,2	9,3 %
NAFTA (Canada/USA/Mexique)	126,4	11,0 %	130,3	10,4 %	131,5	9,8 %
JAPON	112,5	9,8 %	116,2	9,3 %	120,2	9,0 %
CHINE	355,8	31,0 %	423,7	33,9 %	487,6	36,3 %
INDE	45,8	4,0 %	49,5	4,0 %	53,1	4,0 %
AUTRES ASIE & OCÉANIE	92,6	8,1 %	96,1	7,7 %	100,8	7,5 %
AUTRES	104,7	9,1 %	108,7	8,7 %	115,2	8,6 %
TOTAL	1 146,5	100,0 %	1 251,2	100,0 %	1 342,7	100,0 %

Source : International Iron and Steel Institute (IISI).

6.2.1.2. L'offre de manganèse

LE MINÉRAI DE MANGANÈSE

La production mondiale de minerai était évaluée en 2007 à 12,3 millions de tonnes de manganèse contenu. La production de minerai vient principalement de huit pays : la Chine, l'Afrique du Sud, l'Australie, le Gabon, le Brésil, l'Ukraine, l'Inde et le Ghana.

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



PRODUCTION DE MINERAI DE MANGANÈSE EN 2007

(en milliers de tonnes de manganèse contenu)

Chine*	3 182
Afrique du Sud	2 098
Australie	2 201
Gabon	1 532
Brésil	849
Ukraine*	766
Inde*	489
Ghana*	350
Kazakhstan*	365
Mexique*	122
Géorgie*	135
Vietnam*	42
Autres*	158
Monde	12 289

* Minerai à faible teneur.

Sources : International Manganese Institute et estimations Eramet.

Les principaux producteurs de minerai de manganèse à haute teneur sont les sociétés BHP Billiton, Comilog (Eramet), VALE (CVRD) et Assmang.

LES ALLIAGES DE MANGANÈSE

Les alliages de manganèse sont produits par réduction du minerai de manganèse, à une température d'environ 1 600 °C. Cette opération est réalisée par ajout de coke dans des fours qui peuvent être :

- ⊗ des fours électriques : c'est le principal procédé utilisé aujourd'hui dans le monde. La compétitivité relative des producteurs dépend pour une forte part de la disponibilité et du coût de leur approvisionnement en électricité ;
- ⊗ des hauts fourneaux : la plupart des producteurs utilisant ce procédé sont basés en Chine, en raison de la disponibilité locale de coke. En dehors de la Chine, les hauts-fourneaux sont situés uniquement au Japon et en Europe de l'Est.

Trois familles de produits sont distinguées :

- ⊗ le ferromanganèse haut carbone (HC FeMn) : il contient 65 à 79 % de manganèse et 6 à 8 % de carbone et peut être produit par les deux types de procédés, four électrique ou haut fourneau ;
- ⊗ le silicomanganèse (SiMn) : il contient 60 à 77 % de manganèse. Il ne peut être produit que par four électrique en utilisant soit du laitier de ferromanganèse, soit du minerai ;
- ⊗ le ferromanganèse affiné (MC FeMn...) : c'est un produit à plus forte valeur ajoutée, contenant moins de carbone. Il est produit principalement en transférant l'alliage de HC FeMn fondu dans un convertisseur à oxygène, qui réduit la teneur en carbone au niveau souhaité. On distingue le ferromanganèse moyen carbone (1,5 % de carbone) et le ferromanganèse bas carbone (0,5 % de carbone.) Il est utilisé surtout pour la production d'acier sous forme de produits plats et d'aciers spéciaux.

ERAMET MANGANÈSE EST LE PREMIER PRODUCTEUR MONDIAL D'ALLIAGES AFFINÉS

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION MONDIALE D'ALLIAGES DE MANGANÈSE EN 2007

Silicomanganèse :	60 %
Ferromanganèse haut carbone :	30 %
Ferromanganèse affiné :	10 %

Sources : estimations Eramet.

PRODUCTION MONDIALE D'ALLIAGES DE MANGANÈSE EN 2007 (en milliers de tonnes d'alliages)

Europe	1 334
CIS	1 884
Amérique du Nord	235
Chine	6 098
Autres Asie et Océanie	1 931
Autres	1 582
Total Monde	13 064

Sources : estimations Eramet.

L'industrie des alliages de manganèse est très fragmentée. Les producteurs se trouvent dans un grand nombre de pays, même si la Chine apparaît dominante. Il n'existe pas de barrière technologique importante pour les produits standards que sont le ferromanganèse haut carbone et le silicomanganèse ; les coûts d'investissements dans l'industrie sont modérés, notamment en Chine.

6.2.1.3. Prix du manganèse

ALLIAGES DE MANGANÈSE

Il n'existe pas de marché à terme pour les alliages de manganèse. Les prix sont négociés directement entre les producteurs et leurs clients. En ce qui concerne les ventes programmées, les prix des alliages sont souvent négociés suivant une fréquence trimestrielle. Les ventes non programmées sont négociées sur la base de prix ponctuels (« spot »).

Le marché du manganèse est avant tout un marché mondial, extrêmement concurrentiel. Il peut cependant parfois exister des écarts de prix entre les grandes zones géographiques (Europe, Amérique du Nord, Asie) du fait de l'évolution des parités monétaires ou des décalages de cycles économiques. Ces écarts ne sont, en général, que temporaires.

Par ailleurs, il existe également des écarts de situation entre les différentes familles d'alliages liées aux écarts de valeur d'usage. Les alliages affinés notamment ont un prix de vente plus élevé que les alliages standards.

Hors Europe, les prix des alliages de manganèse sont essentiellement fixés en dollars américains USD. En Europe, ils se traitent essentiellement en euros. Les prix sont fixés par tonnes brutes d'alliages et non en manganèse contenu. Cependant, la qualité du produit et notamment sa teneur en manganèse sont prises en compte lors de la négociation.

Il existe plusieurs publications spécialisées dans les métaux qui suivent l'évolution des prix du manganèse par le biais d'enquêtes mensuelles sur les prix spot. La courbe ci-dessous est établie à partir des données de la publication du CRU (Londres).

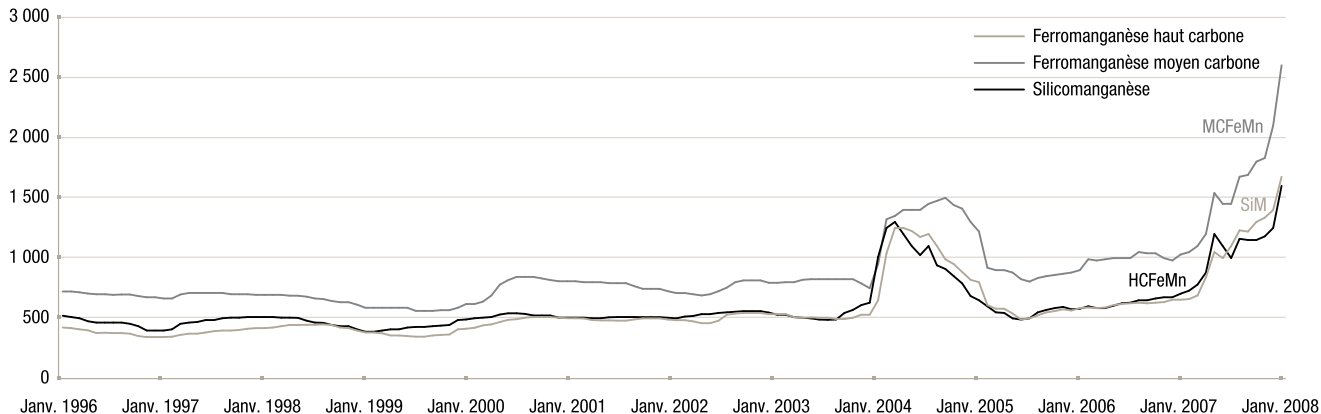
- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



PRIX DES ALLIAGES DE MANGANÈSE EN EUROPE

(euros par tonnes brutes d'alliages : euros/t)

Euros par tonne brute d'alliages : euros/t



Sources : CRU.

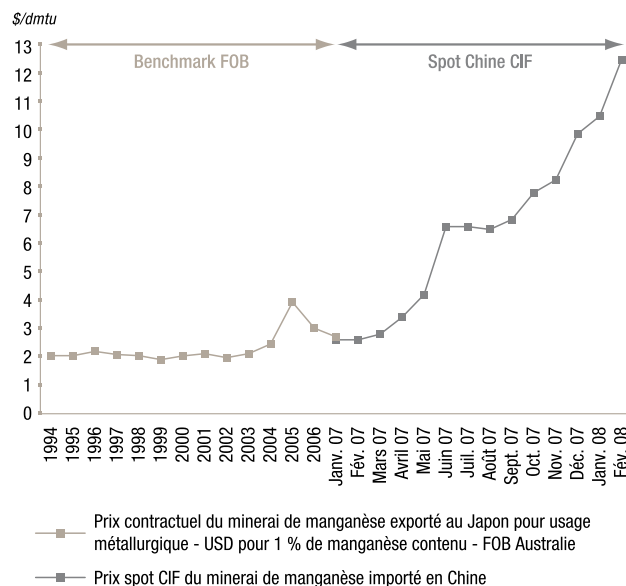
La volatilité des prix des alliages de manganèse est historiquement moins forte que celle des métaux cotés au LME.

PRIX DU MINÉRAI DE MANGANÈSE

Le prix de vente du minerai de manganèse, comme celui des alliages, résulte de négociations directes entre acheteurs et vendeurs. Il est classiquement exprimé en USD/dmtu (*dry metric ton unit*). Une dmtu correspond à 10 kg de manganèse contenu. Le prix de la dmtu est plus élevé pour les minerais riches et dépend aussi de la granulométrie et de la présence éventuelle d'impuretés.

La courbe ci-dessous indique l'évolution historique des cours du minerai de manganèse résultant des négociations annuelles entre BHP Billiton et les consommateurs japonais (source : publications japonaises spécialisées), qui servaient de principale référence sur le marché mondial du minerai. Compte tenu de l'importance croissante du marché chinois, qui s'apparente plutôt à un marché spot, nous avons ajouté plus récemment la courbe des prix spot du minerai de manganèse en Chine.

PRIX CONTRACTUEL DU MINÉRAI DE MANGANÈSE EXPORTÉ AU JAPON POUR USAGE MÉTALLURGIQUE ET PRIX SPOT CIF DU MINÉRAI DE MANGANÈSE IMPORTÉ EN CHINE



Source : CRU.

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



6.2.1.4. Situation récente du marché

Après de longues années de faible croissance, la production mondiale d'acier au carbone a accéléré depuis l'année 2000, avec un taux de croissance annuel moyen d'environ 7 %/an.

Ceci a entraîné une forte demande de manganèse, qui s'est traduite par un premier pic des prix du manganèse en 2004, tant pour les alliages que pour le minerai.

La capacité de réaction de l'offre a été rapide et dès 2005, les cours avaient rechuté à leur niveau historique moyen.

En 2006 et 2007, la production mondiale d'acier au carbone a progressé de 9,1 % et de 7,3 % respectivement, entraînant une reprise des cours, qui ont accéléré au 2^e semestre 2007 pour atteindre des niveaux record.

L'offre de minerai de manganèse est confrontée à des goulots d'étranglement logistiques (chemins de fer et ports) dans certains grands pays producteurs comme l'Afrique du Sud. Peu de grands projets d'investissement ont été annoncés pour faire face à la croissance rapide de la demande. Néanmoins, les cours élevés sont de nature à stimuler la production de producteurs moins importants, exploitant des minerais à plus basse teneur.

Sur le plan de la production d'alliages de manganèse, au-delà de la contrainte logistique et du prix du minerai, s'est ajoutée la hausse des prix de l'énergie (électricité, coke,...) qui contribue à la hausse des cours. Par ailleurs, la Chine, où l'essentiel des nouvelles capacités ont été construites au cours des dernières années, a engagé une politique visant à limiter ses exportations d'un certain nombre de produits métallurgiques, dont les alliages de manganèse. Ceci est conduit à travers des hausses successives des taxes à l'exportation. L'effet de ces mesures a, toutefois, été relativement limité en 2007.

7 6.2.2. Présentation de la branche Manganèse d'Eramet

6.2.2.1. Points clés de la branche Manganèse

Le Groupe est le deuxième producteur mondial de minerai à haute teneur et d'alliages de manganèse, ainsi que le premier producteur mondial de dérivés chimiques du manganèse ; il bénéficie d'une présence ancienne au Gabon avec des mines de haute qualité (teneurs et réserves).

Un programme d'extension de la capacité de production de minerai de manganèse a été engagé par le Groupe, afin de porter cette dernière à 3 millions de tonnes en 2006, puis 3,5 millions de tonnes en 2008.

6.2.2.2. Historique de la branche Manganèse

1957 : Création de Comilog.

1962 : Début de l'exploitation du gisement de Moanda au Gabon.

1986 : Démarrage du chemin de fer Transgabonais, qui permet d'acheminer le minerai de la mine de Moanda jusqu'au port d'Owendo, proche de Libreville.

1991-1994 : Comilog fait l'acquisition de Sadacem (chimie du manganèse), de SFPO (production de ferromanganèse par haut-fourneau à Boulogne-sur-Mer), de DEM (production d'alliage par four électrique à Dunkerque).

1995 : Acquisition par Comilog des usines d'alliages de manganèse de Guangxi et Shaoxing (Chine).

1996-1997 : Eramet devient le principal actionnaire de Comilog.

1999 : Eramet réalise l'acquisition des activités manganèse du groupe Elkem, regroupées dans la société Eramet Manganèse Alliages.

2000 : - Acquisition de la société mexicaine Sulfamex, producteur de produits agrochimiques à base de manganèse.

- Inauguration du Complexe Industriel de Moanda (Gabon), nouvelle usine d'enrichissement et d'agglomération du minerai de manganèse, qui renforce la gamme de produits de Comilog et permet de rallonger la durée de vie des réserves.

2001 : Fermeture d'un haut-fourneau de ferromanganèse à Boulogne-sur-Mer et d'un four électrique produisant du silicomanganèse en Italie.

2002 : Acquisition de l'usine d'alliages de manganèse de Guilin (Chine).

2003 : Mise en œuvre d'un programme de restructurations dans la branche Manganèse :

- fermeture de l'usine de ferromanganèse de Boulogne sur Mer et de l'usine d'alliages de manganèse de Shaoxing (Chine). Réductions d'effectifs sur la plupart des autres sites d'Eramet Manganèse ;
- cession par Comilog de Sadaci (grillage de molybdène) et de l'activité Noir de Carbone, toutes deux basées en Belgique ;
- mandat de gestion provisoire du train Transgabonais confié à Comilog par le gouvernement gabonais.

2004 : Lancement de l'investissement visant une augmentation de 50 % de la production de minerai de manganèse de Comilog à Moanda, à 3 millions de tonnes.

Lancement de l'investissement en Chine pour une nouvelle usine de dérivés du manganèse destinés au marché des piles alcalines.

Le Groupe a procédé, avec effet au 1^{er} juillet 2004, à l'acquisition de la participation de 30 % détenue par Cogema (groupe AREVA) dans Eramet Manganèse Alliages et de la participation de 7 % détenue par Cogema (groupe AREVA) dans la société Comilog. À la suite de cette opération, les activités d'Eramet Manganèse Alliages ont été scindées en deux sociétés : Eramet Norway et Marietta.

2005 : Décision de porter la capacité de production de minerai de Comilog à 3,5 millions de tonnes à l'horizon 2008. Eramet renforce son activité de recyclage des catalyseurs pétroliers grâce à deux investissements de sa filiale Gulf Chemical and Metallurgical Corp. (GCMC) : prise de participation à 100 % dans Bear Metallurgical et lancement de la construction d'une nouvelle unité de recyclage de catalyseurs pétroliers au Canada.

En novembre 2005, Eramet obtient la concession du train transgabonais pour 30 ans.

2006 : Succès de la hausse de production de Comilog à 3 Mt.

2007 : En janvier, démarrage de la production de l'usine de Chongzuo (Chine) de dérivés chimiques du manganèse destinés au marché des piles alcalines.

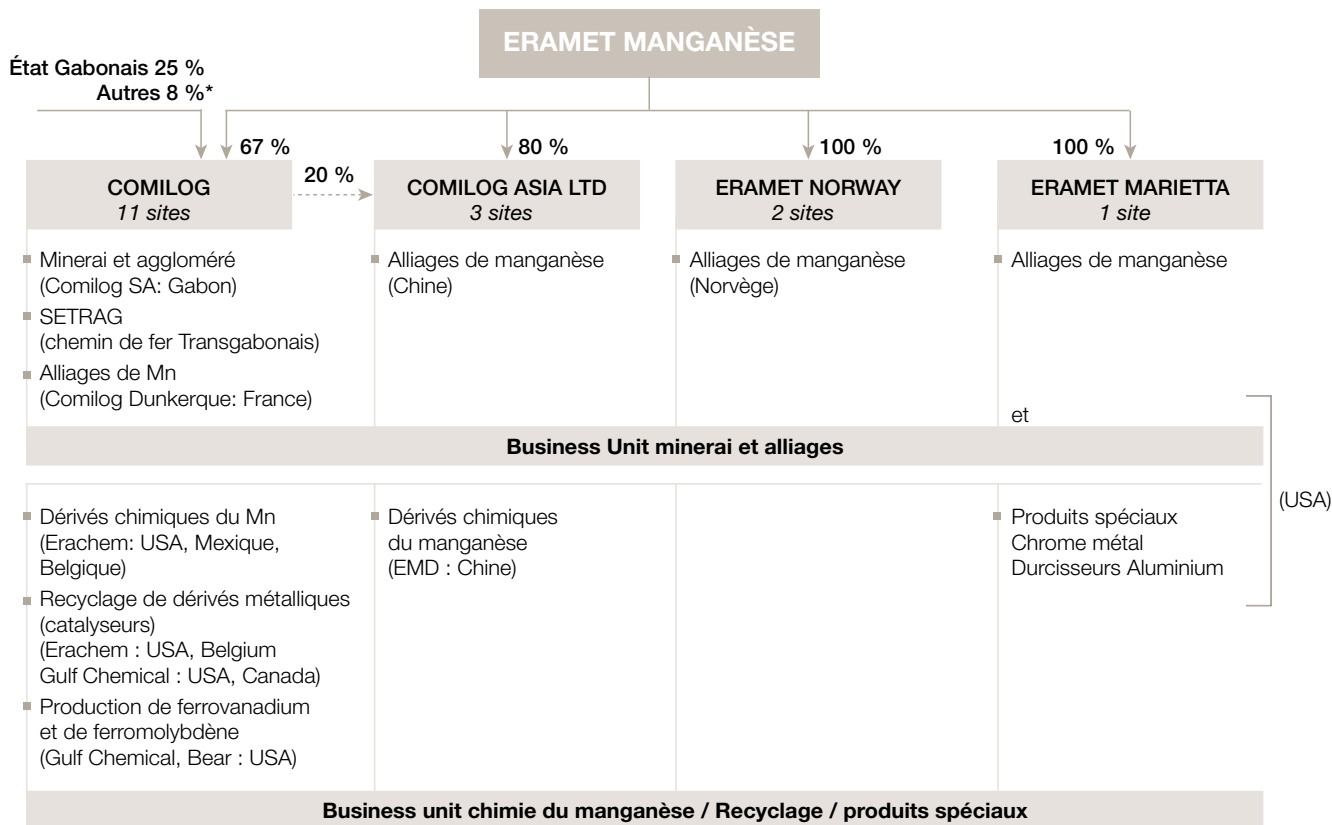
- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



6.2.2.3. Structure de la branche Manganèse

6.2.2.3.1. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AU 31 DÉCEMBRE 2007

La branche Manganèse d'Eramet, « Eramet Manganèse », est organisée aujourd'hui autour de quatre sociétés :



* Dont 7,04 % société Formang appartenant au Groupe de Monsieur Romain Zaleski. (cf. chapitre 21.1.5. – Dernière répartition connue du capital).

- Comilog est une société de droit gabonais détenue à 67 % par Eramet. Ses activités comprennent :
 - l'exploitation de la mine et de l'usine d'agglomération de manganèse de Moanda,
 - l'exploitation de SETRAG (chemin de fer Transgabonais),
 - la production d'alliages de manganèse à Dunkerque (France),
 - la production de dérivés chimiques à base de manganèse,
 - le recyclage de métaux contenus dans les catalyseurs pétroliers et de produits issus de l'électronique (cuivre),
 - la production de ferrovandium et de ferromolybdène ;
- Comilog Asia comprend les deux usines d'alliages de manganèse de Guilin et Guangxi, ainsi que l'usine de dérivés chimiques du manganèse de Chongzuo ;
- Eramet Norway comprend les deux usines d'alliages norvégiennes de Porsgrunn et Sauda ;
- Eramet Marietta (États-Unis) réalise d'une part la production d'alliages de manganèse et d'autre part la production de durcisseurs à base de manganèse pour l'aluminium et de chrome de haute pureté.

6.2.2.3.2. BUSINESS UNIT MINERAI ET ALLIAGES

La mine et l'usine d'agglomération de Moanda

La mine de Moanda exploite un des plus riches gisements de minerai de manganèse au monde. La teneur du minerai, comprise entre 44 et 52 %, est en moyenne de l'ordre de 47 %. Les réserves minières sont traitées dans le chapitre 4.5.

L'exploitation est réalisée à ciel ouvert. La couche de stériles recouvrant le minerai représente quatre à cinq mètres d'épaisseur. Elle est extraite par des draglines. Le minerai « tout venant » est extrait avec des pelles hydrauliques et chargé sur des camions de cent dix tonnes. Le minerai est traité à l'usine d'enrichissement. Le minerai enrichi sortant est expédié par convoyeur jusqu'à la gare de Moanda.

Les fines de minerai, non commercialisables, qui étaient mises en terril précédemment, sont désormais expédiées au complexe industriel de Moanda. Elles y sont tout d'abord enrichies par milieu dense, pour passer de 43 % à un concentré à 52 %. Ce dernier est ensuite mélangé à du coke et aggloméré dans un four à une température de 1 300 degrés Celsius pour obtenir un produit à environ 58 % de manganèse. Ce dernier est expédié par convoyeur pour chargement des wagons à la gare de Moanda. L'usine d'agglomération a une capacité de production de 600 000 tonnes par an.



Le chemin de fer Transgabonais achemine, entre Franceville et Libreville, sur une distance de plus de six cents kilomètres, outre le minerai de manganèse de Comilog, le bois et les marchandises diverses et transporte des passagers. Comilog possède ses propres locomotives et ses propres wagons.

Par ailleurs, en mai 2003, Comilog s'est vu confier un mandat de gestion provisoire du Transgabonais par le gouvernement gabonais, par suite de la déchéance de la concession accordée à l'opérateur. Ceci a permis d'améliorer considérablement la maintenance et la fiabilité du trafic, permettant ainsi l'écoulement de quantités plus importantes de minerai de manganèse.

Ce mandat de gestion a été prolongé en février 2004 par le gouvernement gabonais pour une durée de dix-huit mois.

Enfin, à compter de novembre 2005, Comilog a obtenu la concession du train Transgabonais pour une durée de trente ans. Ceci lui permet de sécuriser ses liaisons et d'assurer l'expédition de quantités de minerai en forte croissance.

Comilog dispose de son propre port minéralier, le Port d'Owendo, avec une capacité de stockage correspondant à environ trois mois de production. Le port peut accueillir des bateaux de 60 000 tonnes et les charger en trois jours.

La production d'alliages de manganèse

Le Groupe est le deuxième producteur mondial d'alliages de manganèse et le premier producteur mondial d'alliages affinés, produits à plus forte valeur ajoutée. Le Groupe, qui possède six usines d'alliages de manganèse, est le seul producteur d'alliages disposant d'usines dans les trois grandes zones de consommation : Europe, États-Unis, Asie, ce qui lui permet d'assurer un meilleur service à ses clients, tout en lui apportant une meilleure résistance contre les fluctuations des marchés et des parités monétaires.

La gamme d'alliages produits par le Groupe est très large : ferromanganèse haut carbone, silicomanganèse, ferromanganèse moyen et bas carbone, silicomanganèse bas carbone. Le Groupe dispose de ses propres usines en Chine qui est le marché qui connaît la plus forte croissance. Eramet Manganèse accroît progressivement la part des alliages affinés dans sa production.

PRODUCTION D'ALLIAGES DE MANGANÈSE POUR LA SIDÉRURGIE

(en milliers de tonnes)	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Ferromanganèse haut carbone (y compris Chine)	299	279	290	295	402	370
Silicomanganèse	191	201	185	202	225	224
Alliages affinés (FeMn moyen et bas carbone)	270	271	252	233	247	205
Total de la production d'alliages de Mn	760	751	727	730	874	799

SITES DE PRODUCTION D'ALLIAGES DE MANGANÈSE

Sites	Pays	Capacité de production	Type de four	Produits
Dunkerque	France	70 kt	Four électrique	SiMn
Sauda	Norvège	180 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn
Porsgrunn	Norvège	150 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn, LC SiMn
Marietta	États-Unis	180 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn
Guangxi Prov.	Chine	95 kt	Hauts fourneaux	HC FeMn
Guilin	Chine	140 kt	Hauts fourneaux et un four électrique	HC FeMn, SiMn

En Europe, deux usines d'alliages sont situées en Norvège, où elles bénéficient d'un approvisionnement en électricité à un prix concurrentiel sur la base de contrats à long terme. La troisième usine est en France (Dunkerque).

En Chine, les deux usines d'alliages de Guilin et Shaoxing sont situées dans la province du Guangxi, à proximité de mines locales de manganèse, ce

qui leur permet d'optimiser leur approvisionnement entre minerai Comilog et minerai local.

Aux États-Unis, Eramet Marietta est le principal producteur d'alliages de manganèse.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

**6.2.2.3.3. BUSINESS UNIT CHIMIE DU MANGANÈSE/
RECYCLAGE/PRODUITS SPÉCIAUX****Activité chimie du manganèse**

Le Groupe est le leader mondial des dérivés chimiques du manganèse. L'activité chimie du manganèse, regroupée au sein d'Erachem Comilog, est réalisée à partir de cinq usines :

Localisation	Produits
Terre (Belgique)	Sels et oxydes de manganèse
Baltimore (États-Unis)	Sels et oxydes de manganèse
New Johnsonville (États-Unis)	EMD (bioxyde de manganèse électrolytique)
Tampico (Mexique)	Oxyde et sulfate de manganèse
Chongzuo (Province de Guangxi - Chine)	EMD (bioxyde de manganèse électrolytique)

Les principaux marchés visés par les dérivés chimiques du manganèse sont :

- ✶ l'énergie portable (piles et batteries rechargeables) ;
- ✶ les ferrites (industrie électronique) ;
- ✶ l'agriculture (engrais et alimentation animale) ;
- ✶ la chimie fine.

Activité recyclage

Elle est réalisée actuellement sur trois sites :

Terre (Belgique)	Recyclage de solutions de cuivre
Freeport (États-Unis)	Recyclage de catalyseurs pétroliers et récupération des métaux contenus (vanadium, molybdène...)
Butler (États-Unis)	Production de ferromolybdène et de ferrovanadium
Fort Saskatchewan (Canada) – démarrage prévu fin avril 2008	Recyclage des catalyseurs pétroliers

Rentabilité des capitaux employés par la branche Manganèse

ROCE : Résultat exploitation retraité*/Capitaux employés**

* Résultat d'exploitation – amortissement des écarts acquisitions nets des tests de juste valeur.

** Capitaux propres de l'ensemble, plus l'endettement financier net, plus les provisions grands contentieux, plans sociaux et restructurations, moins les immobilisations financières.

ROCE MANGANÈSE

%	1999 ⁽¹⁾	2000	2001	2002	2003 ⁽²⁾	2004 ^{(2) *}	2005 *	2006 *	2007 *
Manganèse	4	11	0	-3	1,2	77,0	65,6	32,7	75,9

(1) 1999 : calculé avec le RE proforma et les capitaux de fin d'année.

(2) Hors provisions pour restructurations.

* Normes IFRS.

Activité produits spéciaux

L'usine de Marietta (Ohio) est par ailleurs un producteur de durcisseurs pour l'aluminium, et le seul producteur de chrome métal électrolytique et de chrome métal dégazé sous vide en Amérique du Nord. Le chrome métal est destiné principalement à l'industrie des superalliages.

Marietta (États-Unis)	Durcisseurs pour l'aluminium, chrome métal électrolytique et dégazé sous vide
-----------------------	---

Politique commerciale de la branche Manganèse

Grâce à son implantation industrielle et à sa très large gamme de produits, la branche Manganèse est en mesure d'apporter une offre complète et une réponse flexible aux différents besoins de ses clients en matière de manganèse.

Le Groupe entretient des relations de partenariat avec ses clients, avec un accompagnement technico-commercial important, afin de les aider à valoriser pleinement ses produits dans leur propre procédé de production. Il dispose d'un réseau commercial mondial, Eramet International, qui assure l'essentiel de la commercialisation des produits de la branche Manganèse. Dans les pays où Eramet International n'est pas présent, le Groupe est représenté par des agents.

Importance de la recherche et du développement de la branche Manganèse

Le Groupe dispose de moyens importants en matière de recherche et développement avec le Centre de Recherche de Trappes qui ont permis notamment le développement et la mise au point du procédé de l'usine d'agglomération des fines de manganèse à Moanda (Gabon).

Les activités liées à la chimie du manganèse dépendent pour une part importante du développement de nouveaux produits conjointement avec les clients, notamment dans le domaine de l'électronique (cf. chapitre 4.7.).

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



6.2.2.4. La branche Manganèse en 2007

CHIFFRES CLÉS

(en normes IFRS et en millions d'euros)	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	1 473	1 147	1 135
Résultat opérationnel courant	440	170	264
Flux net de trésorerie généré par l'activité	307	193	184
Capitaux employés	685	587	528
Investissements industriels	129	122	94
Effectif moyen	6 503	6 415	5 147

COMMENTAIRES

Dans un marché très porteur, les résultats d'Eramet Manganèse sont en très forte progression en 2007 par rapport à 2006. Le chiffre d'affaires est en hausse de 28 % à 1 473 millions d'euros. Le résultat opérationnel courant est multiplié par 2,6 à 440 millions d'euros, soit une marge opérationnelle courante de 30 %. Le flux net de trésorerie généré par l'activité a ainsi augmenté de 59 % à 307 millions d'euros permettant de financer les investissements en légère hausse (129 millions d'euros contre 122 millions d'euros en 2006).

Les cours du manganèse ont connu une forte accélération au 2^e semestre 2007, tant pour les alliages que pour le minerai. Les prix spot du minerai de manganèse ont terminé l'année à près de 10 \$/dmu CIF, tandis que les prix des alliages de manganèse standard finissaient l'année à environ 1 200/1300 €/t.

Cette hausse s'inscrit dans un contexte de forte croissance de la demande, avec une production mondiale d'acier au carbone en hausse de l'ordre de 7 % par an depuis l'année 2000 et de 7,3 % en 2007.

L'offre mondiale de minerai de manganèse a été limitée par la baisse de la production de CVRD au Brésil et par un certain nombre de goulots logistiques (chemin de fer, ports...) dans plusieurs grands pays producteurs (Afrique du Sud...). Contrairement à ce qui s'était produit en 2004 et 2005, l'offre de minerai a donc été peu réactive face à la hausse des cours. Par ailleurs, les prix CIF ont été fortement impactés par la flambée des frets.

Les prix des alliages ont reflété à la fois la forte demande et la tension sur le minerai, principal facteur de coût de la production des alliages de manganèse. La hausse tendancielle des prix de l'énergie (électricité, coke) est également une source de hausse des coûts de production. Enfin, la politique de la Chine visant à limiter les exportations d'alliages de manganèse s'est traduite par des droits à l'exportation en hausse croissante.

Les livraisons d'alliages de manganèse d'Eramet Manganèse ont progressé de 4,3 % à 756 000 tonnes.

Au Gabon, Comilog a poursuivi son programme d'augmentation de sa capacité de production de minerai et d'aggloméré de manganèse. Cette dernière a atteint en 2007 l'objectif de 3,3 millions de tonnes. La montée en régime se poursuit en 2008 avec l'objectif de produire 3,5 millions de tonnes. Eramet Manganèse a engagé des études sur un éventuel accroissement de la capacité au-delà de ces 3,5 millions de tonnes pour suivre la demande de ses clients.

L'activité de recyclage de catalyseurs a bénéficié de la hausse des cours du molybdène mais avec une concurrence accrue. Le chiffre d'affaires a progressé de 4 %.

Au Canada, la construction de la nouvelle usine de recyclage de catalyseurs s'est déroulée dans un environnement en surchauffe du fait du développement rapide de l'industrie des sables bitumineux. Le démarrage est visé au mois d'avril 2008.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



6.3. LA BRANCHE ALLIAGES

➤ 6.3.1. Les métiers de la branche Alliages

La branche Alliages élabore des aciers spéciaux, des aciers d'outillage, des aciers rapides et des superalliages et les transforme par forgeage et laminage. Elle a développé une forte activité dans le domaine spécifique du matriçage. Le matriçage est un type de forgeage où le métal est mis en forme à chaud au moyen d'une presse ou d'un pilon en utilisant un outillage spécifique pour chaque pièce à fabriquer.

À travers sa filiale Erasteel, le Groupe est le leader mondial des aciers rapides, et par sa filiale Aubert & Duval le Groupe est le deuxième producteur mondial de pièces matriçées et l'un des principaux fournisseurs d'aciers spéciaux pour applications de haute technologie.

➤ 6.3.2. Les marchés de la branche Alliages

Les matériaux et les produits commercialisés par la branche Alliages sont des produits à prix beaucoup plus élevés que ceux de l'acier au carbone ou même que ceux de l'acier inoxydable. La taille des marchés est également bien plus limitée en volumes.

Cependant, on observe en Chine une forte croissance de la demande d'outils contenant des aciers rapides, en raison du rapide développement économique et industriel de ce pays (production d'automobile...).

ESTIMATION DE LA PRODUCTION MONDIALE

Acier au carbone	1,3 milliard de tonnes
Acier inoxydable	28,4 millions de tonnes
Aciers à outils	1 million de tonnes
Aciers rapides	100 000 tonnes
Superalliages	60 000 tonnes

Sources : estimations Eramet.

6.3.2.1. Les aciers rapides

Les aciers rapides sont des aciers à haute teneur en carbone contenant du tungstène, du molybdène, du vanadium, du chrome, et parfois du cobalt. Ils ne contiennent pas de nickel. Après traitement thermique, ces aciers sont extrêmement résistants à l'usure et sont utilisés de ce fait principalement pour la fabrication d'outils de coupe.

Les produits longs représentent la plus grande partie du marché total et servent à la fabrication de forets, tarauds, fraises, alésoirs... Les produits plats sont utilisés pour la fabrication de lames de scies, de disques de coupe et de couteaux de découpe industrielle.

En dehors du marché des outils de coupe, il existe quelques autres applications des aciers rapides, notamment dans le domaine de la mise en forme des métaux, des pièces d'usure (aiguilles de pompes d'injection...).

La consommation occidentale d'aciers rapides a été affectée par la concurrence avec le carbure de tungstène. Par ailleurs, depuis quelques années, les industries consommatrices d'aciers rapides tendent à se délocaliser, notamment vers des pays tels que la Chine et dans une moindre mesure le Brésil, en particulier pour les applications de technicité moindre. Ainsi, le marché occidental de l'acier rapide a suivi une tendance légèrement baissière depuis le début des années quatre-vingt.

6.3.2.2. Les aciers à outils

Les aciers à outils sont des aciers alliés contenant de l'ordre de 5 à 15 % d'éléments d'alliages. Ces derniers sont principalement le vanadium, le chrome, le nickel, le tungstène, le cobalt et le molybdène.

Les aciers à outils sont utilisés pour la production d'outils servant à la mise en forme des métaux, des plastiques, et du verre. Les utilisateurs de ces outils sont généralement des sous-traitants de l'industrie automobile, de l'électroménager, de l'électronique...

Leurs caractéristiques principales sont la dureté, permettant une grande résistance aux déformations lors du travail par enfoncement, pénétration ou cisailage, la résistance à l'usure, la ténacité (possibilité de supporter des contraintes élevées sans rupture brutale) caractéristique souvent complétée par une bonne résistance aux sollicitations répétées (fatigue).

La demande des aciers à outils est principalement influencée par le renouvellement des modèles (d'automobile, d'appareils électroménager, etc.), qui implique la création de nouveaux outillages. Le marché des aciers à outils est jugé moins cyclique que celui des autres types d'aciers.

On distingue trois groupes d'applications :

- le travail à froid (fabrication d'outillage pour le découpage et l'emboutissage) ;
- le travail à chaud (fabrication d'outillage pour l'estampage, le filage, l'injection d'alliages légers) ;
- les moules pour l'injection des plastiques.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



6.3.2.3. Les alliages base nickel

Il existe plusieurs types d'alliages au nickel, que l'on peut regrouper par type de propriétés recherchées :

- les alliages à propriétés physiques spéciales : alliages à faible dilatation, alliages à propriétés magnétiques, principalement destinés aux industries électroniques, résistances électriques (pour chauffage industriel et appareils domestiques), alliages pour le transport du gaz naturel liquéfié ;
- les alliages pour résistance à la corrosion (chimie, agroalimentaire, plates-formes off shore, nucléaire, environnement) ;
- les alliages à résistance mécanique élevée à haute température (superalliages).

Les superalliages comprennent 40 à 75 % de nickel. Ce dernier y est allié au chrome (15 à 30 %) ainsi que, selon les nuances recherchées, au cobalt, au molybdène, au titane, à l'aluminium, au niobium. Ils se caractérisent par leurs propriétés mécaniques élevées à haute température. Leur débouché principal est l'aéronautique (moteurs). Le secteur des turbines à gaz est également un débouché important de superalliages. L'automobile constitue un troisième secteur de moindre importance.

La demande de superalliages est principalement tirée par l'activité aéronautique, dont le taux de croissance moyen à long terme est généralement évalué à 5 % par an. Cette activité connaît toutefois des cycles marqués. L'activité des moteurs neufs est complétée par une activité liée à l'entretien des moteurs existants.

7 6.3.3. Procédés de production des alliages

6.3.3.1. Élaboration des alliages

L'élaboration des alliages consiste à produire par fusion dans un four électrique un alliage de composition parfaitement maîtrisée à partir de chutes d'alliages recyclées et de métaux primaires.

Plusieurs types de procédés sont utilisés selon les produits :

MÉTALLURGIE À L'AIR

La fusion est réalisée dans un four à arc. Elle est suivie par un traitement métallurgique au convertisseur AOD ou dans un four poche, afin de réaliser les additions de métaux d'alliages, d'éliminer les impuretés (inclusions et gaz) et d'obtenir l'analyse chimique souhaitée.

Deux voies de solidification sont classiquement utilisées : la coulée en lingots, procédé plus adapté aux petites quantités et aux fabrications à caractéristiques particulières, et la coulée continue, procédé adapté aux grandes quantités.

MÉTALLURGIE SOUS VIDE

Réalisée pour des alliages supportant des contraintes plus élevées (teneur en azote, éléments d'alliages réactifs à l'oxygène...). Celle-ci est réalisée dans des fours à induction sous vide de type VIM (*vacuum induction melting*).

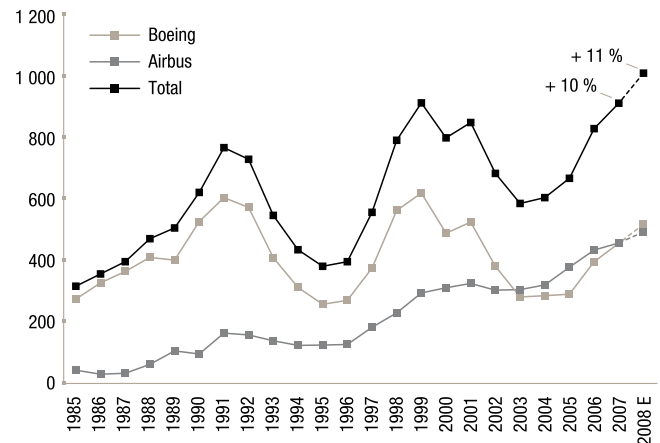
REFUSION

L'opération de refusion est effectuée sous laitier (four ESR *Electro Slag Remelting*) ou sous vide (VAR *Vacuum Arc Remelting*). Pour certains types d'alliages pour l'aéronautique, les deux traitements sont réalisés successivement.

MARCHÉ DE L'AÉRONAUTIQUE : DEMANDE TOUJOURS SOUTENUE DU SECTEUR

LIVRAISON AVIONS CIVILS BOEING-AIRBUS

Nombre d'avions livrés



Source : Airbus - Boeing

Source : Airbus - Boeing

La refusion permet une meilleure maîtrise des ségrégations et de la morphologie inclusionnaire, et d'abaisser la teneur en gaz. Ainsi les caractéristiques et la fiabilité mécanique des matériaux sont significativement améliorées. La refusion est nécessaire pour certaines pièces critiques destinées aux secteurs de l'aéronautique, de la production d'énergie et de l'outillage.

MÉTALLURGIE DES POUDRES

Après une fusion du métal au four, ce procédé consiste à atomiser un jet de métal liquide sous forme de fines gouttelettes qui en refroidissant forment une poudre qui sera compactée en un matériau parfaitement dense par compaction isostatique à chaud. Ce procédé est adapté pour les nuances très fortement alliées et à très hautes caractéristiques.

6.3.3.2. La mise en forme des alliages

Après l'élaboration, différentes techniques sont utilisées pour mettre en forme la matière par des moyens mécaniques, généralement à chaud. Au-delà de la mise en forme, ces opérations permettent également d'optimiser les caractéristiques mécaniques du matériau par écrouissage (modification de la microstructure de la matière sous l'effet de la déformation et de la température).

- Le laminage consiste à mettre en forme la matière sous forme de tôles, barres (typiquement 20 à 200 mm de diamètre) ou fil (5 à 20 mm de diamètre) de façon à garantir une géométrie (section), un état de surface et des caractéristiques d'emploi. Cette opération est réalisée par une série de passages entre des cylindres de laminage.

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



➤ Le forgeage consiste à mettre en forme des barres (typiquement de diamètre 200 à 600 mm) ou des ébauches de forme simple de façon à garantir une géométrie et des caractéristiques. Cette opération est réalisée à chaud sous une presse, sous machine à forger voire sous pilon, par une séquence de pressages successifs entre des outils simples.

➤ Le matriçage consiste à mettre en forme et à écrouir la matière sous forme d'ébauches matriçées par pressage à chaud entre deux matrices usinées aux formes de la pièce. Le matriçage est réalisé sous une presse ou un pilon. Il est généralement suivi par des opérations d'usinage et de finition.

➤ 6.3.4. Les producteurs d'alliages

Le tableau ci-dessous indique les principaux producteurs dans les différentes activités de la branche Alliages. Il met en évidence la spécificité de la branche Alliages d'Eramet qui possède l'avantage d'être présente sur tous les segments d'activités à forte valeur ajoutée.

Cette spécificité repose sur :

- sa maîtrise du matriçage dans les quatre grandes familles de matériaux : aluminium, titane, aciers, superalliages ;
- une intégration vers l'amont (élaboration) dans le domaine des aciers et des superalliages.

Sociétés	ÉLABORATION				MATRICAGE DE GRANDE PUISSANCE			
	Aciers Rapides	Aciers à outils	Aciers spéciaux de hautes performances	Superalliages	Aciers spéciaux de hautes performances	Superalliages	Aluminium	Titane
Alcoa (USA)								
Allvac (USA)								
Böhler Uddeholm (BUAG) (Autriche)								
Bosch Gotthard & Hüttel (Allemagne)								
Carpenter (USA)								
Cogne (Italie)								
Crucible (USA)								
ERAMET ALLIAGES								
Hitachi Tooling (Japon)								
Ladish (USA)								
Latrobe Steel (USA)								
Nachi Fujikochi (Japon)								
Otto Fuchs (Allemagne)/Weber (USA)								
Schultz (USA)								
Shanghai 5 Baosteel (Chine)								
Schmolze & Bickenbach (Allemagne)								
Snecma (France)								
Valbruna (Italie)								
VSMPO (Russie)								
Precision Castparts (USA)								

Source : Eramet.

Présent sur le segment d'activité.

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



➤ 6.3.5. Structure de la branche Alliages

6.3.5.1. Points clés de la branche Alliages

Les points clés de la branche Alliages sont les suivants :

- des positions de leadership mondial : premier producteur mondial d'aciers rapides (Erasteel), deuxième producteur mondial de pièces matricées (Aubert & Duval) ;
- une stratégie de maîtrise technologique et de marchés de niche ;
- une amélioration des perspectives ;
- le démarrage en 2006 d'une nouvelle usine de matriçage.

6.3.5.2. Historique de la branche Alliages

Au sein du Groupe, le développement de la branche Alliages a commencé tout d'abord par la constitution d'Erasteel entre 1990 et 1992. Puis en 1999, les différentes sociétés apportées par le groupe S.I.M.A., dont l'essentiel est aujourd'hui regroupé dans la société Aubert & Duval, ont donné à la branche Alliages sa dimension actuelle.

HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ ERASTEEL

1676 : La production métallurgique sur le site suédois de Söderfors remonte à 1676 (production d'ancres).

1846 : La production métallurgique sur le site de Commentry remonte à 1846 (production de rails).

1956 : Création de la société Commentrienne des Aciers Fins Vanadium Alloys.

1982 : Création de Kloster Speedsteel en Suède par regroupement des divisions aciers rapides de Uddeholm et Fagersta.

1983 : Acquisition par Kloster Speedsteel du site français de production d'aciers rapides, les Aciers de Champagnole (créé en 1916).

1990 : Acquisition par Eramet de la société Commentryenne des Aciers Fins Vanadium Alloys, 3^e producteur mondial d'aciers rapides.

1991 : Acquisition par Eramet de la société Kloster Speedsteel, premier producteur mondial d'aciers rapides.

1992 : Création d'Erasteel par Eramet, société regroupant la Commentryenne et Kloster Speedsteel ; réorganisation industrielle et intégration commerciale.

HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ AUBERT & DUVAL

1907 : Création d'Aubert & Duval, société spécialisée dans la vente et le traitement des aciers spéciaux. À cette date, les aciers spéciaux sont très peu connus en France, alors que les aciéries anglaises bénéficient d'une avance technique importante.

1920/1939 : Le développement des aciers spéciaux permet à la société de prendre un essor considérable. Ouverture des usines des Ancizes et de Gennevilliers. Aubert & Duval participe à l'essor de la construction automobile (moteur, boîte de transmission) et des moteurs d'avion, qui comportent de plus en plus d'aciers spéciaux.

1945/1960 : Le Groupe se positionne sur les secteurs de pointe, dont le développement joue un rôle important dans la reconstruction de la France, tels que l'aéronautique et le nucléaire, qui exigent des aciers et des alliages de haute qualité. Aubert & Duval est une des premières entreprises européennes à développer les élaborations sous vide et les refusions par électrode consommable, destinées en particulier au marché des moteurs à réaction pour avions.

1970-1980 : Aubert & Duval résiste à la crise du secteur sidérurgique (liée aux baisses des commandes de l'automobile, des travaux publics et du bâtiment) grâce à sa politique de spécialités destinées pour une large part aux secteurs à hautes technologies.

1977 : Création d'Interforge (avec une participation d'Aubert & Duval : 13 %).

1984 : Transformation d'Aubert & Duval en une holding de même nom et création d'une société d'exploitation, Acières Aubert & Duval, contrôlée à 100 %.

1987 : Prise de participation dans Special Metals Corporation (SMC).

1989 : La holding Aubert & Duval est renommée S.I.M.A..

1991 : La société d'exploitation Acières Aubert & Duval est renommée Aubert & Duval.

1994 : Accord entre S.I.M.A. et Usinor pour la création, par apport d'actifs, d'une holding intermédiaire, CIRAM, détenue à 55 % par S.I.M.A. et à 45 % par Usinor : CIRAM constitue un Groupe de cinq entreprises complémentaires : Aubert & Duval, Fortech, Tecphy, Interforge (94 %) et Dembiermont.

1997 : Dilution de la participation de S.I.M.A. dans SMC de 48 % à 38,5 % à la suite de l'introduction en bourse (sur le NASDAQ) de SMC par augmentation de capital. Usinor cède 40 % du capital de CIRAM à S.I.M.A., qui en détient désormais 95 %. La société FISID, holding de Tecphy et Fortech, est rebaptisée HTM.

1999 : Intégration des activités de S.I.M.A. au sein du groupe Eramet, dont les actionnaires de S.I.M.A. deviennent le premier actionnaire. La branche Alliages, regroupant Erasteel et les sociétés apportées par S.I.M.A., est formée.

2001 : Lancement de l'investissement dans une nouvelle usine de forgeage-matriçage comprenant une presse de 40 000 tonnes à Pamiers.

SMC : la participation du Groupe dans SMC est intégralement dépréciée.

2002 : Prise de contrôle à 78 % de la société Peter Stubs (Royaume-Uni) par Erasteel.

2003 : Annonce d'un important programme de restructurations chez Aubert & Duval. Lancement du programme d'investissement par Erasteel dans une nouvelle usine d'aciers rapides en Chine, en joint-venture avec la société chinoise Tiangong.

2004 : Participation dans Peter Stubs portée à 100 %. Mise en œuvre de la restructuration et de la réorganisation industrielle chez Aubert & Duval. La fusion des sociétés Aubert & Duval Holding, Fortech et Tecphy dans une seule société Aubert & Duval a été réalisée au 1^{er} juillet 2004 avec effet rétroactif le 1^{er} janvier 2004 (Fusion sous le régime de faveur article 210 A et B du CGI).

2005 : Arrêt de la joint-venture avec la société chinoise Tiangong. Lancement de la construction d'un centre de distribution à Wuxi (Chine).

2006 : Aubert & Duval – Démarrage de la nouvelle usine de matriçage de Pamiers (« Presse de 40 000 t »).

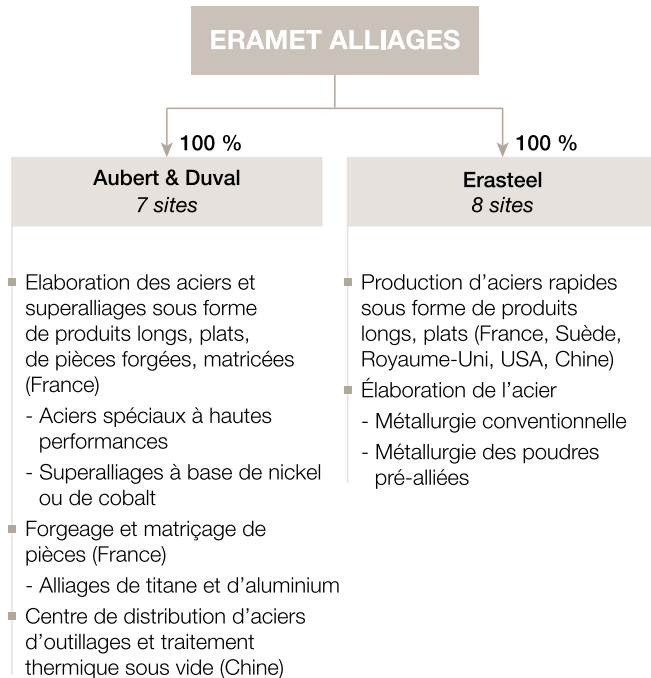
Aubert & Duval - Démarrage du centre de distribution d'aciers à outils de Wuxi (Chine).

2007 : Erasteel - démarrage de l'atelier d'étrépage d'aciers rapides de Tianjin en Chine

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A

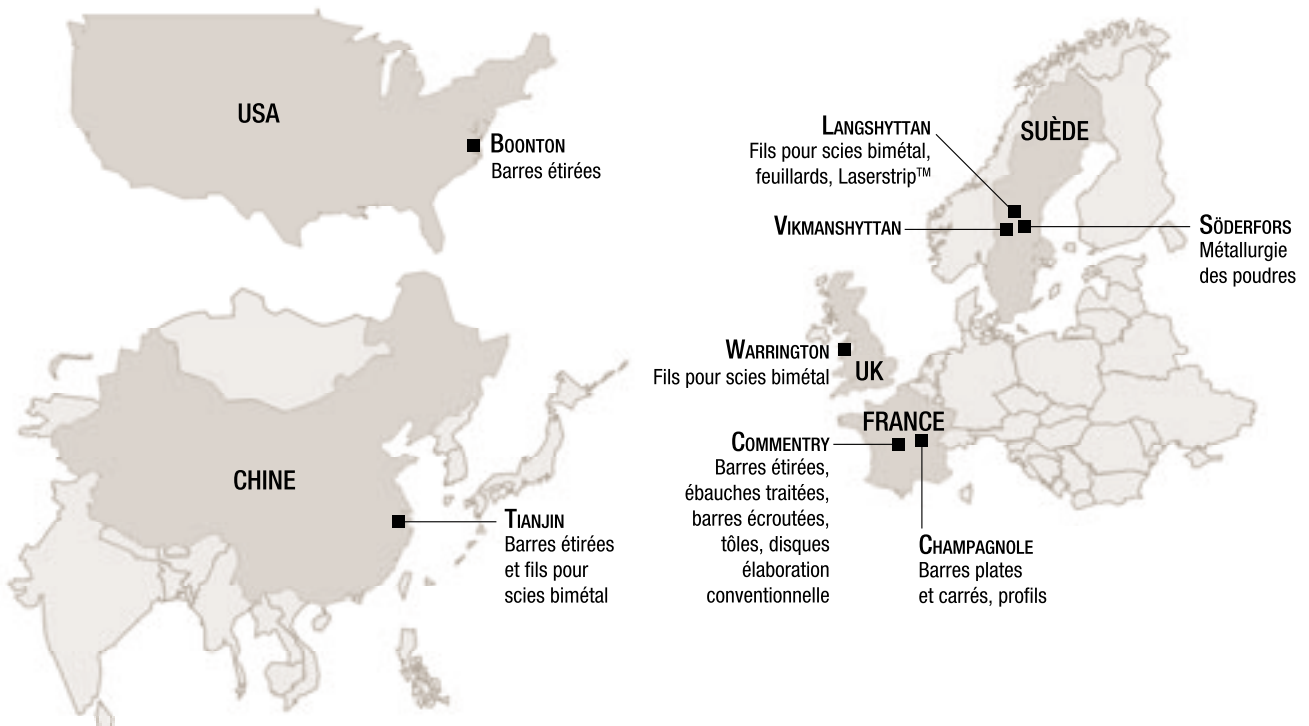


6.3.5.3. Structure organisationnelle de la branche Alliages



L'organisation industrielle d'Erasteel

L'activité industrielle du groupe Erasteel est aujourd'hui organisée autour de huit sites de production en France, en Suède, Royaume-Uni, États-Unis et Chine.



6.3.5.4. La production de la branche Alliages

6.3.5.4.1. ERASTEEL

La production d'Erasteel

Erasteel, qui est la seule société spécialisée dans les aciers rapides, est leader mondial sur ce marché. Ses concurrents sont des sociétés généralistes : Böhler-Uddeholm (Autriche), Latrobe (États-Unis), Hitachi (Japon).

Cette spécialisation donne à Erasteel une grande maîtrise de la qualité de sa production et lui permet d'optimiser ses procédés. Son catalogue de produits recouvre l'ensemble des nuances et des dimensions demandées par les clients du secteur. Erasteel est enfin l'un des seuls producteurs à être présent sur l'ensemble des marchés mondiaux.

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



6.3.5.4.2. AUBERT & DUVAL

Aubert & Duval a toujours développé une stratégie de produits de spécialités intégrant une forte technicité et destinés à une clientèle recherchant une grande reproductibilité et fiabilité dans la qualité des produits. Dans le cadre de sa stratégie de spécialités à forte valeur ajoutée, Aubert & Duval s'est doté d'un outil industriel très complet lui permettant de répondre à des besoins exigeants et très diversifiés.

L'activité d'Aubert & Duval peut être segmentée en quatre pôles :

- ✎ le matriçage ;
- ✎ les produits longs ;
- ✎ l'outillage, pôle commun avec Erasteel ;
- ✎ les pièces forgées unitaires et autres spécialités.

Le pôle matriçage d'Aubert & Duval

Le pôle matriçage est le segment principal en termes de chiffre d'affaires au sein d'Aubert & Duval. Aubert & Duval est le deuxième matricier au plan mondial, avec une spécialisation sur les grandes pièces et les fortes puissances de matriçage, supérieures à 12 000 tonnes.

Aubert & Duval est un des seuls producteurs à matriçer les quatre types de matériaux : aciers, superalliages, aluminium, titane. Les aciers et une partie des superalliages sont élaborés en interne chez Aubert & Duval. Les alliages d'aluminium et le titane sont achetés à des fournisseurs externes.

Le matriçage est réalisé sur les sites d'Issoire et de Pamiers.

L'outil industriel du pôle matriçage

Ce pôle comporte les outils suivants :

- ✎ des presses à matriçer de 4,5 kt à 40 kt et 65 kt ;
- ✎ des pilons de 1 à 16 tonnes ;
- ✎ diverses installations de parachèvement (meulage), de traitement thermique, de contrôles non destructifs et d'usinage (tours, fraiseuses).

Le site d'Issoire s'est spécialisé sur le matriçage des alliages d'aluminium, tandis que le site de Pamiers réalise le matriçage des aciers, du titane et des superalliages.

La presse d'Interforge

La société Interforge, située à Issoire, a été constituée en 1977 autour d'une presse de 65 000 tonnes, la plus puissante dans le monde occidental ; elle réalise de la sous-traitance de matriçage exclusivement au profit de ses actionnaires, au prorata de leur participation (soit 94 % pour Aubert & Duval et 6 % pour SNECMA).

Cette presse constitue un atout stratégique de premier ordre, car elle place le groupe Aubert & Duval dans une situation favorable face à la concurrence mondiale et en particulier américaine :

- ✎ sa capacité lui permet de fabriquer des pièces difficilement réalisables avec des presses concurrentes, limitées à 40 000/50 000 tonnes. Seuls trois producteurs occidentaux, hors Aubert & Duval, possèdent des outils de capacité de plus de 30 000 tonnes ;
- ✎ deux presses de 75 000 tonnes existent en Russie (Russal, producteur d'aluminium et VSMPO, producteur de titane).

La presse d'Airforge

La construction de la nouvelle usine de matriçage d'Airforge à Pamiers a été achevée mi-2006. Celle-ci, organisée autour d'une presse de 40 000 tonnes, totalement intégrée, est un outil particulièrement adapté pour le matriçage de pièces pour moteurs d'avion. Elle est totalement opérationnelle depuis 2007.

Les marchés du matriçage

Dans le segment des grandes pièces (force de matriçage supérieure à 12 000 tonnes), les principaux marchés sont :

- ✎ l'industrie aéronautique : ce marché se divise lui-même en deux segments, celui des pièces pour moteurs (clients tels que General Electric, SNECMA, Pratt et Whitney, Rolls Royce...) et celui des pièces de structures et d'équipements (Airbus, Boeing, Embraer, Spirit, Dassault Aviation, Messier Dowty...);
- ✎ l'industrie des turbines à gaz : producteurs de turbines tels que General Electric Power Systems, Siemens, Alstom.

Aubert & Duval exploite des logiciels de CAO/DAO associés à des logiciels de simulation, qui permettent, en liaison directe avec le client, d'optimiser les caractéristiques et les coûts des pièces. Les cycles d'étude, mise au point et production s'en trouvent grandement réduits.

Au cours des années récentes, Aubert & Duval a développé sa position stratégique dans le segment du matriçage par :

- ✎ une politique de recherche et développement innovante sur le plan des produits : nouvelles nuances d'aciers et de superalliages, maîtrise des pièces de grandes dimensions liées à la taille croissante des équipements (avions de grande capacité, turbines à gaz de forte puissance...);
- ✎ une politique de recherche et développement innovante sur le plan des procédés : matriçage près des cotes finales pour optimiser la mise en œuvre de la matière, usinage à grande vitesse ;
- ✎ une optimisation de la performance industrielle, tant sur le plan des coûts de production que de la qualité des produits et de la fiabilisation du service (spécialisation des unités de production, déploiement d'un outil ERP...).

L'activité dans le domaine du matriçage est renforcée avec le démarrage mi-2006 d'une nouvelle usine de matriçage, comportant notamment une presse de 40 000 tonnes, implantée à Pamiers.

Cette nouvelle presse de 40 000 tonnes vise à permettre le développement stratégique dans le domaine des pièces de moteurs aéronautiques. Sur le nouveau site, Aubert & Duval dispose d'ateliers automatisés et d'un outil aux temps de cycles fortement réduits, ce qui le met en position favorable pour répondre aux exigences croissantes de ses clients.

Par ailleurs, Aubert & Duval développe son rôle dans la chaîne de valeur en capitalisant sur sa capacité d'intégration amont (élaboration+matriçage) et en se développant vers l'aval dans les fonctions usinage.

Les concurrents du pôle matriçage

Dans le domaine de l'acier de hautes performances et des superalliages, les principaux concurrents d'Aubert & Duval sont les groupes américains PCC, Schultz et Ladish et le groupe autrichien Böhler.

Pour le matriçage d'aluminium, les deux principaux concurrents sont Alcoa (États-Unis) et Otto Fuchs (Allemagne).

Enfin dans le domaine du matriçage du titane les principaux concurrents sont les groupes PCC, Ladish et VSMPO (Russie).

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



Les autres pôles d'activité d'Aubert & Duval

L'outil industriel comporte pour ces autres pôles :

- ❖ des fours à arc jusqu'à 60 tonnes associés à des outils de métallurgie en poche (four poche, AOD ou VOD) ;
- ❖ des fours VIM jusqu'à 10 tonnes pour l'élaboration sous vide ;
- ❖ des fours de refusion sous vide ou sous laitier jusqu'à 30 tonnes de capacité ;
- ❖ des trains de laminage permettant de réaliser des produits longs de 5,5 mm à 200 mm de diamètre ;
- ❖ des presses à forger et machines à forger jusqu'à 4 500 tonnes de force ;
- ❖ des unités de production par métallurgie des poudres ;
- ❖ des enceintes de compaction à chaud au travers de la filiale TCS (dont la plus importante de diamètre utile 1 200 mm) ;
- ❖ des machines d'usinage par fraisage, tournage, alésage ou forage et des équipements de finition (rodage, écroutage, dressage...) ;
- ❖ des équipements de traitement de surface par cémentation ou par nitruration ;
- ❖ des équipements de traitement thermique y compris pour des pièces jusqu'à 50 tonnes ou jusqu'à 20 m de longueur ;
- ❖ des équipements de contrôle non destructifs (ressuage, ultrasons, rayons X, magnétoscopie, etc.).

L'ensemble de ces outils intègrent des moyens de pilotage et de supervision informatisés et sont qualifiés en accord avec les exigences des marchés de haute technologie Aéronautique, Énergie, Armement, Automobile, Médical...

Le pôle produits longs

Ce sont des demi-produits de hautes caractéristiques destinés à être transformés. Aubert & Duval vise des applications critiques : aéronautique, médical, automobile (soupapes...).

Le nombre de clients est limité. La vente se caractérise par des contrats réguliers et par un grand nombre de nuances commercialisées, souvent par petites quantités.

Les principaux concurrents sont les groupes Carpenter (États-Unis), Latrobe (États-Unis), Alvac (États-Unis), Corus (Royaume-Uni), Böhler Uddeholm (Autriche), qui sont également positionnés sur des produits plus standardisés.

Le pôle outillage

Les produits de ce pôle sont des gros blocs forgés, éventuellement préusinés et des produits longs, généralement de section importante. Les marchés visés sont les marchés traditionnels des aciers à outils : le travail à chaud, le travail à froid et les moules pour injection des plastiques. Le marché est fragmenté (grand nombre de clients) et régional. De ce fait, la distribution joue un rôle important. Les principaux acteurs sur le marché des aciers à outils sont les groupes Böhler Uddeholm, Thyssen, Hitachi et Daido.

Aubert & Duval se positionne spécifiquement sur le haut de gamme, avec un fort contenu de conseil technique. Par ailleurs, Aubert & Duval vise à développer cette activité sur le plan géographique par le renforcement de sa distribution, notamment en Chine, avec le centre de distribution d'aciers d'outillage de Wuxi, inauguré le 23 mars 2006.

Le pôle pièces forgées unitaires et spécialités

Ce pôle regroupe plusieurs activités associées à des compétences très particulières :

- ❖ pièces forgées unitaires : il s'agit de pièces réalisées en petites séries pour les secteurs de la défense, du forage pétrolier, de la marine ;
- ❖ pièces de fonderie : destinées aux outillages de grande dimension pour l'aéronautique ;
- ❖ alliages pour refusion ;
- ❖ métallurgie des poudres : demi-produits pour matricage de disques de turbines, poudres de rechargement.

6.3.5.5. La politique commerciale et les produits

LA POLITIQUE COMMERCIALE ET PRODUITS D'ERASTEEL

Erasteel travaille en partenariat étroit avec ses clients sur le long terme. Erasteel dispose de ses propres filiales commerciales dans les principaux pays occidentaux consommateurs d'aciers rapides. Ces dernières apportent une large gamme de services. Ailleurs, Erasteel est adossé au réseau de vente Eramet International, là où ce dernier est implanté.

Dans les autres pays, les ventes sont organisées par des commerciaux d'Erasteel basés à Paris ou par des agents locaux. Pour apporter un support à ce réseau de vente, des chefs de produits, généralement basés sur les sites de production, assurent la promotion technique et commerciale de la ligne de produits dont ils sont responsables. Erasteel dispose de la gamme de produits la plus complète.

LA POLITIQUE COMMERCIALE D'AUBERT & DUVAL : DES RELATIONS ÉTROITES AVEC LES DONNEURS D'ORDRE

Les contrats pluriannuels (classiquement trois à cinq ans) avec les donneurs d'ordre dans l'aéronautique spécifient en général les parts de marché qui seront commandées chaque année. Les livraisons effectuées sont ainsi liées au rythme de production d'avions et donc à la situation du marché aéronautique. Les variations de prix des achats de matières premières (cobalt, nickel, chrome, molybdène, ferraille...) sont en général répercutées sur les prix de vente.

Les outillages spécifiques à une pièce (cas du matricage) sont en général financés par les clients. Cette situation constitue un frein à l'entrée de nouveaux concurrents une fois que le marché initial a été attribué.

L'intégration forte dès la conception de la pièce avec les bureaux d'études des donneurs d'ordre est une nécessité essentielle de ce métier : les ingénieurs technico-commerciaux d'Aubert & Duval coopèrent étroitement avec ces bureaux d'études.

6.3.5.6. La recherche et développement de la branche Alliages

La branche Alliages développe une forte activité dans le domaine de la recherche et développement. Cette activité se déroule principalement dans les deux centres de recherche de Södefors (Suède) et Les Ancizes (France). Ces deux derniers s'appuient également sur le Centre de Recherche du Groupe à Trappes (France).

La branche Alliages consacre environ 2 % de son chiffre d'affaires à la recherche et développement. Les travaux concernent tant l'amélioration des procédés que le développement de nouveaux alliages et de nouveaux produits.

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A

**RENTABILITÉ DES CAPITAUX EMPLOYÉS PAR LA BRANCHE ALLIAGES**

ROCE : Résultat exploitation retraité */Capitaux employés **

* Résultat d'exploitation – amortissement des écarts acquisitions nets des tests de juste valeur.

** Capitaux propres de l'ensemble, plus l'endettement financier net, plus les provisions grands contentieux, plans sociaux et restructurations, moins les immobilisations financières.

ROCE ALLIAGES

(%)	1999 ⁽¹⁾	2000	2001	2002	2003 ⁽²⁾	2004*	2005*	2006*	2007*
Alliages	14	16	12	0	(4,7)	3	7,9	9,0	10,8

(1) 1999 : calculé avec le RE proforma et les capitaux de fin d'année.

(2) Hors provisions pour restructurations.

* Normes IFRS.

6.3.5.7. La branche Alliages en 2007**CHIFFRES CLÉS**

(en normes IFRS et en millions d'euros)	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	1 033	892	811
Résultat opérationnel courant	78	62	47
Flux net de trésorerie généré par l'activité	125	35	(24)
Capitaux employés	687	730	661
Investissements industriels	54	58	66
Effectif moyen	4 684	4 573	4 555

COMMENTAIRES

La branche Alliages a poursuivi sa croissance en 2007, avec un chiffre d'affaires annuel en progression de près de 16 % par rapport à 2006 à 1 033 millions d'euros. Les marchés de l'aéronautique et de l'énergie ont été très bien orientés en 2007. Aubert & Duval bénéficie de la très forte croissance des livraisons d'avions d'Airbus et de Boeing, tant pour les pièces de structures que pour les pièces pour moteurs. Le secteur continue d'être tiré par la très forte croissance économique mondiale et par la nécessité de moderniser les flottes avec des avions et des moteurs à la consommation de kérozone réduite. La montée en régime de la presse de 40 000 tonnes permet de répondre à ce développement.

L'énergie au sens large est également en forte croissance. Aubert & Duval bénéficie du développement de ses commandes pour le secteur du nucléaire, dont les perspectives sont très favorables, mais aussi de la reprise de l'activité turbines à gaz et de la forte demande pour les mandrins utilisés dans la production de tubes.

Par ailleurs, le marché des aciers rapides a été mal orienté en 2007. Les livraisons d'Erasteel ont reculé. Néanmoins, au 2^e semestre, une nette reprise des commandes s'est dessinée, ce qui aura des effets favorables sur l'activité en 2008.

L'amélioration progressive de la rentabilité d'Eramet Alliages s'est poursuivie ; le résultat opérationnel courant a augmenté de près de 26 % à 78 millions d'euros pour une marge opérationnelle courante de 8 %.

Le flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles a fortement augmenté, à 125 millions d'euros contre 35 millions d'euros en 2006.

Ceci comprend l'effet à hauteur de 96 millions d'euros de la titrisation de créances commerciales engagée en 2007. Hors titrisation, le flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles est de 29 millions d'euros. Aubert & Duval poursuit activement les efforts de réduction du BFR à tous les niveaux.

Les investissements industriels ont été pratiquement stables à 54 millions d'euros, contre 58 millions d'euros en 2006, alors que 2006 était l'année de l'achèvement de la construction de la presse de 40 000 tonnes d'Aubert & Duval à Pamiers.

Aubert & Duval a engagé un programme d'investissements anticipés pour répondre à la poursuite de la croissance de ses clients de l'industrie aéronautique, tout en préservant et en développant ses activités hors aéronautique. Ces investissements concernent tous ses sites et toutes les étapes de la fabrication (élaboration, traitement thermique, usinage...).

En 2007, Erasteel a construit en Chine un nouveau site d'étrépage d'acier rapide afin de répondre à la demande chinoise et asiatique en forte croissance pour des produits de qualité. Cet atelier traite des demi-produits importés des usines européennes d'Erasteel.

En Europe, Erasteel a spécialisé ses sites industriels en concentrant l'élaboration d'acier rapide conventionnel à Commentry (France) et le laminage en Suède sur le site de Langshyttan. L'aciérie de Kloster a été dédiée à une activité de recyclage y compris pour le compte de tiers.

Par ailleurs, Erasteel a poursuivi le développement de son activité de métallurgie des poudres en Suède.



6.4. ORGANISATION ERAMET/ERAMET HOLDING

La société Eramet, maison-mère consolidante, dont les comptes sociaux sont présentés au chapitre 20.2, regroupe de manière opérationnelle deux fonctions principales :

- une fonction holding pure appelée Eramet Holding regroupant les différents services support dont la Direction générale, la Direction administrative et financière, la Direction juridique, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Achats, et la Direction Communication et Développement Durable ;
- une partie de la branche Nickel (Direction générale et Direction commerciale).

Les coûts de ces différents services sont refacturés aux trois Branches par l'intermédiaire de contrats de management fees. Les autres coûts opérationnels concernant le Nickel sont directement affectés à la branche Nickel.

Eramet dispose également de filiales détenues directement, intervenant pour le compte des différentes entités ou pour la maison-mère. Il s'agit notamment de :

- CRT : Centre de Recherche de Trappes qui regroupe les activités de recherche et développement ;

- TEC Ingénierie : société de projets et technologies ;
- Eramet International : société qui regroupe le réseau commercial d'Eramet pour certaines activités des trois Branches. Eramet International dispose de filiales ou succursales implantées à travers le monde. L'activité d'Eramet International est généralement rémunérée par des contrats de commissions d'agents ;
- Metal Securities : société de gestion de trésorerie du Groupe qui centralise les excédents de trésorerie et les besoins court terme de l'ensemble du Groupe ;
- Metal Currencies : société de gestion de change du Groupe qui réalise toutes les opérations de couverture de change pour l'ensemble du Groupe ;
- ERAS : société de réassurance.

Au niveau de la consolidation, la partie Eramet Holding regroupe ainsi la fonction holding logée au sein d'Eramet et les filiales consolidées (Metal Securities, Metal Currencies et ERAS).

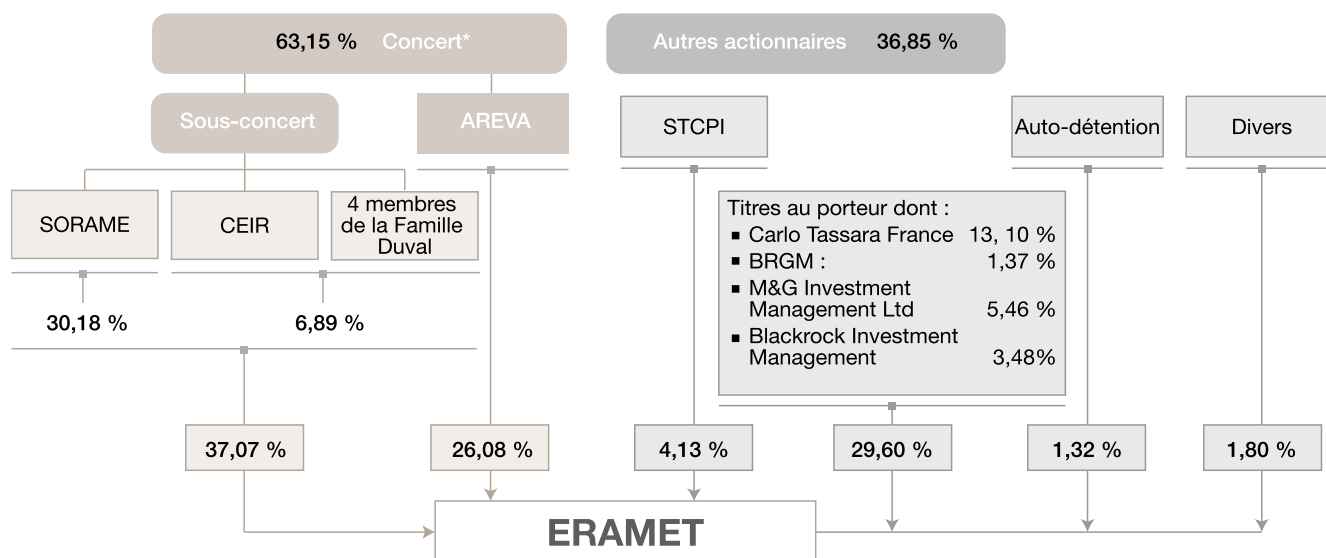
- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



Organigramme

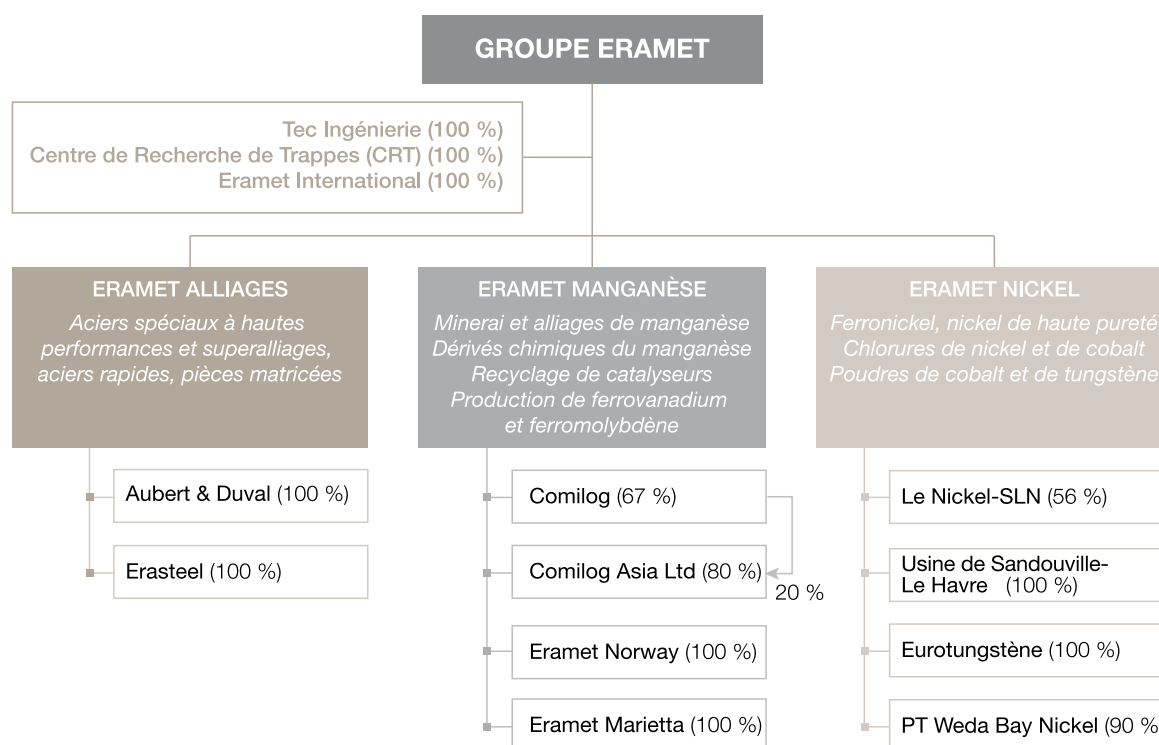
7.1. ORGANIGRAMME DU CONTRÔLE

ACTIONNARIAT de la société au 31 décembre 2007 (en % de titres)



* En vertu d'un pacte d'actionnaires ayant fait l'objet d'un avis du CMF le 18 mai 1999 sous le numéro 199C0577.

7.2. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2007



01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
A

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
A

Propriétés immobilières du Groupe, usines et équipements



08.

Le Groupe est généralement propriétaire des sites et de leurs différents équipements. Certains gros équipements sont financés par crédit-bail (Presse 40 000 tonnes dans la branche Alliages, Fours dans la branche Nickel) et sont retraités au niveau des comptes consolidés.

La répartition des immobilisations corporelles par Branche et par unité est présentée ci-dessous ; 80 % de la valeur des immobilisations appartenant à une dizaine de sites industriels :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	%	Valeur nette	%
Le Nickel-SLN (Nouvelle-Calédonie)	1 307	38,28	597	39,67
Autres	97		30	
Branche Nickel	1 404	41,12	627	41,67
Comilog SA (Gabon)	441	12,92	197	13,12
Eramet Norway (Norvège)	151	4,42	80	5,34
Eramet Marietta (États-Unis)	89	2,61	33	2,20
GCMC (États-Unis)	75	2,20	41	2,76
Autres	374		155	
Branche Manganèse	1 120	32,81	506	33,62
Aubert & Duval (France)	441	12,92	175	11,65
Airforge (France)	101	2,96	92	6,09
Erasteel Kloster AB (Suède)	117	3,43	30	2,00
Erasteel Commentry (France)	94	2,75	19	1,26
Autres	116		40	
Branche Alliages	869	25,45	359	23,89
Holding	21		13	
Total	3 414		1 505	

Les principaux sites industriels et les engagements majeurs sont présentés dans le chapitre 6 « Aperçu des activités ».

Les biens d'équipements loués (hors crédit-bail) sont peu significatifs (ils représentent une charge annuelle d'environ 30 millions d'euros). Les principales locations sont constituées :

☛ branche Nickel : location de navires affrétant le transport du minerai jusqu'à l'usine de Doniambo (environ 13 millions d'euros) et location d'engins et de matériel industriel ;

☛ branche Manganèse : location de matériel d'entretien de la voie de chemin de fer et location d'engins et de matériel industriel ;

☛ branche Alliages : les contrats de location ont été conclus dans le cadre des affaires courantes (matériel industriel) et sont renouvelés généralement sur une base annuelle.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
A

Examen de la situation financière et de résultat



09.

Toutes les données sont établies selon le référentiel IFRS.

9.1. CHIFFRES CLÉS DE L'ACTIVITÉ

9.1.1. Éléments d'activité (données consolidées en millions d'euros)

	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires par Branche			
- Nickel	1 290	1 019	774
- Manganèse	1 473	1 147	1 135
- Alliages	1 033	892	811
- Holding et divers	(4)	(2)	(8)
TOTAL	3 792	3 056	2 712
Chiffre d'affaires par zone géographique			
- Europe	1 985	1 532	1 358
- Amérique du Nord	643	638	614
- Asie	922	725	666
- Autres zones	242	161	74
TOTAL	3 792	3 056	2 712

9.1.2. Comptes consolidés

(en norme IFRS et en millions d'euros)	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	3 792	3 056	2 712
Résultat opérationnel courant	1 196	607	542
Flux net de trésorerie généré par l'activité *	988	543	478**
Capitaux employés *	2 046	2 001	1 664
Investissements industriels	319	309	231
Effectif moyen	14 175	13 739	12 353

* Hors investissements Weda Bay.

** Dont 124 millions d'euros sans incidence sur la trésorerie du Groupe, effet sur les comptes 2005 du dénouement des Accords de Bercy.



Pour la quatrième année consécutive, Eramet réalise d'excellentes performances en résultat et en flux de trésorerie opérationnel, grâce à des bases industrielles et commerciales de haut niveau qui lui permettent de saisir tout le bénéfice de la croissance exceptionnelle de ses principaux marchés, la sidérurgie et l'aéronautique. Sa très bonne situation financière et la croissance de sa trésorerie d'exploitation lui permettent de financer un programme ambitieux de croissance interne et externe.

Compte de résultat

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 3 792 millions d'euros pour 3 056 millions d'euros en 2006, progressant de 24 %.

Cette augmentation de 736 millions d'euros est due pour l'essentiel à la hausse des prix de vente dans les trois Branches, les effets volume positifs dans les branches Manganèse et Alliages étant plus que compensés par la baisse des ventes d'Eramet Nickel.

Les prix de vente d'Eramet Nickel, après effet des couvertures nickel se sont établis à 13 \$/Lb (28 600 \$/t) pour 8,1 \$/Lb (17 820 \$/t) en 2006.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Le résultat opérationnel courant s'établit à 1 196 millions d'euros versus 607 millions d'euros en 2006, soit une marge opérationnelle courante de 32 %, en forte augmentation par rapport à 2006 (20 %).

L'augmentation du résultat opérationnel courant de 589 millions d'euros résulte :

- d'un effet prix de vente positif de 921 millions d'euros dont 495 millions d'euros chez Eramet Nickel, 357 millions d'euros chez Eramet Manganèse et 69 millions d'euros chez Eramet Alliages ;
- d'un effet volume négatif de 58 millions d'euros (cf. remarques sur le chiffre d'affaires supra) ;

- de l'augmentation des coûts d'exploitation enregistrés dans les trois Branches (168 millions d'euros) : pour l'essentiel coûts du fret, de l'énergie, des matières premières consommées par Eramet Alliages et coûts miniers d'Eramet Nickel ;
- de la baisse des cours du \$/€ (effet de - 76 millions d'euros) : 1,31 \$/€ versus 1,26 en 2006, après effet des couvertures ;
- de l'augmentation des amortissements, provisions et autres charges pour 30 millions d'euros.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Il s'élève à 1 139 millions d'euros en forte hausse par rapport à 2006 (630 millions d'euros) ; il intègre une déduction de 57 millions d'euros d'autres produits et charges opérationnels qui couvrent l'effet d'une réévaluation de certains coûts de démantèlement de sites miniers en Nouvelle-Calédonie et environnementaux chez Eramet Manganèse.

RÉSULTAT NET

Il s'établit à 814 millions d'euros pour 460 millions d'euros en 2006, après prise en compte d'un Impôt sur les résultats de 350 millions d'euros, soit un taux effectif de 30 % versus 27 % en 2006. Le taux d'imposition encore favorable dont bénéficie Eramet est dû à un crédit d'impôts sur investissements en Nouvelle-Calédonie et à l'utilisation de déficits non antérieurement reconnus chez Eramet Manganèse.

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

Il s'élève à 582 millions d'euros versus 319 millions d'euros en 2006, après 232 millions d'euros de part des minoritaires dans le résultat net.

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A

Trésorerie et capitaux – Risque de marché



10.

➤ Sommaire

10.1. Informations sur les capitaux propres du Groupe	70	03
10.1.1. Fonds de roulement d'exploitation	70	
10.1.2. Trésorerie nette consolidée	70	04
10.1.3. Provisions	70	
10.1.4. Autres dettes non courantes	71	05
10.1.5. Capitaux propres	71	06
10.2. Financement et ressources de liquidités	71	07
10.2.1. Lignes de crédit renouvelables	71	
10.2.2. Billets de trésorerie	71	

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



10.1. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

Ce paragraphe présente une analyse du bilan consolidé au 31 décembre 2007 comparé au 31 décembre 2006.

➤ 10.1.1. Fonds de roulement d'exploitation

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation (stocks + clients – fournisseurs) était de 1 125 millions d'euros au 31 décembre 2007 par rapport à 1 038 millions d'euros au 31 décembre 2006. Le ratio de besoin en fonds de roulement d'exploitation sur le chiffre d'affaires était de 29,7 % à fin

2007 contre 34 % à fin 2006, en très légère hausse, du fait de l'augmentation sensible des stocks dans l'ensemble des Branches compensée partiellement par l'effet de la titrisation ayant permis la déconsolidation de créances chez Aubert & Duval ⁽²⁾.

➤ 10.1.2. Trésorerie nette consolidée

Financement ⁽¹⁾

La trésorerie nette du Groupe s'élève à 954 millions d'euros au 31 décembre 2007 par rapport à 353 millions d'euros au 31 décembre 2006. Cette progression est notamment la résultante des flux suivants :

- 988 millions d'euros de flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles (543 millions d'euros en 2006), compte tenu d'une marge brute d'autofinancement de 1 029 millions d'euros et d'une variation nette des actifs et des passifs courants liés à l'activité de (41) millions d'euros comprenant l'impact d'une titrisation permettant de déconsolider les créances ⁽²⁾ de la filiale Aubert & Duval pour 96 millions d'euros ;

- (295) millions d'euros de flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements, dont (319) millions d'euros d'investissements industriels ;

- (107) millions d'euros de flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres, dont (74) millions d'euros de dividendes versés aux actionnaires d'Eramet et (33) millions d'euros aux actionnaires minoritaires des sociétés intégrées.

➤ 10.1.3. Provisions

Les provisions s'établissent à 398 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 324 millions d'euros au 31 décembre 2006 et s'analysent en deux grandes catégories.

Engagements vis-à-vis du personnel

Les obligations du personnel au 31 décembre 2007 ont été évaluées conformément à l'IAS 19. Les engagements de retraites ont pour nature le versement d'indemnités de départ à la retraite, des compléments de retraites.

Les autres avantages accordés au personnel sont composés des médailles du travail et autres avantages accordés au personnel notamment en

Nouvelle-Calédonie.

Les engagements intègrent également les restructurations et plans et plans sociaux actuellement en cours, notamment en France (branches Alliages et Manganèse), en Norvège et en Belgique pour la branche Manganèse.

Le total de la provision pour obligation vis-à-vis du personnel se monte à 112 millions d'euros pour 125 millions d'euros en 2006. Cette baisse s'explique essentiellement par le versement aux différents fonds (US et France) de cotisations. La valeur actuarielle des obligations se monte à 247 millions d'euros (contre 269 millions d'euros en 2006), ce qui s'explique essentiellement par la parité du dollar, le niveau des engagements en monnaie locale étant stable.

(1) Tableau de flux de l'endettement.

(2) Le Groupe a procédé à une opération de titrisation de créances au niveau de sa filiale Aubert & Duval, qui a conclu un contrat de titrisation déconsolidant de créances le 5 juillet 2007 pour un montant maximum de 115 millions d'euros et 50 millions de dollars USD. Ce contrat prévoit la titrisation pendant cinq ans de créances des grands clients situés essentiellement en Europe et en Amérique du nord.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



Remise en état des sites et risques environnementaux

Comme indiqué au chapitre 4.3., Eramet constitue des provisions pour remise en état des sites miniers en Nouvelle-Calédonie et au Gabon, en fonction des coûts estimés et actualisés (taux 5,25 % en Nouvelle-Calédonie et 6,5 % au Gabon) de démantèlement des installations et de revégétalisation. Ces coûts sont revus périodiquement pour tenir compte des tonnages extraits et des coûts effectivement engagés. Le montant de la provision au 31 décembre

2007 est de 198 millions d'euros contre 95 millions d'euros au 31 décembre 2006 (cf. note 15.5 des comptes consolidés en chapitre 20.1). Les autres provisions environnementales intègrent les engagements nés des litiges ou des contraintes réglementaires. Le montant s'établit à 27 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 25 millions d'euros au 31 décembre 2006. Une provision pour réhabilitation des bassins a été reclassée en provision pour remise en état des sites conformément à la réglementation comptable.

➤ 10.1.4. Autres dettes non courantes

Les autres dettes non courantes s'élèvent à 30 millions d'euros et correspondent à la dette de SETRAG SA, payable à l'état Gabonais sur une période de vingt-cinq ans suite à l'achat de biens propres ainsi qu'à

une partie du stock de pièces détachées pour 12 millions d'euros et aux avantages fiscaux obtenus en Nouvelle-Calédonie (18 millions d'euros) et étalés sur 5 ou 6 ans.

➤ 10.1.5. Capitaux propres

Les capitaux propres de l'ensemble sont de 3 035 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 2 139 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Les variations de l'exercice s'expliquent essentiellement par le résultat de l'année et les dividendes versés ainsi que par l'effet de la variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers dans le cadre de l'application de la norme IAS 39.

10.2. FINANCEMENT ET RESSOURCES DE LIQUIDITÉS

➤ 10.2.1. Lignes de crédit renouvelables

Le 24 mai 2005, Eramet a conclu avec un groupe restreint de banques une ligne de crédit revolving syndiquée multidevises, d'un montant de 600 millions d'euros (Multicurrency revolving credit facility agreement) de cinq ans extensible à sept ans. L'émetteur a par deux fois en 2006 et 2007 la faculté de demander aux prêteurs, l'extension d'un an de la durée. L'échéance de cette ligne est donc portée au 24 mai 2012. Le taux d'intérêt applicable aux sommes empruntées correspond au taux de référence, selon la devise

de l'emprunt, majoré de la marge applicable. La marge est dégressive en fonction du ratio financier mesurant l'endettement net consolidé rapporté aux capitaux propres. Eramet verse, en outre, une commission d'engagement de 30 à 32,5 % de la marge applicable. Eramet a consenti un seul covenant (endettement financier net/capitaux propres de l'ensemble) détaillé au chapitre 4.1.4. Cette ligne n'est pas utilisée au 31 décembre 2007.

➤ 10.2.2. Billets de trésorerie

En 2005, Eramet a mis en place un programme de 400 millions d'euros de billets de trésorerie. En raison de la situation excédentaire de trésorerie et des conditions de marché, il a été décidé de réduire au minimum l'encours.

Au 31 décembre 2007, le montant des billets de trésorerie en circulation d'Eramet était nul (180 millions d'euros au 31 décembre 2006).

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A

Recherche et développement et Réserves et ressources minérales



➤ **Sommaire**

11.1. Recherche et développement - Une organisation spécifique au service des Branches	74
11.2. Réserves et ressources minérales	75
11.2.1. Généralités	75
11.2.2. Réserves et ressources de Comilog S.A.	76
11.2.3. Réserves et ressources de la société Le Nickel-SLN	78
11.2.4. Ressources de la société Pt Weda Bay Nickel	80

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



L'innovation dans les procédés et le développement de nouveaux matériaux constituent un facteur de différenciation et de compétitivité ainsi qu'un accélérateur de croissance pour le Groupe.

11.1. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT - UNE ORGANISATION SPÉCIFIQUE AU SERVICE DES BRANCHES

Cette organisation repose sur :

- ❖ un centre de recherche dédié (filiale d'Eramet à 100 % depuis 2003), localisé à Trappes, le CRT employant environ 90 personnes dont 80 chercheurs, ingénieurs ou techniciens, et doté d'un budget annuel de l'ordre de 11 millions d'euros ;
- ❖ des effectifs complémentaires (90 personnes environ) au sein des Branches prenant en compte des sujets plus spécifiques, et certaines phases d'étude projet ou d'industrialisation ;
- ❖ des moyens significatifs représentant environ 1 % du chiffre d'affaires pour les branches Nickel et Manganèse et 2 % pour la branche Alliages (soit un budget total de l'ordre de 30 millions d'euros) ;
- ❖ une coordination centrale visant à développer les synergies de compétence via le CRT et la cohérence vis-à-vis des projets d'investissement et de développement du Groupe.

Depuis 2007, Eramet a accentué régulièrement son effort de recherche et développement pour répondre aux exigences de ses clients industriels, améliorer sa compétitivité et offrir de nouveaux services. Le souci environnemental est constamment présent dans le développement de nouveaux procédés. La diminution des rejets est désormais l'un des enjeux clés dans le choix d'un nouveau procédé.

Pour les activités minières, métallurgiques et chimiques d'Eramet, l'efficacité de la recherche est un atout déterminant. Pour répondre aux attentes des clients, voire même à les devancer, les programmes de recherche et développement permettent au Groupe de renforcer ses positions y compris sur les marchés les plus concurrentiels.

Ces programmes sont menés au sein des Branches ou au Centre de Recherche de Trappes (CRT). Afin de garantir l'entière pertinence des résultats, les équipes du CRT travaillent en étroite collaboration avec celles en charge du développement au sein des différentes unités, elles-mêmes en lien direct avec les opérationnels. D'où une grande efficacité depuis la définition des programmes jusqu'à la mise en place des innovations, celles-ci pouvant concerner les produits, les procédés eux-mêmes et la productivité.

Pour la branche Nickel, en trois ans seulement et grâce à sa grande expérience des procédés d'extraction et de purification des différents métaux et aux compétences pointues de ses équipes, le CRT a élaboré un procédé de traitement hydrométallurgique des minerais oxydés de nickel performant et respectueux de l'environnement. Les essais en laboratoire et la construction d'un pilote en 2007 ont confirmé son adaptation au mélange de latérites et

de garnièrites à faible teneur, caractéristique du minerai de Weda Bay, en Indonésie, et des nouveaux gisements de Nouvelle-Calédonie. Autonome, il ne consomme pas d'énergie fossile, ses résidus solides sont inertes et stockables, son effluent liquide est neutre. C'est un procédé atmosphérique : pas de mise sous pression, des températures ne dépassant pas 100 °C. Le minerai broyé est mélangé à de l'eau de mer avant d'être traité avec de l'acide sulfurique. Le nickel et le cobalt sont ainsi séparés, le manganèse est concentré séparément et isolé.

Dans la branche Manganèse, la R&D a notamment permis le lancement d'une activité de recyclage des déchets solides et liquides contenant du cuivre – ces déchets proviennent des fabricants de circuits imprimés, de l'industrie électronique et de la métallurgie. Grâce à cette technologie innovante, les métaux sont isolés et valorisés sous forme chimique pour être vendus aux producteurs de pesticides et fongicides européens. Cette filière cuivre emploie trente personnes à Tertre, en Belgique, site Erachem Comilog certifié ISO 14001 et agréé pour le traitement des déchets dangereux. Son chiffre d'affaires atteint 15 millions d'euros, l'objectif est de le doubler d'ici cinq ans et d'étendre l'activité aux déchets de zinc.

Au sein de la branche Alliages, à Söderfors, aux Ancizes et à Pamiers, en liaison avec le CRT, de nouvelles nuances sont mises au point pour satisfaire aux exigences toujours plus grandes de l'aéronautique, de l'énergie et de l'outillage. Acier inoxydable à très haute caractéristique, le MLX19 offre une résistance dix fois plus forte qu'un acier inoxydable classique (1900 MPA, soit 190 kg/mm²). Destiné aux trains d'atterrissage, il permet de remplacer l'acier jusqu'alors utilisé, d'une grande résistance également mais non inoxydable, ce qui obligeait de le revêtir de cadmium à l'aide d'un procédé appelé à être interdit car nocif. Autre nuance, le MLX17, toujours pour les applications de structures et d'équipements aéronautiques, notamment de l'avion de transport militaire A400M d'Airbus. Pour les arbres de turbine des moteurs d'avion, qui tournent à une vitesse extrêmement élevée, le département Recherche d'Aubert & Duval vient également de mettre au point la nuance ML340 (2300 MPA, soit 230 kg/mm²).

Les équipes de la branche Alliages travaillent en partenariat avec Alcan à la réduction du poids des avions de 5 %, grâce au matricage de grandes pièces en Alu-Lithium 2050.

De nouvelles nuances plus résistantes sont d'autre part proposées pour prolonger la durée de vie en service des outillages. Exemples : le SDC pour les moules d'injection d'aluminium (pièces automobiles) et le XPOL pour les moules de matières plastiques (électroménager).

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



11.2. RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES

➤ 11.2.1. Généralités

11.2.1.1. Localisation

Le Groupe, à travers ses filiales, la société Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie et Comilog S.A. au Gabon, exploite, respectivement, des gisements de nickel et de manganèse. Avec l'acquisition du projet Weda Bay Nickel en Indonésie, Eramet se donne en outre les moyens de doubler à terme sa production de nickel.

En Nouvelle-Calédonie, Le Nickel-SLN exploite à ciel ouvert des gisements de nickel oxydés, formés par altération superficielle de roches ultrabasiques. À l'heure actuelle, l'exploitation et le traitement sont concentrés sur la partie saprolitique du profil d'altération.

Au Gabon, Comilog S.A. exploite à ciel ouvert un gisement tabulaire de manganèse à haute teneur, situé sous faible recouvrement et formé par altération superficielle de roches volcano-sédimentaires.

En Indonésie, l'étude de pré-faisabilité du projet Weda Bay Nickel est en cours.

11.2.1.2. Titres juridiques

Les réserves et ressources sont présentes sur des titres miniers pour lesquels le Groupe dispose de droits à long terme : essentiellement des concessions perpétuelles et des droits concédés sur une période de 75 ans renouvelables en Nouvelle-Calédonie, d'une concession de 75 ans renouvelable au Gabon et d'un « *Contract of Work* » sur une période de 30 ans renouvelable en Indonésie. Les valeurs comptables des réserves sont inscrites au coût historique pour les titres achetés et les concessions accordées ne sont pas valorisées. La valeur au bilan ne reflète pas nécessairement la valeur de marché.

11.2.1.3. Estimations

Les estimations ont été établies par des professionnels salariés à temps complet du Groupe, avec des méthodes de calcul conventionnel ou géostatistique. La reconnaissance géologique, l'estimation des ressources et des réserves, la planification des exploitations et l'extraction minière sont consolidées par plus de 40 années de pratique à l'échelle industrielle. Les méthodes utilisées évoluent toutefois constamment de façon à tirer profit des avancées techniques dans ces différents domaines.

BASE DES ESTIMATIONS

Les estimations sont basées sur des échantillonnages qui peuvent ne pas être totalement représentatifs des gisements complets. Au fur et à mesure de l'exploration et/ou de l'exploitation de ceux-ci, les estimations peuvent donc évoluer soit positivement, soit négativement, en fonction de l'amélioration de la connaissance des amas.

MÉTHODOLOGIE DES ESTIMATIONS

Compte tenu de la présence du Groupe en Nouvelle-Calédonie, l'estimation des réserves et des ressources minérales du Groupe, telle que présentée, a été établie selon les principes du « JORC Code » (*Australian Code for Reporting of Exploration Results, Mineral Resources and Ore Reserves*), édition 2004, pour tout ce qui est relatif aux méthodes d'estimation et aux niveaux de classification.

RESSOURCES MINÉRALES

Les ressources minérales sont établies aux mêmes teneurs de coupure que les réserves (sauf lorsque spécifié autrement de façon explicite), mais sans garantie que ces ressources minérales soient intégralement converties en réserves à l'issue de compléments d'études technico-économiques et commerciales.

Un sondage et/ou un intercept est considéré comme positif :

- s'il contient au moins 2 m de minerai à une teneur supérieure à la teneur de coupure ;
- s'il n'est pas isolé.

L'amas défini par les sondages ainsi retenus est intégré aux ressources minérales si son positionnement et ses caractéristiques géométriques et chimiques sont tels que les perspectives d'une éventuelle exploitation économique sont raisonnables.

RESSOURCES MINÉRALES RÉCUPÉRABLES

Les ressources récupérables correspondent aux ressources minérales auxquelles ont été appliqués des facteurs de récupération minière et de préparation des minerais tirés de l'expérience acquise sur les sites considérés. Il s'agit donc de ressources dites « récupérables » (*recoverable*) et les tonnages nickel ou manganèse fournis correspondent à la quantité de métal présent dans les minerais à la sortie des unités minières lors de leur expédition à des usines de traitement métallurgique ou chimique. Les abattements miniers de dilution et pertes, ceux relatifs à la préparation des minerais, sont établis à partir de bilans miniers comparant les productions aux estimations de volumes déjà exploités. Les ressources récupérables sont incluses dans les ressources minérales.

RÉSULTATS D'EXPLORATION

Les résultats d'exploration sont fournis selon la même logique que pour les ressources.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



RÉSERVES

L'estimation des réserves est basée sur des conditions économiques moyen-long terme (prix du fuel, du charbon, du coke, de l'électricité, cours des métaux, taux de change...), des contraintes commerciales (qualités, clients...) et sur des procédés techniques d'exploitation et de traitement actuels ou prévus. L'estimation des réserves se fait dans un projet de fosse complet. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la récupération totale des réserves annoncées, dans la mesure où des fluctuations de marchés ou des changements techniques peuvent rendre économique ou non la récupération de certains gisements ou parties de ceux-ci.

Les réserves sont incluses dans les ressources minérales.

PRÉSENTATION DES ESTIMATIONS

Les chiffres de ressources et de réserves ont été regroupés par grands domaines techniques ou géographiques. Pour les ressources récupérables et les réserves, seules sont données les tonnes métal, les résultats peuvent aussi être comparés aux niveaux de production, ce qui donne une indication de la durée de vie résiduelle des exploitations.

11.2.1.4. Définitions

DÉFINITIONS DES RESSOURCES

Une Ressource Minérale est la concentration ou l'occurrence de matières économiquement intéressantes dans ou sur la surface de la terre, en quantité et qualité telles que les perspectives d'une éventuelle exploitation économique sont raisonnables. L'emplacement, la quantité, la qualité, la continuité du gisement et les caractéristiques géologiques de ces ressources sont connus, estimés ou interprétés sur la base de preuves et de connaissances géologiques spécifiques. Les ressources minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance géologique en ressources « supposées », « indiquées » et « mesurées ».

Une Ressource Minérale Supposée est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle la quantité et la qualité peuvent être estimées à l'aide de preuves géologiques, avec un niveau de confiance bas. La continuité géologique de la minéralisation et de sa qualité est supposée mais non vérifiée. L'estimation est basée sur des informations limitées ou d'une qualité et fiabilité incertaines, obtenues par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des puits, des fronts d'exploitation et des sondages.

Une Ressource Minérale Indiquée est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle les tonnages, la densité, la forme, les caractéristiques

physiques, la qualité et les teneurs peuvent être estimés avec un niveau de confiance raisonnable. L'estimation est basée sur des données d'exploration, d'échantillonnage et des résultats d'essais obtenus par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des puits, des carrières et des sondages. Les emplacements sont trop éloignés les uns des autres ou espacés d'une manière trop inadéquate pour confirmer la continuité géologique de la minéralisation et/ou de sa qualité, mais sont assez proches pour envisager raisonnablement une telle continuité.

Une Ressource Minérale Mesurée est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle les tonnages, la densité, la forme, les caractéristiques physiques, la qualité et les teneurs peuvent être estimés avec un niveau de confiance élevé. L'estimation est basée sur des données d'exploration, d'échantillonnage et des résultats d'essais obtenus par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des puits, des carrières et des sondages. Les emplacements sont assez proches les uns des autres pour confirmer la continuité géologique de la minéralisation et/ou de sa qualité.

DÉFINITIONS DES RÉSERVES

Une Réserve est la partie économiquement exploitable des ressources « mesurées » ou « indiquées » d'un gisement. L'estimation de réserves est établie sur la base d'une étude de pré-faisabilité ou de faisabilité (projet minier au sens large) qui intègre des contraintes techniques (dessin de fosse, dilutions et pertes minières fonction des méthodes d'exploitation retenues, rendement des installations), économiques, commerciales, légales, environnementales, sociales et gouvernementales, existantes ou prévisibles au moment de l'estimation. La pré-faisabilité ou la faisabilité démontrent au moment du reporting que l'exploitation est justifiée. Les réserves minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance en réserves minérales « probables » et « prouvées ».

Une Réserve Probable est la partie économiquement exploitable d'une ressource « indiquée », et dans certaines circonstances, « mesurée » tandis qu'une Réserve Prouvée est la partie économiquement exploitable d'une ressource « mesurée ».

RÉSULTATS D'EXPLORATION

Les Résultats d'Exploration correspondent aux mêmes matières économiquement intéressantes que celles évaluées pour les ressources et réserves. Les prospections réalisées permettent d'envisager la mise en évidence d'une zone minéralisée, mais les informations de reconnaissance disponibles sont très ténues.

➤ 11.2.2. Réerves et ressources de Comilog S.A.

11.2.2.1. Ressources minérales

Le tableau ci-dessous regroupe les chiffres des ressources minérales au 1^{er} janvier 2008 de Comilog S.A. Seuls les plateaux de Bangombé, en cours d'exploitation, et de Okouma ont été re-estimés en 2007. Les chiffres sont établis en tenant compte des paramètres suivants :

- ⊗ une teneur de coupure de 30 % Mn pour les plateaux de Bangombé et Okouma pour les ressources mesurées et indiquées ;

- ⊗ la concession minière de Comilog S.A. couvre également d'autres plateaux dans la région de Moanda : Bafoula, Massengo et Yéyé. Les travaux de reconnaissance effectués sur Bafoula et Massengo indiquent l'existence d'amas minéralisés. La qualité et la quantité des informations disponibles sont suffisantes pour établir une estimation de ressources supposées. Les travaux de reconnaissance effectués sur Yéyé indiquent l'existence d'amas minéralisés mais la qualité et la quantité des informations disponibles sont insuffisantes pour établir une estimation de ressources supposées ;

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



- un dépôt de minerai de manganèse fin « Moulili » a été reconnu par sondages en 2006 et a fait l'objet d'une estimation des ressources minérales, qui ont été classées en ressources mesurées ;
- les tonnages et teneurs inscrits caractérisent la totalité de la couche porteuse de la minéralisation (sans sélection verticale) ;
- les tonnages de manganèse contenus sont calculés avec une humidité de 9 % pour les minerais rocheux et 12 % pour les minerais fins (chiffres donnés en millions de « Dry Metric Ton Unit » : « millions de DMTU Mn » – 1 DMTU = 10 kg de manganèse).

RESSOURCES MINÉRALES EN MINÉRAIS DE MANGANÈSE ROCHEUX ET FINS AU 1^{ER} JANVIER 2008

Domaine	Mesurées			Indiquées			Supposées			Total		
	Kts	% Mn	DMTU	Kts	% Mn	DMTU	Kts	% Mn	DMTU	Kts	% Mn	DMTU
Rocheux > 10 mm												
Bangombé	25 000	46,3	1 160	-	-	-	-	-	-	25 000	46,3	1 160
Okouma	18 800	48,6	910	34 600	47,0	1 630	-	-	-	53 400	47,6	2 540
Bafoula	-	-	-	-	-	-	23 000	34,0	780	23 000	34,0	780
Massengo	-	-	-	-	-	-	12 000	40,0	480	12 000	40,0	480
Total	43 800	47,3	2 070	34 600	47,0	1 630	35 000	36,7	1 260	113 400	43,7	4 960
Fines 2 -10 mm												
Bangombé	20 100	44,0	880	-	-	-	-	-	-	20 100	44,0	880
Okouma	18 000	46,4	840	33 400	44,4	1 480	-	-	-	51 400	45,1	2 320
Moulili	4 800	45,8	220	-	-	-	-	-	-	4 800	45,8	220
Bafoula	-	-	-	-	-	-	15 000	32,2	480	15 000	32,2	490
Massengo	-	-	-	-	-	-	7 900	37,8	300	7 900	37,8	300
Total	42 900	45,2	1 940	33 400	44,4	1 480	22 900	34,1	780	99 200	42,4	4 200

11.2.2.2. Ressources récupérables et réserves

Le tableau ci-dessous regroupe les chiffres des ressources récupérables et des réserves des plateaux de Bangombé et Okouma au 1^{er} janvier 2008. Ces derniers incluent le terril constitué de fines excédentaires non commercialisées dans le passé.

Le dépôt « Moulili », classé en ressources mesurées récupérables, a fait l'objet d'un test d'exploitation et de traitement en 2006 qui s'est avéré positif.

Les chiffres sont basés sur :

- une teneur de coupure de 30 % manganèse (Mn) ;
- un traitement similaire à celui actuellement en vigueur pour les minerais du Plateau de Bangombé : à partir d'un tout-venant, élaboration d'un minerai rocheux 10-80 mm et de fines 1-10 mm ;
- les spécifications commerciales modifiées au 1^{er} janvier 2008 avec simplification de la gamme de produits.

RÉSERVES ET RESSOURCES RÉCUPÉRABLES EN MINÉRAI DE MANGANÈSE AU 1^{ER} JANVIER 2008 (EN MILLIONS DE DMTU MN)

Domaine		Réserves		Ress. Récupérables		Total	Production 2007
		Prouvées	Probables	Mesurées	Indiquées		
Bangombé	> 10 mm	1 090	-	-	-	1 090	-
Okouma	> 10 mm	-	-	-	2 100	2 100	-
Total rocheux		1 090	-	-	2 100	3 190	93
Bangombé	1-10 mm	-	400	-	100	500	-
Okouma	1-10 mm	-	-	-	1 300	1 300	-
Moulili	1-10 mm	-	-	180	-	180	-
Terril	1-10 mm	70	-	-	-	70	-
Total fines et aggloméré		70	400	180	1 400	2 050	56

Compte tenu des incertitudes portant sur les facteurs de récupération minière et de préparation des minerais pouvant s'appliquer aux ressources minérales supposées, il n'a pas été calculé de ressources récupérables sur les amas minéralisés de Bafoula et Massengo.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



➤ 11.2.3. Réserves et ressources de la société Le Nickel-SLN

11.2.3.1. Réserves et ressources en saprolites pour pyrométallurgie

11.2.3.1.1. RESSOURCES MINÉRALES

Les ressources minérales fournies ci-dessous ont été regroupées par grandes unités géomorphologiques selon le découpage officiel en vigueur en Nouvelle Calédonie.

Conformément au système de description des données de sondages, les tonnages et teneurs donnés correspondent uniquement à la phase altérée des saprolites, porteuse de la minéralisation, et non à l'ensemble de la colonne saprolitique.

Les humidités varient de 22 à 38 % suivant les amas considérés.

Ces chiffres ont été établis avec :

- ② une teneur de coupure de 1,7-1,8 et 2,0 % de nickel pour les centres de Tiébaghi et Népoui Kopeto avec un traitement minéralurgique du tout-venant ;
- ② une teneur de coupure de 2,2 à 2,4 % de nickel pour les autres sites avec un traitement traditionnel.

RESSOURCES MINÉRALES EN SAPROLITES POUR USINE PYROMÉTALLURGIQUE DE DONIAMBO AU 1^{ER} JANVIER 2008

Unités géomorphologiques	Mesurées			Indiquées			Supposées		
	Kts	%Ni	KtNi	Kts	%Ni	KtNi	Kts	%Ni	KtNi
Monéo Nord	-	-	-	-	-	-	3 446	2,59	89
Monéo Centre	-	-	-	-	-	-	5 083	2,55	130
Kouaoua	1 990	2,67	53	5 228	2,67	140	5 590	2,62	147
Poro	1 737	2,84	49	-	-	-	2 515	2,63	66
Boakaine	-	-	-	-	-	-	833	2,68	22
Nakety	25	3,06	1	188	2,94	6	153	2,61	4
Dothio	3 783	2,84	107	5 026	2,78	140	1 643	2,74	45
Thio	113	3,07	3	934	3,05	28	710	3,05	22
Ouenghi	-	-	-	84	3,40	3	56	2,84	2
Kombwi N'Goye	398	2,92	12	1 391	2,84	39	1 699	2,74	47
Tontouta	1 673	2,82	47	328	2,66	9	1 178	2,57	30
Me Adeo	-	-	-	-	-	-	131	3,74	5
Me Maoya	321	2,89	9	-	-	-	429	3,17	14
Kopeto - Boulinda	9 254	2,26	209	8 480	2,24	190	18 748	2,12	397
Tchingou	-	-	-	-	-	-	1 750	3,34	58
Kaala	312	2,61	8	1 028	2,92	30	196	2,79	5
Tiébaghi	10 319	2,57	265	28 045	2,30	646	1 029	2,71	28
Poum	10 952	2,64	290	337	2,60	9	218	2,59	6
Total	40 878	2,58	1 054	51 069	2,43	1 240	45 407	2,46	1 116

* L'unité géomorphologique de Dothio englobe le Plateau de Thio.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



Les résultats d'exploration donnés ci-dessous correspondent aussi à la phase altérée des saprolites, avec une humidité de 25 % et suivant le même découpage par région. Les résultats d'exploration représentent environ 391 ktNi, ils intègrent certains sujets non pris en compte au précédemment.

Unités géomorphologiques	Résultats d'exploration au 1 ^{er} janvier 2008		
	Kts	%Ni	KtNi
Monéo Centre	1 500	2,51	37,7
Kouaoua	628	2,76	17,3
Bel Air	1 875	2,63	49,3
Poros	375	2,58	9,7
Boakaine	132	3,06	4,0
Mara	750	2,72	20,4
Nakety	300	2,80	8,4
Dothio	128	2,82	3,6
Thio	1 480	2,84	42,0
Ouenghi	146	3,02	4,4
Port Bouquet	194	3,05	5,9
Kombwi N'Goye	704	2,93	20,6
Pourina - Ounia	196	3,04	6,0
Oua Tilou	21	5,13	1,1
Domaine latéritique du Sud	296	3,32	9,8
Tontouta	359	2,68	9,6
Mont Do	1 841	3,03	55,8
Me Adeo	516	3,07	15,8
Me Maoya	289	2,84	8,2
Kopeto – Boulinda	2 121	2,60	55,1
Kaala	120	2,87	3,4
Île Pott	86	2,63	2,3
Île Yande	32	2,63	0,8
Total	14 089	2,78	391

11.2.3.1.2. RESSOURCES MINÉRALES RÉCUPÉRABLES ET RÉSERVES

Le tableau ci-dessous regroupe les chiffres de réserves et ressources récupérables en saprolites pour l'usine pyrométallurgique de Doniambo au 1^{er} janvier 2008. Les données correspondent aux milliers de tonnes de nickel contenus dans les minerais expédiés, calculés avec des humidités constatées sur les productions en cours ou estimées. Ces chiffres proviennent des ressources minérales données ci-dessus, et prennent en compte :

- un traitement traditionnel du tout-venant similaire à celui en vigueur sur les sites de la société Le Nickel-SLN et/ou sous-traités : criblage à 80 mm environ avec récupération ou non d'une partie des fractions plus grossières selon la minéralisation ;
- un traitement minéralurgique à Népoui Kopéto (existant) et à Tiébaghi (en cours de démarrage) ;
- les projets miniers dans le cas de réserves.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



RESSOURCES RÉCUPÉRABLES ET RÉSERVES (INCLUSES DANS RESSOURCES RÉCUPÉRABLES) EN SAPROLITES POUR USINE PYROMÉTALLURGIQUE DE DONIAMBO AU 1^{ER} JANVIER 2008 (EN MILLIERS DE TONNES DE NICKEL)

	Ressources mesurées	Ressources indiquées	Ressources supposées	Extraction Kt Ni 2007
Total	820	842	816	71,2
<i>Dont</i>	Réserves prouvées	Réserves probables		
Total	422	557		

La production donnée ci-dessus correspond aux tonnages de nickel (exprimés en milliers de tonnes de nickel : kt Ni) contenus dans les minerais évacués vers les différents sites bord de mer (wharf ou chargements mécanisés). Elle intègre donc les faibles tonnages de nickel correspondant aux minerais saprolitiques exportés (environ 2 kt Ni/an actuellement).

Les réserves sont estimées à environ 980 kt Ni au 1/1/2008. Un effort important réalisé sur les projets a permis de transformer des ressources en réserves sur tous les centres miniers. Les réserves sont incluses dans les ressources récupérables.

Les ressources récupérables indiquées et mesurées sont évaluées à 1662 kt Ni. Des travaux de reconnaissance avec réduction de maille sur des amas classés en ressources supposées ont en outre permis de reclasser ces ressources en ressources indiquées ou mesurées.

Les ressources récupérables supposées sont estimées à 816 kt Ni. Le gain majeur observé par rapport au 1/1/2007 provient du résultat de prospections

réalisées en 2007, de l'intégration d'amas suite à des études complémentaires et du déclassement de certaines ressources indiquées en supposées.

Le taux de récupération des réserves et ressources récupérables en saprolites pour pyrométallurgie a été de 868 %.

11.2.3.2. Ressources minérales pour hydrométallurgie

À la teneur de coupure 1,8 % Ni et en dehors des centres avec traitement minéralurgique, les résultats d'exploration préliminaire sur des zones saprolitiques à basse teneur, actuellement non économiques pour un traitement pyrométallurgique, permettent d'estimer de manière préliminaire la présence de 2 000 kt de nickel contenu.

D'autre part, sur l'ensemble du domaine minier de la société Le Nickel-SLN et à teneur de coupure de 1,0 % Ni, les ressources allant de supposées à mesurées en latérites sont actuellement estimées à 8 000 kt Ni.

➤ 11.2.4. Ressources de la société Pt Weda Bay Nickel

11.2.4.1. Ressources minérales globales

Le tableau ci-dessous regroupe les chiffres de ressources minérales en saprolites et limonites au 1^{er} janvier 2008. Les données correspondent aux milliers de tonnes de nickel contenus dans les minerais estimés dans des enveloppes établies à 1 % Ni sur les latérites et les saprolites, sans application d'aucun facteur de transformation ou d'enrichissement.

Les densités sèches moyennes sont de l'ordre de 0,84 sur les latérites et de 0,88 sur les saprolites, établies à partir de mesures réalisées en 1999-2001 et 2007. Une campagne de mesures complémentaires est en cours.

RESSOURCES MINÉRALES EN SAPROLITES ET LATÉRITES AU 1^{ER} JANVIER 2008 (EN MILLIERS DE TONNES DE NICKEL)

	Ressources mesurées	Ressources indiquées	Ressources supposées
Total	893	2 077	1 801

11.2.4.2. Répartition des ressources minérales

Les ressources minérales fournies ci-dessous ont été regroupées par prospect en individualisant les produits latéritiques et saprolitiques.

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A

RESSOURCES MINÉRALES EN SAPROLITES ET LATÉRITES AU 1^{ER} JANVIER 2008

Prospects	Mesurées			Indiquées			Supposées			Total		
	MTs	%Ni	KtNi	MTs	%Ni	KtNi	MTs	%Ni	KtNi	MTs	%Ni	KtNi
Latérites												
Santa Monica Ouest	19,0	1,27	241	4,0	1,26	50	-	-	-	23,0	1,27	291
Santa Monica Est	-	-	-	14,4	1,22	175	-	-	-	14,4	1,22	175
Coastal Deposits	-	-	-	8,0	1,13	91	-	-	-	8,0	1,13	91
Big Kahuna	-	-	-	-	-	-	8,1	1,32	107	8,1	1,32	107
Jira River	-	-	-	7,7	1,16	89	-	-	-	7,7	1,16	89
Boki Mekot	-	-	-	-	-	-	12,3	1,27	156	12,3	1,27	156
Pintu	-	-	-	9,5	1,24	118	6,5	1,21	79	16,0	1,23	196
Jiguru	-	-	-	-	-	-	1,4	1,24	17	1,4	1,24	17
Tofu Blowen	-	-	-	-	-	-	7,4	1,23	92	7,4	1,23	92
Total Latérites	19,0	1,27	241	43,5	1,20	523	35,8	1,26	451	98,3	1,24	1 214
Saprolites												
Santa Monica Ouest	41,6	1,57	653	9,5	1,61	153	-	-	-	51,1	1,58	805
Santa Monica Est	-	-	-	49,8	1,46	727	-	-	-	49,8	1,46	727
Coastal Deposits	-	-	-	24,3	1,56	379	-	-	-	24,3	1,56	379
Big Kahuna	-	-	-	-	-	-	8,6	1,76	152	8,6	1,76	152
Jira River	-	-	-	7,5	1,68	126	-	-	-	7,5	1,68	126
Boki Mekot	-	-	-	-	-	-	19,2	1,62	311	19,2	1,62	311
Pintu	-	-	-	11,1	1,52	169	14,5	1,71	249	25,7	1,63	418
Jiguru	-	-	-	-	-	-	4,4	1,36	60	4,4	1,36	60
Tofu Blowen	-	-	-	-	-	-	30,2	1,92	579	30,2	1,92	579
Total Saprolites	41,6	1,57	653	102,3	1,52	1 554	76,9	1,76	1 350	220,8	1,61	3 557
Total	60,5	1,48	893	145,8	1,42	2 077	112,7	1,60	1 801	319,0	1,50	4 772

Compte tenu de la faible proportion de roche saine intercalaire, les tonnages et teneurs donnés dans les saprolites correspondent à l'ensemble de la colonne saprolitique.

Les ressources ont été estimées par modélisation de bloc 3D, les teneurs des ressources mesurées et indiquées ont été estimées par krigeage Ordinaire, tandis que celles des ressources supposées ont été estimées soit par inverse

distance carrée soit, par krigeage lorsque la qualité des variogrammes le permettait.

Les résultats d'exploration relatifs à Tofu Blowen ont été classés en ressources supposées suite à l'importante reconnaissance réalisée en 2007 sur le site.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A

Informations sur les tendances



12.

12.1. ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

➤ 12.1.1. Information jusqu'à la date du Conseil d'administration

Il n'y a pas d'événement significatif intervenu jusqu'à la date du Conseil d'administration.

➤ 12.1.2. Tendances 2008

Eramet vise une progression des livraisons de ses trois Branches, grâce à la montée en régime de ses nouveaux outils industriels. Par ailleurs, les marchés sont bien orientés depuis le début de l'année pour les trois Branches, tant sur le plan des prix que sur le plan de la demande.

Les cours du nickel se sont maintenus à 27 750 USD/t en moyenne aux mois de janvier et février 2008. Pour 2008, Eramet Nickel vise une production métallurgique de l'ordre de 60 000 tonnes, tout en réalisant la réfection d'un des trois fours électriques de l'usine de Doniambo. Les couvertures sur le nickel pour l'année 2008 portent sur environ un tiers des volumes estimés à un cours moyen d'environ 22 000 USD/tonne.

Les prix du minerai et des alliages de manganèse ont continué à progresser par rapport aux niveaux élevés atteints fin 2007. Eramet Manganèse poursuit le développement de sa production de minerai de manganèse au Gabon

avec un objectif de 3,5 millions de tonnes en 2008. Par ailleurs la nouvelle usine de bioxyde de manganèse de Chongzuo atteindra sa capacité nominale en mars 2008 et la nouvelle usine de recyclage en Alberta démarrera fin avril 2008.

Eramet Alliages bénéficiera d'une croissance toujours soutenue de la demande des secteurs de l'aéronautique et de l'énergie. De plus, les commandes d'acier rapide se sont redressées au cours des derniers mois.

Les investissements industriels du Groupe seront en forte progression en 2008 dans les trois Branches. Eramet dispose de moyens financiers encore renforcés pour mener à bien de nouveaux développements et saisir des opportunités de croissance externe sur l'ensemble de ses marchés en croissance sur le long terme.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A

Prévisions ou estimations du bénéfice



13.

NA.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
A

Organes d'administration, de Direction et de surveillance et Direction générale



14.

➤ Sommaire

14.1. Présentation des organes de Direction et d'Administration de la Société et du Groupe	88
14.1.1. Présentation de la Direction générale	88
14.1.2. Présentation du Conseil d'administration	89
14.2. Situation personnelle des dirigeants	90

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



14.1. PRÉSENTATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

➤ 14.1.1. Présentation de la Direction générale

14.1.1.1. Mode de Direction de la Société (article 15 des statuts)

Le Conseil d'administration de la Société, composé en principe de quinze membres depuis l'Assemblée du 21 juillet 1999, a adopté, conformément à la délibération de l'Assemblée du 23 mai 2002 en application des dispositions de la loi NRE et en sa séance du 26 mars 2003, une organisation classique de Direction de la Société par un Président-Directeur général assumant tout à la fois la Direction Générale de la Société et la présidence du Conseil d'administration.

Dans les deux cas, le Conseil peut, sur proposition de la personne assurant la Direction Générale de la Société, procéder à la nomination de cinq Directeurs Généraux délégués au plus, aux fins de l'assister. Le Directeur général et les Directeurs Généraux délégués de la Société doivent jouir de la nationalité de l'un des états de l'Union européenne et ne peuvent exercer leurs fonctions au-delà de soixante-dix ans.

Le Conseil peut également, conformément à l'article 19 des statuts, s'adjoindre le concours de quatre censeurs au plus, qui n'ont pas voix délibérative. Les censeurs peuvent être choisis parmi les salariés de l'entreprise.

14.1.1.2. Composition

La Direction Générale de la Société et du Groupe est organisée comme suit :

- Président-Directeur général : Patrick Buffet (depuis le 25 avril 2007).

Le Conseil d'administration du 21 mai 2003, qui a opté pour la fusion des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général de la Société, a confié tous les pouvoirs dévolus par la loi au Président-Directeur général d'une société anonyme.

Le Conseil a accordé, dans les mêmes conditions, la faculté de substituer et de déléguer, sous sa responsabilité, à telles personnes qu'il avisera, avec faculté de subdéléguer, telle partie de ses pouvoirs qu'il jugera opportun, par mandat spécial et pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Président exerce tous les pouvoirs sous réserve, conformément à ce qui est indiqué à l'article 14 alinéa 2 des statuts, du principe selon lequel « aucune décision relative aux grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de l'entreprise ne peut intervenir sans que le Conseil en ait préalablement délibéré ».

Conformément à l'article 14 alinéa 4 des statuts, « les actes concernant la Société sont signés soit par le Directeur général, soit par le Directeur Général délégué, soit par tout fondé de pouvoir spécial ».

Directeurs Généraux délégués :

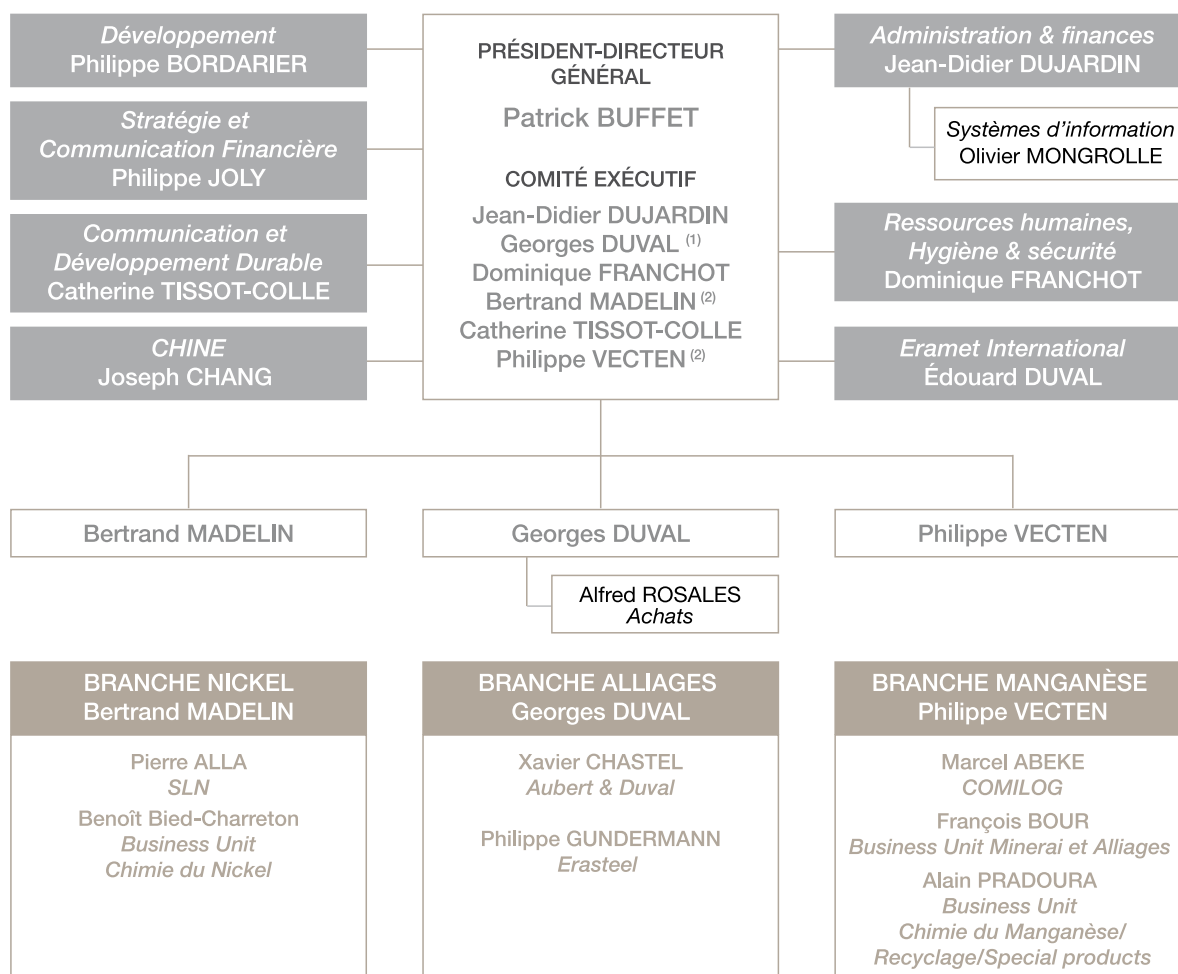
Conformément à l'article 17.2, le Directeur général de la Société, peut proposer au Conseil d'administration la nomination d'un ou plusieurs Directeurs Généraux délégués, dont le nombre ne peut excéder cinq (5).

Ont été nommés en cette qualité :

- ✦ Georges Duval (Conseil du 23 mai 2002) ;
- ✦ Alain Robert (Conseil du 17 septembre 2003), (démissionnaire à effet du 12 décembre 2007) ;
- ✦ Bertrand Madelin (à effet du 1^{er} janvier 2008) ;
- ✦ Philippe Vecten (Conseil du 23 mai 2007).

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A

14.1.1.3. Organigramme au 1^{er} janvier 2008



(1) Vice-Président, Directeur général délégué
(2) Directeur général délégué

➤ 14.1.2. Présentation du Conseil d'administration

Eramet adhère aux principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées issus des rapports Vienot de juillet 1995 et de juillet 1999 ainsi que du rapport Bouton de septembre 2002.

14.1.2.1. Règles de nomination

Conformément au Pacte d'actionnaires du 17 juin 1999, et en application de l'article 11 des statuts, les administrateurs ne peuvent être âgés de plus de soixante-dix (70) ans au moment de leur nomination, et sont nommés pour une durée de quatre (4) ans. Ils sont au nombre de quatorze (14) aujourd'hui, mais peuvent être quinze (15).

Conformément aux dispositions de l'article 11.3, la majorité des membres du Conseil d'administration (y compris les personnes morales et leurs représentants permanents) doivent avoir la nationalité d'un état membre de l'Union européenne.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins.

En application du Pacte d'actionnaires, ils sont nommés outre le Président :

- à raison de cinq administrateurs, proposés par le concert SORAME-CEIR ;
- à raison de trois administrateurs, proposés par AREVA ;
- à raison de deux administrateurs, proposés par STCPI ;
- enfin, à hauteur de quatre « personnes qualifiées », à raison de deux par le concert SORAME CEIR, et deux par AREVA, « en considération de leur compétence et de leur indépendance vis-à-vis de la partie qui la propose et de la Société elle-même, en harmonie avec les recommandations préconisées par le rapport Viénot ».

La mission et les obligations des administrateurs sont développées dans le cadre de la charte des administrateurs, prévue à l'article 12-5 des statuts, l'article 13 alinéa 6 rappelant que « la mission des administrateurs est de défendre en toutes circonstances les intérêts de la société Eramet et ils doivent s'interdire, dans l'exercice de leurs fonctions, toutes actions ou inactions susceptibles d'y porter préjudice ».

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
A



14.1.2.2. Composition

Président d'honneur : Yves Rambaud.

La composition actuelle du Conseil d'administration est la suivante :

Président du Conseil d'administration : Patrick Buffet (depuis avril 2007).

VICE-PRÉSIDENTS : 2

Le Conseil du 13 septembre 2000 a décidé de procéder à la nomination de deux Vice-Présidents, représentant les deux actionnaires les plus importants. Ont été nommés en cette qualité :

- ✎ Georges Duval, au titre de la société SORAME (depuis le 13 septembre 2000) ;
- ✎ Gilbert Lehmann, au titre de la société AREVA (depuis le 13 décembre 2005, en remplacement de Jean-Lucien Lamy).

ADMINISTRATEURS

- ✎ Rémy Autebert.
- ✎ Cyrille Duval.
- ✎ Édouard Duval.
- ✎ Georges Duval.
- ✎ Patrick Duval.
- ✎ Pierre-Noël Giraud (administrateur indépendant).
- ✎ Gilbert Lehmann.

- ✎ Louis Mapou.
- ✎ Harold Martin.
- ✎ Jacques Rossignol (administrateur indépendant).
- ✎ Michel Somnolet (administrateur indépendant).
- ✎ Antoine Treuille (administrateur indépendant).
- ✎ AREVA, représentée par Frédéric Tona.

AUTRES PARTICIPANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

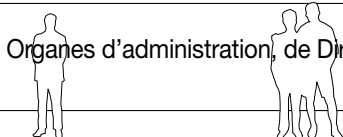
- ✎ **Censeurs** : Le Conseil d'administration du 12 avril 2000, faisant usage de la possibilité offerte à l'article 19 des statuts, a décidé d'offrir deux postes de censeurs à des salariés du Groupe, en sus des représentants du Comité d'entreprise. Dans la pratique, la nomination des deux censeurs se fait, sur proposition du Comité d'entreprise européen. Celui-ci a proposé de désigner : Mats Nilsson (salarié d'Erasteel Söderfors), et Daniel Signoret (salarié d'Erasteel Commentry), nommés comme censeurs par le Conseil du 13 septembre 2000 pour une durée de quatre ans, renouvelé par le Conseil d'administration du 12 mai 2004 pour une nouvelle période de quatre ans. Mats Nilsson, démissionnaire, a été remplacé le 11 septembre 2002 par Jean-Claude Dumontet (salarié Erasteel Commentry). À partir du Conseil d'août 2007, Jean Javelier (salarié de la société Le Nickel-SLN) remplace Jean-Claude Dumontet. Il sera proposé au Conseil d'administration du 16 avril 2008 le renouvellement aux postes de censeurs de Messieurs Signoret et Javelier
- ✎ **Délégués du Comité central d'entreprise** : Claudine Grossin, Didier Jacq, Christian Detreille, Yann Perrigault.

14.2. SITUATION PERSONNELLE DES DIRIGEANTS

➤ Autres mandats dans le Groupe et hors Groupe au cours des cinq derniers exercices

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ AU 20 FÉVRIER 2008

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
BUFFET Patrick Administrateur, Président-Directeur général depuis le 25 avril 2007 Né le 19 octobre 1953 Adresse professionnelle : Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris	Administrateur : Coopté au Conseil du 7 mars 2007 en remplacement de M. François Henrot, démissionnaire Président-Directeur général : Conseil du 25 avril 2007	Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	Au sein de sociétés du Groupe <ul style="list-style-type: none"> • Président-Directeur général de la société Le Nickel-SLN • Administrateur de Comilog S.A. Au sein de sociétés hors du Groupe <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil de surveillance de : Bureau Veritas ; Arcole Industries (non cotée) • Administrateur de Banimmo (Belgique) • Censeur de Caravelle (non cotée) Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil de surveillance de : AREVA ; Astorg-Partners • Administrateur de : - CDC Ixis - Filiales détenues majoritairement par le Groupe Suez : Suez Energy Services ; Tractebel (Belgique), Electrabel (Belgique), Société Générale de Belgique (Belgique), Fluxys (Belgique)



Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
AUTEBERT Rémy Administrateur Né le 20 juillet 1953 Adresse professionnelle : AREVA JAPAN Co. Ltd. Urban Toranomon, Bld. 5-F 1-16-4, Toranomon Minato-Ku Tokyo 105-0001 Japon	Assemblée Générale du 21 mai 2003	Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	Au sein de sociétés hors du Groupe Président d'AREVA Japan Membre du Comité exécutif nucléaire d'AREVA Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années <ul style="list-style-type: none"> • Directeur du secteur Mines – Chimie • Enrichissement de Cogema (à partir de juin 2004) • Directeur de la Business Unit Mines à Cogema (juillet 2000 à mai 2004) <ul style="list-style-type: none"> • Président-Directeur général de CFMM SA • Président du Directoire d'Eurodif (jusqu'au 9 décembre 2005) <ul style="list-style-type: none"> • Président de : COMUF (Gabon) ; Urangesellschaft GmbH (Allemagne) ; Somair (Niger) ; Cogema Australia • Gérant de SMJ (jusqu'au 11 février 2005) <ul style="list-style-type: none"> • Vice-Président du Conseil de Cominak (Niger) • Membre du Conseil de surveillance d'EURODIF <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de : Eurodif Pro ; CFMM SA ; SGN ; Cominak (Niger) ; Comurhex (jusqu'au 7/03/05) ; Katco (Kazakhstan) ; Cogema Resources Canada ; SGN ; CMA (Côte d'Ivoire) (jusqu'au 1/01/05) ; COMIN (USA) ; PMC (USA) ; UG Canada Ltd. (jusqu'au 1^{er} février 2005) ; MUL (Canada) ; Cogema Australia • Représentant permanent de : - Cogema aux conseils de : CFM SA ; Comhurex SA ; Sofidif ; Somair (Niger) ; - CFMM au Conseil de Cominor SA - CFM SA au Conseil de SMJ (jusqu'au 11 février 2005) • Membre du Board de Cogema Inc. ; Cogema Deutschland
DUVAL Georges Administrateur Vice-Président Directeur Général délégué Né le 3 mai 1946 Adresse professionnelle : Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère d'Édouard DUVAL, cousin de Cyrille et Patrick DUVAL	Assemblée Générale du 21 juillet 1999 Vice-Président du Conseil : Conseil du 13 septembre 2000 Directeur Général délégué : Conseil du 23 mai 2002	Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	Au sein de sociétés du Groupe <ul style="list-style-type: none"> • Président de : Aubert & Duval (SAS) ; S.I.M.A. (SAS) ; Eramet Alliages ; Erasteel (SAS) Au sein de sociétés hors du Groupe <ul style="list-style-type: none"> • Gérant de SORAME SCA • Administrateur et Directeur Général délégué de CEIR
DUVAL Édouard Administrateur Né le 2 décembre 1944 Adresse professionnelle : Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère de Georges DUVAL, cousin de Cyrille et Patrick DUVAL	Assemblée Générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	Au sein de sociétés du Groupe <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de la société Le Nickel-SLN <ul style="list-style-type: none"> • Président d'Eramet International (SAS) • Directeur Général délégué de S.I.M.A. (SAS) Au sein de sociétés hors du Groupe <ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil de gérance de SORAME SCA • Administrateur et Directeur Général délégué de CEIR

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

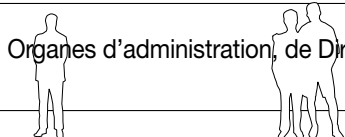
25

A



Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
DUVAL Patrick Administrateur Né le 15 mai 1941 Adresse : c/o Eramet Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère de Cyrille DUVAL, cousin de Georges et Édouard DUVAL	Assemblée Générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	Au sein de sociétés du Groupe <ul style="list-style-type: none"> • Directeur général de S.I.M.A. Au sein de sociétés hors du Groupe <ul style="list-style-type: none"> • Président de CEIR • Gérant de SORAME SCA • Administrateur de Cartonneries de Gondardennes SA • Gérant de SCI Compagnie Franroval, SCI Les Bois de Batonceau, SCI de la Plaine, SCEA Les Terres d'Orphin
DUVAL Cyrille Administrateur Secrétaire Général d'Aubert & Duval Né le 18 juillet 1948 Adresse professionnelle : Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère de Patrick DUVAL, cousin de Georges et Édouard DUVAL	Assemblée Générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	Au sein de sociétés du Groupe <ul style="list-style-type: none"> • Directeur Général délégué de S.I.M.A. • Représentant permanent de la société S.I.M.A. • Administrateur de Metal Securities • Administrateur de Comilog • Cogérant d'Aubert & Duval GmbH • Président de la société Forges de Montplaisir • Gérant de la SCI Grande Plaine Au sein de sociétés hors du Groupe <ul style="list-style-type: none"> • Directeur Général délégué et administrateur de CEIR • Gérant de SORAME
GIRAUD Pierre-Noël Administrateur Né le 8 mars 1949 Adresse professionnelle : CERNA 60, boulevard Saint-Michel 75272 Paris Cedex 06	Assemblée Générale du 21 mai 2003	Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	Au sein de sociétés hors du Groupe <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur d'AREVA N.C. • Professeur à l'École des Mines de Paris • Membre de l'Académie des Technologies
LEHMANN Gilbert Administrateur Vice-Président Né le 28 septembre 1945 Adresse professionnelle AREVA 33, rue Lafayette 75009 Paris	Coopté par le Conseil du 13 décembre 2005	Ratification cooptation : Assemblée Générale du 27 avril 2006 appelée à statuer sur les comptes 2005 Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	Au sein de sociétés hors du Groupe <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur et Président du Conseil d'administration de : ST Microelectronic Holding N.V. (Pays-Bas) ; SEPI (Suisse) • Administrateur et Membre du Comité d'audit de : Assystem SA Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années <i>En France :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de : Framatome ANP ; Sofinel ; Framatome Connectors International (FCI) ; Compagnie Technique d'Assurances (CTA) ; Framapare ; CNS ; Intercontrôle • Président du Conseil d'administration de Compagnie d'Études et de Recherche pour l'Énergie (CERE) <i>À l'étranger : (États-Unis)</i> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de Framatome Technologies ; FC USA ; Canberra
MAPOU Louis Administrateur Né le 14 novembre 1958 Adresse professionnelle STCPI Immeuble Carcopino 3000 98845 Nouméa Cedex	Coopté par le Conseil du 29 mars 2001 (Ratification par l'Assemblée Générale du 30 mai 2001)	Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	Au sein de sociétés du Groupe <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de la société Le Nickel-SLN Au sein de sociétés hors du Groupe <ul style="list-style-type: none"> • Président de la STCPI (Nouvelle-Calédonie) <ul style="list-style-type: none"> • Directeur général de Sofinor (Nouvelle-Calédonie)

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
MARTIN Harold Administrateur Né le 8 avril 1954 Adresse professionnelle Président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie 1, boulevard Vauban B.P. P3 98845 Nouméa Cedex	Nommé par l'Assemblée Générale du 11 mai 2005	Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2008	Au sein de sociétés hors du Groupe (en Nouvelle-Calédonie) <ul style="list-style-type: none"> Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (Depuis le 21 août 2007) Membre du Comité consultatif des Mines ; du Conseil des Mines ; du Comité consultatif de l'Environnement ; du Comité du commerce extérieur ; du Comité des finances locales (Depuis le 21 août 2007) <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de la SEUR Maire de la ville de Païta depuis 1995 Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années <ul style="list-style-type: none"> Président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie Membre de l'Assemblée de la Province Sud <ul style="list-style-type: none"> Membre de l'ADECAL (Trésorier) Président du Comité consultatif de la Recherche
ROSSIGNOL Jacques Administrateur Né le 6 février 1940 Adresse : c/o Eramet Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris	Assemblée Générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	Au sein de sociétés hors du Groupe <ul style="list-style-type: none"> Ancien Directeur général de SNECMA et d'Arianespace
SOMNOLET Michel Administrateur Né le 6 février 1940 Adresse : c/o Eramet Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris	Assemblée Générale du 21 mai 2003	Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	Au sein de sociétés hors du Groupe <ul style="list-style-type: none"> Ancien administrateur de Sanofi-Synthélabo <ul style="list-style-type: none"> Ancien administrateur, Vice-Président et Directeur général de l'administration finance de l'Oréal <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de : L'Oréal USA ; L'Oréal Maroc Perinvest Dividend Equity Fund
AREVA Administrateur Représentée par Frédéric TONA Représentant permanent d'AREVA au Conseil d'administration Né le 27 août 1947 Adresse AREVA À l'attention de Frédéric TONA 33, rue Lafayette 75009 Paris	Cooptée par le Conseil du 27 mars 2002	Ratification cooptation : Assemblée Générale du 23 mai 2002 Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	Au sein de sociétés hors du Groupe <ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil de l'École Nationale Supérieure de Géologie de Nancy Administrateur d'OSEAD (SAS), d'OMM (Maroc), de CMT (Maroc), d'URAMIN Inc. (BVI), de la Fondation d'Entreprise AREVA Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années (Ensemble de mandats ayant pris fin, au plus tard en décembre 2004) <ul style="list-style-type: none"> Directeur du pôle Mines Chimie de COGEMA, puis Directeur du secteur Mines Chimie Enrichissement de COGEMA, puis Chargé de mission auprès du PDG de COGEMA/AREVA (jusqu'au 31 janvier 2005) PDG de GOMURHEX, de CFMM et de CFM <ul style="list-style-type: none"> Président de SOMAÏR (Niger) Vice-Président de COMINAK (Niger) Administrateur de SGN, Eurodif SA, Eurodif Pro, Sofidif, Urangesellschaft (Allemagne), COGEMA Australia, COGEMA Resources Canada, Pathfinder Mines Corp (USA), COGEMA Inc. (USA) Représentant permanent de CFMM aux Conseils de COMINOR SA et SMJ

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
A



Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
TREUILLE Antoine Administrateur Né le 7 octobre 1948 Adresse professionnelle ALTAMONT CAPITAL PARTNERS 780 Third Avenue, Floor 15 New York, NY 10017 USA	Assemblée Générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003, et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	Au sein de sociétés hors du Groupe <ul style="list-style-type: none"> Executive Managing Director de : Altamont Capital Partners, LLC (États-Unis) ; Mercantile Capital Partners LLC(États-Unis) Président de Charter Pacific Corporation (États-Unis) Administrateur : BIC SA (France) ; Harris Interactive, Inc. (États-Unis), Partex Corporation (États-Unis), Harlem Furniture, LLC (États-Unis), Imperial Headwaer, Inc. (États-Unis) Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années <ul style="list-style-type: none"> Skip's Clothing, Inc. (jusqu'en mai 2007)
MADÉLIN Bertrand Directeur Général délégué (à compter du 1er janvier 2008) (non administrateur) Né le 13 septembre 1954 Adresse professionnelle Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris	Nommé par le Conseil du 12 décembre 2007		Au sein de sociétés du Groupe <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de la société Le Nickel-SLN <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de PT Weda Bay Nickel Président de la société Eurotungstène
VECTEN Philippe Directeur Général délégué (non administrateur) Né le 22 avril 1949 Adresse professionnelle Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris	Nommé par le Conseil du 23 mai 2007		Au sein de sociétés du Groupe <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Comilog S.A. ; Comilog US ; société Le Nickel-SLN ; SETRAG <ul style="list-style-type: none"> Président d'ECM Gérant de Comilog Holding Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années <ul style="list-style-type: none"> Directeur Général délégué de la société Le Nickel-SLN

Aucune information relevant de la partie 14 « Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance et de Direction générale » du règlement (CE) N°809/2004 autre que celle indiquée ci-dessus ne doit être divulguée.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

Rémunération totale et avantages des mandataires sociaux et COMEX



15.

➤ Sommaire

15.1. Administrateurs - jetons de présence	96
15.2. Membres du Comité exécutif "COMEX"	97
15.2.1. Montant	98
15.3. Mandataires sociaux - rémunérations	99
15.4. Engagements de retraite	99
15.5. Autres engagements	100
15.6. Rapport spécial sur l'attribution gratuite d'actions	100

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



15.1. ADMINISTRATEURS - JETONS DE PRÉSENCE

Le montant des jetons de présence versés aux mandataires sociaux d'Eramet au titre de l'année 2007 s'élève à 360 000 euros (152 170 euros en 2006) ; ce montant est égal à l'enveloppe globale de 360 000 euros allouée au Conseil d'administration lors de l'Assemblée Générale du 25 avril 2007 (cinquième résolution), à répartir librement par celui-ci entre les administrateurs.

La distribution des jetons de présence au titre de l'année 2007 a été opérée sur les bases suivantes :

- forfait annuel de 12 000 euros ;
- montant de 1 000 euros à chaque participation effective au Conseil ;
- forfait annuel de 8 000 euros pour les membres du Comité d'audit ;
- montant de 1 000 euros à chaque participation effective au Comité d'audit ;

La répartition des jetons de présence est la suivante (en euros) :

	Eramet	Autres sociétés	Total 2007	Total 2006	Total 2005
Rémy AUTEBERT	21 575		21 575	8 623	12 686
Patrick BUFFET	14 500	3 723	18 223	-	-
Jacques BACARDATS	6 000	3 723	9 723	15 188	17 879
Cyrille DUVAL	19 000		19 000	7 623	7 623
Édouard DUVAL	19 000	1 830	20 830	7 623	7 623
Georges DUVAL	19 000		19 000	7 623	9 923
Patrick DUVAL	18 000		18 000	7 623	7 623
Pierre-Noël GIRAUD	14 000		14 000	7 623	7 623
François HENROT	2 000		2 000	7 623	7 623
Pascal LAFLEUR	-		-	-	3 431
Jean-Lucien LAMY	-		-	-	9 717
Gilbert LEHMANN	31 000		31 000	9 623	1 906
Louis MAPOU	20 575	1 830	22 405	12 503	12 503
Harold MARTIN	12 000		12 000	9 148	8 767
Jacques ROSSIGNOL	33 000		33 000	10 623	10 623
Michel SOMNOLET	58 725		58 725	22 773	14 198
Frédéric TONA	33 000		33 000	10 623	12 623
Antoine TREUILLE	38 625		38 625	16 723	18 248
Total	360 000	11 106	371 106	161 565	170 619

- forfait annuel de 8 000 euros pour les membres du Comité de rémunération ;
- montant de 1 000 euros à chaque participation effective au Comité de rémunération.

Par ailleurs, une indemnité de déplacement de 1 525 euros est versée à chaque administrateur résidant à l'étranger lors de chaque Conseil et/ou Comité.

Les jetons de présence versés aux mandataires sociaux d'Eramet par d'autres sociétés du Groupe ont atteint globalement quant à eux 11 106 euros (9 395 euros en 2006).

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



15.2. MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF "COMEX"

La rémunération des mandataires sociaux membres du "COMEX" est fixée chaque année par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Pour les membres du "COMEX" non mandataires sociaux, les rémunérations sont fixées par la Direction générale. Les propositions de rémunération s'attachent à assurer une compétitivité raisonnable de ces rémunérations vis-à-vis du marché extérieur et reposent sur des comparaisons externes effectuées régulièrement par la Direction des Relations Humaines et des consultants externes sur un panel important et cohérent avec des groupes de taille et d'activité comparable.

La rémunération de chacun des membres du "COMEX" comprend une partie fixe et une partie variable. La part variable est fondée sur un certain nombre de critères et objectifs précis. Les objectifs des mandataires sociaux sont déterminés en Comité des rémunérations et transmis pour approbation au Conseil d'administration.

En 2007, la partie variable ne pouvait en aucun cas dépasser un pourcentage de la rémunération fixe annuelle brute d'un niveau maximum de :

- ✦ 80 % pour le Président-Directeur général (100 % à partir de l'année 2008)* ;
- ✦ 30 % pour les mandataires sociaux et autres membres du "COMEX" (50 % pour les mandataires sociaux à partir de l'année 2008) *.

* Déterminée par le Comité des rémunérations.

Pour les mandataires sociaux, l'évolution des fourchettes de variables à compter de 2008 a été proposée par le Comité des rémunérations du 11 décembre 2007 et approuvée par le Conseil d'administration du 12 décembre 2007.

Les objectifs sont fondés en fonction des mandataires sociaux et membres du "COMEX" concernés sur différents critères comme par exemple :

- ✦ des résultats économiques effectifs (ROCE, résultat opérationnel...) ;
- ✦ des résultats financiers (endettement, trésorerie, BFR...) ;
- ✦ l'accomplissement en temps et au budget de gros investissements ou de projets industriels majeurs ;
- ✦ des actions à mener et à réaliser en matière de développement et de croissance ;
- ✦ des résultats "managériaux" d'animation et de motivation d'équipes ;
- ✦ des propositions de stratégies et de projets ;
- ✦ des objectifs dans le domaine de la sécurité, de l'environnement, de la santé et du risque industriel.

Chaque année, le Comité des rémunérations propose pour approbation du Conseil d'administration pour le Président-Directeur général et les trois autres mandataires sociaux, une pondération relative de tout ou partie des critères cités ci-dessus ainsi que, le cas échéant, certains objectifs spécifiques en fonction des responsabilités de chacun et de la situation de la Société. Les objectifs pour 2008 des mandataires sociaux, y compris le Président-Directeur général, ont été élaborés par le Comité des rémunérations du 24 janvier 2008 et approuvés par le Conseil d'administration du 20 février 2008.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



➤ 15.2.1. Montant

Le détail de la répartition individuelle du montant des rémunérations brutes attribuées en 2007 aux membres du Comité exécutif "COMEX" du Groupe (8 personnes au total) s'est élevé en total à 2 064 520 euros (2 299 924 euros en 2006 – 6 personnes au total) et se répartit ainsi :

(en euros)	Période	Part fixe ⁽⁵⁾	Part variable ⁽⁶⁾	Avantage en nature	Autres dont congés médailles	Jetons de Présence	Total
Patrick BUFFET ^{(1) (2)}	2007	406 922	325 538	1 383		18 223	752 066
Président-Directeur général	2006	-	-			-	0
Jacques BACARDATS ^{(1) (3)}	2007	181 850	83 180			9 723	274 753
Président-Directeur général	2006	505 245	252 038			15 188	772 471
Georges DUVAL ⁽¹⁾	2007	234 107	42 872	2 605		19 000	298 584
Directeur général délégué	2006	224 438	43 129			7 623	275 190
Alain ROBERT ^{(1) (4)}	2007	277 823	45 628		100 770	7 445	431 666
Directeur général délégué	2006	278 755	33 105			7 565	319 425
Philippe VECTEN ^{(1) (7)}	2007	210 260	43 003		9 145	9 020	271 428
Directeur général délégué	2006	-	-			-	0
Dominique FRANCHOT	2007	259 141	66 079	3 323	33 287	1 372	363 202
Directeur des Relations Humaines	2006	265 929	37 465			0	303 394
Jean-Didier DUJARDIN	2007	222 317	30 347	3 461		5 615	261 740
Directeur administratif et financier	2006	218 623	29 743			7 565	255 931
Catherine TISSOT-COLLE	2007	136 330	11 797	2 132	12 888		163 147
Directeur Communication Interne et Développement Durable	2006	-	-			-	0

(1) Mandataires sociaux.

(2) À partir du 25 avril 2007.

(3) Jusqu'au 25 avril 2007.

(4) Jusqu'au 12 décembre 2007.

(5) Salaires versés en 2007.

(6) Sommes dues au titre de l'exercice 2007 et versées en 2008. En cohérence avec la loi pour la confiance et la modernisation de l'économie du 26 juillet 2005, la part variable correspond à la part de l'année N versée en N + 1.

(7) Mandataire social à partir du 23 mai 2007 et membre du "COMEX" depuis le 1^{er} janvier 2007.

Les membres du "COMEX" bénéficient en outre du régime collectif d'intéressement. Les sommes versées à ce titre en 2007, au titre de l'année 2006, s'élèvent individuellement à 15 534 euros dans le respect du plafond prévu par la loi.

Le montant des dix plus fortes rémunérations versées par Eramet au titre de l'année 2007 s'élève à 3 800 828 euros et a fait l'objet d'une certification des Commissaires aux comptes.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



15.3. MANDATAIRES SOCIAUX - RÉMUNÉRATIONS

Le montant des rémunérations brutes attribuées en 2007 aux mandataires sociaux s'est élevé en total à 2 749 412 euros (contre 2 249 476 euros en 2006).

La répartition est la suivante (en euros) :

	2007	2006
Patrick BUFFET	752 066	-
Jacques BACARDATS*	274 753	772 471
Patrick ANDRÉ	-	353 488
Rémy AUTEBERT	21 575	8 623
Cyrille DUVAL	188 480	172 262
Édouard DUVAL*	248 105	233 132
Georges DUVAL*	298 584	275 190
Patrick DUVAL	18 000	7 623
Pierre-Noël GIRAUD	14 000	7 623
François HENROT	2 000	7 623
Gilbert LEHMANN	31 000	9 623
Louis MAPOU	22 405	12 503
Harold MARTIN	12 000	9 148
Alain ROBERT*	431 666	319 425
Jacques ROSSIGNOL	33 000	10 623
Michel SOMNOLET	58 725	22 773
Antoine TREUILLE	38 625	16 723
Frédéric TONA	33 000	10 623
Philippe VECTEN	271 428	-
Total	2 749 412	2 249 476

* Personnes bénéficiant d'un régime complémentaire spécifique.

15.4. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Eramet a mis en place, il y a plusieurs années, un régime collectif de retraite complémentaire à prestations définies pour un groupe de cadres supérieurs qui remplissait des conditions restrictives d'éligibilité requises. La gestion de ce régime est assurée par une compagnie d'assurance externe (AXA).

Certains mandataires sociaux (cf. tableau ci-dessus) bénéficient de ce régime de retraite complémentaire spécifique qui stipule qu'ils peuvent bénéficier, en cas de possibilité de liquidation à taux plein au regard de la sécurité sociale, de leurs droits à la retraite chez Eramet (soit à partir de 60 ans) d'environ 63 % de leur salaire brut, plafonné à un niveau défini par le règlement intérieur du régime, pour une ancienneté minimum de dix ans.

Cette disposition est nécessairement aléatoire, car n'intervenant qu'au moment du départ effectif en retraite ou de cessation d'activité. Suivant le dernier calcul actuarial réalisé, la valeur actuelle de la part estimée des deux mandataires sociaux aujourd'hui concernés et présents au 31 décembre 2007 dans le montant total des engagements liés aux services passés de l'ensemble des bénéficiaires de ce régime supplémentaire de retraite s'élève à 1,3 million d'euros à fin décembre 2007 (quatre mandataires sociaux en 2006 pour un montant de 5,6 millions d'euros).



15.5. AUTRES ENGAGEMENTS

Au titre de son contrat de mandataire social du 26 avril 2007, Monsieur Patrick Buffet bénéficie d'une indemnité de fin de mandat, dont les conditions de versement ont été mises en conformité par le Conseil d'administration du 20 février 2008 avec les dispositions de la loi du 21 août 2007 dite loi "TEPA" conduisant à un nouveau contrat de mandataire social approuvé par le Conseil d'administration et signé le 20 février 2008.

Les autres mandataires sociaux ne bénéficient pas d'engagement ou de promesse relatif à l'octroi d'une indemnité de départ au titre de leur mandat social.

En cas d'OPA hostile, une garantie spécifique sur une durée limitée décidée en 2005 a été mise en œuvre au profit de seize cadres dirigeants du Groupe non mandataires sociaux (membres du Comité exécutif Groupe et de "COMEX" Branches essentiellement). Cette garantie est estimée à 5,6 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Certains salariés (cadres dirigeants notamment) bénéficient, au titre de leur contrat de travail, d'indemnités contractuelles calculées sur une base allant d'une à deux années de salaires, intégrant également les droits acquis en application de la convention collective dont ils dépendent. En 2007, Monsieur Alain Robert a perçu un montant de 0,7 million d'euros à l'occasion de son départ en retraite ; cette somme correspondant aux droits conventionnels et contractuels acquis au sein du groupe Eramet après 38 années passées à son service. Au titre de son départ, Monsieur Jacques Bacardats a perçu, en sus d'un préavis non effectué d'un montant de 0,6 million d'euros, une somme de 1,6 million d'euros, lié notamment à l'exercice des droits acquis à titre conventionnel et contractuel et bénéficiera d'une indemnité "clause de non-concurrence" d'un montant de 0,8 million d'euros, payable en 2009. Tous ces montants, y compris les charges sociales, ont été payés ou provisionnés au 31 décembre 2007.

15.6. RAPPORT SPÉCIAL SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Conformément aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3, un rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions a été établi par le Conseil d'administration suite à la décision d'attribuer 26 000 actions gratuites prise par les Conseils du 25 avril 2007 et du 23 juillet 2007 (le détail des

attributions est indiqué au chapitre 17.9.4.). Le Conseil d'administration du 23 juillet 2007 a actualisé les règlements des plans d'actions gratuites pour imposer aux mandataires sociaux le maintien de 20 % de leurs actions pendant la durée de leurs mandats.

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
A

Fonctionnement des organes d'administration et de direction



16.

➤ Sommaire

16.1. Mode de fonctionnement	102
16.2. Règles d'organisation du Conseil d'administration	102
16.2.1. Charte de l'administrateur	102
16.2.2. Réunions du Conseil	103
16.2.3. Règlement intérieur/Comités	103
16.2.4. Taux de présence aux Conseils/Comités	104
16.2.5. Activité des Comités en 2007	104

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



Eramet se conforme au régime du gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

16.1. MODE DE FONCTIONNEMENT

La Direction générale de la Société est organisée depuis le 3 juillet 2003 par un Comité exécutif « COMEX » et par un Comité de direction international (International Management Committee – IMC) depuis septembre 2004 tous deux présidés par le Président-Directeur général.

Le Comité exécutif, centre de décision pour le Groupe et les Branches, est constitué du Président-Directeur général, des trois Directeurs de Branches, du Directeur des Relations Humaines, du Directeur administratif et financier, ainsi que du Directeur de la Communication et du Développement Durable.

Le Comité de direction international réunit trimestriellement les membres du Comité exécutif, le Directeur général d'Erasteel, le Directeur général d'Aubert & Duval, le Président d'Eramet International, le Directeur général de la société Le Nickel-SLN, le Directeur général de Comilog et le Directeur d'Eramet China.

En relation avec le Comité exécutif, les réunions mensuelles de Branches présidées par le Président-Directeur général sont des centres de décision important relatifs au Groupe. Elles permettent de suivre le reporting mensuel et de définir les choix essentiels opérationnels concernant les Branches.

Les trois Directeurs de Branche sont chacun Directeur général délégué et assurent également certaines fonctions au niveau du Groupe. Georges Duval (Alliages) a la responsabilité des Achats, Alain Robert (Nickel) suivait la Recherche et le Développement ainsi que l'Ingénierie ; il a été remplacé par Dominique Franchot le 1^{er} janvier 2008 pour les aspects financiers, administratifs et Relations Humaines. Les Directions Administration et Finances, Relations Humaines, ainsi qu'Eramet International, rapportent au Président. Le Directeur administratif et financier, Jean-Didier Dujardin, supervise également les systèmes d'informations. Le fait que les Directeurs « Corporate » des fonctions supports (Direction des Relations Humaines-Hygiène Santé & Sécurité, Direction administrative et financière et Direction de la Communication et du Développement Durable) soient membres du « COMEX » renforce l'efficacité et la cohérence de leur action. L'objectif est de permettre aux fonctions transversales de remplir leurs trois missions essentielles : une mission opérationnelle, une mission de pilotage, et une mission de service aux Branches. Par ailleurs, la Direction du Développement, la Direction de la Stratégie et de la Communication Financière et la Direction Chine sont rattachées directement au Président.

16.2. RÈGLES D'ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

➤ 16.2.1. Charte de l'administrateur

Tout nouvel administrateur élu par l'Assemblée ou coopté par le Conseil, qu'il soit administrateur à titre personnel ou représentant permanent d'une personne morale, adhère à une charte qui rappelle, d'une façon générale, la mission des administrateurs, les principes qui gouvernent leur action et les règles de comportement imposés par les lois en vigueur et les statuts de la Société.

Cette charte, qui a été adoptée par le Conseil dans sa réunion du 15 septembre 1999, insiste en particulier sur la compétence des administrateurs, leur devoir à l'information, leur présence tant aux réunions du Conseil que, dans la mesure du possible, aux Assemblées, et leur indépendance. Les membres

du Conseil sont notamment invités, à tout moment, à veiller à ne pas se trouver en conflit d'intérêts, directement ou indirectement, entre la Société et une société dans laquelle ils exerceraient une fonction. Une telle situation, qui doit être révélée au Conseil, devrait conduire, selon le cas, soit à un refus de nomination ou à une démission (conflit structure), soit à l'abstention (conflit ponctuel). L'obligation de secret professionnel et de non-intervention sur les titres de la Société, en cas de détention d'informations significatives non encore publiques, est également rappelée. La règle de non-intervention sur les titres de la Société fait l'objet d'une procédure applicable aux mandataires sociaux et aux cadres dirigeants. Cette procédure a été approuvée par le Conseil d'administration du 9 mars 2005.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



➤ 16.2.2. Réunions du Conseil

Convocations : les réunions se font, aussi souvent que nécessaire, sur convocation du Président conformément à la loi, adressées par tous moyens, y compris par la voie électronique, à ses membres, en principe une semaine avant la date de réunion du Conseil. Les réunions peuvent désormais aussi se tenir par téléphone, en application des dispositions du Règlement Intérieur du Conseil.

Déroulement des séances :

- un dossier comportant des fiches sur la plupart des points de l'ordre du jour est remis à chaque participant au Conseil en début de séance ;
- la réunion commence, en général, par un exposé préliminaire du Président sur les faits marquants de la période précédente, puis un état de la marche de chacune des trois Branches. Un projet particulièrement important dans le cadre de la stratégie du Groupe peut être présenté ;

- en fin de séance, un projet de communiqué est en général soumis pour avis aux administrateurs et est publié en fin de journée ou le lendemain avant 8 heures, pour faire part des principales évolutions de la Société susceptibles d'intéresser le marché.

Procès-verbal : le procès-verbal du Conseil est établi par le secrétaire du Conseil (en principe, le Directeur juridique de la Société) et soumis par le Président à l'approbation des administrateurs lors du Conseil suivant, le projet étant adressé à chaque participant (administrateurs, censeurs et délégués du Comité central d'entreprise, avec la convocation et l'ordre du jour, environ une semaine avant la date de réunion du Conseil).

Fonctionnement effectif du Conseil d'administration : le bilan détaillé du fonctionnement du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2007 a été effectué dans le rapport du Président qui sera présenté à l'Assemblée Générale du 16 avril 2008, en application de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce (cf. annexe 1).

➤ 16.2.3. Règlement intérieur/Comités

Le Conseil a adopté un règlement intérieur le 6 septembre 2006, précisant son organisation qui repose notamment sur la mise en place en son sein de différents Comités. Le règlement intérieur est disponible auprès du secrétaire du Conseil d'administration au siège social de la Société.

Le Conseil du 25 avril 2007, tout en modifiant leur composition compte tenu de la nomination de nouveaux administrateurs, a confirmé la reconduction des trois Comités existants depuis 2003. Confirmant son désir de voir la Société devenir un exemple dans les pratiques de bonne gouvernance, en orientant ses préoccupations d'avantage sur l'avenir que sur le passé, et en suivant en cela les préconisations du rapport Bouton, il a précisé la composition, l'organisation et le fonctionnement des Comités.

Le Comité d'audit

Ce Comité a préparé sa propre charte, en vue de préciser sa composition (3 membres), son fonctionnement, ses missions, et la rémunération de ses membres. Cette charte a été adoptée définitivement par le Conseil du 10 décembre 2003. Ce Comité s'est donné pour mission l'examen, outre des plans d'audit internes et l'analyse des comptes semestriels et annuels, le suivi des contentieux importants, la politique de gestion des changes et de placements, l'actualité comptable et l'application de la loi Sécurité financière. Ce Comité s'est réuni quatre fois en 2007 (6 mars, 28 août, 29 octobre et 11 décembre).

Composition actuelle du Comité : Antoine Treuille, Michel Somnolet et Gilbert Lehmann.

Le Comité des rémunérations

Composé de trois administrateurs, dont deux administrateurs indépendants, il est assisté d'un Secrétaire Administratif désigné par les membres du Comité sur proposition du Président-Directeur général. C'est à ce titre que Dominique Franchot, Directeur des Relations Humaines Groupe, a été nommé dans cette fonction. Il a été établi, par ailleurs, un règlement relatif au fonctionnement du Comité. Ce Comité s'est réuni six fois en 2007 (12 janvier, 25 avril, 8 juin, 19 juillet, 28 août et 11 décembre).

Composition actuelle du Comité : Jacques Rossignol, Michel Somnolet, Frédéric Tona.

Le Comité de sélection

Composé de quatre administrateurs et du Président, il propose la nomination des mandataires sociaux placés à la tête de chacune des trois Branches de la Société. Ce Comité s'est réuni deux fois en 2007 (15 mai et 11 décembre).

Composition actuelle du Comité : Patrick Buffet, Cyrille Duval, Édouard Duval, Gilbert Lehmann.

Secrétaire du Comité : Dominique Franchot.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



➤ 16.2.4. Taux de présence aux Conseils/Comités

Taux de présence	2007	2006	2005
Conseil d'administration	82 %	79 %	87 %
Comité d'audit	100 %	100 %	78 %
Comité des rémunérations	100 %	100 %	89 %
Comité de sélection	100 %	NA	NA

➤ 16.2.5. Activité des Comités en 2007

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit a, comme traditionnellement, procédé à l'examen des comptes de l'exercice 2006 et semestriels de l'exercice 2007.

Lors de la séance du 6 mars 2007, un point particulier a été effectué concernant les différentes couvertures réalisées par le Groupe, notamment sur les couvertures Matières (Nickel et fioul).

Lors de la séance du 28 août 2007, une analyse du suivi des risques, de leur traduction comptable et les conséquences sur la communication financière, a été présentée et commentée. Les nouvelles règles de communication financière, concernant notamment l'information trimestrielle, ont été abordées et il a été décidé de réunir le Comité d'audit au moment de la communication trimestrielle du troisième trimestre. Un point a également été effectué sur la police d'assurance des mandataires sociaux et sur les conséquences de la crise des subprimes sur les placements de trésorerie.

Lors de la séance du 29 octobre 2007, qui s'est tenue par téléphone, l'information financière trimestrielle a été revue tenant compte des recommandations de l'AMF.

Lors de la séance du 11 décembre 2007, une présentation des missions d'audit interne réalisées en 2007 a été effectuée et les propositions d'audit pour 2008 ont été soumises au Comité. L'audit de l'ensemble des contrats commerciaux intra-groupe a également été présenté. Le suivi, l'évaluation et la comptabilisation des provisions environnement, notamment les provisions

pour remise en état des sites, ont été expliqués au Comité. Enfin, les règles de gestion de la Société Metal Securities (société de trésorerie du Groupe) ont été présentées.

Le Comité des rémunérations

Le Comité s'est réuni six fois en 2007, afin de traiter des questions relatives à la rémunération fixe et variable des mandataires sociaux d'Eramet et de travailler sur les conséquences liées aux différents changements et évolutions intervenus au cours de l'exercice 2007, concernant le départ ou l'arrivée de certains mandataires sociaux (Monsieur Jacques Bacardats, Monsieur Patrick Buffet, Monsieur Alain Robert, Monsieur Philippe Vecten et Monsieur Bertrand Madelin). Le détail de ces séances est expliqué dans le rapport du Président du Conseil d'administration figurant en annexe.

Le Comité de sélection

Le Comité de sélection s'est réuni deux fois, afin de proposer la nomination de Monsieur Philippe Vecten comme Directeur général délégué d'Eramet, en charge de la branche Manganèse et de Monsieur Bertrand Madelin comme Directeur général délégué d'Eramet, en charge de la branche Nickel à compter du 1^{er} janvier 2008. Le détail de ces séances est expliqué dans le rapport du Président du Conseil d'administration figurant en annexe 1.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

Salariés



17.

➤ Sommaire

		01
		02
		03
		04
		05
		06
		07
		08
		09
		10
		11
		12
		13
		14
		15
		16
		17
		18
		19
		20
		21
		22
		23
		24
		25
		A
17.1. Politique sociale	106	
17.2. Les grands axes de la politique ressources humaines en 2007	106	
17.3. Effectifs	107	
17.3.1. Évolutions des effectifs par zone géographique	107	
17.3.2. Répartition des effectifs par type de contrats de travail	108	
17.3.3. Répartition des effectifs par sexe	108	
17.3.4. Répartition des effectifs par catégories socioprofessionnelles	109	
17.3.5. Âge moyen	110	
17.3.6. Ancienneté	110	
17.3.7. Groupe	111	
17.3.8. Branche Nickel	111	
17.3.9. Branche Manganèse	111	
17.3.10. Branche Alliages	111	
17.3.11. Le turnover et la gestion des effectifs	112	
17.4. Organisation du travail et rémunération	112	
17.4.1. Temps de travail	112	
17.4.2. Politique de rémunération	112	
17.5. Dialogue social	113	
17.6. Formation	113	
17.7. Schémas d'intéressement du personnel	114	
17.7.1. Accords d'intéressement et de participation	114	
17.8. Hygiène, Sécurité et Santé	115	
17.8.1. Sécurité	115	
17.8.2. Audits sécurité	116	
17.8.3. Réunions du "Club Sécurité"	117	
17.8.4. Hygiène et Santé	117	
17.9. Intérêts capitalistiques des dirigeants	117	
17.9.1. Intérêts indirects	117	
17.9.2. Intérêts capitalistiques directs au 31 décembre 2007	118	
17.9.3. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	118	
17.9.4. Plans de souscription et/ou d'achat d'actions	119	



17.1. POLITIQUE SOCIALE

Le groupe Eramet est composé de sociétés dont les activités doivent s'intégrer dans des contextes locaux spécifiques. Ces dernières revêtent une dimension internationale très prononcée (plus de 65 % de l'effectif du Groupe travaille hors de France métropolitaine) tant au niveau production industrielle que commercialisation et gestion. La gestion des ressources humaines du Groupe s'en trouve ainsi décentralisée tout en s'appuyant sur des principes forts et des outils communs à l'ensemble des sociétés et sites du Groupe, indispensables à la mise en œuvre d'une politique sociale sur le long terme et avec mobilités et évolutions nécessaires.

Les fondements de la politique sociale du groupe Eramet reposent sur des cadres d'actions communs, sur une mise en œuvre décentralisée avec le reporting correspondant et sur la volonté clairement affichée :

- de dialoguer avec les partenaires sociaux, tant de manière formelle (Politique de rémunération, Formation, Protection sociale, Gestion de l'emploi) qu'au quotidien et de manière plus informelle sur les sites ;

- d'associer les collaborateurs à la vie de leur Société et du Groupe au travers d'une information claire et régulière (journaux d'entreprise et de sites à diffusion régulière, intranet groupe) ;
- d'impliquer fortement le management du Groupe (séminaires d'informations et d'échanges, réunions avec l'encadrement du Groupe et des sociétés qui le composent, mobilité et évolution de carrière intra et inter Branches).

Le groupe Eramet considère que les femmes et les hommes qui constituent sa communauté sont le véritable levier de la performance. C'est d'eux que dépend la qualité de la relation client qui est au cœur des projets d'entreprises du Groupe. C'est d'eux que dépendent les développements futurs fondés sur un leadership technique renforcé et sur une expression la plus complète possible de leurs compétences managériales et techniques. C'est d'eux dont dépendent la maîtrise de la gestion et l'excellence opérationnelle dans chacun des métiers.

17.2. LES GRANDS AXES DE LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES EN 2007

La gestion des ressources humaines au sein du Groupe revêt deux dimensions. Une dimension partagée au niveau du Groupe et qui concerne la gestion des cadres et de leur mobilité et la mise en œuvre d'un certain nombre d'orientations sociales (Protection du salarié contre les aléas de la vie, Santé et Sécurité, Formation, Appréciation...). Une dimension de gestion au plus près du terrain, des préoccupations des salariés et de la culture du pays et de l'entreprise.

La gestion des ressources humaines du groupe Eramet s'organise donc sur ces deux plans.

En 2007, plusieurs chantiers RH initiés dans le cadre du projet Leaders ont abouti. On notera ainsi :

- la mise en place d'un dispositif homogène de politiques et de mesures d'accompagnement de la mobilité nationale et internationale ;

- la cartographie des cadres mobiles au sein du Groupe par filières de métiers et la Direction ainsi que la gestion des talents et des potentiels ;
- le lancement et le déploiement d'Erajob, portail intranet de diffusion des postes à pourvoir au sein du Groupe ;
- la mise en place d'un dispositif formalisé et commun à l'ensemble du Groupe d'évaluation de la performance des cadres ;
- en matière de recrutement, la redynamisation des relations écoles et de la communication institutionnelle au travers d'une campagne d'image afin d'améliorer la notoriété du Groupe, son attractivité et sa visibilité auprès des jeunes diplômés ;
- le déploiement de la formation managériale (ELP) qui connaît un vif succès.

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



17.3. EFFECTIFS

Les effectifs gérés à la clôture de l'exercice se montent à 14 922 personnes (14 439 au 31 décembre 2006), dont 14 507 (14 007 au 31 décembre 2006) pour les sociétés consolidées.

➤ 17.3.1. Évolutions des effectifs par zone géographique

Au cours des trois dernières années (2005, 2006 et 2007) les effectifs du Groupe se sont accrus de 810 personnes. Sur la seule année 2007, les effectifs ont augmenté de 3,3 %. Toutes les Branches ont vu leurs effectifs augmenter au cours des trois dernières années. Ainsi, la branche Nickel (+ 384 personnes) a connu une hausse de 15 % en trois ans, la branche Manganèse (+ 235 personnes) une hausse de 3,6 % et la branche Alliages (+ 164 personnes) une hausse de 3,4 %.

Pour la branche Nickel, l'année 2007 montre une croissance des effectifs de l'ordre de 6,3 %. Les effectifs de Weda Bay en Indonésie sont intégrés dans ces chiffres depuis cette année.

Après la période 2002/2004, qui avait vu la branche Manganèse restructurer ses activités et donc diminuer ses effectifs, puis l'année 2005 durant laquelle les effectifs ont crû du fait de l'arrivée de la SETRAG (transport ferroviaire au Gabon : + 1 306 personnes), l'année 2006 avait vu les effectifs de la Branche se stabiliser. 2007 est marqué par un retour à la croissance des effectifs de + 3,3 %.

Pour la branche Alliages, l'année 2007, tout comme l'année 2006, a vu une légère croissance des effectifs (+ 77 personnes).

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



	FRANCE			AUTRES PAYS D'EUROPE			AMÉRIQUE DU NORD			ASIE			AUTRES ZONES			TOTAL		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007
Holding	214	232	244	0	0	0	13	11	11	19	18	18	1	0	1	247	261	274
Branche Nickel	341	349	360	0	0	0	0	0	0	0	157	197	2 221	2 265	2 389	2 562	2 771	2 946
Branche Alliages	4 159	4 165	4 242	589	643	629	37	45	34	25	43	68	9	10	10	4 819	4 906	4 983
Branche Manganèse	137	135	133	570	559	558	893	871	915	2 118	2 155	2 287	2 766	2 781	2 826	6 484	6 501	6 719
Total	4 851	4 881	4 979	1 159	1 202	1 187	943	927	960	2 162	2 373	2 570	4 997	5 056	5 226	14 112	14 439	14 922

➤ 17.3.2. Répartition des effectifs par type de contrats de travail

La technicité des métiers de la mine et de la métallurgie impose un apprentissage professionnel long. Le recours à des contrats de travail à durée courte est donc très minoritaire, soit de l'ordre de 3 % des effectifs hors Chine où la pratique du contrat court est plus répandue et correspond à des modes de management spécifiques à ce pays.

	CDI			CDD			TOTAL		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007
Holding	234	249	262	13	12	12	247	261	274
Branche Nickel	2 491	2 537	2 681	71	234	265	2 562	2 771	2 946
Branche Alliages	4 693	4 747	4 815	126	159	168	4 819	4 906	4 983
Branche Manganèse	5 209	5 100	5 324	1 275	1 401	1 395	6 484	6 501	6 719
Total	12 627	12 633	13 082	1 485	1 806	1 840	14 112	14 439	14 922

➤ 17.3.3. Répartition des effectifs par sexe

Traditionnellement peu féminisés, les métiers de la mine et de la métallurgie demeurent principalement masculins, comme l'indique le tableau ci-dessous, d'où il ressort que les femmes représentent environ 14 % de l'effectif total. C'est en Chine qu'elles sont proportionnellement les plus nombreuses : elles représentent environ le quart de l'effectif.

	HOMMES			FEMMES			TOTAL		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007
Holding	163	167	176	84	94	98	247	261	274
Branche Nickel	2 352	2 526	2 654	210	245	292	2 562	2 771	2 946
Branche Alliages	4 182	4 264	4 311	637	642	672	4 819	4 906	4 983
Branche Manganèse	5 377	5 428	5 628	1 107	1 073	1 091	6 484	6 501	6 719
Total	12 074	12 385	12 769	2 038	2 054	2 153	14 112	14 439	14 922



➤ 17.3.4. Répartition des effectifs par catégories socioprofessionnelles

La notion de catégorie socioprofessionnelle au sens français du terme est difficilement transposable à tous les pays d'implantation du Groupe. Toutefois, les sociétés situées en France métropolitaine, en Nouvelle-Calédonie et au Gabon ont ces notions en commun. Compte tenu du fait que cela représente près de 70 % de l'effectif, il est apparu pertinent de conserver les définitions suivantes :

Cadres : *executives, managers, post-graduate staff, civil engineers (white collars).*

ETAM : *(employés, Techniciens, Agents de Maîtrise): clerks, technicians, foremen (white collars).*

Ouvriers : *workers (blue collars).*

La répartition des collaborateurs par catégorie reste relativement stable sur les trois dernières années, avec néanmoins une tendance sensible à la hausse des qualifications : les ouvriers représentaient ainsi 63 % de l'effectif en 2005 contre 60,7 % en 2007, les ETAM représentaient 26,3 % de l'effectif en 2005 contre 29 % aujourd'hui, les cadres enfin représentaient 9,8 % de l'effectif en 2005 et désormais 10,1 % ; ceci étant lié tout à la fois à l'augmentation rapide des besoins en management et technicité et au développement des projets du Groupe.

	OUVRIERS			ETAM			CADRES			TOTAL		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007
Holding	0	0	0	93	99	106	154	162	168	247	261	274
Branche Nickel	1 600	1 627	1 717	780	944	998	182	200	231	2 562	2 771	2 946
Branche Alliages	2 890	2 884	2 961	1 498	1 581	1 570	431	441	452	4 819	4 906	4 983
Branche Manganèse	4 427	4 391	4 394	1 430	1 479	1 657	627	631	668	6 484	6 501	6 719
Total	8 917	8 902	9 072	3 801	4 103	4 331	1 394	1 434	1 519	14 112	14 439	14 922

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



➤ 17.3.5. Âge moyen

L'âge moyen, comme l'indique le tableau ci-dessous, est relativement constant par catégories professionnelles ainsi que par Branches, à l'exception des collaborateurs de la branche Nickel (essentiellement en Nouvelle-Calédonie) dont l'âge moyen est inférieur de près de quatre ans à ceux des autres Branches et autres catégories professionnelles.

On note par ailleurs au cours des trois dernières années un rajeunissement sensible des effectifs, en particulier pour les ETAM et les cadres.

Les collaborateurs de plus de 50 ans représentent 24 % de l'effectif total, ceux âgés de 30 ans et moins représentent un peu plus de 17 % de l'effectif total, en légère progression par rapport aux années précédentes.

La GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) est un outil RH en développement progressif et significatif.

	OUVRIERS			ETAM			CADRES		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007
Holding	0,00	0,00	0,00	45,00	44,30	43,46	46,00	44,59	45,44
Branche Nickel	38,63	37,23	36,48	43,75	42,48	34,48	42,78	42,27	39,43
Branche Alliages	41,76	40,59	41,10	43,94	42,95	43,58	45,41	45,61	44,72
Branche Manganèse	40,67	40,68	40,15	42,79	43,20	42,68	46,09	44,82	45,73
Total	40,66	40,02	39,76	43,47	42,96	41,13	45,40	44,68	44,44

➤ 17.3.6. Ancienneté

	OUVRIERS			ETAM			CADRES		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007
Holding	0,00	0,00	0,00	17,00	15,14	13,94	12,00	10,22	10,73
Branche Nickel	12,19	11,56	10,45	18,16	15,74	13,77	9,95	9,65	8,36
Branche Alliages	17,47	16,58	16,35	19,30	17,96	18,03	12,91	12,84	11,20
Branche Manganèse	16,26	15,90	15,33	18,25	18,06	16,95	15,79	16,22	15,29
Total	15,92	15,33	14,74	18,59	17,42	16,53	13,73	13,59	12,51

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

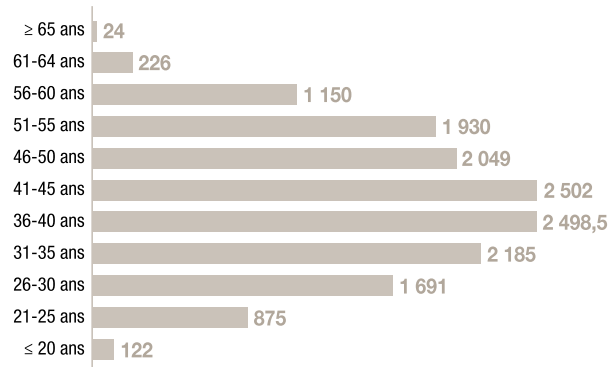
24

25

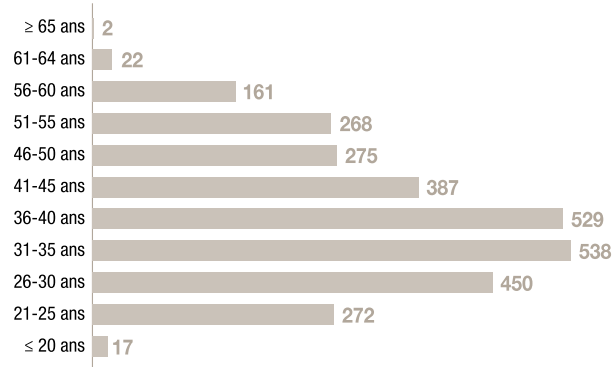
A



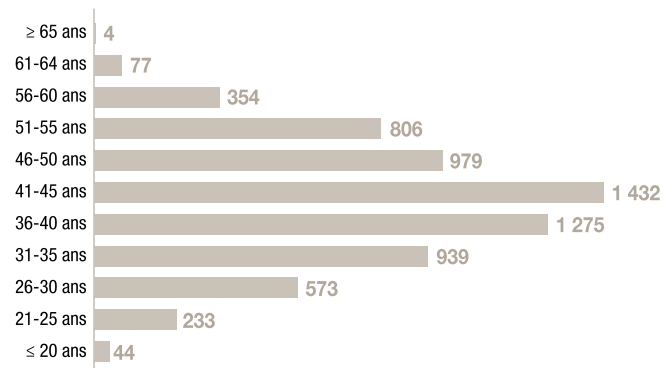
➤ 17.3.7. Groupe



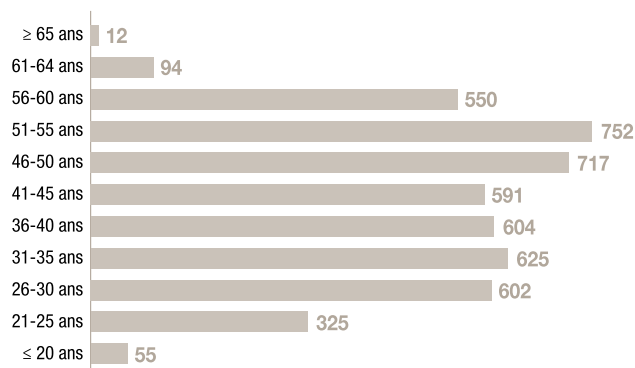
➤ 17.3.8. Branche Nickel



➤ 17.3.9. Branche Manganèse



➤ 17.3.10. Branche Alliages



- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



➤ 17.3.11. Le turnover et la gestion des effectifs

Le tableau ci-dessous donne une indication du turn-over par pays au sein du Groupe.

Défini comme la somme des sorties de l'année (hors décès et fins de CDD), divisée par les effectifs de fin d'année, le turn-over était de l'ordre de 4,2 % en 2005, puis de 5,1 % en 2006 et enfin de 6,2 % en 2007.

Le solde de créations d'emplois (entrées – sorties) a fortement crû au cours des trois dernières années : il était de 44 emplois en 2005, puis 290 emplois en 2006 et 451 emplois pour l'année 2007.

	ENTRÉES									SORTIES								
	Embauches extérieures et Autres			Licenciements			Retraites et pré-retraites			Démissions			Autres			Total		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007
	France Métropolitaine	469	527	656	104	37	59	107	141	156	85	89	105	191	207	230	487	474
Nouvelle-Calédonie	109	173	276	45	77	76	13	12	36	12	12	10	17	38	26	87	139	148
Europe Hors France	16	102	116	1	18	20	21	29	27	19	46	64	23	14	11	64	107	122
USA	45	81	130	11	12	20	20	16	28	17	35	43	11	10	27	59	73	118
Gabon	193	158	223	13	30	18	0	71	19	2	3	32	43	61	91	58	165	160
Asie	0	386	349	0	33	19	0	61	94	0	16	91	0	72	20	0	182	224
Autres*	97	95	91	62	1	0	53	0	0	11	0	6	4	91	62	130	92	68
Total	929	1 522	1 841	236	208	212	214	330	360	146	201	351	289	493	467	885	1 232	1 390

* En 2005 comprend l'Asie.

17.4. ORGANISATION DU TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

➤ 17.4.1. Temps de travail

Les modalités d'organisation du temps de travail dépendent des entreprises, de la nature de leurs activités et de leur lieu d'implantation et sont définies afin de répondre au mieux aux exigences de l'activité et aux souhaits des collaborateurs. Partout où il est implanté, le groupe Eramet respecte la législation sur le temps de travail en vigueur. À titre d'indication le temps de travail est :

- ✳ en France métropolitaine : de 35 heures par semaine ;
- ✳ en Norvège : de 37 heures 30 par semaine ;
- ✳ en Nouvelle-Calédonie : de 37 heures 50 par semaine ;
- ✳ en Chine, au Gabon, aux États-Unis, en Suède : de 40 heures par semaine sur 5 jours.

➤ 17.4.2. Politique de rémunération

Les compétences et le niveau de responsabilité des collaborateurs sont rémunérés par un salaire fixe en adéquation avec l'expérience acquise et les pratiques observées pour chaque métier sur le marché. La politique de rémunération du Groupe vise à être équitable et compétitive, mais aussi adaptée aux spécificités locales des pays dans lesquels nos activités s'exercent. Des efforts d'adaptation aux marchés et en cohérence avec les outils de gestion RH ont été accomplis en 2007 (rémunération variable pour les cadres...).

Frais de personnel – charges sociales

Les salaires représentent la part principale de la rémunération du personnel. Le taux moyen de charges sociales ramenées aux salaires et traitements au

niveau du Groupe a évolué de 42 % en 2004, 39 % en 2005 et 38,4 % en 2006. En 2007, ces charges se situent selon les sites entre 40 et 46 % en France métropolitaine ou même davantage dans des pays comme la Suède (48 %). En revanche, elles sont plus faibles en Nouvelle-Calédonie (39 %) ou au Gabon (37 %).

Avantages sociaux

Dans la lignée des accords Groupe relatifs à la prévoyance gros risques et aux aléas de la vie, le groupe Eramet a souhaité faire bénéficier l'ensemble de ses salariés en France métropolitaine d'une assurance complémentaire frais de santé. Le 9 juillet 2007, Eramet et les cinq organisations syndicales représentatives dans le Groupe ont signé un accord Groupe frais de santé.



Les principes ayant guidé cette négociation sont ceux d'une plus grande cohérence, de responsabilité et de solidarité :

- ❶ cohérence entre tous les sites de production d'Eramet situés en France pour favoriser un sentiment d'équité ;
- ❷ responsabilité de l'employeur et du salarié dans leur souci conjoint de protéger la santé de la famille, l'un des biens les plus précieux ;
- ❸ solidarité des salariés entre eux et des sites les uns avec les autres.

Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2008, tous les salariés des sites de production de France métropolitaine seront affiliés au même régime, qui offre des prestations de qualité.

Ce régime est financé conjointement par le salarié et par les sociétés du groupe Eramet qui participent à hauteur de 55 % de la cotisation. Il couvre le salarié et les membres de sa famille qui en dépendent.

Par ailleurs, l'ensemble des engagements de retraite, indemnités de départ, couverture médicale, prévoyance et autres engagements vis-à-vis du personnel actif ou à la retraite, sont provisionnés selon les conventions en vigueur dans chaque pays.

La partie non couverte par les sociétés d'assurance ou les fonds de pension, notamment pour les sociétés américaines et norvégiennes, est également provisionnée (ce sont des régimes à prestations définies en général). Les engagements concernant spécifiquement ces régimes sont situés aux États-Unis (42 %), en Norvège (17 %), en Nouvelle-Calédonie (7 %) et en France (régimes spécifiques très anciens). Les autres régimes sont des régimes à

cotisations définies où les cotisations employeur sont constatées en charges de la période pour laquelle ils sont liés. Les principales hypothèses chiffrées utilisées pour le calcul de ces engagements sont détaillées dans les comptes consolidés (cf. chapitre 20.1 – note 14).

Enfin, un plan de retraite complémentaire concernant un groupe de dirigeants est lui aussi entièrement provisionné. La valeur actuarielle estimée pour ce plan au 31 décembre 2007 est de 6,9 millions d'euros (contre 9,6 millions d'euros au 31 décembre 2006).

Plans de stock-options

Il existe des plans de deux natures différentes :

- ❶ d'une part, des plans ouverts à une part très large des salariés du Groupe. Ainsi, un plan ouvert en septembre 1999 a concerné 5 646 salariés. Ce plan est arrivé à échéance en septembre 2007 : 423 450 actions du groupe Eramet ont été attribuées. Il a été créé pour accompagner le rapprochement du groupe Eramet et du groupe SIMA en 1999. Ce plan offrait à chaque bénéficiaire la possibilité d'acquérir à un cours prédéterminé 75 actions de la société Eramet. La forte croissance du cours de l'action depuis le 2^e semestre 2004 a incité de nombreux salariés à exercer leur droit de levée et de vente de leurs actions. Ainsi, 1 132 salariés ou retraités ont bénéficié de ce dispositif en 2005, 333 en 2006 et 283 en 2007 ;
- ❷ d'autre part, il existe aussi des plans spécifiques dont les bénéficiaires sont des dirigeants du Groupe.

17.5. DIALOGUE SOCIAL

En 2007, les relations sociales entre la Direction et les partenaires sociaux ont été soutenues, grâce à un dialogue social constant et au-delà des obligations légales et conventionnelles d'information et de consultation. De nombreux accords d'entreprises sont signés chaque année concernant les conditions de travail, l'emploi et les rémunérations.

Au niveau Corporate, le groupe Eramet anime deux institutions représentatives du personnel : d'une part, le Comité de Groupe qui réunit une fois par an les trente délégués des sociétés du périmètre du droit social français et par extension du droit social néo-calédonien, et, d'autre

part, le Comité d'Entreprise Européen qui réunit trente-quatre délégués des sociétés installées en Europe auxquels s'ajoutent là aussi les représentants néo-calédoniens. Les pays européens actuellement représentés au sein du Comité d'Entreprise Européen sont, outre la France : la Belgique, la Suède et la Norvège. Ce Comité se réunit une fois par an et son fonctionnement a été rendu plus fluide par la création d'un bureau restreint de 6 membres dont la fréquence de réunion est plus importante et en étroit contact avec la Direction générale et la Direction des Relations Humaines par souci d'information et de communication régulières.

17.6. FORMATION

Dans le domaine de la formation professionnelle de ses collaborateurs, le groupe Eramet accorde la priorité aux formations relatives d'une part à la sécurité et d'autre part au développement des compétences techniques visant à apporter notamment une meilleure maîtrise des procédés et de leur environnement.

Toutefois de nombreuses actions de formation concernent aussi l'utilisation des outils informatiques et des langues étrangères.

De même, les programmes d'investissements sont toujours accompagnés d'actions de formation à la conduite des nouveaux outils très significatives ainsi qu'en matière de sécurité et d'organisation du travail.

Les dépenses de formation du Groupe, en continuité avec les années précédentes, varient suivant les établissements mais se situent majoritairement entre 3 et 5 % de la masse salariale brute.

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



En 2007, à la suite des années précédentes, les efforts de formation dans le domaine de la sécurité ont gardé une place prépondérante. Ainsi, en Nouvelle-Calédonie, vingt-cinq membres des CHSCT ont été formés à la mise en place et au suivi d'actions de prévention. Deux collaborateurs de la métropole sont également venus pour une formation de neuf mois à l'ESSEL. Enfin, les formations sur trois semaines des animateurs sécurité validées par un diplôme du CNPP se sont poursuivies. Au Gabon, la quasi-totalité du personnel a été sensibilisée à la bonne utilisation des équipements de protection individuelle. À Sandouville, un plan de conduite préventive pour établir des zones de circulation des engins et des piétons a par ailleurs été mis en place.

Des efforts de formation importants ont continué à accompagner les grands projets et les investissements. C'est ainsi que pour le démarrage de l'usine d'étrépage d'Erasteel Innovative Materials de Tianjin, deux techniciens chinois sont venus se former à Commentry et un ingénieur à Erasteel Stubs et inversement, deux techniciens spécialistes de Commentry sont allés en Chine.

De nombreuses formations métiers ont été organisées en 2007 : en Nouvelle-Calédonie l'intensification des formations diplômantes avec des CAP CSI (conduite de systèmes industriels), des BP mines des DU Géosciences (niveau bac + 1). Deux techniciens sont actuellement en

métropole pour passer un Mastère, l'un à l'École des Mines de Nancy, l'autre à l'ENSAM ; formations également qualifiantes et diplômantes chez Aubert & Duval en partenariat étroit avec l'Éducation Nationale et l'UIMM, Bac Pro, Licences professionnelles, certificats paritaires de la métallurgie (CQPM). Quarante-quatre cadres et techniciens gabonais sont venus se perfectionner en France, ce qui a représenté près de 3 300 heures de formation. Chez Aubert & Duval, les formations spécifiques en métallurgie se sont poursuivies et des formations via internet sur les bases de métallurgie ont été mises en place avec le CNAM CACEMI. Un effort a été fait également pour les ingénieurs et techniciens du CRT sur les logiciels de simulation, de statistiques ou dans les secteurs du traitement des minerais.

Une action significative a marqué l'année 2007 au sein du Groupe. Il s'agit de l'action intitulée "manager par les valeurs et entretien annuel d'appréciation". Cette formation d'une journée, conçue par la DRH Groupe en étroite relation avec la CEGOS, a été suivie par 1 265 cadres du Groupe représentant dix-sept nationalités différentes. Déployée dans dix pays, en six langues, la mise en œuvre de ce programme unique à l'échelle d'Eramet aura notamment permis sur un sujet comme l'entretien annuel d'appréciation, outil essentiel de gestion des ressources humaines, de convenir d'un langage commun, fédérateur autour des valeurs managériales du Groupe

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A

17.7. SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

➤ 17.7.1. Accords d'intéressement et de participation

En France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie, des accords d'intéressement sont négociés et conclus régulièrement avec les partenaires sociaux. Ils complètent, lorsqu'elles existent, les dispositions réglementaires en matière de participation. L'intéressement est versé au personnel ayant plus de trois mois d'ancienneté au 31 décembre avec une répartition pour partie uniforme, et pour partie fonction de la rémunération annuelle brute de référence, et peut représenter jusqu'à 12 % de la masse salariale de la société considérée.

En Suède, des dispositions équivalentes existent qui sont fondées sur le rapport entre la masse salariale et le résultat.

En 2005, le montant total des sommes versées s'est élevé à 19 430 milliers d'euros soit près de 6 % des salaires du Groupe, mais près d'un peu plus de 8 % des salaires des sociétés concernées par ces versements.

En 2006, le montant total des sommes versées au titre des accords d'intéressement et de participation s'est élevé à 22 100 milliers d'euros soit plus de 6 % des salaires du Groupe mais près de 10 % des salaires des sociétés concernées par ces versements.

En 2007, le montant total des sommes versées s'est élevé à 26 400 milliers d'euros soit près de 6 % des salaires du Groupe, mais près d'un peu plus de 9 % des salaires des sociétés concernées par ces versements.



Rappel des montants pour Eramet :

Année	en milliers d'euros
2007	2 620
2006	2 031
2005	1 898
2004	2 080
2003	1 149
2002	515

Plan d'épargne Salariale

En France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie les salariés du groupe Eramet ont la possibilité d'adhérer à un Plan d'Épargne Entreprise afin

de se constituer une épargne salariale. Le Plan d'Épargne peut recevoir la prime d'intéressement, la participation aux bénéfices, ainsi que des versements volontaires effectués mensuellement ou ponctuellement par les collaborateurs. Les sociétés du Groupe participent à cette épargne sous la forme d'un abondement aux sommes versées par les salariés. Les modalités de versement de cet abondement sont variables suivant les sociétés. L'épargne est investie sous forme de Fonds Communs de Placement gérés par des institutions financières indépendantes du Groupe et contrôlés par des Conseils de surveillance paritaires.

Au 31 décembre 2007, plus de 1 200 salariés en France adhèrent au Plan d'Épargne Inter-entreprises, pour un actif total qui représente plus de 32 millions d'euros. 671 salariés ont placé leur épargne dans le fonds investi en actions du groupe Eramet, pour un encours total de plus de 14 millions d'euros à fin 2007.

17.8. HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET SANTÉ

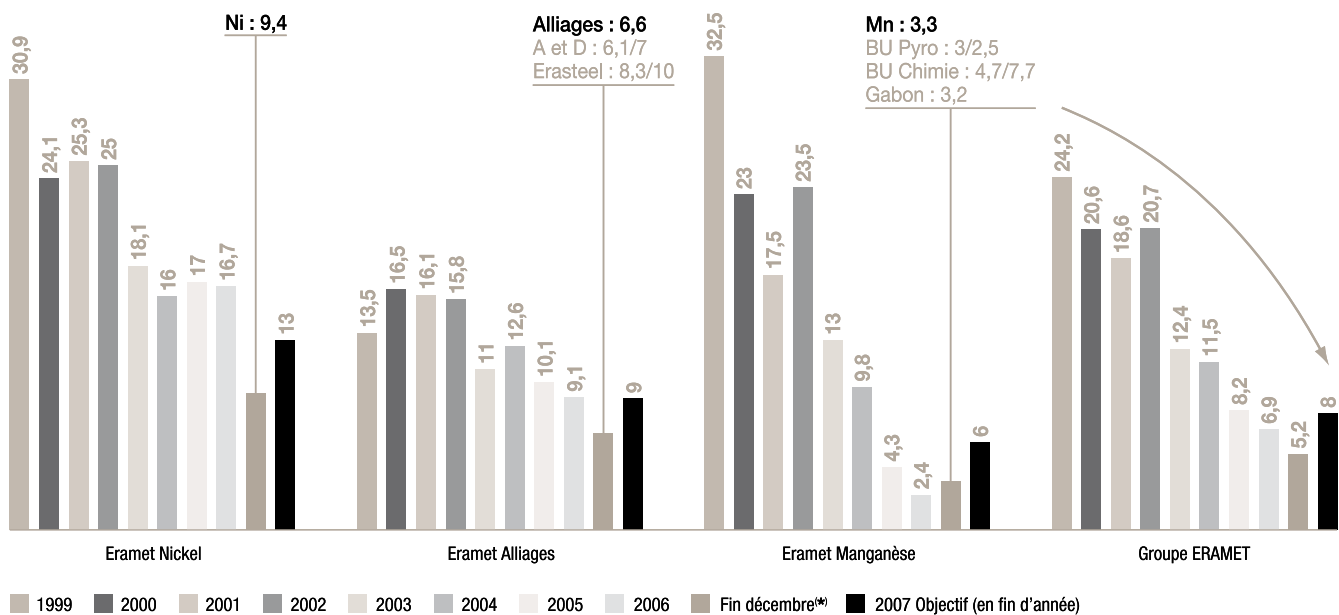
17.8.1. Sécurité

Évolution du taux de fréquence

Le taux de fréquence se définit comme le nombre d'accidents avec arrêt rapporté à un million d'heures travaillées.

Le graphique ci-dessous représente, sur les huit dernières années et à périmètre quasi constant (hors usines Chinoises pour 2003 à 2006, et en intégrant la SETRAG pour 2007), l'évolution du taux de fréquence.

On note une amélioration régulière du taux de fréquence (TF) depuis 1999 (exception faite de 2002) avec une valeur Groupe divisée par plus de quatre et demi en huit ans. Cette amélioration est essentiellement le résultat des actions de la branche Manganèse (qui représente par ailleurs la moitié des heures travaillées du Groupe), dans une moindre mesure, de la branche Alliages et enfin pour cette année 2007, de la branche Nickel et plus spécifiquement de la société Le Nickel-SLN.



(*) Sur douze mois.



➤ 17.8.2. Audits sécurité

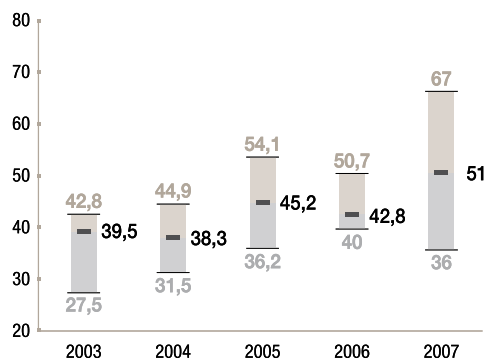
Une politique d'évaluation des sites est mise en œuvre par des audits systématiques au rythme d'un tous les deux ans pour chacun des sites dans le monde entier. Ces audits sont réalisés par les auditeurs formés que sont les animateurs sécurité des sites pilotés par le Directeur Hygiène Sécurité et Santé, selon un référentiel personnalisé pour le Groupe et élaboré il y a plusieurs années en collaboration avec la société DNV sur la base à la fois du SIES (Système International d'Évaluation de la Sécurité) et de la Politique HS&S du Groupe signée par le Président.

Mise en œuvre du Référentiel d'Audit Sécurité révisé :

Nous avons, en 2007, réalisé la totalité des audits HS&S avec le référentiel d'audit HS&S révisé dans une version qui intègre de nouvelles exigences dont celles du référentiel international OHSAS 18001, et qui présente donc un caractère plus exigeant de nature à impacter à la baisse, d'une valeur globale et moyenne de 15 % et à situation équivalente, le pourcentage d'intégration du référentiel par un site industriel donné.

Les résultats de ces audits servent de base à la rédaction du plan d'action du Groupe puis des sites pour les deux années à venir.

% d'intégration du référentiel



Les audits sécurité en 2007

Dix-huit auditeurs (accompagnés systématiquement du Directeur HS&S Groupe) ont réalisé, en 2007, des audits sécurité dans 12 sites (pour 13 initialement programmés) :

- 10 sites déjà audités en 2005 (et dont les "résultats 2005" dans le tableau ci avant ont été multipliés par 0,85 pour permettre une comparaison à référentiel théorique constant avec les résultats de 2007) et au sein

desquels cet état des lieux initial aurait du conduire à la mise en œuvre d'un plan d'action. Par rapport à ce précédent audit réalisé en 2005, ces sites ont progressé, en matière de pourcentage d'intégration du référentiel, d'un nombre de points qui varie respectivement de 3 et 5 (pour les sites qui progressent le moins) à 13 et 14 (pour les sites qui progressent le plus) ;

- 3 sites américains (Freeport, New-Johnsonville et Baltimore) audités pour la première fois en 2007 et pour lesquels nous avons conduit un audit HSE.

Les résultats (en pourcentage d'intégration du référentiel) présentés sous forme graphique font apparaître :

- une progression de près de 9 points de la valeur moyenne entre 2005 et 2007 (pour 5 points entre 2004 et 2006) ;
- Des progressions respectives de 10 et 13 points des valeurs mini et maxi entre 2005 et 2007 (pour respectivement près de 9 et 6 points entre 2004 et 2006).

Au-delà de l'imprécision de la comparaison compte tenu du changement de référentiel et de l'approximation du niveau global d'abattement à appliquer aux résultats, nous retiendrons que le Conseil appuyé lancé aux sites en fin 2006 de réagir aux résultats des audits en bâtissant et en mettant en œuvre un plan d'action a été suivi d'effets.

La formation de nouveaux auditeurs

Deux des sept nouveaux auditeurs (étrangers) formés aux aspects théoriques de la conduite de l'audit HS&S en octobre 2006 à Pamiers, ont mis en pratique leur acquis lors des audits de Baltimore et Freeport et de New-Johnsonville. L'investissement en formation permet ainsi à la fois, de bénéficier, pour des audits de sites étrangers lointains de la participation d'auditeurs locaux porteurs de la culture du pays (ou du continent) du site concerné et de réduire les frais de mission.

Par ailleurs, la Direction des Relations Humaines du Groupe et le Directeur Hygiène Santé & Sécurité Groupe, qui travaille avec lui, effectuent des visites sécurité, santé et organisation du travail "spot" sur des sites ayant des problèmes spécifiques pour des audits rapides et des plans d'actions mis en œuvre dès les constats effectués, en étroite concertation et collaboration avec le personnel, le management et les partenaires sociaux.

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



➤ 17.8.3. Réunions du “Club Sécurité”

Le Club Sécurité, devenu International en 2006, et qui rassemble l'ensemble des animateurs sécurité des sites du groupe Eramet (qui peuvent parfois être aussi les responsables des ressources humaines de leurs sites) s'est réuni pour la deuxième fois, dans sa forme internationale, en octobre 2007 à SAUDA (Norvège).

Nous avons eu le plaisir de réunir des représentants des cinq continents au sein desquels notre Groupe est présent : Amérique (5), Afrique (3), Asie (1), Europe (18) et Océanie (2).

34 sites industriels étaient représentés, dont 19 étrangers (5 pour la Nouvelle-Calédonie, 3 pour le Gabon, 3 pour la Suède, 2 pour la Norvège, 4 pour les États-Unis, 1 pour le Royaume-Uni et 1 pour l'Indonésie).

Il est intéressant de noter que les participants ont indiqué que le niveau de suivi des sites par le groupe Eramet (exigences vis-à-vis des sites, aide à la mise en œuvre et vérification du respect de ces exigences en matière d'HS&S) est jugé plutôt pertinent (59 %) à tout à fait pertinent (38 %) et que ce suivi est plutôt bien vécu (59 %) à très bien vécu (15 %) par les sites.

➤ 17.8.4. Hygiène et Santé

Les médecins du travail des sites du Groupe (qui sont pour la plupart des médecins de services interentreprises) sont constitués en “Club Santé” et se réunissent une à deux fois par an pour des réflexions, des partages d'expériences, des échanges de bonnes pratiques, ou encore des travaux relatifs aux évolutions de la réglementation applicable.

Le Docteur Robert SAHUT, nouveau médecin-conseil de notre Groupe, a réuni en octobre 2007, au Havre, l'ensemble des médecins du travail de langue française de notre Groupe (France, Gabon et Nouvelle-Calédonie).

Cette réunion a permis d'aborder des sujets comme par exemple la présentation de la Politique Santé Groupe ou encore des partages d'expériences à propos par exemple de la surveillance médicale spécifique et des addictions (alcool, tabac, drogue...).

17.9. INTÉRÊTS CAPITALISTIQUES DES DIRIGEANTS

Certains administrateurs ont un intérêt significatif dans le capital de la Société.

➤ 17.9.1. Intérêts indirects

Patrick Duval est Président-Directeur général de CEIR,

Édouard Duval est Président du Conseil de gérance de SORAME,

Georges, Édouard, Cyrille et Patrick Duval sont actionnaires de SORAME et CEIR.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



➤ 17.9.2. Intérêts capitalistiques directs au 31 décembre 2007

	Actions	Droits de vote
Patrick Buffet	10	10
Rémy Autebert	100	200
Cyrille Duval	207	413
Édouard Duval	165	329
Georges Duval	1	2
Patrick Duval	50	100
Pierre-Noël Giraud	-	-
Gilbert Lehmann	100	100
Louis Mapou	1	1
Harold Martin	-	-
Jacques Rossignol	100	200
Michel Somnolet	100	200
Antoine Treuille	200	400
AREVA	6 757 277	13 514 554
Frédéric Tona	1	2

Certains administrateurs exercent des fonctions dans la Société :

- Patrick Buffet (Président-Directeur général) depuis le 25 avril 2007 ;
- Georges Duval (Vice-Président, Directeur général délégué) ;
- Édouard Duval (Président d'Eramet International) ;
- Cyrille Duval (Secrétaire Général de la branche Alliages).

Aucun administrateur ne détient une participation directe significative dans l'une quelconque des filiales du Groupe. Aucun administrateur n'est en conflit d'intérêts au sens de l'article 16.1 du règlement CE 809/2004 et n'a conclu un contrat de service avec Eramet.

➤ 17.9.3. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

Néant.

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



➤ 17.9.4. Plans de souscription et/ou d'achat d'actions

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS OU D' ACTIONS GRATUITES

Plan	Plan D	Plan E	Plan F	Plan G	Plan H	Plan I	Plan J
Date de l'Assemblée Générale	27/05/1998	27/05/1998	21/07/1999	23/05/2002	11/05/2005	11/05/2005	11/05/2005
Date du Conseil d'administration	12/12/2001	14/12/1999	15/09/1999	15/12/2004	13/12/2005	25/04/2007	23/07/2007
Type de plan	Souscription	Achat	Achat	Souscription	Actions gratuites	Actions gratuites	Actions gratuites
Nombre d'options attribuées à l'origine	153 000	166 500	423 450	130 000	14 000	10 000	16 000
Nombre de bénéficiaires à l'origine	61	80	5 646	81	90	1	61
Nombre total d'actions pouvant être souscrites/achetées/acquises							
- par les mandataires sociaux	66 000	60 000	1 200	31 500	3 400	13 550	13 550
- par les dix premiers attributaires salariés	30 000	29 000	750	27 000	3 700	6 265	6 265
Point de départ d'exercice des options	12/12/2003	14/12/2001	15/09/2001	15/12/2006	13/12/2007	25/04/2009	23/07/2009
Date d'expiration	11/12/2009	13/12/2007	14/09/2007	15/12/2012	-	-	-
Prix de souscription ou d'achat	32,6	54	47,14	64,63	-	-	-
Modalités d'exercice	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2007	131 200	135 872	330 935	9 562	12 715	0	0
Options de souscription/d'achat d'actions/actions gratuites annulées	3 000	30 628	92 515	0	1 285		
Options de souscription/d'achat d'actions/d'actions gratuites restantes	18 800	0	0	120 438	0	10 000	16 000

INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION/D'ACHAT D' ACTIONS/ACTIONS GRATUITES (MANDATAIRES SOCIAUX)

Options de souscription/d'achat d'actions/actions gratuites consenties à chaque mandataire social et options ou actions levées par ces derniers	Nombre d'options ou actions gratuites attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix (en euros)	Date d'échéance ou d'acquisition définitive	Plan afférent
<i>Actions gratuites attribuées durant l'exercice 2007 à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)</i>				
Patrick Buffet	10 000	155,19	25 avril 2009	I
Georges Duval	600	194,10	23 juillet 2009	J
Édouard Duval	200	194,10	23 juillet 2009	J
Cyrille Duval	200	194,10	23 juillet 2009	J
Alain Robert	1 400	194,10	23 juillet 2009	J
Philippe Vecten	1 000	194,10	23 juillet 2009	J
Bertrand Madelin	150	194,10	23 juillet 2009	J
<i>Options levées durant l'exercice 2007 par chaque mandataire social (liste nominative)</i>				
Jacques Bacardats	700	32,60	11 décembre 2009	D
Philippe Vecten	1 500	32,60	11 décembre 2009	D



INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION/D'ACHAT D' ACTIONS/ACTIONS GRATUITES (HORS MANDATAIRES SOCIAUX)

Options de souscription/d'achat d'actions/actions gratuites consenties aux dix premiers salariés non mandataires attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées ou d'actions gratuites	Prix (en euros)	Date d'échéance ou acquisition définitive	Plan afférent
Action gratuites attribuées durant l'exercice 2007 par l'émetteur et par toute société comprises dans le périmètre d'attribution aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprises dans ce périmètre, dont le nombre d'actions gratuites ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	6 265	194,10	25 juillet 2009	J
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées durant l'exercice 2007, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est plus élevé (information globale)	6 000	32,60	11 décembre 2009	D
	9 167	54,00	13 décembre 2007	E
	75	47,14	14 septembre 2007	F
	1 500	64,63	15 décembre 2012	G

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



Principaux actionnaires

18.1. PACTES D'ACTIONNAIRES

En vertu d'un Pacte d'actionnaires du 17 juin 1999, entré en vigueur le 21 juillet 1999, la Société est contrôlée majoritairement par un groupe d'actionnaires ayant déclaré agir de concert, comprenant :

- ✦ un sous-concert entre les sociétés SORAME et CEIR, en vertu d'un Pacte d'actionnaires simultané entré en vigueur le 21 juillet 1999, étant précisé que Messieurs Georges, Édouard, Cyrille et Patrick Duval détenaient et détiennent ensemble plus de la moitié du capital de SORAME, sans qu'aucun d'eux n'en détienne le contrôle à lui seul, et que la quasi-intégralité du capital de CEIR est détenue par des membres de la famille Duval (sans qu'aucun d'eux n'en détienne le contrôle à lui seul) ;
- ✦ AREVA, anciennement dénommée CEA Industries, venue aux droits et obligations de l'ERAP, signataire initial, du fait d'une substitution opérée par avenant du 27 juillet 2001 au pacte de concert du 17 juin 1999.

Le pacte du 17 juin 1999, à échéance du 30 juin 2006, est prorogé par tacite reconduction par périodes d'un an, sauf dénonciation par les parties avec un préavis d'un mois. Au 30 mai 2007, les actionnaires (SORAME et CEIR) et AREVA ont annoncé le renouvellement du Pacte d'actionnaires pour une durée d'un an.

Ce Pacte d'actionnaires (comportant un sous-pacte entre SORAME et CEIR) constitutifs de l'action de concert a fait l'objet d'un avis préalable du Conseil des marchés financiers du 18 mai 1999 sous le numéro 199CO577.

Principales dispositions du pacte :

- ✦ Clauses du concert :
 - Les signataires du sous-concert sont engagés entre eux, à la date de publication du présent Document de référence, comme suit :
 - concertation avant toute Assemblée en vue de l'exercice concordant de leurs droits de vote pour la mise en œuvre d'une politique commune vis-à-vis d'Eramet,
 - respect des engagements de stabilité conclus dans le cadre du concert élargi,
 - droits de préemption réciproque ;
- ✦ Clauses du sous-concert :
 - Le sous-concert détiendra une participation durable d'au moins 35 % du capital d'Eramet et AREVA de 30 % du capital environ.

À la connaissance d'Eramet, il n'existe pas d'autre convention ou pacte.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

Opérations avec les apparentés



19.

Relève de la procédure des conventions réglementées, en raison de la présence de dirigeants communs, le contrat signé en 1985 et modifié le 21 mai 1999 par lequel la Société apporte son assistance technique en matière industrielle, financière, juridique, fiscale, et de gestion des ressources humaines, à la société Le Nickel-SLN.

De la même façon, relève de cette procédure l'accord de 1985 selon lequel la Société s'approvisionne auprès de la société Le Nickel-SLN.

Ces conventions sont, selon leur portée et les difficultés d'appréciation de leur incidence pour le Groupe, soumises ou non aux procédures d'approbation du Conseil d'administration, après analyses menées en liaison avec les Commissaires aux comptes d'Eramet.

Ces accords, qui se poursuivent, sont détaillés dans les annexes des comptes et le rapport des Commissaires aux comptes.

L'échange d'actions de la société Le Nickel-SLN et d'Eramet, à la suite de la levée par la STCPI le 6 décembre 2006 de l'option qu'elle détenait sur 4 % du capital de la société Le Nickel-SLN, a fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration d'Eramet le 23 mai 2007 dans le cadre de la même procédure suivie d'une ratification par l'Assemblée Générale d'Eramet du 23 juillet 2007.

Les engagements conclus par Eramet en faveur du nouveau Président-Directeur général Monsieur Patrick Buffet dans le cas de cessation de ses fonctions ont été autorisés par le Conseil d'administration du 25 avril 2007 et mis en conformité avec l'article 17 de la loi du 21 août 2007 dite loi « TEPA » lors du Conseil du 20 février 2008.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur



20.

➤ Sommaire

20.1. Comptes consolidés de l'exercice 2007	126
20.1.1. Compte de résultat, bilan, annexes 2007	126
20.1.2. Notes annexes aux comptes consolidés (index)	133
20.1.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2007	190
20.2. Comptes sociaux de l'exercice 2007	191
20.2.1. Commentaires sur les comptes sociaux	191
20.2.2. Comptes sociaux 2007	192
20.2.3. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2007	214
20.2.4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés - Exercice clos le 31 décembre 2007	215
20.2.5. Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices	216
20.3. Comptes consolidés des exercices 2006 et 2005	217
20.4. Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2008 - Texte des projets de résolutions	217
20.4.1. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	217
20.4.2. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	219
20.5. Politique de distribution des dividendes	221
20.5.1. Modalités de paiement de dividendes	221
20.5.2. Affectation et répartition des résultats/Modalités de paiement des dividendes (article 25 des statuts)	222
20.5.3. Politique de distribution de dividendes	222
20.6. Honoraires des Commissaires aux comptes	223
20.6.1. Organisation du contrôle externe	223
20.6.2. Honoraires versés aux différents auditeurs	223

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

**20.1. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2007****➤ 20.1.1. Compte de résultat, bilan, annexes 2007****20.1.1.1. Compte de résultat**

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Chiffre d'affaires	20.1	3 792	3 056	2 712
Autres produits	20.2	62	10	36
Coût des produits vendus		(2 318)	(2 171)	(1 916)
Frais administratifs et commerciaux		(126)	(102)	(106)
Frais de recherche et développement		(37)	(35)	(32)
EBITDA		1 373	758	694
Amortissements et dépréciations sur actif immobilisé	21.1	(171)	(144)	(127)
Charges de dépréciation et provisions	21.2	(6)	(7)	(25)
Résultat opérationnel courant		1 196	607	542
Autres produits et charges opérationnels	22	(57)	23	112
Résultat opérationnel	-	1 139	630	654
Coût de l'endettement net	23.1	19	7	(3)
Autres produits et charges financiers	23.2	6	(4)	(9)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	6	-	1	2
Impôts sur les résultats	24	(350)	(174)	(126)
Résultat net	-	814	460	518
• part des minoritaires	13	232	141	141
• part du Groupe	-	582	319	377
Résultat de base par action (EUR)	25	22,67	12,38	14,76
Résultat dilué par action (EUR)	25	22,54	12,28	14,62

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

20.1.1.2. Bilan



ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Goodwills	3	33	36	35
Immobilisations incorporelles	4	309	320	72
Immobilisations corporelles	5	1 505	1 331	1 193
Participations dans les entreprises associées	6	1	3	11
Autres actifs financiers	7 & 8	61	67	62
Impôts différés	16	13	74	14
Autres actifs non courants	10	6	6	6
Actifs non courants		1 928	1 837	1 393
Stocks	9	905	769	760
Clients et autres actifs courants	10	675	631	517
Créances d'impôt exigible	-	131	74	85
Instruments financiers dérivés	19	129	55	25
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	1 106	643	523
Actifs courants		2 946	2 172	1 910
Total actif		4 874	4 009	3 303

PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Capital		79	79	79
Primes		223	222	219
Réserves		1 340	999	793
Écarts de conversion		(30)	(5)	18
Résultat net		582	319	377
	12	2 194	1 614	1 486
Intérêts minoritaires	13	841	525	499
Capitaux propres		3 035	2 139	1 985
Engagements liés au personnel	14	112	125	145
Provisions	15	255	171	187
Impôts différés	16	246	148	121
Emprunts - part à plus d'un an	17	65	72	49
Autres passifs non courants	18	30	27	20
Passifs non courants		708	543	522
Provisions - part à moins d'un an	15	31	28	20
Emprunts - part à moins d'un an	17	87	218	110
Fournisseurs et autres passifs courants	18	656	569	543
Dettes d'impôt exigible	-	276	145	80
Instruments financiers dérivés	19	81	367	43
Passifs courants		1 131	1 327	796
Total passif		4 874	4 009	3 303

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



20.1.1.3. Tableau de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Activités opérationnelles			
Résultat net	814	460	518
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
• Amortissements et provisions	186	124	99
• Instruments financiers	(15)	1	8
• Impôts différés	46	10	2
• Résultat sur cessions d'éléments d'actif	(2)	-	6
• Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	(1)	(2)
Marge brute d'autofinancement *	1 029	594	631
(Augmentation) ou diminution des stocks	(155)	(32)	(151)
(Augmentation) ou diminution des créances clients	1	(115)	25
Augmentation ou (diminution) des dettes fournisseurs	52	18	1
Variation des autres actifs et passifs	287	172	158
Produits d'intérêts reçus	17	6	4
Charges d'intérêts payées	(14)	(15)	(8)
Impôts payés	(229)	(85)	(182)
Variation nette des actifs et passifs courants liés à l'activité	(41)	(51)	(153)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles *	988	543	478
Opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	(317)	(314)	(229)
Cession d'immobilisations	12	15	11
Subventions d'investissement reçues	-	14	-
(Nouveaux) remboursements de prêts financiers	4	(5)	7
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	1	1	2
Incidence des variations de périmètre - entrées	(1)	-	(15)
Incidence des variations de périmètre - sorties	(2)	-	(3)
	(300)	(453)	(227)
Indemnité minière Nouvelle-Calédonie	-	-	(124)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement *	(300)	(453)	(351)
Opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires d'Eramet	(74)	(54)	(51)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(33)	(44)	(22)
Augmentations de capital	1	3	1
Valeur de cession/(acquisition) des actions propres	(3)	2	8
Nouveaux emprunts	78	186	61
Remboursements d'emprunts	(202)	(61)	(41)
Variation nette des actifs et passifs courants liés aux financements	(1)	2	1
Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement	(227)	34	(43)
Incidence des variations de cours des devises	2	(4)	2
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	463	120	86
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	643	523	437
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 106	643	523
* Dont 124 millions d'euros sans incidence sur la trésorerie du Groupe Eramet, effets sur les comptes de l'exercice 2005 de l'indemnité minière et du dénouement des accords de Bercy (notes 22 et 26).			
Le groupe Eramet utilise comme indicateur de gestion interne et de performance la notion de trésorerie/endettement financier net qui est présentée en note 17.6.			
Trésorerie nette ou (endettement financier net)	954	353	364

(1) Les incidences des variations de périmètre – entrées comprennent :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Intégration de Weda Bay Mineral Inc. et ses filiales	-	(164)	-
• coût d'acquisition	-	(189)	-
• trésorerie acquise	-	25	-
• dette sur immobilisation	-	-	-
Intégration de Poum SAS	-	-	-
• coût d'acquisition	-	-	(6)
• trésorerie acquise	-	-	-
• dette sur immobilisation	-	-	6
Intégration de Bear Metallurgical Corp.	-	-	(5)
• coût d'acquisition	-	-	(10)
• trésorerie acquise	-	-	5
• dette sur immobilisation	-	-	-
Intégration de Setrag SA	-	-	(10)
• coût d'acquisition	-	-	(13)
• trésorerie acquise	-	-	3
• dette sur immobilisation	-	-	-
Total	-	(164)	(15)

(2) Les incidences des variations de périmètre – sorties concernent :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Filiales sorties du périmètre - trésoreries cédées	-	-	(3)
Total	-	-	(3)

(3) Les mouvements inclus dans les valeurs de cession/(acquisition) des actions propres comprennent :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Acquisitions et cessions - contrat de liquidité	2	-	-
Levées d'options d'achat par les salariés	2	2	8
Total	4	2	8

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



20.1.1.4. Tableau de variations des capitaux propres



(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Conversion	Résultat	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2005	25 744 944	79	218	527	(6)	346	1 164	391	1 555
Affectation en réserves	-	-	-	346	-	(346)	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	(51)	-	-	(51)	(22)	(73)
Augmentations de capital	44 930	-	1	-	-	-	1	-	1
Écarts de conversion	-	-	-	(1)	24	-	23	6	29
Actions propres	-	-	-	8	-	-	8	-	8
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers - IAS 32 & 39	-	-	-	(38)	-	-	(38)	(19)	(57)
Paiements en actions	-	-	-	2	-	-	2	-	2
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	2	2
Résultat net	-	-	-	-	-	377	377	141	518
Capitaux propres au 31 décembre 2005	25 789 874	79	219	793	18	377	1 486	499	1 985
Affectation en réserves	-	-	-	377	-	(377)	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	(54)	-	-	(54)	(44)	(98)
Augmentations de capital	91 020	-	3	-	-	-	3	-	3
Écarts de conversion	-	-	-	-	(23)	-	(23)	(6)	(29)
Actions propres	-	-	-	2	-	-	2	-	2
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers - IAS 32 & 39	-	-	-	(121)	-	-	(121)	(81)	(202)
Paiements en actions	-	-	-	2	-	-	2	-	2
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	16	16
Résultat net	-	-	-	-	-	319	319	141	460
Capitaux propres au 31 décembre 2006	25 880 894	79	222	999	(5)	319	1 614	525	2 139
Affectation en réserves	-	-	-	319	-	(319)	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	(74)	-	-	(74)	(33)	(107)
Augmentations de capital	24 727	-	1	-	-	-	1	-	1
Écarts de conversion	-	-	-	-	(22)	-	(22)	(6)	(28)
Actions propres	-	-	-	(49)	-	-	(49)	-	(49)
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers - IAS 32 & 39	-	-	-	140	-	-	140	78	218
Paiements en actions	-	-	-	2	-	-	2	-	2
Autres mouvements	-	-	-	3	(3)	-	-	45	45
Résultat net	-	-	-	-	-	582	582	232	814
Capitaux propres au 31 décembre 2007	25 905 621	79	223	1 340	(30)	582	2 194	841	3 035

Les réserves de conversion correspondent aux différences de conversion provenant de la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères. Elles intègrent également les variations de juste valeur des couvertures d'investissement net des filiales étrangères (notes 1.5 et 19).

Les primes correspondent essentiellement à des primes d'émission représentant la différence entre la valeur nominale des titres émis (note 12) et le montant des apports en numéraire ou en nature reçus lors de l'émission.

Le détail des réserves concerne :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actions propres	Paiements en actions	Instruments de couverture	Autres réserves	Total
Au 1^{er} janvier 2005	(14)	-	37	504	527
Affectation en réserves	-	-	-	346	346
Dividendes distribués	-	-	-	(51)	(51)
Levées d'options d'achat par les salariés	8	-	-	-	8
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers – IAS 32 & 39	-	-	(38)	-	(38)
• Instruments dérivés sur opérations de couverture de change			(41)		
• Instruments dérivés sur opérations de couvertures de taux			-		
• Instruments dérivés sur opérations de couvertures de matières premières			3		
Paiements en actions	-	2	-	-	2
Autres mouvements	-	-	-	(1)	(1)
Au 31 décembre 2005	(6)	2	(1)	798	793
Affectation en réserves	-	-	-	377	377
Dividendes distribués	-	-	-	(54)	(54)
Levées d'options d'achat par les salariés	2	-	-	-	2
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers – IAS 32 & 39	-	-	(121)	-	(121)
• Instruments dérivés sur opérations de couverture de change			17		
• Instruments dérivés sur opérations de couvertures de taux			-		
• Instruments dérivés sur opérations de couvertures de matières premières			(138)		
Paiements en actions	-	2	-	-	2
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2006	(4)	4	(122)	1 121	999
Affectation en réserves	-	-	-	319	319
Dividendes distribués	-	-	-	(74)	(74)
Levées d'options d'achat par les salariés	4	-	-	-	4
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers – IAS 32 & 39	-	-	140	-	140
• Instruments dérivés sur opérations de couverture de change			33		
• Instruments dérivés sur opérations de couvertures de taux			-		
• Instruments dérivés sur opérations de couvertures de matières premières			107		
Paiements en actions	-	2	-	-	2
Échange de titres Eramet/STCPI	(52)	-	-	-	(52)
Autres mouvements	(1)	(1)	-	4	2
Au 31 décembre 2007	(53)	5	18	1 370	1 340

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



Les normes IAS 32 et IAS 39 ne sont appliquées par le groupe Eramet qu'à compter du 1^{er} janvier 2005 avec un impact sur les capitaux propres de 37 millions d'euros (net d'imposition différée), portant essentiellement sur les couvertures de flux de trésorerie. La contrepartie figure dans la rubrique « Instruments financiers de couverture » à l'actif ou au passif suivant qu'il s'agisse de gains ou de pertes de couverture (note 19).

Les réserves dénommées « Instruments financiers de couverture » comprennent la variation cumulée de la part efficace de juste valeur des instruments dérivés relatifs à la couverture des flux futurs de trésorerie liés aux transactions n'ayant pas encore impacté le compte de résultat (note 19).

Les titres Eramet auto détenus sont classés dans une rubrique distincte des capitaux propres dite « actions propres » et valorisés à leur coût d'achat (notes 12 et 27).

20.1.1.5. Annexes

Eramet est une Société anonyme de droit français, à Conseil d'administration, régie par les dispositions des articles L. 225-17 et suivants du Code de commerce, du décret modifié n° 67-236 du 22 mars 1967, ainsi que par les dispositions de ses statuts. Conformément à la loi, le contrôle légal de la Société est assuré par deux Commissaires aux comptes titulaires, et deux Commissaires aux comptes suppléants.

Les titres de la société Eramet sont négociés au Service à Règlement Différé (SRD) d'Euronext Paris à compter du 28 mars 2006. Depuis le 2 juillet 2007 Eramet a rejoint l'indice N150.

Le groupe Eramet est présent au travers de ses filiales et participations sur les marchés d'extraction minière et de production autour du Nickel et du Manganèse et sur les marchés de production d'alliages sur lesquels elle occupe des positions leader. La présentation détaillée des activités du groupe Eramet est réalisée au niveau de l'annexe relative à l'information sectorielle (note 1.4).

Les comptes consolidés du groupe Eramet de la clôture au 31 décembre 2007 ont été examinés par le Comité d'audit du 18 février 2008 et arrêtés par le Conseil d'administration du 20 février 2008. Ils seront présentés pour approbation lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 avril 2008.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



➤ 20.1.2. Notes annexes aux comptes consolidés (index)

Note 1. Principes comptables et méthodes d'évaluation.....	133	Note 18. Fournisseurs et autres dettes.....	171
Note 2. Périmètre de consolidation.....	141	Note 19. Instruments financiers dérivés.....	172
Note 3. Goodwills.....	143	Note 20. Chiffre d'affaires et autres produits.....	179
Note 4. Immobilisations incorporelles.....	143	Note 21. Amortissements et provisions.....	179
Note 5. Immobilisations corporelles.....	145	Note 22. Autres produits et charges opérationnels.....	180
Note 6. Participations dans les entreprises associées.....	147	Note 23. Coût de l'endettement net et autres éléments financiers.....	181
Note 7. Titres de participations non consolidés.....	148	Note 24. Impôts sur les résultats.....	182
Note 8. Autres immobilisations financières.....	149	Note 25. Résultat par action.....	183
Note 9. Stocks.....	151	Note 26. Dossier minier calédonien.....	184
Note 10. Clients et autres créances.....	152	Note 27. Échange de titres Eramet/STCPI.....	184
Note 11. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	153	Note 28. Engagements hors bilan.....	185
Note 12. Capitaux propres.....	154	Note 29. Autres engagements.....	186
Note 13. Intérêts minoritaires.....	157	Note 30. Transactions avec les parties liées.....	186
Note 14. Engagements liés au personnel.....	158	Note 31. Effectif et charges de personnel.....	187
Note 15. Provisions.....	162	Note 32. Événements postérieurs à la clôture.....	187
Note 16. Impôts différés.....	166	Note 33. Informations sectorielles.....	188
Note 17. Emprunts.....	168		

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1. Principes généraux

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du groupe Eramet au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont établis en millions d'euros en conformité avec les normes comptables internationales IFRS, incluant les interprétations émanant de l'IFRIC et de l'ancien SIC applicables au 31 décembre 2007 telles qu'approuvées par l'Union européenne à la date de préparation de ces états financiers. Ainsi les règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des transactions sont conformes aux normes IFRS. Les nouvelles normes et interprétations obligatoires et applicables à compter du 1^{er} janvier 2007 sont :

- ❖ la norme IFRS 7 « Instruments financiers – informations à fournir », sur les risques auxquels la Société est exposée au travers des instruments financiers et sur la gestion de ces risques (note 19) ;
- ❖ l'amendement de la norme IAS 1 relatif aux informations à fournir sur le capital et permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédés mis en œuvre par la Société dans la gestion du capital ;
- ❖ l'interprétation IFRIC 7 « Modalités de retraitement de l'hyperinflation des états financiers selon IAS 29 » pour laquelle le Groupe n'est pas concerné aujourd'hui ;
- ❖ l'interprétation IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 » prévoyant l'inclusion des transactions pour lesquelles la contrepartie reçue n'est pas identifiable et dont les effets pour les états financiers du Groupe seraient peu majeurs compte tenu de la nature des options (notes 1.22 et 12.3) ;
- ❖ l'interprétation IFRIC 9 « Ré-estimation des dérivés incorporés » imposant l'analyse du caractère séparable ou non d'un dérivé incorporé dans un contrat lors de sa conclusion sans remise en cause ultérieure sauf modification substantielle du contrat hôte ;
- ❖ l'interprétation IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et pertes de valeur » qui précise que les pertes de valeur comptabilisées lors des arrêts intermédiaires ne doivent pas être reprises lors d'arrêts ultérieurs et qui n'est pas applicable pour le Groupe, les tests de dépréciation étant réalisés lors des clôtures annuelles (note 1.11).



Les comptes consolidés du groupe Eramet sont établis selon la règle du coût historique à l'exception de certaines natures d'actifs et de passifs conformément aux directives rattachées aux normes IFRS. Les natures concernées sont précisées le cas échéant au niveau des notes suivantes.

Le groupe Eramet avait choisi d'appliquer les normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers au 1^{er} janvier 2005 sans retraitement de l'information comparative (variation des capitaux propres et note 19).

Le Groupe n'applique pas par anticipation les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne mais non encore entrées en vigueur, ainsi que les normes non encore adoptées à la clôture, à savoir :

- la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » applicable à compter du 1^{er} janvier 2009 en remplacement de la norme IAS 14 et dont les effets seront mineurs sur les états financiers du groupe Eramet, le reporting interne étant similaire à l'information sectorielle ;
- la norme IAS 23 « Comptabilisation des coûts d'emprunts » amendée et applicable à compter du 1^{er} janvier 2009, supprimant l'option de comptabilisation des coûts d'emprunt en charges pour les actifs qualifiés ;
- la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » applicable au 1^{er} janvier 2009, redéfinissant principalement les nouvelles présentations du compte de résultat et de la variation des capitaux propres ;
- l'interprétation IFRIC 11 « Actions propres et transactions intra-groupe » pour laquelle le Groupe n'est pas concerné compte tenu de sa structure et de la nature des options ;
- l'interprétation IFRIC 12 « Concessions de services publics » applicable à compter du 1^{er} janvier 2008 et dont les impacts pour Eramet sont en cours d'évaluation ;
- l'interprétation IFRIC 13 « Programme de fidélité client » applicable au 1^{er} janvier 2008 mais pour laquelle le Groupe n'est pas concerné aujourd'hui ;
- l'interprétation IFRIC 14 « Écrêtement d'un actif de retraite, exigence de financement et leurs interactions » applicable à compter du 1^{er} janvier 2008 et dont les impacts seraient peu significatifs pour le Groupe au regard des avantages accordés aux salariés.

1.1.1. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses comptes conformément aux normes IFRS, le groupe Eramet doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Le groupe Eramet revoit ses estimations et appréciations de manière régulière afin de prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales natures concernées par les changements d'estimation sont les provisions relatives aux avantages du personnel et les provisions pour remise en états des sites, les impôts différés et les tests de pertes de valeur. En principe le groupe Eramet ne révise ces estimations qu'une fois par exercice à chaque clôture annuelle. Toutefois, lorsque des circonstances les rendent nécessaires, de nouvelles estimations peuvent être réalisées lors des clôtures intermédiaires.

Dépréciation de valeur : Conformément à la norme IAS 36, lorsque des événements ou des changements économiques dans les marchés sur lesquels intervient le groupe Eramet indiquent la naissance de risques de pertes de valeur de ses immobilisations incorporelles et corporelles, ces immobilisations font l'objet de tests de la perte de valeur en vue de déterminer si leur valeur comptable est inférieure à leur valeur recouvrable ou d'utilité et une dépréciation pourra être constatée pour la différence. La valeur d'utilité est déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie futurs estimés sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale (note 1.11).

Engagements du personnel : Les sociétés du groupe Eramet offrent à leurs salariés différents avantages à long terme comme les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite ou les régimes de couverture médicale (note 1.17). L'ensemble de ces engagements, conformément à la norme IAS 19, sont estimés sur la base d'hypothèses telles que les taux d'actualisation ou de rendement des placements financiers liés et les politiques et environnements salariaux futurs (augmentation de salaires, rotation du personnel, tables de mortalité). En principe le Groupe procède à la mise à jour de ces hypothèses une fois par an et les dernières hypothèses retenues sont présentées dans la note annexe spécifique (note 14).

Provisions pour remise en états des sites : Certaines sociétés du groupe Eramet doivent répondre à des engagements réglementaires et implicites dans le cadre de la remise en état de leurs sites miniers à la fin du cycle d'exploitation. Ainsi conformément aux normes IAS 16 et IAS 37, dès l'ouverture d'un site minier concerné une provision pour remise en état est constituée en contrepartie d'un actif de démantèlement. Ces provisions sont estimées sur la base de flux de trésorerie prévisionnels positionnés par échéance et actualisés en appliquant un taux d'inflation et un taux d'actualisation déterminés à partir des paramètres économiques locaux (note 15.5). En l'absence d'engagements réglementaires et implicites, les sites dont la fin du cycle d'exploitation n'est pas déterminée ne font pas l'objet de provision (note 1.19).

Impôts différés : Les impôts différés actifs comptabilisés concernent essentiellement les différences temporelles et les déficits fiscaux reportables conformément à la norme IAS 12 (note 16). Ces impôts différés actifs sont reconnus s'il est probable que le groupe Eramet disposera de résultats fiscaux futurs suffisants pour absorber ces différences temporelles et ces déficits fiscaux. L'estimation de la capacité du Groupe à récupérer les éléments activés repose sur une part de jugement analytique des flux futurs effectuée au niveau de chaque entité fiscale (note 1.18).

1.1.2. PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES

À partir du 1^{er} janvier 2005 le groupe Eramet a appliqué les normes IAS 32 et 39 conformément à l'IFRS 1.36. Les principaux ajustements qui permettent de se conformer aux normes IAS 32 et 39 concernent les couvertures de change notamment en dollar US et les couvertures matières effectuées sur le nickel, le fioul et l'aluminium.

1.1.3. ACTIFS ET PASSIFS « COURANTS » ET « NON COURANTS »

La rubrique « courants » intègre les actifs et passifs relevant du cycle d'exploitation, indépendamment de leur échéance, ainsi que les autres actifs et passifs dont l'échéance est inférieure à un an à leur date d'entrée au bilan. Les actifs et passifs « non courants » comprennent les autres actifs et passifs, c'est-à-dire les actifs et passifs à plus d'un an ne relevant pas du cycle d'exploitation.

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
A



1.2. Périmètre et méthode de consolidation

Toutes les participations significatives dans lesquelles Eramet assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Celles dans lesquelles Eramet exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20 % du capital sont mises en équivalence (note 6). Les sociétés contrôlées conjointement (coentreprises) sont consolidées par intégration proportionnelle.

Certaines participations bien que répondant aux critères ci-dessus ne sont pas consolidées, leur intégration n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe et/ou les avantages obtenus de leur consolidation sont inférieurs aux coûts nécessaires pour la production de leur consolidation (notes 1.12.1 et 7). La liste des sociétés consolidées figure dans la note 2. Les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées en consolidation.

1.3. Regroupements d'entreprises

Le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, les actifs, les passifs et les passifs éventuels d'une entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur et les écarts d'évaluation déterminés sont imputés sur les actifs et les passifs concernés, y compris pour la part des intérêts minoritaires. Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt dans la juste valeur nette des actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables est comptabilisée à l'actif du bilan dans la rubrique « goodwill » (note 1.6).

Lorsque le groupe Eramet procède à l'acquisition des actifs et des passifs auprès des minoritaires d'une société déjà contrôlée, aucun ajustement complémentaire lié à la juste valeur n'est constaté et l'écart entre le coût d'acquisition et la valeur comptable de l'actif net acquis est comptabilisé en goodwill (note 1.6).

1.4. Information sectorielle

Le Groupe présente son information sectorielle de la façon suivante :

- premier niveau : Branches d'activités ;
- second niveau : zones géographiques : Europe, Amérique du Nord, Asie, Océanie et Afrique.

L'information sectorielle de premier niveau est déclinée en fonction des Branches suivantes :

- la branche Nickel comprenant les filiales d'extraction minière, de production et de commercialisation autour du nickel et de ses applications dérivées (ferro-nickel, nickel haute pureté, sel de cobalt et de nickel, poudres de cobalt et de tungstène) ;
- la branche Manganèse comprenant les filiales d'extraction minière, de production et de commercialisation d'alliages de manganèse (ferromanganèse, silicomanganèse et alliages affinés) et de dérivés chimiques du manganèse (oxydes, sulfate, chlorure). La branche Manganèse comprend également les filiales de services à l'industrie dans les domaines de la récupération et le recyclage des métaux contenus dans les catalyseurs pétroliers, les piles électriques et les solutions acides issues de l'industrie électronique ;
- la branche Alliages comprenant les filiales de production et de commercialisation d'aciers spéciaux à hautes performances, de superalliages, de pièces pré usinées à partir de ces matériaux ou d'aluminium et de titane.

Chacune de ces trois Branches constitue une composante distincte exposée à des risques et une rentabilité qui lui sont propres. La partie Holding et élimination comprend les services centraux du Groupe ainsi que les sociétés Metal Securities, Metal Currencies et Eras S.A.

Les relations commerciales entre les Branches sont peu significatives et les principales relations concernent essentiellement la facturation de *management fees* et des opérations financières.

Les autres relations concernent la société de réassurance Eras S.A. et la société financière Metal Securities, toutes deux consolidées par intégration globale au niveau de la branche Holding (note 2) :

- Eras S.A. est une société captive de réassurance qui intervient en première ligne sur certains programmes de réassurance ;
- Metal Securities est une société financière chargée de collecter la trésorerie des filiales pour en optimiser les placements auprès d'organismes financiers extérieurs au Groupe ;
- Metal Currencies est une société financière chargée d'assurer la gestion des risques de change du Groupe.

1.5. Conversion des opérations et des états financiers libellés en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties aux taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les dettes et créances en monnaies étrangères sont valorisées aux taux de change de clôture au titre de l'IAS 21. Les écarts de conversion issus de cette conversion sont comptabilisés au compte de résultat (notes 1.24 et 1.25), à l'exception de ceux concernant les prêts et emprunts entre des sociétés du Groupe considérés comme partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère. Ces derniers sont comptabilisés directement en capitaux propres sur la rubrique « écarts de conversion » et rattachés à la filiale étrangère.

Les comptes des entités étrangères, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis pour les comptes de bilan sur la base des cours officiels de change de fin d'exercice, à l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont appliqués. Les postes du compte de résultat ainsi que les flux de trésorerie sont convertis aux cours moyens de la période. Les goodwill provenant d'une acquisition sont considérés comme des éléments de l'entité acquise et sont donc exprimés dans sa monnaie fonctionnelle ; ils sont donc convertis comme les autres éléments du bilan. Les écarts de conversion dus aux fluctuations des taux de change utilisés pour convertir les capitaux propres ainsi que le résultat net sont affectés aux réserves. Les écarts de conversion sont portés en variation des capitaux propres et répartis entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires. Lors de la sortie du périmètre de consolidation d'une filiale étrangère, le montant cumulé des écarts de conversion est comptabilisé au compte de résultat au niveau de la rubrique « autres produits et charges financiers » (note 23.2).

1.6. Goodwills

Le coût d'un regroupement d'entreprises constaté à l'occasion d'une prise de participation est affecté à la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables de la société acquise. La partie résiduelle non affectée est portée à l'actif du bilan sous la rubrique « goodwill ». Les goodwill ainsi constatés sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) concernées. Les goodwill ne sont pas amortis selon l'IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, mais font l'objet d'un examen pour détecter une éventuelle perte de valeur (note 1.11). Ces pertes de valeurs ne sont pas réversibles.

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
A



Si la part d'intérêt dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'un regroupement d'entreprises, l'identification et l'évaluation des éléments acquis sont réestimées et tout excédent subsistant (goodwill négatif nommé badwill) est comptabilisé directement en résultat de la période au niveau de la rubrique « autres produits et charges opérationnels » (note 22).

Les acquisitions complémentaires de participation dans une société déjà contrôlée se traduisent par la comptabilisation d'un goodwill égal à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires reçus.

Les goodwills liés aux entreprises associées sont comptabilisés en participations dans les entreprises associées (note 6).

Les engagements de rachats par le Groupe de participations minoritaires dans ses filiales sont comptabilisés le cas échéant en passif financier en application de la norme IAS 32. L'écart entre la valeur des intérêts minoritaires et le montant de l'option de rachat est comptabilisé en goodwill à la date de conclusion du "put". Les variations ultérieures de l'écart de valeur jusqu'à l'exercice du "put" sont comptabilisées également en goodwill.

1.7. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition et amorties linéairement ou en fonction des unités d'œuvre au niveau du résultat opérationnel courant (note 21.1).

Les montants immobilisés au titre du domaine minier concernent les apports partiels d'actifs ou les acquisitions de permis réalisés depuis 1974. L'amortissement du domaine minier est, selon les spécificités de l'exploitation, fonction de la production annuelle rapportée aux réserves estimées à l'origine ou de la durée de concession (note 4). Le groupe Eramet ne procède pas à une évaluation des ressources minières différente de celles réalisées et comptabilisées localement dans les comptes individuels des entreprises propriétaires de ces ressources. Les dépenses géologiques et minières sont traitées comme des dépenses de recherche et de développement (note 1.9) et le Groupe ne supporte pas de droits à prospection tels que définis par la norme IFRS 6 – Prospection et évaluation de ressources minérales.

Les logiciels informatiques sont amortis sur des durées variables n'excédant pas cinq ans.

Les immobilisations incorporelles sont affectées à des unités génératrices de trésorerie (UGT) et font l'objet de tests de dépréciation comme pour les immobilisations corporelles (note 1.11). Les pertes de valeur éventuellement déterminées par la différence entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable sont présentées dans la rubrique « autres produits et charges opérationnels » (note 22) du compte de résultat. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité étant déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

1.8. Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Les quotas reçus gratuitement sont inscrits à l'actif en immobilisations incorporelles amortissables à leur valeur nominale à la date d'attribution (note 4) et au passif de façon similaire. Les quotas acquis par la suite sont évalués au prix d'acquisition et constituent également des immobilisations incorporelles amortissables qui ne sont pas réévalués postérieurement. Ils peuvent cependant faire l'objet d'une dépréciation lorsque le cours est inférieur à la valeur comptable et cette dépréciation est comptabilisée au niveau du résultat opérationnel courant (note 21). Un passif est constitué pour les quotas détenus à restituer et évalué à la valeur d'entrée de ces quotas en contrepartie du passif initialement constitué. Les déficits sont

estimés à la valeur de marché des quotas nécessaires à acquérir et un passif est ainsi constaté. Eramet n'intervient pas à titre spéculatif sur le marché des quotas d'émission de gaz à effet de serre, mais peut le cas échéant procéder à la cession de l'excédent non utilisé. Les produits de cessions sont alors comptabilisés au niveau de la rubrique « autres produits et charges opérationnels » (note 22).

1.9 Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement comprennent les dépenses des activités scientifiques et techniques nécessaires pour assurer le développement et la mise en œuvre de nouveaux procédés de fabrication ou l'amélioration de procédés existants.

Les frais de développement sont immobilisés dès lors qu'ils répondent aux critères restrictifs de la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, à savoir si et seulement si :

- la faisabilité technique et industrielle du projet est prouvée ;
- il existe une intention de terminer le projet et d'utiliser les résultats issus du projet ;
- le projet est clairement identifié et les coûts attribués sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la probabilité d'obtenir des avantages économiques futurs est démontrée ;
- les ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle sont disponibles.

Tous les autres frais de recherche qui ne répondent pas aux critères définis par la norme IAS 38 sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont constatés (notes 1.24 et 4).

Les dépenses de décapage des sites miniers sont enregistrées en immobilisations corporelles et amorties en fonction des tonnages extraits (note 5).

Les dépenses de géologie, d'exploration ou de prospection et de recherches minières, engagées au préalable à l'exploitation sont immobilisées et comptabilisées en immobilisations incorporelles au niveau de la rubrique « domaine minier » (note 4). Les dépenses de géologie engagées quant à elles sur les sites miniers déjà en exploitation sont comptabilisées au compte de résultat au niveau de la rubrique « frais de recherche et de développement » (note 1.24). Les droits acquittés pour la prospection ou l'exploration minière sont, conformément à la norme IFRS 6, immobilisés et comptabilisés en immobilisations incorporelles (note 4). Ils sont évalués au coût d'acquisition diminué de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur.

1.10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan, à leur coût d'acquisition ou de fabrication (note 5). Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire sur les durées de vie ou d'utilité estimées en fonction de leurs composants au niveau du résultat opérationnel courant (note 1.24). À titre d'indication :

Constructions	entre 10 et 50 ans
Installations industrielles et minières	entre 5 et 50 ans
Autres immobilisations incorporelles	entre 2 et 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



Les immobilisations corporelles font éventuellement l'objet d'une dépréciation si des circonstances particulières le justifient, sur la base de tests de dépréciation effectués en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés pour déterminer la valeur d'utilité. Cette dépréciation correspondant à la différence entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable est constatée au compte de résultat dans la rubrique « autres produits et charges opérationnels » (note 22). La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité.

Les subventions d'équipement sont comptabilisées en déduction de la valeur brute des immobilisations concernées. Les pièces de rechange à caractère d'immobilisations sont immobilisées et amorties dès leur utilisation effective. Les outillages fabriqués spécifiquement pour certains clients sont immobilisés et amortis sur leur durée probable d'utilisation. Les grosses réparations sont considérées comme un composant de l'immobilisation. Les charges des coûts d'emprunts ne sont pas incorporées aux immobilisations.

Une provision a été constituée lors du démarrage de l'exploitation pour la remise en état des sites miniers. Cette constitution est opérée par reconnaissance d'un composant d'immobilisation corporelle amorti linéairement au cours de l'exploitation de la mine.

Les contrats de location transférant les risques et avantages liés à la propriété (location – financement) sont comptabilisés dans les immobilisations en contrepartie d'une dette financière (note 17). Ces immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs détenus ou, lorsque qu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant. De même, les autres contrats, essentiellement de sous-traitance incluant l'utilisation d'un actif spécifique et le droit d'utilisation de l'actif, sont requalifiés le cas échéant en contrats de location au regard de l'interprétation IFRIC 4 et conformément à la norme IAS 17.

Tous les actifs corporels ont été alloués à des unités génératrices de trésorerie (UGT) (note 1.11).

1.11. Dépréciation des actifs

À intervalles réguliers, lors de chaque clôture, le Groupe détermine, conformément à la norme IAS 36 – Dépréciations d'actifs, s'il existe des indices de pertes de valeur des actifs.

Des tests de dépréciation sont réalisés de façon systématique au moins une fois par lors du processus de clôture annuelle pour les goodwill et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, ou dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour les immobilisations incorporelles et corporelles dont la durée de vie est déterminée, des tests de dépréciation sont effectués lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Les pertes de valeurs sont constatées pour la différence entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable et sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique « autres produits et charges opérationnels » (note 22). La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe utilise la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés et établis sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour déterminer la valeur d'utilité est le coût moyen du capital du Groupe qui est égal à 9 % (inchangé depuis 2004). Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Tous les actifs incorporels, y compris les goodwill et les actifs corporels ont été alloués à des UGT. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Le groupe Eramet a déterminé 22 UGT au total, correspondant aux différents sites de production des trois grandes activités : nickel, manganèse et alliages.

1.12. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers regroupent les titres de participations non consolidées (notes 1.11.1 et 7) et les autres immobilisations financières (notes 1.11.2 et 8).

1.12.1. TITRES DE PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

Les titres de participations non consolidées comprennent :

- les participations dans les sociétés contrôlées mais non consolidées sont maintenues au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations pour pertes de valeur. Ces dépréciations sont comptabilisées en contrepartie du compte de résultat au niveau de la rubrique « autres produits et charges financières » (note 23.2). Les avantages obtenus de leur consolidation étant inférieurs aux coûts nécessaires pour la production de leur consolidation, ces titres ne sont pas consolidés ;
- les autres titres de participations sont considérés comme des actifs disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. Ces titres correspondent aux participations dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable. Les variations de juste valeur de ces titres sont constatées en capitaux propres recyclables sauf dépréciation significative et durable.

La juste valeur est évaluée en fonction du cours coté, ou s'il n'est pas disponible, par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, ou à défaut sur la base de la quote-part de capitaux propres du Groupe dans la Société.

1.12.2. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les autres immobilisations financières correspondent aux prêts ou aux comptes courants financiers accordés à des sociétés non consolidées. Elles sont initialement enregistrées à leur juste valeur augmentée des frais d'acquisition et évaluées à chaque clôture à leur coût amorti selon la méthode du taux effectif d'intérêt (définition note 1.15), sous déduction de dépréciations pour pertes de valeur éventuellement constituées en contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « autres produits et charges financiers » (note 23.2).

Les actifs financiers tels que définis dans la norme IAS 32 sont décomptabilisés dès lors que le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs et que tous les risques et les avantages rattachés à ces actifs sont transférés.

1.13. Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente lorsque sa valeur comptable sera recouvrée par l'intermédiaire d'une vente et non d'une utilisation continue et il doit être immédiatement disponible et sa vente hautement probable. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble incluant les passifs s'y rattachant. Les actifs détenus en vue de la vente ainsi déterminés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et de la juste valeur nette des coûts de cession. Les immobilisations incorporelles et corporelles classées comme détenues en vue de la vente ne sont plus amorties.

Une activité abandonnée est définie comme une activité significative du Groupe faisant l'objet d'une cession ou d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les éléments composants les états financiers rattachés sont regroupés sur une rubrique spécifique dans les états financiers consolidés du Groupe.

À chaque clôture, la valeur des actifs détenus en vue de la vente doit être revue pour tenir compte des ajustements éventuels de leur juste valeur nette des coûts cession.

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



1.14. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré ou du PEPS (Premier Entré Premier Sorti).

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient incorporant les seuls coûts de production sans toutefois excéder la valeur de réalisation. Les coûts de sous-activité sont éliminés de la valorisation des stocks de fin d'exercice.

La dépréciation des pièces détachées non immobilisées est calculée en fonction de leur consommation dans l'année. Les stocks de pièces détachées excédant la consommation d'une année sont dépréciés en totalité.

1.15. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées pour leur comptabilisation initiale à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction puis évaluées à chaque clôture au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui actualise précisément les mouvements de trésorerie futurs estimés. Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont revalorisées au cours du dernier jour de l'exercice. Les écarts de change dégagés sont comptabilisés en résultat dans le compte différences de change au niveau du résultat opérationnel courant ou du coût de l'endettement net en fonction de la nature des créances et des dettes.

Une créance fait l'objet d'une dépréciation dès lors qu'il est plus que probable que son recouvrement ne sera pas effectué et qu'il est possible d'évaluer raisonnablement le montant de la perte sur la base de l'historique des pertes sur créances, de l'antériorité et d'une estimation des risques. Cette dépréciation dont la contrepartie est constatée au compte de résultat au niveau du « résultat opérationnel courant » (note 21) diminue la valeur nominale.

Les créances cédées dans le cadre de contrat de titrisation sont comptabilisées en trésorerie pour leur part « déconsolidante » conformément à la norme IAS 39, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs et dès lors que les risques et avantages attachés à ces créances sont transférés. Pour les créances commerciales, la cession avec recours contre le cédant en cas de défaut de paiement du débiteur ne permet pas la décomptabilisation totale des créances cédées. Ainsi, la part correspondant aux dépôts de garantie ou autres éléments assimilés n'est pas décomptabilisée et maintenue à l'actif au niveau des autres créances d'exploitation (note 10).

1.16. Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds de caisse et les dépôts à vue à l'exclusion des découverts bancaires qui figurent dans les passifs financiers. Les équivalents de trésorerie qui correspondent à des valeurs mobilières de placement sont constitués de placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie court terme et ils ne sont pas considérés comme détenus jusqu'à leur échéance.

Les valeurs mobilières de placement de moins de trois mois sont inscrites au bilan à leur juste valeur conformément à la norme IAS 39. Pour qu'elles soient considérées comme un équivalent de trésorerie, elles doivent être facilement convertibles en trésorerie et soumises à un risque négligeable de changement de valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique « coût de l'endettement net » (note 23.1).

1.17. Engagements liés au personnel

DÉFINITION DES RÉGIMES

Les régimes à prestations définies : les sociétés du groupe Eramet offrent à leurs employés différents avantages à long terme tels que des indemnités de fin de carrière ou tout autre avantage complémentaire postérieur à l'emploi (régime de retraite ou régime frais de santé). Les caractéristiques de ces dispositifs varient selon les lois et réglementations en vigueur dans chaque pays et/ou chaque filiale.

Dans certaines sociétés, ces engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurance ou de fonds de pension. Dans ce cas, les engagements et les actifs en couverture sont évalués de manière indépendante. La provision ainsi comptabilisée au titre des prestations définies de retraite représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ajustée des gains et pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs de régime. Les régimes à prestations définies sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Les régimes à cotisations définies : Pour les régimes à cotisations définies accordés dans certaines filiales du Groupe, les cotisations employeur sont constatées en charge de la période pour laquelle ils sont liés.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES

Les engagements du Groupe sont évalués par des actuaires indépendants selon les référentiels internationaux (IFRS). Les hypothèses actuarielles utilisées (probabilité de maintien dans le Groupe du personnel actif, probabilité de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution des salaires...) varient selon les conditions démographiques et économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est en vigueur. Les taux d'actualisation retenus sont basés sur le taux des obligations d'Etat ou d'entreprises qualifiées de « Première Qualité » avec une durée équivalente à celle des engagements à la date d'évaluation.

Les taux de rendement espéré des actifs sur le long terme ont été déterminés en tenant compte, pour chaque pays, de la structure du portefeuille d'investissements.

Les écarts actuariels résultant du changement des taux d'actualisation et de rendement qui représentent plus de 10 % de la valeur actualisée des engagements ou de la juste valeur des actifs du régime sont amortis sur l'espérance de durée moyenne de vie active résiduelle des salariés du régime (principe du « corridor »). Les coûts des modifications de régime sont étalés sur la période restante d'acquisition des droits.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



1.18. Impôts différés

Le montant des impôts effectivement dus à la clôture de l'exercice est corrigé des impôts différés, calculés selon la méthode du report variable sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales ainsi que sur les retraitements pratiqués en consolidation. Les impôts différés actifs, y compris ceux se rapportant aux déficits reportables, déterminés par entité fiscale, sont constatés dès lors que la probabilité de leur réalisation est établie. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la probabilité de réalisation de ces actifs, le Groupe se réfère aux éléments suivants :

- prévisions de résultats futurs ;
- pertes exceptionnelles non renouvelées à l'avenir ;
- historique des résultats fiscaux antérieurs ;
- stratégies fiscales.

Les impôts de distribution non récupérables, sur les dividendes prévus au titre du dernier exercice, sont provisionnés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif du bilan (note 16). Les impôts différés sont considérés comme des éléments non courants et classés comme tels.

Les passifs d'impôts différés relatifs aux participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises sont comptabilisés sauf si le Groupe est en mesure de contrôler l'échéance de reversement des différences temporaires rattachées.

1.19. Provisions

Elles sont constituées, dès lors que leur montant peut être estimé de manière fiable, pour faire face à l'ensemble des obligations résultant d'événements passés connues à la date de clôture de l'exercice et dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions pour remise en état des sites miniers sont constatées lors de l'ouverture des sites miniers. Les coûts de remise en état sont actualisés sur la durée restant à courir jusqu'à la date prévue de fin d'exploitation de la mine et les effets de la désactualisation sont classés au compte de résultat au niveau des autres produits et charges financières (note 23.2).

En ce qui concerne les sites industriels, dans la mesure où l'arrêt d'aucune activité n'est envisagé, aucune provision pour remise en état des sites n'est comptabilisée.

Les coûts des restructurations et des plans sociaux sont intégralement provisionnés, lorsque le principe de ces mesures a été décidé et annoncé avant l'arrêté des comptes.

1.20. Comptabilisation des instruments financiers

Risques : Pour gérer son risque de change, le Groupe utilise des contrats de change à terme, des swaps de monnaies étrangères et, dans une moindre mesure, des options de change. Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des couvertures dans la mesure où le Groupe a défini et documenté la relation de couverture et démontré son efficacité. Le risque de taux est géré globalement en utilisant des swaps de taux et des contrats d'options de taux. Enfin, le Groupe utilise également des collars et des swaps dans le cadre de ses couvertures d'achats ou de ventes de matières premières (nickel, fioul, aluminium).

Évaluation et présentation : Les dérivés sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur

des dérivés est réévaluée. La juste valeur des contrats de change à terme est estimée à partir des conditions de marché. La juste valeur des dérivés de taux représente ce que le Groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours. La juste valeur des dérivés de matières premières est estimée à partir des conditions de marché. Les dérivés sont présentés au bilan en actif courant ou passif courant (note 19).

Comptabilisation des opérations de couverture : le Groupe identifie l'élément de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement cette relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la couverture :

- couverture à la juste valeur : l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert et l'instrument de couverture est évalué et comptabilisé pour sa juste valeur. Les variations de ces deux éléments sont enregistrées simultanément en résultat opérationnel ;
- couverture de flux futurs de trésorerie : l'élément couvert ne fait l'objet d'aucune revalorisation et seul l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. En contrepartie de cette réévaluation, la part efficace de variation de juste valeur attribuable au risque couvert est comptabilisée nette d'impôt dans les capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés au compte de résultat lorsque l'élément couvert impacte ce dernier. La part inefficace est maintenue dans le résultat de la période ;
- comptabilisation des dérivés non qualifiés par la norme de couverture : la Société utilise ces dérivés exclusivement pour couvrir les flux futurs de trésorerie et les variations de juste valeur sont portées immédiatement au compte de résultat financier.

1.21. Concession

En l'absence de publication définitive des interprétations de l'IFRIC (IFRIC 12) par l'IASB et/ou de leur adoption par l'Union Européenne concernant la méthode de comptabilisation des contrats visant à confier à un tiers la gestion d'un service public, la comptabilisation de la concession du chemin de fer « Transgabonais » a été effectuée selon le schéma ci-après : les biens propres qui sont la propriété du concessionnaire sont comptabilisés à l'actif du bilan et amortis selon la durée d'utilité ou sur la durée résiduelle de la concession si la durée est inférieure. Les biens de retour correspondant aux actifs apportés à la concession par l'État et qui devront être restitués à l'identique à l'expiration du contrat ne sont pas reconnus au bilan. Les actifs acquis par le concessionnaire après la signature du contrat de concession et qui devront être remis à l'État à la fin de la concession sont comptabilisés en tant qu'immobilisations et amorties sur la durée de la concession.

1.22. Revenus

Les revenus sont principalement constitués par les éléments suivants :

- le chiffre d'affaires composé des ventes de marchandises, des ventes de biens et des prestations de services produits dans le cadre des activités principales du Groupe. C'est un élément du « résultat opérationnel courant » (note 21) ;
- les autres produits comprenant les autres revenus rattachés au « résultat opérationnel courant » (note 21) tels que les écarts de change sur le chiffre d'affaires, la production immobilisée, les revenus locatifs, les subventions d'exploitation et les primes d'assurance reçues ;
- les produits d'intérêts comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « coût de l'endettement net » (note 23.1) ;

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



- les dividendes figurant au compte de résultat dans la rubrique « autres produits et charges financières » (note 23.2).

Les critères de comptabilisation de revenus selon leur nature correspondent :

- chiffre d'affaires et autres produits : un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement a un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs ;
- intérêts : les produits sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus ;
- dividendes : les produits de participations sont comptabilisés dès lors que le Groupe en tant qu'actionnaire est en droit d'en percevoir le paiement.

1.23. Paiement fondé sur des actions

Différents plans d'options d'achats et de souscriptions d'actions ont été mis en place. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces options est évaluée, de manière définitive, par référence à la juste valeur des dites options à la date de leur attribution, et au nombre d'options pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaites à la fin de la période d'acquisition des droits. Pour procéder à cette évaluation, le Groupe utilise un modèle mathématique de valorisation de type Black & Scholes.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question, le nombre d'option pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaisantes étant revu à chaque date de clôture.

Cette dépense est constatée en charges de personnel par la contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu par le Groupe est constaté en trésorerie par la contrepartie des capitaux propres.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 1, seuls les plans d'options postérieurs au 7 novembre 2002 et dont les droits n'ont pas été acquis avant le 1^{er} janvier 2005 ont été comptabilisés selon le principe exposé ci-dessus et font l'objet d'une valorisation.

1.24. Résultat opérationnel courant et autres produits et charges opérationnels

À partir de 2006 et conformément à la norme IAS 1 (paragraphes 88 et 89), Eramet présente son compte de résultat selon une approche mixte « fonction/nature » afin de suivre le reporting de gestion interne du Groupe. Eramet utilise notamment l'excédent brut d'exploitation avant amortissements et provisions (EBITDA) et le résultat opérationnel courant comme indicateurs de performance. L'EBITDA inclut la marge brute (différence entre le chiffre d'affaires et le coût des produits vendus), les frais administratifs et commerciaux et les frais de recherche et développement hors amortissements et provisions présentés séparément. Le résultat opérationnel courant regroupe l'EBITDA, les amortissements et les provisions ; il comprend notamment les coûts des engagements liés au personnel incluant la composante financière, les dépenses d'intéressement et de participation des salariés, les écarts de conversion entre les cours de comptabilisation et les cours de clôture de l'activité opérationnelle (créances clients et dettes fournisseurs).

Les autres produits et charges opérationnels comprennent notamment :

- les frais de restructuration ;
- les plus ou moins values ou pertes de valeurs sur actifs ;
- les pertes de valeur sur les goodwill et sur les immobilisations incorporelles et corporelles.

1.25. Résultat financier

Le résultat financier est composé des éléments suivants :

- du coût de l'endettement net (éléments du compte de résultat rattaché aux éléments du bilan composant l'endettement financier net, à savoir les dettes financières et la trésorerie et les équivalents de trésorerie) ;
- des autres produits et charges financiers (dividendes, provisions sur titres, charges de désactualisation, perte ou gain sur éléments de couverture).

1.26. Résultat par action

Le résultat de base par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Ce nombre moyen d'actions en circulation est calculé hors actions d'auto détention.

Le résultat dilué par action est obtenu en corrigeant le résultat net part du Groupe et le nombre d'actions, des effets de dilution potentiels essentiellement représentés par des plans de souscription et d'achats d'actions accordés au personnel (stocks options).

1.27. Risques

Risques liés à l'environnement : lorsqu'une disposition légale ou contractuelle rend obligatoire le réaménagement des domaines miniers, une provision pour remise en état est constituée en contrepartie d'un actif de démantèlement, évaluée par site à partir d'estimations des coûts de ces travaux et étalée sur la durée d'exploitation du domaine minier (notes 1.10, 1.18, 5 et 15.5).

Tout autre risque environnemental existant est provisionné en fonction des coûts futurs estimés sans toutefois tenir compte des indemnités d'assurance à percevoir (note 15.5).

Risques de marché : pour gérer ses risques de taux d'intérêt et de change, le Groupe utilise différents instruments financiers. La politique du Groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de spéculer. Les positions sont négociées soit sur des marchés organisés, soit sur des marchés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang.

Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats dégagés sur les éléments couverts. Toutefois, les effets latents résultant de couvertures économiques mais non qualifiées par les normes de couverture sont inscrits en résultat.

Toutes les transactions en cours à la date de clôture sont enregistrées au bilan sans aucune compensation (note 19).

Risques de change : lorsque l'exposition née des financements contractés par les sociétés du Groupe dans des monnaies étrangères autres que leurs monnaies fonctionnelles n'est pas compensée par des recettes dans ces monnaies étrangères, le Groupe peut être amené à contracter des instruments de couverture (note 19).

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

Risques de taux : en fonction des conditions de marché, ainsi que des prévisions d'évolution de l'endettement financier net, la Direction financière contrôle la répartition entre taux fixe et taux variable de la dette ainsi que des placements de trésorerie. Les instruments financiers utilisés sont des swaps de taux d'intérêt, caps ou floors.

Risques de matières : le Groupe détient des instruments dérivés uniquement dans le but de réduire son exposition aux risques de fluctuation des cours des matières premières sur ses engagements fermes ou hautement probables.

Pour ce faire, Eramet utilise essentiellement des ventes à terme, des tunnels symétriques et des achats d'options.

Risques de contrepartie sur opérations financières : Le Groupe peut être exposé au risque crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Pour limiter ce risque le Groupe a recours à la collecte et la consultation d'informations en amont des opérations financières (agences de notations, états financiers publiés...). Aucune disposition systématique n'est donc mise en place afin de couvrir ce risque de contrepartie.

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 2. Périmètre de consolidation

2.1. Évolution du périmètre

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2007 a enregistré les mouvements suivants par rapport au 31 décembre 2006 :

- création de la société Metal Currencies au début de l'année 2007 pour assurer la gestion des risques de change du groupe Eramet ;
- suite à l'échange de titres entre Eramet et la société Le Nickel-SLN, le pourcentage d'intérêt du Groupe dans la société Le Nickel-SLN est passé de 60 % à 56 % à compter du 23 juillet 2007 (note 27).

2.2. Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2007

Au 31 décembre 2007, le périmètre de consolidation inclut 54 sociétés (au 31 décembre 2006 : 53), 53 sociétés sont intégrées globalement et 1 société est mise en équivalence (au 31 décembre 2006 : 52 et 1).

Société	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages (%) de	
			contrôle	intérêts
Eramet	France	Consolidante	-	-
Nickel				
Le Nickel-SLN	Nouvelle Calédonie	Intégration globale	56	56
Cominc	Nouvelle Calédonie	Intégration globale	56	56
Poum	Nouvelle Calédonie	Intégration globale	56	56
Weda Bay Minerals Inc.	Canada	Intégration globale	100	100
Weda Bay Minerals Pty Ltd.	Australie	Intégration globale	100	100
Strand Minerals Pte Ltd.	Singapour	Intégration globale	100	100
Pt Weda Nickel Ltd.	Indonésie	Intégration globale	90	90
Eramet Holding Nickel	France	Intégration globale	100	100
Eurotungstène Poudres	France	Intégration globale	100	100
Manganèse				
Eramet Holding Manganèse	France	Intégration globale	100	100
Eramet Comilog Manganèse	France	Intégration globale	100	83,63
Eramet Marietta Inc.	États-Unis	Intégration globale	100	100
Eramet Norway A/S	Norvège	Intégration globale	100	100
Comilog, SA	Gabon	Intégration globale	67,25	67,25
Setrag SA	Gabon	Intégration globale	83,88	56,66
Comilog Holding	France	Intégration globale	100	67,25
Comilog International	France	Intégration globale	100	67,25
Comilog Lausanne	Suisse	Intégration globale	100	67,25
Port Minéralier d'Owendo SA	Gabon	Mise en équivalence	36,35	24,45
Unimin AG	Suisse	Intégration globale	100	67,25
Erachem Comilog S.A.	Belgique	Intégration globale	100	67,25
Comilog US	États-Unis	Intégration globale	100	67,25
Gulf Chemical & Metallurgical Corp.	États-Unis	Intégration globale	100	67,25



Société	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages (%) de	
			contrôle	intérêts
Bear Metallurgical Corp.	États-Unis	Intégration globale	100	67,25
Gulf Chemical & Metallurgical Corp. Canada	Canada	Intégration globale	100	67,25
Erachem Comilog Inc.	États-Unis	Intégration globale	100	67,25
Comilog France	France	Intégration globale	100	67,25
Comilog Dunkerque	France	Intégration globale	100	67,25
Miner Holding BV	Pays Bas	Intégration globale	100	67,25
Erachem Mexico SA	Mexique	Intégration globale	100	67,25
Comilog Asia Ltd.	Hong Kong	Intégration globale	100	93,45
Comilog Asia Ferro Alloys Ltd.	Hong Kong	Intégration globale	100	93,45
Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd.	Chine	Intégration globale	70	65,42
Guilin Comilog Ferro Alloys Ltd.	Chine	Intégration globale	100	93,45
Guangxi Eramet Comilog Chemicals Ltd.	Chine	Intégration globale	100	93,45
Comilog Far East Development Ltd.	Hong Kong	Intégration globale	100	93,45
Eramet Comilog Shanghai Trading Co. Ltd.	Chine	Intégration globale	100	93,45
Alliages				
Eramet Alliages	France	Intégration globale	100	100
Erasteel	France	Intégration globale	100	100
Erasteel Commentry	France	Intégration globale	100	100
Erasteel Champagnole	France	Intégration globale	100	100
Erasteel Kloster AB	Suède	Intégration globale	100	100
Erasteel Stubs Ltd.	Royaume-Uni	Intégration globale	100	100
Erasteel UK Ltd.	Royaume-Uni	Intégration globale	100	100
Erasteel Inc.	États-Unis	Intégration globale	100	100
Erasteel Innovative Materials Co Ltd.	Chine	Intégration globale	100	100
Société Industrielle de Métallurgie Appliquée	France	Intégration globale	100	100
Interforge	France	Intégration globale	94	94
Aubert & Duval	France	Intégration globale	100	100
Airforge	France	Intégration globale	100	100
Holding et divers				
Eras S.A.	Luxembourg	Intégration globale	100	100
Metal Securities	France	Intégration globale	100	100
Metal Currencies	France	Intégration globale	100	100

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation établissent des états financiers clos au 31 décembre.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 3. Goodwills

3.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Eramet Norway A/S	15	15	15
Erasteel Stubs Ltd.	6	7	7
Eurotungstène Poudres (Etp)	6	6	6
Bear Metallurgical Corp.	2	2	1
Erachem Mexico SA	-	3	3
Aubert & Duval (Ad)	3	2	2
Autres sociétés (moins de 1 million d'euros)	1	1	1
Total	33	36	35
Dont dépréciations pour pertes de valeur	(14)	(12)	(12)

Les goodwills des sociétés Aubert & Duval et Peter Stubs Ltd. (branche Alliages) ont fait l'objet d'une dépréciation exceptionnelle pour respectivement 8 millions d'euros et 4 millions d'euros après l'exercice d'un test de perte de valeur au cours des exercices 2003 et 2004. Au 31 décembre 2007, le goodwill de la société mexicaine Erachem Mexico SA (branche Manganèse) a été entièrement déprécié pour 2 millions d'euros.

3.2. Variations de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
À l'ouverture	36	35	35
Regroupements d'entreprises	-	2	1
Autres mouvements de périmètre	-	-	(1)
Pertes de valeur de la période	(2)	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	(1)	(1)	-
À la clôture	33	36	35

L'acquisition au début du mois de décembre 2005 de 50,5 % de la société américaine Bear Metallurgical Corp. (branche Manganèse) explique les regroupements d'entreprises de l'exercice 2005, alors que les autres mouvements de périmètre concernent les déconsolidations au 1^{er} janvier 2005 des filiales non significatives. Le goodwill lié à l'acquisition de

Bear Metallurgical Corp. avait été affecté en totalité provisoirement aux immobilisations corporelles lors de la clôture 2005. Au 1^{er} janvier 2006, après la valorisation définitive à la juste valeur des actifs, un goodwill résiduel de 2 millions d'euros a été reclassé des immobilisations corporelles.

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 4. Immobilisations incorporelles

4.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations pour pertes de valeur	Valeurs nettes 31/12/2007	Valeurs nettes 31/12/2006	Valeurs nettes 31/12/2005
Domaine minier	350	(58)	-	292	308	65
Logiciels informatiques	40	(34)	-	6	7	4
Autres immobilisations incorporelles	17	(7)	-	10	3	1
En-cours, avances et acomptes	2	(1)	-	1	2	2
Total	409	(100)	-	309	320	72



4.2. Variations de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
À l'ouverture	320	72	67
Regroupements d'entreprises	-	254	10
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Investissements de la période	20	14	4
Amortissements et dépréciations de la période	(8)	(8)	(7)
Écarts de conversion et autres mouvements	(23)	(12)	(2)
À la clôture	309	320	72
• Valeurs brutes	409	410	155
• Amortissements	(100)	(90)	(83)
• Dépréciations pour pertes de valeur	-	-	-

Le Groupe procède à l'affectation du coût d'acquisition d'un regroupement d'entreprises à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, notamment pour les branches Nickel et Manganèse aux domaines miniers.

Le domaine minier concerne le Gabon (branche Manganèse), la Nouvelle-Calédonie et l'Indonésie (branche Nickel) pour respectivement 41, 16 et 235 millions d'euros (44, 18 et 246 millions d'euros au 31 décembre 2006).

L'augmentation en 2006 du domaine minier faisait suite à l'acquisition début mai 2006 de la société Weda Bay Minerals Inc. propriétaire des mines de nickel en Indonésie alors que l'augmentation en 2005 concernait la Nouvelle-Calédonie et la finalisation des accords de Bercy fin 2005 (note 26) avec l'attribution du massif de Poum.

Les investissements incluent les dépenses de géologie et les coûts d'exploration ou de prospection réalisés au préalable des ouvertures des sites miniers à l'exploitation, immobilisés conformément à la norme IAS 38. Il n'existe pas de droits relatifs à la prospection ou l'exploration supportés par le groupe Eramet tels que définis par la norme IFRS 6.

Les investissements de la période (20 millions d'euros) sont constitués essentiellement des dépenses en Indonésie (Pt Weda Bay Nickel) pour 16 millions d'euros (5 millions d'euros en 2006), et à des logiciels informatiques pour 2 millions d'euros (6 millions d'euros en 2006).

4.3. Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre attribués aux sociétés du Groupe :

(en tonnes de CO ₂)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Quotas attribués	105 026	105 026	98 655
Émissions réelles	97 155	96 306	96 449
Excédent ou (déficit) de quotas sur les émissions	7 871	8 720	2 206
Quotas acquis sur le marché	-	3 000	-
Quotas cédés sur le marché	-	-	-

Les quotas sont attribués annuellement et concernent des sites industriels de la branche Alliages en France et en Suède. En mai 2007, Erasteel Commentry (branche Alliages) a obtenu 19 590 quotas annuels supplémentaires à ceux apportés par le Plan National d'Attribution

des Quotas 2 (2008-2012). Selon les prévisions de consommations, le Groupe devrait sur cette période (2008-2012), être en surplus annuel (de 1 200 tonnes environ).

4.4. Frais de recherche et de développement - dépenses de l'exercice

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Dépenses de recherche et de développement non immobilisées	37	35	32
dont dépenses de géologie :			
• nickel	12	11	9
• manganèse	-	-	-
Pourcentage du chiffre d'affaires	1,0 %	1,1 %	1,2 %

S'agissant de dépenses courantes réalisées sur des sites miniers déjà ouverts ou en cours d'exploitation, les dépenses de géologie de la branche Nickel et de la branche Manganèse ne sont pas immobilisées et constituent des charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 5. Immobilisations corporelles

5.1. Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations pour pertes de valeur	Valeurs nettes 31/12/2007	Valeurs nettes 31/12/2006	Valeurs nettes 31/12/2005
Terrains et constructions	615	(351)	(3)	261	289	237
Installations industrielles et minières *	2 135	(1 264)	(47)	824	695	690
Autres immobilisations corporelles	408	(244)	-	164	114	87
En-cours, avances et acomptes	256	-	-	256	233	179
Total	3 414	(1 859)	(50)	1 505	1 331	1 193
* dont :						
• Subventions d'investissement déduites				(1)	(1)	(1)
• Actifs de démantèlement - remise en état des sites (note 15.5)				69	17	18

Les subventions d'investissements classées en diminution des immobilisations concernent essentiellement les investissements stratégiques définis au point 5.3. dont le détail est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Presse 40 000 tonnes - Aubert & Duval	(1)	(1)	(1)
Autres	-	-	-
Total	(1)	(1)	(1)

5.2. Variations de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
À l'ouverture	1 331	1 193	1 055
Regroupements d'entreprises	-	-	17
Autres mouvements de périmètre	-	-	(8)
Investissements de la période	299	295	227
Subventions d'investissement reçues	-	-	-
Cessions de la période	(8)	(3)	(5)
Amortissements et dépréciations de la période	(158)	(136)	(131)
Écarts de conversion et autres mouvements	41	(18)	38
À la clôture	1 505	1 331	1 193
• Valeurs brutes	3 414	3 150	3 026
• Amortissements	(1 859)	(1 763)	(1 773)
• Dépréciations pour pertes de valeur	(50)	(56)	(60)

Des immobilisations, principalement dans les branches Manganèse et Alliages, après la réalisation de tests de perte de valeur au cours des exercices 2003, 2004 et 2005, sont dépréciées respectivement à hauteur de 28 et 17 millions d'euros (36 et 18 millions d'euros au 31 décembre 2006).

La comptabilisation des engagements liés à la remise en état des sites miniers en Nouvelle-Calédonie (branche Nickel) et la dépollution des bassins

de décantation aux États-Unis (branche Manganèse) a conduit à créer une composante spécifique au regard des provisions constatées (note 15.5).

Les regroupements d'entreprises de l'exercice 2005 concernent les sociétés Bear Metallurgical Corp. et SETRAG SA pour respectivement 9 millions d'euros et 8 millions d'euros. Et les autres mouvements de périmètre correspondent aux déconsolidations des sociétés non significatives.



5.3. Détail des principaux investissements stratégiques

(en millions d'euros)	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Extension production nickel – Le Nickel-SLN	33	60	20
Extension production manganèse (projet 3 500 000 tonnes) – Comilog S.A.	11	23	24
Usine EMD en Chine – Guangxi Eramet Chemetals Ltd.	3	17	6
Usine de calcination de catalyseurs au Canada – Gulf Chemical & Metallurgical Corp.	26	14	-
Presse 40 000 tonnes – Aubert & Duval	-	8	21
Usine de production d'aciers en Chine – Erasteel Innovative Materials Ltd.	6	-	-
Total	79	122	71

Les principaux investissements stratégiques sont financés par utilisation de la trésorerie et endettement financier.

La valeur des immobilisations financées par crédit-bail et inscrites au bilan est analysée comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations pour pertes de valeur	Valeurs nettes 31/12/2007	Valeurs nettes 31/12/2006	Valeurs nettes 31/12/2005
Presse 40 000 tonnes – Aubert & Duval	77	(5)	-	72	75	23
Inst. industrielles – Aubert & Duval	15	(11)	-	4	5	6
Bât. administratifs – Aubert & Duval	7	(2)	-	5	5	4
53 ^e Tour Montparnasse – Eramet	5	(2)	-	3	3	3
Total	104	(20)	-	84	88	36

L'augmentation en 2006 des immobilisations financées par crédit-bail provient essentiellement de l'investissement de la presse 40 000 tonnes de Pamiers (Aubert & Duval – branche Alliages). Les montants des loyers futurs de crédit-bail sont indiqués au niveau de la note 28 – Engagements hors bilan.

5.4. Tests de dépréciation

Les données et hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation des immobilisations comprises dans les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

- le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital (CMPC), soit 9 % ;
- les flux de trésorerie sont établis sur 5 ans et avec prise en compte valeur terminale. Les taux de croissance utilisés sont ceux retenus pour les budgets et les taux de croissance à l'infini utilisés pour les valeurs terminales sont compris entre 0 % et 1 % en fonction des UGT.

Les principales dépréciations constatées sont représentées par :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable avant dépréciation			Valeur d'utilité ou juste valeur			Méthode de valorisation
	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	
UGT – branche Manganèse	77	82	84	51	47	44	Flux de trésorerie actualisés
UGT – branche Alliages	32	31	30	19	17	17	Flux de trésorerie actualisés
UGT – branche Alliages	3	3	3	-	-	-	Indice de perte de valeur

La dépréciation de l'UGT de la branche Alliages/indice de perte de valeur correspond à la fermeture d'une ligne de production.

Il n'y a pas eu de dépréciation complémentaire significative constatée au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006, les dépréciations pour pertes de valeur ressortant respectivement à 50 millions d'euros et 56 millions

d'euros (note 5.2). Les variations proviennent essentiellement d'une reprise de provisions de 5 millions d'euros dans la branche Manganèse, de la conversion monétaire et des amortissements de la période qui diminuent les valeurs nettes comptables des actifs.

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 6. Participations dans les entreprises associées

6.1. Par nature

(en millions d'euros) Sociétés	Pays	% détenu	Quote-part de résultats	Quote-part des capitaux propres		
				31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Port Minéralier d'Owendo SA	Gabon	36,35 %	-	1	3	4
Forges M. Dembiermont	France	33,2 %	-	-	-	7
Total			-	1	3	11

Les titres de la société Forges M. Dembiermont ont fait l'objet d'une cession au cours du mois de juillet 2006 et la moins-value réalisée est comptabilisée au niveau de la rubrique « Autres produits et charges financiers » (note 23.2).

6.2. Variations de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
À l'ouverture	3	11	16
Regroupements d'entreprises	-	(8)	(4)
Autres mouvements de périmètre	(1)	-	(1)
Investissements de la période	-	-	-
Cessions de la période	-	-	-
Quote-part de résultats de la période	-	1	2
Dividendes distribués	(1)	(1)	(2)
Écarts de conversion et autres mouvements	-	-	-
À la clôture	1	3	11

Les états financiers simplifiés au 31 décembre 2007 (données sociales) des participations dans les entreprises associées sont présentés ci-après :

(en millions d'euros)	Port Minéralier d'Owendo SA (B. Manganèse)
Chiffre d'affaires	9
Résultat opérationnel courant	1
Résultat net	1
Actif immobilisé	2
Besoin en fonds de roulement	-
Situation nette	(3)
Provisions	(1)
Endettement financier net	2

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 7. Titres de participations non consolidés

7.1 Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>					Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Sociétés	Pays	% détention	Valeurs brutes	Dépréciations	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Brown Europe	France	100 %	8	-	8	8	8
Aubert & Duval USA Inc. (ex Htm Inc.)	États-Unis	100 %	3	-	3	3	3
Erasteel GmbH	Allemagne	100 %	3	(1)	2	3	-
Aubert & Duval Mold and Die Technology	Chine	85 %	3	-	3	3	2
La Petite-Faye	Nlle-Calédonie	100 %	2	-	2	2	2
Stahlschmidt GmbH	Allemagne	61,5 %	2	-	2	2	2
Erasteel Italiana Srl	Italie	-	-	-	-	2	-
Eramet North America Inc. (ex Lni Inc.)	États-Unis	-	-	-	-	1	1
Centre de Recherche de Trappes (CRT)	France	100 %	1	-	1	1	1
Tec Ingénierie	France	100 %	1	-	1	1	1
Sogaferro	Gabon	69,99 %	1	-	1	1	1
Microsteel	France	-	-	-	-	-	1
Traitement Compression Service	France	-	-	-	-	1	1
Erasteel Japan KK	Japon	-	-	-	-	-	1
Erasteel Korea Ltd.	Corée du Sud	100 %	1	-	1	1	1
Eramet Latin America	Brésil	100 %	1	-	1	-	-
Autres sociétés (moins de 1 million d'euros)	-	-	26	(16)	10	8	12
Total			52	(17)	35	37	37

Les titres de participations non consolidés correspondent essentiellement à des sociétés contrôlées et sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition diminué le cas échéant de provisions pour dépréciation déterminées sur la base de la quote-part de situation nette détenue, le Groupe ne pouvant évaluer de façon fiable la juste valeur.

Les titres de participations non consolidés incluent depuis le 1^{er} janvier 2006 les sociétés déconsolidées en raison de leur faible impact sur les comptes

du Groupe (Erasteel GmbH & Erasteel Italiana Srl). Ces titres sont valorisés à leur valeur d'équivalence à la date de déconsolidation.

Les titres des sociétés Erasteel Italiana Srl, Traitement Compression Service (Tcs) et Eramet North America Inc. (ex Lni Inc.) ont été cédés en 2007 et les résultats de cession sont comptabilisés en autres produits et charges financiers (note 23.2).

7.2. Variations de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
À l'ouverture	37	37	24
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	3	12
Investissements de la période	1	1	5
Cessions de la période	(6)	(4)	(8)
Dépréciations de la période	2	(1)	3
Écarts de conversion et autres mouvements	1	1	1
À la clôture	35	37	37

Les états financiers simplifiés (données sociales) des principales sociétés contrôlées mais non consolidées au 31 décembre 2006 sont présentés ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i> (Base : comptes 31 décembre 2006)	Stalhschmidt GmbH	Erasteel GmbH	Brown Europe	Erasteel Italiana Srl	Tec Ingenierie	Centre Rech. Trappes (CRT)	Erasteel Korea Ltd.
Chiffre d'affaires	29	21	16	13	11	9	5
Résultat opérationnel courant		(1)	3	-	1	-	-
Résultat net		-	9	-	1	-	-
Actif immobilisé	1	1	7	-	-	3	-
Besoin en fonds de roulement	4	2	9	1		(1)	2
Situation nette	(4)	(2)	(14)	(1)	(3)	(2)	(1)
Provisions		(1)	-	-	-	(1)	-
Endettement financier net	(1)		(2)	-	3	1	(1)

Ces sociétés sont principalement des entités commerciales et de recherche et de développement dont les prestations sont entièrement rattachées au groupe Eramet, et des sociétés industrielles filiales de S.I.M.A. (Prestation à façon, tréfilage et étirage de produits métallurgiques).

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 8. Autres immobilisations financières

8.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes 31/12/2007	Valeurs nettes 31/12/2006	Valeurs nettes 31/12/2005
Dépôts et cautionnements	13	-	13	11	7
Prêts financiers au personnel	6	-	6	6	2
Comptes courants - Eramet International & filiales	1	-	1	2	2
Placements financiers/retraites américaines	2		2	2	3
Avances financières - Chine Bayi	-	-	-	-	1
Créances Sonadig (Gabon)	-	-	-	2	2
Comptes courants - Microsteel	-	-	-	-	2
Comptes courants - Stalhschmidt GmbH	2	-	2	2	-
Comptes courants - Bronzavia Industries	2	(2)	-	-	1
Autres prêts et comptes courants financiers	3	(1)	2	5	5
Total	29	(3)	26	30	25

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des prêts et des comptes courants financiers accordés à des sociétés non consolidées et sont évaluées au coût amorti.

Les comptes courants Bronzavia Industries étaient auparavant dépréciés en totalité au passif (note 15.6) ; ils sont reclassés en diminution de la valeur nominale au 1^{er} janvier 2006.



8.2. Variations de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
À l'ouverture	30	25	26
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Mouvements de trésorerie	(4)	6	(2)
Dépréciations de la période	1	-	4
Écarts de conversion et autres mouvements	(1)	(1)	(3)
À la clôture	26	30	25
Détail des dépréciations :			
• À l'ouverture	(4)	(2)	(6)
• Dépréciations	(1)	-	-
• Reprises de dépréciations utilisées	2	-	4
• Reprises de dépréciations non utilisées	-	-	-
• Écarts de conversion et autres mouvements	-	(2)	-
• À la clôture	(3)	(4)	(2)

8.3. Par devise

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Euro	16	18	15
Dollar américain	3	6	3
Franc CFA	1	1	4
Franc pacifique	6	5	3
Total	26	30	25

8.4. Par taux d'intérêt

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Sans intérêts	10	15	15
Taux d'intérêts fixes	5	4	6
Taux d'intérêts variables	11	11	4
Total	26	30	25

Les éléments sans intérêts correspondent principalement aux dépôts et cautionnements et à certains prêts accordés au personnel.

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 9. Stocks

9.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs nettes 31/12/2007	Valeurs nettes 31/12/2006	Valeurs nettes 31/12/2005
Matières premières	256	237	265
Marchandises et produits finis	311	232	229
En-cours et semi-finis	321	283	256
Consommables et pièces de rechange	17	17	10
Total	905	769	760
Dont Dépréciations	(112)	(131)	(68)

Les provisions pour dépréciation concernent pour l'essentiel les matières premières et les marchandises et produits finis. Les stocks donnés en nantissement de passifs figurent en note 28 – Engagements hors bilan.

9.2. Variations de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
À l'ouverture	769	760	601
Regroupements d'entreprises	-	-	3
Autres mouvements de périmètre	-	(6)	(8)
Mouvements de fonds de roulement	141	95	156
Dépréciations de la période	14	(63)	(5)
Écarts de conversion et autres mouvements	(19)	(17)	13
À la clôture	905	769	760
Détail des dépréciations :			
• À l'ouverture	(131)	(68)	(64)
• Dépréciations	(34)	(96)	(32)
• Reprises de dépréciations utilisées	48	33	27
• Reprises de dépréciations non utilisées	-	-	-
• Écarts de conversion et autres mouvements	5	-	1
• À la clôture	(112)	(131)	(68)

L'augmentation des stocks concerne l'ensemble des Branches, notamment la branche Nickel en raison de la reconstitution des stocks en 2007 après la forte baisse des stocks en 2006 du fait de la grève en Nouvelle-Calédonie à la fin de l'année. La hausse des stocks de la branche Manganèse est consécutive à la hausse des stocks de minerai liée à la montée en puissance de la production au Gabon (projet d'extension de la production de manganèse/3 500 000 tonnes – note 5.3). Et dans la branche Alliages du fait de la poursuite de la reprise sensible de l'activité de la société Aubert & Duval, notamment dans le domaine de l'aéronautique et de l'énergie. En

2006, des changements d'estimation concernant les sociétés Aubert & Duval (branche Alliages) et Gulf Chemical & Metallurgical Corp. (branche Manganèse) ont contribué à l'augmentation des stocks pour respectivement 17 millions d'euros et 2 millions d'euros. Ces changements sont consécutifs à une évaluation plus précise suite à la mise en place d'un nouveau système d'informations pour Aubert & Duval et à la comptabilisation en stocks des catalyseurs pour Gulf Chemical & Metallurgical Corp. ; et ont été comptabilisés en contrepartie des autres produits et charges opérationnels (note 22).



■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 10. Clients et autres créances

10.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes 31/12/2007	Valeurs nettes 31/12/2006	Valeurs nettes 31/12/2005
Créances clients	561	(7)	554	557	449
Créances fiscales et sociales	50	-	50	42	41
Autres créances d'exploitation	81	(30)	51	29	26
Créances d'immobilisations	1	-	1	-	-
Charges constatées d'avance	25	-	25	9	7
Total	718	(37)	681	637	523
- Actifs non courants	6	-	6	6	6
- Actifs courants	712	(37)	675	631	517

10.2. Variations de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
À l'ouverture	637	523	472
Regroupements d'entreprises	-	3	15
Autres mouvements de périmètre	-	3	14
Mouvements de fonds de roulement	52	114	6
Dépréciations de la période	(4)	1	-
Écarts de conversion et autres mouvements	(4)	(7)	16
À la clôture	681	637	523
Détail des dépréciations des créances :			
• À l'ouverture	(34)	(36)	(31)
• Dépréciations	(17)	(6)	(17)
• Reprises de dépréciations utilisées	13	7	17
• Reprises de dépréciations non utilisées	-	-	-
• Écarts de conversion et autres mouvements	1	1	(5)
• À la clôture	(37)	(34)	(36)

Les créances clients et les autres créances sont pour l'essentiel à moins d'un an d'échéance. Les autres créances non courantes, 6 millions d'euros inchangées par rapport au 31 décembre 2006 correspondent à une créance de SETRAG SA sur l'État gabonais liée au contrat de concession. La baisse du poste client dans la branche Alliages du fait de la titrisation est compensée par la hausse dans la branche Manganèse essentiellement liée à l'augmentation des ventes de minerai et d'alliages de manganèse. Les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en appliquant le taux de clôture.

Le groupe Eramet a procédé à une opération de titrisation de créances, au niveau de sa filiale Aubert & Duval (branche Alliages) qui a conclu un

contrat de titrisation permettant la déconsolidation de créances le 5 juillet 2007 pour un montant maximum de 115 millions d'euros et 50 millions de dollars USD. Ce contrat prévoit la titrisation pendant cinq ans de créances des grands clients situés essentiellement en Europe et en Amérique du nord. Au 31 décembre 2007, le montant des créances déconsolidées s'élève à 112 millions d'euros.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est limitée et aucune défaillance de tiers pouvant avoir un impact significatif n'a été constatée durant l'exercice ou n'est prévue.

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

11.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes 31/12/2007	Valeurs nettes 31/12/2006	Valeurs nettes 31/12/2005
Trésorerie	57	-	57	31	51
Équivalents de trésorerie	1 049	-	1 049	612	472
Total	1 106	-	1 106	643	523

11.2. Par devise

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Euro	1 015	554	453
Dollar américain	69	79	57
Yuan Ren Min Bi (Chine)	15	2	4
Autres devises	7	8	9
Total	1 106	643	523

11.3. Par taux d'intérêt

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Sans intérêt	16	15	13
Taux d'intérêts fixes	24	12	22
Taux d'intérêts variables	1 066	616	488
Total	1 106	643	523

Le poste trésorerie comprend les rubriques disponibilités et le poste équivalents de trésorerie les valeurs mobilières de placement. Les valeurs mobilières de placement sont constituées principalement de fonds monétaires en euros rémunérés avec des taux variables inférieurs à 3 %.

La variation d'une période à l'autre est analysée par l'intermédiaire du tableau de flux de trésorerie établi selon la méthode indirecte.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées sur les actions auto détenues :

		Animation boursière	Stocks-options attribuées	Autres objectifs	Total
Situation au 31 décembre 2004		12 773	313 028	8 682	334 483
En pourcentage du capital	25 744 944	0,05 %	1,22 %	0,03 %	1,30 %
Affectation à des stocks-options :					
• attribuées		-	(10 225)	10 225	-
• autres		(350)	350	-	-
Levées d'options d'achat		-	(170 848)	-	(170 848)
Achats		45 854	-	-	45 854
Ventes		(42 668)	-	-	(42 668)
Situation au 31 décembre 2005		15 609	132 305	18 907	166 821
En pourcentage du capital	25 789 874	0,06 %	0,51 %	0,07 %	0,65 %
Affectation à des stocks-options :					
• attribuées		-	(31 649)	31 649	-
• autres		239	-	(239)	-
Levées d'options d'achat		-	(37 578)	-	(37 578)
Achats		59 837	-	-	59 837
Ventes		(58 823)	-	-	(58 823)
Situation au 31 décembre 2006		16 862	63 078	50 317	130 257
En pourcentage du capital	25 880 894	0,07 %	0,24 %	0,19 %	0,50 %
Affectation à des stocks-options :					
• attribuées		-	(32 584)	32 584	-
• autres			-		-
Levées d'options d'achat		-	(30 494)	-	(30 494)
Achats		69 332	-	252 885	322 217
Ventes		(81 194)	-	-	(81 194)
Situation au 31 décembre 2007		5 000	-	335 786	340 786
En pourcentage du capital	25 905 621	0,02 %	-	1,30 %	1,32 %

Les achats au titre des « autres objectifs » incluent les 252 885 actions Eramet reçues de la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (STCPI) en échange de 4 % des titres de la société Le Nickel-SLN (notes 2, 13 et 27).

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



12.2. Options de souscription et achats d'actions et actions gratuites

12.2.1. OPTIONS DE SOUSCRIPTION

	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites avant le 01/01/2007	Exercées en 2007	Prescrites en 2007	Restant à exercer à compter du 01/01/2008	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2008	Échéance des plans
				à l'origine	au 01/01/2007							
1	27/05/1998	12/12/2001	32,60 EUR	61	13	153 000	(125 750)	(8 450)	-	18 800	8	11/12/2009 ⁽¹⁾
2	23/05/2002	15/12/2004	64,63 EUR	81	80	130 000	(6 000)	(3 562)	-	120 438	75	15/12/2012 ⁽²⁾
Total						283 000	(131 750)	(12 012)	-	139 238		

(1) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12/12/2003. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14/12/2005.

(2) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12/12/2006. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14/12/2008.

La levée de 12 012 options de souscription au cours de l'exercice au prix moyen de 42,10 euros a contribué à l'augmentation des capitaux propres en contrepartie de la trésorerie par la création d'autant d'actions.

12.2.2. ACTIONS GRATUITES

	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites avant le 01/01/2007	Exercées en 2007	Prescrites en 2007	Restant à exercer à compter du 01/01/2008	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2008	Échéance des plans
				à l'origine	au 01/01/2007							
⁽¹⁾ 1	11/05/2005	13/12/2005	gratuites	90	89	14 000	(800)	(12 715)	(485)	-	82	-
2	11/05/2005	25/04/2007	gratuites	1	-	10 000	-	-	-	10 000	1	25/04/2009
3	11/05/2005	23/07/2007	gratuites	61	-	16 000	-	-	-	16 000	61	23/07/2009
Total						40 000	(800)	-	(485)	26 000		

(1) Date d'acquisition définitive : 1 = 13/12/2007, 2 = 25/04/2009 et 3 = 23/07/2009. Les actions ne peuvent être vendues avant : 1 = 13/12/2009, 2 = 25/04/2011 et 3 = 23/07/2011.

12.2.3. OPTIONS D'ACHATS D'ACTION

	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites avant le 01/01/2007	Exercées en 2007	Prescrites en 2007	Restant à exercer à compter du 01/01/2008	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2008	Échéance des plans
				à l'origine	au 01/01/2007							
1	21/07/1999	15/09/1999	47,14 EUR	5 646	560	423 450	(383 780)	(21 214)	(18 456)	-	-	14/09/2007 ⁽¹⁾
2	27/05/1998	14/12/1999	5,00 EUR	80	19	166 500	(143 092)	(9 280)	(14 128)	-	-	13/12/2007 ⁽²⁾
Total						589 950	(526 872)	(30 494)	(32 584)	-	-	

(1) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 15/09/2001. Les actions ne peuvent être vendues avant le 15/09/2004.

(2) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 14/12/2001. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14/12/2004.

La levée de 30 494 options d'achats au cours de l'exercice au prix moyen de 49,23 euros a généré une cession des titres auto détenus en contrepartie de la trésorerie. Le résultat de cette cession a été imputé en capitaux propres. Les prescriptions pour 32 584 levées s'expliquent essentiellement par la clôture des plans au cours du dernier trimestre 2007.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



12.3. Paiements fondés sur les actions

Les paiements basés sur des actions ne concernent que des plans de stock-options et d'actions gratuites consenties au personnel. Ils représentent une charge de 2 millions d'euros (2 millions d'euros au 31 décembre 2006).

Les règles applicables sont communes à tous les plans :

- l'acquisition ou attribution des droits correspond à la date du Conseil d'administration ;
- le début de la période d'exercice fait suite à une période d'indisponibilité de 2 ans à compter de la date d'attribution.

Lorsqu'une option est exercée, le dénouement se fait sous forme d'actions. Seuls les plans de stock-options émis à partir du 7 novembre 2002 et dont les droits n'ont pas été acquis avant le 1^{er} janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2. Ainsi, seuls les plans attribués lors des Conseils

d'administration du 15 décembre 2004 (plan n° 2, note 12.2.1), du 13 décembre 2005 (plan n° 1, note 12.2.2.) et du 25 avril 2007 (plan n° 2, note 12.2.2.) rentrent dans l'application de la norme IFRS 2. Les justes valeurs des stock-options sont calculées selon le modèle Black & Scholes. Elles sont étalées linéairement sur la période d'acquisition des droits du plan en charges de personnel avec pour contrepartie les capitaux propres.

Valorisations de plans : les hypothèses retenues pour la valorisation du plan ont reposé sur :

- une volatilité attendue déterminée sur la base d'une observation de l'historique du titre ;
- un taux sans risque zéro coupon OT sur la durée du plan ;
- un taux de distribution future basé sur la moyenne des cinq dernières années.

Sur la base de ces hypothèses, les résultats pour chaque plan sont présentés dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Nombre d'options	Prix d'exercice (euros)	Maturité (années)	Volatilité attendue	Taux sans risque	Taux de dividende moyen	Juste valeur de l'option	Charge comptable des plans sur 3 ans			
								Totale	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Plan n° 2 – note 12.2.1.	130 000	64,63	6	40,00 %	2,80 %	3,28 %	20,75	2,7	-	1,3	1,3
Plan n° 1 – note 12.2.2.	14 000	gratuites	4	40,00 %	2,80 %	3,28 %	68,04	0,9	0,4	0,5	-
Plan n° 2 – note 12.2.2.	10 000	gratuites	4	40,75 %	4,15 %	3,00 %	155,19	1,6	0,5	-	-
Plan n° 3 – note 12.2.2.	16 000	gratuites	4	40,75 %	4,15 %	3,00 %	194,10	3,1	0,7	-	-

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 13. Intérêts minoritaires

13.1. Par nature

(en millions d'euros)	% des minoritaires	31/12/2007		31/12/2006 Total	31/12/2005 Total
		Résultat	Total		
Le Nickel-SLN	44 %	184	640	357	376
Cornilog S.A.	32,75 %	46	183	150	118
Pt Weda Nickel Ltd.	10 %	-	14	15	-
Guangxi Cornilog Ferro Alloys Ltd.	30 %	2	3	2	4
Interforge	6 %	-	1	1	1
Total		232	841	525	499

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



13.2 Variations de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
À l'ouverture	525	499	375
Regroupements d'entreprises	-	16	2
Autres mouvements de périmètre	45	-	-
Dividendes distribués	(33)	(44)	(22)
Résultat de la période	232	141	141
1 ^{re} application des normes IAS 32 & 39	-	-	16
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers - IAS 32 & 39	78	(81)	(19)
Écarts de conversion et autres mouvements	(6)	(6)	6
À la clôture	841	525	499

Les regroupements d'entreprises de l'exercice 2005 concernent l'intégration fin 2005 de la société SETRAG SA et ceux de 2006 correspondent à l'acquisition de Weda Bay Minerals Inc. début mai 2006. Les autres mouvements de périmètre de 2007 correspondent à la levée d'option de

4 % des titres de la société Le Nickel-SLN intervenue le 23 juillet 2007 dans le cadre du Pacte d'actionnaires du 13 septembre 2000 signé entre Eramet et la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (STCPI) (note 27).

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 14. Engagements liés au personnel

Les sociétés du Groupe offrent à leurs employés différents avantages à long terme en fonction des règles et des pratiques en vigueur dans les pays où elles opèrent. Toutes les sociétés du Groupe ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle des engagements selon un cadre actuariel uniforme (hypothèses et méthodes) défini par le Groupe conformément aux principes définis par la norme IAS 19 - Avantages du personnel. Cette évaluation est effectuée sur une base pluriannuelle (deux ou trois ans, hors événement exceptionnel nécessitant une nouvelle évaluation au cas par cas).

Les principaux engagements du Groupe en matière d'avantages du personnel sont les suivants :

Belgique :

- régime de retraite prévoyant le versement d'une rente à compter de 65 ans pour le personnel cadre ayant 25 ans d'ancienneté, avec une anticipation possible assortie d'un abattement ;
- médailles du travail : versement d'un mois de salaire à l'ensemble des salariés après 25 ans de service.

États-Unis :

- régimes de retraite prévoyant le versement d'une pension dont le montant est fonction de l'ancienneté au moment de la date de départ à la retraite (62 ou 65 ans selon les régimes). Possibilité de départ en pré retraite et éligibilité aux prestations d'invalidité en fonction de l'ancienneté et selon le régime ;
- régime d'assurance médicale pour les retraités de certains sites, partie du plan fermée ;
- régime d'assurance vie pour les salariés de certains sites.

France :

- régimes d'indemnité de départ en retraite prévoyant le versement d'un capital en fonction de l'ancienneté et du dernier salaire ;

- régime de frais médicaux pour les salariés et les retraités sur le site de Sandouville de la société Eramet ;
- médailles du travail : versement de montant forfaitaire variant selon les sites après 20, 30, 35 et 40 ans d'ancienneté ;
- régime de retraite supplémentaire pour certains cadres dirigeants de la société Eramet.

Gabon :

- régime de retraite prévoyant le versement après 3 années d'ancienneté d'une indemnité au départ du salarié calculée en fonction du salaire et de l'ancienneté ;
- régime prévoyant le versement après 2 ans d'ancienneté d'une indemnité au départ du salarié (retraite, décès, licenciement) exprimée en pourcentage de la moyenne mensuelle du salaire des 12 derniers mois par année d'ancienneté ;
- médailles du travail : versement d'une somme forfaitaire après 10, 20 et 30 années d'ancienneté.

Mexique :

- indemnité de fin de carrière représentant 12 jours de salaire versés à tous les salariés ayant plus de 60 ans et 15 ans d'ancienneté.

Norvège :

- médailles du travail : versement d'un montant forfaitaire à l'ensemble des salariés après 25, 30, 40 et 50 ans d'ancienneté et au moment du départ à la retraite ;
- indemnités de fin de carrière ;
- plan de pré-retraite et plan de retraite complémentaire.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

Nouvelle-Calédonie :

- régime de retraite prévoyant le versement d'un capital selon le salaire et l'ancienneté ;
- primes de fidélité versées après 10 années d'ancienneté puis tous les 5 et 10 ans et calculées en pourcentage du salaire de base ;
- médailles du travail : versement d'un montant forfaitaire après 15-20, 22,5-30, 26,1/4-35 et 30-40 ans d'ancienneté.

Royaume-Uni :

- régime de retraite prévoyant soit le versement d'un capital soit d'une rente basée sur le dernier salaire et revalorisée annuellement de l'inflation.

Suède :

- régime de retraite offert aux anciens salariés de Stora prévoyant le versement d'une rente correspondant à un pourcentage (supérieur à 65 %) du dernier salaire.

Les engagements du groupe Eramet au titre des régimes à prestations définies présentés ci-dessus se répartissent de la façon suivante : aux États-Unis (42 % des engagements), en France (22 % des engagements), en Norvège (17 % des engagements), et en Nouvelle-Calédonie (7 % des engagements).

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les évaluations sont les suivantes :

Au 31 décembre 2007	Europe	Amérique du Nord	Nouvelle-Calédonie	Gabon
Taux d'actualisation	4,3 % – 5,25 %	6,25 % – 7,9 %	5,25 %	6,5 %
Taux d'inflation	1,9 % – 3,2 %	2,1 % – 3,4 %	3 %	3 %
Taux d'augmentation salariale	2,5 % – 4,5 %	3 % – 5,75 %	4 %	5 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	4,9 % – 7 %	7,8 % – 8 %	5 %	n/a

Au 31 décembre 2006	Europe	Amérique du Nord	Nouvelle-Calédonie	Gabon
Taux d'actualisation	3,9 % – 5,2 %	5,9 % – 7,5 %	4,4 %	6,5 %
Taux d'inflation	2 % – 2,8 %	2,4 % – 3,75 %	3 %	2,3 %
Taux d'augmentation salariale	2 % – 4,25 %	3 % – 5,75 %	4 %	3,3 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	4,9 % – 7 %	7,8 % – 8 %	5 %	n/a

Au 31 décembre 2005	Europe	Amérique du Nord	Nouvelle-Calédonie	Gabon
Taux d'actualisation	3,6 % – 4,9 %	5,5 % – 9,8 %	3,9 %	6,5 %
Taux d'inflation	2 % – 2,7 %	2,4 % – 3,5 %	2 %	2,3 %
Taux d'augmentation salariale	2 % – 3,5 %	3 % – 4,5 %	4,5 %	3,3 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	5 % – 7,2 %	7,7 % – 7,75 %	5,3 %	n/a

Les résultats des évaluations sont détaillés ci-dessous :

	Juste valeur des actifs du régime			Valeur actuarielle des obligations			Situation financière Surplus/(déficit)		
	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
<i>(en millions d'euros)</i>									
Régimes de retraite	99	101	93	130	153	173	(31)	(52)	(80)
Indemnités de fin de carrière	44	42	39	76	71	67	(32)	(29)	(28)
Médailles et gratifications	-	-	-	19	19	20	(19)	(19)	(20)
Régimes de frais médicaux	-	-	-	22	26	29	(22)	(26)	(29)
Total	143	143	132	247	269	289	(104)	(126)	(157)



(en millions d'euros)	(Gains)/pertes actuarielles non reconnus			Services passés non reconnus			Provision au bilan (Actif)/passif		
	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Régimes de retraite	(6)	2	9	-	-	-	37	50	71
Indemnités de fin de carrière	-	(3)	1	-	1	1	32	31	26
Médailles et gratifications	-	-	-	-	-	-	19	19	20
Régimes de frais médicaux	(2)	1	1	-	-	-	24	25	28
Total	(8)	-	11	-	1	1	112	125	145

La totalité des engagements se montent à 247 millions d'euros au 31 décembre 2007 (269 millions d'euros au 31 décembre 2006) et la juste valeur des actifs de régime à 143 millions d'euros au 31 décembre 2007 (identique au 31 décembre 2006). La valeur résiduelle des obligations qui est de 104 millions d'euros au 31 décembre 2007 (126 millions d'euros au 31 décembre 2006) ne comprend pas les impacts des modifications des régimes (8 millions d'euros au 31 décembre 2007). En effet, les écarts actuariels nets excédant le plus haut de 10 % de la valeur actuelle de

l'obligation au titre des prestations définies et de 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture précédente sont étalés sur la durée de vie active moyenne résiduelle des participants du régime. Les coûts des services passés en cas de modifications de régime sont étalés selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Le montant des engagements pour lesquels il n'y a pas d'actifs de couverture représente 65 millions d'euros (81 millions d'euros au 31 décembre 2006).

Les placements des fonds de pension sont investis de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2007		Exercice 2006		Exercice 2005	
Actions	70	49 %	68	48 %	62	47 %
Europe	18	13 %	17	12 %	14	11 %
Amérique du Nord	50	35 %	50	35 %	47	36 %
Nouvelle Calédonie	2	1 %	1	1 %	1	1 %
Gabon	-	-	-	-	-	-
Obligations	57	40 %	65	45 %	60	45 %
Europe	22	15 %	29	20 %	26	20 %
Amérique du Nord	30	21 %	30	21 %	28	21 %
Nouvelle Calédonie	5	3 %	6	4 %	6	5 %
Gabon	-	-	-	-	-	-
Autres placements	16	11 %	10	7 %	10	8 %
Europe	14	10 %	8	6 %	8	6 %
Amérique du Nord	1	1 %	1	1 %	1	1 %
Nouvelle Calédonie	1	1 %	1	1 %	1	1 %
Gabon	-	-	-	-	-	-
Total	143	100 %	143	100 %	132	100 %

La politique de répartition des actifs des régimes de retraite dépend des pratiques des pays.

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
A

Les variations de l'exercice des avantages au personnel sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
À l'ouverture	125	145	131
Regroupements d'entreprises	-	-	8
Autres mouvements de périmètre	-	(1)	-
Charges comptabilisées	10	8	19
• coûts des services rendus	8	9	8
• charges d'intérêts nets	13	12	13
• rendements des actifs de couverture	(9)	(8)	(8)
• amortissements des écarts actuariels et des services passés	-	(1)	6
• autres	(2)	(4)	-
Cotisations versées	(19)	(21)	(24)
Écarts de conversion et autres mouvements	(4)	(6)	11
À la clôture	112	125	145

La variation détaillée par composante de la provision au titre de l'exercice 2007 s'analyse :

(en millions d'euros)	Valeur actuelle des obligations	Juste valeur des actifs du régime	Situation financière Surplus/ (déficit)	(Gains)/ pertes actuarielles non reconnues	Services passés non reconnus	Provision au bilan (Actif)/passif
Situation au 31 décembre 2005	289	132	(157)	11	1	145
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	(1)	-	1	-	-	(1)
Charges comptabilisées	12	15	3	(11)	-	8
• coûts des services rendus	9	-	(9)	-	-	9
• charges d'intérêts nets	12	-	(12)	-	-	12
• rendements des actifs de couverture	-	15	15	(7)	-	(8)
• amortissements des écarts actuariels	(4)	-	4	(3)	-	(1)
• amortissements des services passés	-	-	-	-	-	-
• autres	(5)	-	5	(1)	-	(4)
Cotisations versées	(15)	6	21	-	-	(21)
Écarts de conversion et autres mouvements	(16)	(10)	6	-	-	(6)
Situation au 31 décembre 2006	269	143	(126)	-	1	125
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-	-	-	-
Charges comptabilisées	7	7	-	(9)	(1)	10
• coûts des services rendus	8	-	(8)	-	-	8
• charges d'intérêts nets	13	-	(13)	-	-	13
• rendements des actifs de couverture	-	11	11	(2)	-	(9)
• amortissements des écarts actuariels	(7)	-	7	(7)	-	-
• amortissements des services passés	(1)	-	1	-	(1)	-
• autres	(6)	(4)	2	-	-	(2)
Cotisations versées	(17)	2	19	-	-	(19)
Écarts de conversion et autres mouvements	(12)	(9)	3	1	-	(4)
Situation au 31 décembre 2007	247	143	(104)	(8)	-	112



La décomposition des écarts actuariels liés à l'expérience se présente :

(en millions d'euros)	Exercice 2007
Valeur actuarielle des obligations	247
Juste valeur des actifs du régime	143
Total	104
Écart d'expérience sur les obligations	7
Autres écarts sur les obligations	(14)
Écart d'expérience sur les actifs	2
Autres écarts sur les actifs	-

Une variation d'un point de taux de l'obligation au titre des régimes de frais médicaux aurait une incidence de plus ou moins 2 millions d'euros sur l'engagement au 31 décembre 2007, principalement aux États-Unis.

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 15. Provisions

15.1. Par nature

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Personnel	23	25	33
Grands contentieux	-	12	12
Risques environnementaux et remise en état de sites	225	120	127
Autres risques et charges	38	42	35
Total	286	199	207
• Part à plus d'un an	255	171	187
• Part à moins d'un an	31	28	20

15.2. Variations de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
À l'ouverture	199	207	213
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	7
Dotations (reprises) de la période	30	(4)	(20)
• dotations de la période	74	34	48
• (reprises) de la période - partie utilisée	(42)	(37)	(67)
• (reprises) de la période - partie non utilisée	(8)	(4)	(4)
• charges de désactualisation	6	3	3
Actifs de démantèlement	60	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	(3)	(4)	7
À la clôture	286	199	207

15.3. Personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Restructurations et plans sociaux	7	9	18
Autres risques et charges sociaux	16	16	15
Total	23	25	33
• Part à plus d'un an	15	20	24
• Part à moins d'un an	8	5	9

Restructurations et plans sociaux : tous les coûts des restructurations et des plans sociaux sont intégralement provisionnés dès lors que les conditions définies par les normes IFRS sont réunies. Le détail de ces engagements est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Plan social Aubert & Duval	2	2	7
Fermeture de l'usine de Boulogne-sur-Mer - Comilog France	-	-	1
Autres restructurations et plans sociaux - branche Manganèse	5	6	8
Autres restructurations et plans sociaux - branche Alliages	-	1	2
Total	7	9	18

Et les variations de l'exercice :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
À l'ouverture	9	18	32
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	(2)	(8)	(14)
• dotations de la période	-	1	3
• (reprises) de la période - partie utilisée	(2)	(5)	(17)
• (reprises) de la période - partie non utilisée	-	(4)	-
Écarts de conversion et autres mouvements	-	(1)	-
À la clôture	7	9	18

La diminution du montant des restructurations provisionnées au 31 décembre 2007 (7 millions d'euros contre 9 millions d'euros au 31 décembre 2006) s'explique essentiellement par les plans sociaux réalisés en France, en Belgique et en Norvège dans les branches Alliages et Manganèse.

Autres risques et charges sociaux : ces provisions correspondent essentiellement à des litiges avec les salariés et les organismes sociaux et dont les variations s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
À l'ouverture	16	15	8
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	1	1	6
• dotations de la période	7	5	9
• (reprises) de la période - partie utilisée	(6)	(4)	(3)
• (reprises) de la période - partie non utilisée	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	(1)	-	1
À la clôture	16	16	15



15.4. Grands contentieux

Suite à un protocole d'accord transactionnel signé début 2008 entre Comilog S.A. et certaines de ses filiales et le groupe Carlo Tassara mettant un terme définitif à l'ensemble des litiges (notamment le règlement des actions Comilog France – ex SFPO, le règlement des dividendes et des bons

non convertibles), les provisions pour grands contentieux constituées en 1996/1997 ont été utilisées en complément des dettes dues par Comilog S. A. et ses filiales sans impact sur le résultat. Le règlement de la transaction est intervenu le 15 février 2008.

15.5. Risques environnementaux et remise en état des sites

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Risques environnementaux	27	25	47
Remise en état des sites *	198	95	80
Total	225	120	127
* dont provisions ayant en contrepartie un actif de démantèlement	122	70	54
- Part à plus d'un an	216	120	127
- Part à moins d'un an	9	-	-

Risques environnementaux : La provision se monte au 31 décembre 2007 à 27 millions d'euros (25 millions d'euros au 31 décembre 2006) et concerne essentiellement la branche Manganèse (8 millions d'euros comme au 31 décembre 2006) et la branche Alliages (11 millions d'euros contre 8 millions d'euros au 31 décembre 2006).

obligations réglementaires légales. À Marietta aux États-Unis les provisions couvrent les obligations concernant notamment les bassins de décantation. Ces provisions ont été évaluées sur la base de rapports d'expert et d'analyses techniques ; elles sont requalifiées depuis 2006 en remise en état des sites.

Dans la branche Manganèse, des provisions ont été constituées afin de tenir les engagements en matière environnementale suivant les dispositions ou

(en millions d'euros)	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
À l'ouverture	25	47	36
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	2	(8)	(2)
• dotations de la période	6	3	12
• (reprises) de la période - partie utilisée	(4)	(11)	(14)
• (reprises) de la période - partie non utilisée	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	-	(14)	13
À la clôture	27	25	47

Remise en état des sites : les remises en état des sites miniers actuellement en exploitation concernent la société Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie (branche Nickel), pour un montant de 134 millions d'euros (31 décembre 2006 : 57 millions d'euros), la société Comilog S.A. au Gabon (branche Manganèse) pour un montant de 8 millions d'euros (31 décembre 2006 : 7 millions d'euros) et depuis l'exercice 2006 la société Eramet Marietta Inc. aux États-Unis pour un montant de 26 millions d'euros (31 décembre 2006 : 13 millions d'euros). L'augmentation de la provision en Nouvelle-Calédonie s'explique par la réévaluation de certains coûts de démantèlement et l'augmentation des surfaces à traiter. Pour les centres en exploitation, un actif de démantèlement a été constitué à hauteur de 60 millions d'euros. À Boulogne-sur-Mer des provisions ont été constituées en 2003 et en 2007 afin de prendre en compte les obligations réglementaires et implicites de démolition et de remise en état du site à la suite de la décision de fermeture de l'usine (notes 15.3 et 15.6).

Les coûts de remise en état font l'objet d'une actualisation sur la durée restant à courir jusqu'à la date prévue de fin d'exploitation des mines, sur en moyenne 9 années (avec une durée maximum de 14 ans) en Nouvelle-Calédonie, 8 années (avec une durée maximum de 15 ans) au Gabon et 63 années (avec une durée maximum de 72 ans) aux États-Unis. Ces provisions font l'objet d'une actualisation au taux de 5,25 % en Nouvelle-Calédonie, au taux de 6,5 % au Gabon et au taux de 5 % aux États-Unis. Une variation de plus ou moins 1 % des taux d'actualisation auraient pour incidence une diminution de 15 millions d'euros et une augmentation de 18 millions d'euros sur les provisions.

Le Groupe ne bénéficie d'aucun fonds de démantèlement tel que défini par l'interprétation IFRIC 5.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

(en millions d'euros)	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
À l'ouverture	95	80	83
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	46	-	(8)
• dotations de la période	50	1	1
• (reprises) de la période – partie utilisée	(10)	(4)	(12)
• (reprises) de la période – partie non utilisée	-	-	-
• charges de désactualisation	6	3	3
Actifs de démantèlement	60	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	(3)	15	5
À la clôture	198	95	80

15.6. Autres risques et charges

Les autres provisions réparties dans l'ensemble des trois Branches couvrent divers risques dont les coûts de fermeture de Boulogne-sur-Mer pour 5 millions d'euros (identiques à fin 2006), les risques financiers Bronzavia Industries (1 million d'euros comme en 2006), des risques/litiges

commerciaux (10 millions d'euros contre 13 millions d'euros à fin 2006), divers litiges fournisseurs en Nouvelle-Calédonie pour 4 millions d'euros (inchangés par rapport au 31 décembre 2006) décembre visions pour franchises d'assurances pour 4 millions d'euros (idem à fin 2006).

(en millions d'euros)	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
À l'ouverture	42	35	42
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	7
Dotations (reprises) de la période	(11)	11	(2)
• dotations de la période	11	24	23
• (reprises) de la période – partie utilisée	(14)	(13)	(21)
• (reprises) de la période – partie non utilisée	(8)	-	(4)
• charges de désactualisation	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	7	(4)	(12)
À la clôture	38	42	35

15.7. Litiges en-cours

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine de la société ou du Groupe.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 16. Impôts différés

16.1. Par nature

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Différence entre les valeurs fiscales et consolidées des immobilisations	121	129	66
Retraitement des écritures de nature fiscale	148	107	105
Autres différences temporelles	108	87	54
Instruments financiers de couverture	35	13	7
Autres	8	4	2
Impôts différés passif	420	340	234
Différences temporelles	123	107	85
Reports fiscaux déficitaires - *	2	6	12
Élimination des résultats sur cessions internes	34	25	18
Instruments financiers de couverture	28	128	12
Autres	-	-	-
Impôts différés actif	187	266	127
Total	233	74	107
* Actifs d'impôts différés limités ou dépréciés	20	24	47
Actifs d'impôts différés activés	2	6	12

L'augmentation de la différence entre les valeurs fiscales et consolidées des immobilisations en 2006 provient principalement de l'impôt différé passif de 65 millions d'euros constaté sur la réévaluation du domaine minier de la société Pt Weda Bay Nickel.

L'augmentation des impôts différés liés aux retraitements des écritures de nature fiscale s'explique par les provisions réglementées constituées au Gabon, en Nouvelle-Calédonie et en France.

Les autres différences temporelles comptabilisées au passif au 31 décembre 2007 (108 millions d'euros) correspondent principalement au crédit-bail (47 millions d'euros), à la partie du résultat taxable dans le futur en Suède

(11 millions d'euros), aux provisions techniques de réassurances (8 millions d'euros) et aux gains latents sur OPCVM (12 millions d'euros).

Les différences temporelles inscrites à l'actif (123 millions d'euros) concernent pour l'essentiel les avantages du personnel principalement aux États-Unis et en Norvège (11 millions d'euros), les provisions (18 millions d'euros) et le crédit-bail (39 millions d'euros).

La diminution des impôts différés à l'actif sur les instruments financiers de couverture s'explique essentiellement par la baisse des positions au passif des couvertures de matières premières, notamment du nickel (note 19).

16.2. Variations de l'exercice

(en millions d'euros)	Passif	Actif	Nets Exercice 2007	Nets Exercice 2006	Nets Exercice 2005
Au 1^{er} janvier	340	266	74	107	106
Regroupements d'entreprises	-	-	-	68	2
Autres mouvements de périmètre	-	-	-	-	1
Impôts différés en contrepartie des capitaux propres	26	(92)	118	(109)	(3)
Impôts différés résultats	63	17	46	10	2
Écarts de conversion et autres mouvements	(9)	(4)	(5)	(2)	(1)
À la clôture	420	187	233	74	107
Impôts différés nets au bilan après compensation par entité fiscale					
• Impôts différés actif			13	74	14
• Impôts différés passif			246	148	121

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12, depuis 2007 les impôts différés actifs et passifs sont présentés séparément au bilan après une compensation réalisée au niveau de chaque entité fiscale et l'antériorité a été

retraitée en conséquence. À l'exception des intégrations fiscales en France (note 16.3) et aux États-Unis (note 16.4), chaque société correspond à une entité fiscale indépendante.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

16.3. Intégration fiscale en France

Le périmètre d'intégration fiscale en France regroupe les sociétés suivantes :

Sociétés faisant partie de l'intégration fiscale	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Sociétés consolidées			
Eramet	x	x	x
Metal Securities	x	x	x
Metal Currencies	x	-	-
Erasteel	x	x	x
Erasteel Commentry	x	x	x
Erasteel Champagne	x	x	x
Eramet Holding Nickel	x	x	x
Eramet Holding Manganèse	x	x	x
Société Industrielle de Métallurgie Avancée	x	x	x
Aubert & Duval	x	x	x
Airforge	x	x	x
Eramet Alliages	x	x	x
Eurotungstène Poudres	x	x	x
Sociétés non consolidées			
Eramet International & Eramet Japan	x	x	x
Tec Ingénierie	x	x	x
Centre de Recherches de Trappes (CRT)	x	x	x
Eramine	x	x	x
Forges de Montplaisir	x	x	x
Supa	x	x	x
Microsteel	-	-	x
Transmet	x	x	x
Brown Europe	x	x	x

Les déficits fiscaux ont été utilisés en totalité au 31 décembre 2006 et il n'y a pas de nouveaux déficits nés au cours de l'exercice 2007. Au 31 décembre 2005, les déficits fiscaux représentaient 33 millions d'euros activés en totalité (11 millions d'euros d'actif d'impôt différé), en fonction des hypothèses de

récupération estimées suivant le business plan des sociétés concernées. Par ailleurs, la position nette des impôts différés de l'intégration fiscale en France ressort à un passif de 77 millions d'euros (129 millions d'euros de passifs et 52 millions d'euros d'actifs).

16.4. Intégration fiscale aux États-Unis

Le périmètre de l'intégration fiscale aux États-Unis comprend les sociétés suivantes :

Sociétés faisant partie de l'intégration fiscale	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Sociétés consolidées			
Comilog US & Eramet Comilog North America Inc. (Ecna)	x	x	x
Erachem Comilog Inc.	x	x	x
Gulf Chemical & Metallurgical Corp. (Gcmc)	x	x	x

L'intégration fiscale aux États-Unis présente une position nette d'impôts de 8 millions d'euros au passif (30 millions d'euros de passifs et 22 millions d'euros d'actifs). Il n'y a pas de déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2007.



■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 17. Emprunts

17.1. Par nature

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Emprunts auprès des établissements de crédit *	4	185	85
Découverts bancaires et banques créditrices	58	18	36
Dettes financières de crédit-bail	56	62	22
Autres emprunts et dettes financières	34	25	16
Total	152	290	159

* Dont billets de trésorerie émis

-

180

55

Depuis 2005, Eramet a mis en place un programme d'émission de billets de trésorerie. Le montant des billets de trésorerie émis figurent au niveau de la rubrique « Emprunts auprès des établissements de crédit ». Les billets

de trésorerie émis au cours de l'exercice 2006 ont servi principalement au financement de l'acquisition des titres de la société Weda Bay Minerals Inc. début mai 2006 ; ils ont été remboursés au cours du dernier trimestre 2007.

17.2 Par devise

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Euro	88	261	110
Dollar américain	25	7	16
Franc CFA	4	3	12
Livre sterling	1	1	1
Autres devises	34	18	20
Total	152	290	159

17.3 Par échéance

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
À moins d'un an	87	218	110
Entre un an et cinq ans	21	24	33
À plus de cinq ans	44	48	16
Total	152	290	159

Eramet bénéficie de lignes de crédit confirmées à moyen ou long terme (à échéances comprises entre un an et cinq ans). Le solde non utilisé de ces lignes de crédit à la date de clôture permettrait au Groupe de refinancer à plus d'un an ses dettes à court terme.

Lignes de crédit non utilisées	600	600	600
Billets de trésorerie non émis	400	220	345

Les covenants bancaires rattachés à ces lignes de crédit sont entièrement respectés. Ces covenants portent sur le ratio d'endettement financier net du Groupe ramené aux capitaux propres.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

17.4 Par taux d'intérêt

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Sans intérêts	6	8	3
Taux d'intérêts fixes	15	15	22
• inférieurs à 5 %	1	1	4
• entre 5 % et 10 %	14	14	17
• supérieurs à 10 %	-	-	1
Taux d'intérêts variables	131	267	134
• inférieurs à 5 %	114	267	121
• entre 5 % et 10 %	17	-	12
• supérieurs à 10 %	-	-	1
Total	152	290	159

17.5. Dettes financières de crédit-bail

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007		31/12/2006		31/12/2005	
	Valeur nominale	Valeur actualisée	Valeur nominale	Valeur actualisée	Valeur nominale	Valeur actualisée
À moins d'un an	7	5	7	5	3	2
Entre un an et cinq ans	25	20	26	21	11	9
À plus de cinq ans	32	31	39	36	12	11
Total	64	56	72	62	26	22
Charges d'intérêts	-	8	-	10	-	4
Total	64	64	72	72	26	26

Les dettes financières de crédit-bail concernent essentiellement les investissements de la presse 40 000 tonnes de Pamiers (société Airforge – branche Alliages) pour 54 millions d'euros, dont 41 millions d'euros au titre des investissements de l'exercice 2006 (note 5.3).

17.6. Trésorerie nette ou endettement financier net**17.6.1 PAR NATURE**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Emprunts et dettes financières	(152)	(290)	(159)
Équivalents de trésorerie	1 049	612	472
Trésorerie	57	31	51
Total	954	353	364



17.6.2 TABLEAU DE FLUX DE L'ENDETTEMENT

(en millions d'euros)	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Activités opérationnelles			
EBITDA	1 373	758	694
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	(344)	(164)	(63)
Marge brute d'autofinancement (*)	1 029	594	631
Variation nette des actifs et passifs courants liés à l'activité	(41)	(51)	(153)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles *	988	543	478
Opérations d'investissement			
Investissements industriels	(319)	(309)	(231)
Investissements financiers	7	(192)	(32)
Cession d'immobilisations	8	17	19
Subventions d'investissement reçues	-	14	-
Variation des créances et dettes sur immobilisations *	4	(4)	(113)
Variations de périmètre et des prêts financiers	4	11	21
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	1	1	2
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(295)	(462)	(334)
Opérations sur fonds propres			
Dividendes versés	(107)	(98)	(73)
Augmentations de capital	1	3	1
Variation du besoin net en fonds de roulement lié aux opérations sur fonds propres	(1)	2	1
Flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres	(107)	(93)	(71)
Incidence des variations de cours des devises	15	1	3
Diminution (augmentation) de la trésorerie ou endettement net	601	(11)	76
Trésorerie ou (endettement) net d'ouverture	353	364	288
Trésorerie ou (endettement) net de clôture	954	353	364

* Dont 124 millions d'euros sans incidence sur la trésorerie du Groupe, effet sur les comptes de l'exercice 2005 du dénouement des accords de Bercy (notes 22 et 26).

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 18. Fournisseurs et autres dettes

18.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Dettes fournisseurs	334	288	279
Dettes fiscales et sociales	196	177	171
Autres dettes d'exploitation	106	71	37
Dettes d'immobilisations	35	49	53
Dettes d'associés - dividendes	6	5	4
Produits constatés d'avance	9	6	19
Total	686	596	563
• Passifs non courants	30	27	20
• Passifs courants	656	569	543

Les dettes de 30 millions d'euros (27 millions au 31 décembre 2006) figurant en passifs non courants correspondent à la dette de SETRAG S.A. payable à l'État gabonais sur une période de 25 ans liée à l'achat des biens propres ainsi qu'à une partie du stock de pièces détachées pour 12 millions d'euros

(11 millions d'euros au 31 décembre 2006) et aux avantages fiscaux liés aux financements du four n° 10 (contrat 2004) et de la laverie (contrat 2006) du projet de la société Le Nickel-SLN pour 18 millions d'euros (16 millions d'euros au 31 décembre 2006) et étalés sur des durées de 5 et 6 ans.

18.2. Variations de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Au 1^{er} janvier	596	563	594
Regroupements d'entreprises	-	1	11
Autres mouvements de périmètre	-	(1)	34
Mouvements de fonds de roulement	97	61	(88)
Écarts de conversion et autres mouvements	(7)	(28)	12
À la clôture	686	596	563

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en appliquant le taux de clôture.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 19. Instruments financiers dérivés

19.1. Instruments financiers inscrits au bilan

	31/12/2007		Ventilation par nature d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation	35	35	-	-	-	-
Autres actifs financiers	26	-	-	26	-	-
Autres actifs non courants	6	-	-	6	-	-
Créances clients	554	-	-	554	-	-
Autres actifs courants	252	-	-	252	-	-
Instruments financiers dérivés	129	-	-	-	-	129
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 106	1 106	-	-	-	-
Actif	2 108	1 141	-	838	-	129
Emprunts – part à plus d'un an	65	-	-	-	65	-
Autres passifs non courants	30	-	-	30	-	-
Emprunts – part à moins d'un an	87	58	-	-	29	-
Dettes fournisseurs	334	-	-	334	-	-
Autres passifs courants	598	-	-	598	-	-
Instruments financiers dérivés	81	-	-	-	-	81
Passif	1 195	58	-	962	94	81

	31/12/2006		Ventilation par nature d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles	Prêts et créances	Dettes au coût	Instruments dérivés
Titres de participation	37	37	-	-	-	-
Autres actifs financiers	30	-	-	30	-	-
Autres actifs non courants	6	-	-	6	-	-
Créances clients	557	-	-	557	-	-
Autres actifs courants	148	-	-	148	-	-
Instruments financiers dérivés	55	-	-	-	-	55
Trésorerie et équivalents de trésorerie	643	643	-	-	-	-
Actif	1 476	680	-	741	-	55
Emprunts – part à plus d'un an	72	-	-	-	72	-
Autres passifs non courants	27	-	-	27	-	-
Emprunts – part à moins d'un an	218	18	-	-	200	-
Dettes fournisseurs	288	-	-	288	-	-
Autres passifs courants	426	-	-	426	-	-
Instruments financiers dérivés	367	-	-	-	-	367
Passif	1 398	18	-	741	272	367

Aucune reclassification entre natures d'instruments financiers n'a été réalisée au cours de la période. Les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur (note 1.12.1). Les autres actifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif ou TIE (note 1.12.2) et ne font pas l'objet de couverture de taux.

Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti évalué par l'intermédiaire du taux d'intérêt effectif ou TIE (note 1.15). Les emprunts peuvent le cas

échétant faire l'objet d'une couverture de taux et sont réévalués pour la partie liée à l'évolution des taux d'intérêts et leur juste valeur est proche de leur valeur au bilan en raison de la faiblesse de leur montant et des couvertures (notes 17 et 19.4.2).

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs correspond à leur valeur au bilan, compte tenu de leurs échéances de paiement inférieures à un an pour l'essentiel (notes 10 et 18).

19.2. Effets au compte de résultat des instruments financiers

(en millions d'euros)	Exercice 2007 Effets en résultat	Produits et (charges) financiers	Juste valeur	Conversion monétaire	Résultat de cession	Dépréciation nette
Titres de participation	7	2	-	-	3	2
Autres actifs financiers	(2)	(1)	-	-	-	(1)
Instruments financiers dérivés	(228)	-	(228)	-	-	-
Trésorerie/endettement financier net	19	3	(4)	1	19	-
Total	(204)	4	(232)	1	22	1

Les produits financiers rattachés aux titres de participation correspondent à des dividendes. Les résultats dégagés relatifs aux instruments financiers de couverture de change et de matières premières sont principalement

comptabilisés en résultat opérationnel courant (note 1.24). La partie non qualifiée de couverture au regard de la norme IAS 39 est comptabilisée en autres produits et charges financiers (notes 1.25 et 23.2).

Détail des instruments financiers de couverture inscrits à l'actif :

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Instruments financiers actifs	28	19	4
Instruments financiers - couverture de change	87	33	6
Instruments financiers - couverture de taux	-	-	-
Instruments financiers - couverture de matières premières	14	3	15
Total	129	55	25

(en millions d'euros)	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
À l'ouverture	55	25	15
Instruments de couverture évalués à la juste valeur liées à la première application de la norme IAS 39	-	-	82
Variation des instruments de couverture de la période - capitaux propres	49	16	(58)
Variation des instruments de couverture de la période - résultat financier	16	(1)	(3)
Variation des instruments financiers actifs	9	15	(11)
À la clôture	129	55	25

Détail des instruments financiers de couverture inscrits au passif :

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Instruments financiers passifs	2	3	7
Instruments financiers - couverture de change	18	7	29
Instruments financiers - couverture de taux	-	-	1
Instruments financiers - couverture de matières premières	61	357	6
Total	81	367	43

(en millions d'euros)	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
À l'ouverture	367	43	2
Instruments de couverture évalués à la juste valeur liées à la première application de la norme IAS 39	-	-	2
Variation des instruments de couverture de la période - capitaux propres	(286)	328	30
Variation des instruments de couverture de la période - résultat financier	1	-	4
Variation des instruments financiers passifs	(1)	(4)	5
À la clôture	81	367	43



Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de clôture. L'instrument de couverture est évalué et comptabilisé à sa

juste valeur. La variation de cette juste valeur, couvrant les actifs et les passifs, est détaillée sur la ligne « instruments financiers actifs ou passifs ».

La première application des normes IAS 32 et 39 au 1^{er} janvier 2005 constatée en capitaux propres d'ouverture a impacté le bilan selon :

COUVERTURES DE CHANGE

(en millions d'euros)	01/01/2005	couvrants	non couvrants
Instruments financiers de couverture	82	76	6
Total actif	82	76	6
Réserves	38	35	3
Intérêts minoritaires	15	14	1
Capitaux propres	53	49	4
Impôts différés	29	27	2
Instruments financiers de couverture	-	-	-
Total passif	82	76	6

Les couvertures de taux n'ont pas d'impact au 1^{er} janvier 2005 et les couvertures de matières étaient peu significatives au 1^{er} janvier 2005.

19.3. Gestion des risques

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour maîtriser son exposition aux risques. La gestion des principaux risques est effectuée, après délégation du Comité exécutif, de façon centralisée au niveau de la Direction financière d'Eramet. Cette gestion est effectuée directement au niveau d'Eramet ou au travers de sociétés *ad hoc* comme Metal Currencies créée spécifiquement pour gérer les risques de change du Groupe (notes 1.4 et 2).

19.3.1. RISQUES DE CHANGE

Le groupe Eramet est exposé à diverses natures de risques de change, à savoir :

- les risques de change transactionnels rattachés aux opérations commerciales libellées en monnaies autres que l'euro ;
- les risques de change bilantiels liés aux variations des actifs nets des filiales valorisés en devises autres que l'euro.

Dans le cas des risques transactionnels, les couvertures de change portent en quasi-totalité sur le dollar américain et sont destinées à couvrir la position présente et future du Groupe, structurellement longue des opérations commerciales, dont plus de 50 % sont facturées en devises alors que les coûts de production sont principalement libellés en euros. L'exposition nette est déterminée à l'aide de prévisions ou de budgets pluriannuels de chiffre d'affaires et les risques associés font l'objet d'une couverture sur un horizon maximum de 18 mois, à l'aide de contrats à terme ou d'options.

La politique de gestion de ces risques est centralisée au niveau du Groupe à travers sa filiale financière Metal Currencies. Le détail du portefeuille de couverture par devises est précisé ci-après :

Au 31 décembre 2007 :

	Chiffre d'affaires 2007			Chiffre d'affaires 2008			Chiffre d'affaires 2009 et plus		
	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours
Couvertures commerciales									
EUR/USD	345	USD	1,3788	1 565	USD	1,3694	-	-	-
EUR/NOK	20	EUR	7,9461	110	EUR	7,8599	-	-	-
EUR/GBP	2	GBP	0,7099	6	GBP	0,7039	-	-	-
GBP/USD	3	USD	1,9785	3	USD	2,0153	-	-	-
GBP/SEK	2	GBP	13,0326	7	GBP	13,3023	-	-	-
JPY/SEK	47	JPY	0,0563	144	JPY	0,0608	-	-	-
EUR/SEK	4	EUR	9,3790	5	EUR	9,2151	-	-	-
USD/SEK	12	USD	6,5087	10	USD	6,5658	-	-	-
EUR/JPY	117	JPY	157,7304	230	JPY	151,4743	-	-	-
Couvertures financières									
EUR/USD	158	USD	1,4596						
CAD/USD	5	CAD	1,0169						
EUR/JPY	118	JPY	162,2952						
EUR/GBP	1	GBP	0,7208						

Au 31 décembre 2006 :

(en millions de devises)	Chiffre d'affaires 2006			Chiffre d'affaires 2007			Chiffre d'affaires 2008 et plus		
	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours
Couvertures commerciales									
EUR/USD	393	USD	1,2691	895	USD	1,2786	6	USD	1,0518
EUR/NOK	25	EUR	8,2529	79	EUR	8,1546	-	-	-
EUR/GBP	3	GBP	0,6869	4	GBP	0,6830	-	-	-
	-	-	-	2	EUR	0,6896	-	-	-
GBP/USD	3	USD	1,9344	5	USD	1,8846	-	-	-
GBP/SEK	4	GBP	13,2024	6	GBP	13,4349	-	-	-
JPY/SEK	14	JPY	0,1077	219	JPY	0,0633	-	-	-
EUR/SEK	3	EUR	9,7387	22	EUR	9,2519	-	-	-
USD/SEK	12	USD	7,1022	10	USD	6,9775	-	-	-
EUR/JPY	126	JPY	141,9972	276	JPY	140,4317	-	-	-
Couvertures financières									
EUR/USD	234	USD	1,3191						
CAD/USD	26	CAD	1,1490						
EUR/NOK	1 250	NOK	8,1000						

Au 31 décembre 2005 :

(en millions de devises)	Chiffre d'affaires 2005			Chiffre d'affaires 2006			Chiffre d'affaires 2007 et plus		
	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours
Couvertures commerciales									
EUR/USD	187	USD	1,2172	555	USD	1,2620	13	USD	1,0497
USD/NOK	14	USD	6,6129	3	USD	6,5152	-	-	-
EUR/NOK	3	EUR	7,8373	90	EUR	8,2232	-	-	-
EUR/GBP	3	GBP	0,6921	3	GBP	0,6876	-	-	-
	1	EUR	0,6899	3	EUR	0,7016	-	-	-
GBP/USD	3	USD	1,7923	4	USD	1,7608	-	-	-
GBP/SEK	4	GBP	13,3176	4	GBP	13,6011	-	-	-
JPY/SEK	79	JPY	0,0686	293	JPY	0,0690	-	-	-
EUR/SEK	81	EUR	9,1802	26	EUR	9,4079	-	-	-
	25	SEK	9,2021	-	-	-	-	-	-
USD/SEK	10	USD	7,4477	3	USD	7,6769	-	-	-
EUR/JPY	145	JPY	138,7172	505	JPY	133,9093	-	-	-
Couvertures financières									
EUR/SEK	37	SEK	9,4345	-	-	-	-	-	-



Au 31 décembre 2007, les gains latents liés à la différence entre les cours de clôture et les cours de couverture des opérations présentées ci-dessus s'élèvent à un actif net de 69 millions d'euros (31 décembre 2006 : actif net de 26 millions d'euros), principalement sur le dollar USD et la couronne norvégienne.

Une variation de plus ou moins 10 % des cours des principales devises d'exposition aurait un impact sur les instruments financiers de couverture en contrepartie des capitaux propres de l'ordre de - 13 millions d'euros en cas de hausse des cours et d'environ + 103 millions d'euros en cas de baisse des cours.

Le groupe Eramet gère en partie les risques de change bilatéraux, essentiellement liés au dollar américain, à travers l'émission de dettes financières libellées dans la même devise que les actifs nets concernés.

Les impacts avant impôts sur les capitaux propres et les résultats des instruments financiers liés aux risques de change sont présentés ci-après :

	Exercice 2007	
	Couvertures de change	
	risques transactionnels	risques bilatéraux
<i>(en millions d'euros)</i>		
À l'ouverture	42	(5)
Variation de la part non échue des couvertures	68	-
Variation de la part inefficace en résultats	2	-
Variation de la part efficace transférée en résultats	(17)	-
Écarts de conversion et autres mouvements	-	(25)
À la clôture	95	(30)
Variations comptabilisées en capitaux propres :		
• réserve de juste valeur	-	-
• réserve de couverture	41	-
• réserve de conversion	-	(25)
Total	41	(25)
Variations comptabilisées en résultats :		
• résultat opérationnel courant	17	-
• résultat financier	2	-
Total	19	-

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

19.3.2. RISQUES DE TAUX

Le Groupe réalise des couvertures de taux en fonction de la situation de sa dette et de l'évolution attendue des marchés. La gestion des opérations de couverture est centralisée au niveau de la Direction financière d'Eramet. Ainsi, jusqu'en mars 2007, Eramet couvrait en partie son exposition au risque de taux d'intérêts, essentiellement de son endettement financier, par l'intermédiaire de swaps de taux EURIBOR 3 mois contre des taux variables et fixes de durées variant entre 3 mois et 3 ans. Ce dispositif mis en place fin 2002 en raison de la position nette emprunteuse du Groupe était reconstitué chaque année. L'intégralité des écarts dénoués est passée en résultat financier de la période. Eramet n'a pas renouvelé ses couvertures de taux en raison de la trésorerie nette positive du Groupe (note 17.6).

La trésorerie excédentaire du Groupe est placée à court terme et son exposition à une baisse des taux d'intérêts de 10 % (ou 10 points de base) aurait un impact négatif de 4 millions d'euros environ sur le coût de l'endettement net.

19.3.3. RISQUES DE MATIÈRES

Le Groupe est exposé à la volatilité des cours des matières premières au niveau de son chiffre d'affaires en tant que producteur de nickel ou au niveau de ses coûts de production en tant que consommateur d'énergie (fioul) ou de matières premières (aluminium).

Eramet couvre une partie des ventes de nickel sur la base des budgets prévisionnels à 1 ou 2 ans et dont la juste valeur de clôture est de 50 millions d'euros au passif (354 millions d'euros au 31 décembre 2006). Ainsi, au 31 décembre 2007, 31 % des livraisons prévues en 2008 ont été couvertes pour un prix moyen de l'ordre de 22 300 USD/tonne (10,00 USD/livre) et 5 % des livraisons prévues en 2009 pour un prix moyen de 20 700 USD/tonne (9,30 USD/livre). Eramet utilise essentiellement des ventes à terme, des tunnels symétriques et des achats d'options.

Au cours de l'exercice 2007, Eramet a couvert environ 30 % des achats de fioul prévus en 2008 destinés à la société Le Nickel-SLN dont la juste valeur de clôture est de 4 millions d'euros à l'actif (3 millions d'euros au passif au 31 décembre 2006).

Les achats d'aluminium de l'exercice de la société Aubert & Duval sont en partie couverts et la juste valeur fin décembre 2007 est de 1 million d'euros au passif (3 millions d'euros à l'actif au 31 décembre 2006).

Les impacts avant impôts sur les capitaux propres et les résultats des instruments financiers rattachés aux risques de matières premières s'analysent :

	Exercice 2007		
	Couverture de matières		
(en millions d'euros)	Nickel	Fioul	Aluminium
À l'ouverture	(354)	(3)	3
Variation de la part non échue des couvertures	38	-	(4)
Variation de la part inefficace en résultats	6	7	-
Variation de la part efficace transférée en résultats	260	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	-	-	-
À la clôture	(50)	4	(1)
Variations comptabilisées en capitaux propres :			
• réserve de juste valeur	-	-	-
• réserve de couverture	298	-	(4)
• réserve de conversion	-	-	-
Total	298	-	(4)
Variations comptabilisées en résultats :			
• résultat opérationnel courant	(260)	-	-
• résultat financier	6	7	-
Total	(254)	7	-

Une variation de plus ou moins 20 % des cours des matières premières aurait une incidence sur les instruments financiers de couverture, en contrepartie des capitaux propres pour le nickel et du compte de résultat pour le fioul, résumée comme suit :

(en millions d'euros)	Nickel	Fioul	Aluminium
Variation de + 20 % des cours	(46)	7	n/s
Variation de - 20 % des cours	62	(5)	n/s



19.3.4. RISQUES DE LIQUIDITÉ

Le Groupe n'est pas soumis aux risques de liquidité compte tenu de la situation financière nettement positive de sa trésorerie nette. De plus, au 31 décembre 2007, Eramet dispose de lignes de crédit confirmées disponibles pour 600 millions d'euros (identiques au 31 décembre 2006). Ces lignes de crédit sont assorties d'une clause de défaut liée au ratio d'endettement financier net ramené aux capitaux propres, qui en raison de la trésorerie nette positive

du Groupe, est entièrement respecté (note 17.3). Eramet dispose également d'en-cours de billets de trésorerie non émis pour un montant de 400 millions d'euros au 31 décembre 2007 (220 millions d'euros au 31 décembre 2006) qui doivent être couverts par des lignes de crédit confirmées long terme (dites de *back up*). Le montant des lignes de crédit confirmées étant supérieur au montant des billets de trésorerie non émis, cette règle est respectée en 2007, comme lors des exercices antérieurs (note 17.3).

Par ailleurs, bien qu'en position de trésorerie nette largement positive, le Groupe est soumis au remboursement de ses emprunts financiers, essentiellement composé des dettes financières de crédit-bail (note 17), ainsi que des instruments financiers dérivés, dont l'échéancier est présenté ci après :

	Échéancier des paiements futurs			Total
	À moins d'un an	Entre un an et cinq ans	À plus de cinq ans	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Emprunts auprès des établissements de crédit	4	-	-	4
Découverts bancaires et banques créditrices	58	-	-	58
Dettes financières de crédit-bail	7	25	32	64
Autres emprunts et dettes financières	20	1	13	34
Total emprunts	89	26	45	160
Instruments financiers dérivés - change	(111)	-	-	(111)
Instruments financiers dérivés - matières premières	41	-	-	41
Total instruments financiers dérivés	(70)	-	-	(70)

19.3.5. RISQUES DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE

Les risques de contrepartie du Groupe portent essentiellement sur ses opérations commerciales et par extension sur les comptes clients. Ainsi, le Groupe peut être exposé au risque crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Pour limiter ce risque dont l'exposition maximum est égale au montant net des créances comptabilisées au bilan (note 10), le Groupe a recours à la collecte et à la consultation d'informations en amont des opérations financières (agences de notation, états financiers publiés...) et

par conséquent aucune disposition systématique n'est mise en place pour couvrir ce risque de contrepartie. Toutefois, le Groupe peut avoir recours à l'émission de lettres de crédit afin de prévenir de certains risques ponctuels inhérents par exemple à la situation géographique de ses clients (note 27 – engagements reçus). Par ailleurs, le portefeuille de clientèle du Groupe est surtout composé de grands groupes internationaux dans les métiers de la métallurgie, de la construction aéronautique ou encore de l'énergie, dont les risques d'insolvabilité sont limités.

L'antériorité des créances clients du Groupe et des créances en souffrance de paiement s'analysent ainsi :

	31/12/2007		31/12/2006	
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs brutes	Dépréciations
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dans les délais ou non échues	415	(4)	463	(3)
Retards :				
• inférieur à un mois	104	(1)	81	-
• compris entre un mois et trois mois	35	-	12	-
• compris entre trois mois et six mois	4	-	3	-
• compris entre six et neuf mois	1	-	2	(2)
• compris entre neuf et douze mois	1	(1)	-	-
• supérieurs à un an	1	(1)	3	(2)

Il n'y a pas de créances impayées ou dépréciées significatives ayant fait l'objet de renégociation.

19.3.6. RISQUES ACTIONS

Eramet et ses filiales ne sont pas engagés dans des opérations boursières spéculatives et les participations détenues correspondent à des sociétés contrôlées non cotées et entièrement rattachées aux activités du Groupe (note 7). Au 31 décembre 2007, Eramet détenait 340 786 actions propres (130 257 actions au 31 décembre 2006) représentant un investissement

comptabilisé en diminution des capitaux propres de 53 millions d'euros (5 millions d'euros au 31 décembre 2006) (note 12). Les titres Eramet étant négociés au Service à Règlement Différé (SRD) d'EURonext Paris à compter du 28 mars 2006 et depuis le 2 juillet 2007 à l'indice N150, il existe un risque lié à la volatilité du cours de l'action et dans la mesure où ce cours serait inférieur à la valeur nette comptable. Toutefois, Eramet n'a effectué aucune opération de couverture liée à ces risques actions. À titre d'information, la plus-value latente, par rapport à la valeur de marché du portefeuille d'auto détention s'élèverait à 66 millions d'euros au 31 décembre 2007 (11 millions d'euros au 31 décembre 2006).

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 20. Chiffre d'affaires et autres produits

20.1. Chiffre d'affaires

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Ventes de produits	3 669	2 938	2 659
Prestations de services	123	118	53
Total	3 792	3 056	2 712

20.2. Autres produits

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Écarts de change sur le chiffre d'affaires	37	(13)	1
Production immobilisée	11	7	15
Autres	14	16	20
Total	62	10	36

La rubrique « Écarts de change sur le chiffre d'affaires » comprend d'une part les écarts entre le cours mensuel de comptabilisation des ventes et le cours mensuel des encaissements et d'autre part les écarts entre le cours

contractuel de dénouement des opérations de couverture (ou cours garanti) et le cours mensuel des encaissements.

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 21. Amortissements et provisions

21.1. Amortissements et provisions sur actif immobilisé

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Immobilisations incorporelles	(8)	(8)	(7)
Immobilisations corporelles	(163)	(136)	(120)
Total	(171)	(144)	(127)

21.2. Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Engagements de retraite et assimilés	(4)	(4)	(9)
Autres risques et charges sociaux	(5)	(4)	(8)
Risques environnementaux	(1)	3	(3)
Remise en état des sites	-	(2)	(1)
Autres risques et charges	4	-	(4)
Total	(6)	(7)	(25)



■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 22. Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Résultats sur cessions d'éléments de l'actif	3	2	-
Restructurations et plans sociaux	1	4	3
Pertes sur tests de dépréciation	3	(1)	(9)
Changements d'estimations - stocks	-	17	-
Remises en état des sites	(50)	-	-
Autres éléments - produits	8	10	126
Autres éléments - charges	(22)	(9)	(8)
Total	(57)	23	112

Restructurations et plans sociaux : les différents plans sociaux annoncés et engagés en France, en Belgique et en Norvège avaient conduit à constater en 2003 des provisions à hauteur de 74 millions d'euros. Les actifs non utilisés dans les branches Alliages et Manganèse avaient également été totalement dépréciés à hauteur de 55 millions d'euros et les coûts nets de fermeture et de remise en état des sites avaient fait l'objet d'une provision de 34 millions d'euros. En 2007, en 2006 et en 2005, les coûts décaissés sur la période relatifs à ces restructurations ont fait l'objet de reprises de provisions pour respectivement 2 millions d'euros, 8 millions d'euros et 14 millions d'euros (note 15.3).

Pertes sur tests de dépréciation : en 2005 les performances industrielles futures estimées ont fait l'objet d'une revue sur les principaux sites. Elle a conduit à constituer une provision nette de 9 millions d'euros dans les branches Manganèse et Alliages afin de ramener la valeur des immobilisations à leur juste valeur. Au 31 décembre 2007 comme en 2006, aucune dépréciation complémentaire significative n'a été comptabilisée.

Changements d'estimation-stocks : en 2006, les changements d'estimation concernent les sociétés Aubert & Duval (branche Alliages) et Gulf Chemical & Metallurgical Corp. (branche Manganèse) pour respectivement 13 millions d'euros et 4 millions d'euros. Ils sont consécutifs à une évaluation plus précise des stocks dans un nouveau système d'information mis en place chez Aubert & Duval et de la comptabilisation en stocks des catalyseurs chez Gulf Chemical & Metallurgical Corp. (note 9).

Remise en état des sites : au 31 décembre 2007 des provisions complémentaires ont été constituées notamment dans la branche Nickel (13 millions d'euros) afin de prendre en compte la révision des coûts et des

surfaces à traiter sur les centres miniers fermés. Ainsi que des provisions dans la branche Manganèse (34 millions d'euros) pour faire face aux engagements et risques environnementaux de sites en Europe et aux États-Unis.

Autres éléments - produits : fin 2005 la partie acquise au titre de l'indemnité Poum/Koniambo (note 26) s'élevait à 8 millions d'euros, à laquelle s'ajoutaient les impacts du dénouement des accords de Bercy (note 26) pour 116 millions d'euros (92 millions d'euros pour l'indemnité principale et 24 millions d'intérêts) et la reprise en résultat du badwill lié à l'acquisition de la société Poum SAS de 2 millions d'euros. En 2006, une reprise de 4 millions d'euros a été comptabilisée au titre des engagements de retraite de la société gabonaise SETRAG S.A. suite à l'évaluation post acquisition réalisée par un expert indépendant.

Autres éléments - charges : au 31 décembre 2005, dans les branches Manganèse et Alliages des provisions complémentaires à hauteur de 6 millions d'euros au titre des risques et litiges environnementaux (crassiers et maladies professionnelles) ont été constituées. Un alignement des barèmes pour les médailles du travail entre les différents sites dans la branche Alliages a conduit à une dotation complémentaire de 1 million d'euros. En 2007, des coûts non récurrents à hauteur de 6 millions d'euros ont été supportés suite à un litige avec un fournisseur dans la branche Nickel ainsi que des charges dans le cadre des projets de développement et de santé au Gabon (7 millions d'euros).

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 23. Coût de l'endettement net et autres éléments financiers

23.1. Coût de l'endettement net

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Produits d'intérêts	17	6	4
Charges d'intérêts	(14)	(15)	(8)
Produits nets des valeurs mobilières de placement	19	13	15
Variation de juste valeur des valeurs mobilières de placement	(4)	(1)	(8)
Différences nettes de conversion	1	4	(5)
Autres	-	-	(1)
Total	19	7	(3)

23.2. Autres produits et charges financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Produits des participations ou dividendes	2	2	3
Résultats sur cessions de titres de participation	(1)	-	-
Dotations/reprises provisions financiers nets	-	-	(2)
Différences nettes de conversion	-	-	-
Charges de désactualisation	(6)	(3)	(3)
Instruments financiers non qualifiés de couverture	15	(1)	(7)
Charges financières de titrisation	(3)	-	-
Autres	(1)	(2)	-
Total	6	(4)	(9)

Les charges de désactualisation concernent les provisions pour remise en état des sites miniers (note 15.5). Les instruments financiers non qualifiés de couverture correspondent à la partie des instruments de couverture (change/matières premières/taux) comptabilisés en résultat selon la norme IAS 32/39 (note 19).

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 24. Impôts sur les résultats

24.1. Par nature

(en millions d'euros)	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Impôts courants	(304)	(164)	(124)
Impôts différés	(46)	(10)	(2)
Total	(350)	(174)	(126)

24.2. Taux effectif d'impôt

(en millions d'euros)	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Résultat opérationnel	1 139	630	654
Coût de l'endettement net et autres produits et charges financiers	25	3	(12)
Résultat net avant impôts des sociétés intégrées	1 164	633	642
Taux courant d'imposition en France (en pourcentage)	33,33 %	33,33 %	33,33 %
Charge d'impôt théorique	(388)	(211)	(214)
Effets sur l'impôt théorique :			
• des différences permanentes entre le résultat comptable et le résultat taxable	16	10	43
• des contributions additionnelles en France	(2)	(1)	-
• du différentiel de taux courant des pays étrangers	(5)	(7)	(4)
• de taux d'impôts réduits	3	1	4
• de crédits d'impôts	17	1	5
• des retenues à la source sur les distributions	(11)	(9)	(4)
• des actifs d'impôts différés non reconnus ou limités	17	35	40
• des éléments divers	3	7	4
Charge d'impôt réelle	(350)	(174)	(126)
Taux effectif d'impôt	30 %	27 %	20 %

Le taux d'imposition sur les bénéfices applicable en France est actuellement de 33,33 % hors contributions sociales de 3,3 % qui figurent sur la ligne « Contributions additionnelles en France ».

Les différences permanentes importantes de l'exercice 2005 correspondent principalement aux produits exceptionnels non taxés relatifs au dénouement

Le « différentiel de taux courants des pays étrangers » correspond aux incidences liées aux taux d'imposition sur les bénéfices applicables dans les pays étrangers où sont situées les filiales du Groupe. Les principaux taux sont représentés par :

(en pourcentage)	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Suède	28 %	28 %	28 %
Norvège	28 %	28 %	28 %
États-Unis	34 % - 45 %	34 % - 39,3 %	34 % - 39,3 %
Nouvelle-Calédonie	35 %	35 %	35 %
Gabon	35 %	35 %	35 %
Chine	7,5 % - 33 %	7,5 % - 17,5 %	7,5 % - 17,5 %

En 2007, la société Le Nickel-SLN a obtenu un crédit d'impôt en Nouvelle-Calédonie de 15 millions d'euros dans le cadre du projet d'investissement de la laverie de Tiebaghi (projet d'extension de production de nickel/75 000 tonnes – note 5.3).

Les retenues à la source sur les distributions correspondent principalement aux dividendes versés durant l'exercice par les filiales étrangères d'Eramet, notamment de Nouvelle-Calédonie (5 % pour 2 millions d'euros), du Gabon (15 % pour 2 millions d'euros) et des États-Unis (5 % pour 2 millions d'euros).

de l'indemnité minière Poum/Koniambo (notes 22 et 26) ; alors qu'elles sont habituellement représentées pour l'essentiel par la partie définitivement acquise de la provision pour reconstitution des gisements miniers en Nouvelle-Calédonie.

Les déficits fiscaux non reconnus antérieurement et utilisés en 2007 se montent à 10 millions d'euros (Comilog S.A., Erachem Comilog S.A., Comilog France) contre 26 millions d'euros en 2006. Les impôts différés actif rattachés aux différences temporelles également non reconnus antérieurement et utilisés en 2007 s'élèvent à 7 millions d'euros (Eramet Marietta Inc., Erachem Comilog S.A.) contre 9 millions d'euros en 2006.

Les éléments divers concernent essentiellement des ajustements d'impôts antérieurs à l'exercice.

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 25. Résultat par action

	Exercice 2007			Exercice 2006			Exercice 2005		
	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat par action	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat par action	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat par action de base	582	25 666 698	22,67	319	25 720 704	12,38	377	25 543 203	14,76
Options de souscription	-	151 953	-	-	151 250	-	-	112 270	-
Options d'achat	-	-	-	-	63 078	-	-	132 305	-
Résultat dilué par action	582	25 818 651	22,54	319	25 935 032	12,28	377	25 787 778	14,62

Le nombre d'actions de base correspond au nombre moyen pondéré de la période diminué du nombre pondéré d'actions auto-détenues :

	Actions ordinaires		Actions auto-détenues		Actions en circulation	
	À la clôture	Moyenne pondérée	À la clôture	Moyenne pondérée	À la clôture	Moyenne pondérée
Nombre d'actions au 31 décembre 2004	25 744 944	25 744 944	334 483	334 483	25 410 461	25 410 461
Acquisitions et cessions - contrat de liquidité	-	-	3 186	(3 787)	(3 186)	3 787
Levées d'options de souscription par les salariés	44 930	11 708	-	-	44 930	11 708
Levées d'options d'achat par les salariés	-	-	(170 848)	(117 247)	170 848	117 247
Actions gratuites attribuées aux salariés	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions au 31 décembre 2005						
• moyenne pondérée	-	25 756 652	-	213 449	-	25 543 203
• à la clôture	25 789 874	25 789 874	166 821	166 821	25 623 053	25 623 053
Acquisitions et cessions - contrat de liquidité	-	-	1 014	(97)	(1 014)	97
Levées d'options de souscription par les salariés	91 020	70 728	-	-	91 020	70 728
Levées d'options d'achat par les salariés	-	-	(37 578)	(26 826)	37 578	26 826
Actions gratuites attribuées aux salariés	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions au 31 décembre 2006						
• moyenne pondérée	-	25 860 602	-	139 898	-	25 720 704
• à la clôture	25 880 894	25 880 894	130 257	130 257	25 750 637	25 750 637
Acquisitions et cessions - contrat de liquidité	-	-	(11 862)	(4 986)	11 862	4 986
Échange titres STCPI	-	-	252 885	111 547	(252 885)	(111 547)
Levées d'options de souscription par les salariés	12 012	6 344	-	-	12 012	6 344
Levées d'options d'achat par les salariés	-	-	(30 494)	(16 278)	30 494	16 278
Actions gratuites attribuées aux salariés	12 715	-	-	-	12 715	-
Nombre d'actions au 31 décembre 2007						
• moyenne pondérée	-	25 887 238	-	220 540	-	25 666 698
• à la clôture	25 905 621	25 905 621	340 786	340 786	25 564 835	25 564 835

Le nombre d'options de souscription et d'options d'achat non exercées au 31 décembre 2007 s'élève respectivement à 177 953 et zéro options (165 250 et 63 078 options au 31 décembre 2006). Seules 151 953 actions potentielles de souscription (151 250 actions au 31 décembre 2006) ont été intégrées

dans le résultat net dilué par action, tenant compte de 26 000 options non exerçables à la clôture de l'exercice 2007 (13 200 options à fin 2006). Eramet n'a émis aucun autre instrument financier qui serait susceptible de créer une dilution du résultat net par action.



■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 26. Dossier minier calédonien

Rappel des faits

Ce dossier trouvait son origine dans la revendication de la SMSP, exploitant minier calédonien contrôlé par la Province du Nord, associée au producteur de nickel canadien Falconbridge, l'un des principaux concurrents mondiaux d'Eramet, sur une partie des réserves minières de la société Le Nickel-SLN afin d'assurer l'approvisionnement d'une nouvelle usine à construire dans la Province du Nord.

L'accord trouvé en février 1998 avec les Pouvoirs Publics prévoyait un échange de droits miniers en cas de construction effective de l'usine du nord, la SMSP recevant le massif de Koniambo, beaucoup plus riche, qui appartenait à la société Le Nickel-SLN et cette dernière celui, plus pauvre, de Poum, propriété de la SMSP.

Cet échange s'accompagnait d'une indemnité versée par l'État et destinée à compenser l'incidence de la différence de réserves entre les deux gisements sur l'activité de la société Le Nickel-SLN et d'Eramet.

Première étape

Au second semestre 1998, la société Le Nickel-SLN et la SMSP ont cédé leurs droits miniers sur Koniambo et Poum respectivement à l'entité indépendante, la SAS Poum-Koniambo, chargée de les détenir jusqu'à leur dévolution définitive. S'agissant de la cession de Koniambo, dont le prix de vente brut s'élève à 8 millions d'euros, l'opération a été enregistrée dans le résultat exceptionnel de l'exercice 1998.

L'indemnité, fixée après évaluation par les banques conseils du Groupe et de l'État, à 152 millions d'euros (125 millions d'euros pour la société Le Nickel-SLN et 27 millions d'euros pour Eramet) nets d'impôts, a été versée aux deux sociétés.

Seconde étape

La seconde étape devait intervenir dès que la construction de l'usine du Nord aurait été engagée par les promoteurs pour autant que cela ait lieu avant janvier 2006. Suite à l'assignation d'Eramet devant la justice française en décembre 2005, le juge a clairement acté le 28 décembre 2005 les engagements irrévocables de la société Falconbridge de construire l'usine du Nord et a autorisé la dévolution des titres miniers Koniambo. Parallèlement Le Nickel-SLN a acquis auprès de la SAS Poum-Koniambo la société Poum SAS détenant le massif de Poum pour un montant contractuel de 6 millions d'euros. Un paiement de 4,1 millions d'euros a été effectué en 2006, la société Le Nickel-SLN reprenant contractuellement à son compte les engagements de réhabilitation du site de Poum pour un montant estimé à 1,9 million d'euros.

Comptabilisation des opérations

Conformément aux accords de 1998, la totalité de l'indemnité est définitivement acquise et été comptabilisée en autres produits et charges opérationnels pour un montant de 99,7 millions d'euros plus les intérêts provisionnés les années antérieures pour un montant de 24,2 millions d'euros.

Dans les comptes consolidés IFRS, le massif de Poum a fait l'objet d'une évaluation basée sur la méthode des cash flow actualisés en fonction des éléments de réserves estimées au mieux de la connaissance de la Société. Les hypothèses de prix, d'investissements, de prix de revient, d'actualisation... ont été retenues sur la base des évaluations généralement effectuées par le Groupe lors des plans stratégiques. La juste valeur retenue de 10 millions d'euros génère après impôt un badwill de 2,5 millions d'euros reconnus directement en résultat. Le dénouement de ces opérations s'élève au titre de l'année 2005 à un profit de 126 millions d'euros comptabilisé en autres produits et charges opérationnels (note 22) et à un profit de 77 millions d'euros au niveau du résultat net part du Groupe.

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 27. Échange de titres Eramet/STCPI

En application du Pacte d'actionnaires de la société Le Nickel-SLN des 12 et 13 septembre 2000 signé entre Eramet et la Société Territoriale de Participation Industrielle (STCPI), qui faisait suite à l'Accord du 17 juillet 2000 entre l'État, les provinces de Nouvelle-Calédonie et les représentants des principaux partis politiques de l'île, la STCPI a levé, le 6 décembre 2006, l'option qui lui avait été consentie par Eramet de lui céder 4 % du capital de la société Le Nickel-SLN, par voie d'échange d'actions Eramet, à raison de trois actions Eramet contre cinq actions Le Nickel-SLN. Le Conseil d'administration a décidé de procéder à cet échange aux conditions

prévues dans le Pacte d'actionnaires. La finalisation de cette opération a été approuvée lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 juillet 2007. La participation d'Eramet dans la société Le Nickel-SLN est donc consolidée sur la base de 56 % à compter de cette date (60 % auparavant). La cession des 4 % a généré une plus-value de 4 millions d'euros. Eramet a reçu 252 885 de ses propres actions pour un montant valorisé au cours d'achat de 52 millions d'euros (note 12.1). Les intérêts minoritaires ont été portés de 40 % à 44 % pour un montant de 45 millions d'euros (note 13).

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
A

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 28. Engagements hors bilan

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Engagements donnés			
Avals, cautions et garanties	56	30	34
Sûretés réelles :	2	52	162
• Immobilisations corporelles	2	29	35
• Immobilisations financières	-	2	89
• Stocks	-	11	25
• Créances et autres actifs	-	10	13
Commandes d'immobilisations	5	37	75
Engagements reçus			
Avals, cautions et garanties	18	12	21
Sûretés réelles	néant	néant	néant
Lignes de crédit	600	600	600

Les engagements sur les commandes d'immobilisations ne concernent que les projets d'investissements stratégiques (définis dans la note 5.3). Ce tableau ne comprend pas les commandes courantes de l'activité (commandes reçues de clients ou passées aux fournisseurs). La diminution des engagements sur les commandes d'immobilisations s'explique par le passage de la phase projet à la phase exploitation de certains projets.

La diminution importante des sûretés réelles est due pour l'essentiel aux remboursements par anticipation de dettes financières dans la branche Manganèse.

Contrats de location financement :

(en millions d'euros)	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Montants comptabilisés au compte de résultat :	9	3	3
• loyers	9	3	3
• Produits des sous-locations	-	-	-
Engagements futurs :	64	72	26
• à moins d'un an	7	7	3
• entre un an et cinq ans	25	26	11
• plus de cinq ans	32	39	12

Les contrats de location financement ou de crédit-bail portent principalement sur des locations immobilières de la branche Alliages, notamment liées au financement de la presse 40 000 tonnes de Pamiers (notes 5.3 et 17.5) ; dont 48 millions d'euros au titre des investissements de l'exercice 2006.

Concession du chemin de fer « Transgabonais » – SETRAG S.A. :

Selon les termes de la convention de novembre 2005, d'une durée initiale de trente ans, la société SETRAG S.A., concessionnaire, est tenue de remplir des objectifs de capacité d'exploitation (volume de marchandises et nombre de passagers). Le concessionnaire dispose de la liberté tarifaire. Son actionnaire principal, Comilog S.A., est engagé à ce que les financements nécessaires aux investissements permettant d'atteindre les objectifs de capacité d'exploitation soient mis en place.

Contrats de location simple :

Les contrats de location simple dont les montants comptabilisés au compte de résultat ressortent à 38 millions d'euros (au 31 décembre 2006 : 34 millions d'euros) concernent principalement des locations immobilières et des locations de matériels de transport, notamment en Nouvelle-Calédonie et au Gabon.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

**Note 29. Autres engagements**

La société d'État indonésienne Pt Antam, propriétaire de 10 % des titres de Pt Weda Bay Nickel dispose d'une option d'achat de titres exerçable entre la date de remise d'une étude de faisabilité par un établissement bancaire indépendant et 30 jours plus tard. Le prix de cette option qui porte sur 15 % du capital de Pt Weda Bay Nickel sera évalué sur la base de 150 % des dépenses engagées au jour de la décision de mise en construction. Pt Antam dispose également d'une option d'achat de titres supplémentaire exerçable

dans les premiers 60 jours de la 14^e année de production portant sur une participation minimum supplémentaire de 5 % et le pourcentage nécessaire pour détenir une participation maximum de 40 %. Si Pt Weda Bay Nickel est cotée en bourse, le prix de la participation sera établi en déterminant la cotation moyenne des 60 jours précédant et des 60 jours suivant la levée de l'option. Si Pt Weda Bay Nickel n'est pas cotée en bourse, la participation sera alors valorisée par des experts indépendants.

Note 30. Transactions avec les parties liées

À la connaissance du Groupe, il n'y a aucune transaction avec des actionnaires détenant plus de 5 % du capital. Les transactions réalisées avec les parties liées au cours de l'exercice 2007 sont détaillées comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Chiffre d'affaires			
- Filiales contrôlées non consolidées	60	55	23
- Entreprises associées	-	-	1
Coût des produits vendus et frais administratifs et commerciaux			
- Filiales contrôlées non consolidées	(4)	(3)	(19)
- Entreprises associées	(4)	(4)	(8)
Coût de l'endettement net			
- Filiales contrôlées non consolidées	-	-	-
- Entreprises associées	-	-	-

Les éléments de l'actif et du passif issus des relations avec les parties liées inscrits au bilan de l'exercice 2007 sont détaillés comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Clients et autres débiteurs			
- Filiales contrôlées non consolidées	16	13	10
- Entreprises associées	-	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs			
- Filiales contrôlées non consolidées	-	5	4
- Entreprises associées	-	-	1
Actifs financiers (dettes financières) nets			
- Filiales contrôlées non consolidées	(2)	2	4
- Entreprises associées	-	-	-

Eramet n'accorde aucune garantie sur la dette des parties liées.

En 2007, les rémunérations brutes et les avantages attribués aux administrateurs et membres du Comité exécutif compris dans le résultat net du Groupe sont détaillés comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Avantages à court terme			
- Rémunérations fixes	2 331	2 173	2 011
- Rémunérations variables	812	451	337
- Jetons de présence	394	184	199
Autres avantages			
- Avantages postérieurs à l'emploi	3 066	286	555
- Rémunérations payées en actions	1 019	428	332
Total	7 622	3 522	3 434

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 31. Effectif et charges de personnel

31.1. Effectif moyen par secteur d'activité

	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Nickel	2 875	2 668	2 551
Manganèse	6 503	6 415	5 147
Alliages	4 684	4 573	4 555
Holding et divers	113	105	100
Total	14 175	13 761	12 353

31.2. Effectif de clôture par secteur d'activité

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Nickel	2 946	2 771	2 562
Manganèse	6 719	6 501	6 484
Alliages	4 724	4 621	4 542
Holding et divers	118	114	103
Total	14 507	14 007	13 691

31.3. Charges de personnel par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Salaires et traitements	(394)	(353)	(336)
Intéressements et participations	(26)	(22)	(19)
Autres charges sociales	(140)	(135)	(131)
Avantages du personnel	7	13	5
Paiement fondé sur des actions	(2)	(2)	(2)
Total	(555)	(499)	(483)
Charges de personnel intérimaire	(31)	(30)	(26)
Charges de personnel - compte de résultat	(586)	(529)	(509)
Masse salariale sur le chiffre d'affaires (y compris intérim)	15 %	17 %	19 %
Coût moyen du personnel (hors intérim) - en milliers d'euros	(39)	(36)	(39)

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 32. Événements postérieurs à la clôture

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun événement postérieur à la clôture.



■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 33. Informations sectorielles

33.1. Par secteur d'activité

(en millions d'euros)	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding et éliminations	Total
Exercice 2007					
Chiffre d'affaires externe	1 285	1 473	1 033	1	3 792
Chiffre d'affaires intra-secteur	5	-	-	(5)	-
Chiffre d'affaires	1 290	1 473	1 033	(4)	3 792
Marge brute d'autofinancement	574	389	84	(18)	1 029
EBITDA	758	515	112	(12)	1 373
Résultat opérationnel courant	693	440	78	(15)	1 196
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	(57)
Résultat opérationnel	-	-	-	-	1 139
Coût de l'endettement net	-	-	-	-	19
Autres produits et charges financiers	-	-	-	-	6
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	(350)
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	(232)
Résultat net - part du Groupe	-	-	-	-	582
Charges sans décaissement de trésorerie	(89)	(106)	(41)	21	(215)
- amortissements	(62)	(66)	(39)	(2)	(169)
- provisions	(13)	(13)	4	(2)	(24)
- pertes de valeur	-	2	1	-	3
Investissements industriels (incorporels et corporels)	135	129	54	1	319
Total bilan actif (courant et non courant)	2 600	1 492	1 047	(265)	4 874
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	912	597	553	(223)	1 839
Exercice 2006					
Chiffre d'affaires externe	1 015	1 147	892	2	3 056
Chiffre d'affaires intra-secteur	4	-	-	(4)	-
Chiffre d'affaires	1 019	1 147	892	(2)	3 056
Marge brute d'autofinancement	327	176	93	(2)	594
EBITDA	441	230	97	(10)	758
Résultat opérationnel courant	388	170	62	(13)	607
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	23
Résultat opérationnel	-	-	-	-	630
Coût de l'endettement net	-	-	-	-	7
Autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(4)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	1
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	(174)
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	(141)
Résultat net - part du Groupe	-	-	-	-	319
Charges sans décaissement de trésorerie	(49)	(26)	(49)	(10)	(134)
- amortissements	(53)	(54)	(37)	(1)	(145)
- provisions	(9)	24	3	(1)	17
- pertes de valeur	-	1	(2)	-	(1)
Investissements industriels (incorporels et corporels)	125	122	58	4	309
Total bilan actif (courant et non courant)	1 959	1 119	1 097	(166)	4 009
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	736	433	720	(19)	1 870

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

<i>(en millions d'euros)</i>	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding et éliminations	Total
Exercice 2005					
Chiffre d'affaires externe	766	1 134	811	1	2 712
Chiffre d'affaires intra-secteur	8	1	-	(9)	-
Chiffre d'affaires	774	1 135	811	(8)	2 712
Marge brute d'autofinancement	355	223	59	(6)	631
EBITDA	299	316	86	(7)	694
Résultat opérationnel courant	243	264	47	(12)	542
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	112
Résultat opérationnel	-	-	-	-	654
Coût de l'endettement net	-	-	-	-	(3)
Autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(9)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	2
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	(126)
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	(141)
Résultat net - part du Groupe	-	-	-	-	377
Charges sans décaissement de trésorerie	(59)	(21)	(29)	(4)	(113)
- amortissements	(51)	(39)	(36)	(3)	(129)
- provisions	(8)	16	11	6	25
- pertes de valeur	-	(7)	(2)	-	(9)
Investissements industriels (incorporels et corporels)	68	94	66	3	231
Total bilan actif (courant et non courant)	1 433	1 098	1 007	(235)	3 303
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	409	480	667	(238)	1 318

33.2. Par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	Europe	Amérique du Nord	Asie	Océanie	Afrique	Amérique du Sud	Total
Chiffre d'affaires (destination des ventes)							
Exercice 2007	1 985	643	922	58	150	34	3 792
Exercice 2006	1 532	638	725	42	98	21	3 056
Exercice 2005	1 358	614	666	27	29	18	2 712
Investissements industriels (incorporels et corporels)							
Exercice 2007	76	46	28	111	58	-	319
Exercice 2006	86	33	29	113	48	-	309
Exercice 2005	98	21	10	60	42	-	231
Total bilan actif (courant et non courant)							
Exercice 2007	2 916	346	425	825	362	-	4 874
Exercice 2006	2 370	292	362	698	287	-	4 009
Exercice 2005	1 943	334	115	642	269	-	3 303



➤ 20.1.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Eramet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les instruments financiers sont analysés en vue de leur qualification d'instruments de couverture, comptabilisés et évalués selon les méthodes du Groupe décrites dans la note 1.20 de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté, sur la base de la documentation disponible, à apprécier la pertinence de la qualification en opérations de couverture et le caractère raisonnable des hypothèses retenues pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers à la clôture ;
- comme décrit dans les notes 1.1.1 et 1.19 de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe constitue des provisions pour couvrir les coûts nécessaires à la remise en état des sites miniers. Nos travaux ont consisté à apprécier les approches retenues par le Groupe pour l'évaluation de ces obligations à partir des éléments disponibles à ce jour. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-Sur-Seine, le 14 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
François CARREGA

Deloitte & Associés
Nicholas L.E. ROLT

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

20.2. COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2007

➤ 20.2.1. Commentaires sur les comptes sociaux

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	1 370	1 083	843
Résultat d'exploitation	72	38	23
Résultat financier	181	122	186
Résultat net	207	144	247
Effectif moyen	347	336	325

Commentaires

Le chiffre d'affaires total est en forte augmentation de 26,5 %. Les ventes de nickel sont en hausse de 31,1 % dû à l'effet prix après couverture (13 USD/lb en 2007 contre 8,1 USD/lb en 2006) et malgré un recul des tonnages vendus de 9,6 % passant de 64,7 milliers de tonnes en 2006 à 55,1 milliers de tonnes en 2007.

Le résultat d'exploitation est en forte augmentation passant de 38 millions d'euros en 2006 à 72 millions d'euros en 2007 due à l'effet prix et aux très bonnes performances industrielles de l'usine de Sandouville qui a atteint une production record.

Le résultat financier à 181 millions d'euros versus 122 millions d'euros intègre les dividendes reçus d'Eramet Manganèse (48,7 millions d'euros), d'Eramet Nickel (78 millions d'euros) et d'Erasteel (15 millions d'euros) ainsi que de la reprise de provision de 30,9 millions d'euros sur titres S.I.M.A., conséquence du redressement des résultats de l'activité d'Aubert & Duval.

Après une dotation de 19 millions d'euros pour provision pour hausse des prix, d'un intéressement de 2,6 millions d'euros et d'un impôt d'intégration fiscale de 22 millions d'euros, le résultat net est de 207 millions d'euros, soit en augmentation de 44 % par rapport à 2006.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



➤ 20.2.2. Comptes sociaux 2007

1. Bilan



ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	31/12/2007 valeurs nettes	31/12/2006 valeurs nettes	31/12/2005 valeurs nettes
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		6 074	5 480	594	209	474
Autres		190	-	190	-	-
Immobilisations en cours		-	-	-	969	616
Sous-total		6 264	5 480	784	1 178	1 090
Immobilisations corporelles						
Terrains		1 131	-	1 131	1 131	1 131
Constructions		20 059	12 287	7 772	6 913	7 211
Installations techniques, matériels et outillage industriels		47 294	38 641	8 653	5 961	6 216
Autres		9 668	4 905	4 763	4 903	2 646
Immobilisations en cours		4 690	-	4 690	4 037	443
Avances et acomptes		-	-	-	-	-
Sous-total		82 842	55 833	27 009	22 945	17 647
Immobilisations financières						
Participations		1 268 835	14 984	1 253 851	1 127 102	931 976
Créances rattachées à des participations		169 032	-	169 032	365 627	327 591
Autres titres immobilisés		53 266	-	53 266	5 114	6 466
Autres		5 408	-	5 408	2 785	1 837
Sous-total		1 496 541	14 984	1 481 557	1 500 628	1 267 870
Actif immobilisé	1	1 585 647	76 297	1 509 350	1 524 751	1 286 607
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres approvisionnements		48 956	3 132	45 824	42 364	23 625
En-cours de production		10 703	-	10 703	6 461	5 235
Produits intermédiaires et finis		22 118	-	22 118	22 190	15 777
Marchandises		74 024	-	74 025	21 132	34 417
Sous-total		155 801	3 132	152 670	92 147	79 054
Avances et acomptes versés sur commandes		2 398	-	2 398	1 565	15 875
Créances d'exploitation						
Créances clients	2 & 7	160 813	774	160 039	177 433	54 341
Autres créances		21 003	8 097	12 906	35 383	20 094
Sous-total		181 816	8 871	172 945	212 816	74 435
Comptes courants financiers avec le Groupe		-	-	-	21 077	-
Disponibilités	3	1 690	-	1 690	831	3 330
Comptes de régularisations	4	6 309	-	6 309	5 453	1 752
Actif circulant		348 014	12 003	336 011	333 889	174 446
Écarts de conversion actif		18	-	18	19	20
Total Actif		1 933 679	88 300	1 845 379	1 858 659	1 461 073

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

PASSIF				
<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Capital	6	79 012	78 937	78 659
Primes d'émission, de fusion et d'apport		222 431	221 962	219 081
Réserve légale		7 894	7 866	7 852
Réserves réglementées		-	53 529	53 529
Autres réserves		253 839	200 311	200 311
Report à nouveau		418 313	348 205	155 501
Résultat de l'exercice		206 516	144 198	246 770
Situation Nette	5	1 188 005	1 055 008	961 703
Subventions d'investissements		-	8	25
Provisions réglementées	8	53 387	33 364	22 967
Capitaux propres		1 241 392	1 088 380	984 695
Provisions pour risques		-	-	-
Provisions pour charges	8	7 279	6 745	7 987
Provisions pour risques et charges		7 279	6 745	7 987
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		9 617	2	610
Emprunts et dettes financières divers		139	181 576	55 139
Comptes courants passif avec le Groupe		386 450	440 715	320 511
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		1 823	1 121	1 308
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		161 108	109 291	76 427
Dettes fiscales et sociales		25 479	17 025	10 088
Dettes diverses				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 456	2 803	1 059
Autres dettes		8 636	11 001	3 249
Dettes	10	596 708	763 534	468 391
Écarts de conversion passif		-	-	-
Total Passif		1 845 379	1 858 659	1 461 073

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



2. Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Produits d'exploitation				
Ventes		1 313 119	1 028 525	795 301
Produits des activités annexes		56 878	54 146	47 647
Chiffre d'affaires	12	1 369 997	1 082 671	842 948
Production stockée (déstockée)		4 170	7 639	2 528
Production immobilisée		29	62	59
Subventions d'exploitation		52	13	20
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		6 354	5 521	6 366
Autres produits		58	-	2 425
Autres Produits		10 663	13 235	11 398
Total Produits		1 380 660	1 095 906	854 346
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises		1 025 311	765 062	624 456
Variations de stocks		(52 893)	13 285	(14 037)
Achats de matières premières et autres approvisionnements		229 124	201 321	128 350
Variations de stocks		(3 781)	(19 063)	3 690
Achats et charges externes		60 268	57 368	48 342
Impôts, taxes et versements assimilés		4 500	3 886	3 196
Salaires et traitements		25 295	18 902	17 516
Charges sociales		10 165	8 983	8 271
Dotations aux amortissements		4 565	4 092	6 934
Dotations aux provisions sur actif circulant		3 344	2 980	2 880
Dotations aux provisions pour risques et charges		668	848	1 414
Autres charges		1 815	576	631
Total Charges		1 308 381	1 058 240	831 643
Résultat d'exploitation		72 279	37 666	22 703
Résultat financier	14	181 109	121 787	185 572
Résultat courant avant impôts		253 388	159 454	208 276
Résultat exceptionnel	15	(22 225)	(9 691)	36 264
Participations des salariés et intéressement		(2 620)	(2 031)	(1 898)
Impôts sur les résultats	13	(22 027)	(3 534)	4 128
Résultat Net		206 516	144 198	246 770

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

3. Tableau de flux



(en milliers d'euros)	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
Activités opérationnelles			
Résultat net	206 516	144 198	246 767
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	(6 445)	(25 174)	(59 521)
Marge brute d'autofinancement	200 071	119 024	187 246
Variation du besoin net en fonds de roulement lié à l'activité	36 269	(92 154)	(42 867)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	236 340	26 870	144 379
Opérations d'investissements			
Acquisition d'immobilisations financières	(145 764)	(189 859)	(73 454)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(8 479)	(7 792)	-
Cession d'immobilisations	43	1 970	12 108
Remboursement de capital	-	31 613	-
Augmentation des charges à répartir, variation des créances et dettes sur immobilisations	653	-	-
Sous-total	(153 547)	(164 068)	(61 346)
Autres mouvements	-	-	(15 556)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(153 547)	(164 068)	(76 902)
Opérations sur fonds propres			
Dividendes versés aux actionnaires d'Eramet	(74 061)	(54 053)	(51 153)
Augmentations de capital	545	3 158	1 476
Variation du besoin net en fonds de roulement lié aux opérations sur fonds propres	-	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres	(73 516)	(50 895)	(49 677)
Autres mouvements	1 394	-	(40)
Diminution (augmentation) de l'endettement net	10 671	(188 093)	17 760
Trésorerie (endettement) nette d'ouverture	(236 155)	(48 062)	(65 822)
Trésorerie (endettement) nette de clôture	(225 484)	(236 155)	(48 062)

4. Faits significatifs

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires Nickel est en hausse de 31,1 %, dû au prix élevé (après couverture) tout au long de l'année (13 USD/Lb en 2007 contre 8,1 USD/lb en 2006).

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation est en hausse de 92 %, dû à l'effet prix du nickel et des bonnes performances industrielles de l'usine de Sandouville (production record).

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est essentiellement composé des dividendes reçus des filiales (Nickel : 78 millions d'euros, Manganèse : 48,7 millions d'euros ; Alliages : 15 millions d'euros). L'amélioration des résultats de la branche Alliages (Aubert & Duval) a permis de dégager des résultats positifs et de reprendre la provision pour dépréciation des titres à hauteur de 30,9 millions d'euros.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel intègre une dotation à la provision pour hausse des prix de 19 millions d'euros.

ÉVOLUTION DES TITRES DE PARTICIPATION

- ② Une augmentation de capital de 95 millions d'euros de la société S.I.M.A. a été effectuée le 17 décembre 2007 par incorporation d'une partie de la créance financière.
- ② La société Eramet North America (ENA) a été reclassée dans la société Eramet International, afin de regrouper toutes les filiales de commercialisation du groupe Eramet.
- ② Début 2007, la société Metal Currencies, filiale à 100 % d'Eramet, a été créée, afin de réaliser l'ensemble des opérations de change notamment sur le dollar du groupe Eramet.

ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE

- ② Les billets de trésorerie émis en 2006 ont été totalement remboursés en 2007.

LEVÉE DE L'OPTION ERAMET/STCPI

Comme indiqué dans la note 20, l'échange de titres Eramet/SLN avec la STCPI a eu lieu le 23 juillet 2007. Eramet a récupéré 252 885 actions classées en autocontrôle pour un montant de 51,8 millions d'euros.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



5. Annexes aux comptes sociaux - Principes, règles et méthodes comptables

5.1. RAPPEL DES PRINCIPES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices et selon les règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5.2. CHANGEMENT DE MÉTHODE

Le règlement n° 2002-10 du CRC a entraîné les changements de méthodes suivants à compter du 1^{er} janvier 2005 :

- ⊗ revue des durées d'amortissement de certaines immobilisations aboutissant à une diminution des amortissements économiques compensées par une augmentation des amortissements dérogatoires ;
- ⊗ annulation par les capitaux propres de la provision pour gros entretien. Les dépenses de gros entretien sont dorénavant comptabilisées soit en charges, soit en immobilisations corporelles lorsqu'il s'agit de dépenses de remplacement.

5.3. RÈGLES ET MÉTHODES APPLIQUÉES AUX DIFFÉRENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

5.3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine de la Société et tient compte des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation.

Les immobilisations non utilisées ou dont la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable sont, en règle générale, dépréciées par dotations exceptionnelles aux amortissements ou aux provisions.

L'amortissement économiquement justifié est l'amortissement linéaire. Cet amortissement est calculé selon la durée d'utilité.

Les durées d'usage d'amortissements des immobilisations corporelles sont, sauf cas exceptionnel, les suivantes :

- ⊗ constructions : entre 20 et 30 ans ;
- ⊗ installations techniques : entre 12 et 20 ans ;
- ⊗ matériel et outillage : entre 3 et 10 ans ;
- ⊗ installations, agencements et aménagements : entre 5 et 10 ans ;
- ⊗ matériel de transport : entre 5 et 8 ans ;
- ⊗ matériel de bureau, informatique et mobilier : entre 3 et 8 ans.

L'impact de l'écart entre les durées d'usage et d'utilité est constaté via un amortissement dérogatoire.

5.3.2. Immobilisations financières

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la valeur brute est augmentée du coût d'achat hors frais accessoires. Les prêts sont inscrits à leur valeur nominale. Les titres sont estimés à leur valeur d'usage, qui tient compte à la fois de la valeur d'actif net et des perspectives de rentabilité. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

5.3.3. Stocks

Les stocks de produits nickelifères sont évalués au prix de revient calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Lorsque la valeur ainsi obtenue est supérieure à la valeur de réalisation nette (prix de vente moins frais de vente), il est pratiqué une provision correspondant à cette différence.

Les matières consommables sont évaluées au prix de revient calculé selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks de pièces de rechange sont dépréciés à 100 % pour toutes références dont la quantité est supérieure à un an de consolidation.

5.3.4. Créances et dettes

Les créances et les dettes en devises sont revalorisées au cours du dernier jour de l'exercice, ou au cours de couverture à terme, le cas échéant.

Les pertes ou gains latents de change résultant des revalorisations au cours du dernier jour sont portés au bilan en compte « Écarts de conversion ». Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risques et charges.

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont évaluées client par client en fonction du risque estimé.

5.3.5. Valeurs mobilières de placement

Elles sont valorisées au coût d'acquisition et font l'objet de provisions pour dépréciation si leur valeur liquidative est inférieure. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

5.3.6. Provisions pour risques et charges

Elles tiennent compte de l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

5.3.7. Indemnités et allocations relatives au personnel

Eramet offre à ses employés différents avantages à long terme tels que des indemnités de fin de carrière ou tout autre avantage complémentaire postérieur à l'emploi, médailles du travail.

Certains engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurance. Dans ce cas, les engagements et les actifs en couverture sont évalués de manière indépendante. Une provision est ainsi constituée en fonction du niveau des engagements et des actifs financiers.

Les engagements d'Eramet sont évalués par des actuaires indépendants. Les hypothèses actuarielles utilisées (probabilité de maintien chez Eramet du personnel actif, probabilité de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



des salaires...) varient selon les conditions démographiques et économiques prévalant dans le pays. Les taux d'actualisation retenus sont basés sur le taux des obligations d'État ou d'entreprises qualifiées de « Première Qualité » avec une durée équivalente à celle des engagements à la date d'évaluation.

Les taux de rendement espéré des actifs sur le long terme ont été déterminés en tenant compte de la structure du portefeuille d'investissements.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les évaluations sont les suivantes :

	2007	2006	2005
Taux d'actualisation	5,25 %	4,40 %	3,90 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'augmentation des salaires	3,00 %	2,00 %	4,50 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	5,00 %	5,00 %	5,30 %

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



6. Notes annexes

Note 1. Immobilisations.....	198	Note 16. Résultat financier.....	207
Note 2. État des échéances des créances.....	199	Note 17. Résultat exceptionnel.....	207
Note 3. Disponibilité.....	200	Note 18. Effectif.....	207
Note 4. Comptes de régularisation actif et produits à recevoir.....	200	Note 19. Engagements hors bilan.....	208
Note 5. Situation nette.....	200	Note 20. Levée option STCPI/Eramet.....	209
Note 6. Actions auto-détenues.....	201	Note 21. Crédit bail immobilier.....	209
Note 7. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant.....	202	Note 22. Dossier minier calédonien.....	210
Note 8. Provisions passif.....	202	Note 23. Nomination de Patrick Buffet comme Président-Directeur général d'Eramet.....	210
Note 9. Engagements liés au personnel.....	203	Note 24. Événements postérieurs à la clôture.....	210
Note 10. État des échéances des dettes.....	204	Note 25. Consolidation des états financiers de la Société.....	211
Note 11. Détail des dettes et charges à payer.....	204	Note 26. Rémunération des organes d'administration et de Direction.....	211
Note 12. Éléments concernant les entreprises liées.....	204	Note 27. Options de souscription et achats d'actions et actions gratuites.....	212
Note 13. Chiffre d'affaires.....	205	Note 28. Droit Individuel à la Formation.....	213
Note 14. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt.....	205		
Note 15. Intégration fiscale.....	206		

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 1. Immobilisations

Valeurs d'acquisition

(en milliers d'euros)	Valeurs d'acquisition 01/01/2007	Acquisitions	Cessions, mises hors service et régularisations	Valeurs d'acquisition 31/12/2007
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	4 924	371	779	6 074
Immobilisations en cours	969		(779)	190
Sous-total	5 893	371	-	6 264
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 131			1 131
Constructions	18 416	1 659	(16)	20 059
Installations techniques, matériel et outillage industriels	43 232	4 062		47 294
Autres	8 814	854		9 668
Immobilisations en cours	4 037	754	(101)	4 690
Sous-total	75 630	7 329	(117)	82 842
Immobilisations financières				
Participations ⁽¹⁾	1 173 838	95 000	(3)	1 268 835
Créances rattachées à des participations	365 627		(196 595)	169 032
Autres titres immobilisés ⁽²⁾	5 129	52 731	(4 594)	53 266
Autres	2 785	2 630	(7)	5 408
Sous-total	1 547 379	150 361	(201 199)	1 496 541
Total	1 628 902	158 061	(201 316)	1 585 647

(1) La ligne « Participations » concerne l'augmentation de capital de S.I.M.A. le 17 décembre 2007 à hauteur de 95 millions d'euros.

(2) Inclus les actions propres reçues lors de l'échange des titres Eramet/STCPI et ainsi que l'ajustement des cessions de ces dernières pour répondre aux levées d'option.

Amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	Amortissements et provisions au 01/01/2007	Dotations aux amortissements et provisions	Reprises amortissements et provisions	Cessions, mises hors service et régularisation	Amortissements et provisions au 31/12/2007	Valeurs nettes au 31/12/2007
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	4 715	1 001		(236)	5 480	594
Immobilisations en cours						190
Sous-total	4 715	1 001	-	(236)	5 480	784
Immobilisations corporelles						
Terrains						1 131
Constructions	11 504	814		(31)	12 287	7 772
Installations techniques, matériel et outillage industriels	37 271	1 743	(94)	(279)	38 641	8 653
Autres	3 911	1 006		(12)	4 905	4 763
Immobilisations en cours						4 690
Sous-total	52 686	3 563	(94)	(322)	55 833	27 009
Immobilisations financières						
Participations ⁽¹⁾	46 736		(31 752)		14 984	1 253 851
Créances rattachées à des participations					-	169 032
Autres titres immobilisés	15		(15)		-	53 266
Autres						5 408
Sous-total	46 751	-	(31 767)	-	14 984	1 481 557
Total	104 152	4 564	(31 861)	(558)	76 297	1 509 350

(1) Reprise de provision sur titres S.I.M.A. pour 30 900 k euros et ENA pour 852 k euros suite à la vente de cette société à Eramet International.

Note 2. État des échéances des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut 31/12/2007	À un an au plus	À plus de un an
Créances rattachées à des participations ⁽¹⁾	169 032	169 032	
Autres immobilisations financières	5 408	5 408	
Créances clients et comptes rattachés	160 813	160 813	
Autres créances	21 003	21 003	
Capital souscrit-appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 309	6 309	
Comptes courants financiers			
Total	362 565	362 565	-

(1) Solde des prêts consentis par Eramet en 2007 auprès de S.I.M.A., (120 millions d'euros), d'Eramet Marietta (25 millions USD) et de Eramet Norway (27 millions d'euros) dont le financement est assuré en interne.

**Note 3. Disponibilité**

Uniquement composée de comptes bancaires débiteurs.

Note 4. Comptes de régularisation actif et produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut 31/12/2007
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	6 309
Écarts de conversion actif	18
Total	6 327

*(1) La presque totalité des charges constatées d'avance concerne le paiement de prime sur couverture 2007.***Note 5. Situation nette**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Nombre d'actions	Capital	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Situation nette au 31 décembre 2005	25 789 874	78 659	636 273	246 770	961 702
Distribution de dividendes			(54 053)		(54 053)
Affectation au report à nouveau et aux réserves			246 770	(246 770)	-
Retenue à la source			-		-
Autres opérations			-		-
Augmentations de capital en espèces	91 020	278	2 882		3 160
Augmentations de capital par incorporation de réserves					-
Apport en numéraire					-
Dividendes en action					-
Augmentations de capital en nature					-
Résultat de l'exercice 2006				144 198	144 198
Situation nette au 31 décembre 2006	25 880 894	78 937	831 872	144 198	1 055 008
Distribution de dividendes			(74 061)		(74 061)
Affectation au report à nouveau et aux réserves			144 198	(144 198)	-
Retenue à la source					-
Autres opérations †					-
Augmentations de capital en espèces	24 727	75	470		545
Augmentations de capital par incorporation de réserves					-
Apport en numéraire					-
Dividendes en action					-
Augmentations de capital en nature					-
Résultat de l'exercice 2007				206 516	206 516
Situation nette au 31 décembre 2007	25 905 621	79 012	902 479	206 516	1 188 005

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



Le capital est réparti comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006
AREVA	26,08 %	26,11 %
SORAME/CEIR	37,07 %	37,11 %
STCPI	4,13 %	5,11 %
Divers	32,72 %	31,67 %
Total	100 %	100 %

Les réserves distribuables d'Eramet s'élèvent à 895 millions d'euros, avant affectation du résultat 2007 (824 millions d'euros au 31 décembre 2006).

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 6. Actions auto-détenues

Au 31 décembre 2007, Eramet détenait 340 786 actions propres (130 257 actions au 31 décembre 2006). En juillet 2007, après l'application du Pacte d'actionnaires Le Nickel-SLN du 13 septembre 2000, Eramet a reçu 252 885 actions (note 20). Cinq mille actions (16 862 actions au

31 décembre 2006) figurant dans les actions au porteur correspondent aux actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité souscrit auprès d'Exane BNP Paribas et non encore mises au nominatif à la date d'établissement du tableau.

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées sur les actions auto détenues :

	Nombre d'actions	Animation boursière	Stocks-options attribuées	Autres objectifs	Total
Situation au 31 décembre 2005		15 609	132 305	18 907	166 821
En pourcentage du capital	25 789 874	0,06 %	0,51 %	0,07 %	0,65 %
Affectation à des stocks-options :					
- attribuées		-	(31 649)	31 649	-
- autres		239	-	(239)	-
Levées d'options d'achat		-	(37 578)	-	(37 578)
Achats		59 837	-	-	59 837
Ventes		(58 823)	-	-	(58 823)
Situation au 31 décembre 2006		16 862	63 078	50 317	130 257
En pourcentage du capital	25 880 894	0,07 %	0,24 %	0,19 %	0,50 %
Affectation à des stocks-options :					
- attribuées		-	(32 584)	32 584	-
- autres		-	-	-	-
Levées d'options d'achat		-	(30 494)	-	(30 494)
Achats		69 332	-	252 885	322 217
Ventes		(81 194)	-	-	(81 194)
Situation au 31 décembre 2007		5 000	-	335 786	340 786
En pourcentage du capital	25 905 621	0,02 %	-	1,30 %	1,32 %



■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 7. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

(en milliers d'euros)	01/01/2007	Dotations	Reprises	30/12/2007
Matières premières				
Autres approvisionnements ⁽¹⁾	2 811	321		3 132
Créances clients ⁽²⁾	562	212		774
Créances diverses	9 351	1 897	(3 151)	8 097
Total	12 724	2 430	(3 151)	12 003

(1) Les stocks de pièces de rechange ont été provisionnés à 100 % pour les références dont la consommation est inférieure à un an de stock.

(2) La provision client a été portée à 100 % de la créance, suite au contentieux d'un client italien.

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 8. Provisions passif

(en milliers d'euros)	01/01/2007	Dotations	Reprises		31/12/2007
			Utilisées au cours de l'exercice	Non utilisées au cours de l'exercice	
Provisions pour hausse des prix ⁽¹⁾	30 595	19 066			49 661
Amortissements dérogatoires	2 769	1 402		(445)	3 726
Provisions pour reconstitution des gisements miniers					
Total provisions réglementées	33 364	20 468	-	(445)	53 387
Personnel ⁽²⁾	6 669	1 008		(473)	7 204
Environnement	76				76
Total provisions pour risques et charges	6 745	1 008	-	(473)	7 280
Provisions passif	40 109	21 476	-	(918)	60 667

(1) Un complément de dotation pour provision pour hausse des prix à hauteur de 19 millions a été constaté au 31 décembre 2007.

(2) Eramet provisionne les engagements retraite et assimilés selon l'évaluation actuarielle réalisée par un cabinet extérieur. Une projection des données a été effectuée au 31 décembre 2007 sur la base des calculs du 31 décembre 2006.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 9. Engagements liés au personnel

(en milliers d'euros)	Juste valeur des actifs de régime	Valeur actuarielle des obligations	Situation financière Surplus /(déficit)
Indemnités de départ en retraite	6 005	6 881	(876)
Indemnités de fin de carrière	1 994	2 575	(581)
Médailles et gratifications		2 180	(2 180)
Régimes de frais médicaux		2 756	(2 756)
Total	7 999	14 392	(6 393)

(en milliers d'euros)	(Gains)/pertes actuarielles non reconnues	Services passés non reconnus	Provision au bilan (actif)/passif
Indemnités de départ en retraite	(1 192)		2 068
Indemnités de fin de carrière	(48)	231	398
Médailles et gratifications			2 180
Régimes de frais médicaux	199		2 558
Total	(1 041)	231	7 204

Hypothèses actuarielles :

Taux d'actualisation	5,25 %
Taux d'inflation	2 %
Taux d'augmentation salariale	3 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	5 %

Détail des placements des fonds de pension :

(en milliers d'euros)	Actions	Obligations	Autres placements	Total
Montants	1 924	5 229	846	7 999
Pourcentage	24 %	65 %	11 %	100 %

Variation des engagements de retraite :

(en milliers d'euros)	Exercice 2007
À l'ouverture	6 669
Charges comptabilisées	1 494
• coûts des services rendus	893
• charges d'intérêts nets	697
• rendements des actifs de couverture	(493)
• amortissements des écarts actuariels et des services passés	45
• autres	352
Cotisations versées	(959)
Écarts de conversion et autres mouvements	
À la clôture	7 204



■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 10. État des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Montant net	À un an au plus	À plus de un an et cinq ans au plus	À plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 617	9 617		
Emprunts et dettes financières divers ⁽¹⁾	386 589	386 537	52	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 823	1 823		
Fournisseurs et comptes rattachés	161 108	161 108		
Dettes fiscales et sociales	25 479	25 479		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 456	3 456		
Autres dettes diverses	8 636	8 636		
Total	596 708	596 656	52	-

(1) Le financement d'Eramet est assuré en partie par la société Metal Securities, filiale à 87,92 % d'Eramet. Le montant au 31 décembre 2007 est de 386 millions d'euros (contre 440 millions d'euros au 31 décembre 2006). D'autre part, Eramet a remboursé la totalité des billets de trésorerie au cours de l'année.

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 11. Détail des dettes et charges à payer

(en milliers d'euros)	Montant brut
Emprunts et dettes financières divers	398 029
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	161 108
Dettes fiscales et sociales	25 479
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 456
Autres dettes diverses	8 636
Total	596 708

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 12. Éléments concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)	Montant net
Bilan	
Participations	1 253 851
Créances clients et comptes rattachés	2 059
Créances diverses	780
Créances financières	180 282
Emprunts et dettes financières diverses	566 779
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	149 704
Autres dettes	95
Compte de résultat	
Produits financiers	16 016
Charges financières	(17 485)

Sont considérées comme liées les entreprises sur lesquelles Eramet détient une participation qui lui permet d'exercer une influence notable.



■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 13. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	Total	France	Étranger
Ventes	1 313 119	52 884	1 260 235
Produits des activités annexes	56 878	17 949	38 929
Chiffre d'affaires	1 369 997	70 833	1 299 164

Le chiffre d'affaires comprend une différence de change positive de 30,8 millions d'euros (contre - 10,6 millions d'euros en 2006) qui est le résultat des couvertures 2007, soit un taux moyen du dollar à 1,3140 (contre un taux de 1,2772 en 2006).

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 14. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2007
Accroissement de la base imposable	
• Provisions réglementées	53 387
• Écarts de conversion actif à la clôture de l'exercice	18
• Charges à répartir	533
Allègement de la base imposable	
• Provisions non déductibles dans l'exercice de comptabilisation	(30 955)
• Charges à payer	5 677
• Écarts de conversion passif à la clôture de l'exercice	
• Produits financiers latents	
Accroissement net de la base imposable	28 660
Accroissement de l'impôt futur	10 031
	35 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Montant brut	Impôt dû	Résultat net
(en milliers d'euros)			
Résultat courant	253 388		253 388
Résultat exceptionnel	(22 225)		(22 225)
Participation et intéressement des salariés	(2 620)		(2 620)
Effets de l'intégration fiscale		(22 027)	(22 027)
Total	228 543	(22 027)	206 516

Impôts Société :

La convention d'intégration fiscale signée entre Eramet et ses filiales respecte le principe de neutralité et place les filiales dans la situation qui aurait été la leur en l'absence d'intégration. Chaque filiale détermine son impôt comme si elle ne faisait pas partie du Groupe fiscal intégré et verse sa contribution d'Impôts société à Eramet en sa qualité de société tête de Groupe. Les filiales conservent leurs déficits pour déterminer le montant de la contribution d'Impôts société qu'elles doivent verser à Eramet.

En l'absence d'intégration fiscale, Eramet aurait dû verser un Impôt société de 24 160 milliers d'euros. Du fait de l'intégration fiscale, le compte d'Impôts société se décompose de la manière suivante : charge d'impôt intégration fiscale : 37 328 milliers d'euros, produit d'intégration fiscale 13 211 milliers d'euros et régularisation d'impôt, 2 090 milliers d'euros soit une charge nette 2007 de 22 027 milliers d'euros.

**■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 15. Intégration fiscale**

Toutes les filiales françaises détenues à au moins 95 % sont intégrées fiscalement, Eramet étant la société tête de Groupe. Le groupe Eramet a renouvelé en 2002 son option pour le régime de l'intégration fiscale pour une durée de cinq exercices.

Le périmètre d'intégration fiscale en France regroupe les sociétés suivantes :

Sociétés faisant partie de l'intégration fiscale	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Sociétés consolidées			
Eramet	x	x	x
Metal Securities	x	x	x
Erasteel	x	x	x
Erasteel Commentry	x	x	x
Erasteel Champagnole	x	x	x
Eramet Holding Nickel (EHN)	x	x	x
Eramet Holding Manganèse (EHM)	x	x	x
Société Industrielle de Métallurgie Avancée (S.I.M.A.)	x	x	x
Aubert et Duval (AD)	x	x	x
Airforge	x	x	x
Eramet Alliages	x	x	x
EURotungstène Poudres (ETP)	x	x	x
Sociétés non consolidées			
Eramet International	x	x	x
Tec Ingénierie	x	x	x
Centre de Recherches de Trappes (CRT)	x	x	x
Eramine	x	x	x
Forges de Montplaisir	x	x	x
Supa	x	x	x
Microsteel	x	x	x
Transmet	x	x	x
Brown Europe	x	x	x

Les déficits fiscaux Groupe ont été utilisés en totalité au 31 décembre 2006.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 16. Résultat financier

(en milliers d'euros)	Exercice 2007	Exercice 2006
Participations ⁽¹⁾	157 859	96 261
Autres dividendes et intérêts	3 012	1 117
Reprises sur provisions ⁽²⁾	31 767	38 000
Différences de change	12 937	7 022
Produits nets sur cessions de VMP	-	1 858
Produits financiers	205 575	144 258
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées ⁽³⁾	(24 466)	(21 029)
Différences de change		-
Charges nettes sur cessions de VMP		(1 442)
Charges financières	(24 466)	(22 471)
Résultat financier	181 109	121 787

(1) Le produit des participations est constitué des dividendes de la branche Nickel (78 millions d'euros), de la branche Manganèse (48.7 millions d'euros), et d'Erasteel (15 millions d'euros) et des produits d'intérêts sur prêts en compte courant Groupe.

(2) La reprise de provision sur les titres de la société S.I.M.A. s'élève à 38 millions d'euros en 2006 et 30,9 millions d'euros en 2007.

(3) Les intérêts concernent notamment le financement interne Metal Securities (-17,4 millions d'euros) et les billets de trésorerie (-5,2 millions d'euros).

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 17. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	Exercice 2007	Exercice 2006
Produits sur opérations de gestion		1 020
Produits sur opérations en capital	2 212	19
Reprises sur provisions et transfert de charges	832	8 252
Produits exceptionnels	3 044	9 291
Charges sur opérations de gestion	(4)	(49)
Charges sur opérations en capital	(2 514)	(281)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(22 751)	(18 652)
Charges exceptionnelles	(25 269)	(18 982)
Résultat exceptionnel	(22 225)	(9 691)

La majeure partie du résultat exceptionnel est constituée de la dotation à la provision pour hausse des prix à hauteur de 19 millions d'euros.

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 18. Effectif

	Exercice 2007	Exercice 2006
Cadres	124	114
ETAM	232	228
Effectif fin de période	356	342
Effectif moyen	347	336



■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 19. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties	227	227
Sûretés réelles	Néant	Néant
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties	518	635
Sûretés réelles	Néant	Néant
Engagements réciproques		
Couverture de change ⁽¹⁾	1 139 046	1 064 000
Lignes de crédit	1 000 000	600 000

(1) Essentiellement couverture dollar contractée avec Métal Currencies (filiale à 100 % d'Eramet) pour 188,5 millions d'USD à 1,4299 USD/EUR au titre des créances 2007 et 1 400 millions d'USD à 1,39 USD/EUR au titre du chiffre d'affaires 2008.

Le tableau ci-dessus ne comprend pas les commandes courantes de l'activité, ni les engagements sur les commandes d'immobilisations liées aux projets d'investissements.

Risque de taux : Eramet réalise des couvertures de taux en fonction de la situation de sa dette et de l'évolution attendue des marchés. Ainsi, jusqu'en mars 2007, Eramet couvrait en partie son exposition au risque de taux d'intérêts, essentiellement de son endettement financier, par l'intermédiaire de swaps de taux EURIBOR 3 mois contre des taux variables et fixes de durées variant entre 3 mois et 3 ans. Ce dispositif mis en place fin 2002 en raison de la position nette emprunteuse du Groupe était reconstitué chaque année. L'intégralité des écarts dénoués est passée en résultat financier de la période. Eramet n'a pas renouvelé ses couvertures de taux en 2007.

Risque matières : Eramet est exposé à la volatilité des cours des matières premières au niveau de son chiffre d'affaires. Eramet couvre une partie des ventes de nickel sur la base des budgets prévisionnels à 1 ou 2 ans et dont la juste valeur de clôture est de 50 millions d'euros au passif (354 millions d'euros au 31 décembre 2006). Ainsi, au 31 décembre 2007, 31 % des livraisons prévues en 2008 ont été couvertes pour un prix moyen de l'ordre de 22 300 USD/tonne (10,00 USD/livre) et 5 % des livraisons prévues en 2009 pour un prix moyen de 20 700 USD/tonne (9,30 USD/livre). Eramet utilise essentiellement des ventes à terme, des tunnels symétriques et des achats d'options.

Risque de liquidité : Eramet n'est pas soumis aux risques de liquidité compte tenu de la situation financière nettement positive de sa trésorerie nette en intégrant sa filiale Metal Securities. Au 31 décembre 2007, Eramet dispose de lignes de crédit confirmées disponibles pour 600 millions d'euros (identiques au 31 décembre 2006). Ces lignes de crédit sont assorties d'une clause de défaut liée au ratio d'endettement financier net ramené aux

capitaux propres, qui en raison de la trésorerie nette positive du Groupe, est entièrement respecté. Eramet dispose également d'en-cours de billets de trésorerie non émis pour un montant de 400 millions d'euros au 31 décembre 2007 (220 millions d'euros au 31 décembre 2006) qui doivent être couverts par des lignes de crédit confirmées long terme (dites de *back up*). Le montant des lignes de crédit confirmées étant supérieur au montant des billets de trésorerie non émis, cette règle est respectée en 2007, comme lors des exercices antérieurs.

Risque de crédit ou de contrepartie : Les risques de contrepartie d'Eramet portent essentiellement sur ses opérations commerciales et par extension sur les comptes clients. Ainsi, Eramet peut être exposé au risque crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Pour limiter ce risque dont l'exposition maximum est égale au montant net des créances comptabilisées au bilan Eramet a recours à la collecte et à la consultation d'informations en amont des opérations financières (agences de notation, états financiers publiés...) et par conséquent aucune disposition systématique n'est mise en place pour couvrir ce risque de contrepartie. Toutefois, Eramet peut avoir recours à l'émission de lettres de crédit afin de prévenir de certains risques ponctuels inhérents par exemple à la situation géographique de ses clients. Par ailleurs, le portefeuille de clientèle d'Eramet est surtout composé de grands groupes internationaux dans les métiers de la métallurgie dont les risques d'insolvabilité sont limités.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 20. Levée option STCPI/Eramet

En application du Pacte d'actionnaires Le Nickel-SLN du 13 septembre 2000 signé entre Eramet et la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (STCPI), qui faisait suite à l'Accord du 17 juillet 2000 entre l'État, les provinces de Nouvelle-Calédonie et les représentants des principaux partis politiques de l'île, la STCPI a levé, le 6 décembre 2006, l'option qui lui avait été consentie par Eramet de lui céder 4 % du capital de la société Le Nickel-SLN, par voie d'échange d'actions Eramet, à raison de trois actions

Eramet contre cinq actions Le Nickel-SLN. Le Conseil d'administration a décidé de procéder à cet échange aux conditions prévues dans le Pacte d'actionnaires. La finalisation de cette opération a été approuvée lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 juillet 2007. Les actions d'Eramet récupérées lors de cet échange ont été comptabilisées en actions propres (auto-détention) pour un montant de 51 841 425 euros.

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 21. Crédit bail immobilier

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2007
Immobilisations en crédit-bail		
Terrains		683
Constructions		4 199
Dotations aux amortissements de l'exercice		168
Dotations aux amortissements cumulées		1 988
Engagements de crédit-bail		
Redevances payées :	de l'exercice	429
	cumulées	6 114
Redevances restant à payer :	jusqu'à un an	207
	plus de un an à cinq ans	-
	plus de cinq ans	-
Prix d'achat résiduel		-

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 22. Dossier minier calédonien

Rappel des faits

Ce dossier trouvait son origine dans la revendication de la SMSP, exploitant minier calédonien contrôlé par la Province du Nord, associée au producteur de nickel canadien Falconbridge, l'un des principaux concurrents mondiaux d'Eramet, sur une partie des réserves minières de la société Le Nickel-SLN afin d'assurer l'approvisionnement d'une nouvelle usine à construire dans la Province du Nord.

L'accord trouvé en février 1998 avec les Pouvoirs Publics prévoyait un échange de droits miniers en cas de construction effective de l'usine du nord, la SMSP recevant le massif de Koniambo, beaucoup plus riche, qui appartenait à la société Le Nickel-SLN et cette dernière celui, plus pauvre, de Poum, propriété de la SMSP.

Cet échange s'accompagnait d'une indemnité versée par l'État et destinée à compenser l'incidence de la différence de réserves entre les deux gisements sur l'activité de la société Le Nickel-SLN et d'Eramet.

Première étape

Au second semestre 1998, la société Le Nickel-SLN et la SMSP ont cédé leurs droits miniers sur Koniambo et Poum respectivement à l'entité indépendante, la SAS Poum-Koniambo, chargée de les détenir jusqu'à leur dévolution définitive. S'agissant de la cession de Koniambo, dont le prix de vente brut s'élève à 8 millions d'euros, l'opération a été enregistrée dans le résultat exceptionnel de l'exercice 1998.

L'indemnité, fixée après évaluation par les banques conseils du Groupe et de l'État, à 152 millions d'euros (125 millions d'euros pour la société Le Nickel-SLN et 27 millions d'euros pour Eramet) nets d'impôts, a été versée aux deux sociétés.

Seconde étape

La seconde étape devait intervenir dès que la construction de l'usine du Nord aurait été engagée par les promoteurs pour autant que cela ait lieu avant janvier 2006. Suite à l'assignation d'Eramet devant la justice française en décembre 2005, le juge a clairement acté le 28 décembre 2005 les engagements irrévocables de la société Falconbridge de construire l'usine du Nord et a autorisé la dévolution des titres miniers Koniambo. Parallèlement Le Nickel-SLN a acquis auprès de la SAS Poum-Koniambo la société Poum SAS détenant le massif de Poum pour un montant contractuel de 6 millions d'euros. Un paiement de 4,1 millions d'euros a été effectué en 2006, la société Le Nickel-SLN reprenant contractuellement à son compte les engagements de réhabilitation du site de Poum pour un montant estimé à 1,9 million d'euros.

Comptabilisation des opérations

Conformément aux accords de 1998, la totalité de l'indemnité est définitivement acquise et a été comptabilisée en autres produits et charges opérationnels pour un montant de 12,95 millions d'euros plus les intérêts provisionnés les années antérieures pour un montant de 2,95 millions d'euros. Ces montants ont été comptabilisés en résultat exceptionnel en 2005.

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 23. Nomination de Patrick Buffet comme Président-Directeur général d'Eramet

L'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2007 a pris acte du non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Bacardats et le Conseil d'administration, qui s'est réuni après l'Assemblée Générale, a nommé Monsieur Patrick Buffet Président-Directeur général d'Eramet.

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 24. Événements postérieurs à la clôture

Il n'existe à la connaissance de la Société, aucun autre événement postérieur à la clôture.

**■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 25. Consolidation des états financiers de la Société**

Elle est consolidée dans le groupe Eramet, dont elle est la société mère.

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 26. Rémunération des organes d'administration et de Direction

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2007	Exercice 2006
Avantages à court terme		
• Rémunérations fixes	1 823	2 173
• Rémunérations variables	805	451
• Jetons de présence	371	184
Autres avantages		
• Avantages postérieurs à l'emploi	3 066	286
Total	6 065	3 094

La somme versée aux dix personnes les mieux rémunérées représente un montant de 3,8 millions d'euros.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 27. Options de souscription et achats d'actions et actions gratuites

OPTIONS DE SOUSCRIPTION

	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires	Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites avant le 01/01/2007	Exercées en 2007	Prescrites en 2007	Restant à exercer à compter du 01/01/2008	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2008	Échéance des plans	
												à l'origine
1	27/05/1998	12/12/2001	32,60 EUR	61	13	153 000	(125 750)	(8 450)	-	18 800	8	11/12/2009 ⁽¹⁾
2	23/05/2002	15/12/2004	64,63 EUR	81	80	130 000	(6 000)	(3 562)	-	120 438	75	15/12/2012 ⁽²⁾
Total						283 000	(131 750)	(12 012)	-	139 238		

(1) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12/12/2003. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14/12/2005.

(2) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12/12/2006. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14/12/2008.

ACTIONS GRATUITES

(1)	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires	Attribuées à l'origine	Souscrites ou prescrites avant le 01/01/2007	Attribuées définitivement en 2007	Prescrites en 2007	Restant à exercer à compter du 01/01/2008	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2008	Échéance des plans	
												à l'origine
1	11/05/2005	13/12/2005	gratuites	90	89	14 000	(800)	(12 715)	(485)	-	82	-
2	11/05/2005	25/04/2007	gratuites	1	-	10 000	-	-	-	10 000	1	25/04/2009
3	11/05/2005	23/07/2007	gratuites	61	-	16 000	-	-	-	16 000	61	23/07/2009
Total						40 000	(800)	-	(485)	26 000		

(1) Date d'acquisition définitive : 1 = 13/12/2007, 2 = 25/04/2009 et 3 = 23/07/2009. Les actions ne peuvent être vendues avant : 1 = 13/12/2009, 2 = 25/04/2011 et 3 = 23/07/2011.

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires	Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites avant le 01/01/2007	Exercées en 2007	Prescrites en 2007	Restant à exercer à compter du 01/01/2008	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2008	Échéance des plans	
												à l'origine
1	21/07/1999	15/09/1999	47,14 EUR	5 646	560	423 450	(383 780)	(21 214)	(18 456)	-	-	14/09/2007 ⁽¹⁾
2	27/05/1998	14/12/1999	54,00 EUR	80	19	166 500	(143 092)	(9 280)	(14 128)	-	-	13/12/2007 ⁽²⁾
Total						589 950	(526 872)	(30 494)	(32 584)	-	-	

(1) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 15/09/2001. Les actions ne peuvent être vendues avant le 15/09/2004.

(2) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 14/12/2001. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14/12/2004.

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ Note 28. Droit Individuel à la Formation

Le Droit Individuel à la Formation acquis au titre d'une année complète est de vingt heures par personne pour un temps plein ou au prorata pour les personnes à temps partiel ou entrées en cours d'année.

Compte tenu des effectifs présents au 31 décembre 2007, le Droit Individuel à la Formation est de 16 182 heures.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres autres que le capital		Quote-part de capital détenue	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Bénéfice (perte) du dernier exercice clos
		Devise	Devise								
<i>(en milliers d'euros ou devises, sauf XAF en millions)</i>											
I - Renseignements détaillés sur chaque titre (valeur brute supérieure à 1 % du capital de la société)											
- Filiales (détenues à au moins 50 % du capital)											
Erasteel	EUR	15 245	99 541	100,00	143 169	143 169			15 000	23 228	964
Eras	EUR	1 264	-	100,00	1 250	1 250				-	-
Tec Ingénierie	EUR	525	2 471	100,00	838	838				9 007	427
Eramet Holding Nickel	EUR	227 104	11 298	100,00	229 652	229 652			78 067	-	72 888
S.I.M.A.	EUR	148 000	55 496	100,00	329 584	314 600	120 000			4 173	296
Eramet Holding Manganèse	EUR	310 156	8 637	100,00	310 156	310 156			43 507	-	33 503
Centre de Recherche de Trappes	EUR	1 410	393	100,00	1 161	1 161	240			11 782	1 496
Metal Securities	EUR	38	(3 079)	87,92	66	66				-	(3 092)
Weda Bay	USD	81	(19)	100,00	189 058	189 058				-	(77)
					1 204 934	1 189 950					
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)											
Comilog	XAF	40 812	87 006	26,77	61 874	61 874			5 215	415 395	35 239
II - Renseignements globaux sur les autres titres (valeur brute au plus égale à 1 % du capital de la société)											
• Filiales françaises	EUR				974	974					
• Filiales étrangères	EUR										
• Participations	EUR				1 052	1 052			45		
Total					1 268 834	1 253 850	120 240	-	141 834		

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



➤ 20.2.3. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Eramet, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 5.3 des principes, règles et méthodes comptables de l'annexe sur les immobilisations financières, l'évaluation des participations dans les filiales est effectuée en tenant compte non seulement de la valeur de l'actif net détenu, mais également des perspectives de rentabilité. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la Société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-Sur-Seine, le 19 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
François CARREGA

Deloitte & Associés
Nicholas L.E. ROLT

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



➤ 20.2.4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés - Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice et jusqu'à l'émission du présent rapport

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Votre Conseil d'administration du 25 avril 2007 (n° 149) a autorisé les modalités de rémunération ainsi que les différents éléments du statut personnel de Monsieur Patrick Buffet, nommé Président-Directeur général d'Eramet lors de votre Assemblée Générale qui s'est tenue le même jour. Parmi ces éléments figure l'allocation d'une indemnité de fin de mandat.

Dans le cadre de l'application des dispositions de l'article 17 de la loi du 21 août 2007, dite loi TEPA, le contrat de mandataire social conclu avec Monsieur Patrick Buffet a été mis en conformité et autorisé par votre Conseil d'administration en date du 20 février 2008. Le montant de l'indemnité de fin de mandat susceptible d'être due sera égal à trois ans de rémunération brute globale. En cas de fin de mandat avant le 1^{er} janvier 2009, le Conseil a décidé, à titre transitoire et compte tenu des performances du groupe Eramet en 2007, que l'indemnité de fin de mandat sera égale à trois millions trois cent mille euros conformément aux dispositions arrêtées lors de l'entrée en fonctions de Monsieur Patrick Buffet.

Le versement de l'indemnité de fin de mandat susceptible d'être due à Monsieur Patrick Buffet est désormais subordonné au respect de conditions de performance tirées de ses rémunérations variables annuelles, dont les éléments sont décrits dans le rapport de gestion.

En cas de fin de mandat après le 1^{er} janvier 2009, le bénéfice de l'indemnité sera subordonné à la condition que la somme des rémunérations variables brutes perçues au cours des trois derniers exercices pleins du mandat (ou,

en tout état de cause, pendant le ou les exercices pleins du mandat, si la durée de celui-ci est inférieure à trois ans) soit supérieure ou égale à 20 % de la somme des rémunérations annuelles fixes brutes perçues au cours des mêmes exercices.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société Le Nickel-SLN

A. NATURE ET OBJET

Dans le cadre du contrat d'assistance technique signé en 1999, Eramet fournit à SLN-Le Nickel une assistance générale en matière stratégique, industrielle, financière, fiscale et de gestion des ressources humaines. Cette convention s'est poursuivie sans changement en 2007.

Modalités

Le montant facturé à ce titre s'est élevé à 10 908 000 euros en 2007 contre 10 536 000 euros en 2006.

B. NATURE ET OBJET

La convention de commercialisation conclue entre Eramet et SLN-Le Nickel en 1985 aux termes de laquelle Eramet assure la commercialisation des produits de SLN-Le Nickel (hors minerais) s'est poursuivie en 2007 sans changement.

Modalités

Conformément à cette convention, Eramet a acheté à SLN-Le Nickel de la matte de nickel et du ferro-nickel sur la base d'un prix d'achat permettant à Eramet de réaliser une marge commerciale de 1,5 %, majorée d'une bonification lorsque le prix du nickel dépasse un seuil défini. Le montant global des achats facturés par SLN-Le Nickel à Eramet s'est élevé à 1 139 852 255 euros en 2007 contre 854 881 076 euros en 2006.

Dans le cadre de cette même convention, Eramet a facturé à SLN-Le Nickel une redevance forfaitaire de 26 940 000 euros en 2007, contre 26 172 000 euros en 2006, destinée à couvrir les frais fixes de transformation de la matte de nickel encourus par Eramet en préalable à la commercialisation des produits finis.

Paris-La Défense et Neuilly-Sur-Seine, le 20 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
François CARREGA

Deloitte & Associés
Nicholas L.E. ROLT

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



20.2.5. Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

		2003	2004	2005	2006	2007
Capital en fin d'exercice	a) Capital social	78 011 601 EUR	78 522 079 EUR	78 659 116 EUR	78 936 727 EUR	79 012 144 EUR
	b) Nombre d'actions émises	25 557 574	25 744 944	25 789 874	25 880 894	25 905 621
Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)	a) Chiffre d'affaires hors taxes	658 411	828 412	842 948	1 082 671	1 369 986
	b) Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	81 846	48 989	190 611	127 250	942 073
	c) Impôts sur les bénéfices	(23 212)	2 214	4 128	(3 534)	22 027
	d) Participation des salariés	0	0	0	0	2 620
	e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	(162 552)	154 347	246 770	144 198	206 516
	f) Montant du dividende proposé	24 970	51 490	54 159	75 055	155 434
Résultats par action (en euros)	a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	2,29	1,82	7,23	4,78	35,52
	b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	(6,36)	6,00	9,57	5,57	35,80
	c) Dividende proposé par action	0,86	2,00	2,10	2,90	6,00
Personnel	a) Nombre de salariés	302	306	326	342	356
	b) Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	16 863	17 950	17 516	18 902	27 914
	c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	8 261	8 621	8 271	8 983	10 165

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



20.3. COMPTES CONSOLIDÉS DES EXERCICES 2006 ET 2005

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- a) les comptes consolidés 2006, le rapport d'audit correspondant et l'aperçu des articles figurant respectivement aux paragraphes 20.1.1, 20.1.2 et 6 du Document de référence de l'exercice 2006 déposé auprès de l'AMF en date du 20 juillet 2007 ;
- b) les comptes consolidés 2005, le rapport d'audit correspondant et l'aperçu des activités figurant respectivement aux paragraphes 20.1.1, 20.1.2 et 6 du Document de référence de l'exercice 2005 enregistré auprès de l'AMF en date du 11 mai 2006 sous le n°R.06-056.

Les parties non incluses des Documents de référence 2006 et 2005 sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du présent Document de référence.

Les deux Documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites internet de la Société (www.eramet.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

20.4. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2008 - TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

20.4.1. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution (Comptes annuels 2007)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution (Comptes consolidés 2007)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve lesdits comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (Conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ce rapport ainsi que les opérations qui s'y trouvent visées.

Quatrième résolution (Convention réglementée)

L'Assemblée Générale, afin de mettre les engagements en cours prévus par le contrat de mandataire social approuvé le 25 avril 2007 et actualisés en conséquence le 20 février 2008 par le Conseil d'administration en conformité avec les dispositions de la loi n° 2007-1223 dite TEPA du 21 août 2007, et après avoir entendu lecture du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ce rapport ainsi que toutes les dispositions qui s'y trouvent visées, relatives à l'indemnité de fin de mandat de Président-Directeur général susceptible d'être due à Monsieur Patrick Buffet.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

Cinquième résolution (Affectation du résultat – Fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, approuve l'affectation du bénéfice telle qu'elle est proposée par le Conseil d'administration.

Le résultat de l'exercice écoulé s'élève à :	206 516 278,29 EUR
Auquel s'ajoute le report à nouveau au 31 décembre 2007 * :	418 312 761,90 * EUR

* Le report à nouveau au 31 décembre 2007 intègre 992 465,03 euros correspondant au montant du dividende voté mais non versé au titre des actions auto-détenues par Eramet à la date de l'Assemblée Générale du 25 avril 2007.

L'Assemblée Générale décide d'affecter :

À la réserve légale :	7 451,74 EUR
Il restera :	624 821 888,45 EUR
L'Assemblée Générale décide de mettre en distribution un montant de 6 euros par action, soit pour 25 905 621 actions composant le capital à la date de l'Assemblée, une somme de :	155 433 726,00 EUR
Laissant un report à nouveau de :	469 388 162,45 EUR

Le paiement du dividende sera effectué à compter du 15 mai 2008.

Si, au moment du paiement du dividende, de nouvelles actions ont été créées suite à des levées d'options de souscription par les salariés bénéficiaires, le montant du dividende correspondant à ces actions viendra automatiquement minorer le report à nouveau.

L'Assemblée Générale, agissant en qualité d'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte de ce que les dividendes par action mise en paiement au titre de l'année écoulée et des trois exercices précédents sont, ou ont été, les suivants :

	2004	2005	2006	2007
Nombre d'actions rémunérées	25 544 944	25 789 874	25 880 894	25 905 621
Dividende net	2,00 €	2,10 €	2,90 €	6,00 €
Rémunération globale	2,00 €	2,10 €	2,90 €	6,00 €

Sixième résolution (Jetons de présence)

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions des statuts, fixe à cinq cent cinquante mille (550 000) euros le montant maximum des jetons de présence qui peuvent être alloués annuellement au Conseil d'administration. Cette disposition est applicable, pour la première fois, aux jetons versés au cours de l'exercice 2008.

Septième résolution (Autorisation d'opérer sur les titres de la Société)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la note d'information concernant les opérations sur les titres de la Société, faisant usage de la faculté prévue par l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration à faire acheter par la Société ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social, en vue :

- ❑ de l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF ;
- ❑ de leur conservation ou de leur remise à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émission de titres donnant accès au capital ;
- ❑ de l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés de la Société et/ou des sociétés dont 50 % du capital sont détenus, directement ou indirectement, par Eramet ;

- ❑ de leur annulation, en conformité avec la vingt-et-unième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2007 autorisant, pour une durée de vingt-quatre mois, la réduction du capital de la Société.

Les achats, cessions, transferts ou échanges de ces actions pourront être effectués par tous moyens, y compris, le cas échéant, via des instruments dérivés, et la part maximale pouvant être acquise ou transférée sous forme de bloc de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé. Le paiement pourra être effectué de toute manière. Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 550 euros par action.

Cette autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 29 février 2008, l'investissement théorique maximal s'élèverait, en retenant un cours de 550 euros par action, à 1 424 809 100 euros.

En vue d'assurer l'exécution de cette résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, qui pourra les déléguer, à l'effet de :

- ❑ passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres des achats et ventes d'actions ;
- ❑ effectuer toutes déclarations auprès de l'AMF ;
- ❑ remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



➤ 20.4.2. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Huitième résolution (Possibilité d'utiliser les autorisations en période d'offres publiques dans le cadre de l'exception légale de réciprocité)

L'Assemblée Générale donne expressément pouvoir au Conseil d'administration de faire usage, en tout ou partie, dans le cadre des dispositions légales, des diverses délégations résultant des résolutions 22 et 24 de l'Assemblée Générale du 25 avril 2007, au cas où interviendraient une ou des offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la Société, dans le cas où le premier alinéa de l'article L. 233-33 du Code de commerce est applicable.

Cette délégation est valable pour la durée fixée par la loi.

Neuvième résolution (Possibilité d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 sixième alinéa du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs, dans la limite de 10 % du capital social au jour de l'émission, en tenant compte des opérations affectant le capital postérieurement à la date de la présente Assemblée Générale, à l'effet de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148

du Code de commerce ne sont pas applicables, par l'émission, en une ou plusieurs fois, d'actions (à l'exclusion d'actions de préférence) ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

2. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, à l'effet notamment de déterminer les modalités des émissions, arrêter la liste des apporteurs, l'évaluation des apports, la liste des valeurs mobilières apportées, de constater la ou les augmentations de capital en résultant, de procéder à toutes les imputations sur la ou les primes d'apport, notamment celles des frais ou droits entraînés par la réalisation des opérations ou des sommes nécessaires pour doter la réserve légale à son maximum, et de modifier corrélativement les statuts ;
3. prend acte que, conformément à la loi, la mise en œuvre de la présente résolution ne donnera pas lieu à un droit préférentiel de souscription en faveur des actionnaires ;
4. décide que le montant nominal des augmentations de capital décidées en vertu de la présente résolution s'imputera sur le montant du plafond global fixé à la vingt-cinquième résolution de l'Assemblée Générale du 25 avril 2007 ;
5. fixe à quatorze mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité durant laquelle le Conseil d'administration pourra faire usage de la présente délégation.

Dixième résolution (Mise en harmonie des statuts – article 22 – Assemblées Générales Ordinaires)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 22 des statuts relatif aux Assemblées Générales Ordinaires, pour adopter le texte suivant :

Version actuelle	Nouvelle version
Article 22 – Assemblées Générales Ordinaires	Article 22 – Assemblées Générales Ordinaires
<p>1. L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance dans le délai prescrit, possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis, mais les délibérations ne peuvent porter que sur les questions à l'ordre du jour de la première réunion.</p> <p>L'Assemblée Générale Ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris celles des actionnaires ayant voté par correspondance dans le délai prescrit.</p> <p>2. L'Assemblée Générale Ordinaire entend les rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes ; elle discute, approuve ou redresse les comptes sociaux et, le cas échéant, consolidés, fixe les dividendes, nomme ou révoque les administrateurs et les Commissaires aux comptes, leur donne quitus de leurs missions, ratifie les cooptations d'administrateurs, statue sur les conventions soumises à autorisation et prend toutes les décisions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.</p>	<p>1. L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance dans le délai prescrit, possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis, mais les délibérations ne peuvent porter que sur les questions à l'ordre du jour de la première réunion.</p> <p>L'Assemblée Générale Ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris celles des actionnaires ayant voté par correspondance dans le délai prescrit.</p> <p>2. L'Assemblée Générale Ordinaire entend les rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes ; elle discute, approuve ou redresse les comptes sociaux et, le cas échéant, consolidés, fixe les dividendes, nomme ou révoque les administrateurs et les Commissaires aux comptes, leur donne quitus de leurs missions, ratifie les cooptations d'administrateurs, statue sur les conventions soumises à autorisation et prend toutes les décisions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.</p>

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



Onzième résolution (Mise en harmonie des statuts – article 23 – Assemblées Générales Extraordinaires)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 23 des statuts relatif aux Assemblées Générales Extraordinaires, pour adopter le texte suivant :

Version actuelle	Nouvelle version
Article 23 – Assemblées Générales Extraordinaires	Article 23 – Assemblées Générales Extraordinaires
<p>1. L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance dans le délai prescrit, possèdent au moins sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée deux mois au plus après la date à laquelle elle avait été convoquée.</p> <p>L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, ou représentés, y compris celles des actionnaires ayant voté par correspondance dans le délai prescrit.</p> <p>2. L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, à condition de ne pas augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve de l'obligation faite aux actionnaires d'acheter ou vendre des rompus, en cas de regroupement d'actions, d'augmentation ou réduction de capital, de fusion ou de scission.</p>	<p>1. L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance dans le délai prescrit, possèdent au moins sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée deux mois au plus après la date à laquelle elle avait été convoquée.</p> <p>L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, ou représentés, y compris celles des actionnaires ayant voté par correspondance dans le délai prescrit.</p> <p>2. L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, à condition de ne pas augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve de l'obligation faite aux actionnaires d'acheter ou vendre des rompus, en cas de regroupement d'actions, d'augmentation ou réduction de capital, de fusion ou de scission.</p>

Douzième résolution (Modifications statutaires – article 12- bureau du Conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 12 des statuts relatif au bureau du Conseil d'administration, pour adopter le texte suivant :

Version actuelle	Nouvelle version
Article 12 – Bureau du Conseil d'administration	Article 12 – Bureau du Conseil d'administration
<p>1. Le Conseil nomme parmi ses membres un Président. Le Président doit jouir de la nationalité de l'un des Etats de l'Union Européenne et ne peut exercer ses fonctions au-delà de soixante-dix ans. Toutefois, le Président peut demeurer en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui suivra son soixante-dixième anniversaire.</p> <p>2. Le Conseil peut décider la création de Comités.</p> <p>3. Sur proposition du Président, le Conseil peut décider la nomination de deux Vice-Présidents choisis parmi ses membres. En cas d'empêchement du Président, l'un des Vice-Présidents assure la présidence du Conseil d'administration et des Assemblées Générales d'actionnaires.</p> <p>4. Le Conseil peut nommer, en outre, pour une durée qu'il détermine, un Secrétaire qui n'est pas obligatoirement membre du Conseil.</p> <p>5. Le Conseil établit une charte à laquelle chaque administrateur ou représentant permanent adhère lors de sa prise de fonction, et qui rappelle ou définit la mission des administrateurs, les principes qui gouvernent leur action et les règles de comportement qu'ils s'imposent à ce titre.</p>	<p>1. Le Conseil peut décider la création de Comités.</p> <p>2. Sur proposition du Président, le Conseil peut décider la nomination de deux Vice-Présidents choisis parmi ses membres. En cas d'empêchement du Président, l'un des Vice-Présidents assure la présidence du Conseil d'administration et des Assemblées Générales d'actionnaires.</p> <p>3. Le Conseil peut nommer, en outre, pour une durée qu'il détermine, un Secrétaire qui n'est pas obligatoirement membre du Conseil.</p> <p>4. Le Conseil établit une charte à laquelle chaque administrateur ou représentant permanent adhère lors de sa prise de fonction, et qui rappelle ou définit la mission des administrateurs, les principes qui gouvernent leur action et les règles de comportement qu'ils s'imposent à ce titre.</p>

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

**Treizième résolution (Modifications statutaires – article 16 – Président du Conseil d'administration)**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 16 des statuts relatif au Président du Conseil d'administration, pour adopter le texte suivant :

Version actuelle	Nouvelle version
Article 16 – Président du Conseil d'administration	Article 16 – Président du Conseil d'administration
<p>Le Conseil d'administration élit, parmi ses membres, un Président, personne physique, dont il détermine la rémunération.</p> <p>Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.</p> <p>Le Conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Toute disposition contraire est réputée non écrite.</p> <p>Le Président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.</p>	<p>Le Conseil d'administration élit, parmi ses membres, un Président, personne physique, dont il détermine la rémunération.</p> <p>Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.</p> <p>Le Président doit jouir de la nationalité de l'un des États de l'Union européenne et ne peut exercer ses fonctions au-delà de soixante-dix ans. Toutefois, le Président peut demeurer en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui suivra son soixante-dixième anniversaire.</p> <p>Le Conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Toute disposition contraire est réputée non écrite.</p> <p>Le Président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.</p>

Quatorzième résolution (Pouvoirs)

L'Assemblée Générale Mixte, à caractère Ordinaire et Extraordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts ou formalités nécessaires.

20.5. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES**➤ 20.5.1. Modalités de paiement de dividendes**

Le paiement de dividendes se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'administration dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice. Les dividendes régulièrement perçus ne peuvent faire l'objet de répétition.

Le paiement du dividende peut faire l'objet du versement d'un acompte, avant la date de l'Assemblée en fixant le montant, sur décision du Conseil d'administration dans les conditions fixées à l'article L. 232-12 alinéa 2 du Code de commerce.

Il peut être proposé à l'actionnaire, en tout ou partie, d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la Société, dans les conditions de l'article L. 232-18 alinéa 1 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions en vigueur en France, le délai de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement.

Les sommes non réclamées sont versées à l'État français dans les vingt premiers jours de janvier de chaque année suivant celle de la prescription, conformément aux dispositions des articles L.27 et R 46 du Code du domaine de l'État.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



➤ 20.5.2. Affectation et répartition des résultats/Modalités de paiement des dividendes (article 25 des statuts)

« Sur les bénéfices nets, tels que définis par la loi, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve prévu par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires. Sur le bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale Ordinaire peut effectuer le prélèvement de toute somme qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reporté à nouveau sur l'exercice

suivant, soit pour être porté à un ou plusieurs fonds de réserve, généraux ou spéciaux, dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

Le surplus, s'il en est un, est réparti uniformément entre toutes les actions.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales, ou en numéraire. ».

➤ 20.5.3. Politique de distribution de dividendes

20.5.3.1. Politique suivie

MODALITÉS DE VERSEMENT

La Société ne distribuant pas usuellement d'acompte, les dividendes sont versés annuellement après la tenue de l'Assemblée appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice écoulé (en 2007 et 2008 : à compter du 15 mai).

Il est parfois proposé, sur option de l'actionnaire, une distribution mixte, en numéraire et en actions. Ainsi, la Société a, au titre de l'exercice 1999, proposé le versement en numéraire de 0,60 euro, le solde, soit 0,54 euro pouvant faire l'objet d'une attribution d'actions nouvelles ; au titre de

l'exercice 2001, elle a proposé à nouveau aux actionnaires le versement en numéraire de 0,60 euro, le solde soit 0,54 euro pouvant faire l'objet d'une attribution d'actions nouvelles ; enfin, au titre de l'exercice 2002, elle a proposé le versement de 0,50 euro en numéraire, le solde, soit 0,50 euro, pouvant faire l'objet d'une attribution d'actions nouvelles.

MONTANT DU DIVIDENDE

Depuis plusieurs années, la Société s'est efforcée de verser un dividende régulier et significatif. Le dividende proposé en 2008 est en augmentation de 106,9 % par rapport à 2007.

20.5.3.2. Dividendes versés sur les derniers exercices

Les dividendes versés sur les cinq derniers exercices sont les suivants :

	2007	2006	2005	2004	2003
Nombre d'actions rémunérées	25 905 621	25 880 894	25 789 874	25 744 944	25 577 574
Résultat net part du Groupe	582 M€	319 M€	377 M€	346 M€	(107 M€) **
Dividendes nets	6,00 €	2,90 €	2,10 €	2,00 €	0,86 €
Avoir fiscal	-	-	-	-	0,43 € *
Rémunération globale	6,00 €	2,90 €	2,10 €	2,00 €	1,29 €
Distribution nette totale	155 M€	75 M€	54,2 M€	51,4 M€	21,9 M€

* Sur la base d'un avoir fiscal à 50 %.

** En normes françaises.

20.5.3.3. Perspectives

La Société envisage de poursuivre la politique engagée au cours des exercices précédents (y compris en ce qui concerne l'option pour le paiement partiel en actions).

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

20.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

➤ 20.6.1. Organisation du contrôle externe

Par décision de l'Assemblée Générale du 21 mai 2003, les mandats des Commissaires aux comptes ont été renouvelés pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'année 2008.

Depuis plusieurs années, le Groupe demande en priorité aux Commissaires aux comptes de la Société de procéder à l'audit des principales filiales à travers le monde. Cependant pour des raisons historiques ou pratiques, d'autres cabinets interviennent suivant la répartition suivante :

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Ernst & Young	1 388	1 176	1 598
Deloitte & Associés	817	1 267	463
Autres	710	502	567
Total	2 915	2 945	2 628

➤ 20.6.2. Honoraires versés aux différents auditeurs

L'inventaire complet des honoraires au titre de l'année 2005 et 2006 par nature de prestations versées aux différents cabinets est le suivant :

(en milliers d'euros)	ERNST & YOUNG				DELOITTE & ASSOCIÉS				AUTRES			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
Émetteur	189	153	13 %	13 %	201	163	23 %	13 %	60		8 %	0 %
Filiales intégrées globalement	1 168	908	80 %	77 %	637	432	74 %	34 %	410	484	58 %	96 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes												
Émetteur	6		0 %	0 %	3	225	0 %	18 %			0 %	0 %
Filiales intégrées globalement		38	0 %	3 %	2	439	0 %	35 %	31		4 %	0 %
Sous-total (1)	1 363	1 099	93 %	93 %	843	1 259	98 %	99 %	501	484	71 %	96 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social	7	47	0 %	4 %		8	0 %	1 %	196	9	28 %	2 %
Autres	94	30	6 %	3 %	19		2 %	0 %	13	9	2 %	2 %
Sous-total (2)	101	77	7 %	7 %	19	8	2 %	1 %	209	18	29 %	4 %
Total (1) + (2)	1 464	1 176	100 %	100 %	862	1 267	100 %	100 %	710	502	100 %	100 %

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A

Informations complémentaires



➤ Sommaire

21.1. Capital social	226
21.1.1. Capital souscrit	226
21.1.2. Titres non représentatifs du capital	226
21.1.3. Évolution du capital social	227
21.1.4. Évolution de la répartition au cours des trois dernières années	227
21.1.5. Dernière répartition connue du capital	227
21.1.6. Plan d'options et actions gratuites	229
21.1.7. Tableau récapitulatif des autorisations financières	231
21.1.8. Descriptif du programme de rachat d'actions	232
21.2. Actes constitutifs des statuts	233
21.2.1. Objet social (article 3 des statuts)	233
21.2.2. Exercice social (article 24 des statuts)	234
21.2.3. Assemblée Générale	234
21.2.4. Transmissions des actions	234
21.2.5. Identification des actionnaires	234
21.2.6. Titres au porteur	235
21.3. Modifications du capital social	236
21.3.1. Réductions du capital par annulation de titres autorisées	236
21.3.2. Capital autorisé non encore émis	236

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



21.1. CAPITAL SOCIAL

➤ 21.1.1. Capital souscrit

Montant et titres représentatifs

Le capital social, à la date du 1^{er} janvier 2008, s'élève à 79 012 144,05 euros, représenté par 25 905 621 actions d'une valeur nominale de 3,05 euros, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Évolution effective du capital depuis le début de l'exercice 2008

Du fait des levées d'options exercées depuis le début de l'exercice, le capital a d'ores et déjà évolué comme suit :

	Nombre d'options exercées ou d'actions gratuites attribuées définitivement	Nombre d'actions après exercice	Montant du capital après exercice (en euros)
Au 1 ^{er} janvier 2007		25 880 894	78 936 726,70
Au 31 décembre 2007	12 012 + 12 715 = 24 727	25 905 621	79 012 144,05
Au 29 février 2008	1 600	25 907 221	79 017 024,05

Droits attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu s'il y a lieu du capital amorti et non amorti, libéré et non libéré, du montant nominal et des droits des actions de catégories différentes.

Chaque action donne droit, en cours de vie sociale comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement, de sorte qu'il sera fait masse, le cas échéant, entre toutes les actions indistinctement de toute exonération fiscale comme de toute taxation susceptible d'être prise en charge par la Société.

Capital souscrit non encore libéré

Néant

➤ 21.1.2. Titres non représentatifs du capital

21.1.2.1. Parts de fondateurs, certificats de droit de vote

Néant.

21.1.2.2. Autres titres

La Société n'a pas émis d'autres instruments financiers - qui seraient en cours de validité - non représentatifs du capital, mais susceptibles de donner accès à terme ou sur option, au capital. Des autorisations existent toutefois pour ce faire sur décision du Conseil. Il n'en a pas été fait usage à ce jour.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



➤ 21.1.3. Évolution du capital social

Année	Opération	Nombre d'actions créées	Montant en euros	Prime d'émission ou d'apport	Montant du capital après l'opération	Nombre d'actions après l'opération
2000	Levées d'options	323 602	986 656		74 491 456	24 431 596
	Paiement du dividende en actions	222 336	677 898		75 169 354	24 653 932
2001	Levées d'option	45 428	138 509	-	75 307 863	24 699 360
	Passage à l'euro	0	25 184,83	-	75 333 048	24 699 360
2002	Levées d'options	24 000	73 200	-	75 406 248	24 723 360
	Paiement du dividende en actions	324 333	989 216	-	76 395 464	25 047 693
2003	Levées d'options	350	1 067,5	-	76 396 531	25 048 043
	Paiement du dividende en actions	526 231	1 605 004	-	78 001 535	25 574 274
2004	Levées d'options	3 300	520 544	-	78 522 079	25 577 574
		167 370				25 744 944
2005	Levées d'options	44 930	137 037	-	78 659 116	25 789 874
2006	Levées d'options	91 020	277 611	-	78 936 727	25 880 894
2007	Levées d'options	12 012	0	36 636	78 973 363	25 892 906
	+ actions gratuites	12 715		38 781	79 012 144	25 905 621

➤ 21.1.4. Évolution de la répartition au cours des trois dernières années

La répartition du capital n'a pas été modifiée de façon significative au cours des trois dernières années, ni même depuis la substitution, en 2001, d'AREVA à Cogema, cette dernière étant venue elle-même aux droits de l'ERAP en 1999.

La Société n'a pas été informée, depuis la clôture de l'exercice 2007, d'une modification significative de l'actionnariat.

Les évolutions susceptibles de se produire relèvent de l'exercice des options attribuées dans le cadre des plans d'options, ou de l'acquisition automatique des droits de vote doubles pour les titres inscrits au nominatif depuis plus de deux ans.

➤ 21.1.5. Dernière répartition connue du capital

La dernière répartition connue de la Société, à la date du 31 décembre 2007, résulte d'une étude faite à cette même date par l'établissement bancaire en charge de la tenue du registre des titres, des déclarations de franchissement

de seuil depuis cette date, ainsi que de l'exercice des levées d'options et actions gratuites demeurant en cours de validité par leurs bénéficiaires à la date du 31 décembre 2007.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



AU 31 DÉCEMBRE 2007 (INCORPORANT LES ACTIONNAIRES DÉTENANT - OU SUSCEPTIBLES DE DÉTENIR - AU MOINS 1 % DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE, ET CONNUS DE LA SOCIÉTÉ)

Principaux actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage en capital	Nombre de voix	Pourcentage en droit de vote
SORAME *				
(Société de Recherche et d'Applications Métallurgiques)	7 818 919	30,18 %	15 637 838	36,00 %
CEIR *				
(Compagnie d'Études Industrielles de Rouvray)	1 783 996	6,89 %	3 567 992	8,21 %
Autres personnes physiques du concert :	423	0,002 %	844	0,002 %
Cyrille, Georges, Édouard et Patrick Duval				
Total sous-concert SORAME/CEIR	9 603 338	37,07 %	19 206 674	44,21 %
AREVA *	6 757 277	26,08 %	13 514 554	31,11 %
Total concert (sous-concert/AREVA)	16 360 615	63,15 %	32 721 228	75,32 %
STCPI				
(Société Territoriale Calédonienne de Participations Industrielles)	1 070 586	4,13 %	2 141 172	4,93 %
Personnel (Fonds Actions Eramet)	40 470	0,16 %	80 940	0,19 %
Autodétention Eramet**	340 786	1,32 %	0	0,00 %
Mandataires sociaux (hors concert)	612	0,002 %	1 303	0,003 %
Divers actionnaires nominatifs	424 108	1,64 %	829 981	1,91 %
Total Titres au Nominatif	18 237 177	70,40 %	35 774 624	82,35 %
Carlo Tassara France (Société du groupe de M. Romain Zaleski)	3 394 146	13,10 %	3 394 146	7,81 %
M&G Investment Management Ltd. ***	1 413 773	5,46 %	1 413 773	3,25 %
BlackRock Investment Management (UK) Ltd. ***	901 832	3,48 %	901 832	2,08 %
BRGM	356 044	1,37 %	356 044	0,82 %
Autres titres au porteur	1 602 649	6,19 %	1 602 649	3,69 %
Total titres au porteur ***	7 668 444	29,60 %	7 668 444	17,65 %
Total Titres	25 905 621	100,00 %	43 443 068	100,00 %

* Les sociétés SORAME, CEIR et AREVA sont signataires d'un Pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert, et ayant fait l'objet d'un avis du CMF le 18 mai 1999 sous le n° 199C0577.

** Après la prise en compte de 5 000 titres achetés au titre du contrat de liquidité souscrit auprès d'Exane BNP Paribas.

*** Au vu des dernières déclarations de franchissements de seuils, recoupées avec la dernière enquête TPI.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 1 % du capital ou des droits de vote de la Société. Hormis l'autodétention rappelée dans le tableau ci-dessus, il n'existe pas d'autres titres d'autocontrôle. À la connaissance

de la Société, les membres du personnel et du Conseil d'administration détiennent moins de 3 % du capital et des droits de vote de la Société, étant précisé que les titres donnant accès au capital ont été consentis aux personnels et dirigeant comme précisé au chapitre 17.9.2.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



➤ 21.1.6. Plan d'options et actions gratuites

21.1.6.1. Autorisations conférées au Conseil d'administration

L'Assemblée Générale de la Société a autorisé, à différentes reprises, le Conseil d'administration à émettre des options au profit des salariés.

L'Assemblée du 27 mai 1998, par sa cinquième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, aux membres du personnel et dirigeants de la Société, et éventuellement des sociétés dont 50 % au moins du capital sont détenus, directement ou indirectement par Eramet, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes de la Société.

Modalités : prix de souscription ou d'achat des actions à fixer par le Conseil, étant entendu qu'il devra être au moins égal à la valeur minimale définie par la législation en vigueur soit à cette date 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil ; nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises dans ce cadre : 350 000 actions ; délai d'exercice de l'option : 8 ans ; durée de l'autorisation : 5 ans, soit jusqu'au 26 mai 2003. Ce plan est arrivé à échéance le 13 décembre 2007.

L'Assemblée du 21 juillet 1999, par sa vingt-deuxième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés de la Société, et éventuellement des sociétés dont 50 % au moins du capital sont détenus, directement ou indirectement par Eramet, des options d'achat d'actions existantes provenant d'achats effectués par la Société.

Modalités : prix de souscription des actions à fixer par le Conseil, étant entendu qu'il devra être au moins égal à la valeur minimale définie par la législation en vigueur et à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil ; nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises dans ce cadre : 500 000 actions ; délai d'exercice de l'option : 8 ans ; durée de l'autorisation : 5 ans, soit jusqu'au 20 juillet 2004. Ce plan est arrivé à échéance le 14 septembre 2007.

L'Assemblée du 23 mai 2002, par sa vingt-et-unième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés de la Société et éventuellement des sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement, à plus de 50 %, des options donnant droit à la souscription ou l'achat d'actions nouvelles de la Société.

Modalités : prix de souscription des actions au jour de la création des options : à fixer par le Conseil, étant entendu qu'il devra être au moins égal à la valeur minimale définie par la législation en vigueur et en référence à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil ; nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises dans ce cadre : 500 000 actions ; date limite de levée d'options : 8 ans ; durée de l'autorisation : 38 mois, soit jusqu'au 22 juillet 2005. Le Conseil d'administration du 15 décembre 2004 a fixé le prix de souscription à 64,63 euros, 130 000 actions sont susceptibles d'être émises dans ce cadre ; date limite de levée d'option : 8 ans – terme de l'exercice du plan soit jusqu'au 14 décembre 2012.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2005, par sa treizième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à procéder au profit des mandataires sociaux et de certains membres du personnel salarié à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre. Le nombre total ne pourra pas excéder 40 000 actions.

Modalités : la durée de la période dite « d'acquisition » a été fixée à deux ans après attribution des actions gratuites.

Le Conseil d'administration du 13 décembre 2005 a attribué 14 000 actions à émettre à titre d'augmentation de capital. L'acquisition effective au 13 décembre 2007 a porté sur 12 715 actions.

Le Conseil du 25 avril 2007 a attribué 10 000 actions au nouveau Président-Directeur général et le solde des actions à émettre (16 000) en application de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2005 a été attribué à une soixantaine de cadres dirigeants par décision du Conseil d'administration du 23 juillet 2007.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



21.1.6.2. Options de souscription et achats d'actions et actions gratuites

OPTIONS DE SOUSCRIPTION

	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites avant le 01/01/2007	Exercées en 2007	Prescrites en 2007	Restant à exercer à compter du 01/01/2008	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2008	Échéance des plans
				À l'origine	Au 01/01/2007							
1	27/05/1998	12/12/2001	32,60 EUR	61	13	153 000	(125 750)	(8 450)	-	18 800	8	11/12/2009 ⁽¹⁾
2	23/05/2002	15/12/2004	64,63 EUR	81	80	130 000	(6 000)	(3 562)	-	120 438	75	15/12/2012 ⁽²⁾
Total						283 000	(131 750)	(12 012)	-	139 238		

(1) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12/12/2003. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14/12/2005.

(2) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12/12/2006. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14/12/2008.

La levée de 12 012 options de souscription au cours de l'exercice au prix moyen de 42,10 euros a contribué à l'augmentation des capitaux propres en contrepartie de la trésorerie par la création d'autant d'actions.

ACTIONS GRATUITES

(1)	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Souscrites à ou prescrites avant le 01/01/2007	Attribuées définitivement en 2007	Prescrites en 2007	Restant à exercer à compter du 01/01/2008	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2008	Échéance des plans
				À l'origine	Au 01/01/2007							
1	11/05/2005	13/12/2005	gratuites	90	89	14 000	(800)	(12 715)	(485)	-	82	-
2	11/05/2005	25/04/2007	gratuites	1	-	10 000	-	-	-	10 000	1	25/04/2009
3	11/05/2005	23/07/2007	gratuites	61	-	16 000	-	-	-	16 000	61	23/07/2009
Total						40 000	(800)	-	(485)	26 000		

(1) Date d'acquisition définitive : 1 = 13/12/2007, 2 = 25/04/2009 et 3 = 23/07/2009. Les actions ne peuvent être vendues avant : 1 = 13/12/2009, 2 = 25/04/2011 et 3 = 23/07/2011.

OPTIONS D'ACHATS D'ACTION

	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites avant le 01/01/2007	Exercées en 2007	Prescrites en 2007	Restant à exercer à compter du 01/01/2008	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2008	Échéance des plans
				À l'origine	Au 01/01/2007							
1	21/07/1999	15/09/1999	47,14 EUR	5 646	560	423 450	(383 780)	(21 214)	(18 456)	-	-	14/09/2007 ⁽¹⁾
2	27/05/1998	14/12/1999	54,00 EUR	80	19	166 500	(143 092)	(9 280)	(14 128)	-	-	13/12/2007 ⁽²⁾
Total						589 950	(526 872)	(30 494)	(32 584)	-	-	

(1) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 15/09/2001. Les actions ne peuvent être vendues avant le 15/09/2004.

(2) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 14/12/2001. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14/12/2004.

La levée de 30 494 options d'achats au cours de l'exercice au prix moyen de 49,23 euros a généré une cession des titres auto détenus en contrepartie de la trésorerie. Le résultat de cette cession a été imputé en capitaux propres. Les prescriptions pour 32 584 levées s'expliquent essentiellement par la clôture des plans au cours du dernier trimestre 2007.



21.1.6.3. Dilution potentielle résultant de la levée de la totalité des options émises et non encore levées

Dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des options en cours de validité non encore levées au 1^{er} janvier 2008 ou au 29 février 2008, et à raison d'une action pour une option, 139 238 actions* seraient créées, avec effet de porter le nombre d'actions, le capital et le nombre de droits de vote :

Nombre d'actions :	26 044 859 actions
Capital à un montant :	79 436 819,95 euros
Nombre des droits de vote à :	43 582 306 droits de vote

* Auxquelles viendraient s'ajouter les 26 000 actions gratuites à compter des 25 avril et 23 juillet 2009.

21.1.7. Tableau récapitulatif des autorisations financières

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES EXISTANTES

			Utilisation des autorisations existantes
Augmentations de capital autorisées			
A – Par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Art. L. 225-129 CC			
Par l'ÂGE	11 mai 2005 (14 ^e résolution)	25 avril 2007 (22 ^e résolution)	NA
B – Par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.			
Par l'ÂGE	11 mai 2005 (16 ^e résolution)	25 avril 2007 (24 ^e résolution)	NA
C – Par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres dont la capitalisation serait admise.			
Par l'ÂGE	11 mai 2005 (15 ^e résolution)	25 avril 2007 (23 ^e résolution)	NA
A/B/C			
Montant nominal maximum	24 000 000 €	24 000 000 €	NA
Durée de la délégation au CA	Durée légale	Durée légale	

Limitation du montant des émissions (total A+B)

Par l'ÂGE	11 mai 2005 (17 ^e résolution)	25 avril 2007 (25 ^e résolution)	NA
Montant maximum	24 000 000 €	24 000 000 €	

Attribution d'actions gratuites

(art. L. 225-197-1 et L 225-197-2 CC)	11 mai 2005
Nombre total maximum	40 000 actions
Durée de l'autorisation	38 mois
Utilisées en 2005	14 000
Utilisées en 2007	26 000
Solde disponible	0

Un projet de résolution sera soumis au vote de l'Assemblée Générale convoquée le 16 avril 2008, afin d'autoriser une délégation au Conseil pour décider une augmentation de capital en rémunération d'un apport en nature (cf. texte des projets de résolutions).

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



➤ 21.1.8. Descriptif du programme de rachat d'actions

21.1.8.1. Bilan du programme de rachat 2007

L'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2005 a autorisé la Société à racheter ses propres actions dans la limite de 5 % du capital social (note d'information visée par l'AMF sous le numéro 05-228 en date du 7 avril 2005). Cette autorisation expire lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007. Sur la base de cette autorisation, la Société avait racheté, à la date du 29 février 2008, 319 507 actions, soit 1,23 % du capital, au prix unitaire moyen de 207 euros. Aucune action n'a été annulée au cours des vingt-quatre derniers mois. À titre indicatif, la Société détenait directement, au 29 février 2008, 339 936 actions (1,31 % du capital).

21.1.8.2. Finalités du programme de rachat 2008

La résolution proposée à l'Assemblée Générale d'Eramet s'inscrit dans la limite maximale légale qui vise à autoriser un programme de rachat d'actions propres portant au maximum sur 10 % du capital social de la société. Eramet utilisera le programme de rachat d'actions selon l'ordre de priorité décroissant suivant :

- l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF ;
- la conservation de ces actions ou de leur remise à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émission de titres donnant accès au capital ;
- l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés de la Société et/ou des sociétés dont 50 % du capital sont détenus, directement ou indirectement, par Eramet ;
- l'annulation de ces actions, en conformité avec la vingt-et-unième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2007 autorisant, pour une durée de vingt-quatre mois, la réduction du capital de la Société.

CADRE JURIDIQUE

La mise en œuvre de ce programme, qui s'inscrit dans le cadre législatif créé par la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 (article L. 225-209 du Code de commerce) portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, a été proposée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2008, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière ordinaire (vingtième résolution).

MODALITÉS

Les actions pourront être rachetées par intervention sur le marché ou de gré à gré, notamment par acquisition de blocs de titres ou via des instruments dérivés. La Société veillera à ne pas accroître la volatilité de son titre. Le projet

d'autorisation soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2008 ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres. La Société précise que dans le cas éventuel de la mise en œuvre de l'utilisation de produits dérivés, l'objectif de la Société serait de couvrir les positions optionnelles prises par l'émetteur (options d'achat ou de souscription d'actions accordées aux salariés du Groupe, titres de créance donnant accès au capital de l'émetteur). L'utilisation de produits dérivés consistera plus spécifiquement à acheter des options d'achat et la Société ne devra pas être conduite à utiliser des ventes d'options de ventes.

PRIX

- prix maximum d'achat : 550 euros *

* Montant porté de 300 euros à 550 euros lors de l'Assemblée Générale du 16 avril 2008.

- montant maximal payable par la Société - montant théorique :

- 1 424 809 100 euros, pour 2 590 562 actions représentant 10 % du capital de la Société,
- 1 237 844 300 euros pour 2 250 626 actions représentant 8,69 % du capital, compte tenu des actions déjà détenues par la Société.

DURÉE ET CALENDRIER DU PROGRAMME DE RACHAT

La validité du programme est limitée à une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Il est précisé par ailleurs que, en vertu de la vingt-et-unième résolution proposée à l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2007, le Conseil d'administration est autorisé, pour une période de vingt-quatre mois à compter du 25 avril 2007, à réduire le capital par annulation d'actions dans la limite de 5 % du capital social.

FINANCEMENT DU PROGRAMME

Le rachat des actions sera financé par les ressources propres de la Société ou par voie d'endettement pour les besoins additionnels qui excéderaient sa capacité d'autofinancement.

ÉLÉMENTS PERMETTANT D'APPRÉCIER L'INCIDENCE DU PROGRAMME SUR LA SANTÉ FINANCIÈRE D'ERAMET

Le tableau ci-après présente, à titre indicatif, l'incidence qu'aurait le programme d'achat sur les comptes de la Société, (comptes consolidés au 31 décembre 2007). Pour le calcul, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- rachat de 8,69 % (soit 2 250 626 actions) du nombre d'actions composant le capital au 29 février 2008 ;
- prix de rachat de 418,39 euros par action, moyenne des cours du mois de février 2008 ;
- frais financiers : 5,5 % avant impôt ;
- taux d'imposition de 35 %.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

INCIDENCE THÉORIQUE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

(en millions d'euros sauf indication contraire)	Comptes consolidés 31 décembre 2007	Rachat de 8,69 % du capital	Proforma après Rachat de 8,69 % du capital	Effet du rachat en %
Capitaux propres part du Groupe	2 194	(942)	1 252	(44,93) %
Capitaux propres totaux	3 035	(942)	2 093	(31,03) %
Trésorerie nette	954	(975)	(21)	(102,27) %
Résultat net part du Groupe	582	(34)	548	(5,78) %
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors auto détention)	25 666 698	(2 250 626)	23 416 072	(8,77) %
Résultat net par action	22,67	0,75	23,42	3,27 %
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors auto détention), ajusté de l'effet des instruments dilutifs *	25 818 651	(2 250 626)	23 568 025	(8,72) %
Résultat net dilué par action	22,54	0,73	23,27	3,21 %

* Le potentiel de souscriptions (y compris les attributions d'actions gratuites) et d'achats d'actions par les salariés au travers des plans d'options est de 151 953 actions.

RÉGIMES FISCAUX DES RACHATS

Pour le cessionnaire : Le rachat par Eramet de ses propres titres en vue de leur annulation ultérieure n'a pas d'incidence sur son résultat imposable. La revalorisation des titres constatée, le cas échéant, entre la date du rachat et celle de leur annulation ne génère pas de plus-value du point de vue fiscal.

Seul le rachat par Eramet de ses propres titres, sans annulation ultérieure, aurait une incidence sur son résultat imposable dans la mesure où les titres seraient ensuite cédés ou transférés à un prix différent du prix de rachat.

Pour le cédant : Les rachats étant effectués sur le fondement de l'article L. 225-209 du Code de commerce, les gains réalisés à cette occasion seront soumis au régime des plus-values selon les dispositions de l'article 112-6 du Code général des impôts. Le régime fiscal décrit ci-après s'applique aux résidents français en France et peut être différent pour les non-résidents.

Les gains réalisés par les personnes morales seront soumis au régime des plus-values professionnelles prévu par l'article 39 duodecies du Code général des impôts.

Les gains réalisés par les personnes physiques seront soumis au régime des gains de cession de valeur mobilière ou de droits sociaux, c'est-à-dire une imposition au taux proportionnel de 18 % (29 % avec les prélèvements sociaux), en vertu de l'article 150-0-A du Code général des impôts, lorsque le seuil annuel de cession est dépassé (seuil actuel : 25 000 euros).

Les actionnaires non résidents ne sont pas, en général, soumis à l'imposition en France.

Il est rappelé que ces informations ne constituent qu'un résumé du régime fiscal actuellement applicable et que la situation particulière des cédants doit être étudiée avec leur conseiller fiscal.

21.2. ACTES CONSTITUTIFS DES STATUTS

21.2.1. Objet social (article 3 des statuts)

« La Société a pour objet en tous pays la recherche et l'exploitation des gisements miniers de toute nature, la métallurgie de tous métaux et alliages et leur négoce.

À cet effet, elle intervient directement, ou indirectement par voie de participation, dans les activités suivantes :

- la recherche, l'acquisition, l'amodiation, l'aliénation, la concession et l'exploitation de toutes mines et carrières de quelque nature que ce soit ;
- le traitement, la transformation et le commerce de tous minerais, substances minérales et métaux, ainsi que de leurs sous-produits, alliages et tous dérivés ;
- la fabrication et la commercialisation de tous produits dans la composition desquels entrent les matières ou substances susvisées ;

- plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, ou encore propres à favoriser le développement des affaires sociales.

Pour réaliser cet objet, la Société pourra notamment :

- créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter directement ou indirectement tous établissements industriels et commerciaux, toutes usines, tous chantiers et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels ;
- obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays ;
- et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter, directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en



- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A

faciliter la réalisation. Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou Société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, directement ou indirectement en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet. Elle pourra prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations, dans toutes sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, de nature à favoriser le développement de ses propres affaires. »

➤ **21.2.2. Exercice social (article 24 des statuts)**

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

➤ **21.2.3. Assemblée Générale**

21.2.3.1. Modes de convocation et conditions d'admission (Articles 21, 22 et 23 des statuts)

Composition : l'Assemblée Générale est composée de tous les actionnaires de la Société, quel que soit le nombre de leurs actions.

Convocations : l'Assemblée Générale est convoquée et délibère dans les conditions prévues par le Code de commerce, et les articles 21 à 23 des statuts.

Les réunions ont lieu au siège social, ou tout autre lieu du même département précisé dans l'avis de convocation.

Conditions d'admission : tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées soit en y assistant personnellement, soit en s'y faisant représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Les titulaires d'actions nominatives et les titulaires d'actions au porteur doivent accomplir les formalités prescrites par la réglementation en vigueur. Ces formalités doivent, dans les deux cas, avoir été accomplies cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. Les actionnaires ont également la faculté de voter par correspondance dans les conditions fixées par l'article L 225-107 du Code de commerce et de l'article 131-1 du décret modifié du 23 mars 1967, au moyen d'un formulaire devant parvenir à la Société trois jours au moins avant la date de réunion.

Actions indivises, démembrées, données en gage ou sous séquestre :

En l'absence de dispositions statutaires autres, et en application des dispositions de l'article L 225-110 du Code de commerce, tout titulaire d'une action indivise, d'une action démembrée - nu-proprétaire et usufruitier, d'une action donnée en gage ou sous séquestre, est convoqué et peut assister à l'Assemblée, sous réserve du respect des dispositions légales ou statutaires ci-dessous en ce qui concerne l'exercice du droit de vote.

21.2.3.2. Conditions d'exercice du droit de vote (articles 8 et 21 des statuts)

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des droits de vote doubles attachés à certaines actions. L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 juillet 1999 a en effet conféré, à effet du 1^{er} janvier 2002, à chaque action entièrement libérée pour laquelle il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire, un droit de vote double.

Les actions attribuées gratuitement, au titre d'une incorporation de réserves, de bénéfiques ou de primes d'émission, à raison d'actions anciennes bénéficiant d'un droit de vote double, confèrent également un droit de vote double à l'issue d'un délai de deux ans.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis, de par la loi, tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Conformément à la loi, le droit de vote double ne peut être supprimé que par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification de l'Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Actions indivises, démembrées, données en gage ou sous séquestre :

En l'absence de dispositions statutaires autres, et en application des dispositions de l'article L 225-110 du Code de commerce, le droit de vote est exercé par l'usufruitier en Assemblée Générale Ordinaire, par le nu-proprétaire en Assemblée Générale Extraordinaire, par l'un des indivisaires ou par un mandataire unique s'agissant des copropriétaires d'actions indivises et par le propriétaire de titres remis en gage ou sous séquestre.

Limitation statutaire des droits de vote : néant.

Conditions de caducité : néant, hormis la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire ou du transfert des titres du nominatif au porteur.

➤ **21.2.4. Transmissions des actions**

Depuis la suppression de la clause d'agrément opérée par l'Assemblée du 15 juin 1994, les actions s'échangent librement sous réserve du respect des règles applicables aux sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé.

➤ **21.2.5. Identification des actionnaires**

21.2.5.1. Franchissement des seuils/ Déclaration d'intention

Déclarations légales : en application des articles L 233-7 à L 233-11 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital de la Société et/ou des droits de vote, est tenue d'informer, dans un délai de cinq jours de bourse, l'Autorité des Marchés Financiers et la Société - par lettre recommandée avec demande d'avis de réception -, du nombre total d'actions et/ou de droits de vote en sa possession. Les mêmes personnes sont également tenues d'informer la Société dans un délai de cinq jours, lorsque leur participation devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

Enfin, cette obligation d'information est complétée par l'obligation légale de déclaration, dans les dix jours de bourse, des objectifs poursuivis au cours des douze mois à venir pour toute personne franchissant, à la hausse comme à la baisse, les seuils précités du dixième ou du cinquième.

En cas de non-respect de ces obligations de déclaration, il est fait application des dispositions de l'article L 233-14 dudit code.

Déclarations statutaires complémentaires : depuis la modification de l'article 9 des statuts par l'Assemblée du 15 juin 1994, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou à cesser de détenir une fraction égale à 1 % du capital et/ou des droits de



vote, ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société dans un délai de dix jours, par lettre recommandée avec accusé réception adressée au siège social de la Société, en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

Le défaut de cette déclaration entraîne la privation du droit de vote pour les actions ou droit de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée pour une durée de deux ans courant à compter de la régularisation et sur simple demande, lors d'une Assemblée, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital ou des droits de vote d'une Assemblée.

➤ 21.2.6. Titres au porteur

Au 31 décembre 2007, la répartition entre titres au nominatif et titres au porteur est la suivante :

	au 31 décembre 2007	au 31 décembre 2006
Titres inscrits au nominatif	18 237 177 (70,40 %)	18 371 573 (70,99 %)
Titres au porteur	7 668 444 (29,60 %)	7 509 321 (29,01 %)
Total	25 905 621 (100 %)	25 880 894 (100 %)

Contrat de liquidité

Afin de garantir une liquidité minimale à tout moment de son titre, la Société a mis en œuvre depuis le 18 juillet 2003, avec la société EXANE BNP PARIBAS, un contrat de liquidité, qui a été communiqué à l'entreprise de marché Euronext Paris et à l'AMF. Ce contrat de liquidité est conforme à la charte AFEI.

Titres nantis : néant

21.2.5.2. Titres au porteur identifiables

Conformément à l'article L 228-2 du Code de commerce et à l'article 9 des statuts, la Société peut recourir à tout moment auprès de Euroclear SA à la procédure d'identification des détenteurs de titres au porteur appelée « titre au porteur identifiable » (TPI).

Évolution prévisible des droits de vote

Les droits de vote doubles, qui sont attachés aux actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans, ont pour l'essentiel été créés en 2002.

Au 31 décembre 2007, un total de 18 158 actions nominatives, inscrites depuis moins de deux ans, ne bénéficie pas du droit de vote double. Dans cette hypothèse, les droits de vote doubles se trouveraient portés à un nombre de 35 792 782 auxquels doivent être ajoutés les droits de vote simples des actions au porteur soit 7 668 444 droits supplémentaires à la date du 31 décembre 2007.

Les actions autodétenues par la Société (au nombre de 340 786 au 31 décembre 2007) sont privées de droit de vote.

SYNTHÈSE DES CONVENTIONS RENDUES PUBLIQUES

Date	Décision AMF n°	Objet
03/08/1999	199C1045	Déclaration de franchissement de seuil (ERAP – CEIR – SORAME). Déclaration d'intentions. Nomination de 5 personnes qualifiées comme administrateurs. Rappel : dérogation à l'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique.
29/12/1999	199C2064	Déclaration de franchissement de seuil. Cogema se substitue à l'ERAP.
30/12/1999	199C2068	Déclaration de franchissement de seuil. AFD se substitue à l'ERAP.
25/07/2001	199C0921	Projet d'avenant à la convention entre actionnaires : reclassement des titres Eramet détenus par Cogema chez CEA Industrie.
12/09/2001	201C1140	Déclaration de franchissement de seuil. Avenant à la convention entre actionnaires suite à la substitution de Cogema par AREVA.
20/12/2004	204C1559	Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention. Substitution de la société Maaldrift BV par la société Carlo Tassara International.
14/02/2006	206C0296	Déclaration de franchissement de seuil de la société M&G Investments Management Limited de 5,0034 % du capital et 2,98 % des droits de vote.
17/01/2007	207C0134	Déclaration de franchissement de seuil à la hausse de seuil et déclaration d'intention par la société Carlo Tassara France.
18/01/2007	207C0137	Déclaration de franchissement de seuil à la baisse par la société Carlo Tassara France.
27/02/2007	--	Déclaration de franchissement de seuil à la hausse (1 %) de Amber Master Fund (Cayman) SPC.
16/07/2007	--	Déclaration de franchissement à la baisse de Amber Master Fund (Cayman) SPC.
24/07/2007	207C1569	Déclaration de franchissement de seuil à la baisse de STCPI.
17/12/2007	--	Déclaration de franchissement de seuil à la hausse de Merrill Lynch International Investment Fund.



21.3. MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL

Les modifications du capital interviennent selon les modalités fixées par les lois et les règlements.

➤ 21.3.1. Réductions du capital par annulation de titres autorisées

L'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2007 a autorisé, par sa vingt-et-unième résolution, le Conseil d'administration à procéder sur sa seule décision à l'annulation en une ou plusieurs fois, de tout ou partie

des actions de la Société détenues par celle-ci au titre des autorisations d'achat d'actions de la Société. Cette autorisation est valable 24 mois à compter de l'Assemblée, dans la limite de 5 % du capital social.

➤ 21.3.2. Capital autorisé non encore émis

Augmentation(s) de capital réservée(s) aux salariés

La onzième résolution de l'Assemblée Générale du 11 mai 2005 a été proposée de nouveau à l'Assemblée Générale du 25 avril 2007 (vingt-septième résolution) qui, conformément aux dispositions des articles L 225-129 et L 225-129-6 du Code du commerce, a délégué au Conseil, avec possibilité de subdéléguer, les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant maximal nominal de 500 000 euros, par l'émission d'actions nouvelles de numéraire réservées aux salariés et anciens salariés de la Société, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial épargne salariale volontaire.

- Prix de souscription : à fixer conformément aux dispositions de l'article L 443-5 du Code du travail.
- Durée de la délégation : 26 mois à compter de l'Assemblée.

Augmentation(s) du capital par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien du droit de souscription des actionnaires

L'Assemblée Générale du 25 avril 2007 (vingt-deuxième résolution) a repris la quatorzième résolution de l'Assemblée Générale du 11 mai 2005, par sa quatorzième résolution, et en application des dispositions de l'article L 225-129 du Code du commerce, a délégué au Conseil le pouvoir d'augmenter, sur ses seules décisions, le capital social, d'un montant nominal maximum de 24 000 000 euros, par l'émission, successive ou simultanée, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quote-part du capital.

Cette délégation pourra être utilisée selon les conditions et modalités ci-après :

- Émission par la Société, sous la forme :
 - a) d'actions en procédant :
 - soit à l'émission d'actions nouvelles à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission ;
 - soit par voie d'incorporation au capital de tout ou partie des réserves ou primes d'émission alors existantes, à effectuer par distribution d'actions gratuites ou par élévation du nominal des actions existantes ;
 - soit par mise en œuvre simultanée de plusieurs de ces procédés.

- b) de valeurs mobilières autres que des actions donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d'une quote-part du capital social. Ces valeurs pourront prendre la forme d'obligations convertibles, d'obligations à bons de souscription d'actions, d'obligations remboursables en actions, ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les dispositions légales en vigueur.

Ces valeurs mobilières pourront être émises soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, à concurrence d'un montant nominal maximal total de 24 000 000 euros ou de la contre-valeur de ce montant déterminée au jour de la décision de procéder à l'émission de telles valeurs mobilières.

- c) de bons qui confèrent le droit de souscrire à des titres représentant une quote-part du capital social de la Société étant précisé que l'émission de ces bons pourra avoir lieu, soit par souscription contre espèces, soit par attribution gratuite et que, par ailleurs, ces bons pourront être émis seuls ou attachés tant à des actions qu'à des valeurs mobilières visées aux a) et b) ci-dessus émises simultanément.

Les propriétaires d'actions existantes lors de l'émission contre espèces des titres visés aux a), b) et c) ci-dessus auront, à titre irréductible et proportionnellement au nombre d'actions alors possédées par eux, un droit préférentiel de souscription à ces titres. Le Conseil pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre irréductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leur demande.

L'Assemblée décide que la somme revenant immédiatement ou susceptible de revenir à la Société pour chacun des titres représentant une quote-part du capital, émis ou créés par souscription, conversion, échange, exercice des bons ou de toute autre manière en application des autorisations données en b) et c), sera au moins égale à la moyenne des cours de l'action de la Société, constatée pendant dix jours de bourse consécutifs choisis pendant les vingt précédant le jour du début de l'émission des actions ou des valeurs mobilières ou bons qui donnent accès au capital, après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Autres modalités : dates et modalités des émissions, fixation des prix et des taux d'intérêt, montants à émettre, formes des valeurs mobilières, dates de jouissance, même rétroactive, conditions de remboursement et/ou de rachat, ajustements divers : pouvoirs délégués au Conseil, avec faculté de subdélégation à son Président.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



Augmentation(s) de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou autres, dont la capitalisation serait admise

L'Assemblée Générale du 25 avril 2007, par sa vingt-troisième résolution, a repris la quinzième résolution adoptée lors de l'Assemblée Générale du 11 avril 2005 et a délégué au Conseil le pouvoir d'augmenter le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation de réserves, de bénéfices ou autres, dont la capitalisation serait admise, soit encore par la conjugaison avec une augmentation de capital en numéraire réalisée en vertu de la treizième résolution, et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'augmentation de la valeur nominale des actions existantes, soit en combinant les deux opérations.

Montant nominal maximum : 24 000 000 euros.

Autres modalités : pouvoirs délégués au Conseil, avec faculté de subdélégation à son Président. Délégation valable pour la durée fixée par la loi.

Augmentation(s) du capital par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec suppression du droit de souscription des actionnaires

L'Assemblée Générale du 25 avril 2007, par sa vingt-quatrième résolution, et en application des dispositions de l'article L 225-129.1 du Code du commerce, a délégué au Conseil le pouvoir d'augmenter le capital social, d'un montant nominal maximum de 24 000 000 euros, par l'émission, successive ou simultanée, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quote-part du capital.

Cette délégation pourra être utilisée selon les conditions et modalités suivantes :

- ❶ émission par la Société, sous la forme :
 - a) d'actions nouvelles à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission ;
 - b) de valeurs mobilières autres que des actions donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d'une quote-part du capital social. Ces valeurs pourront prendre la forme d'obligations convertibles, d'obligations à bons de souscription d'actions, d'obligations remboursables en actions, ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les dispositions légales en vigueur.

Ces valeurs mobilières pourront être émises soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, à concurrence d'un montant nominal maximal total de 24 000 000 euros ou de la contre-valeur de ce montant déterminée au jour de la décision de procéder à l'émission de telles valeurs mobilières.

- c) de bons qui confèrent le droit de souscrire à des titres représentant une quote-part du capital social de la Société étant précisé que ces bons pourront être émis seuls ou attachés tant à des actions qu'à des valeurs mobilières visées aux a) et b) ci-dessus, émises simultanément.

Les titres visés aux a) et b) ci-dessus pourront être émis pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange portant sur des titres répondant aux conditions fixées par l'article L 225-148 du Code du commerce.

Montant nominal des titres créées en vertu des émissions prévues aux b) et c) ci-dessus : les émissions visées ci-dessus ne pourront, en tout état de cause, avoir pour effet d'augmenter le capital social d'un montant nominal supérieur à 24 000 000 euros pour les émissions visées au b), et supérieur à 24 000 000 euros pour les émissions visées au c), montant auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des titres à émettre pour préserver les droits des propriétaires de valeurs mobilières visées aux b) et c) ci-dessus.

- ❷ émissions par une ou ses sociétés dont Eramet détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social, effectuées par ces sociétés, en une ou plusieurs fois, soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, sur le marché français ou sur le marché international :
 - a) d'obligations à bons de souscription d'actions de la société Eramet ;
 - b) de valeurs mobilières donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d'une quote-part du capital de la société Eramet ; ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'actions à bons de souscription d'actions, d'obligations convertibles en actions, d'obligations remboursables en actions, ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les lois en vigueur.

Montant nominal des titres créées en vertu des émissions prévues aux a) et b) ci-dessus : les émissions visées ci-dessus ne pourront, en tout état de cause, avoir pour effet d'augmenter le capital social d'un montant nominal supérieur à 24 000 000 euros, montant auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des titres à émettre pour préserver les droits des propriétaires de bons visés aux a) et b) et des valeurs mobilières visées au b) ci-dessus.

Droit de priorité

Le Conseil pourra, toutefois, conférer aux actionnaires pour les émissions effectuées sur le marché français, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les actions, valeurs mobilières et bons émis, sans donner lieu à création de droits négociables et cessibles.

Mode de détermination du prix de souscription des titres

L'Assemblée Générale décide que la somme revenant immédiatement ou susceptible de revenir ultérieurement à la Société :

- 1) pour chacune des actions émises en application de la délégation conférée au (a) du paragraphe I ci-dessus ;
- 2) pour chacun des titres représentant une quote-part du capital émis ou créés par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière en application de la délégation donnée aux (b) des paragraphes I et II ci-dessus ;
- 3) et pour l'exercice de chacun des bons émis en application des délégations données au (c) du paragraphe I et aux (a) et (b) du paragraphe II ci-dessus ; devra être au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation (éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %), après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance, étant précisé que le prix des bons émis seuls devra, par titre représentatif du capital à créer, être tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice de chaque bon soit au moins égale à 105 % de cette moyenne.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



Limitations du montant global des émissions autorisées

L'Assemblée Générale du 25 avril 2007, par sa vingt-cinquième résolution, a proposé de limiter les augmentations de capital pouvant résulter de l'utilisation des délégations comportant autorisation d'émission d'actions, d'autres valeurs mobilières et bons, données aux résolutions vingt-deux à vingt-quatre, à un montant nominal total maximum de 24 000 000 euros, auquel s'ajoutera le montant nominal des augmentations de capital supplémentaires, rendues nécessaires pour la réservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit, d'une manière quelconque, à l'attribution de titres représentant une quote-part du capital, ainsi que des porteurs de bons de souscription d'actions. Le Conseil d'administration rendra compte à l'Assemblée Générale Extraordinaire en cas de non-utilisation de ces délégations.

L'émission de valeurs mobilières autres que des actions autorisées par les résolutions vingt-deux et vingt-quatre ne pourra conduire à une augmentation de capital d'une valeur nominale supérieure à 24 000 000 euros ; sur ce

montant, s'imputera le cas échéant, la contre-valeur en euros des émissions de valeurs mobilières libellées en monnaies étrangères ou en unités de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

Possibilité d'utiliser les autorisations en période d'offre publique

L'Assemblée Générale du 25 avril 2007, par sa vingt-sixième résolution, a proposé de conférer au Conseil, pour la durée, la possibilité de faire usage, dans le cadre des dispositions légales, des diverses délégations qui lui ont été conférées par les vingt-deuxième et vingt-quatrième résolutions « au cas où interviendraient une ou des offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la Société ».

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A

Contrats importants



22.

À ce jour, Eramet n'a pas conclu de contrats importants conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, autres que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires.

S'agissant de contrats conclus dans le cadre normal de ses affaires, il est prié de se référer notamment aux contrats financiers mentionnés au chapitre 4.

Aubert & Duval a conclu un contrat de titrisation de créances le 5 juillet 2007 pour un montant total de 115 millions d'euros et 50 millions de dollars USD. Ce contrat a pris effet le 1^{er} septembre 2007.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
A

Informations provenant des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts



23.

Sans objet.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A

Documents accessibles au public



24.

➤ Sommaire

24.1. Politique de l'information	244
24.1.1. Nom du responsable de l'information	244
24.1.2. Modalité de la communication	244
24.1.3. Calendrier : dates clés de l'exercice 2008, 2007 et 2006	244
24.2. Lieux où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la Société	245
24.2.1. Liste des communiqués de presse	245
24.2.2. Liste des publications au B.A.L.O.	247

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



24.1. POLITIQUE DE L'INFORMATION

➤ 24.1.1. Nom du responsable de l'information

Responsable : Monsieur Philippe Joly.
 Qualité : Directeur de la Stratégie et de la Communication Financière.
 Adresse : Eramet
 Tour Maine - Montparnasse
 33 avenue du Maine
 75 755 Paris cedex 15
 Téléphone : 33 01 45 38 42 02

➤ 24.1.2. Modalité de la communication

Périodicité : conformément à la réglementation, Eramet publie ses résultats semestriels et annuels et diffuse son chiffre d'affaires trimestriel.

Diffusion de l'information : outre les publications légales dans les publications financières, les communiqués sont mis à la disposition du public sur le site

internet de la Société ainsi que toute l'information financière réglementée (<http://www.eramet.fr> - rubrique Investisseurs), et diffusés dans le cadre de la directive transparence à l'AMF.

➤ 24.1.3. Calendrier : dates clés de l'exercice 2008, 2007 et 2006

Calendrier 2008

Publication des résultats annuels 2007 :	jeudi 21 février 2008	(avant bourse).
Assemblée Générale :	mercredi 16 avril 2008	
Publication du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre :	mardi 29 avril 2008	(avant bourse).
Publication du CA et des résultats du 1 ^{er} semestre :	jeudi 31 juillet 2008	(avant bourse).
Publication du chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre :	mercredi 29 octobre 2008	(avant bourse).
Publication du chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre :	jeudi 29 janvier 2009	(avant bourse).

Calendrier 2007

Publication des résultats annuels 2006 :	jeudi 8 mars 2007	(avant bourse).
Assemblée Générale :	mercredi 25 avril 2007	
Publication du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre :	jeudi 3 mai 2007	(avant bourse).
Assemblée Générale	lundi 23 juillet 2007	
Publication du chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre :	mardi 31 juillet 2007	(avant bourse).
Publication des résultats du 1 ^{er} semestre :	jeudi 30 août 2007	(avant bourse).
Publication du chiffre d'affaires des 9 ^{es} mois de l'année :	mercredi 31 octobre 2007	(avant bourse).
Publication du chiffre d'affaires de l'année 2007 :	jeudi 31 janvier 2008	(avant bourse).

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



Rappel Calendrier 2006

Publication des résultats annuels 2005 :	jeudi 9 mars 2006	(avant bourse).
Assemblée Générale :	jeudi 27 avril 2006	
Publication du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre :	mercredi 3 mai 2006	(avant bourse).
Publication du chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre :	mardi 1 ^{er} août 2006	(avant bourse).
Publication des résultats du 1 ^{er} semestre :	jeudi 7 septembre 2006	(avant bourse).
Publication du chiffre d'affaires des 9 ^{es} mois de l'année :	vendredi 3 novembre 2006	(avant bourse).
Publication du chiffre d'affaires de l'année 2006 :	jeudi 1 ^{er} février 2007	(avant bourse).

24.2. LIEUX OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées, comptes sociaux et consolidés, rapports des contrôleurs légaux ainsi que tous les documents mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège social de la Société.

Toutes les données indiquées dans ce document et dont la source n'est pas précisée de façon spécifique, sont issues des données et du reporting internes de la Société.

Toutes les copies des documents présents à l'intérieur de ce Document de référence peuvent être consultées soit sur le site d'Eramet (<http://www.eramet.fr>) ou soit par demande auprès du Directeur juridique de la Société, à son siège social : Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine 75015 Paris.

24.2.1. Liste des communiqués de presse

24.2.1.1. Année 2008

2 avril 2008 : Erasteel, filiale d'Eramet, inaugure sa nouvelle usine en Chine.

21 février 2008 : Eramet - résultats record en 2007.

Doublement du résultat opérationnel courant (+ 97 %). Hausse de 82 % du résultat net part du Groupe et dividende porté à 6 euros par action.

Perspectives favorables et poursuite de la stratégie de croissance en 2008.

8 février 2008 : Aubert & Duval, filiale d'Eramet, annonce un partenariat stratégique dans le titane avec EADS, Airbus et UKTMP (Kazakhstan).

31 janvier 2008 : chiffre d'affaires annuel 2007 en hausse de 24,1 % à 3,8 milliards d'euros Au 4^e trimestre 2007, très forte progression du chiffre d'affaires du Groupe (+ 30,5 %) par rapport au 4^e trimestre 2006, avec une hausse de 53,2 % du chiffre d'affaires d'Eramet Manganèse.

24.2.1.2. Année 2007

31 octobre 2007 : chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2007 en forte progression : + 21,4 %.

Hausse de 51,2 % du chiffre d'affaires d'Eramet Manganèse.

Résultat opérationnel courant du 2nd semestre 2007 attendu en très forte hausse par rapport au 2nd semestre 2006.

10 septembre 2007 : investissements.

Erasteel, filiale d'Eramet, investit plus de 10 millions d'euros en Chine dans les aciers rapides.

30 août 2007 : Eramet : résultats du 1^{er} semestre 2007.

Résultat opérationnel en hausse de 123,5 %.

Résultat net par du Groupe en hausse de 124,0 %.

2 août 2007 : incident technique à la société SLN en Nouvelle-Calédonie.

31 juillet 2007 : chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2007 : + 21 %.

Résultat opérationnel courant attendu en très forte hausse.

23 juillet 2007 : levée d'option de la STCPI – Assemblée Générale du 23 juillet 2007.

19 juillet 2007 : Eramet – précisions suite articles de presse.

23 mai 2007 : Eramet – levée d'option de la STCPI.

3 mai 2007 : Eramet – chiffre d'affaires en hausse de 13 % au 1^{er} trimestre 2007.

Résultat opérationnel courant attendu en hausse au 1^{er} semestre 2007 par rapport au 2nd semestre 2006.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



25 avril 2007 : Eramet – Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2007.

Nomination de Patrick Buffet comme Président-Directeur général d'Eramet.

Allocution du Président à l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2007.

8 mars 2007 : Eramet – résultats annuels 2006.

Eramet récolte les fruits de sa stratégie de croissance rentable.

Hausse de 12 % du résultat opérationnel courant à 607 millions d'euros.

Un dividende en hausse de 38 % à 2,90 euros/action.

1^{er} février 2007 : Eramet – bon 4^e trimestre, chiffre d'affaires annuel en hausse de près de 13 % en 2006.

Révision à la hausse de la prévision de résultat opérationnel courant 2006, attendu à un niveau supérieur à celui de 2006.

24.2.1.3. Année 2006

6 décembre 2006 : Levée de l'option de 4 % de la société Le Nickel-SLN par la STCPI.

30 novembre 2006 : Eramet – annonce STCPI.

3 novembre 2006 : Eramet – forte progression du chiffre d'affaires au 3^e trimestre 2006 (+ 17 %).

Des marchés toujours très porteurs.

7 septembre 2006 : Eramet – résultats du 1^{er} semestre 2006.

Résultat opérationnel courant : 206 millions d'euros (17 % du CA).

Résultat net part du Groupe élevé : 121 millions d'euros.

1^{er} août 2006 : Eramet – forte progression du chiffre d'affaires au 2^e trimestre 2006 (+ 11,9 %).

Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre en hausse de 8,2 %.

3 mai 2006 : Eramet - chiffre d'affaires en hausse de 4,4 % au 1^{er} trimestre 2006.

Perspectives favorables pour l'exercice 2006.

2 mai 2006 : Eramet acquiert le contrôle de Weda Bay et doublera, à terme, la production de sa branche Nickel.

27 avril 2006 : Eramet - Allocution du Président à l'Assemblée Générale du 27 avril 2006.

27 avril 2006 : Eramet - Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2006.

Un dividende de 2,10 euros par action contre 2,00 euros par action au titre de l'exercice 2004.

28 mars 2006 : Eramet - Informations sur l'offre d'acquérir Weda Bay Minerals.

15 mars 2006 : Eramet offre d'acquérir Weda Bay Minerals.

9 mars 2006 : Eramet - résultats annuels 2005.

Résultat net part du Groupe en hausse de 9 % à 377 millions d'euros.

La marge opérationnelle courante reste élevée, à 20 %.

2 février 2006 : Eramet - chiffre d'affaires annuel en hausse de près de 8 % en 2005.

Un marché mieux orienté début 2006.

12 janvier 2006 : Lettre d'information aux actionnaires d'Eramet.

Le dossier Koniambo n'est pas refermé.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



➤ 24.2.2. Liste des publications au B.A.L.O.

Année 2008

Comptes annuels 2007 :	4 avril 2008 ;
Avis de convocation à l'Assemblée Générale :	28 mars 2008 ;
Avis de réunion à l'Assemblée Générale :	10 mars 2008 ;
Chiffres d'affaires au 31 décembre 2007 :	8 février 2008.

Année 2007

Chiffres d'affaires au 30 septembre 2007 :	7 novembre 2007 ;
Comptes semestriels 2007 :	10 septembre 2007 ;
Chiffres d'affaires au 30 juin 2007 :	8 août 2007 ;
Avis de convocation à l'Assemblée Générale :	15 juin 2007 ;
Avis d'approbation des comptes sans modification :	11 mai 2007 ;
Chiffre d'affaires du premier trimestre :	11 mai 2007 ;
Comptes annuels 2006 :	18 avril 2007 ;
Avis de convocation à l'Assemblée Générale :	6 avril 2007 ;
Avis de réunion à l'Assemblée Générale :	16 mars 2007 ;
Chiffre d'affaires au 31 décembre 2006 :	9 février 2007.

Année 2006

Chiffre d'affaires au 30 septembre 2006 :	20 novembre 2006 ;
Comptes semestriels 2006 :	22 septembre 2006 ;
Chiffre d'affaires au 30 juin 2006 :	11 août 2006 ;
Chiffre d'affaires du premier trimestre :	15 mai 2006 ;
Avis de publication du Document de référence 2005 :	11 mai 2006 ;
Avis d'approbation des comptes sans modification :	8 mai 2006 ;
Nombre de droits de vote à l'Assemblée Générale :	8 mai 2006 ;
Comptes annuels 2005 :	12 avril 2006 ;
Avis de convocation à l'Assemblée Générale :	10 avril 2006 ;
Avis de réunion à l'Assemblée Générale :	24 mars 2006 ;
Chiffre d'affaires au 31 décembre 2005 :	10 février 2006.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
A

Informations sur les participations



25.

Les entreprises dans lesquelles Eramet détient une fraction significative du capital sont décrites dans le chapitre 6 « Aperçu des activités ». Le périmètre de consolidation figure dans les comptes consolidés au 31 décembre 2006 (chapitre 20.1). L'identification et les coordonnées de toutes les sociétés figurent en annexe 4.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A

Annexes



➤ Sommaire

		01
		02
		03
Annexe 1. Rapport du Président du Conseil d'administration – Exercice 2007	252	04
		05
Annexe 2. Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Eramet - Exercice 2007	257	06
		07
Annexe 3. Liste des rapports 2007	258	08
		09
Annexe 4. Liste et adresses des filiales consolidées au 31 décembre 2007	258	10
		11
Annexe 5. Charte de l'Environnement	264	12
		13
Annexe 6. Données environnementales	265	14
Introduction	265	15
Données environnementales sur différents sites	271	16
<i>Aubert & Duval - Firminy</i>	271	17
<i>Aubert & Duval - Gennevilliers</i>	273	18
<i>Aubert & Duval - Imphy</i>	274	19
<i>Aubert & Duval - Interforge</i>	276	20
<i>Aubert & Duval - Issoire</i>	278	21
<i>Aubert & Duval - Les Ancizes</i>	279	22
<i>Aubert & Duval - Pamiers</i>	282	23
<i>Comilog Dunkerque</i>	284	24
<i>Comilog Gabon - Moanda</i>	285	25
<i>Erachem Comilog Tertre</i>	288	A
<i>Eramet Comilog Inc. - New Johnsonville</i>	290	
<i>Eramet Marietta Inc.</i>	292	
<i>Eramet Norway Porsgrunn - Sauda</i>	294	
<i>Eramet Sandouville</i>	296	
<i>Erasteel Champagne</i>	298	
<i>Erasteel Commeny</i>	300	
<i>Erasteel Kloster AB</i>	302	
<i>Eurotungstene - Grenoble France</i>	303	
<i>Gulf Chemical & Metallurgical Corporation - Freeport</i>	305	
<i>Le Nickel-SLN/site de Doniambo - Nouvelle-Calédonie</i>	307	
<i>Usine Erachem Comilog - Baltimore</i>	309	
		21
Annexe 7. Tableau de réconciliation	312	22
		23
		24
		25
		A



ANNEXE 1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – EXERCICE 2007

(Art. 117 loi du 1/08/03)

(Art. L. 225-37, al. 6 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Président du Conseil d'administration de la Société, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article L. 225-37, al. 6 du Code de commerce.

Ainsi que la loi le prévoit, ce rapport portera, en premier lieu, sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil d'administration. Il traitera ensuite des procédures de contrôle interne. Il indiquera enfin, le cas échéant, les limitations des pouvoirs du Président-Directeur général.

I. Travaux du Conseil d'administration

En 2007, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois, à savoir les :

- ✶ 7 mars 2007 ;
- ✶ 25 avril 2007 (à deux reprises) ;
- ✶ 23 mai 2007 ;
- ✶ 23 juillet 2007 ;
- ✶ 29 août 2007 ;
- ✶ 17 octobre 2007 ;
- ✶ 12 décembre 2007.

Ces dates correspondant, pour partie au calendrier fixé lors du dernier Conseil de l'année précédente et pour partie aux impératifs du moment. À trois reprises (23 mai, 23 juillet et 17 octobre) les Conseils se sont tenus par conférence téléphonique, en application du règlement intérieur du Conseil.

Le Conseil du 7 mars a eu pour objet d'arrêter les comptes 2006 de la Société et de convoquer l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires pour le 25 avril 2007. Le Conseil a également coopté comme administrateur Monsieur Patrick Buffet en remplacement de Monsieur François Henrot, démissionnaire.

Le premier Conseil du 25 avril s'est tenu avant l'Assemblée et a délibéré, pour l'essentiel, sur les réponses aux questions écrites des actionnaires.

Le second Conseil du 25 avril, qui s'est tenu après l'Assemblée, a pris acte du non renouvellement du mandat de Monsieur Jacques Bacardats comme administrateur et a désigné Monsieur Patrick Buffet comme nouveau Président-Directeur général. Il a également renouvelé les nominations des membres des Comités du Conseil. Le Conseil a enfin approuvé un plan d'attribution d'actions gratuites, portant sur le solde du programme autorisé par l'Assemblée Générale du 11 mai 2005.

Le Conseil du 23 mai 2007 a autorisé l'échange d'actions Eramet/SLN avec STCPI et a convoqué à cet effet une Assemblée Générale d'actionnaires pour le 23 juillet 2007. Il a également examiné un projet d'investissement dans la chimie du Manganèse et a nommé un nouveau Directeur général délégué en charge de la branche Manganèse, Monsieur Philippe Vecten.

Le Conseil du 23 juillet 2007 s'est tenu avant l'Assemblée Générale des actionnaires et a délibéré sur les réponses aux questions écrites des actionnaires. Il a également délibéré sur des propositions du Comité des rémunérations.

Le Conseil du 29 août 2007 a principalement délibéré sur les comptes du premier semestre 2007 et les a approuvés. Il a également approuvé le plan à long terme d'Eramet. Il a nommé un censeur, Monsieur Jean Javelier, en remplacement de Monsieur Jean-Claude Dumontet, démissionnaire.

Le Conseil du 17 octobre 2007 a délibéré sur des projets d'investissements en Afrique du Sud (Manganèse) et aux États-Unis (catalyseurs pour Gulf).

Le Conseil du 12 décembre 2007 a approuvé le budget 2008 présenté par la Société. Il a décidé de l'augmentation de capital résultant du programme d'attribution d'actions gratuites arrêté le 13 décembre 2005. Il a enfin nommé un nouveau Directeur général délégué en charge de la branche Nickel, Monsieur Bertrand Madelin, à compter du 1^{er} janvier 2008, en remplacement de Monsieur Alain Robert, démissionnaire, du fait de son départ en retraite.

En outre, lors des Conseils des 7 mars, 25 avril, 29 août et 12 décembre, le Président a fait un exposé préliminaire sur les principaux faits marquants qui ont affecté la vie du Groupe. Chaque Directeur de Branche a présenté ensuite les activités de sa Branche.

Le Conseil s'est appuyé sur les travaux des Comités qu'il a désignés en son sein :

A. le Comité d'audit, qui se réunit en général la veille du Conseil, s'est réuni quatre fois en 2007. Les sujets suivants ont été traités :

- 1/ au Comité du 6 mars, les comptes 2006 ont été présentés ;
- 2/ au Comité du 28 août, ont été examinés les comptes du premier semestre 2006. Un exposé sur la gestion des risques a été présenté, de même que la police d'assurances sur la Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux ;
- 3/ au Comité du 29 octobre (par téléphone), a été revue l'information financière du troisième trimestre 2007, dans le cadre des nouvelles dispositions légales ;

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



4/ au Comité du 11 décembre, le plan d'audit interne a été examiné ainsi que son programme futur.

B. le Comité des rémunérations s'est réuni six fois, le 12 janvier, le 25 avril, le 8 juin, le 19 juillet, le 28 août et le 11 décembre 2007.

En janvier, il a proposé les bonus 2007 des mandataires sociaux sur la base des principes arrêtés lors de la réunion du Comité des rémunérations du 12 décembre 2006.

Le 25 avril, il a proposé les modalités de rémunération du nouveau Président-Directeur général et son statut, définis dans son contrat de mandataire social approuvé par le Conseil d'administration du 25 avril 2007, ainsi qu'un nouveau programme d'actions gratuites portant sur le solde de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 11 mai 2005. Le Comité a proposé d'arrêter le règlement relatif au plan d'actions gratuites attribuées le 25 avril 2007 au Président-Directeur général. Ce règlement, ainsi que celui mentionné ci-dessous, a été actualisé le 23 juillet pour imposer aux mandataires sociaux le maintien de 20 % de leurs actions, pendant la durée de leurs fonctions. Les différentes propositions du Comité du 25 avril ont été approuvées par le Conseil d'administration du 25 avril 2007.

Le 8 juin, le Comité a proposé de fixer la rémunération du nouveau Directeur général délégué en charge de la branche Manganèse.

Le 19 juillet, il a proposé d'arrêter le règlement du plan d'attribution d'actions gratuites décidé le 25 avril pour les autres attributaires que le Président-Directeur général, ainsi que la liste de ces attributaires.

Les propositions des Comités du 8 juin et du 19 juillet ont été approuvées par le Conseil d'administration du 23 juillet 2007.

Le 28 août, il a décidé de proposer au Conseil d'administration, avec avis favorable, le projet de transaction à intervenir avec Monsieur Jacques Bacardats, en présence de Me Georges Terrier, avocat conseil. Cette proposition de transaction a été approuvée par le Conseil d'administration du 29 août 2007.

Le 11 décembre 2007, il a examiné les conditions de départ de Monsieur Alain Robert et la rémunération de son successeur, Monsieur Bertrand Madelin. Il a également procédé à une estimation des bonus 2007, en se fondant sur un examen détaillé des résultats estimés et des actions mises en œuvre, Branche par Branche et au niveau du Groupe. Il a de même arrêté la partie fixe et la fourchette de la partie variable des traitements des mandataires sociaux pour l'exercice 2008. Les propositions du Comité des rémunérations ont été approuvées par le Conseil d'administration du 12 décembre 2007*.

* Les principes et les règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux sont présentés au chapitre 10.2 du rapport de gestion de l'exercice 2007.

C. Le Comité de sélection s'est tenu à deux reprises :

• le 15 mai 2007, pour proposer la nomination de Monsieur Philippe Vecten comme Directeur général délégué d'Eramet, en charge de la branche Manganèse ;

• le 11 décembre 2007, pour proposer la nomination de Monsieur Bertrand Madelin comme Directeur général délégué d'Eramet, en charge de la branche Nickel, à compter du 1^{er} janvier 2008.

À chaque séance du Conseil d'administration, les membres présents reçoivent un dossier comportant des fiches sur les points à l'ordre du jour.

En fin de séance, en particulier lorsque le Conseil arrête les comptes, un projet de communiqué de presse est soumis aux administrateurs et est publié (en ligne avec l'AMF) pour faire connaître au marché les principaux éléments, marquant l'évolution de la Société et du Groupe.

Un communiqué a également été émis par la Société à la suite du Conseil et de l'Assemblée du 23 juillet, concernant l'échange d'actions Eramet/SLN avec STCPI.

Le procès-verbal de chaque Conseil est établi par le Secrétaire et soumis par le Président à l'approbation des administrateurs lors du Conseil suivant, le projet étant adressé à chaque participant (administrateurs, censeurs et représentants du CCE) avec la convocation et l'ordre du jour, environ une semaine avant la date de réunion prévue.

Indépendamment des Conseils tenus par téléphone au cours de l'année 2007, les séances du Conseil se tiennent, en général, au siège de la Société (Tour Maine-Montparnasse).

II. Procédures de contrôle interne

La Société a engagé début 2004 une démarche d'évaluation progressive de son système de contrôle interne, dont la première étape a consisté en l'élaboration d'une cartographie des risques. Ce projet a été conduit en réalisant des interviews des principaux responsables des différents processus de l'entreprise, de façon à mesurer leur exposition aux risques, et le degré de maîtrise du contrôle interne associé. Le résultat de cette cartographie a permis de déterminer le plan d'action d'amélioration devant être conduit en 2004 et au-delà. Les Plans d'Audit sont élaborés à partir de cette cartographie. Cette dernière a été partiellement mise à jour au cours du dernier trimestre 2006. Par ailleurs, les différents audits réalisés permettent d'enrichir cette cartographie.

Les travaux réalisés en 2007 n'ont pas révélé de défaillances graves ou d'insuffisances graves sur l'organisation du contrôle interne.

1. OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez Eramet ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels respectent les politiques définies par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;
- d'assurer la protection des actifs contre les différents risques de pertes résultant du vol, de l'incendie, d'activités irrégulières ou illégales et de risques naturels.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



2. DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE MISES EN PLACE

a) Les acteurs du contrôle interne

Eramet, du fait de ses activités diversifiées, est organisée en trois Branches autonomes disposant chacune de l'ensemble des services nécessaires à son fonctionnement (direction, production, ventes, achats, finances...). Le siège, outre sa fonction de Direction générale assure les missions d'assistance ou de contrôle nécessaires à la cohésion de l'ensemble. Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- ❖ le Comité exécutif (COMEX) qui est composé du Président-Directeur général, des trois Directeurs généraux délégués, Directeurs de chacune des branches Nickel, Manganèse et Alliages, du Directeur administratif et financier, du Directeur des Relations Humaines et du Directeur de la Communication et du Développement Durable. Centre de décision du Groupe, il se réunit tous les quinze jours. Un Comité de direction international, comprenant en plus les Directeurs généraux des sociétés Aubert & Duval, Comilog, Erasteel et SLN, le Directeur de la zone Chine ainsi que le Président de la société Eramet International traite plus particulièrement des sujets d'organisation. Il se réunit quatre fois par an ;
- ❖ la Direction de l'Audit interne, rattachée au Directeur administratif et financier. À partir d'un Plan d'Audit validé annuellement par le COMEX, elle réalise au sein des différentes unités du Groupe les missions définies dans le Plan et déclenchées par le Président. Elle rend compte trimestriellement au COMEX et annuellement au Comité d'audit du résultat de ses missions, et de l'avancement des plans d'action qui en résultent. Ce dernier examine de même chaque année le Plan d'audit interne du Groupe et de ses filiales (plan en cours et plan qui devra être exécuté l'année suivante) et propose tout aménagement qui lui paraît nécessaire ;
- ❖ la Direction du Plan et du Contrôle de Gestion Groupe, rattachée au Directeur administratif et financier. Elle définit l'architecture du contrôle de gestion Eramet, et suit les projets de systèmes de gestion des Branches pour assurer leurs cohérences avec les objectifs du Groupe. Elle définit pour le Groupe et aide à mettre en place au niveau Branche et dans chaque entité les indicateurs-clés pertinents pour chacun de ces niveaux. Elle assure le reporting Groupe ;
- ❖ la Direction juridique, rattachée au Directeur administratif et financier. Centre de service, elle fournit à l'ensemble du Groupe une assistance juridique, dans tous les domaines relevant de ses compétences ;
- ❖ la Direction Finances, Trésorerie et Assurances, rattachée au Directeur administratif et financier. Centre de service, elle gère pour l'ensemble du Groupe la couverture des risques de change et de matières premières, en particulier nickel et fuel, la gestion des moyens financiers (placements et emprunts) ainsi que la mise en place et le suivi de l'ensemble des contrats d'assurance souscrits par le Groupe ;
- ❖ le département fiscal, dans la Direction Comptabilité, Fiscalité et Consolidation, rattachée au Directeur administratif et financier. Centre de service, il assiste les différentes filiales du Groupe dans leurs obligations fiscales respectives et remplit celles de la Société mère ;
- ❖ la Direction Environnement et Risques Industriels, au sein de la Direction de la Communication et du Développement Durable. Elle assiste les différentes Branches dans la maîtrise et la réduction de l'impact environnemental du Groupe, pour assurer la pérennité des activités, produits et marchés de celui-ci au regard des évolutions réglementaires, politiques et de société ;

- ❖ la Direction des Relations Humaines Groupe et de l'Hygiène et Sécurité. Elle gère les ressources humaines au sein de la Société et assure la cohérence des politiques sociales au sein des différentes entités du Groupe. Elle coordonne les politiques Hygiène et Sécurité au sein du Groupe et formalise la dimension « santé » via un réseau de correspondants dans les sites ;
- ❖ plus généralement, chaque niveau hiérarchique de l'entreprise, dans son domaine de compétence est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du pilotage des éléments de contrôle interne, sous le contrôle du Directeur concerné, membre du « COMEX ».

b) Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

- ❖ Chartes existantes : le Comité d'audit, l'audit interne, la Direction juridique, le Contrôle de Gestion, le département fiscal, la Direction Environnement et Risques Industriels ont publié chacun une charte. Ces chartes ont pour but de préciser les règles de fonctionnement de ces différents comités ou départements et directions et de formaliser les échanges avec leurs différents interlocuteurs.
- ❖ Délégations de signature, pouvoirs : Les trois Directeurs de Branche, Directeurs généraux délégués disposent de tous les pouvoirs que leur donne la loi. Le Directeur administratif et financier dispose d'un pouvoir donné par le Président-Directeur général, lui permettant de gérer les différents comptes bancaires de la Société, et d'effectuer avec un cosignataire toute opération dans le domaine financier dans la limite d'un montant de soixante millions d'euros. Le Directeur de l'usine d'Eramet à Sandouville dispose d'un pouvoir donné par le Président-Directeur général lui permettant d'effectuer toute opération nécessaire au fonctionnement de l'usine, ainsi que de pouvoirs en matière d'hygiène et sécurité. Pour le fonctionnement des comptes bancaires, des délégations de signature ont été données à une liste restreinte de salariés de l'entreprise, la signature à deux étant requise pour tout règlement, et des plafonds (à deux cent mille euros, deux millions d'euros et soixante millions d'euros) ayant été définis pour chaque groupe de signataires.
- ❖ Maîtrise des risques : Une cartographie des principaux risques majeurs a été réalisée début 2004, en vue de détecter les points de progrès et servir de base au plan d'audit annuel. L'approche par Branches et par grands processus a permis de classer les risques par grands thèmes (stratégiques, opérationnels, support...) ainsi que les processus eux-mêmes en fonction de leur importance vis-à-vis de l'atteinte des objectifs stratégiques de l'entreprise. Cette cartographie a été partiellement mise à jour fin 2006.
- ❖ Systèmes d'information : La fonction Système d'Information Groupe a pour mission de renforcer la cohérence de ces systèmes au sein du Groupe, et d'assister les différentes filiales. Elle a mis en place un réseau mondial et une messagerie unique Groupe. Un renforcement de la sécurité à l'aide d'audits de certains systèmes a été effectué, ainsi que la mise en place d'outils spécifiques. La détermination d'un standard bureautique (matériel et progiciels) a été réalisée. Plusieurs projets de renforcement des systèmes de gestion sont en cours dans les différentes Branches, dont en particulier la mise en place d'applications intégrées permettant notamment en matière d'achats un meilleur contrôle des engagements et une séparation des tâches sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



- ❖ Organisation générale des procédures : Eramet a formalisé et diffusé sur l'ensemble de la Société et ses filiales des manuels de procédures internes qui concernent les investissements, la couverture des risques de change, les procédures de gestion (budget, plan, révisions, analyses d'écart...), le manuel de consolidation et les règles comptables communes, les voyages et déplacements/notes de frais, les procédures financières en matière de trésorerie. Trois procédures dans le domaine de la prévention et la gestion des situations de crise ont été établies et diffusées.
- ❖ Contrôle juridique et opérationnel exercé par la Société mère sur les filiales :
 - ▶ chaque Branche, du fait de la diversité des métiers, est gérée de manière autonome pour la gestion quotidienne. Elle dispose de son propre Comité de direction, qui prend l'ensemble des décisions relevant de son niveau, en informant le « COMEX » Groupe de façon fidèle et régulière ;
 - ▶ sous l'autorité du Directeur administratif et financier, la Direction juridique, qui lui est rattachée, assure le secrétariat du Conseil pour les principales sociétés (Le Nickel-SLN, Comilog S.A.), et intervient en conseil pour les opérations importantes pouvant être initiées dans les filiales ;
 - ▶ réunions de Gestion : Des réunions mensuelles sont organisées avec le management de chaque Branche pour examiner les résultats du mois, l'analyse des écarts par rapport au budget, et les plans d'action en résultant. Des Comités gestion/comptabilité, Trésorerie ont de même lieu mensuellement réunissant respectivement comptables, contrôleurs de gestion, trésoriers des différentes Branches avec ceux de la Société tête de Groupe pour traiter des sujets communs et assurer la nécessaire coordination. Des réunions spécifiques ont lieu tous les mois pour traiter de tous les sujets ventes, comptabilité, trésorerie, assurances,..., avec les Branches. Enfin des réunions spécifiques Budget, Révisions, Plan sont de même organisées avec les mêmes participants que les réunions Branche pour traiter ces sujets ;
 - ▶ information systématique en cas de décisions stratégiques : La Procédure Investissement prévoit l'instruction de tous les dossiers dépassant un montant de deux millions d'euros en réunion Branche suivant des modalités précises (dossier de présentation, réunions de validation, suivi...). Les dossiers d'investissements sont contrôlés et validés sur le plan technique par la Direction technique rattachée au Directeur du Développement Groupe et, sur le plan économique, par la Direction administrative et financière. Dans le cas de dossier à caractère stratégique, celui-ci est présenté au Conseil d'administration de la société Eramet ;
 - ▶ information sur les engagements donnés/reçus : Indépendamment de la procédure ci-dessus, le reporting inclus dans la consolidation trimestrielle prévoit l'information sur ces engagements. Par ailleurs, la Direction juridique intervient en appui pour tous les contrats d'importance lors de leur négociation ou en cas de contentieux.

c) Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la Société mère

- ❖ Organisation de la fonction comptable au sein du Groupe : La Direction Comptabilité – Fiscalité – Consolidation au sein de la Direction administrative et financière est organisée en cinq services : Comptabilité Générale, Comptabilité Tiers et de Gestion, Comptabilité Banques,

Fiscalité et Consolidation. Elle assure la tenue des comptes de la Société, émet ses déclarations fiscales ainsi que toutes celles se rapportant à l'intégration fiscale et publie les comptes sociaux et consolidés d'Eramet. La nécessaire coordination avec les filiales est assurée par le Comité comptabilité/gestion qui réunit tous les mois, les Directeurs financiers, comptables et contrôleurs de gestion des principales Branches et Filiales.

- ❖ Systèmes d'information comptable : La comptabilité est tenue dans le progiciel intégré Baan. Outre le module comptable, celui-ci dispose d'un module Ventes qui lui est interfacé. Les autres opérations (achats/paie) du fait de leur faible nombre ne sont pas interfacées. Le logiciel de trésorerie est partiellement interfacé. Le Groupe utilise le logiciel de consolidation Magnitude de la société Cartesis.
- ❖ Principaux acteurs du contrôle interne impliqués dans le contrôle de cette information :
 - ▶ la Comptabilité valide mensuellement le chiffre d'affaires de la Société. Elle reçoit de la DRH les écritures de paie. Enfin les factures d'achats doivent être approuvées par un signataire autorisé, dont la comptabilité détient une liste. Les règlements sont émis par la Trésorerie et font l'objet d'une double signature ;
 - ▶ la Trésorerie Groupe centralise le risque de change et matières premières et assure la couverture de ces risques pour l'ensemble des sociétés ;
 - ▶ le Contrôle de Gestion publie les informations de contrôle budgétaire aux responsables concernés. Il organise le cycle budgétaire, ainsi que les révisions (3/an). Il assure les comparaisons entre budget et réalisé, ainsi que les analyses d'écarts ;
 - ▶ la Consolidation coordonne et contrôle les consolidations des différentes Branches, et fournit un appui technique en cas de besoin. Elle assure la consolidation finale du Groupe ;
 - ▶ le Comité gestion/comptabilité permet d'assurer la nécessaire coordination entre la Société et ses filiales ;
 - ▶ le Comité d'audit, comme évoqué ci-dessus, analyse les comptes semestriels et annuels, suit les contentieux importants, la politique de gestion des changes et matières premières ainsi que les politiques de couverture. Il examine les plans d'audit interne et les actions décidées suite aux audits réalisés.
- ❖ Références générales : Le manuel de consolidation comprend les règles comptables communes à l'ensemble du Groupe et une liasse de consolidation unique. Il définit les méthodes d'évaluation utilisées par le Groupe et précise pour les sous-paliers de consolidation les règles à respecter. Les arrêtés comptables sont mensuels, à l'exception des mois de janvier et juillet. Les consolidations comptables sont trimestrielles.
- ❖ Contrôle de la Trésorerie et du Financement : La Trésorerie Groupe, outre son rôle pivot dans la gestion du risque de change et de matières premières, met en place les moyens de financement pour les principales filiales du Groupe, et réalise les placements financiers. Elle centralise les prévisions de trésorerie des principales sociétés et les assiste dans la mise en place des moyens de paiement sur les pays à risque. Le Groupe a créé fin 2004 une Société de Trésorerie Participante, Metal Securities, dont l'objet est de servir de pivot de trésorerie central pour l'ensemble des sociétés du Groupe. Fin 2006, il a été créé une société « de garantie de changes », Metal Currencies, dont l'objet est de regrouper les opérations de change qui étaient auparavant domiciliées dans les comptes de chacune des entités du Groupe.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



- Contrôle budgétaire et de gestion : La publication du contrôle budgétaire de la Société est mensuelle. Le reporting avec comparaison Budget/Réalisé est mensuel et comprend une consolidation de gestion. Le budget de la Société et du Groupe est déterminé en fin d'année pour l'année suivante, et trois reprévisions sont faites en cours d'année. Ces budgets et reprévisions ainsi que les plans d'action associés font l'objet de validations formelles par le management de la Branche et le Président-Directeur général dans des réunions Branche spécifiques. Ceux du Groupe sont validés par le Comité exécutif.
- Procédures d'élaboration de la consolidation des comptes : Ainsi que précisé ci-dessus, le manuel de consolidation est diffusé à l'ensemble des filiales et comprend règles comptables communes et liasse de consolidation. La saisie des liasses de consolidation dans le logiciel Magnitude est assurée par chaque filiale, et la consolidation au niveau Branche est assurée par chacune d'entre elles sous le contrôle et avec l'assistance du service de consolidation central. Ce dernier assure ensuite la consolidation Groupe. La consolidation est trimestrielle, avec estimation pour les arrêtés en cours d'année des éléments à caractères annuels (impôts, provisions...).
- Liaison avec les Commissaires aux comptes : la revue des comptes par les auditeurs est semestrielle et fait l'objet de réunions de validation auxquelles participent les auditeurs des principales filiales.

d) Autres dispositifs contribuant au contrôle interne du Groupe

- La Direction Environnement et Risques Industriels a été mise en place en 2003, et anime les plans de prévention et les actions de sécurité dans ces domaines au sein du Groupe. La fonction responsable environnement a été créée sur chacun des sites du Groupe.
- En décembre 2006, un « Comité Nickel » a été créé. Il est composé de représentants désignés par les sociétés AREVA, SORAME et CEIR d'une part, par la Direction générale du Groupe d'autre part. Son objet est de conseiller cette dernière dans la définition et mise en place des politiques de protection des risques liés aux fluctuations des cours du Nickel.

3. PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES EN 2007

- La refonte du système de reporting Groupe a été poursuivie. Après l'implémentation de la partie consolidation et résultats financiers du nouveau progiciel, la mise en place de la partie reporting se poursuit avec le déploiement des indicateurs opérationnels.
- La mise en place progressive de la politique de couverture en central du risque de change par Metal Currencies.
- La Société a déployé sur les différents sites du Groupe un Système d'Information Environnement.
- Suite à la publication par le groupe de travail mis en place par l'AMF, du cadre de référence et du guide d'application relatif au contrôle interne de l'information comptable et financière, les questionnaires en annexe de ce guide d'application ont été soumis aux principaux responsables financiers du Groupe. Les réponses à ces questionnaires n'ont pas révélé de dysfonctionnements majeurs ou d'insuffisances graves dans le contrôle interne de l'information comptable et financière publiée, ni dans l'appréciation ou la gestion des principaux risques.

4. PLAN D'ACTION POUR 2008

Les principales actions prévues pour cette année 2008 concernent :

- la poursuite de la modernisation des systèmes d'information des différentes Branches ;
- la révision de la cartographie des risques, et l'élaboration d'un Plan d'Audit pluriannuel en lien avec celle-ci.

III. Limitations de pouvoirs du Président-Directeur général :

Le Président-Directeur général exerce ses pouvoirs conformément à la loi et dans les limites de l'objet social. Aucune limitation à ces pouvoirs n'a été imposée par le Conseil d'administration de la Société.

Paris, le 18 février 2008

Le Président du Conseil d'administration

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



ANNEXE 2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ERAMET POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE - EXERCICE 2007

01

02

03

04

05

06

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Eramet et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

07

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

08

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

09

10

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

11

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

12

13

14

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

15

16

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 14 mars 2008

17

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
François CARREGA

Deloitte & Associés
Nicholas L.E. ROLT

18

19

20

21

22

23

24

25

A



ANNEXE 3. LISTE DES RAPPORTS - EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007

Rapports internes à la Société

	Chapitre
Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne	27.1.

Rapports externes à la Société

	Chapitre
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2007	20.1.2.
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2007	20.2.2.
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 2007	20.2.3.
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne 2007	Annexe 2.

ANNEXE 4. LISTE ET ADRESSES DES FILIALES CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2007

	NICKEL	MANGANÈSE	ALLIAGES	HOLDING	MÉTHODES D'INTÉGRATION	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS
Australie						
Weda Bay Minerals Pty Ltd. (Nickel) Unit 5, 46 Hillside Crescent Hamilton Qld 4007 PO Box 508 Fortitude Valley Qld 4006 Australia (617) 3624 8103	✓				IG	100,00 %
Belgique						
Erchem Comilog S.A. Rue du Bois 7334 Saint Ghislain Belgique		✓			IG	67,25 %
Canada						
Gulf Chemical and Metallurgical Canada Corporation P. O. Box 3510 55418 Range Road 214 Fort Saskatchewan, Alberta Canada T8L4A4 +1 (780) 998 8700		✓			IG	67,25 %
Weda Bay Minerals Inc. (Nickel) 14th Floor, 220 Bay Street Toronto Ontario, M5J2W4 Canada (416) 603 0591	✓				IG	100,00 %

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



	NICKEL	MANGANÈSE	ALLIAGES	HOLDING	MÉTHODES D'INTÉGRATION	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS
Chine						
Comilog Asia Ltd. Unit 1201, Huaneng Union Tower n° 139 Yin Cheng Dong Road, Pudong 200120 Shanghai P.R.C. 86-21 6881-0241		✓			IG	93,45 %
Comilog Far East Development Ltd. Unit 1201, Huaneng Union Tower n° 139 Yin Cheng Dong Road, Pudong 200120 Shanghai P.R.C. 86-21 6881-0241		✓			IG	93,45 %
Eramet Comilog Shanghai Trading Co. Ltd. Room 2612, 26 Floor Bank of China Tower No. 200 Yin Cheng Zhong Road, Pudong, Shanghai, Chine 86-21-6100 6161		✓			IG	93,45 %
Erasteel Innovative Material Co Ltd. Room 2607-2612 Bank of China Tower N° 200 Yin Cheng Zhong Road Pudong 200-120, Shanghai Chine			✓		IG	100 %
Guangxi Eramet Comilog Chemicals Room 2612-26F China Bank Tower 200 Yincheng Road Central Pudong Shanghai 200120 Chine 86- 21 6100 6161		✓			IG	93,45 %
Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd. Fenghuang Town, Laibin County, Guangxi Province, 546102 Chine 86- 7724 812 288		✓			IG	65,42 %
Guilin Comilog Ferro Alloys Ltd. Unit 1201, Huaneng Union Tower n° 139 Yin Cheng Dong Road, Pudong 200120 Shanghai P.R.C. Chine 86-21 6881-0625		✓			IG	93,45 %
États-Unis						
Bear Metallurgical Corp. 302 Midway Road - P.O. Box 2290 Freeport Texas 77541 États-Unis 1-979 233 7882		✓			IG	67,25 %
Comilog US 610 Pittman Road MD 21226 Baltimore-Maryland États-Unis 1-410 636 71 26		✓			IG	67,25 %
Eramet Marietta Inc. P.O. Box 299 State Route 7 – South Marietta, Ohio 45750-0299 États-Unis 1-740 374 1000		✓			IG	100,00 %
Erachem Comilog Inc. 610 Pittman Road Baltimore-Maryland MD 21226-1788 États-Unis 1-410 789 8800		✓			IG	67,25 %
Erasteel Inc. 95 Fulton street Boonton NJ 07005 - 1909 États-Unis 1-973 335 8400			✓		IG	100,00 %

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



	NICKEL	MANGANÈSE	ALLIAGES	HOLDING	MÉTHODES D'INTÉGRATION	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS
Gulf Chemical and Metallurgical Corp. 302 Midway Road - P.O. Box 2290 Freeport Texas 77541 États-Unis 1-979 233 7882		✓			IG	67,25 %
France						
Airforge 75, Bd de la Libération BP 173 09102 Pamiers Cedex France 33 (0) 4 77 40 36 47 33 (0) 5 61 68 44 24/22			✓		IG	100,00 %
Aubert & Duval Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42			✓		IG	100,00 %
Comilog Dunkerque Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 53 91 24 05		✓			IG	67,25 %
Comilog Holding Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42		✓			IG	67,25 %
Comilog International Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42		✓			IG	67,25 %
Eramet Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42					consolidante	
Eramet Alliages Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42			✓		IG	100,00 %
Eramet Comilog Manganèse Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42		✓			IG	83,63 %
Eramet Holding Nickel Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42	✓				IG	100,00 %

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

	NICKEL	MANGANÈSE	ALLIAGES	HOLDING	MÉTHODES D'INTÉGRATION	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS
Eramet Holding Manganèse Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42		✓			IG	100,00 %
Erasteel Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42			✓		IG	100,00 %
Erasteel Commentry 1, Place Martenot BP 1 03600 Commentry France 33 (0) 4 70 28 78 00			✓		IG	100,00 %
Erasteel Champagnole 23, rue Georges Clémenceau BP 104 39300 Champagnole France 33 (0) 3 84 52 64 44			✓		IG	100,00 %
Eurotungstene 9, rue André Sibellas BP 152X 38042 Grenoble Cedex 9 France 33 (0) 4 76 70 54 54	✓				IG	100,00 %
Interforge Z.I. de la Maze BP 75 63501 Issoire France 33 (0) 4 73 89 07 83			✓		IG	94,00 %
Metal Currencies Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42				✓	IG	100,00 %
Metal Securities Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 45 38 42 42				✓	IG	100,00 %
S.I.M.A. Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 40 88 20 55			✓		IG	100,00 %
Gabon						
Comilog S.A. Compagnie minière de l'Ogooué Z.I. de Moanda BP 27-28 Gabon 241-66 10 00		✓			IG	67,25 %

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



	NICKEL	MANGANÈSE	ALLIAGES	HOLDING	MÉTHODES D'INTÉGRATION	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS
PMO Compagnie minière de l'Ogooué Z.I. de Moanda BP 27-28 Gabon 241-66 10 00		✓			MEQ	24,45 %
SETRAG BP 578 Libreville Gabon 00241708049		✓			IG	56,66 %
Hong kong						
Comilog Asia Ferro Alloys Ltd. Unit 1402, Toxer one, Lippo Centre 89, Queensway, Admiralty Hong Kong 852-2 529 60 60 46		✓			IG	93,45 %
Comilog Asia Ltd. Unit 1402, Toxer one, Lippo Centre 89, Queensway, Admiralty Hong Kong 852-2 529 31 99		✓			IG	93,45 %
Comilog Far East Development Ltd. Unit 1402, Toxer one, Lippo Centre 89, Queensway, Admiralty Hong Kong 852-2 529 31 99		✓			IG	93,45 %
Indonésie						
Pt Weda Bay Nickel Wisma Raharja 8th Floor Jl. TB. Simatupang, Kav. 1 Cilandak Timur - Jakarta Selatan 12560 Indonésie +62 (21) 788 49 866	✓				IG	90,00 %
Luxembourg						
Eras S.A. 6 B Route de Trève L-2633 Luxembourg Luxembourg				✓	IG	100,00 %
Mexique						
Industrias Sulfamex / Erachem Mexico Carretera Tampico - Valles km. 28 Tamos, Panuco, Vert. CP 92018 Mexico Mexique 52-1 210 27 62		✓			IG	67,25 %
Norvège						
Eramet Norway A/S N - 4201 Sauda Norvège 1-410 789 8800		✓			IG	100,00 %
Eramet Norway A/S P.O. Box 82 - N-3901 Porsgrunn Norvège 47 35 56 18 00		✓			IG	100,00 %
Nouvelle-Calédonie						
Cominc BP E5 98848 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie 687-24 55 55	✓				IG	56,00 %
Société Le Nickel - SLN BP E5 98848 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie 687-24 55 55	✓				IG	56,00 %

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

	NICKEL	MANGANÈSE	ALLIAGES	HOLDING	MÉTHODES D'INTÉGRATION	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS
Poum SAS 98848 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie 687-24 55 55	✓				IG	56,00 %
Pays-Bas						
Miner Holding BV Rokin 55 Amsterdam Pays-Bas		✓			IG	67,25 %
Royaume-Uni						
Erasteel Ltd. 371, Coleford Road Darnall UK - Sheffield S9 5NF Royaume-Uni 44 (0) 114 261 04 10			✓		IG	100,00 %
Erasteel Stubs Ltd. Causeway Avenue WA4 6QB Warrington Royaume-Uni 44 (0) 1925 41 3870			✓		IG	100,00 %
Singapour						
Strand Minerals Pte Ltd. (Nickel) 1 Temasek Avenue #27-01 Millenia Singapore Singapore 039192 Singapour	✓				IG	100,00 %
Suède						
Erasteel Kloster AB Box 100 815 82 Söderfors Suède 46 (0) 293 17 000			✓		IG	100,00 %
Suisse						
Comilog Lausanne Avenue C.F. Ramuz 43 1009 Pully Suisse 41 21 - 729 45 03		✓			IG	67,25 %
Unimim AG Industriestrasse 47 6304 Zug Suisse		✓			IG	67,25 %

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



ANNEXE 5. CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT

➤ Maîtriser et réduire l'impact environnemental des activités industrielles du Groupe

Industriel responsable, le groupe Eramet exerce son activité en veillant à en limiter autant que possible l'impact sur la santé et l'environnement, tant interne qu'externe, dès lors que le coût de cet effort reste économiquement supportable.

➤ Maîtriser les risques et impacts liés aux produits commercialisés

L'environnement dans le groupe Eramet comprend un volet spécifique lié aux risques et impacts potentiels découlant des caractéristiques et de l'utilisation de ses produits. La gestion maîtrisée et raisonnable de ces risques constitue l'une de ses priorités.

➤ Promouvoir une logique d'amélioration continue

Le Groupe inscrit son action dans une logique d'amélioration continue de sa performance environnementale. Cet engagement constitue l'une de ses responsabilités, au même titre que la préservation de la sécurité et de la santé des salariés, le respect des engagements commerciaux ou la recherche de technologies optimisées au meilleur coût.

➤ Intégrer l'environnement à toutes les étapes de la vie du Groupe

Cette volonté d'intégrer l'environnement dans le fonctionnement du Groupe s'exprime à toutes les étapes de la vie de l'entreprise :

➤ lors de la conception et du démarrage d'une nouvelle activité, d'un projet ou d'un investissement ;

➤ tout au long de l'exploitation quotidienne des installations ;

➤ lors de la cessation d'activité.

➤ Respecter rigoureusement la réglementation

Le respect rigoureux des textes réglementaires applicables aux sites constitue la première garantie d'une prise en compte responsable de leur impact. Toute situation de non-conformité ne peut être que temporaire, justifiée et connue de l'administration compétente.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



➤ Se connaître pour progresser et communiquer

Connaître précisément la réalité de son impact est une nécessité. Savoir anticiper et évaluer les progrès comme les difficultés est indispensable au pilotage d'une politique. Communiquer sur les résultats obtenus devient une

obligation réglementaire. En mettant en place un Système d'Information pour l'Environnement (SIE), le groupe Eramet se donne les moyens nécessaires pour répondre à son ambition.

➤ Anticiper les évolutions réglementaires dans une logique de développement durable

Le champ réglementaire dans lequel évolue le groupe Eramet en matière d'environnement est multiple, complexe et en croissance. Se donner les moyens de le connaître, d'en anticiper les évolutions et d'agir pour faire connaître nos réalités dans une logique de développement durable qui préserve notre compétitivité constitue l'un de nos devoirs.

➤ Contribuer au développement des connaissances scientifiques

Les connaissances scientifiques relatives aux impacts sanitaires ou environnementaux des activités du Groupe sont complexes et évolutives. Le groupe Eramet contribue au développement des recherches et connaissances liées à son activité.

ANNEXE 6. DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

➤ Introduction

Le Groupe inscrit son action dans une logique d'amélioration continue de sa performance environnementale.

Connaître précisément la réalité de l'impact des activités est une nécessité. Savoir anticiper et évaluer les progrès comme les difficultés est indispensable au pilotage de notre politique environnementale. La mise en place d'un Système d'Information pour l'Environnement EraGreen (Eramet Environment Exchange Network) permet au groupe Eramet de se donner les moyens nécessaires pour répondre à son ambition.

Pour la deuxième année consécutive, les divers paramètres environnementaux de 2007 ont intégré le rapport de gestion du Conseil d'administration d'Eramet. Les résultats globaux et tendances qui se dégagent sont agrégés sur la base d'EraGreen (informations qui seront reprises dans le Document de référence).

EraGreen a vocation de collecter et consolider les informations clés relatives à l'environnement des sites industriels et constitue un véritable outil de reporting technique au niveau du Groupe. Cette application informatique permet également la mise en réseau d'une gestion documentaire environnementale.

Les données reprises dans EraGreen correspondent aux conditions décrites dans les divers arrêtés d'exploitation des sites concernés ainsi que dans diverses et parfois nombreuses autres impositions réglementaires prévalant à une exploitation conforme aux attentes des autorités de tutelle.

Le déploiement de l'outil EraGreen s'est poursuivi en 2007. Trois sites américains ont été équipés et l'usine de Doniambo de la SLN, partiellement

équipée en 2006 a poursuivi sa mise en place. Ces quatre sites ont donc rejoint les dix-huit autres sites déjà équipés de cet outil. Ce déploiement devrait d'ailleurs se poursuivre en 2008 avec un autre site américain et les activités de Comilog au Gabon.

Les principaux thèmes couverts sont l'eau, l'air l'énergie et les déchets. À ce jour EraGreen gère ainsi quelque 300 indicateurs et compile pour la seule année 2007 un ensemble de 36 000 données singulières.

L'application permet aux sites, aux Branches ou au Groupe, l'édition de tableaux de bords ainsi que la restitution sectorielle d'informations et autorise une vision transversale des résultats de la performance environnementale.

Le Groupe a confirmé également sa volonté d'action et d'amélioration avec la création début 2007 d'une Direction de la Communication et du Développement Durable intégrée au Comité exécutif. Sur les sites, le Groupe renforce les équipes en place, soit en les étoffant, soit en recrutant de jeunes ingénieurs spécialisés.

Le Groupe a poursuivi sa politique de certification ISO 14 001 des sites industriels. À la clôture de l'année, sept sites sont ainsi certifiés et le processus est en cours pour 90 % des sites du Groupe (hors Chine). Notons encore que deux sites ont renouvelé leur certification, trois ans après l'avoir obtenue.

L'amélioration significative de la qualité des mesures réalisées, déjà constatée en 2006 s'est poursuivie en 2007. En effet et quels que soient les thèmes étudiés, les moyens mis en œuvre pour la mesure des indicateurs environnementaux sont en progrès.

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



Le périmètre du Groupe retenu pour ce reporting, réparti sur quatre continents, est représenté par les sites norvégiens, suédois, gabonais, américains, belges, français et calédoniens suivants :

Norvège :	Porsgrunn et Sauda.
Suède :	Söderfors, Långshyttan, Vikmanshyttan.
Belgique :	Terte.
France :	Dunkerque, Sandouville, Gennevilliers, Les Ancizes, Interforge, Issoire, Commentry, Imphy, Firminy, Champagnole, Grenoble, Pamiers.
Nouvelle-Calédonie :	Doniambo.
USA :	Marietta, Baltimore, Freeport, New Johnsonville.
Gabon :	Moanda.

Pour l'ensemble des sites équipés, les informations quantitatives communiquées (indicateurs environnementaux) sont extraites d'EraGreen et proviennent exclusivement des données consolidées par l'application.

L'intégration des données au format EraGreen peut parfois générer de légers écarts avec les données publiées antérieurement (méthodologies de calculs sensiblement différentes).

Domaine de l'énergie

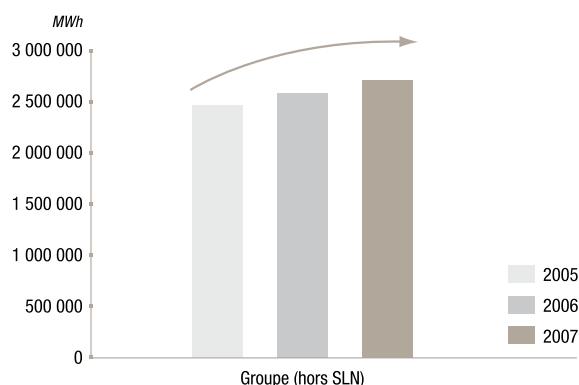
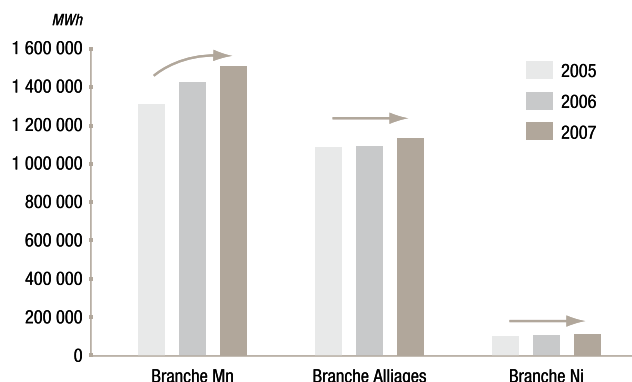
CONSOMMATIONS

Les fours de traitements thermiques ainsi que les installations de fusion, cœur des activités métallurgiques du groupe Eramet dans ses trois Branches, sont les principaux postes nécessitant une forte demande énergétique.

Les principaux besoins en énergie sont dus aux sites de la branche Manganèse qui représentent à eux seuls environ 50 % des besoins du périmètre étudié (hors SLN). Toute variation, même légère, d'un des sites de cette branche d'activité impacte l'ensemble des résultats Groupe.

En 2007, on constate une augmentation de la consommation d'énergie des trois Branches expliquée par des niveaux de production en croissance. Cette augmentation est plus marquée au niveau de la branche Manganèse. Il faut cependant souligner que les plans d'économies d'énergie ont porté leurs fruits et que nombreux sont les sites pour qui les consommations d'énergie spécifiques, ramenées à la tonne produite ou à des unités d'œuvre sont en net progrès.

FIGURE 1 ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS EN ÉNERGIE



(PÉRIMÈTRE : FRANCE, BELGIQUE, NORVÈGE, SUÈDE)

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



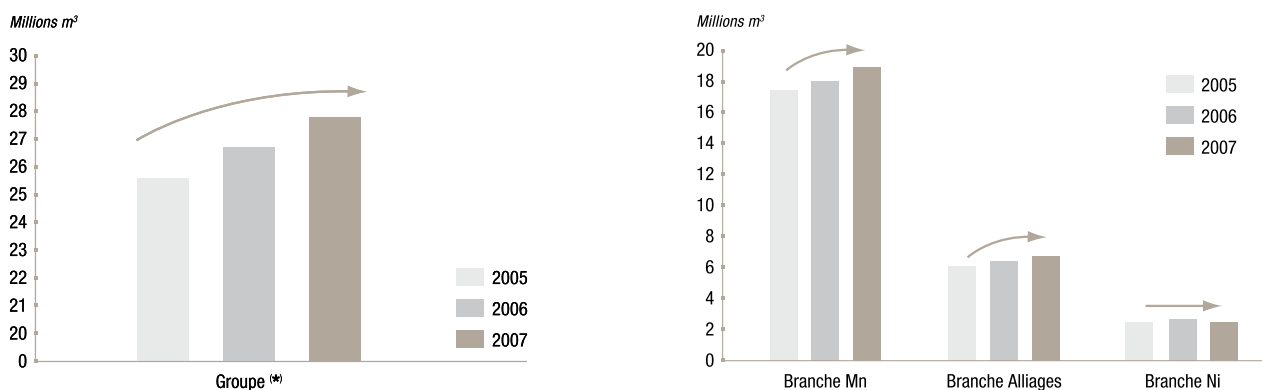
Domaine de l'eau

CONSOUMMATIONS

Les métiers de la métallurgie, de l'hydrométallurgie et de la chimie sont consommateurs d'eau à plusieurs titres :

- ⊕ lavage des minerais, matières premières et sous produits ;
- ⊕ procédés de refroidissement de fours et autres installations métallurgiques ;
- ⊕ procédés d'hydrométallurgie : solubilisation et milieux réactionnels.

FIGURE 2 ÉVOLUTION DES CONSOUMMATIONS EN EAU



(PÉRIMÈTRE : FRANCE, BELGIQUE, NORVÈGE, SUÈDE, NOUVELLE-CALÉDONIE)

L'augmentation des besoins en eau du Groupe, observée en 2006, s'est poursuivie en 2007. Dans la branche Manganèse, l'augmentation constatée est directement liée à une nouvelle augmentation de capacité de production en Norvège. Dans la branche Alliages, la montée en puissance du site d'Airforge

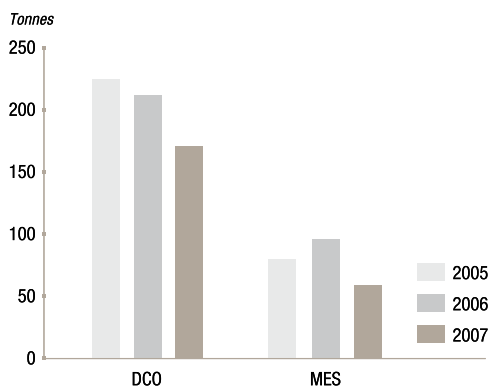
de Pamiers nécessite un besoin accru en eau. Enfin, dans la branche Nickel, des efforts de rationalisation ont été entrepris sur le site de Doniambo en Nouvelle-Calédonie. Ceux-ci ont permis une stabilité globale malgré une légère augmentation de la consommation du site de Sandouville.

REJETS AQUEUX

La réactualisation de nombreuses autorisations d'exploitations et une démarche volontaire de progrès ont conduit le Groupe à étudier de nouveaux procédés moins polluants pour limiter les impacts environnementaux et moderniser les techniques et équipements de surveillances des rejets aqueux.

Ce travail, engagé depuis ces trois dernières années, démontre qu'il est possible d'abaisser l'impact des activités industrielles sur le milieu naturel.

FIGURE 3 ÉVOLUTION DES REJETS AQUEUX (MES/DCO)



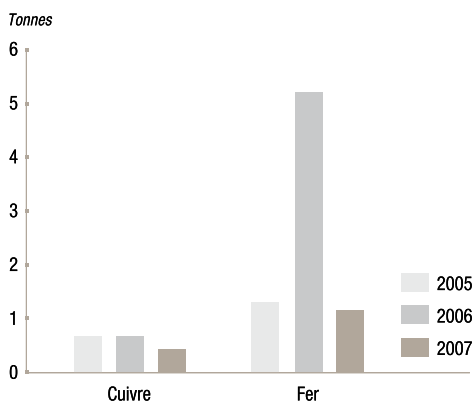
(PÉRIMÈTRE FRANCE, BELGIQUE, NORVÈGE, SUÈDE)

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



Le rapport de gestion de 2006 mentionnait une augmentation très significative des rejets en fer suite à une défaillance de mesure de pH en Suède ayant généré un rejet anormal sur une courte période. Les résultats de 2007 montrent que la situation est revenue à la normale et que les plans d'action engagés ont porté leurs fruits.

FIGURE 4-A ÉVOLUTION DES REJETS AQUEUX (MÉTAUX)

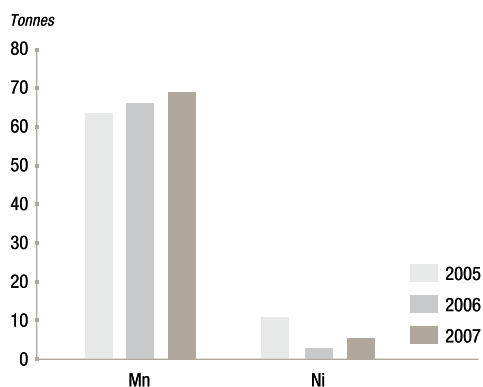


(PÉRIMÈTRE FRANCE, BELGIQUE, NORVÈGE, SUÈDE, NOUVELLE-CALÉDONIE)

L'évolution des rejets de manganèse, dans le graphique ci-dessous est essentiellement liée au volume de production de l'usine d'Erachem Comilog à Terre en Belgique. Ce volume de production avait marqué une progression en 2006 qui s'est accentuée en 2007. Les rejets aqueux de manganèse sont proportionnels à l'activité de fabrication de sels de manganèse.

La qualité du minerai traité en Nouvelle-Calédonie explique les niveaux de rejets aqueux de nickel. La très forte baisse constatée en 2006 ne s'est pas perpétuée en 2007. La quantité de nickel rejeté dans les eaux est cependant de moitié inférieure à celle de 2005.

FIGURE 4-B ÉVOLUTION DES REJETS AQUEUX NI & MN



(PÉRIMÈTRE FRANCE, BELGIQUE, NORVÈGE, SUÈDE, NOUVELLE-CALÉDONIE)

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



Domaine de l'air

REJETS ATMOSPHÉRIQUES

Les rejets atmosphériques du Groupe sont constitués de deux grandes familles :

- ✎ les consommations énergétiques ;
- ✎ les activités de production d'alliages de métaux ferreux et non ferreux.

Les activités métallurgiques nécessitent l'utilisation de grandes quantités d'énergie pour les procédés de fusion ainsi que pour le chauffage de pièces métalliques lors des opérations de traitements thermiques.

D'autres postes générateurs de gaz carbonique viennent en complément, bien que de plus basse contribution, tels que le chauffage de bâtiments ou les engins de manutention.

Un programme global d'économie d'énergie se décline sur l'ensemble du Groupe avec un double objectif :

- ✎ réduire la facture énergétique et pérenniser nos activités ;

- ✎ favoriser des solutions moins polluantes (remplacement d'installations).

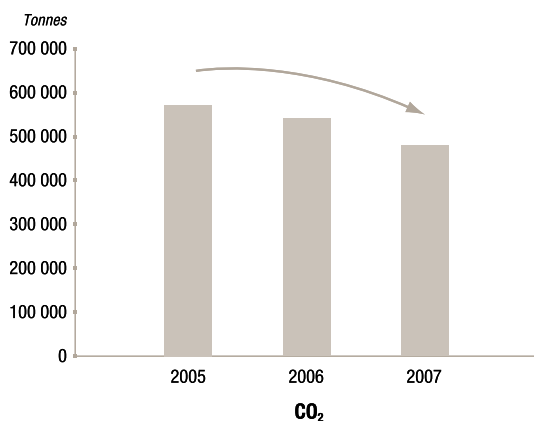
Dans ce cadre, certains fours de préchauffage ou de traitement thermique, utilisant le fuel comme source énergétique et devant être remplacés, l'ont été en choisissant un autre combustible moins polluant (gaz naturel).

Ce programme d'économies d'énergie, qui s'accompagne bien évidemment d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre, s'est poursuivi en 2007.

La tendance déjà observée dans le rapport 2006 de diminution très nette sur trois ans des rejets de gaz carbonique et d'oxydes de soufre pour le périmètre retenu s'est encore accentuée en 2007.

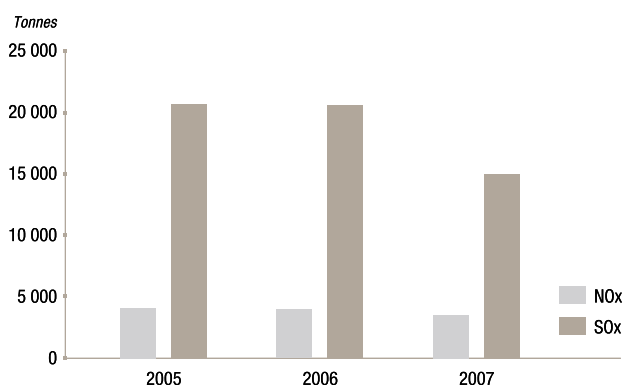
Les rejets d'oxydes de soufre en très nette baisse sont à mettre au crédit des opérations en Nouvelle-Calédonie où des sources énergétiques à plus basse teneur en soufre ont permis cette réduction des rejets d'environ 25 %.

FIGURE 5A ÉVOLUTION DES REJETS CO₂



(PÉRIMÈTRE : FRANCE, BELGIQUE, NORVÈGE, SUÈDE, NOUVELLE-CALÉDONIE)

FIGURE 5B ÉVOLUTION DES REJETS NO_x, SO_x

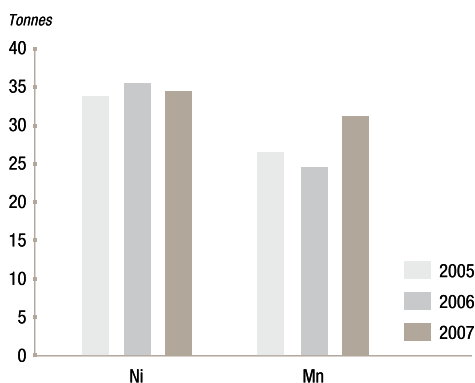


(PÉRIMÈTRE : FRANCE, BELGIQUE, NORVÈGE, SUÈDE, NOUVELLE-CALÉDONIE)

Le principal contributeur d'émission de nickel atmosphérique est le site de la SLN en Nouvelle-Calédonie. L'augmentation observée en 2006 est maîtrisée en 2007 quoique le constat global fasse apparaître une stabilité des rejets atmosphériques en nickel.

Comme pour les rejets aqueux, les rejets atmosphériques en manganèse, hors Gabon, sont impactés par l'augmentation de la production de l'usine belge d'Erachem Comilog. Les rejets en manganèse des sites de la branche Alliages sont très faibles.

FIGURE 5C ÉVOLUTION DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES NI & MN



(PÉRIMÈTRE FRANCE, BELGIQUE, NORVÈGE, SUÈDE, NOUVELLE-CALÉDONIE)

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



Domaine des déchets

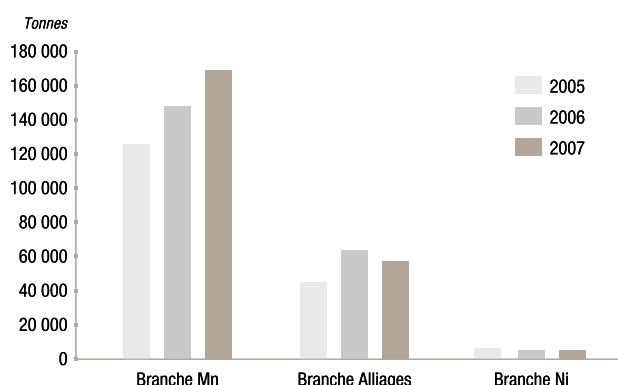
DÉCHETS NON DANGEREUX

La notion de déchets dangereux et non dangereux est définie par l'Europe dans la liste publiée par la Commission européenne (C (2001)108 modifiant la décision 2000/532/CE). Cette classification est appliquée à la totalité des sites équipés d'EraGreen par extrapolation réglementaire.

Les activités industrielles d'aciérie et de fusion-réduction génèrent une quantité significative de déchets non dangereux. Un volume important se présente sous forme de laitiers, partiellement valorisés en tant que remblais de voiries dans le BTP ou de scories inertes principalement stockées en décharge interne.

Dans de nombreux sites, le tri des déchets s'est développé ces dernières années avec pour effet une augmentation des tonnages traités qui est donc un indicateur d'une meilleure prise en compte de cette problématique.

FIGURE 6A ÉVOLUTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX COMPTABILISÉS



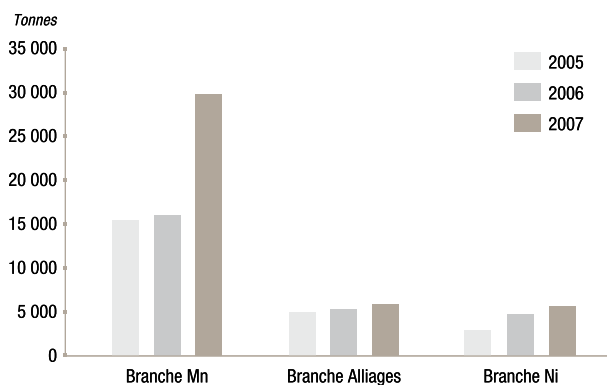
(PÉRIMÈTRE : FRANCE, BELGIQUE, NORVÈGE, SUÈDE AVEC OU SANS LA NOUVELLE-CALÉDONIE)

DÉCHETS DANGEREUX

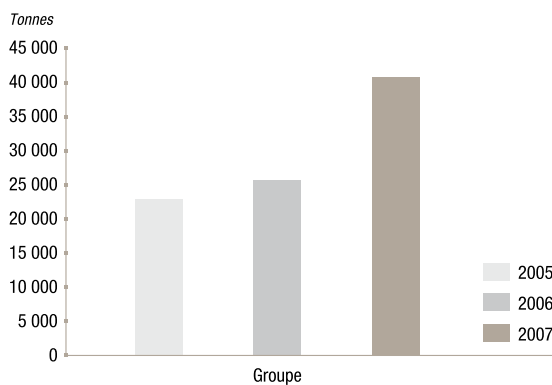
L'activité « chimie » de la branche Manganèse du Groupe produit un volume important de résidus de production et de purification. L'augmentation du niveau de production de l'usine belge d'Erachem Comilog impacte très

significativement la quantité de résidus dangereux. Il est important de préciser que la prise en charge de ceux-ci par des centres d'enfouissement techniques agréés permet une gestion en tout point conforme avec la réglementation.

FIGURE 6B ÉVOLUTION DES DÉCHETS DANGEREUX GÉNÉRÉS



(PÉRIMÈTRE : FRANCE, BELGIQUE, NORVÈGE, SUÈDE, NOUVELLE-CALÉDONIE)



- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



➤ Données environnementales sur différents sites

Aubert & Duval - Firminy

Le site industriel d'Aubert & Duval Firminy comprend cinq ateliers principaux :

- une aciérie électrique équipée d'un four à arc, d'un four poche pour l'élaboration des aciers alliés et d'un affinage sous vide pour celle des aciers inoxydables ; elle permet d'élaborer des coulées allant jusqu'à 45 tonnes ;
- une forge où sont implantés une presse de 4 500 tonnes, plusieurs fours de chauffage et outils de parachèvement ;
- un atelier de traitements thermiques pourvu de 13 fours et de 3 bâches de trempe ;
- un atelier d'usinage équipé principalement de tours horizontaux, de foreuses et de scies à ruban pour la production de pièces de grande longueur, jusqu'à 22 mètres ;
- un atelier de parachèvement composé d'un four de traitements thermiques, d'un tour parallèle d'ébauche, de trois scies à ruban et d'une aire de contrôle.

Les marchés de l'usine de Firminy se répartissent principalement en 5 lignes de produits :

- ligne « pièces forgées unitaires » pour l'industrie pétrolière, le nucléaire, le naval et l'agro-alimentaire ;
- ligne « artillerie » pour les tubes d'armes ;
- ligne « mandrins » destinés aux laminoirs à tubes ;
- ligne « outillages » ;
- ligne « demi-produits ».

En termes d'ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), l'usine relève des régimes de l'autorisation et de la déclaration. Le tableau de classement des ICPE de l'usine n'a pas été modifié au cours de l'année 2007. Toutefois, un dossier pour un nouveau four de traitements thermiques, qui démarrera industriellement en 2008, a été déposé en préfecture fin 2007 (installation soumise à déclaration).

La production de l'usine s'exprime sous deux formes principales : en tonnes d'acier liquide coulées par l'aciérie et en « unités d'œuvre », qui récapitulent la totalité des activités créatrices de valeur ajoutée. Cette production est en augmentation sur les trois dernières années.

Production	Unité	2005	2006	2007
Acier liquide	t	25 430	25 613	26 946
Unités d'œuvre	UO	365 981	402 783	443 426

DÉTAILS PAR DOMAINES

Énergie

Consommations	Unité	2005	2006	2007
Électricité + fuel + gaz	MWh	142 045 (0,39 MWh/UO)	151 691 (0,38 MWh/UO)	159 793 (0,36 MWh/UO)

L'évolution de la consommation d'énergie entre 2006 et 2007 correspond à l'augmentation d'activité du site. Les actions d'économies d'énergie réalisées ont permis de réduire légèrement la consommation énergétique par unité d'œuvre réalisée.

Eau

Consommation

Consommations	Unité	2005	2006	2007
Eau potable	m ³	32 024	26 482	28 688
Eau industrielle	m ³	16 812	27 773	25 315
Total	m³	48 836 (0,13 m³/UO)	54 255 (0,13 m³/UO)	54 003 (0,12 m³/UO)

La consommation totale d'eau de l'usine augmente en valeur absolue, mais le suivi des consommations et la remise en état en août de la tour aéroréfrigérante à l'origine de l'augmentation de la consommation d'eau industrielle en 2006, ont permis de réduire très légèrement sur l'année la consommation par unité d'œuvre produite.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



Rejets aqueux

Composés	Unité	2005	2006	2007
Nickel	kg	0,4	1,9	0
Chrome total	kg	0	0	0
Fer	kg	8,0	15,9	9,9
Cadmium	kg	0	0	0
MEST	t	0,2	0,3	0,2
DCO	t	1,7	2,6	1,2
Hydrocarbures	t	0,1	0,6	0,4

Tous les flux rejetés respectent les limites imposées par l'arrêté préfectoral de l'usine, à l'exception des hydrocarbures. Un traitement complémentaire de ce paramètre sera mis en place durant le premier semestre 2008.

L'augmentation des rejets d'hydrocarbures constatée par rapport à l'année 2005 est liée aux pompages dans les tranchées drainantes réalisées pour

maîtriser les pollutions du sol de l'usine par des huiles. Bien que les rejets d'hydrocarbures dans la rivière Ondaine aient diminué entre 2006 et 2007, ceux mesurés en 2007 restent trop élevés et c'est pourquoi le traitement actuellement réalisé par le déshuileur de l'usine va être prochainement complété.

Air

Rejets atmosphériques	Unité	2005	2006	2007
CO ₂ (Quotas alloués : 25 943 t/an)	t	20 725 (57 kg/UO)	21 979 (55 kg/UO)	23 174 (52 kg/UO)
SO ₂	t	4,9	3,3	0
NO _x	t	13,8	19,3	2,2
Poussières totales	t	18,2	18,5	28,2
Nickel	t	0,2	0,004	0,02

Pour l'année 2006, la valeur d'émission de gaz à effet de serre validée par l'organisme certificateur est très légèrement différente de celle provisoire publiée dans le Document de référence (21 979 tonnes validées, pour 21 943 initialement publiées).

En 2007, avec des rejets de gaz à effet de serre estimés à 23 174 tonnes de CO₂ (estimation non-encore validée par l'organisme certificateur), l'usine de Firminy respecte les quotas qui lui sont alloués. L'augmentation par rapport à 2006 est directement liée à celle de la production de l'usine. Les optimisations réalisées ont cependant permis de diminuer le ratio d'émission de gaz à effet de serre par unité d'œuvre produite.

La diminution des rejets d'oxydes de soufre et d'azote correspond à une réduction du périmètre surveillé par l'administration.

L'augmentation des rejets de poussières totales et de nickel est essentiellement due à un artefact de calcul : lors des mesures de janvier, des manches filtrantes étaient percées et la concentration plus élevée (mais conforme à l'arrêté préfectoral) mesurée à cette occasion est « prolongée » dans le temps par le calcul jusqu'à la mesure suivante, alors que ces manches ont été changées dès réception des résultats d'analyses.

Déchets

	Unité	2005	2006	2007
Déchets dangereux	t	336	243	371
Déchets non-dangereux	t	7 157	6 566	9 089

L'augmentation constatée sur les éliminations de déchets dangereux a pour origine principale la variabilité interannuelle de production de ce type de déchets.

Celle constatée sur les éliminations de déchets non-dangereux est principalement liée à deux phénomènes :

- ⊕ une augmentation de 2000 tonnes (par rapport à 2006) des éliminations de laitiers et réfractaires de l'aciérie, liée à l'augmentation de la production d'acier ;
- ⊕ une importante élimination ponctuelle (530 tonnes) de ferrailles stockées depuis plusieurs années en vue d'un recyclage dans l'aciérie, mais impropres à cet usage dans les conditions actuelles de fonctionnement.

Sols

Les travaux de maîtrise de la pollution de la rivière Ondaine par des huiles infiltrées dans le sous-sol de deux ateliers (ateliers d'usinage et de traitements thermiques) sont terminés et leur efficacité est manifestée par la disparition des irisations d'hydrocarbures sur cette rivière. Malgré l'insuffisance du traitement réalisé par le déshuileur de l'usine (voir paragraphe 2.2.2), la qualité de l'Ondaine à l'aval de l'usine a nettement progressé sur ce paramètre pour lequel l'influence de l'usine était mesurable.

Une étude détaillée des sols des deux crassiers exploités par les prédécesseurs d'Aubert & Duval et appartenant toujours à l'usine est en cours. Les résultats seront connus en 2008.



Aubert & Duval – Gennevilliers

L'établissement Aubert & Duval de Gennevilliers est situé dans l'agglomération parisienne depuis 1919. Le site est spécialisé dans le traitement thermique des aciers. C'est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, soumise à autorisation.

Il est composé de divers ateliers :

- ✎ un atelier de traitement thermique pourvu de 8 fours à rouleaux, 2 fours cloches et 2 fours puits ;
- ✎ un atelier de parachèvement ;
- ✎ un atelier de fabrication de barres antivibratoires ;
- ✎ un atelier de traitement à façon (cémentation, nitruration et traitement sous vide) ;
- ✎ un centre de distribution d'acier en barres ;
- ✎ un laboratoire.

Les produits vendus sont destinés à l'aéronautique, au nucléaire, à l'énergie, à l'automobile, notamment à la Formule 1, à la défense, à l'outillage et au médical.

Suite à la demande de régularisation administrative de son arrêté préfectoral d'exploitation les études de dangers et d'impact réalisées en 2003-2004 avaient été réactualisées. Un nouvel arrêté d'exploitation a été reçu à fin mai 2006.

FAITS MARQUANTS EN 2007

L'année 2007 se marque tout d'abord par le bon respect des impositions réglementaires, tant au niveau des rejets aqueux qu'au niveau des rejets atmosphériques.

Un nouvel équipement de dégraissage au trichloréthylène a été installé. Il est conforme aux réglementations en vigueur et correspond à une avancée significative en matière de réduction des nuisances atmosphériques.

De nombreux investissements ont été réalisés concernant les nuisances sonores. En effet, en plus de la mise en place de protections individuelles (bouchons moulés personnels...), les protections collectives ont surtout été privilégiées (réfection des berceaux de réception des barres...).

ÉNERGIE

La consommation d'électricité est en baisse par rapport à 2006 pour une production supérieure de 5 %. Cette baisse est le résultat de l'optimisation du remplissage des fours. Une sensibilisation du personnel de nettoyage et de gardiennage a aussi été réalisée.

La consommation de gaz est en augmentation et en relation avec l'augmentation des chauffages individuels sur les postes de travail afin d'améliorer les conditions de travail en hiver.

Lorsqu'on considère les différentes sources d'énergie, le constat global fait apparaître une stabilité sur les trois dernières années.

Énergie	Unité	2005	2006	2007
Électricité + gaz + fuel (*)	MWh	23 176	23 543	23 405

EAU

Les principales installations consommatrices d'eau sont les bains de trempage à l'eau et les circuits de refroidissement des huiles de trempage.

La consommation d'eau prélevée dans le milieu naturel est relative à l'activité des installations de bains de trempage et des bains de refroidissement, ainsi qu'à la consommation d'un condenseur à eau de climatisation en période d'été.

Consommations	Unité	2005	2006	2007
Eau potable	m ³	16 618	14 765	14 170
Eau prélevée dans le milieu naturel	m ³	28 093	49 638	40 137

REJETS AQUEUX

Cinq points de prélèvements font l'objet d'analyses d'eaux sur le site :

- ✎ un puits : eau prélevée en milieu naturel ;
- ✎ deux piézomètres ;
- ✎ deux points de rejets aqueux.

Des mesures annuelles sont réalisées par un prestataire extérieur. Les résultats sont conformes aux valeurs limites reprises dans l'arrêté préfectoral.

À titre d'exemple le tableau ci dessous donne les valeurs de quelques paramètres pour les années 2006 et 2007.

Paramètres	Unités	RÉSULTATS			
		Point de rejet 1		Point de rejet 2	
		2006	2007	2006	2007
MES	mg/l	35	50	19	92
DCO	mg/l O ₂	120	449	< 30	107
DBO ₅	mg/l O ₂	40	170	< 3	53
Fe	mg/l	1,88	0,45	0,42	0,23
Ni	mg/l	0,026	0,023	0,10	0,075



Notons encore qu'un laboratoire agréé effectue les prélèvements et les analyses ayant trait à la surveillance « légionellose ». Les niveaux mesurés respectent la réglementation.

En 2008, pour une meilleure maîtrise des éventuels rejets d'huiles, le site mettra en place un système de déshuileur et un obturateur en sortie de l'établissement.

REJETS ATMOSPHÉRIQUES

Les rejets atmosphériques du site proviennent essentiellement des différentes opérations de traitement thermique et de parachèvement.

Des analyses atmosphériques ont été réalisées fin 2006 et fin 2007.

Les résultats des analyses de décembre 2006 s'étaient révélés conformes aux valeurs limites de l'arrêté préfectoral. Les résultats des prélèvements atmosphériques de décembre 2007 ne sont pas disponibles à la date de rédaction de ce rapport.

Un important investissement a été réalisé en 2007. Une machine de dégraissage au trichloréthylène conforme aux différentes réglementations

en vigueur a été installée. Sa mise en service courant septembre 2007, s'est accompagnée de contrôles atmosphériques. Ils ont confirmé l'efficacité de cet équipement allant de pair avec le respect des niveaux réglementaires.

DÉCHETS

La production de déchets est en nette diminution pour l'année 2007 par rapport à 2006. Cette différence s'explique entre autre par l'absence de travaux de réfection de fours en 2007.

Le tri du bois avait été mis en place en début 2006 et s'est poursuivi en 2007. On peut constater dans le tableau ci-dessous l'impact de cette action. En 2008, ce tri sera étendu au papier et aux chiffons souillés.

Déchets	Unité	2005	2006	2007
Déchets dangereux	t	80	90,35	80,3
Déchets non dangereux	t	216,73	345,12	223,3
dont métal		43	86	50,75
dont bois carton	t	24	90	30

* La quantité des déchets dangereux de 2005 prenait en compte les catégories 100299 et 061399.

* La quantité de déchets non dangereux de 2005 n'est pas parfaitement comparable à celles de 2006 et 2007 car le métal, le bois ainsi que les déchets de la catégorie 100299 (déchets non spécifiés ailleurs) ne sont pas comptabilisés.

Aubert & Duval – Imphy

Même si on atteste la présence d'une forge vers 1580, le démarrage industriel du site remonte à 1816 avec l'exploitation de la forge d'Imphy par Louis Boigues. Actuellement le site Aubert & Duval d'Imphy est spécialisé dans la production et la transformation d'aciers spéciaux et de super-alliages.

Le site présente les deux particularités suivantes :

- ⊗ il produit des poudres métalliques de très haute valeur ajoutée pour des applications de rechargement ou pour réaliser, après compaction, des pièces pour les marchés de l'aéronautique, de la marine, de la verrerie, notamment ;
- ⊗ Aubert & Duval Imphy est locataire d'Imphy Alloys, (groupe ArcelorMittal) qui reste responsable des parties communes ainsi que de l'alimentation énergétique d'Aubert & Duval. Cette situation génère un contexte de très forte imbrication des bâtiments des deux sociétés.

Le site comprend trois unités de production :

- ⊗ l'élaboration spéciale (refusion et préparation d'électrodes) ;
- ⊗ la production de poudres métalliques ;
- ⊗ la boucle froide (usinage et Contrôle Non Destructif « CND »).

L'année 2007 se caractérise par une augmentation de la production au niveau de la refusion ainsi que par une stabilisation globale des niveaux de production des poudres et de la boucle froide.

ORGANISATION

La structure Sécurité Santé Environnement a été renforcée en 2007 par l'embauche d'un ingénieur spécialisé.

ÉNERGIE

L'augmentation de la consommation en 2007 est due essentiellement au nouveau four de refusion, mis en service en juin 2006 et qui a fonctionné à plein régime sur l'ensemble de la période.

Le fuel est utilisé uniquement pour les engins de manutention. L'augmentation est également liée à une activité plus importante en refusion.

Légère diminution de la consommation en gaz.

Consommations	Unité	2005	2006	2007
Électricité	MWh	16 938	20 509	22 767
Fuel	MWh	218	250	270
Gaz	MWh	10 940	10 136	9 440

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



EAU

La mise en circuit fermé du refroidissement d'une pompe aux poudres et une meilleure maîtrise des appoints d'eau des circuits des tours aéroréfrigérantes ont permis de diminuer de plus d'1/3 la consommation d'eau tant potable qu'industrielle.

Consommations	Unité	2005	2006	2007
Eau potable	m ³	26 705	32 906	17 835
Eau industrielle	m ³	76 389	55 705	39 442

Globalement, les paramètres principaux relatifs aux rejets aqueux sont stables :

Rejets aqueux	Unité	2005	2006	2007
Nickel	kg	8	6	7
Chrome VI	kg	2	2	1
Fer	kg	17	13	10
MEST	t	0,16	0,2	0,3
DCO	t	1	0,6	0,4

PRÉVENTION DE LA LÉGIONELLOSE

Un nettoyage ainsi qu'une désinfection complète des circuits ont été réalisés au cours de la période d'arrêt d'activité du site. Aucun dépassement supérieur à 100 000 UFC/l n'a été observé en 2007.

Un contrôle inopiné de la DRIRE a eu lieu en juillet 2007. Les prélèvements effectués lors de ce contrôle se sont révélés conformes.

AIR

La diminution régulière des rejets CO₂ se poursuit. Cette valeur est corrélée avec la baisse de consommation de gaz.

Rejets atmosphériques	Unité	2005	2006	2007
CO ₂	t	4 000	3 700	3 420

À la demande de la DRIRE, une campagne de mesures de l'ensemble des rejets atmosphériques a été effectuée. Suite à quelques résultats non-conformes, un plan d'action a été mis en place et un système de filtration des poussières sera installé dans le courant du premier semestre 2008.

DÉCHETS

La diminution de la quantité d'huile soluble a une répercussion positive et significative sur le volume des déchets dangereux.

Après une nette diminution en 2006, la quantité de déchets non dangereux reste stable entre 2007 et 2006.

Déchets	Unité	2005	2006	2007
Déchets dangereux	t	84	75	50
Déchets non dangereux	t	436	310	310
dont recyclage bois papier	t	52	45	49

CERTIFICATION

Fin 2007, le site a décidé de s'engager dans une démarche de double certification ISO 14001 et OHSAS 18001. Le lancement officiel a eu lieu le 9 janvier 2008 avec les appuis conjugués de la Direction Communication et Développement Durable d'une part et de la Direction Hygiène, Sécurité et Santé Groupe d'autre part.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



Aubert & Duval – Interforge

L'usine d'Interforge, créée en 1975, est spécialisée dans le matriçage de pièces en alliages d'aluminium, super alliages et titane destinées essentiellement au marché aéronautique. L'usine dispose d'une presse de 65000T (unique dans le monde occidental) et d'un complexe pour le décapage et le traitement thermique des pièces aluminium.

Tous les produits sont des produits semi-finis destinés aux partenaires Aubert & Duval et SNECMA.

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS ET ACTIONS 2007

Administration

Interforge a déposé son dossier de renouvellement de demande d'autorisation d'exploiter auprès de l'administration en 2006. Ce dossier est toujours en cours.

Air

La tour de refroidissement du circuit des fours a été remplacée par une tour fermée dans le but de parfaitement maîtriser le risque légionnelle.

Plusieurs pièces de la production sont maintenant lubrifiées sous la presse avec un lubrifiant à base aqueuse. Ceci limite l'utilisation de solvants.

Eau

Le montage de la nouvelle station de traitement des eaux de rinçage du décapage s'est terminé en décembre et la station sera mise en service courant janvier 2008. La nouvelle installation de décapage sera également mise en service au cours du premier trimestre 2008. L'objectif est de mieux contrôler la consommation d'eau et d'améliorer la qualité des rejets aqueux.

Énergie

Consommations	Unité	2005	2006	2007
Électricité	MWh	11 633	10 752	11 049
Fuel	MWh	864	874	916
Gaz	MWh	66 024	61 289	63 388

Le plan d'action économie d'énergie, qui sera poursuivi en 2008, a déjà permis de concrétiser de réelles améliorations. Le tableau ci-dessous donne une bonne idée de l'évolution substantielle de ratios énergie/production.

Énergie	Unité	2005	2006	2007
Électricités	kWh/heure de presse	1 790	1 650	1 493
Gaz	kWh/tonnes de pièces chauffées	2 430	2 225	2 018

Eau

Une légère augmentation de la consommation d'eau est due au remplacement de la tour sur laquelle l'opération de déconcentration est réalisée à ce jour de façon manuelle. Une automatisation permettant d'effectuer les déconcentrations en automatique sera réalisée en fin d'année. La consommation d'eau sur la tour est aujourd'hui maîtrisée.

L'augmentation significative de consommation d'eau potable est liée au remplacement de l'eau industrielle par l'eau potable au refroidissement des outils sous la presse (l'eau industrielle posait problème, elle bouchait les refroidisseurs) et à l'ouverture accidentelle d'une vanne de secours.

Consommations	Unité	2005	2006	2007
Eau Potable	m ³	7 518	3 933	12 494
Eau industrielle	m ³	36 159	32 132	25 629

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

**REJETS EFFLUENTS LIQUIDES DE SORTIE USINE**

Les actions de diminution de déchets d'huile soluble afin de supprimer ou de limiter la quantité d'eau à rejeter se sont poursuivies en 2007. Une étude sur les eaux rejetées sera lancée en 2008 pour mieux appréhender la problématique DCO et MES.

La baisse constatée des matières en suspension (MES) est liée à une meilleure maîtrise des rejets d'eau suite à un traitement plus efficace de l'huile soluble.

Rejets aqueux	Unité	2005	2006	2007
DCO	kg	7 657	4 623	6 260
MES	kg	9 020	1 299	2 257
Fer	kg	30,3	21,5	26,88
Aluminium	kg	50,2	37,5	21,64
Fluor	kg	12	8,24	16,22
Chrome	kg	0,5	2,25	0

Air

Les rejets atmosphériques sont liés à l'utilisation des fours à gaz de réchauffage et sont stables.

Rejets atmosphériques	Unité	2005	2006	2007
CO ₂	t	12 096	11 167	11 600

Déchets

Déchets	Unité	2005	2006	2007
Déchets dangereux	t	492	746	720
dont :				
Huiles solubles	t	78	149	99,08
Boues huileuses	t	22	119	124,54
Boues d'alumine	t	279	287	228
Soude	t	113	148	182
Déchets non dangereux	t	380	492	430
dont :				
DIB	t	125	170	67
Bois	t	125	167	173,24
Grenaille	t	130	130,2	164,3

L'amélioration du contrôle des déchets a conduit à une augmentation du volume des déchets en 2006. Depuis, le site travaille à la maîtrise et à la diminution du volume de déchets produits. Fin 2007, ce travail se ressent sur les volumes.

Les déchets industriels spéciaux, les aérosols et les fibres céramiques réfractaires ont fait l'objet de tris spécifiques durant l'année 2007. Une nouvelle amélioration du tri en 2008 verra apparaître de nouvelles catégories notamment au niveau des graisses, résidus de nettoyage des sols et huiles entières.

L'installation de vannes de récupération des huiles solubles de la presse a permis de limiter la production de déchets d'huile soluble malgré

l'augmentation des nettoyages et la diminution des rejets aqueux après séparation (qualité des rejets difficile à maîtriser). En 2008, le traitement et le recyclage de ce déchet d'huile soluble devrait encore s'améliorer.

La production de déchet de lessive de soude est impactée par une quantité résiduelle de 2006 stockée sur site pour des raisons techniques.

Management

Une personne a été recrutée pour prendre la responsabilité HSE sur les sites Aubert & Duval et Interforge à Issoire afin, notamment, de conduire le site à la certification ISO 14001 d'ici fin 2009.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



Aubert & Duval - Issoire

L'usine Aubert & Duval d'Issoire, créée en 1939, est spécialisée dans le matriçage de pièces moyennes et grandes en alliages d'aluminium destinées essentiellement au marché aéronautique. L'usine dispose de deux presses à matriçer de 20 000 tonnes et 4 600 tonnes, et de deux presses à forger de 10 000 tonnes et 1 200 tonnes. Le chiffre d'affaires est en constante et significative évolution depuis 2004 (+ 42 %).

Après la suppression de l'utilisation du chrome VI, en 2006, sur l'atelier de traitement de surface Contrôle, c'est l'utilisation de l'acide nitrofluorhydrique qui a pu être arrêtée en 2007. L'aboutissement de cette action menée depuis plusieurs années, permet d'optimiser les conditions de sécurité dans cet atelier.

Le renouvellement de l'arrêté d'autorisation d'exploiter a été obtenu le 16 mars 2007, après de nombreux échanges et rapports constructifs avec la DRIRE.

La démarche de certification ISO 14001 a été lancée en 2007. Le plan d'action pour son obtention est déployé depuis juin 2007.

ÉNERGIE

Un premier plan de maîtrise des économies d'énergie, déployé en 2006 dans le cadre de la stratégie du groupe Eramet, avait déjà permis de diminuer la consommation d'énergie malgré l'augmentation d'activité. En 2007, un nouveau plan a été élaboré en collaboration étroite avec le Groupe pour poursuivre ce progrès.

Consommations	Unité	2005	2006	2007
Électricité	MWh	16 467	16 170	17 077
Gaz	MWh	15 275	14 937	16 061
Fuel	MWh	965	1 231	1 194

EAU

La consommation d'eau a été optimisée pendant les dix dernières années sur les chaînes de traitement de surface (mise en place d'une régulation de débit d'eau de rinçage).

L'augmentation très forte en 2007, est malencontreusement due à deux problèmes ponctuels : une vanne sur le circuit de refroidissement restée ouverte et des flotteurs défaillants sur le circuit des presses. Des solutions curatives ont été mises en place et une télérelève sera installée durant le premier semestre 2008 sur le compteur d'arrivée pour détecter immédiatement les consommations anormales et éviter ainsi de telles situations.

Consommations	Unité	2005	2006	2007
Eau potable	m ³	29 335	32 826	46 625

Du fait de l'arrêt de l'utilisation de l'acide nitrofluorhydrique, la station de traitement en l'absence de fluorures a nécessité une utilisation plus importante de chlorure ferrique pour améliorer l'agglomération des boues (augmentation du fer et des MES). Les métaux totaux sont en augmentation du fait de l'augmentation du fer et de l'aluminium (en correspondance avec les augmentations du niveau de production et des traitements par satinage).

Rejets aqueux	Unité	Limite réglementaire	2005	2006	2007
Métaux totaux*	kg		24	20,3	56,3
Chrome total	kg	20	1,8	0,2	0,0
Fer	kg		7,5	7,9	20,6
MES	t	1	0,098	0,110	0,229
DCO	t	4,4	0,200	0,340	0,352

* Les métaux comprennent : aluminium, cuivre, fer, zinc.

AIR

Les rejets atmosphériques sont liés à l'utilisation des fours à gaz de réchauffage, des chaînes de décapage, des engins de manutentions ainsi que du chauffage des ateliers.

Les valeurs sont stables sur les trois dernières années. Pour les nouveaux investissements de fours en cours, le site privilégie les solutions électriques pour limiter les rejets de gaz à effet de serre.

Rejets atmosphériques	Unité	2005	2006	2007
CO ₂	t	1 265	1 238	1 310
SO ₂	t	0,35	0,44	0,43
NO _x	t	5,70	5,60	5,93
Poussières totales	t	0,07	0,06	0,06

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



DÉCHETS

Les boues de la station de traitement ne contenant plus de traces de chrome ont évolué de classification vers celle des déchets non dangereux depuis 2006. L'augmentation 2007 relative aux déchets non dangereux correspond à la prise en compte des enlèvements de bois, papiers, cartons, DIB, qui n'étaient pas comptabilisés les années précédentes. Ceci résulte de la mise en place d'un tri sélectif en 2006.

Déchets	Unité	2005	2006	2007
Déchets dangereux	t	160	142 ⁽¹⁾	135,8
Déchets non dangereux	t	22	35	159

(1) Le tonnage de déchets dangereux rapporté en 2006 de 134 T a été modifié par la prise en compte d'un tonnage supplémentaire, après la parution du Document de référence.

SOLS

Les sols sont protégés, la zone de la déchetterie a été goudronnée intégralement. Tous les fûts et citernes sont sur rétentions.

MANAGEMENT

L'organisation du tri sélectif est le point fort du site. Son application en 2007 s'est poursuivie et intensifiée.

Le système de management visant à l'obtention de la certification ISO 14 001, se met en place avec une organisation intégrée HSE. La politique environnementale a été définie, des analyses environnementales ont été réalisées sur des secteurs pilotes, la formation des relais environnement est en cours.

Aubert & Duval - Les Ancizes

La construction de l'usine hydro-électrique des Fades (1912-1917) d'une part et celle d'une voie ferrée franchissant sur le viaduc des Fades, la vallée de la Sioule pour relier Lapeyrouse à Clermont-Ferrand d'autre part, ont été sans nul doute les éléments déterminants qui ont conduit dès 1917 la compagnie hydro-métallurgique d'Auvergne à jeter les premières bases de l'usine des Ancizes.

Dès 1918, on pouvait déjà produire à l'Acierie des ferro-alliages, ainsi qu'un peu plus tard des aciers fins au carbone.

La société Aubert & Duval, qui disposait déjà d'une gamme très étendue d'aciers spéciaux, s'intéressa à l'usine des Ancizes en 1926.

Le site allait rapidement devenir non seulement le principal site de production Aubert & Duval, mais aussi une usine d'aciers très spéciaux regroupant sur un même lieu des moyens d'élaboration, de transformation et de parachèvement parmi les plus puissants d'Europe.

L'Acierie des Ancizes se distingue par sa maîtrise de l'ensemble des processus de fabrication des aciers. Elle se caractérise par les principaux domaines d'activités suivants :

- ⊗ la recherche ;
- ⊗ l'élaboration des aciers et superalliages ;
- ⊗ la transformation à chaud par laminage et forgeage ;
- ⊗ le traitement thermique ;
- ⊗ le parachèvement ;
- ⊗ les contrôles destructifs et non-destructifs ;
- ⊗ les laboratoires d'analyses ;
- ⊗ la fonderie d'aciers spéciaux.

Le lancement de la démarche de certification ISO 14001 a été annoncé sur le site des Ancizes le 26 octobre 2007. Cette certification est bien sûr un label de qualité mais c'est aussi et surtout la garantie d'une organisation efficace en faveur de l'amélioration continue de la performance environnementale du site dans tous les domaines (protection des personnes, eau, air, déchets, bruit...).

L'objectif est ambitieux, il s'agit de faire certifier le site des Ancizes, ISO 14001 pour novembre 2009.

Cette démarche, cohérente avec les politiques Santé, Hygiène, Sécurité et Qualité, s'inscrit parfaitement dans les objectifs du groupe Eramet et contribuera à la satisfaction des clients, à la compétitivité des produits et au respect de l'environnement.

ÉNERGIE

Les fours d'aciérie sont électriques et les fours de réchauffage et de traitement thermique sont principalement alimentés en gaz naturel et quelques-uns à l'électricité.

L'utilisation du fuel domestique est exclusivement réservée au fonctionnement des véhicules roulants, au chauffage domestique de bâtiments ainsi qu'au fonctionnement occasionnel des groupes électrogènes. Afin d'harmoniser la consommation de fioul domestique avec les émissions atmosphériques déclarées aux autorités administratives, la consommation issue du fonctionnement des véhicules roulants n'a plus été prise en compte. L'année 2006 fut marquée par une surconsommation de fioul domestique en raison de l'utilisation d'un compresseur supplémentaire. En 2007, des groupes électrogènes ainsi qu'un compresseur de secours ont fonctionné pour le dépannage des installations, c'est pourquoi on observe une légère augmentation de la consommation de fioul par rapport à 2005.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



Consommations	Unité	2005	2006	2007
Total énergie	MWh	356 335	355 652	364 024
Électrique	MWh	131 009	133 234	136 416
Fuel*	MWh	206	1 269	448
Gaz	MWh PCS	225 120	221 149	227 162

* Hors consommation engins roulants.

La hausse de la consommation d'électricité est essentiellement due à la mise en service industriel de l'installation de captage et de dépolluage des fours électriques de l'aciérie, des deux fours de chauffage « *fours flash* » à la forge, et d'une installation de meulage au parachèvement aciérie.

De la même manière, la mise en service effective en 2007 des deux fours de réchauffage au parachèvement aciérie ainsi que l'installation d'une étuve à l'élaboration spéciale contribuent à l'augmentation de la consommation de gaz naturel.

GAZ À EFFET DE SERRE

L'Acierie des Ancizes fait partie des trois aciéries électriques françaises du groupe Eramet incluses dans le périmètre d'application de la directive européenne sur les quotas d'émission de gaz à effet de serre. En 2007, les lingots achetés et traités sur le site des Ancizes ont pour incidence une augmentation des émissions de CO₂ avec un ratio de 1 t de CO₂/t d'acier liquide élaboré au lieu d'un ratio de 0,98 en 2006.

EAU

Les travaux de déconnection de la rivière la Viouze des bassins de lagunage ont débuté en 2007 et s'achèveront en janvier 2008. La reconstitution du

lit de la rivière revient à recréer le lit mineur en rive droite des bassins de lagunage pour se rapprocher au maximum d'un aspect naturel de cours d'eau. Une échelle à poissons, située en aval du barrage existant, permet la libre circulation des poissons vers l'amont de la rivière.

Le regroupement des rejets d'eau vers les étangs s'est achevé en mars 2007.

Le rejet unique dans le milieu naturel sera équipé en janvier 2008 d'une station d'auto surveillance permettant de suivre en continu différents paramètres tels que le débit, le pH, la température et de réaliser des prélèvements d'eau sur 24 heures en vue d'analyses de la qualité de l'eau rejetée. La surveillance des rejets sera alors plus précise que celle menée actuellement.

Les principaux postes consommateurs d'eau industrielle sont les fours électriques, le laminoir et la forge. Dès 2008, l'eau industrielle sera exclusivement pompée dans les bassins de lagunage. En effet, depuis la déconnection de la rivière des bassins, le site ne prélève plus d'eau dans le milieu naturel.

L'utilisation de l'eau potable est destinée à un usage sanitaire, à l'appoint dans les circuits de refroidissement des fours à induction ainsi que pour des activités diverses telles que la fabrication d'huile soluble et des bains de l'atelier d'attaque macrographique.

Consommations	Unité	2005	2006	2007
Eau potable	m ³	299 545	331 001	300 000
Eau prélevée dans le milieu naturel	m ³	56 107	56 281	55 232

Les actions d'économie d'eau ont permis de réduire la consommation d'eau en 2007 de 10 %.

Rejets aqueux	Unité	2005	2006	2007
Ni	kg	10	15	20
Mn	kg	33	39	3
Fe + Al	kg	107	316	< 1
MEST	t	0,74	5,29	< 1
DCO	t	5,21	11,21	1,655

Les rejets sont conformes aux valeurs limites fixées par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



AIR

La mise en service industriel de l'installation de captage et de dépoussiérage commune aux fours électriques S40 et S60 en décembre 2006 a permis de réduire les émissions de poussières dans l'atmosphère de 98 % et ainsi de passer d'un flux annuel de 340 t en 2006 à un flux annuel de 7,1 t en 2007.

L'investissement s'est élevé à 7 millions d'euros. De plus, cette installation a nécessité un investissement de 5 millions d'euros pour assurer son alimentation électrique.

En 2007, une caractérisation des émissions de poussières canalisées et diffuses a été menée permettant de connaître par la mesure les quantités de poussières diffuses c'est-à-dire rejetées directement dans l'atmosphère.

Suite à cette étude, des travaux d'optimisation du captage des émissions diffuses du convertisseur AOD ont débuté en décembre 2007 et s'achèveront en août 2008. Il s'agit d'installer une hotte à l'aplomb du convertisseur AOD afin d'améliorer le captage des poussières émises lorsque l'installation est en position inclinée. Cette hotte sera reliée au dépoussiéreur commun au four poche et au convertisseur AOD.

L'évolution des quantités indiquées de SO₂, NO_x s'explique d'une part, par une meilleure caractérisation des différentes sources d'émissions de rejets gazeux en intégrant :

- le coke de houille et de brai (depuis 2005) ;
- les chaudières de chauffage des bâtiments (depuis 2005) ;
- les groupes électrogènes (depuis 2005) ;
- l'atelier d'attaque macrographique (depuis 2006 pour les NO_x) ;

et d'autre part, par la prise en compte des heures de fonctionnement propres à chaque installation.

La diminution des émissions de SO_x est due à l'absence de consommation de coke de houille et à la diminution de la consommation de fioul domestique en 2007.

L'amélioration du suivi des consommations de produits dangereux ainsi que la démarche de réduction de la consommation de solvants se sont poursuivies en 2007.

Les rejets d'acide chlorhydrique (HCl) et d'acide fluorhydrique (HF) sont issus de l'atelier d'attaque macrographique (contrôle non destructif des pièces). Les mesures sont réalisées 1 fois par an.

Des modifications ont été apportées sur les laveurs de vapeurs acides afin d'améliorer leur efficacité de traitement.

Rejets atmosphériques	Unité	2005	2006	2007
Poussières totales	t	335	340	7,1
CO ₂	t	45 591	45 279	45 558
SO ₂	t	1,44	3,2	0,83
NO _x	t	54,8	61,8	55,5
COV	t	8,49	7,54	6,5
HCl	t	0,103	2,27	0,212
HF	t	0,028	0,018	0,014

DÉCHETS

Depuis juin 2006, le parc de regroupement des déchets est en service et placé sous la responsabilité d'un gestionnaire qui contribue à l'amélioration du tri à la source des déchets (suivi, contrôle conformité, règles de stockage...).

Déchets	Unité	2005	2006	2007
Déchets dangereux	t	1 045	1 265	1 812 ⁽¹⁾
Déchets non dangereux	t	20 874	40 156	29 364
dont recyclage bois carton, plastique	t	630	639	537 ⁽²⁾
dont autres déchets non dangereux	t	231	306	1 614 ⁽³⁾
dont recyclage métal extérieur	t	4 369	4 817	4 764
dont déchet décharge Ancizes	t	15 644	34 394	22 449 ⁽⁴⁾
Recyclage métal interne	t	26 026	22 652	25 566 ⁽⁵⁾

(1) L'installation de dépoussiérage commune aux fours électriques produit en moyenne 500 t de poussières par an, ce qui explique l'augmentation de la production de déchets dangereux en 2007.

Des filières de valorisation ont été mises en place en 2007 pour certains déchets dangereux, leur taux de valorisation est ainsi passé de 0 % à 15 % en 2007.

Depuis 2005, les formations au tri des déchets ainsi que des campagnes d'information et de sensibilisation du personnel à l'identification des déchets dangereux et au tri à la source explique également les variations observées au niveau de la production de déchets dangereux.

(2) La diminution des quantités de bois, carton, plastique recyclées à l'extérieur s'explique par une réutilisation des bois d'emballage et de calage plus soutenue en interne.

(3) Depuis mars 2007, les sables cuits de fonderie ne sont plus déposés sur la décharge des Ancizes, ils sont donc comptabilisés dans les déchets non dangereux.

(4) Des essais de valorisation des déchets d'aciérie et particulièrement les réfractaires et les électrodes graphites ont été menés en 2007 également et se poursuivront en 2008.

(5) L'augmentation du taux de recyclage du métal en interne est directement liée au plan d'action de réduction du besoin en fonds de roulement.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



Aubert & Duval - Pamiers

L'activité du site de Pamiers a poursuivi sa croissance en 2007 et les efforts, dans le domaine de l'environnement, se sont centrés autour de la sensibilisation de l'ensemble du personnel du site (y compris les sous-traitants permanents) et du déploiement du Système de Management Environnemental (SME).

En conclusion de la démarche engagée depuis 2004, le site de Pamiers a obtenu la certification ISO 14001 en novembre 2007. Ce projet figurait parmi les 9 grands projets de management « Pamiers 2010 ».

Compte tenu de la montée en cadence progressive d'Airforge en 2007, les éléments chiffrés des tableaux joints concernent l'ensemble des activités de Pamiers.

Les principales actions et résultats liés aux domaines environnementaux sont détaillés par thème.

Parmi ceux-ci on peut citer :

- la réalisation de la première tranche de travaux de rationalisation de la consommation de l'eau industrielle, dont l'objectif est la protection du milieu naturel ;
- la mise en place de groupes de travail communs pour traiter, par atelier ou service, les questions relatives à l'hygiène, la sécurité, les conditions de travail et l'environnement (groupes HSE) ;
- le lancement d'une étude en partie financée par l'ADEME pour l'utilisation des déchets de bois comme combustible de chauffage ;
- l'élaboration du plan d'action « économie d'énergie » du site en lien avec la stratégie du Groupe.

MANAGEMENT

Le responsable du management de l'environnement est également responsable maintenance et travaux neufs.

Il est assisté par deux techniciens en management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement dont un en cours de formation par contrat de professionnalisation. Tous trois constituent la cellule environnement.

Cette cellule assure l'animation du SME et notamment la préparation de la revue de direction.

Afin de mieux suivre le développement du SME dans sa phase initiale, il a été décidé de conduire deux revues annuelles et d'y examiner l'ensemble des 8 thèmes prévus par l'ISO 14001.

Des indicateurs de performance environnementale concernant la qualité des eaux rejetées, la production de gaz à effet de serre et de déchets ont été mis en place.

Le niveau de réalisation des objectifs et cibles est de 77 % pour la première année (mise sur rétention des fûts, sensibilisation du personnel...).

Les membres de la cellule environnement participent aux réunions des groupes HSE des services et ateliers. Douze groupes ont ainsi été constitués.

Chaque mois, les groupes HSE synthétisent les données traitées par les utilisateurs sur les outils de production grâce aux animations de la démarche « Pamiers 2010 ».

Ces groupes, véritables outils de management, élaborent des plans d'actions à lancer selon les résultats, analysent les indicateurs de performance, suivent le nombre de propositions émises par domaine...

L'audit de certification ISO 14001 s'est déroulé du 22 au 25 octobre 2007, sept remarques non bloquantes ont été émises, le site est certifié depuis le 21 novembre.

L'année 2007 aura été fortement marquée par ce projet. Les actions de sensibilisation se sont adressées à tout le personnel travaillant sur site, sous-traitants permanents compris.

Un guide présentant les principales données environnementales du site a été établi et diffusé.

Il est à noter un rapprochement notoire avec le service Sécurité, notamment dans la gestion de dossiers communs comme le renouvellement de l'étude de dangers (impératif du nouvel arrêté d'exploitation du site Aubert & Duval) ou l'élaboration du Plan d'Intervention d'Urgence (PIU).

Un stand dédié à l'environnement a permis, lors de la journée « portes ouvertes » organisée le 20 octobre 2007, de présenter à l'ensemble des visiteurs institutionnels et au public les démarches engagées et les résultats obtenus.

Un sondage a été réalisé à cette occasion pour recueillir la perception qu'ont les riverains de l'usine, au plan environnemental. Une majorité des personnes considèrent que la prise en compte de l'environnement par le site est satisfaisante. Toutefois les thématiques du bruit et des vibrations sont les plus fréquemment citées.

EAU ET REJETS AQUEUX

La première tranche du projet de rationalisation de la consommation d'eau industrielle est en fin de réalisation, dans le respect des obligations du nouvel arrêté d'exploitation.

Elle permet d'ores et déjà la protection du milieu naturel par la mise en place de séparateurs d'hydrocarbures sur les deux points de rejets les plus sensibles.

La deuxième tranche figure au budget 2008 et permettra de préparer la recirculation de 80 % des eaux prélevées dans le milieu naturel. Elle consiste principalement en l'enfouissement du nouveau réseau de collecte. La tranche 2008 du projet comprend également la démolition d'un ancien château d'eau inutilisé et permettra d'améliorer l'insertion paysagère du site.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



Ce projet a nécessité une collaboration étroite avec l'ensemble des services de la Préfecture et la Mairie, notamment pour les travaux qui doivent se situer sur la voie publique.

Consommation	Unité	2005	2006	2007
Eau industrielle	m ³	3 848 019	4 120 400	4 521 230
Eau potable	m ³	33 970	36 277	36 410

En ce qui concerne la consommation d'eau industrielle, la corrélation entre le mode de comptage et une mesure réelle de débit doit être entreprise en 2008, conformément aux exigences de l'arrêté d'exploitation.

Rejets ⁽¹⁾	Unité	2005	2006	2007
Principaux métaux ⁽²⁾	kg	409	1 910	738
Hydrocarbures totaux	kg	186	685	636
MES	t	12,36	36,83	16,29
DCO	t	68,43	88,92	73,4

(1) Valeurs estimées sur base de trois campagnes de mesures.

(2) Sont considérés dans « principaux métaux » : le Nickel (Ni), le Fer (Fe), le Titane (Ti) et l'Aluminium (Al).

Les méthodes de prélèvements sont stables depuis 2005, la variation des relevés est donc directement corrélée avec un nombre restreint de mesures qui sont de ce fait très sensibles aux paramètres extérieurs (température, pluviométrie...) et aux conditions d'activité lors des mesures.

ÉNERGIE

Consommation	Unité	2005	2006	2007
Total	MWh	134 484	132 589	160 960
Électricité	MWh	36 752	38 551	45 404
Gaz	MWh	96 432	92 313	113 760
Gazole routier	MWh	1 300	1 725	1 796

Les outils et installations de production ont été très chargés, entraînant l'augmentation constatée sur les consommations d'énergie.

Le renouvellement des moyens de chauffage au gaz ne s'est pas poursuivi en 2007. Les projets d'investissements sont nombreux dans ce domaine et devraient intervenir en 2008.

Le parc de chariots élévateurs a été stabilisé, ainsi que la consommation de gazole routier.

Une étude a été confiée à l'APAVE pour vérifier si les résidus de bois de calage et de transport sont utilisables comme combustible de chauffage.

Le tonnage actuel de ces déchets, environ 400 tonnes par an, permettrait peut-être de substituer une chaudière bois à l'une des chaudières au gaz de chauffage des bâtiments.

REJETS ATMOSPHÉRIQUES

Gaz	Unité	2005	2006	2007
CO ₂	t	16 288	15 592	19 405
SO ₂	t	0,163	0,156	0,175
NO _x	t	20,8	19,91	24,77

L'augmentation de consommation de gaz en 2007 se traduit par une hausse de la production de CO₂.

Les cheminées des principaux fours ont été équipées de trappes d'accès permettant de réaliser des mesures et de les corrélérer avec les valeurs estimées par calcul à partir des consommations.

Pour l'instant les estimations de rejets sont établies par calcul à partir des consommations de gaz. Des premières mesures réelles ont été réalisées en décembre 2007, les comparaisons seront établies en 2008.

Cette étude est subventionnée par l'ADEME pour 50 % des coûts.

Le premier plan d'action « économie d'énergie » a été élaboré avec le concours d'Eramet. Il comprend des gisements d'économie de différentes natures. Une part importante est liée à la modification du contrat de fourniture de gaz naturel. Ce sujet est traité, le nouveau contrat sera effectif à partir d'avril 2008. D'autres voies sont en cours d'exploration, notamment pour ce qui concerne la production d'air comprimé et l'attribution de certificats d'économie d'énergie pour des actions d'amélioration d'éclairage. Ces sujets feront l'objet d'une étude à laquelle Eramet a souhaité associer EDF. Pamiers est le site pilote de cette collaboration.

**DÉCHETS**

Déchets	Unité	2005	2006	2007
Dangereux	t	1 172	1 120	1 265
Non dangereux	t	1 227	1 308	1 271

La gestion globale des déchets est déléguée à un prestataire extérieur depuis plusieurs années.

La station de traitement des déchets liquides dangereux est désormais opérationnelle et les analyses de l'effluent rejeté au milieu naturel ont été présentées à la DRIRE le 19 décembre lors d'une visite d'inspection. Un arrêté complémentaire va être établi pour entériner les paramètres à surveiller et les seuils à respecter suite aux analyses effectuées.

Des améliorations du fonctionnement de la station pour ce qui concerne la teneur de matières en suspension (MES) et la demande chimique en

oxygène (DCO) ont également été présentées à la DRIRE qui en a admis les principes.

Il est à noter qu'au terme du projet de rationalisation de la consommation d'eau industrielle prévu en juin 2010, la station de traitement se trouvera sur la boucle du réseau qui fonctionnera en recirculation. Il n'y aura alors plus aucun risque pour le milieu naturel.

Une amélioration du tri des déchets solides à la source a été réalisée dans les ateliers d'usinage en introduisant un système de pré-tri avec des mini conteneurs parfaitement adaptés aux postes de travail de ces ateliers.

Comilog Dunkerque

Site industriel construit en 1978 pour la production de ferrosilicium, l'usine Comilog de Dunkerque s'est adaptée à l'évolution du marché et orientée en 1988 vers la fabrication d'un nouvel alliage, le silico-manganèse.

Ce ferroalliage réunit à la fois les propriétés du ferro-silicium et du ferro-manganèse, utilisé pour désoxyder l'acier et améliorer ses propriétés mécaniques.

L'usine est située au cœur d'une zone industrielle. Les minerais importés proviennent principalement du Gabon et arrivent par bateau dans un port de mer à proximité de l'usine.

PRODUCTION

Le niveau de production en 2007 correspond à 1 359 coulées et est en augmentation de 5 % par rapport à 2006.

En 2007, le taux de service du four a été particulièrement important avec 360 jours de fonctionnement.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS EN 2007

Participation au projet de recherche lancé au niveau de la branche Manganèse sur la valorisation des co-produits issus de la fabrication des ferro alliages. Ce projet a permis à Comilog Dunkerque d'obtenir une meilleure valorisation de ses laitiers et d'identifier plusieurs voies potentielles de valorisation des poussières. Cette dernière action se poursuivra en 2008.

Mise en place d'un échangeur thermique de 250 KW qui récupère une partie de la chaleur du four pour le chauffage des bâtiments en substitution du fuel.

ÉNERGIE

Le procédé principal du site de Dunkerque est basé sur l'utilisation du four de réduction de 35 MW. L'augmentation de la consommation de propane est due à la hausse du nombre de coulées (le propane est utilisé pour chauffer le sable des rigoles de coulées).

L'augmentation de la consommation de gaz et d'électricité est due à la hausse de production de silico-manganèse (taux de marche 80 % en 2005, 92 % en 2006, 96 % en 2007).

On note une baisse de la consommation du fuel en 2007, essentiellement due à la baisse de consommation en décembre, suite à la mise en œuvre de l'échangeur.

Consommations	Unité	2005	2006	2007
Électricité	MWh	236 282	275 841	287 131
Fuel	MWh	2 510	3 185	2 480
Propane	MWh	142	231	238

EAU

L'eau potable est utilisée pour produire de l'eau déminéralisée et réaliser des appoints pour le procédé ainsi que pour un usage sanitaire.

Consommations	Unité	2005	2006	2007
Eau Potable	m ³	35 075	43 826	56 688

La consommation sur l'année 2007 augmente, principalement en conséquence de l'arrosage du laitier cristallisé qui n'existait pas auparavant. En 2008 une deuxième pompe sera installée sur le puits de pompage non utilisé. Le prélèvement sera effectué dans les eaux saumâtres. Par ailleurs, des fuites sur le réseau ont été réparées.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



Rejets aqueux	Unité	2005	2006	2007
Mn et composés	kg	11,2	8,85	26,13
MEST	t	0,17	0,07	0,12
DCO	t	1,06	0,63	0,39

* Valeurs extrapolées calculées à partir des valeurs réglementaires et des débits moyens rejetés, sur une base de 365 jours de fonctionnement.

Il n'y a pas de rejets d'eau de process.

Le très faible débit de rejets estimés (~11 m³/jour), influence fortement la représentativité des valeurs extrapolées.

En 2007, ponctuellement des valeurs élevées de manganèse ont été mesurées.

AIR

Les fumées du four sont aspirées au travers de plusieurs ventilateurs et transférées pour traitement dans un dépoussiéreur à manches. La réduction des émissions de poussières est directement liée à une meilleure gestion des compartiments filtrants.

La quantité de CO₂ émise en 2006 et 2007 est calculée sur la base d'un bilan matières complet qui comptabilise les éléments carbonés introduits dans le procédé (coke, calcaire).

Rejets	Unités	Limite réglementaire	2005	2006	2007 ⁽¹⁾
CO ₂	t		76 003	99 790	119 386
SO ₂	t		11	10,7	9,674
NO _x	t	289	37	12,23	29,25
Poussières totales	t	58	11	13,3	11,15
Plomb et composés	t	2,89	0,14	0,094	0,075
Mn + Co + Cu + Cr + Zn + Sb + Sn + Ni + V	t	14,4 (2)	6,6	2,37	1,95

(1) En 2007, toutes les valeurs sont extrapolées à partir d'une seule analyse.

(2) Sur la base d'une limite réglementaire de rejet inférieure à 5 mg/Nm³.

DÉCHETS

Un système de tri des déchets est en place sur le site.

Les poussières générées à la sortie du dépoussiéreur sont habituellement recyclées en interne et non évacuées. En 2007, 1 800 t ont été recyclées chez Revatech en Belgique. Par ailleurs des filières de valorisation sont à l'étude.

Les laitiers sont valorisés en externe comme remblais. En 2007, les ventes de laitiers sont en augmentation conséquemment à un déstockage, et, suite à une modification du point de fonctionnement métallurgique, le ratio quantité de laitier/tonne de métal est supérieur.

Déchets	Unité	2005	2006	2007
Déchets dangereux	t	48,4	8,88	14
Déchets non dangereux	t	43048	46561	67720
dont métal	t	192	134	85
dont papier, bois	t	1,6	1,04	1,1
dont laitiers	t	37 968	41 745	63121
dont poussières	t	4 398	4 652	4 493

Comilog Gabon – Moanda

Le site industriel et minier de Comilog S.A. au Gabon est constitué de trois activités :

- ✶ extraction et traitement (Plateau Bangombé à Moanda (Direction Mines) ;
- ✶ élaboration d'aggloméré de manganèse : CIM (Complexe Industriel de Moanda) ;
- ✶ transport ferroviaire et chargement maritime au Port d'Owendo (Direction Ferroviaire et Installations Portuaires DFIP).

Les chiffres présentés dans la deuxième partie de ce rapport intègrent les données environnementales du Site d'Owendo.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2007

Programme SYSMIN

Les différents volets du programme SYSMIN se sont poursuivis. La Cellule de Pilotage et de Gestion (CPG) en a assuré le contrôle. En plus des réunions périodiques Comilog-CPG, le site de Moanda a reçu la visite de deux missions d'évaluation de l'Union Européenne : une mission technique d'évaluation à mi-parcours du programme SYSMIN 8^e FED en juin, suivie en septembre, d'une autre mission dans le cadre d'un audit financier.

Mise en place d'un système de gestion environnementale

La Cellule Environnement a fait l'objet d'un audit de fonctionnement réalisé par Ortec Générale de Dépollution en novembre 2007. Un rapport intermédiaire a été rendu en avril et est essentiellement axé sur les fondamentaux du projet « Moulili », le rapport final a été rendu en décembre 2007.

Le site a mis en service les bassins de collecte des rejets de la mine en février puis a dû faire face à des soucis de maîtrise technique liés à la sécheresse extrême de l'été puis à des soucis de conception technique ayant conduit au retour à l'état initial (rejets directs dans la Moulili pendant 4 mois).

La construction du second bassin dont l'entrée en fonctionnement est attendue pour février 2008 devrait permettre d'optimiser les conditions d'exploitation du premier.

2007 a été une année de forte évolution de la structuration des fonctions et actions environnementales à Comilog avec la mise en place d'un service HSSE&S (Hygiène Santé, Sécurité, Environnement et Sureté) au sein de la DAI (Direction des Affaires Industrielles). Ce service a été renforcé par l'embauche d'un technicien en Environnement recruté le 1^{er} mars 2007, par un poste d'ingénieur spécialisé en Environnement à pourvoir, et par l'appui de correspondants environnementaux au sein des trois directions opérationnelles que sont DFIP (Owendo), le CIM et la Mine.

Étude environnementale de la Moulili

Le rapport d'étape N° 3 a été remis le 15 décembre 2007. Le rapport final est attendu dans le courant du premier trimestre 2008. Les conclusions générales confirment l'intérêt de réaliser le projet dans son intégralité avec l'intégration

Énergie

L'augmentation de la consommation globale d'énergie, de 2005 à 2007 est directement liée à l'augmentation de la capacité de production.

Consommations	Unité	2005	2006	2007
Électricité + fuel	MWh	75 000	78 000	82 000

Eau

L'action de contrôle et d'analyse des eaux de surface, de rejets ou de procédés est inscrite dans le Plan d'Actions Environnemental (PAE) de Moanda. Elle fait l'objet de contrôles périodiques annuels sur la base d'un plan de prélèvements comportant dix-huit points.

Les différentes analyses périodiques des eaux de surface de la vallée de la Moulili, et de certaines eaux de rejets et de procédés des usines de traitement de Comilog sont réalisées soit en interne, soit par le laboratoire DGEL du Ministère Gabonais des Mines. Durant l'année 2007, le site a dû

d'un hydro-cyclonage permettant l'apport de matériaux directement utilisables par le CIM et de pérenniser son exploitation jusqu'en 2015.

Au cours de l'année 2007, diverses investigations ont été menées par TEC et ORTEC/GSI dans le cadre du projet de réhabilitation de la Moulili, pour compléter les données de base au niveau de l'estimation des ressources, de la topographie, des reconnaissances géologiques, géotechniques et hydrologiques.

Dans le cadre de ce projet permettant à terme la récupération des dépôts manganésifères accumulés dans le bassin supérieur de la rivière pour une valorisation ultérieure au CIM, les études TEC et ORTEC/GSI ont permis de :

- consolider les données de base ;
- définir les méthodes d'exploitation du premier tronçon (MT1) du gisement ;
- analyser les impacts de l'exploitation sur les installations existantes et l'environnement ;
- définir les travaux de réhabilitation de la rivière.

Contrôles périodiques environnementaux

Les contrôles suivants ont été effectués :

- réalisation des prélèvements et analyses des poussières sur les trois sites (DFIP-DCIM-MINE) par la Cellule Environnement ;
- réalisation des prélèvements et analyses des eaux de surface de la vallée de la Moulili, des eaux de rejets et procédés des laveries par le Laboratoire du Ministère des Mines (Direction générale des Études et Laboratoire - DGEL) en partenariat avec la Cellule Environnement du 28 au 30 novembre 2007.

Travaux et aménagements

- Mise en service du 1^{er} bassin industriel le 14 février 2007. Les travaux de construction du 2^e bassin sont terminés. L'installation de la tuyauterie et autres équipements est en cours d'achèvement. L'étude pour la construction du 3^e bassin a été lancée.

faire face à l'incapacité de conduire une des deux campagnes de mesures ; seule la campagne menée par le DGEL a pu être réalisée.

Les valeurs obtenues aux différents points de prélèvements sont comparées aux valeurs guide de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et transmises annuellement aux autorités du pays. Force est de constater des valeurs en dépassement pour les matières en suspension au niveau des trois points de contrôle correspondant aux activités d'exploitation de la mine (rejets directs dans la Moulili pendant les quatre derniers mois de l'année au moment du contrôle).

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



Consommations	Unité	2005	2006	2007
Eau potable	m ³	590 000	600 000	650 000
Eau industrielle	m ³	4 800 000*	7 400 000*	12 156 000 Dont 9 000 000 pour la mine**

* En 2005 et 2006, hors site Owendo

** En 2007, la consommation d'eau industrielle du site d'Owendo a été incluse dans la consommation globale, qui intègre par ailleurs les activités minières.

La mise en place d'un système de comptage d'eau en 2006 a mis en évidence une sous évaluation des consommations en eau industrielle estimées les années précédentes. Les procédures de suivi et de comptabilisation sont plus strictes en 2007.

Air

Le contrôle des émissions canalisées de Comilog est une action suivie. Pour répondre à cette exigence du PAE, des prélèvements et analyses des rejets atmosphériques sont réalisés au CIM et sur les zones industrielles.

Rejets	Unités	2005	2006	2007
CO ₂ ⁽¹⁾	t	242 714	260 115	260 172
SO ₂ ⁽¹⁾	t	1 300	1 387	1 339
NO _x ⁽²⁾	t	718	780	699
COV ⁽²⁾	t	Mesure non fiable	59	53
Poussières de manganèse ⁽²⁾	t	427	249	227

(1) Ordre de grandeur - Valeurs calculées à partir des quantités de coke et d'antracite ainsi que des volumes de gasoil consommés en 2007 (1 litre gasoil consommé émet 2,7 kg CO₂) et des émissions de référence de 2006 (pas de mesure en 2007).

(2) Ordre de grandeur - Valeurs extrapolées à partir des campagnes de mesures à la cheminée du CIM conduites en 2006.

Les valeurs des rejets en CO₂ intègrent les consommations de coke et d'antracite.

Aucune modification notable du process pouvant influencer sur les émissions de NO_x et COV n'ayant été effectuée, les variations observées dans le tableau sont liées aux incertitudes des méthodes d'extrapolation et de calcul (pas de mesures). L'ordre de grandeur de ces émissions est resté stable.

Déchets

La gestion des déchets solides et liquides s'est poursuivie en 2007 avec une attention particulière pour les huiles usagées, les batteries des véhicules et les matières toxiques.

Tant à Moanda qu'à Owendo, les pneus et caoutchouc sont collectés, transportés et stockés après tri dans des parcs prévus à cet effet. Les ferrailles sont triées et partiellement valorisées (filrière exportation au départ de Libreville, plus difficile au départ de Moanda).

Déchets	Unité	2005	2006	2007
Déchets non dangereux	kt	30,7	15	6 Dont 3 kt génie civil habitations
Total dangereux	t	30,7	30,7	141
dont Toxiques	t	0,7	0,7	21
dont huiles	t	30	30	60

Un gros effort de tri sélectif sur les déchets non dangereux a permis de démarrer un suivi et une comptabilisation permettant un début d'optimisation des filières de recyclage conduisant à une forte diminution des tonnages concernés. Par ailleurs 50 % des tonnages enregistrés portent sur la prise en compte de travaux de génie civil au niveau des habitations de l'ensemble du personnel Comilog. Les données intègrent les chiffres du site d'Owendo, ce qui n'était pas le cas les années précédentes, le périmètre n'est donc pas constant.

Sols

Certains sols sont contaminés par divers rejets d'hydrocarbures et la protection des sols reste un point sensible pour les trois sites.

Un plan d'action est à l'étude par le département « Direction des Affaires Industrielles » en association avec Total afin de procéder aux travaux de mise aux normes de la zone de distribution des hydrocarbures de la mine, préalablement à l'étude de remise en état des sols. Cette étude a été initiée en 2007 et devrait aboutir en 2008.

L'équipement et la remise en état des installations des sites de Moanda sont en cours d'étude. Le site d'Owendo, quant à lui, est équipé de séparateurs d'hydrocarbures et de bassins de collecte sur rétention au niveau des points stratégiques principaux.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



Erachem Comilog Tertre

Erachem Comilog produit depuis 1964 des sels et oxydes de manganèse utilisés principalement par l'industrie agrochimique et électronique. Au début des années 1980, les activités de l'entreprise ont été diversifiées afin de produire des oxydes de cuivre et de zinc en valorisant divers déchets en provenance de l'industrie électronique et du recyclage des piles usagées.

Sa localisation géographique sur la zone industrielle de Tertre est justifiée par l'existence sur ce site d'une importante activité de production d'engrais avec laquelle Erachem Comilog a développé en étroite synergie industrielle, ses divers processus de chimie ammoniacale, sulfurique et nitrique.

Depuis août 2002, Erachem Comilog est devenue entreprise Seveso – seuil haut, suite à la prise en considération par la législation européenne du caractère dangereux pour l'environnement de certaines substances et préparations, en l'occurrence principalement les solutions aqueuses à base de sulfate de manganèse.

Les faits marquants de l'année 2007 chez Erachem Comilog ont été :

- ⊕ tout d'abord, l'incendie début février de l'installation d'acide nitrique chez Kémira, le voisin et fournisseur des gaz nitreux nécessaires pour le fonctionnement normal des ateliers de production « voie nitrate » de Erachem ;
- ⊕ l'adaptation en conséquence des moyens de production et la remise en service de certains ateliers de la voie sulfate afin de subvenir aux besoins de la clientèle et répondre notamment à l'important nouveau contrat de fourniture de sulfate de manganèse signé fin 2005 ;

- ⊕ la poursuite des divers plans d'actions en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'ensemble du site ;
- ⊕ le renouvellement de la certification ISO 14000 de son centre de valorisation de déchets non ferreux ;
- ⊕ et enfin, l'investissement et le démarrage de la première phase de la diversification des approvisionnements de plusieurs déchets non ferreux susceptibles de traitement de valorisation par le site.

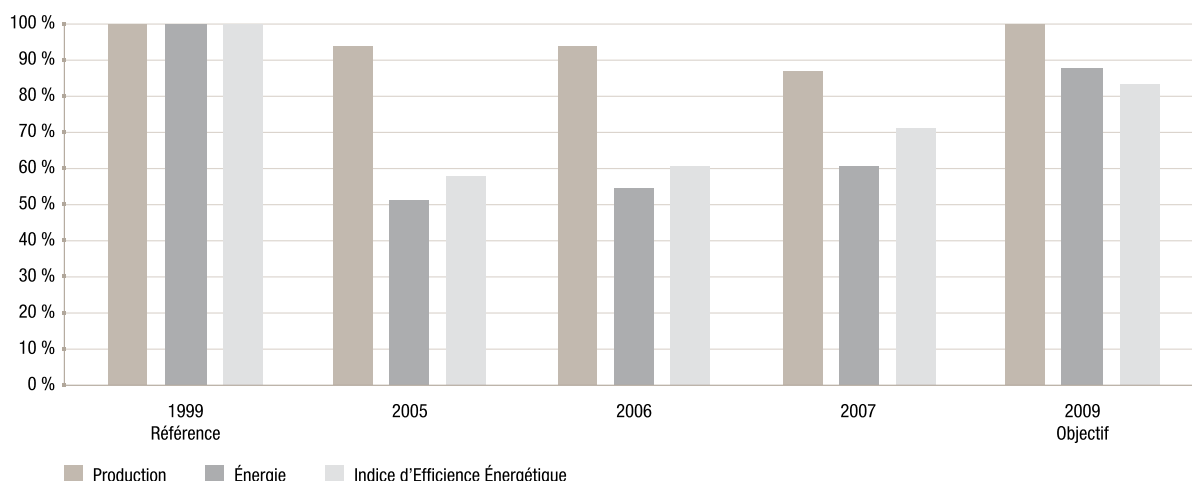
ÉNERGIE

Dans le cadre du Protocole de Kyoto ayant pour objet la réduction des émissions de gaz à effet de serre, Erachem Comilog a signé en juin 2003 un accord sectoriel de la Chimie belge avec les autorités régionales compétentes ayant pour objectif l'amélioration de l'efficacité énergétique d'Erachem de 17 % à l'horizon 2009 par rapport aux données de référence de 1999.

Jusqu'en 2005 et à périmètre constant de production, la mise en œuvre progressive de ces deux plans d'amélioration a permis d'atteindre et de dépasser largement ces objectifs de réduction des consommations énergétiques globales et spécifiques. L'augmentation des consommations en 2006 provient de la remise en service de l'atelier de réduction au gaz naturel du minerai de manganèse dans le cadre du nouveau contrat de fourniture de sulfate de manganèse. En 2007, cet atelier énergivore a été mis à pleine capacité afin de pallier les baisses de production de la voie nitrique causées par le manque de gaz nitreux réducteurs suite à l'incendie chez Kémira. Cette situation de crise a eu un impact important sur les consommations du site et son efficacité énergétique.

Consommations	Unité	2005	2006	2007
Électricité + Vapeur + Fuel + Gaz + Charbon	MWh	124 577	135 922	161 899

INDICATEUR CONSOMMATION ÉNERGETIQUE



- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



EAU

Consommations

Les consommations d'eau sont en baisse significative depuis plusieurs années et le site s'efforce en continu de limiter ses prélèvements externes en fonction principalement de ses réceptions de déchets liquides et de ses possibilités de recyclage d'eaux de procédés et de condensats vapeur.

	Unité	2005	2006	2007
Eau prélevée au milieu naturel + eau potable de distribution publique	m ³	243 728	193 826	187 208

Rejets

Erachem Comilog dispose d'un seul point de rejet d'eaux usées sans réseaux internes séparatifs. Ce point unique de rejet en eau de surface fait l'objet d'un autocontrôle hebdomadaire sur la base de prélèvement d'échantillons moyens journaliers proportionnels aux débits rejetés.

L'évolution des rejets aqueux sur la période 2005-2007 s'explique principalement par :

- en 2005, le passage de la voie sulfate à la voie nitrate ;

- en 2006, la remise en service de certains ateliers de la voie sulfate afin de répondre à l'important nouveau contrat de fourniture de sulfate de manganèse ;
- et en 2007, les modifications de la production pour pallier le manque d'approvisionnement de gaz nitreux (incendie Kémira).

Rejets aqueux	Unité	Limite réglementaire	2005	2006	2007
Manganèse	kg	109 500	62 750	65 726	68 651
Chlorure	t	2 920	1 616	1 434	964
Cuivre	kg	2 738	394	409	135
Azote total	t	365	235	170	99
MES	t	58	42	31	29
DCO	t	219	27	15	15

MES : Matières en suspension.

DCO : Demande chimique en oxygène.

AIR

Les rejets atmosphériques du site sont directement liés aux divers ateliers de production, de séchage et de transfert de poudres fines de sels et oxydes métalliques. Ils sont traités et filtrés par des dépoussiéreurs ou par des installations de lavage et d'absorption de gaz.

Les rejets en CO₂ qui étaient jusqu'en 2005 en très nette diminution suite à la mise en œuvre du plan d'amélioration de l'efficacité énergétique sont à nouveau à la hausse depuis 2006. Ceci est la conséquence de la remise en service de l'atelier de réduction au gaz naturel du minerai de manganèse (nouveau contrat de fourniture de sulfate de manganèse) et de son boosting en 2007 (manque de fourniture de gaz nitreux – incendie Kémira).

Rejets atmosphériques	Unité	2005	2006	2007
CO ₂	t	10 736	14 441	20 048
COV	t	0,20	0,19	0,19
Cl ₂ (équivalent HCl)	t	0,08	0,10	0,06
Mn	t	21	22	27
Poussière PM10	t	6,1	6,2	7,4



DÉCHETS

Les déchets dangereux générés correspondent à des résidus de purification des solutions valorisées par l'Unité Recyclage. Ils sont collectés, inertés et mis en CET (Centre d'Enfouissement Technique) externe par une filière agréée d'élimination.

Les déchets mis en CET internes correspondent aux gangues de minerai de manganèse résultant de l'attaque sulfurique ou nitrique du minerai. Il est à noter que le passage progressif depuis 2004 de la voie sulfate à la voie nitrate a permis une diminution significative de ce type de déchet. La remise en service en juin 2006 de la production de sulfate de manganèse au départ de la voie sulfate et de minerai plus pauvre en manganèse a induit une quantité supplémentaire de gangues de minerai.

Déchets	Unité	2005	2006	2007
Dangereux*	t	5 623	7 575	15 460
Déchets non dangereux**	t	232	226	241

* Déchets dangereux + gangues de minerai stockées en décharge interne.
** DIB + papier recyclé + métaux recyclés.

MANAGEMENT HSE

Depuis septembre 2001, Erachem Comilog dispose d'un système de management environnemental certifié ISO 14001 pour ses activités de valorisation de déchets cuivre. Ce SME a été en septembre 2007 recertifié pour un nouveau cycle de trois ans conforme à la nouvelle norme ISO 14001 – version 2004.

Erachem a en 2007 poursuivi l'adaptation de ce système de management afin d'y intégrer progressivement pour l'ensemble de ses activités les analyses et les plans d'actions correspondants en matière de gestion des aspects :

- Hygiène, Santé et Sécurité ;

- Seveso, Risques Industriels et Assurances ;
- Économies d'énergie ;
- Déchets mis en CET internes.

En 2007, Erachem Comilog n'a fait l'objet d'aucun contentieux ni d'aucune plainte de voisinage. L'entreprise a par ailleurs poursuivi sa participation avec les autorités et les riverains dans le cadre de la Commission Sécurité - Environnement de la zone industrielle de Tertre.

Eramet Comilog Inc. – New Johnsonville

Depuis l'acquisition du site en 1985, Erachem Comilog Inc. NJV a plus que doublé sa capacité de production de bioxyde de manganèse électrolytique (EMD) destiné au marché des piles alcalines aux États-Unis. L'emplacement du site à New Johnsonville, au Tennessee, est central par rapport aux fabricants de piles américains et au voisinage d'une centrale thermique de la Tennessee Valley Authority (TVA) qui offre des tarifs d'électricité compétitifs.

D'un point de vue environnemental, les nombreux rejets et utilisations sont conformes à la capacité de production d'EMD du site. En 2007, la production du site a été environ 10 % inférieure à celle de l'année précédente. La diminution du niveau de production a été nécessaire suite à l'augmentation du stock, elle-même due à un ralentissement des ventes.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Erachem Comilog Inc. NJV consomme du gaz naturel, de l'électricité et du fuel. 80 % du gaz naturel du site est utilisé pour la production de vapeur. Le gaz restant alimente les sécheurs de minerai, de charbon et de produit. 65 % de l'électricité du site alimente les redresseurs électrolytiques et les fours de réduction du minerai. Le gazole et l'essence sont les principaux carburants du site. Ils sont utilisés pour alimenter les véhicules. La consommation d'énergie en 2007 a été défavorable d'un point de vue unitaire en raison de la réduction du niveau de production.

Consommation	Unités	2005	2006	2007
Énergie	MWh	210 221	207 929	187 697

Erachem Comilog Inc. NJV a effectué, en 2007, le remplacement de deux cuves en bois ouvertes en leur sommet, par des cuves fermées en béton. En septembre 2007, un deuxième économiseur a été installé sur une des chaudières au gaz naturel pour récupérer davantage de chaleur provenant des gaz de combustion. La bonne gestion de l'énergie, en particulier pour ce qui est du gaz naturel, demeure primordiale sur le site NJV en raison de l'instabilité des prix. En 2008, Erachem Comilog Inc. NJV installera un nouveau système de broyage/séchage du minerai. Ce système remplacera deux matériels, le sécheur de minerai extérieur et le broyeur à boulets, par un broyeur à cylindres verticaux de la même dimension que l'actuel procédé

de préparation du produit. Ce nouveau broyeur à cylindres utilisera la chaleur générée par le broyeur ainsi qu'un flux d'air chauffé au gaz naturel pour transporter et sécher le minerai broyé depuis le broyeur vers un cyclone de produit et un système de captation des poussières. Ce système nécessitera un brûleur à gaz naturel d'une dimension seulement égale à 79 % de la dimension du sécheur de minerai actuel.

L'autorisation et les devis pour une chaudière au bois sont en cours. Celle-ci devrait remplacer la chaudière au gaz naturel en tant que principal producteur de vapeur du site.

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



CONSOMMATION EN EAU

Consommation	Unités	2005	2006	2007
Eau courante	m ³	504 099	457 435	367 006

Erachem Comilog Inc. NJV utilise de l'eau potable pour les zones dont la qualité de l'eau est critique. À savoir l'alimentation de la chaudière, l'étape de neutralisation du produit dans sa phase de préparation, la réduction du minerai en suspension et l'activation des polymères. NJV réutilise l'eau provenant de ses bassins de traitement afin de mettre en suspension la gangue après l'étape de filtration et afin de laver le filtre-pressé. L'utilisation de l'eau en 2007 a été légèrement meilleure malgré les variations du volume de production et grâce à des efforts continus de bonne gestion. Les effluents prétraités sont réutilisés pour la mise en suspension de carbonate de sodium dans le traitement des eaux tout au long de l'année et pour la tour de refroidissement de l'entrepôt de minerai durant les mois les plus froids. L'eau courante est utilisée durant les mois les plus chauds. La réutilisation de l'eau courante dans la tour de refroidissement de l'entrepôt de minerai sera analysée en 2008 en raison des problèmes d'engorgement lorsque le

procédé utilise l'eau d'effluents prétraitée. Cela pourra entraîner l'utilisation de produits chimiques pour le traitement de l'eau actuellement utilisée à la tour de refroidissement. Les économies potentielles viseront une consommation réduite de l'eau courante et une augmentation du taux de production des fours de minerai en optimisant l'efficacité de leur refroidissement.

REJETS AQUEUX

Le volume d'eau traitée évacuée depuis le site NJV évolue proportionnellement par rapport aux niveaux de production entre 2006 et 2007. L'efficacité du traitement a cependant été inférieure en 2007 en ce qui concerne les rejets de manganèse. En conséquence, l'autorisation de rejet du site, concernant la quantité massique de manganèse pouvant être rejetée quotidiennement, a été dépassée de manière occasionnelle.

Composés émis	Unités	2005	2006	2007
MES (matières en suspension)	t	1,48	1,99	1,33
Manganèse	t	1,04	1,11	1,26

L'usine a connu quelques difficultés liées à la température ambiante et à son incidence sur la performance des polymères durant l'étape de floculation. Des ingénieurs analysent actuellement d'autres polymères et d'autres façons de faire pour une efficacité optimale durant cette étape. L'utilisation d'une eau d'alimentation en provenance d'effluents prétraités sera testée en 2008. Ceci pourrait réduire la quantité d'eaux usées devant être traitée.

ÉMISSIONS DANS L'AIR

Les émissions dans l'air pour le site NJV correspondent tout à fait aux taux de production de l'année. Les améliorations de la qualité de l'air en 2007 comprennent la suppression du transport pneumatique du minerai réduit vers l'étape suivante de traitement du minerai en suspension.

Émissions	Unités	2005	2006	2007
CO	t	14,40	14,71	12,44
SO ₂	t	10,69	10,92	9,24
NO _x	t	53,30	54,47	46,05
COV	t	2,59	2,65	2,24
Mn	t	9,60	9,84	8,46
Poussières totales (y compris le Mn)	t	18,35	18,72	16,82

Erachem Comilog Inc. NJV continuera d'améliorer la gestion des émissions dans l'air avec l'installation du nouveau broyeur à cylindres/sécheur de minerai en 2008. Les gaz de combustion seront réduits puisque le brûleur de la nouvelle unité représente 79 % du brûleur de l'ancienne unité. Une nouvelle chaudière au bois est actuellement conçue pour permettre de

compenser le coût du gaz naturel consommé par la chaudière actuelle. Le projet 2008 de chaudière au bois nécessitera une modification significative du Titre V du permis d'exploitation du site ainsi que l'autorisation de l'état du Tennessee avant le commencement de la construction. La procédure d'autorisation commencera une fois la conception terminée.

DÉCHETS GÉNÉRÉS

Déchets	Unités	2005	2006	2007
Total des déchets dangereux	t	0	0,28	0
Total des déchets non dangereux (gangue)	t	12 912	21 914	17 255

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



La majorité des déchets (entre 89 et 99 %) générés par le site NJV est constituée de la gangue résiduelle après l'étape de lixiviation du minerai réduit. Ces déchets non dangereux sont stockés sur le site dans un bassin de décantation rendu étanche par plusieurs couches d'argile. Ce flux de déchet est proportionnel au volume et à la teneur en manganèse du minerai reçu sur le site. En juin 2007, le site a utilisé un autre type de minerai. Même à une capacité d'exploitation du site de 80 %, le filtre-pressé qui traite cette gangue est devenu le point d'engorgement de l'usine. En raison de la teneur inférieure en manganèse du minerai, l'augmentation de la quantité de

gangue fut d'environ 60 à 70 %. Cela a handicapé les efforts de rendement en manganèse durant cette étape du processus de fabrication ; elle s'attache en effet à atteindre un lavage optimum des gâteaux de filtration pour éliminer tout manganèse soluble avant que la gangue soit envoyée dans les bassins. En 2008, un nouveau filtre-pressé d'une plus grande capacité sera installé. Il répondra non seulement aux exigences de filtration de la quantité augmentée de gangue, à un taux d'exploitation du site de 100 % mais il devra également permettre de réduire, au minimum, la concentration en manganèse soluble.

Eramet Marietta Inc.

Eramet Marietta Incorporated (EMI) est le plus important producteur de ferro-alliages de manganèse aux États-Unis, et l'un des plus grands producteurs d'alliages de ferromanganèse dans le monde.

Eramet Marietta Incorporated (EMI) participe activement à un grand nombre d'initiatives de protection de l'environnement, associé non seulement à la prévention de la pollution et à la planification des secours, mais également à des programmes de promotion du bien-être général de ses employés et de la communauté locale. En 2007, EMI a accepté l'invitation de l'agence de la protection de l'environnement (EPA) de l'Ohio pour participer au programme Tox-Minus. En participant à ce programme, EMI et 41 autres sites de l'Ohio se sont engagés à améliorer leurs exploitations, à réduire leurs émissions, et à améliorer la qualité de vie dans l'Ohio et les États voisins.

INVESTISSEMENTS EN RELATION AVEC LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque année, EMI dépense plus de 5 millions USD dans l'exploitation de systèmes de réduction des émissions qui captent la plus grande partie des rejets et limite leur impact hors du site. Les émissions de process sont collectées et déposées en sécurité dans des bassins internes spécifiques, au lieu d'être évacuées dans l'air ou l'eau. Les bassins sont contrôlés avec une grande attention afin de s'assurer de l'absence de tout impact sur l'environnement.

En 2007, EMI a achevé la remise en état du système de collecte des poussières de l'unité MOR, avec notamment le remplacement de plus de 1 000 sacs de filtration. Au nord du site, on a installé de nouveaux systèmes de collecte des poussières pour les opérations de conditionnement du nitru de manganèse et du chrome électrolytique.

Le renouvellement du permis de rejet des eaux usées du site exige un engagement portant sur une réduction importante des émissions d'ammoniac dans l'environnement. Bien que la mise en œuvre d'une technologie éprouvée représente un investissement important échelonné sur une période de trois à quatre années, elle permettra également d'améliorer fortement les opérations de traitement en termes de réutilisation et récupération des matières premières.

PLAN D'URGENCE

EMI demeure un membre actif du « Washington County Local Emergency Planning Committee (LEPC) » et de la « Central Ohio Valley Industrial Emergency Organization (COVIEO) ». Ces organismes ont été créés dans l'objectif de promouvoir la prise de conscience par la communauté et les industriels des risques potentiels associés à l'exploitation des installations de production locales et de la nécessité de planifier ces risques de manière efficace dans le cas improbable de la survenue d'un accident ou d'une pollution. L'un des ingénieurs en environnement chez EMI a eu récemment l'honneur d'être réélu au poste de Secrétaire du COVIEO pour l'année 2008.

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dès janvier 2007, le Service de l'Environnement de EMI a fusionné avec la Sécurité afin de constituer le Service des Affaires de Sécurité, Santé et Environnement. Cette fusion facilite le partage des ressources disponibles et permet au Service de travailler avec une efficacité optimale.

Le tout premier ingénieur en environnement senior de EMI a pris sa retraite fin 2007 avec à son actif plus de 32 ans de service sur le site Marietta. Une toute nouvelle recrue du Service des Affaires de Sécurité, Santé et Environnement est désormais responsable de la maintenance du programme d'amélioration de l'hygiène industrielle.

EMI est actuellement en plein processus de renouvellement de son permis NPDES relatif à la décharge des eaux usées et du Titre V du permis concernant la qualité de l'air. Ses demandes sont actuellement examinées par l'EPA de l'Ohio. Des permis provisoires devraient être soumis à une enquête publique en 2008. L'évaluation annuelle des eaux souterraines pour le bassin nord d'EMI ne révèle toujours aucune migration significative de constituants du bassin aux eaux souterraines.

ÉNERGIE

Les trois fours à arc ainsi que le département du Chrome électrolytique sont les plus gros consommateurs d'énergie électrique. Les fours de préchauffage et de séchage utilisent le gaz naturel comme source d'énergie. La diminution de la consommation d'énergie en 2007 peut être attribuée en grande partie au fonctionnement des fours, notamment aux deux perçages de la paroi du four n° 1.

Consommation	Unité	2005	2006	2007
Énergie ⁽¹⁾	MWh	835 550	799 844	754 077

(1) Y compris environ 70 000 MWh redistribués vers d'autres sociétés établies à proximité du site.

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



EAU

Le site possède un réseau séparatif pour les eaux sanitaires et les eaux de refroidissement. Les effluents sont collectés et rejetés, après traitement, dans l'environnement naturel (la rivière Ohio). Les valeurs mesurées continuent à montrer des teneurs en polluants très inférieures aux limites autorisées.

La consommation d'eau industrielle a diminué en 2006 et s'est maintenue à un niveau bas en 2007 grâce à la mise en place d'un circuit en boucle fermé sur deux des trois systèmes de refroidissement des fours. Étant donné que seule la consommation d'eau provenant du réseau public a été prise en compte (la quantité d'eau prélevée dans la rivière pour le refroidissement n'est pas mesurée), cette diminution ne peut pas être évaluée de manière exacte.

Consommation	Unité	2005	2006	2007
Eau industrielle (réseau public)	m ³	225 857	210 363	226 326

Les rejets de manganèse, de chrome (non hexavalent), de plomb et de particules en suspension, sont calculés à partir des résultats analytiques effectifs pendant les émissions autorisées. En 2007, la sécheresse quasi-permanente s'est traduite par une baisse de débit des rejets qui peut être responsable des réductions de charges massiques totales dans la rivière.

d'ammoniac. Les calculs des rejets d'ammoniac dans l'air utilisent le bilan massique. D'une manière générale, une augmentation du rejet d'ammoniac dans l'eau se traduit par une diminution des rejets d'ammoniac dans l'air, et inversement.

Le rejet d'ammoniac dans l'Ohio est mesuré via des analyses, et varie en fonction de la production du département du Chrome électrolytique (nombre de cellules en exploitation), du pH et de la température dans les systèmes de traitement, ainsi que des méthodes de comptabilité relatives à l'achat

Des études de faisabilité destinées à évaluer la récupération/réutilisation des effluents d'ammoniac dans le chrome électrolytique ont été réalisées ces dernières années. Pour mettre en œuvre ce système, la Société attend l'approbation de l'EPA et les conditions du permis NPDES relatif à la décharge des eaux usées.

Rejets aqueux	Unité	Limites	2005	2006	2007
Chrome	t	0,63	0,044	0,054	0,069
Manganèse ⁽¹⁾	t	70,4	12,05	7,2	6,1
Plomb	t		0,089	0,091	0,101
Matières en suspension	t	299	21	7	16
Ammoniac	t		464	515	389

(1) À l'exclusion des écoulements moyens d'eaux pluviales

AIR

Les émissions de CO₂ sont calculées à partir de l'évaluation de la production (HCFeMn + MCFeMn + LCFeMn + SiMn) avec intégration de facteurs de corrélation spécifiques relatifs au CO₂.

des matériaux utilisés ainsi que les conditions météorologiques moyennes. Aux États-Unis, il est obligatoire de prendre en compte toutes les émissions non mesurables, par l'application de ces facteurs.

La quantité d'ammoniac utilisée et rejetée dépend du nombre de cellules exploitées par le département du Chrome électrolytique. Le nombre moyen de cellules en exploitation au cours de chaque année calendaire a augmenté sur les trois dernières années. En 2007, le nombre de cellules en exploitation a été maintenu à un niveau supérieur à celui de 2006. Les calculs de rejets d'ammoniac sont basés sur un bilan massique.

Bien que le CO₂ soit considéré comme un gaz à effet de serre, il n'est pas réglementé comme polluant prioritaire aux USA, contrairement au CO qui constitue un indicateur de combustion incomplète ou inefficace dans la plupart des procédés. Les quantités de CO₂ et de CO émises, ainsi que le rapport CO/CO₂, sont partiellement dépendantes de la quantité, de la qualité et des types de matières premières non métalliques introduites dans les fours.

Les estimations d'émissions de poussières de manganèse découlent avant tout des données de mesure des rejets à la cheminée, qui sont réalisées annuellement selon les exigences du Titre V du permis concernant la qualité de l'air du site. Certaines valeurs d'émissions de poussières sont estimées au moyen de la directive US-EPA (AP-42) concernant les facteurs d'émissions fixés qui intègrent les capacités de production du process, le nombre d'heures de fonctionnement, la taille des équipements, les caractéristiques

Le CO₂, les COV et les émissions de poussières sont principalement générés par les fours tandis que l'ammoniac et le CO (en grande partie) sont issus des opérations électrolytiques. Les émissions de CO₂ et d'ammoniac sont calculées sur la base du bilan massique, les émissions de COV sont estimées à partir des facteurs d'émission et les émissions de poussières produites par les fours sont évaluées à partir des mesures effectives de perte à la cheminée et des facteurs d'émission approuvés.

Émissions dans l'air	Unité	2005	2006	2007
CO ₂	t	199 000	159 855	157 293
SO ₂	t	5,1	4,9	4,7
NO _x	t	16	16	15
Composés organiques volatiles	t	343	416	349
Ammoniac	t	444	321	568
Poids total de poussières :	t	428	476	369
dont poussières de manganèse		155	170	127



DÉCHETS

La quantité de déchets générée varie notablement d'une année à l'autre en raison de l'impact des projets, parmi lesquels les activités de maintenance, de construction et de démolition.

Déchets	Unité	2005	2006	2007
Déchets dangereux	t	80	132	113
Déchets non dangereux	t	706	662	502

Eramet Norway Porsgrunn – Sauda

Eramet Norway exploite deux usines en Norvège.

L'une d'elles (ENS) est située à Sauda dans le sud-ouest de la Norvège. Cette usine emploie 217 personnes et constitue le principal employeur privé de la communauté locale. La population de la communauté de Sauda compte près de 5 000 personnes et est en diminution depuis quelques années. Outre l'usine, on compte quelques ateliers de mécanique, un fabricant de verre de sécurité auxquels s'ajoutent quelques activités tertiaires implantées dans la région. L'usine a été créée au début des années 1920. Le choix de son implantation a été motivé par la proximité de centrales hydro-électriques. L'usine a toujours produit des alliages de manganèse.

L'autre usine d'Eramet Norway (ENP) est située à Porsgrunn dans le sud-est de la Norvège. Le site, qui emploie 178 personnes est le voisin immédiat d'un grand site industriel de Yara situé à Herøya. La région du Greenland (à laquelle appartient Porsgrunn), compte plusieurs grands sites industriels qui produisent des engrais, des produits pétrochimiques, du ciment et des produits divers. L'usine a démarré vers 1920 et produit différents types de ferro-alliages depuis cette date.

ENS exploite actuellement deux fours qui produisent du ferromanganèse à haute teneur en carbone (HC) ainsi qu'une unité d'affinage qui produit des alliages de ferromanganèse de moyenne et faible teneur en carbone à partir du HCFeMn. La production annuelle totale d'ENS atteint un tonnage approximativement égal à 230 000 tonnes.

ENP exploite également deux fours dont l'un produit du silicomanganèse (SiMn) et l'autre, du ferromanganèse haut carbone (HCFeMn). De plus, l'usine affine le SiMn en SiMn à faible teneur en carbone (LC). Elle exploite également une unité d'affinage de HCFeMn. La production annuelle d'ENP est approximativement de 172 000 tonnes.

Les activités des sites comprennent la manipulation des matières premières, le soutirage et la coulée des alliages en sortie des fours, le soutirage et la coulée des alliages hors de l'unité d'affinage, le soutirage et la coulée du laitier en sortie des fours, le concassage et la manipulation des produits finis, ainsi que la collecte et le traitement des déchets (par exemple les poussières de filtres et boues du traitement des eaux).

Les aspects environnementaux les plus importants des usines sont les suivants :

- émissions de poussières diffuses produites par le traitement des matières, les fours, le traitement du métal liquide et du laitier, la coulée et le concassage ;
- émissions de poussières canalisées produites par le traitement des matières, les fours, le traitement du métal liquide et du laitier, la coulée et le concassage ;
- bruit (continu et discontinu) généré par les usines et ayant une influence sur le voisinage (bruit émis par les sources fixes d'une part et par les véhicules d'autre part) ;
- émissions dans l'air de HAP et de métaux lourds sous forme de gaz ou de particules ;

- émissions de CO₂ dans l'air ;
- rejet de HAP, de matières en suspension et de composés inorganiques (métaux lourds, zinc etc.) dans la mer ;
- dépôt de boues dans les décharges à proximité des usines.

INVESTISSEMENTS LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN 2007

Au niveau d'ENP :

- réduction acoustique ;
- élimination des PCB (dans les matériels électriques) ;
- nouveau filtre (unité MOR) ;
- système de déchargement des poussières dans les camions (unité MOR) ;
- élimination de l'amiante ;
- fin de l'installation des brûleurs à flamme pilote ENP10 ;
- amélioration de la tour d'épuration des gaz.

Au niveau d'ENS :

- traitement de l'eau ;
- réduction acoustique ;
- démolition de l'unité de production d'aggloméré ;
- rénovation d'anciens bâtiments.

APPROCHES CONCERNANT LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Le système de gestion de l'environnement d'Eramet Norway est certifié ISO 14001 depuis le 6 juin 2005.

PRINCIPAUX ENGAGEMENTS ET INITIATIVES DES PARTIES CONCERNÉES

En 2007, les principaux objectifs environnementaux d'Eramet Norway ont été :

- la réduction des émissions atmosphériques des usines. Un des objectifs spécifiques d'ENS consiste à ramener le niveau des retombées de poussières sur le voisinage à ce qu'il était avant le passage à la production 100 % FeMn ;
- réduction des rejets de Pb, Zn et Cu dans l'eau ;
- réductions acoustiques ;
- amélioration du traitement des déchets ;
- diverses améliorations en relation avec la mise en place de la certification ISO 14001 (procédures, rôles et instructions de travail).

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
A

**ÉNERGIE**

Les fours électriques sont les principaux équipements utilisant l'énergie électrique. Les fours de préchauffage sont alimentés en gaz.

Consommation	Unité	2005	2006	2007
Électricité + Gaz + Fuel	MWh	1 022 000	1 088 000	1 123 063

EAU

La consommation d'eau industrielle augmente proportionnellement au tonnage raffiné.

Un nouveau traitement des eaux a été mis en service au début de l'année 2006 et ENS obtient des résultats inférieurs aux seuils autorisés depuis juillet 2006. Un incident isolé a entraîné une augmentation des émissions de Zn en décembre 2007, mais sans dépasser les limites.

Concernant le site EPN, les émissions totales (As, Cd, Cr, Pb) sont restées dans la limite autorisée de 10 kg sur douze mois jusqu'à fin avril 2007. Les émissions quotidiennes sont restées faibles depuis juillet 2006, cependant une augmentation de Cr en juillet 2007 a ramené les émissions totales à 10 kg fin novembre 2007.

Consommation	Unité	2005	2006	2007
Eau potable	m ³	151 263	159 000	140 000
Eau industrielle	m ³	16 777 000	17 602 000	18 520 000

Rejets aqueux	Unité	2005	2006	2007
Matières en suspension	t	3,3	2,6	3,2
Manganèse	t	0,59	0,10	0,27
Zinc	t	0,57	0,09	0,32
Cadmium	kg	1,7	0,2	0,3
Chrome	kg	3,7	1	9
Plomb	kg	38	14	7
HAP	kg	11,3	4	8

AIR

Sur le site d'ENS, le projet de modernisation Phönix s'est achevé en mars 2007. Il permet de diminuer les retombées de poussières sur le voisinage, cependant quelques réglages sont encore nécessaires pour que l'installation donne des résultats optimaux. Les émissions de poussières diffuses ont également posé des problèmes à ENS en 2007.

En 2006, ENP avait connu quelques problèmes d'augmentation des émissions de poussières canalisées dans les ateliers MRU (unité de récupération du mercure) et MOR (unité de raffinage du métal par l'oxygène). Par conséquent, la limite des émissions totales de poussières en provenance de l'usine avait été dépassée.

En 2007, ENP a continué à améliorer ses équipements de collecte de poussières dans les ateliers MOR et MRU. Les émissions de poussières atmosphériques ont été réduites et se sont révélées inférieures à la limite des 35 tonnes sur douze mois au cours du dernier trimestre 2007.

Le calcul des émissions de NO_x repose sur une estimation. Les résultats obtenus en 2005 étaient douteux et ne tenaient pas compte de tous les effluents. L'augmentation en 2007 par rapport à 2006 est principalement due à un niveau de production plus élevé, en particulier concernant l'unité MOR.

Émissions dans l'air	Unité	2005	2006	2007
CO ₂	t	356 000	327 000	350 000
SO ₂	t	58 ⁽¹⁾	86 ⁽¹⁾	79
NO _x	t	16	31	48
Poids total de poussières	t	68	85	53
Plomb	t	0,06	0,08	0,05

(1) Valeurs corrigées en comparaison du rapport annuel 2006.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



DÉCHETS

La démolition des anciens équipements dans l'usine de Sauda a continué en 2007.

Concernant l'usine de Porsgrunn, une solution finale de dépôt des boues a été mise en œuvre à compter de janvier 2007. L'ancienne décharge a été fermée en septembre 2007.

Déchets	Unité	2005	2006	2007
Déchets dangereux	t	10 197	8 365	14 310
Déchets non dangereux	t	81 564 ⁽¹⁾	101 081 ⁽¹⁾	101 174 ⁽¹⁾
Part des déchets de bois générés	t	263	343	230
Part des déchets métalliques générés	t	1 435	719	863

(1) Y compris le laitier dû à la production de silicomanganèse pour ENP.

Eramet Sandouville

L'usine du Havre-Sandouville exploite une chaîne de raffinage destinée à traiter un concentré de nickel (matte) produit par la société Le Nickel-SLN à Nouméa.

À partir de cette matte de nickel de base, l'usine produit :

- ✚ du nickel métal de haute pureté ;
- ✚ du chlorure de nickel liquide ;
- ✚ du chlorure de nickel cristallisé ;
- ✚ de l'hydroxycarbonate de nickel.

L'unité de fabrication d'hydroxycarbonate de nickel a démarré au cours de l'année 2007 et s'inscrit ainsi dans la politique de développement du site.

Le nickel métal est utilisé en sidérurgie pour la fabrication d'alliages spéciaux, d'inco, de pièces de monnaie.

MAÎTRISE DES RISQUES INDUSTRIELS

Le site Eramet de Sandouville a poursuivi en 2007 l'amélioration de son système de gestion de la sécurité mis en place dans le cadre de la directive Seveso II.

Le site réalise périodiquement des exercices pour évaluer et améliorer les procédures liées au risque industriel en relation avec les autorités locales (5 tests du Plan d'Opération Interne ont été menés en 2007).

500 heures de formation ayant pour thème le risque industriel ont été dispensées en 2007.

MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Une réflexion du site et de ses acteurs autour de la notion de développement durable a été conduite dès 2005. Cette réflexion et un engagement fort de la Direction ont permis d'obtenir la certification ISO 14001 délivrée par LRQA en octobre 2006.

Le 1^{er} audit de suivi s'est déroulé au mois d'octobre 2007, il n'a fait état que de quelques remarques et opportunités d'amélioration.

Le programme environnemental découlant de cette démarche a notamment porté sur :

- ✚ la prévention de la pollution du sol et des eaux ;
- ✚ l'amélioration de la gestion des rejets atmosphériques ;
- ✚ l'amélioration des paramètres de fonctionnement de la station d'épuration.

ÉNERGIE

Le site utilise essentiellement de l'énergie électrique pour l'électrolyse du nickel.

La légère augmentation de la consommation est liée à l'augmentation du niveau de production en 2007.

Le deuxième poste énergétique est la chaleur pour le procédé distribuée sous forme de vapeur, soit produite en interne à partir de fuel lourd, soit achetée à l'usine d'incinération de déchets industriels voisine.

L'utilisation de fuel lourd est liée à la production de vapeur.

Consommations	Unité	2005	2006	2007
Électricité + fuel + gaz	MWh	85 067	91 460	94 052

Par ailleurs, une démarche d'économie d'énergie est menée sur le site de Sandouville en partenariat avec le coordinateur énergie Groupe.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



EAU

Les productions d'eau adoucie et d'eau déminéralisée constituent les principaux secteurs de consommation d'eau.

La consommation d'eau industrielle est en augmentation en 2007 en lien avec l'augmentation de la production.

Consommations	Unité	2005	2006	2007
Eau potable	m ³	4 488	4 089	3 045
Eau industrielle	m ³	695 954	757 929	844 920

Rejets aqueux	Unité	Limites réglementaires	2005	2006	2007
Nickel	t	1,113 ⁽¹⁾	0,47	0,23	0,42
MES	t	7,42 ⁽¹⁾	3,26	2,43	3,03
DCO	t	148 ⁽¹⁾	45,1	28,1	39,9

(1) Valeur calculée sur la base de 330 jours/an de fonctionnement.

MES : Matières en suspension.

DCO : Demande chimique en oxygène.

Les flux rejetés sont en moyenne nettement inférieurs aux valeurs réglementaires.

Cependant, quelques incidents ponctuels ont été à l'origine de dépassements occasionnels des valeurs.

Ces dysfonctionnements ont été analysés et maîtrisés, des actions correctives ont été menées pour éviter le retour de tels incidents.

AIR

La chaudière fonctionne au fuel à très basse teneur en soufre ce qui permet de limiter les rejets atmosphériques en SO₂.

Les émissions de COV sont en diminution car des actions de baisse de débits d'air des assainissements ont été engagées avec succès depuis 2006.

Les rejets chlore sont à présent parfaitement maîtrisés, grâce aux actions menées en 2006-2007, à savoir :

- ✎ mise en place d'un système de réchauffage lors des prélèvements pour mesure en continu et purge des condensats qui ont permis d'améliorer la mesure ;

- ✎ mise en place d'un automatisme pour un ajout supplémentaire de soude sur une colonne de lavage si la concentration est supérieure à 1,5 ppm ;
- ✎ mise en sécurité du réseau chlore (vannes) en cas de dépassement supérieur à 5 ppm ;
- ✎ amélioration de la fiabilité de l'introduction de chlore dans les colonnes d'oxydation des unités d'attaque.

En conséquence de la bonne application de ces diverses mesures les rejets en chlore sont passés de 140 kg/an en 2005 à moins de 1 kg en 2007, soit une diminution d'un facteur 100 en ordre de grandeur.

La matte de nickel (matière première) est finement broyée pour être plus facilement réactive lors des phases d'attaque chimique. Cette étape du procédé génère des poussières qui sont traitées par des filtres avant rejet.

Rejets atmosphériques	Unité	Limite Réglementaire	2005	2006	2007
SO ₂	t	585,3 ⁽¹⁾	53,8	51,3	52,2
CO ₂	t		8 640	8 234	8 863
NO _x	t	258,2 ⁽¹⁾	20,0	19,1	20,5
COV ⁽²⁾	t	79	76	50	35,8
Cl ₂ (équivalent HCl)	kg	1 550 ⁽¹⁾	140	3	< 1
Poussières de nickel	t	1,3 ⁽¹⁾	0,47	0,36	0,36

(1) Valeur calculée sur la base du nombre de jours de fonctionnement ; de 329 à 331 suivant les indicateurs.

(2) Composés Organiques Volatils.



DÉCHETS

L'ensemble des matières entrant dans le procédé de l'usine sont valorisées. Le procédé en tant que tel ne produit pas de déchets.

Le volume de déchets dangereux, principalement constitué de bétons et terres pollués, varie en fonction de la nature des travaux réalisés lors de l'arrêt technique. En 2007, la construction de la nouvelle unité de fabrication de chlorure de nickel anhydre a entraîné l'évacuation de nombreux bétons et gravats.

Déchets	Unité	2005	2006	2007
Dangereux ⁽¹⁾	t	149	767	717
Déchets non dangereux ⁽²⁾	t	851	196	345
Dont recyclage métal	t	60	65	73

(1) Hors Hydroxydes de fer.
(2) Hors soufre.

Pour l'année 2005, le tonnage important de déchets non dangereux correspond à l'évacuation de béton-gravats non souillés qui ont été valorisés.

SOUS PRODUITS

Sous-Produits	Unité	2005	2006	2007
Soufre (classé non dangereux)	t	4 890	5 005	4 819
Hydroxydes de fer (classé nocif)	t	501	387	355

Une quantité importante de soufre impur est obtenue par le traitement physico-chimique de la matre de nickel broyée. Ce sous produit est valorisé par une entreprise extérieure pour fabriquer de l'acide sulfurique.

Les hydroxydes de fer sont vendus à une entreprise extérieure pour valorisation.

Erasteel Champagnole

Le site, implanté dans le Jura sur la commune de Champagnole, a été créé en 1911.

L'usine Erasteel de Champagnole reçoit des billettes et des couronnes des sites de Commentry (France) et de Söderfors (Suède). Les billettes et le fil machine sont préparés et laminés pour obtenir des barres de sections rectangulaires. Celles-ci subissent des traitements thermiques de mise à niveau des qualités métallurgiques désirées puis passent dans un atelier de finition pour subir par étirage, calibrage, redressage, la mise en forme souhaitée.

L'usine Erasteel de Champagnole fait partie de la branche Alliages du groupe Eramet depuis 1993.

MANAGEMENT

Le système de management de la qualité est certifié conformément à l'ISO 9001, version 2000, pour cette activité depuis 2001.

Sur le plan réglementaire, deux nouveaux arrêtés préfectoraux, obtenus en 2005, définissent les conditions de réhabilitation de la zone dite du « Chalet » ainsi que le réaménagement de l'ancien crassier.

La révision de l'arrêté préfectoral d'exploitation est toujours en cours d'instruction. Le dossier d'autorisation a été déposé à la DRIRE en juin 2006.

Suite à l'augmentation du travail de nuit sur la ligne de laminage, une remarque pour gêne nocturne émane du voisinage.

Des contrôles complémentaires seront réalisés en 2008 sur ce sujet.

(1) Les valeurs publiées en 2005 pour les déchets Dangereux reprenaient l'ensemble des déchets éliminés par Bordereau de Suivi de Déchets Industriels, et non pas les déchets dangereux au sens de l'arrêté du 18 avril 2002.

(2) Les données publiées dans le Document de référence de l'année 2005 ne faisaient état que des déchets appartenant à la famille des déchets du code 20 (déchets municipaux et assimilés) de la nomenclature répertoriée dans la réglementation.





ÉNERGIE

L'énergie électrique est utilisée pour le chauffage des produits par induction ainsi que pour les fours de réchauffage et de recuit.

Le fuel et le gaz sont utilisés pour le chauffage des bâtiments et les engins de manutention ainsi que pour l'adoucissement des produits à transformer.

Le niveau de la consommation d'énergie électrique est directement lié au niveau de production.

Consommations	Unité	2005	2006	2007
Électricité	MWh	7 445	6 945	7 428
Fuel	MWh	102	46	43
Gaz ⁽¹⁾	MWh	557	650	729

(1) Les consommations de gaz reprises dans le tableau ci-dessus considèrent le total du gaz propane et du gaz de ville. La consommation de gaz en bouteilles a donc été ajoutée à celle du gaz naturel.

EAU

L'eau industrielle est utilisée majoritairement pour le refroidissement de la ligne de laminage et du four de recuit.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la réduction d'eau dont un meilleur fonctionnement des circuits fermés et une optimisation des purges sur ces circuits.

Consommations	Unité	2005	2006	2007
Eau Potable	m ³	906	849	877
Eau industrielle	m ³	46 460	39 100	30 960

L'amélioration de la qualité de l'eau rejetée constatée depuis 2006 s'explique par la séparation des eaux de process laminoirs. Les eaux de refroidissement des cages ont été séparées des eaux de refroidissement des circuits hydrauliques et autres échangeurs, et sont maintenant dirigées sur un bac de décantation.

Rejets	Unité	2005	2006	2007
Fer	kg	11,0	9,5	5,30
MEST	t	2,41	0,77	0,35
DCO	t	7,65	2,05	1,04
DBO5	t	1,12	0,24	0,16
Hydrocarbures	t	2,96	0,37	0,18

AIR

Bien que le site ne soit soumis à aucune obligation réglementaire de surveillance de ses rejets atmosphériques, la totalité des rejets atmosphériques susceptibles de contenir des poussières sont traités.

Un système de filtration par dépoussiéreur à cassettes (installé en 2003) limite les rejets atmosphériques de poussières métalliques provenant de la machine à forger.

Les grenailleuses et tronçonneuses sont équipées de séparateurs cyclones.

Rejets	Unités	2005	2006	2007
CO ₂	t	149	145	148

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



DÉCHETS

Le niveau de métal recyclé est dépendant de l'activité du site.

L'augmentation des déchets dangereux éliminés en 2007 a deux origines principales :

- élimination de stocks anciens ;
- augmentation des déchets de type boues, suite au traitement par séparation des eaux de process des laminoirs.

Déchets	Unité	2005	2006	2007
Déchets dangereux	t	41,3	29.3	57.7
Déchets non dangereux	t	278	207	223
Dont métal recyclé		224	191	215,2

Erasteel Champagnole recycle ainsi plus de 70 % des déchets produits.

ZONE CRASSIER

Cette zone, aujourd'hui clôturée, a été cédée à la commune de Champagnole après l'arrêt des activités de l'aciérie en 1985.

Une étude de risque a été réalisée en 2004 sur la base d'un usage futur du site déterminé en coopération avec la mairie de Champagnole. Cette solution, satisfaisante du point de vue de l'environnement, prévoyait le busage de la rivière coulant au fond du talweg, le remblaiement de la zone et la réalisation d'une plate-forme municipale. (Arrêté préfectoral 1723 du 22 novembre 2005).

Les travaux de busage et de remblaiement de la zone ont été terminés en décembre 2006.

Des discussions sont en cours avec la mairie de Champagnole pour définir le calendrier pour la couverture en enrobé de la zone, dernière étape de mise en conformité de cette zone.

PRÉVENTION DE LA LÉGIONELLOSE

Le site de Champagnole est soumis à autorisation dans le cadre de l'exploitation de ses tours aéroréfrigérantes.

Conformément aux nouvelles réglementations, un contrôle des installations par un organisme agréé a été réalisé début 2007. Un suivi analytique est réalisé. Les prélèvements sont conformes.

Erasteel Commentry

Le site occupé par Erasteel Commentry est le siège d'une activité industrielle (sidérurgie) qui remonte à 1846. Depuis 2006, l'usine, spécialisée dans la fabrication de barres et de tôles en acier rapides, a vu son activité fortement augmenter du fait de la production de lingots pour les sites suédois d'Erasteel.

Les produits finis élaborés par le site sont utilisés pour la fabrication d'outils de coupe et de sciage, d'injecteurs pour moteur diesel et de pièces d'usure. Les installations sont également utilisées pour la transformation de tôles pour l'aéronautique et l'espace. Les activités présentes sur le site sont variées : élaboration de l'acier, transformation à chaud et à froid, parachèvement et finition ; il en résulte une grande diversité de métiers.

MANAGEMENT

Située dans le centre ville de Commentry, Erasteel mène depuis de nombreuses années des actions pour préserver l'environnement et s'intégrer durablement au sein de la collectivité. La certification ISO 14001 obtenue initialement en 2004 a été reconduite lors d'un audit de renouvellement

en janvier 2008. Trois remarques non bloquantes feront l'objet d'actions d'amélioration du système.

En raison de l'augmentation notable de sa production depuis 2005, une demande de mise à jour de son autorisation d'exploiter déposée par le site en préfecture a abouti à l'adoption d'un nouvel arrêté préfectoral en décembre 2007 qui autorise le site à produire 35 000 tonnes de lingots d'acier rapide.

ÉNERGIE

La consommation d'énergie du site est essentiellement liée à l'utilisation des fours de fusion, de réchauffage et de traitement thermique situés à l'amont du site. Malgré l'augmentation d'activité ayant eu lieu dans cette partie de l'usine, la consommation énergétique globale du site a été maîtrisée. L'optimisation du process et de l'utilisation des fours ainsi que le passage de quatre fours fuel au gaz ont permis d'optimiser la consommation énergétique du site. Le rapport MWh/t de lingots diminue continuellement depuis 2004.

Consommations	Unité	2005	2006	2007
Électricité	MWh	48 271	47 646	49 831
Fuel total	MWh	44 820	40 434	27 472
Gaz	MWh	78 625	79 533	83 726

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A

**GAZ À EFFET DE SERRE**

L'aciérie de Commentry fait partie des trois aciéries électriques françaises d'Eramet incluses dans le périmètre d'application de la directive européenne sur les quotas d'émissions de gaz à effet de serre.

Le passage de quatre fours fuel en four gaz et les efforts réalisés pour optimiser la consommation de l'ensemble des fours ont permis de faire baisser les émissions du site tout en augmentant la production de 25 %.

Rejets atmosphériques	Unité	2005	2006	2007
CO ₂	t	27 790	26 818	24 259

EAU

Le site a mis en place depuis janvier 2004 une auto-surveillance mensuelle de son point de rejet principal. La dégradation observée en 2006 en terme de MEST, DCO et métaux est due à la prise en compte de la totalité des effluents. La première phase du projet de rejet unique a été réalisée en 2006. Le bassin d'orage sera réalisé en 2009 ce qui améliorera le traitement des rejets.

Des aménagements ont été réalisés en 2006 et 2007 pour améliorer le piégeage des hydrocarbures au niveau du bassin du train à fil et des bassins d'eaux industrielles. Les analyses réalisées sur la nappe souterraine ont fait apparaître une amélioration des résultats en terme de métaux.

Rejets	Unité	2005	2006	2007
Fe + Zn + Mo + Al	kg	411	514	428
Cobalt	kg	24,5	22,7	16,9
Fer	kg	164	189	121
Zn	kg	71,6	64,6	67,4
Manganèse	kg	12,7	10,9	13,3
MEST	t	4,22	8,24	2,59
DCO	t	12,4	26,3	8,1

Le passage en eau potable des tours de refroidissement a entraîné un transfert de consommation de l'eau industrielle vers l'eau potable. De plus, les travaux de fiabilisation du réseau ont permis de limiter les fuites et ainsi de réduire de plus d'un quart la consommation globale d'eau sur trois ans.

Consommations	Unité	2005	2006	2007
Eau potable	m ³	51 743	69 417	61 367
Eau industrielle	m ³	204 363	164 456	123 030

AIR

L'évolution des rejets en SO_x, NO_x, COV et poussières est directement liée à l'augmentation de la production mais la diminution parallèle de la consommation de fuel a permis de réduire nettement les émissions de SO_x.

En terme de poussières, l'installation d'un captage primaire sur le four électrique de fusion et l'optimisation du fonctionnement du dépoussiérage a permis d'améliorer les émissions du site en augmentant le taux de récupération de poussières par tonnes d'acier liquide produites. L'installation d'un nouveau dépoussiéreur pour l'aciérie en 2008 permettra de réaliser de nouveaux progrès sur les émissions de poussières dans l'environnement.

Rejets atmosphériques	Unité	2005	2006	2007
SO _x	t	62	52	35,8
NO _x	t	12	19	19
COV	t	9,6	2,9	4,3
Poussières totales	t	30	17	16

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



DÉCHETS

La diminution de la quantité de déchets dangereux est due à la diminution de la consommation d'huile entière et soluble ainsi qu'à celle des boues d'hydroxydes métalliques à l'atelier de décapage. L'amélioration du tri sélectif dans les ateliers a permis d'optimiser la récupération de déchets souillés. Enfin au niveau des déchets non dangereux, une part plus importante de bois a pu être valorisée par l'utilisation d'une nouvelle filière de traitement.

Déchets	Unité	2005	2006	2007
Déchets dangereux	t	605	762	558
Déchets non dangereux	t	8 980	10 840	12 145

DÉCHARGE INTERNE

9 000 m³ de remblais ont été mis en place dans la décharge interne pour permettre le stockage optimal des 10 400 tonnes de laitiers et réfractaires entreposées en 2007.

Erasteel Kloster AB

Erasteel Kloster est la division suédoise d'Erasteel qui produit de l'acier rapide sur trois sites en Suède :

- ✦ Söderfors pour la métallurgie des poudres, la métallurgie des fours à arc, le recyclage des battitures et les produits en barres ;
- ✦ Långshyttan pour le tréfilage et le laminage à chaud de feuillards et fils ;
- ✦ Vikmanshyttan pour des produits laminés à froid et bimétalliques.

L'acier rapide est principalement utilisé dans la fabrication d'outils tels que des forets, des tarauds, des fraises ou des scies.

La production d'acier repose sur la fusion de déchets d'acier et de matériaux d'alliage.

L'essentiel de la charge de l'acier en poudre est constitué de déchets recyclés issus des propres activités de traitement du site et de ses clients. Erasteel Kloster achète également des déchets métalliques spéciaux ainsi que des matériaux d'alliage. Le recyclage des battitures dans l'aciérie est utilisé principalement pour la production d'acier rapide à Commeny.

En matière d'environnement, un projet d'amélioration de la neutralisation sur la chaîne de décapage a été mis en œuvre à Långshyttan.

À Söderfors, trois rapports menés pendant une période d'observation avaient été remis aux autorités en 2006 ; ils portaient sur le recyclage des poussières, les bruits industriels et les conditions d'émission des poussières dans l'air. Jusqu'à présent, aucune suite n'a été reçue pour ces divers dossiers.

Une étude préliminaire a été menée à Söderfors sur des terrains éventuellement contaminés.

Enfin, une étude quant au développement d'un système de management de l'environnement a été initiée pour Kloster dans son ensemble, en tant que première étape de la mise en œuvre de la certification ISO 14001.

ÉNERGIE

La consommation d'énergie de Söderfors est principalement liée aux fours de fusion, de chauffage et de traitement thermique. Le fuel est utilisé pour l'affinage de l'acier en four sous vide et le chauffage des bâtiments. La production d'acier rapide de l'aciérie est en décroissance, ce qui explique la baisse de la consommation de fuel. Le propane est utilisé pour le traitement thermique de la poudre. La production de poudre a augmenté ; par conséquent la consommation de propane est supérieure par rapport aux années antérieures.

La consommation d'énergie de Långshyttan est principalement liée aux activités des laminoirs et des fours, le fuel est utilisé pour le chauffage des bâtiments.

La consommation d'énergie de Vikmanshyttan est principalement liée aux activités des laminoirs à froid, des fours et au chauffage des bâtiments.

La consommation globale est directement proportionnelle au niveau de production et à la rigueur de l'hiver.

Consommation	Unité	2005	2006	2007
Électricité	MWh	99 716	104 614	104 339
Fuel total	MWh	7 590	6 716	5 482
Gaz propane	MWh	1 548	1 772	1 994

EAU

Le refroidissement des fours électriques, de la forge et des laminoirs situés sur les sites est la principale source de consommation d'eau industrielle. Les consommations restent stables.

Consommation	Unité	2005	2006	2007
Eau potable	m ³	22 626	26 839	26 496
Eau industrielle ⁽¹⁾	m ³	1 300 814	1 300 800	1 300 800

(1) L'eau industrielle est pompée dans la rivière. La consommation est stable et correspond à une estimation.



À Långshyttan, la neutralisation sur la chaîne de décapage a stabilisé les niveaux de fer, de chrome et de molybdène. Les teneurs en plomb et en zinc diminuent à Söderfors parce qu'il se produit moins de dégazage d'acier rapide. Suite à un problème ponctuel en 2006, les niveaux de chrome, de molybdène et de fer ont été contrôlés durant toute l'année 2007.

Rejets	Unité	2005	2006	2007
Matières en suspension ⁽¹⁾	kg	8 150	7 753	7 977
Fer	kg	642	3 275	388
Chrome total	kg	16	195	9
Molybdène	kg	2 042	2 538	1 434
Plomb	kg	16	2	1
Zinc	kg	126	27	16

(1) Les matières en suspension, dans le tableau suivant, sont celles de Söderfors et de Långshyttan.

GAZ À EFFET DE SERRE

L'aciérie de Söderfors entre dans le cadre de la directive européenne sur les quotas d'émission de gaz à effet de serre. La seule aciérie de Söderfors s'est vue allouer, pour la période de 2005 à 2007, 3 182 quotas annuels de CO₂ et respecte ce niveau. Söderfors a également utilisé en 2007 des quotas préalablement alloués.

AIR

Les principales sources d'émission de poussières sont les fours électriques, les grenailleuses, les chaînes de décapage, les forges et les laminiers installés sur les sites.

Toutes les sources d'émission dans l'air sont équipées de systèmes de captation des poussières.

Les problèmes du système de captation des poussières de la grenailleuse, survenus à la fin de 2005 et au début de 2006 à Långshyttan, sont maintenant résolus. 2007 présente une réduction significative des quantités de poussières rejetées.

Émissions dans l'air	Unité	2005	2006	2007
Poussière	kg	1 235	1 295	754
CO ₂	t	4 647	3 491	3 476
NO _x	t	14	10	14

DÉCHETS

L'aciérie de Söderfors a recyclé 2 577 tonnes de battitures en 2007.

Les quantités de déchets dangereux et non dangereux sont stables entre 2006 et 2007.

Déchets	Unité	2005	2006	2007
Déchets dangereux	t	903	861	856
Déchets non dangereux	t	5 503	3 480	3 900

DÉCHARGE INTERNE

La décharge de Söderfors est fermée et se conforme actuellement aux directives européennes.

À Långshyttan, les décharges seront fermées courant 2008.

Eurotungstène – Grenoble France

Située au cœur de l'agglomération grenobloise depuis 1947, l'usine Eurotungstène Poudres produit des poudres métalliques à base de cobalt et de tungstène destinées au marché des outils diamantés et des carbures cémentés. Usine résolument tournée vers l'international, elle exporte plus de 95 % de sa fabrication.

Le système de management étant certifié depuis plusieurs années dans le domaine de la qualité selon le référentiel ISO 9001, Eurotungstène a décidé en 2007 d'étendre cette démarche à la Santé, la Sécurité, l'Environnement et le Développement Durable en lançant le projet OdiC.

Pour satisfaire ses clients, ses partenaires locaux, son actionnaire, tous les collaborateurs seront impliqués en 2008 dans la poursuite de ce projet afin d'obtenir la certification des systèmes selon les référentiels 14001 et 18001. Le site a prévu d'obtenir ces deux certifications en 2008.

De 2006 à 2007, les niveaux des diverses productions sont globalement stables et les résultats des paramètres environnementaux le sont également.



ÉNERGIE

La consommation énergétique totale (électricité et gaz naturel) est stable depuis 2005.

Énergie	Unité	2005	2006	2007
Total électricité	MWh	10 587	11 047	11 390
Total énergies	MWh	16 659	16 386	17 352

EAU

Les principales utilisations d'eau industrielle proviennent du lavage des gaz de procédés ainsi que de la production d'eau déminéralisée.

Consommations	Unité	2005	2006	2007
Eau potable ⁽¹⁾	m ³	19 079	34 823	21 188
Eau industrielle	m ³	414 107	448 136	453 624

(1) La valeur de la consommation d'eau potable de 2006 a été corrigée.

L'augmentation des besoins en eau industrielle reste très faible.

Après une consommation élevée d'eau potable en 2006 suite à un problème de pompes sur le réseau d'eau industrielle, elle est redevenue du même ordre que les années précédentes.

Les résultats des analyses effectuées sur les rejets aqueux de l'entreprise sont à 99,9 % en deçà des maxima réglementaires. Un écart ponctuel et

mineur sur une des mesures hebdomadaires est lié à un éventuel problème analytique et ne s'inscrit pas dans la logique des autres résultats.

Début 2007, le système de séparation des eaux provenant du centre de recherche est devenu totalement opérationnel et a permis ainsi d'améliorer la qualité des eaux de rejets. De même, en 2007, Eurotungstène a procédé à une amélioration de la neutralisation des effluents venant de l'atelier « Next ».

Rejets aqueux	Unité	2005	2006	2007
Cobalt	kg	160	551	428
Fer	kg	100	109	56
MEST ⁽¹⁾	t	2,6	2,4	1,97
DCO ⁽²⁾	t	48	32	24

(1) Matières en Suspension Totales.

(2) Demande Chimique en Oxygène ; la valeur de la DCO de 2006 a été corrigée.

Une réduction de la quantité de métaux rejetés, se traduisant par une baisse continue de la DCO, est observée en 2007. Les améliorations décrites ci-dessus ont permis d'obtenir ces bons résultats malgré une augmentation de la production. Depuis le 1^{er} janvier 2007, la mise en place d'un préleveur automatique asservi au débit permet d'obtenir des résultats totalement représentatifs des flux rejetés, ce qui explique aussi les fortes variations entre 2006 et 2007. Les valeurs 2007 restent inférieures aux limites de l'arrêté.

AIR

Les quantités de CO₂ et de NO_x rejetées sont obtenues par calcul en partant de la consommation d'énergie. Elles restent stables sur 2005, 2006 et 2007 variant proportionnellement avec les quantités de poudres produites.

Rejets atmosphériques	Unité	2005	2006	2007
Cobalt (poussières)	t	0,005	0,007	0,031
CO ₂ (gaz)	t	1 246	985	1 103
NO _x (gaz)	t	1,3	1	0,98

On observe pour 2007, une augmentation de la quantité totale de cobalt rejetée par les cheminées de l'usine. Cette augmentation est due à une détérioration rapide et non prévisible de certains médias filtrants mais les valeurs en cobalt restent néanmoins inférieures aux limites de l'arrêté préfectoral. Des nouveaux matériaux seront testés en 2008.

**DÉCHETS**

Déchets	Unité	2005	2006	2007
Dangereux	t	19	2,8	33
Non dangereux	t	427	211	172
Dont recyclage métal	t	333	78	89

En 2007, Eurotungstène a mis en place un tri des déchets au sein de l'usine. L'augmentation de la quantité de déchets dangereux est due à une campagne particulière de nettoyage et de rangement (produits de laboratoire, réactifs divers...) et à une meilleure répartition entre les déchets dangereux et les déchets non dangereux.

RELATIONS EXTERNES

Le site d'Eurotungstène entretient de bonnes relations avec les organismes de tutelle ainsi qu'avec ses voisins. En 2007, le site n'a connu aucun contentieux avec l'administration et a régulièrement rencontré les associations de riverains.

Gulf Chemical & Metallurgical Corporation – Freeport

L'usine GCMC de valorisation de catalyseurs usés est située à Freeport au Texas. Ce site, dont l'exploitation a débuté en 1973, emploie maintenant 154 personnes. Le procédé de GCMC utilise l'association d'opérations d'hydrométallurgie et de pyrométallurgie pour produire du pentoxyde de vanadium, du trioxyde de molybdène, des concentrés d'alumine/nickel qui sont ensuite traités pour produire des alliages de nickel/cobalt et des laitiers d'alumine. Le pentoxyde de vanadium est transformé en ferrovandium sur le site BEAR en Pennsylvanie. L'oxyde de molybdène est produit suivant une qualité pour usages métallurgiques et une autre pour un usage en catalyseurs. Les catalyseurs usés sont reçus en vrac et dans des conteneurs provenant de raffineries d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Amérique latine. Les opérations de traitement comprennent le grillage, le broyage, la lixiviation, la précipitation chimique, l'extraction par solvant, le séchage et la fusion. Les émissions dans l'air sont contrôlées en utilisant des installations de filtres à manches, des filtres électrostatiques et des laveurs. Les eaux usées sont traitées par extraction par solvant, par sédimentation et par filtration avant d'être rejetées via des déversoirs autorisés par l'agence de protection de l'environnement.

FAITS MARQUANTS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT EN 2007

GCMC Freeport a mis en œuvre plusieurs mesures correctives pour régler certains cas récents de non-conformité. GCMC a également initié plusieurs projets destinés à promouvoir le respect de l'environnement. GCMC a démarré l'élaboration d'un système de gestion de l'environnement. La certification est prévue pour 2009.

GCMC affectera des ressources et des capitaux au cours des cinq prochaines années pour mettre en œuvre, de manière volontaire, plusieurs projets visant à promouvoir le respect de l'environnement. Parmi les projets

en développement on trouve un système de réduction de la teneur en SO₂ qui réduira les émissions de SO₂ de l'usine de 95 % par rapport au niveau actuel. Le système de contrôle des émissions de particules solides du four électrique à arc (FEA) sera amélioré bien que le système existant soit aujourd'hui conforme. Les filtres électrostatiques, bien qu'ils soient actuellement conformes à la réglementation applicable, sont soumis à une étude de leurs performances et seront améliorés, le cas échéant, afin de surpasser les normes de conformité actuelles.

Des relevés de bruit sont effectués dans l'usine comme l'exige l'Occupational Safety & Health Administration (OSHA). Les proches alentours de l'usine sont constitués de propriétés qui sont principalement utilisées pour des applications industrielles, c'est la raison pour laquelle aucun relevé de bruit n'a été effectué à l'extérieur de la propriété de GCMC. À ce jour, GCMC n'a reçu aucune plainte liée au bruit de la part du voisinage.

Le contrôle de la poussière au niveau du sol a été effectué en septembre 2007. Les résultats ont été comparés aux niveaux de référence (Effect Screening Levels – ESLs) et aucun impact significatif n'a été signalé suite aux opérations.

ÉNERGIE

Les principales unités de consommation de gaz naturel comprennent les fours de grillage de catalyseurs usés, les fours de décomposition de vanadium et de molybdène, l'unité de séchage « flash » de concentré d'alumine avec ses contrôles du CO et des COV dans la chambre de post-combustion au niveau du FEA. Le pic constaté en 2006 est dû à l'augmentation de la production des opérations hydro métallurgiques. La réduction de la consommation en gaz naturel en 2007 est due à des arrêts et à la maintenance des fours de grillage.

Consommation	Unités	2005	2006	2007
Gaz naturel	MM Btu	386 717	420 876	330 650

Le four électrique à arc (FEA), un procédé de pyrométallurgie, est le plus important consommateur d'électricité de l'usine GCMC. Le FEA représente environ 65 % de la consommation totale ; le reste est consommé par les unités du processus hydro métallurgique ainsi que par d'autres installations de support. La consommation d'électricité indiquée ci-dessous est directement proportionnelle à l'augmentation de la production des alliages de nickel/cobalt du FEA en 2007.

Consommation	Unités	2005	2006	2007
Électricité	MWh	71 117	39 890	61 971



EAU

GCMC Freeport utilise à la fois de l'eau industrielle et de l'eau traitée dans le processus. GCMC recueille également une certaine quantité d'eaux pluviales qui est utilisée dans le processus afin de compléter la consommation d'eau de sources extérieures.

La consommation en eau a été relativement stable malgré l'augmentation de la production. C'est en partie dû à l'utilisation d'eaux pluviales dans le processus. La consommation principale est liée aux unités de production de molybdène et de vanadium.

Consommation	Unités	2005	2006	2007
Eau courante	m ³	19 252	12 166	12 000
Eau industrielle	m ³	77 000	90 850	90 000

Les effluents dans les eaux usées et les flux d'eaux pluviales provenant de l'usine sont évacués via deux points de rejets autorisés. Les concentrations d'effluents des composants permis sont régulièrement contrôlées au laboratoire sur place et la conformité est automatiquement signalée à

l'agence concernée. Les composants émis, indiqués dans le tableau ci-dessous, sont basés sur le contrôle en continu des rejets réalisé en interne au niveau des deux points de rejets de l'usine.

Composés émis	Unités	2005	2006	2007
MES (matières en suspension)	t	10	10	14
Fer	kg	30	31	35
Chrome	kg	14	15	18
Nickel	kg	1,0	0,9	2,9

GCMC suit en continu des ratios (poids par poids) des émissions de Mo et de V dans l'eau en fonction des niveaux de production ou de la quantité de catalyseurs traités indiquant une diminution des rejets dans l'eau.

AIR

Les principales opérations provoquant des émissions aériennes sur le site sont les opérations de grillage des catalyseurs usés, de production de molybdène et de vanadium, de four électrique à arc (production d'alliage de nickel/cobalt) ainsi que les opérations générales de traitement et de transfert des matières.

Les chiffres des calculs d'émissions en 2007 dans le tableau ci-dessous sont estimés en fonction des tendances historiques :

Émissions dans l'air	Unités	2005	2006	2007
SO ₂	t	2 195	2 316	2 300
NO _x	t	15	21	21
CO	t	26	28	30

Le site est soumis à un permis d'exploiter fédéral composé de quatre permis distincts concernant chaque unité d'exploitation ou zone. Les principales émissions provenant de l'usine sont du SO₂, du CO, du NO_x, des particules en suspension (Particulate Matter - PM), des COV et d'autres composés spécifiques du site tels que le molybdène, le pentoxyde de vanadium, le nickel et le cobalt.

Étant donné que le SO₂ est un composant majeur des émissions de l'usine, GCMC a mis en œuvre un projet de réduction de la teneur en SO₂. D'autres projets, notamment l'amélioration de la performance du lavage des PM et l'amélioration des filtres électrostatiques, ont également été mis en œuvre.

Les émissions atmosphériques, comparées à la somme des productions de Mo et de Vanadium ou à la consommation de catalyseurs usés indiquent que les émissions dans l'air depuis 2005 sont restées sensiblement stables.

DÉCHETS

GCMC Freeport reçoit des catalyseurs usés provenant de raffineries et en valorise les contenus en métaux. Durant le traitement des catalyseurs usés et la récupération des métaux, GCMC génère de manière régulière, des déchets dangereux et non dangereux. Ces déchets sont isolés et stockés puis sont recyclés dans des installations autorisées hors site.

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



Le tableau suivant est un résumé des déchets générés sur le site et éliminés ou recyclés hors site :

Déchets	Unités	2005	2006	2007
Total des déchets dangereux générés et éliminés	t	1 583	1 210	1 403
Total des déchets non dangereux générés	t	8 165	6 661	3 830
Recyclés				
Déchets dangereux recyclés	t	855	243	387
Déchets non dangereux recyclés	t	3 019	3 860	3 100

Les déchets dangereux sont constitués essentiellement de gâteau de filtration de phosphate ammoniacal magnésien, issu du processus de purification de produits réfractaires des fours de grillage et de boues provenant du traitement des eaux. Les déchets non dangereux incluent les sols contaminés en raison de la fermeture du bassin 1 en 2005 et des activités de fermeture en cours de deux autres bassins.

Environ 50 % de l'ensemble des déchets générés sur le site sont éliminés hors site par le biais du recyclage ou de la valorisation. Ces flux de déchets recyclés comprennent, les huiles présentes dans les catalyseurs usés (déchets dangereux convertis en énergie – utilisés dans des mélanges de carburant), et les supports en céramique (recyclés pour la fabrication de catalyseurs). D'autres matières, telles que des palettes en bois, des fûts en acier et des déchets d'acier divers, sont également recyclés. Les déchets

résiduels sont mis au rebut dans les décharges spécifiques de déchets dangereux et non dangereux.

GCMC est sur le point de fermer plusieurs bassins de décantation situés sur site et hors site qui étaient utilisés pour le stockage de produit ou d'eaux pluviales. En 2005, le bassin 1 situé sur la propriété a été fermé en retirant le produit et en réhabilitant le sol affecté. Cette zone a été remblayée et est actuellement utilisée pour l'entreposage de divers équipements et produits. Environ 110 000 tonnes de concentré d'alumine ont été extraites du bassin 4 pour être réutilisées. Les activités de réhabilitation seront terminées en 2008 ce qui entraînera la fermeture définitive de ce bassin hors site. Le produit actuellement stocké dans le bassin 3 et le bassin 2 sera également extrait et les bassins seront réhabilités et fermés respectivement en 2008 et en 2009.

Le Nickel-SLN/site de Doniambo – Nouvelle-Calédonie

La société Le Nickel-SLN (la SLN) extrait du minerai de nickel et produit du ferro nickel et de la matte de nickel dans son usine de Doniambo. Celle-ci, située dans une zone urbaine et touristique, mène de front une politique d'amélioration de ses performances environnementales avec un programme d'augmentation de production ainsi qu'une politique de rénovation destinée à intégrer ses activités au mieux dans son environnement et répondre aux attentes de son voisinage (programme Doniambo propre).

Les normes appliquées vont au-delà de la réglementation de la Nouvelle-Calédonie et s'inspirent de celles de la métropole faisant l'objet d'arrêtés ICPE régulièrement actualisés.

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES EN 2007

Parmi tous les aspects environnementaux significatifs, celui concernant les émissions atmosphériques, s'avère être le plus sensible et celui pour lequel le site s'investit le plus.

Depuis juillet 2007, le réseau SCAL'AIR (Association de la qualité de l'air du type ASQUA) a pris le relai des stations industrielles qui mesuraient en trois points les polluants classiques (SO₂, NO_x, PM10 poussières « sédimentables »).

Les résultats obtenus par cet organisme sont cohérents avec les valeurs industrielles mesurées antérieurement par la SLN et confirment une qualité moyenne de l'air allant de bonne à très bonne, grâce en particulier à une politique volontariste préventive d'utilisation de fuels de différentes teneurs en soufre à la centrale thermique en fonction des conditions climatiques.

Les émissions fugitives de poussières demeurent toutefois un point très sensible car elles ont un impact visuel fort et tendent à occulter ces bons résultats.

Un vaste chantier de mise en conformité des rejets aqueux a été mené à bien et il conviendra de ne pas sous-estimer certaines pistes d'améliorations.

Si dans l'ensemble, 2007 a été une année de consolidation des résultats, c'est aussi le point de départ d'une vaste opération dite « Doniambo Propre ».

Celle-ci démarrera en 2008 avec l'aide de la Direction Communication, aidée par un cabinet de conseil encadrant un concours d'urbanistes et de paysagistes. Cette année 2008 verra la reconstruction d'un nouveau four. Le programme s'étendra jusqu'en 2012 et comprend notamment un projet de nouvelle centrale électrique. Ces projets s'accompagnent d'une véritable volonté d'embellissement tant interne qu'externe.

ÉNERGIE

En 2007, le niveau de production a marqué un recul de 4 % par rapport à 2006. Cette situation est consécutive à un approvisionnement en minerai dont la maîtrise qualitative fut insuffisante et a son origine dans les événements sociaux de fin 2006.

Malgré cela, et grâce à un excellent ratio énergétique aux fours électriques, la consommation spécifique (kWh/kg Ni) reste stable d'une année sur l'autre.

À noter un bon impact de l'apport d'énergie d'origine hydraulique.

EAU

La consommation en eau industrielle est cette année en légère diminution.

Ceci est du, certes en partie à la baisse du niveau de production, mais aussi aux efforts menés pour réduire les pertes par fuites et favoriser le recyclage.

Outre l'évaporation aux aérorefrigérants, les principaux postes de perte qui demeurent sont :

- l'humidification des poussières (abatage, compactage) ;
- les vidanges et purges de circuits dans le cadre de la lutte contre la légionellose ;

Pour ce qui est de la consommation en eau potable, on constate une inversion de la tendance due à une année relativement chaude mais aussi à des consommateurs ponctuels.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A



Consommation	Unité	2005	2006	2007
Eau potable	km ³	175	160	214
Eau industrielle	km ³	1 233	1 260	1 186

Le réseau des eaux a été amélioré et sept points de rejet ont été équipés de préleveurs automatiques. Les paramètres réglementaires demandés sont systématiquement mesurés.

Les premiers résultats révèlent quelques anomalies connues telles que la forte teneur en MES sur le flux principal (mauvaise filtration de la scorie

DEMAG) mais aussi des dysfonctionnements ponctuels tels de brutales augmentations de la DCO liées à des pertes en mélasse (produit issu de la canne à sucre et favorisant le décollement du métal aux lingotières).

Ces points font l'objet d'un plan d'amélioration.

Rejets Aqueux	Unité	2005	2006	2007
Métaux	t	116	98	83
Nickel	t	10.4	2.6	5.0
MES	t	2 356	1 246	4 018
DCO	t	92	54	36

MES : Matières en Suspension.

DCO : Demande chimique en oxygène.

À noter que le flux principal (refroidissement centrale et granulation scorie) (29 000 m³/h en moyenne) est constitué d'eau de mer prélevée dans le port de Nouméa. L'usine est donc tributaire de ses caractéristiques (température, teneur en Sn, MES, etc.).

AIR

Le taux de poussières dans les fumées filtrées du process est du même ordre de grandeur que celui des années précédentes (141 grammes de poussières par tonne de minerai traité contre 136 en 2006).

Le pré-séchage subit les effets conjugués du vieillissement rapide d'un de ses deux électrofiltres et d'une augmentation importante des fumées à traiter.

À la fusion, les phénomènes de volcanisme dus à des minerais très variables ont été accentués par les quantités de gaz à traiter, ponctuellement très élevées et sont la cause, très certainement, de dégradations des outils de traitement des fumées.

La calcination poursuit l'amélioration de ses résultats grâce au renouvellement et à l'agrandissement de deux de ses électrofiltres mais aussi du fait d'une meilleure maîtrise de la conduite de ses outils.

2008 sera le début du programme Doniambo propre avec la poursuite de la rénovation des électrofiltres, la pose de filtres sur les ateliers d'affinage et la lutte contre les émissions des fours Demag (poussières canalisées et diffuses).

Rejets Atmosphériques	Unité	2005	2006	2007
SO ₂	t	20 796	20 767	15 023
CO ₂	kt	1 958	1 751	1 680
NO _x	t	3 958	3 833	3 415
COV	t	< 9.3	< 13.1	4.9
HCl	t	21	24	9.9
Poussières totales	t	1 142	1 220	1 250
Dont Ni et composés	t	33	35	34

La baisse du SO₂ s'explique par une utilisation de vecteurs combustibles à plus basse teneur en S (charbon, hydraulique, fuel TBTS) et bien sûr un plus faible besoin énergétique.

GESTION DES SCORIES

Le stockage interne et la livraison externe des scories des fours Demag, qui représentent 96 % de la production, ne présentent pas de difficulté compte tenu de leur caractère inerte. Par contre, le traitement des scories de désulfuration fait l'objet d'importantes réflexions en vue de réduire les effets de leur caractère lixiviable.

Scories (kT)	2005	2006	2007
Stockées en décharge interne ⁽¹⁾ + externe ⁽²⁾	2 059	2 130	2 036

(1) Scories de pré affinage, désulfuration, Bessemer, Four Demag, Briques.

(2) Scorie de Fours Demag.



GESTION DES DÉCHETS

Déchets (en tonne)	2005	2006	2007
Déchets Dangereux	170	118	809 (dont 774 t de S)
Déchets non-dangereux	1 790	966	1 094
Recyclage Métal	16 600	18 452	20 047
PCB, ferraille et produits pollués	2 083	3 465	3 711

Le site a réussi en 2007 à trouver un exutoire (Nouvelle Zélande) pour un stock de soufre inutilisable accumulé depuis plusieurs années.

À noter aussi une forte activité de recyclage de fuel et de boues d'hydrocarbure provenant de l'ensemble du Territoire.

SITUATION ADMINISTRATIVE

Avec le départ à la retraite des deux plus anciens collaborateurs de l'équipe et leur remplacement par deux jeunes cadres, la SLN a poursuivi son effort de dynamisation dans le cadre du développement durable en vue de l'obtention, à l'horizon 2012 de la certification ISO 14000.

MINES, FAITS MARQUANTS

- ❖ Bien que la future réglementation minière ne soit toujours pas effective, les nouveaux projets d'exploitation font d'ores et déjà l'objet d'études d'état initial de plus en plus poussées (flore, faune, érosion, hydrologie,...). Ces études sont ensuite intégrées aux notices et études d'impact sur l'environnement jointes aux dossiers de déclaration de travaux miniers.
- ❖ Les principales études menées à bien en 2007 sont :
 - ▶ les études d'état initial du massif de Poum réalisées dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'exploitation du plateau ;
 - ▶ des études complémentaires réalisées sur le massif de Tiébaghi dans le cadre du projet Dôme (essais géotechniques, inventaires faunistiques, suivi hydrogéologique) ;
 - ▶ divers états des lieux de massifs actuellement inexploités, en prévision de reprise d'exploration (Monéo, périphériques éloignés de Kouaoua) ;
 - ▶ l'élaboration des plans de gestion des eaux sur les sites du Plateau et du Camp des Sapins (centre de Thio) ;
 - ▶ la réalisation du plan de fermeture de l'extension de la mine Bonini à Poro ;

- ▶ une mission d'expertise du CEMAGREF sur la lutte contre l'érosion en domaine minier (problématique de l'engravement des cours d'eau par les anciennes exploitations).
- ❖ D'un point de vue des réalisations sur le terrain, on retiendra :
 - ▶ le démarrage des travaux de fermeture de la mine de Bonini (Poro) dont l'exploitation devrait s'achever fin 2009 ;
 - ▶ le lancement des travaux d'exploitation du gisement situé sous le piton de Pandop (mine Etoile du Nord) avec confortement géotechnique à l'avancement ;
 - ▶ la poursuite de travaux d'aménagement dans le creek Kabar à Kouaoua ;
 - ▶ la finalisation des travaux de stabilisation des carrières Ouamango et Carrière des Sapins dans le cadre du contentieux Gaüzere/SLN à Népoui ;
 - ▶ l'augmentation des surfaces végétalisées avec 19 hectares de semis hydrauliques (dont 6 hectares réalisés dans le cadre du projet de l'UTM de Tiébaghi) et 10 900 plants sur l'ensemble des quatre centres miniers.
- ❖ L'accroissement des contraintes environnementales liées à l'importante biodiversité de la Nouvelle-Calédonie s'est confirmé en 2007 avec la tenue de plusieurs manifestations majeures : instruction du dossier d'inscription du lagon calédonien au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, ateliers organisés par le WWF sur l'environnement marin calédonien, Grenelle de l'environnement. Des échanges avec les experts (IRD) et les services administratifs compétents (Province et Gouvernement) ont été initiés par SLN et doivent s'intensifier en 2008. D'une manière plus globale, la définition d'une vision d'entreprise sur le développement durable et la protection de la biodiversité, centrée sur les activités minières, poursuit son déploiement.

Usine Erachem Comilog – Baltimore

Le site est situé à Baltimore dans le Maryland, un des États du centre du littoral atlantique des États-Unis. Cette usine a démarré en 1962 et emploie aujourd'hui 71 personnes. Elle produit une grande variété de composés chimiques spéciaux à base de manganèse, comme le chlorure de manganèse, l'oxyde manganéux, le bioxyde de manganèse, le carbonate de manganèse, etc. Les produits varient en termes de pureté (allant du minerai réduit à une solution de nitrate de manganèse à très haut degré de pureté pour l'électronique), de forme et de taille (liquides, poudres, granulés, flakes), ainsi qu'en termes de type de conditionnement (sacs, conteneurs souples et fûts). Cet assortiment de produits est réalisé au cours de diverses

campagnes de production pendant l'année, grâce à des ressources et équipements communs. Activités de l'usine : réduction du minerai, lixiviation acide, réactions d'oxydation/réduction, traitements des impuretés, filtration, évaporation, séchage, calcination et autres. Divers épurateurs, collecteurs de poussières et un système de traitement des eaux usées contrôlent les émissions émanant du site.

L'usine de Baltimore respecte toutes les réglementations environnementales fédérales, locales ainsi que celles imposées par l'État, et répond aux exigences de délivrance de permis.

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

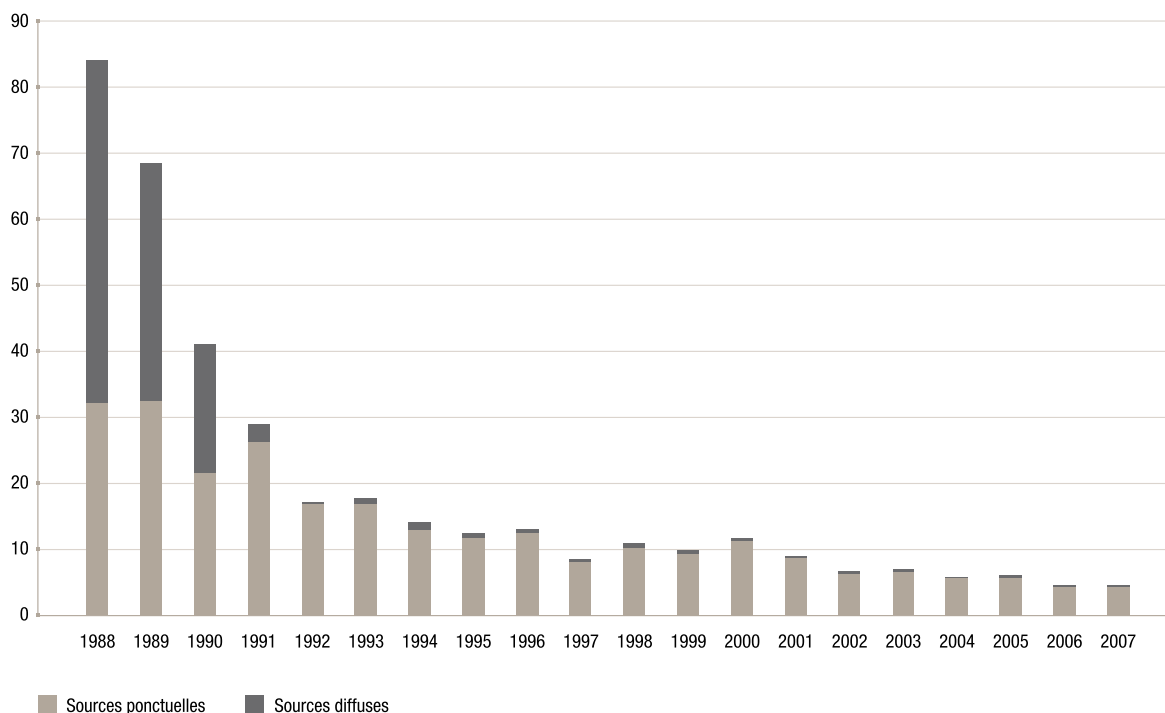
A



INVESTISSEMENTS LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Au cours des 15 dernières années, le site a réalisé d'importants investissements (tant en termes de capital que de temps), afin d'améliorer ses performances globales en matière de protection de l'environnement. Actuellement, il connaît un phénomène d'impacts décroissants. Cela signifie qu'un investissement important serait nécessaire pour obtenir une nouvelle réduction modérée des émissions. Voir la figure ci-dessous.

ÉMISSIONS DANS L'AIR DE L'USINE DE BALTIMORE (MANGANÈSE + ACIDE CHLORHYDRIQUE + ACIDE NITRIQUE + AMMONIAC)



En 2007, un petit investissement a été consenti pour de petits travaux d'aménagement destinés à réduire les émissions en améliorant l'efficacité des processus (réduction aux sources).

ÉNERGIE

La consommation d'énergie du site de Baltimore dépend généralement du volume et du type de production. Cette usine produit une grande variété de produits chimiques spéciaux et le volume de production annuel pour chaque produit varie d'une année sur l'autre. Les résultats ci-dessous révèlent des volumes de production inférieurs en 2007 et une orientation vers des produits à plus faible intensité énergétique. Cependant des projets destinés à réaliser des économies d'énergie ont été mis en œuvre, notamment l'ajout d'un tuyau à revêtement réfractaire et le remplacement d'un catalyseur dans le processus de réduction du minerai, ainsi que l'isolation des tuyaux de vapeur dans toute l'usine. Le changement de catalyseur et l'ajout du tuyau à revêtement réfractaire ont permis de réduire la consommation d'énergie de 2 636 MWh, et l'isolation des tuyaux de vapeur s'est traduite par une réduction supplémentaire de 2 079 MWh. Cela représente environ 1/3 de la réduction observée par rapport à 2006, les 2/3 restants étant fonction du volume et du type de production, ainsi que des améliorations de l'efficacité globale de l'équipement (OEE), qui est un outil de mesure de l'efficacité.

Consommation	Unités	2005	2006	2007
Énergie	MWh	84 019	79 596	65 452

EAU

La consommation d'eau du site reste stable. On a essayé d'utiliser moins d'eau en améliorant la fiabilité du système de recyclage des eaux. Cependant, certains problèmes persistent avec les pompes, sondes de niveau et l'encrassement dû à la présence de fer dans l'eau de puits.

Consommation	Unités	2005	2006	2007
Eau de ville	m ³	124 669	119 414	132 364
Eau de puits	m ³	39 482	52 492	28 291

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- A



Les émissions d'effluents des composés ci-dessous sont restées relativement inchangées, avec des variations mineures dues à l'analyse et à nouveau au volume par type de production. Ces dernières années, la quantité d'émissions de cuivre a légèrement augmenté, mais la cause de cette augmentation n'a pas été identifiée. Il est possible que des techniques d'analyse perfectionnées soient davantage en mesure de quantifier les traces de cuivre et de nickel.

Composés émis	Unités	2005	2006	2007
Matières en suspension	kg	502	610	427
Manganèse	kg	15,5	30	9,6
Cuivre	kg	1,0	1,7	1,1
Nickel	kg	1,3	0,9	2,9
Nitrate-N	t	74,7	76,9	45,0

En 2002, le processus « nitrate » a été modifié par l'utilisation des fumées de MOR à la place du minerai brut. Cette modification a impliqué un investissement important et a permis de réduire les émissions de nitrate de 60 %. Toute réduction supplémentaire des niveaux de rejets nécessiterait un autre investissement substantiel.

AIR

La plupart des émissions d'air présentées ci-après, sont calculées, selon les réglementations en vigueur aux États-Unis, sur la base des facteurs d'émission associés à l'utilisation de combustible, aux heures de fonctionnement et aux volumes de production. Par conséquent, la variation des émissions dans l'air d'une année sur l'autre est principalement associée au volume par type de production, l'OEE (efficacité globale de l'équipement) ayant également de faibles répercussions. Ainsi, en augmentant l'efficacité de l'équipement, on peut produire le même volume de production en un temps réduit, ce qui limite les émissions globales.

Émissions	Unités	2005	2006	2007
CO	t	281	259	237
SO ₂	t	0,15	0,15	0,13
NO _x	t	11,0	10,4	8,42
COV	t	0,35	0,33	0,28
HCl (ou Cl ₂)	t	0,38	0,32	0,16
Mn	t	4,0	2,9	2,8
Particules totales (y compris Mn)	t	7,9	6,0	5,4

Remarque : Les émissions de CO₂ du site de Baltimore ne font l'objet d'aucun rapport auprès des agences gouvernementales concernées. Il est possible d'évaluer les émissions de CO₂ de l'usine en soustrayant la valeur estimée des émissions de CO ci-dessus à celle du combustible utilisé (gaz naturel).

Émissions	Unités	2005	2006	2007
CO ₂	t	13 550	12 870	10 320

En supposant que 1 Therm de gaz naturel émet 5,57 kg de CO₂

DÉCHETS

L'usine de Baltimore génère d'assez faibles quantités de déchets. Les résidus d'attaque produits par nos procédés (appelés ici gangue) sont soit vendus au secteur agricole soit recyclés à l'extérieur du site en un matériau utilisé pour construire des routes. La petite quantité de méthanol utilisée pour quantifier la teneur en eau de divers produits est le seul déchet dangereux. Celui-ci subit un mélange pour servir de carburant et est recyclé en dehors du site. Les palettes en bois sont également recyclées, de même que le carton ondulé, les canettes d'aluminium, le papier, le plastique, l'huile lubrifiante usagée, l'antigel et les déchets métalliques industriels.

Déchets	Unités	2005	2006	2007
Méthanol (recyclé comme carburant en dehors du site)	t	0,66	1,17	0,83
Gangue (recyclé en dehors du site)	t	1 313	2 082	1 583
Autres produits recyclés (métaux, huile, papier, glycol, etc.)	t	230	78	186
Déchets inutilisables (jetés)	t	248	210	185

MANAGEMENT

Le site de Baltimore souhaite obtenir la certification ISO 14001. Un plan d'action a été développé et l'objectif de l'usine est d'être certifié ISO 14001 en septembre 2009. Actuellement, le site suit un programme de conformité aux normes environnementales et possède un système de procédures environnementales écrites constamment mises à jour.



ANNEXE 7. TABLEAU DE RÉCONCILIATION

Le présent Document de référence comprend toutes les informations du rapport financier annuel visé aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel susmentionné, la table de réconciliation suivante permettra d'identifier les rubriques le constituant.

N°	Informations rapport financier annuel	Document de référence
1	Attestation des dirigeants sur la sincérité des informations	Chapitre 1
2	Comptes consolidés	Chapitre 20.1.1.
3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés – Exercice clos au 31 décembre 2007	Chapitre 20.1.2.
4	Comptes sociaux de la société mère – Exercice clos au 31 décembre 2007	Chapitre 20.2.2.
5	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels – Exercice clos au 31 décembre 2007	Chapitres 20.2.3. et 20.2.4.
6	Extrait du Rapport de gestion : - Activité, - Commentaires financiers, - Recherche et Développement, - Organigramme, - Données sociales et rémunération des dirigeants, - Données environnementales.	- Chapitres 3, 4 et 6 - Chapitres 9 et 10 - Chapitre 11.1. - Chapitre 7 - Chapitre 15 - Annexe 6

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19


20

21

22

23

24

Conception, création et réalisation :  Labrador 01 53 06 30 80

25

Couverture : SEQUOIA Photo couverture : REA/B.Decout

A



ERAMET

DES ALLIAGES,
DES MINERAIS ET DES HOMMES.

Tour Maine-Montparnasse
33, avenue du Maine
F-75755 Paris Cedex 15

Tél.: (33) 01 45 38 42 42
Fax : (33) 01 45 38 41 28
www.eramet.fr